



FH 72800, 932-1,2





# L'EMPEREUR JULIEN

LETTRES

**NH**

**2445**

**B585**

-1,2

**94**

**8**

**11957**

1,2





MT 2445 B 585 - 1,2

p

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK  
LEIPZIG



0000314986

Jahr	Ifd. Nummer	Band	Unterteile
948	11957	1	2

L'EMPEREUR JULIEN

OEUVRES COMPLÈTES

TOME I — 2<sup>e</sup> PARTIE

*Il a été tiré de cet ouvrage :  
200 exemplaires sur papier pur fil Lafuma  
numérotés à la presse de 1 à 200.*



COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE  
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

---

L'EMPEREUR JULIEN

OEUVRES COMPLÈTES

TOME I — 2<sup>e</sup> PARTIE  
LETTRES ET FRAGMENTS

---

TEXTE REVU ET TRADUIT

PAR

J. BIDEZ

Professeur à l'Université de Gand.



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL

1924

Tous droits réservés.

Fl 2442

UNIVERSITÄTS  
BIBLIOTHEK  
LEIPZIG

94-8-11957

K

MH I + MH II 24.5.57

15112

Lg. 300

ms

A MON AMI

FRANZ CUMONT

*En souvenir d'une longue collaboration.*

*Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé MM. Franz Cumont et Léon Parmentier d'en faire la revision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. J. Bidez.*

## PRÉFACE

---

*La variété  
du recueil.* Julien est le seul des empereurs romains qui nous ait laissé une correspondance abondante, variée, et en partie confidentielle<sup>1</sup>; en partie fort ignorée aussi, car les morceaux découverts en 1884 par A. Papadopoulos-Kerameus<sup>2</sup> ne sont guère connus que des érudits et, jusqu'ici, personne ne les a traduits en français.

Cette correspondance renferme des documents de toute sorte: des récits de voyages ou d'expéditions militaires; des proclamations et des manifestes, des édits, des rescrits; des instructions ou des remontrances adressées soit à des pontifes du paganisme soit à des fonctionnaires ou à des corps publics; enfin et surtout des lettres familières, invitations, recommandations, remerciements, communications diverses où le restaurateur de l'hellénisme fait part de ses impressions, de ses calculs ou de ses vœux à son médecin Oribase, à son oncle Julien le comte d'Orient, à ses directeurs spirituels Priscus et Maxime, bref aux plus dévoués des amis qu'il associa à sa lutte contre l'Église triomphante. Dans notre édition, dont les sections se suivent d'après l'ordre chronologique, ou voit diminuer

1. On ne pourrait en dire autant des lettres de Marc-Aurèle à Fronton, ni de celles de Trajan à Pline.

2. Voir le *Rheinisches Museum*, t. XLII, 1887, p. 15 ss.

le nombre des lettres familières à mesure que l'empereur concentre son amitié sur quelques intimes et parvient à les réunir autour de lui.

A la variété des genres et des sujets correspond une variété tout aussi grande de la forme. Certaines des lettres de Julien commencent *ex abrupto* ; d'autres débutent par une citation, à la manière des rhéteurs ; tantôt elles se terminent sans compliments, tantôt par des salutations dont l'auteur se plaît à diversifier la formule<sup>1</sup>. Souvent, Julien traite son correspondant à la mode antique en l'appelant son ami, son camarade, son frère ou même son père ; quelquefois, il use de titres cérémonieux — « ta bonté, ta sagesse, ton amitié, ta magnanimité » — qui seront de règle déjà chez Jean Chrysostome et deviendront de plus en plus usités. Ici, il recherche la correction, il atticise ou bien il recourt à des périphases pour éviter les moindres vulgarités d'expression ; ailleurs, il ignore ces scrupules et il emploie les termes usuels ou techniques sans paraître soupçonner que la précision puisse nuire à l'élégance<sup>2</sup>.

Les pièces diverses qui composent notre recueil ont pourtant — nous allons le voir — bien des traits communs, et elles les doivent surtout à la vivacité primesautière de leur auteur. On y retrouve l'impressionnabilité, la rapidité et la netteté de conception, la perspicacité et les multiples qualités d'esprit qu'attribuent à Julien les plus impartiaux de ses biographes<sup>3</sup>. Ceux qui ont apprécié

1. Cf. *Ep.* 82, 96 et 97 (ἔρρωσο) ; *Ep.* 85 (εὖ πράττοις) ; *Ep.* 10, 13, 30 et 73 (souhais adressés aux dieux), etc.

2. Par exemple Libanius et même Grégoire de Nysse dépensent beaucoup d'ingéniosité pour éviter l'énonciation d'un nombre. Cf. P. Maas, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1912, p. 997.

3. Voir notamment G. Negri (*Giuliano l'Apostata*, Milan, 1901, p. 11 s.) et surtout A. Rostagni (*Giuliano l'Apostata*, Turin, 1920, p. 14 ss.). Je suis d'autant plus heureux de partager les impressions

jusqu'ici cette correspondance ont cru y découvrir d'inexplicables contrastes. Ils ont parlé de l'extraordinaire affectation, du vide ou de l'obscurité qui en gâteraient une partie. C'est qu'ils la lisaient dans une vulgate réunissant pêle-mêle avec les lettres authentiques toutes sortes d'apocryphes d'un style très différent.

*Les dépêches officielles.* Julien avait réorganisé les services de la chancellerie impériale. Économe des deniers publics, il réduisit à quatre le nombre de ses secrétaires, mais il rehaussa le prestige de leur fonction — la première, selon lui, après celle des chefs de l'armée — et il « préposa aux lettres grecques » un personnage important, le rhéteur Nymphidianus, frère de son maître Maxime<sup>1</sup>. Aussi a-t-on été porté à croire que certains de ses édits les plus fameux avaient été rédigés par ces fonctionnaires. Nous aurons cependant à faire remarquer, à propos des morceaux où se retrouvent les formules de la chancellerie, qu'ils présentent la marque des idées et du style de Julien. En effet, quand il légifère, il ne se contente pas d'ordonner ; il veut convaincre et il a l'air de discuter avec ses sujets ; dans les questions religieuses, il se laisse même aller à la polémique. C'est ainsi que, jusque dans ses lois, comme le fait observer l'abbé de la Bletterie, on peut admirer « et son esprit et son éloquence<sup>2</sup> ». Ailleurs, dans des communications officielles, nous le verrons faire des retours sur son propre passé ; ailleurs encore, nous constaterons que nous avons

de ce critique sagace, qu'il a surtout pris en considération les opuscules politiques et satiriques de l'empereur et n'a guère tenu compte des lettres.

1. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 497, 29 ss. ; Libanius, *Orat.*, II, 58 ; *Cod. Theodos.*, VI, 26, 1.

2. Cf. aussi E. von Borries, *Pauly-Wissowa RE*, X, 83, 30 ss.

affaire à des ébauches qu'il a tracées à la hâte, ou bien encore à des lettres écrites de sa main ou sous sa dictée<sup>1</sup>. Pour donner une idée de son activité, Libanius rapporte que, « en une seule journée, il répondait à des ambassades nombreuses, il envoyait des messages à des villes, à des commandants d'armée, à des magistrats municipaux, à des amis qui partaient, à des amis qui arrivaient, au point de fatiguer les mains de ses secrétaires par la rapidité de sa parole<sup>2</sup> ». Il ne laissait sans doute à ses bureaux que le soin de revoir et d'expédier les actes officiels dont il avait au préalable déterminé la teneur.

*Les lettres familières.* Dans la correspondance familière de Julien, on ne doit pas attribuer à son originalité tous les traits qui, à première vue, sembleraient caractériser sa manière d'écrire. Le prince avait passé par les écoles des rhéteurs et il avait retenu les préceptes du genre épistolaire, genre dont les anciens poussèrent si loin la technique qu'ils finirent par dénombrer quarante et une espèces d'épîtres, en donnant pour chacune des modèles et des règles. Les professeurs de Julien lui avaient appris que, même dans les lettres les plus simples, il convient de s'accommoder aux goûts et aux idées de son correspondant<sup>3</sup>; que, certes, il faut y être bref et clair, « appeler, comme ils disaient, les figures des figures » et se donner l'air d'écrire comme on parle, mais qu'il convient cependant d'y recourir aux proverbes et aux allusions littéraires qui font valoir les grâces d'un esprit orné. Il arrive à Julien, lorsqu'il s'adresse à des

1. Cf. p. 185, 4 (5) s. et 18 (20) ss.; p. 152, n. 1; p. 191, 1 ss.; p. 192, 15 (18); nos 83, 108, 114, 115, etc.

2. *Orat.* XVIII, 174: cf. *Orat.* XVII, 27.

3. Voir ce que Libanius dit ci-dessous p. 3.



sophistes, d'user des artifices des rhéteurs avec une profusion déplaisante.

Cependant l'empereur est loin d'écrire comme un épistolier de profession. Ses lettres se distinguent par la vivacité du sentiment, la sincérité de la pensée, le sérieux de l'accent, qualités que l'école estimait sans guère les pratiquer, mais qui, chez Julien, semblent toutes naturelles. Quand il recourt aux tours ingénieux de la rhétorique pour présenter agréablement quelque bagatelle, il a l'impression que sa pensée se prête à un vêtement d'emprunt, il déclare que c'est un jeu et il s'en excuse. Par contre, il ne songe pas à s'excuser lorsqu'il s'exprime en toute simplicité. Si Libanius perd fréquemment de vue son correspondant pour songer au public que son élégance étudiée et son impeccable purisme devront délecter, Julien est un homme d'action qui ne s'attarde pas volontiers à des raffinements de langage. A la fin d'une journée laborieuse, sans se demander à quel genre appartiendra la lettre qu'il va rédiger, sans prendre le temps d'élaborer un brouillon, il se met à dicter, et il ne se relit pas toujours. On retrouve ainsi dans sa correspondance la loquacité d'un improvisateur qui, comme dit Ammien, laissa trop courir sa langue<sup>1</sup>. Une des virtuosités des épistolographes de son temps consistait à réduire un morceau à quelques lignes, qui devenaient énigmatiques à force d'être concises. Libanius s'est évertué à briller dans ce genre, et Grégoire de Nazianze, à l'occasion, rivalise avec lui. Julien, au contraire, reconnaît qu'il sait être plus bavard qu'une cigale attique, et il se reproche parfois ses longueurs<sup>2</sup>. Fréquemment, une spontanéité débordante l'entraîne dans des digressions

1. Ammien, XXV, 4, 17.

2. P. 64, 15 (16) ss. ; 62, 3 (4) ss. ; 139, 9 (8) s. ; etc.

où il s'oublie au risque de se répéter ; souvent aussi, visant à frapper fort plutôt qu'à frapper juste, ses lettres s'animent et deviennent émouvantes. Elles s'entrecourent d'apostrophes, d'objurgations, d'appels aux dieux que l'on sent toujours présents dans sa pensée ; enfin elles abondent en confessions inopinées et ingénues. Mieux que la correspondance de n'importe lequel de ses contemporains, mieux que celle de Synésius, de Jérôme ou d'Augustin lui-même, les lettres de Julien nous rappellent que son siècle fut l'âge d'or de l'autobiographie.

Ennemi du faste, ce prince se débarrassa du cérémonial derrière lequel la personnalité de ses prédécesseurs s'était dérobée. De même qu'il refusa le titre de « maître et seigneur » et proscrivit l'« adoration » de la pourpre, de même il évita la solennité et l'emphase qui étaient de règle alors dans le style officiel et dont mainte lettre de Constantin peut donner une idée. Quand Julien écrit à ses amis, il les traite d'égal à égal, avec ce désir de plaire qui semble caractériser les bons épistoliers. Sensible, affectueux et délicat, il possède le savoir-vivre et le tact de ceux qui ne blessent jamais, soit qu'ils donnent, soit qu'ils refusent, et il trouve des tours d'une exquise finesse pour paraître l'obligé des sollicitateurs qu'il vient de combler. D'autre part, la passion généreuse qui lui a fait consacrer sa vie à l'intérêt public l'empêche, même dans ses lettres familières, d'oublier le souci des affaires ou de garder à leur sujet un silence prudent. On ne pourrait dire de lui, comme on l'a fait de tant de rhéteurs de l'époque, qu'il s'exprime comme s'il ne se passait rien de son temps. — « Quant aux événements, écrivait un jour Symmaque à ses enfants, je ne trouve rien à vous écrire, sinon que, sur le Forum de Trajan, un pâté de maisons, en s'écroulant, a écrasé ceux qui l'ha-

bitaient<sup>1</sup>. » Les épistolographes d'alors semblent n'avoir eu d'yeux que pour les jeux du cirque et les déplacements des histrions. Libanius ne parle d'habitude que d'incidents vulgaires ; ses occupations de professeur, ses affaires personnelles, ses relations mondaines fournissent presque toute la matière de ses seize cents épîtres. Dans la décadence des études, il n'aperçoit un danger que pour les écoles. Julien a une vision plus large et il s'inquiète davantage. Il entend craquer l'édifice dont il a la garde. Il vit dans des transes que d'autres ne ressentent qu'à de rares moments de clairvoyance, et souvent ses lettres ouvrent des vues sur des horizons menaçants. Par la lumière que sa correspondance répand ainsi, elle mériterait presque autant de considération que celle de Cicéron si elle nous avait été mieux conservée. Telle qu'elle est, elle permet de pénétrer dans le secret d'une des vies les plus tragiques de l'histoire, et les penseurs désireux de comprendre la fin du monde antique ne pourraient trouver de documents plus révélateurs. On y voit s'exprimer tour à tour les espérances et les désillusions du dernier défenseur qui s'acharna à prolonger la résistance du paganisme.

Les qualités qui font la valeur documentaire de cette correspondance n'en excluent pas d'autres, plus habituelles chez les maîtres du genre épistolaire. Julien a de l'esprit et un enjouement plein d'humour. Certes, ses plaisanteries ne coulent pas toujours de source et son badinage est maintes fois laborieux et pénible. Ame ardente et passionnée, il se surveille trop peu dans ses satires, et il n'a pas la raillerie légère d'un sceptique. « La nature, dit-il<sup>2</sup>, ne m'a fait ni moqueur, ni facé-

1. *Epist.*, VI, 37.

2. *Césars*, 306 B.

tieux. » Néanmoins, il nous a laissé des lettres agrémentées de tant d'observations piquantes, de portraits ou de scènes pittoresques, et écrites avec un si gracieux abandon, qu'on pourrait les prendre pour modèles. Si l'on en doute, qu'on lise le vivant récit de son entrevue avec l'évêque diplomate et caustique qui lui fit visiter un jour les temples d'Ilion<sup>1</sup>.

Ces mérites si divers ont été en partie admirés par le plus expert des connaisseurs d'alors. Libanius vante le lumineux éclat des épîtres de son élève qui, dit-il, n'avait pas son pareil « pour unir la force à la clarté », et il déclare ailleurs que, « dans ses lettres, Julien s'est surpassé<sup>2</sup>. »

*La formation du recueil.*      *Contraste frappant: la correspondance de Libanius nous est parvenue à peu près dans l'ordre que présentait la première édition ; les meilleurs de nos manuscrits reproduisent le contenu des cahiers où le rhéteur, au jour le jour, avait introduit une copie de ses lettres. Pour Julien, au contraire, nous ne disposons que de recueils tardifs, remaniés, et tous différents les uns des autres. Si l'on représentait sous la forme d'un arbre généalogique les entrecroisements des diverses traditions, on se trouverait devant un enchevêtrement fort compliqué.*

Du temps de Julien déjà, ses lettres passaient de main en main, les unes pour flatter la vanité de ceux qui les avaient reçues et qui les montraient « comme fait un parvenu des bagues qu'il porte au doigt<sup>3</sup> », d'autres pour documenter les nombreux littérateurs qui se préparaient à être les historiographes du prince. Après sa mort, cet étalage cessa, les partisans de la réaction païenne se sen-

1. *Ep.* 79, p. 85 ss. ; cf. aussi l'*Ep.* 4, etc.

2. *Ep.* 716 et *Orat.* XVIII, 302.

3. C'est Julien lui-même qui le dit p. 64, 9 ss.

tant menacés et plus d'un, sans doute, jugeant prudent de cacher des écrits qui pouvaient le compromettre. Le premier émoi passé et la tolérance de Jovien aidant, on vit se produire une série d'apologies, de mémoires, d'oraisons funèbres et même de poèmes épiques célébrant le héros que les chrétiens prétendaient mettre au pilori. C'est au cours de cette polémique que parurent les premiers recueils d'épîtres de Julien. Pour l'un d'eux, qui devait apparemment renfermer un choix de lettres privées, un ancien protégé de l'empereur, Aristophane de Corinthe, demanda la collaboration de Libanius et celui-ci lui promit les parties de sa correspondance avec le prince qui pouvaient être publiées sans danger<sup>1</sup>. En effet, nous trouvons encore dans nos manuscrits la réponse du rhéteur après deux des billets que Julien lui avait adressés. Les autres littérateurs que l'empereur avait honorés de son amitié ne furent pas moins empressés à faire connaître les lettres qu'ils avaient échangées avec lui ; c'est ainsi que nous pouvons encore lire deux missives de Julien à Eustathe de Cappadoce avec la réponse de ce philosophe.

Dans les éditions anciennes d'où proviennent nos copies, les morceaux n'étaient pas rangés suivant l'ordre chronologique. On laissa réunies, telles qu'on les avait reçues de leurs détenteurs, les lettres adressées au même personnage ; on reproduisit, le cas échéant, les séries *amébées*, avec les notes marginales qui signalaient les autographes du prince, et l'on prit soin d'ajouter à l'occasion au nom du destinataire l'indication de ses titres ou de ses rapports de parenté, de façon à le distinguer de ses homonymes. Eunape s'est sans doute servi d'une publication de ce genre, et Ammien Marcellin fait valoir le sérieux et l'affabilité des épîtres de Julien comme un

1 Libanius, *Ep.* 1264, § 5

homme qui en aurait parcouru une collection considérable<sup>1</sup>.

Les historiens de l'Église Socrate et Sozomène mentionnent beaucoup d'ordonnances, de rescrits et de dépêches officielles de l'empereur. Nous leur devons ainsi le résumé de beaucoup de pièces perdues et le texte de deux épîtres importantes (n<sup>os</sup> 60 et 84) qui ne figurent que chez eux. Par contre, ils ne font pas la moindre allusion aux lettres privées. Par exemple, dans son récit de l'expédition contre les Perses, Sozomène ignore le long rapport que le prince envoya d'Hiérapolis à Libanius sur les premières étapes de sa marche. Sans reproduire ici des arguments qui ont été exposés ailleurs<sup>2</sup>, nous rappellerons simplement que, à notre avis, ces écrivains compulsèrent un recueil d'actes officiels, en grande partie relatifs à la politique religieuse de l'Apostat, que l'auteur de ce recueil était un chrétien, qu'il avait travaillé sans doute à Alexandrie, qu'il y eut accès aux archives de l'administration, mais qu'il recourut occasionnellement à d'autres sources d'information.

Si, de bonne heure, les historiens consultèrent des recueils de lettres de Julien, de bonne heure aussi, pour trouver du neuf, les éditeurs de ces recueils mirent à profit les œuvres des historiens, et ils joignirent sans méfiance aux documents les plus authentiques d'assez grossières fictions empruntées à une littérature qui ne tarda pas à rendre la figure de l'Apostat aussi fabuleuse que celle d'Alexandre. C'est pourquoi nous voyons figurer dans nos manuscrits la missive extravagante de Julien à Arsace, satrape d'Arménie, sa prétendue lettre

1. Ammien, XVI, 5, 7 ; quant à Eunape, cf. nos *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien* (Bruxelles, Hayez, 1898), p. 10, n. 4.

2. Cf. nos *Recherches*, l. l., p. 20.

aux Juifs, et aussi les insipides élucubrations dites « de Julien à Basile » et « de Basile à Julien », inventions assurément anciennes, puisque Sozomène en eut déjà connaissance. L'œuvre littéraire du prince acheva de s'adulterer en s'encombrant d'accroissements plus hétérogènes encore. A la suite d'une confusion qui demeure inexplicquée, on introduisit dans le recueil de ses lettres une série d'épîtres d'un sophiste syrien ami de Jamblique et de Sopatros d'Apamée, le type du virtuose asianiste de la décadence, ne présentant pour nous d'autre intérêt que de faire voir jusqu'où peut aller la dépravation du goût dans une littérature désireuse de flatter l'oreille au lieu de servir la pensée.

Les collections partielles de lettres de Julien, publiques ou privées, vraies ou fausses, furent bientôt incorporées dans des éditions complètes de ses œuvres. Dès la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle, l'historien païen Zosime déclare qu'on peut facilement se procurer des exemplaires de ces vastes compilations<sup>1</sup>, et l'on voit d'obscurs auteurs de cette époque — Laurentius Lydus et Facundus d'Hermiane (vers l'an 546)<sup>2</sup> — en citer des extraits. Il ne faut pas s'en étonner. Le souvenir de Julien demeura toujours uni à celui de son maître Libanius, et ses détracteurs eux-mêmes continuèrent longtemps à le traiter comme un écrivain de marque. C'est ainsi que Socrate, au moment d'aborder le récit de son règne, se défend de vouloir rivaliser avec lui pour l'élégance du style<sup>3</sup>. Malgré toute l'horreur qu'inspirait aux chrétiens l'œuvre de l'Apostat, il y eut, dans les écoles des monastères, des lettrés assez tolérants pour conserver l'ensemble de ses écrits. Ils se contentèrent d'en éliminer les tirades les

1. III, 2, 4; cf. Philostorge, p. 165, 15 ss. de mon édition.

2. Voir p. 105, n. 4 et 197, 7, etc.

3. III, 1, 3.

plus blasphématoires, ou tout au moins, pour mettre leur conscience à l'aise, d'invectiver dans les marges contre l'auteur qu'ils copiaient, en le traitant de « chien maudit » ou de « suppôt du diable<sup>1</sup> ». La fin prématurée de l'empereur ne fournissait-elle pas d'ailleurs une preuve suffisante de sa folie et de l'intervention de la Providence, toujours prompte à châtier les ennemis de la Foi? Jusqu'à la Renaissance, les lexicographes byzantins se servirent d'extraits de Julien pour donner des spécimens d'excellente grécité. Suidas par exemple, après avoir énuméré ses œuvres d'après une édition assez complète, mentionne sous diverses rubriques des extraits de sept de ses discours et d'une bonne dizaine d'épîtres, dont plusieurs seraient inconnues sans lui. Le volume auquel ces extraits ont été empruntés devait ressembler au plus précieux de nos manuscrits, un *Vossianus* (Leyde) du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, qui renferme une ample collection des discours et des satires de Julien suivie d'une série de lettres remarquable par son étendue. Nous noterons ici que, dans la compilation utilisée chez Suidas comme dans l'archétype du *Vossianus*, les épîtres du sophiste syrien dont nous parlions plus haut se trouvaient confondues avec celles de Julien; qu'alors déjà, la correspondance de l'empereur étonnait les lecteurs par la diversité des pièces « de tout genre » qui y étaient juxtaposées<sup>2</sup>; enfin que le *Vossianus* présente les lettres, authentiques et inauthentiques, dans un désordre indescriptible.

Parmi les soixante-dix manuscrits que nous avons eu à examiner, le *Vossianus* et sa copie U sont à peu près les seuls qui renferment exclusivement des œuvres de Julien. Les autres sont des florilèges d'épistolographes

1. Cf. *Recherches*, p. 25, n. 2, et ci-dessous l'apparat critique de la p. 161.

2. Cf. Suidas, s. v. Ἰουλιανός (ἐπιστολάς παντοδαπάς).



où il se rencontre avec Anacharsis, Brutus, Diogène, Libanius, Basile de Césarée, maint autre encore, et ces anthologies ne prétendent donner que « les meilleures » des lettres de l'empereur. Rien de plus inattendu, ni de plus décevant, ni à d'autres égards de plus instructif que l'aspect donné ainsi à la correspondance du prince par les préférences des Byzantins. Clercs ou érudits, gens de cour ou fonctionnaires, ils avaient souvent à rédiger des requêtes ou des remerciements pour lesquels il leur fallait des modèles. Ils composèrent donc des chrestomathies de lettres tirées des meilleurs auteurs, et Photius déjà avait recommandé à leur attention les épîtres de « l'empereur-philosophe » avec celles de son maître Libanius<sup>1</sup>. Il est donc bien naturel que, du x<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, nous voyions se multiplier les manuscrits contenant « un choix » de lettres de Julien. La destination de ces manuscrits se reconnaît rien qu'à leurs dimensions. Ce ne sont point, comme le *Vossianus*, de pesants in-folios destinés à reposer sur des rayons de bibliothèques. Ce sont des livres plus portatifs, et souvent des volumes minuscules, faits pour être mis en poche ou glissés dans un sac de voyage. Les recueils de ce genre, où Julien fait figure de bel esprit, sont la source ordinaire d'où il nous faut tirer les débris de sa correspondance. On devine combien une pareille tradition a nui à la conservation du texte. Les copistes de ces florilèges n'ont aucun souci d'être complets. Au contraire, quand ils lisent Julien, c'est pour ne retenir que les billets les plus brefs et les moins circonstanciés. Quant aux autres, ils les écourtent outrageusement ou bien ils les omettent. Les détails qui, pour être compris, demanderaient certaines connaissances historiques, ceux qui font allusion à un

1. *Epist.* 207.

personnage, à un fait, à une situation particulière, paraissent superflus et gênants. Plus la lettre est banale, plus elle contient de formules bonnes à reproduire n'importe quand et n'importe où, mieux elle mérite d'être conservée. C'est dire que, dans la série des lettres attribuées à Julien, les épîtres inauthentiques où un sophiste emploie sa faconde à amplifier des remerciements ou des félicitations, sont précisément celles que les Byzantins ont unanimement préférées. Pour ces épîtres, nous disposons de copies nombreuses. La famille de manuscrits (f) qui est représentée par le plus d'exemplaires ne reproduit que des apocryphes. Au contraire, les lettres les plus précieuses pour nous, celles où Julien se donne le mieux à connaître, ne sont conservées que dans le *Vossianus* ou dans l'un ou l'autre manuscrit étroitement apparenté avec lui (CXYL). Nous ne possédons d'ailleurs qu'une petite partie des morceaux qui figuraient dans les éditions du iv<sup>e</sup> et du v<sup>e</sup> siècles. Parmi les vingt-trois lettres que Sozomène mentionne, quatorze ont disparu, et des quatre-vingts numéros que renferme la vulgate, vingt-quatre doivent être écartés. Bref, les lettres de Julien furent en partie sauvées de l'oubli par l'effet d'un quiproquo singulier, qui le fit prendre pour un maître dans l'art d'écrire des banalités. Mais peut-être ne faut-il pas trop se plaindre de la confusion qui a réuni si longtemps ses œuvres avec celles d'un sophiste verbeux. Sans elle, les lettres du *Vossianus* seraient peut-être seules parvenues jusqu'à nous.

*Ordre  
et classement  
des lettres.*

Les anthologies d'épistolographes composées à l'époque byzantine ont été tant de fois remaniées, abrégées, puis complétées l'une par l'autre que l'on y trouve une juxtaposition déconcertante de pièces de toute sorte avec fort peu de traces de la disposition primitive. A leur tour,

les modernes ont publié les lettres sans se préoccuper de les grouper rationnellement. L'Aldine de Marc Musurus (1499) mêle arbitrairement le contenu de trois manuscrits et les éditeurs subséquents se sont contentés d'ajouter à la suite de ce premier recueil les morceaux inédits au fur et à mesure de leur découverte. Ce procédé machinal a fini par produire une vulgate qui sépare des textes connexes et accole des pièces disparates dans un désordre plus étonnant encore que celui des manuscrits de la Renaissance. Si jamais un remaniement s'est imposé, c'est bien dans ce cas. Il ne pouvait être question de ranger les épîtres par genres (tous les genres s'y confondent) ni par correspondants (il est rare que l'on ait plus de deux missives adressées à la même personne). En revanche, presque toutes les lettres offrent le moyen de déterminer vers quel moment elles ont été écrites. L'ordre chronologique était le seul réalisable et, à tous égards, il s'est montré le plus avantageux. Il rapproche fréquemment des morceaux analogues et il arrive aussi qu'il réunisse des documents envoyés au même destinataire. Dès le xviii<sup>e</sup> siècle, l'abbé de la Bletterie remarquait que, dans les éditions, les lettres « sont rassemblées à l'aventure », et il se proposait de les traduire en suivant l'ordre que nous avons préféré.

On a vu plus haut que les recueils de lettres de Julien renferment beaucoup de pièces inauthentiques. L'incurie de certains copistes byzantins a été telle que nombre de manuscrits font figurer sous le nom de l'empereur des morceaux d'Isidore de Péluse, de Libanius ou de Procope de Gaza. Heyler reconnaissait déjà le caractère apocryphe de plusieurs de ces épîtres et, depuis, les critiques se sont mis d'accord pour en rejeter mainte autre encore. J'ai dû renoncer à faire place dans le présent volume à tout ce fatras. Il n'y a rien là qui puisse nous aider à

connaître Julien. D'autre part, il ne pouvait être question d'éliminer de la collection les lettres dont l'authenticité continue à trouver de sérieux défenseurs, ni les textes législatifs que les anciens éditeurs y ont introduits ; on a vu qu'ils méritent de garder leur place traditionnelle parmi les œuvres de Julien. Quant aux extraits latins des codes Théodosien et Justinien, ils ne donnent que des résumés incolores du dispositif de ses lois et ils doivent leur forme actuelle aux légistes de la chancellerie impériale ; il n'y avait aucune raison de les traduire dans ce volume, pas plus que le texte *Sur l'or coronnaire* découvert récemment parmi les papyrus du Fayoum. L'origine de ce texte continue à être controversée, et la teneur en a été dénaturée au point de former parfois un grimoire à peine intelligible.

*Valeur de la tradition.* L'œuvre confuse des abrégiateurs et des compilateurs médiévaux nous est parvenue dans des manuscrits trop divers pour qu'on puisse réussir à en retracer la filiation. Chaque lettre a, pour ainsi dire, sa tradition spéciale. Je puis me dispenser de reproduire ici les conclusions auxquelles nous ont conduits de minutieuses recherches sur le groupement de tous nos apoglyphes. Notre seconde liste de sigles (p. xxiv) suffira pour en donner une idée. De plus, sous chaque lettre, nous avons énuméré les manuscrits ou familles de manuscrits qui ont contribué à en fournir le texte, en plaçant les meilleurs en tête de la liste. Presque tous, ces *codices* renferment des compilations faites au moyen de plusieurs anciens florilèges. Leur valeur n'est donc pas constamment la même et le rang qu'ils occupent dans ces séries de sigles change suivant les morceaux. Pour les lettres les plus importantes, nous disposons de peu de copies, et celles-ci sont si fautives et si mutilées que l'on

est toujours en droit de suspecter leurs leçons, mais il est rare qu'on puisse les corriger avec vraisemblance. Par contre, nos collations nous ont fait découvrir maintes fois un texte plus correct ou plus complet ou des adresses plus exactes, et elles nous ont révélé aussi des lacunes qui n'avaient jamais été soupçonnées.

Pour traduire, j'ai été obligé de prendre parti dans beaucoup d'endroits où, M. Cumont et moi, dans notre édition commune, nous avons jugé préférable de nous abstenir. J'ai dû ainsi, plus souvent que je ne l'aurais voulu, m'écarter du texte que nous avons publié en collaboration. Les notes indiqueront les passages où la traduction me prête une assurance qui n'est pas dans ma pensée.

J'ai été heureux de pouvoir consulter à l'occasion l'essai de M. F. Boulenger *Sur la syntaxe de l'empereur Julien* ainsi que la récente traduction anglaise de M<sup>me</sup> W. C. Wright. Malheureusement, les notes critiques que M. W. M. Calder a eu l'obligeance de me communiquer, me sont parvenues trop tard pour trouver place dans ce volume. M. F. Cumont a revu de près le texte et les notes, et il m'a procuré ainsi, avec mainte observation précieuse, une sécurité qui a mis fin à bien des hésitations. Je suis, pour les mêmes raisons, l'obligé de M. L. Parmentier qui a relu les épreuves avec une attention perspicace et qui m'a fourni d'heureuses suggestions dans des passages difficiles. Le nom de M. Paul Thomas revient assez fréquemment dans les notes pour que l'on voie l'importance de son intervention. Enfin, M. Paul Mazon m'a aidé de son expérience dans la composition du volume. Je me fais un plaisir de reconnaître ici tout ce que je dois à ces collaborations amicales.



## ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES NOTES

---

Ald. = Édition aldine des épistolographes grecs, par Marc Musurus, 1499.

Allard = P. Allard, *Julien l'Apostat*, Paris, Lecoffre, 3 vol., 3<sup>e</sup> édition, 1906-1910.

Asmus = R. Asmus, dont on trouvera les monographies mentionnées dans les diverses introductions.

Bücheler : cf. infra s. v. Papadopoulos.

Cabrol = *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* etc., Paris, Letouzey.

CAG = *Commentaria in Aristotelem Graeca*, ed. Academia Borussica, Berlin, Reimer.

*C. Galil.* = *Iuliani imperatoris librorum contra Christianos quae supersunt*, coll. rec. C. J. Neumann; Leipzig, Teubner, 1880.

Cobet = C. G. Cobet, *Annotationes criticae et palaeographicae ad Iulianum*, *Mnemosyne*, VIII, 1859, p. 341 ss.; cf. *ibid.*, N. S. IV, 1876, p. 191; X, 1882, p. 52 ss.; XI, 1883, p. 367 ss.

De la Bletterie = *Histoire de l'empereur Jovien et traductions de quelques ouvrages de l'empereur Julien*, par M. l'abbé de la Bletterie, Paris, 1776, p. 391 ss.

FHG = *Fragmenta Historicorum Graecorum*, ed. C. et Th. Müller, Paris, Didot.

Friederich = Br. Friederich, *Coniecturae ad Iuliani alio-*

*rumque eiusdem aetatis scriptorum opera*; Progr. Gymnas., Claustal, 1873.

Geffcken = *Kaiser Iulianus*, von J. Geffcken, Leipzig, Dieterich, 1914.

Hercher = *Epistolographi Graeci*, rec. R. Hercher, Paris, Didot, 1873. — *Zu den Briefen Kaiser Iulians*, *Hermes*, II, 1867, p. 457 ss.

Hertlein = *Iuliani imperatoris quae supersunt*, rec. Fr. C. Hertlein, Leipzig, Teubner, 1875-6. — *Zu Iulians Briefen*, *Hermes*, III, 1869, p. 309 s. — Progr. Gymnas., Wertheim, 1847, 1850, 1856, 1860 et 1873.

Herzog-Hauck RE = *Realencyklopädie für protestantische Theologie und kirche etc.*, 3<sup>e</sup> éd., Leipzig, Hinrichs.

Heyler = *Iuliani imperatoris quae feruntur epistolae*, ed. L. H. Heyler, Mayence, 1828.

Horkel = Ioh. Horkel, *Emendationes Iulianae*, Diss., Berlin, 1841.

Julien, ELF = *Iuliani imperatoris epistulae leges poematia fragmenta varia*, coll. rec. J. Bidez et F. Cumont, Paris, Les Belles Lettres, et Oxford, University Press, 1922.

Klimek = P. Klimek, *Coniectanea in Iulianum*, Diss., Breslau, 1883, p. 21 ss. — Progr. Gymnas., Leobschütz, 1888.

Koch = W. Koch, *Kaiser Iulian der Abtrünnige* (*Jahrb. für class. Philol.*, Suppl. XXV), Leipzig, Teubner, 1899.

*Libanii Orat. vel Epist.* = *Libanii opera*, rec. R. Förster, voll. I-VIII et X-XI, Leipzig, Teubner.

Martinius = *Iuliani imperatoris epistolae*, ed. P. Martinius, Paris, 1566 et 1583.

Naber = S. A. Naber, *Epistola critica de Iuliano*, *Mnemosyne*, N. S., XI, p. 387 ss.

Papadopoulos = A. Papadopoulos-Kerameus, *Neue Briefe von Iulianus Apostata*, *Rhein. Museum*, XLII, 1887, p. 15 ss., avec des observations critiques de Fr. Bücheler.

Pauly-Wissowa RE = *Paulys Real-Encyclopädie der class. Altertumswissenschaft, neue Bearbeitung* von G. Wissowa u. W. Kroll, Stuttgart, Metzler.

Petau = *Iuliani Imp. opera etc.* Paris, Cramoisy, 1630.



PG et PL = Migne, *Patrologiae cursus completus, series Graeca* (PG) et *series Latina* (PL).

*Recherches* = J. Bidez et F. Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien* (*Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. LVII), Bruxelles, Hayez, 1898.

Reiske = *Animadversiones in Iulianum*, conservées dans le « codex Lugdunensis Wytttenbachii n° 34 » à Leyde.

Rostagni = A. Rostagni, *Giuliano l'Apostata*, Turin, Bocca, 1920.

Saglio-Pottier = *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines etc.*, Paris, Hachette.

Schwarz = W. Schwarz, *De vita et scriptis Iuliani imperatoris*; Diss., Bonn, 1888.

Seeck, BLZG = O. Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet* (*Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, XXX), Leipzig, Hinrichs, 1906.

Sintenis = C. Sintenis, *Bemerkungen zu den Briefen Iulians*, *Hermes*, I, 1866, p. 69 ss.

Spanheim = *Iuliani imp. opera etc.*, Leipzig, Weidmann, 1696.

P. Thomas = P. Thomas, *Notes et conjectures sur les lettres de l'empereur Julien*, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, XXXII, 1889, p. 149 ss. — *Revue Belge de philologie et d'histoire*, I, 1922, p. 18 ss.

Weil = H. Weil, *Les lettres nouvelles de l'empereur Julien, observations critiques*, *Revue de philologie*, X, 1886, p. 142 ss.

Wright = *The works of the emperor Julian with an english translation by Wilmer Cave Wright* (The Loeb classical library), t. III, Londres, Heinemann, 1923.

Wytttenbach = Dan. Wytttenbachii *Epistola critica super nonnullis locis Iuliani imp.*, Göttingue, 1769, p. 34 ss.

---



## SIGLES DES MANUSCRITS

---

- A = Ambrosianus 81 [B 4 sup.], s. x, ff. 107 s.  
B = Baroccianus 219, s. xiv, ff. 246 ss.  
C = Parisinus 2755, s. xv, ff. 74 et 132 ss.  
D = Vaticanus 941, s. xiv/xv, f. 143.  
E = Parisinus 963, s. xv, ff. 42 ss.  
F = Barberinus Gr. 220 [II, 41], s. xv, f. 89.  
G = Laurentianus XXXII, 37, s. xiv.  
H = Harleianus 5610, s. xiv, ff. 212 ss.  
I = Laurentianus LVII, 34, s. xv/xvi, ff. 240 ss.  
J = Baroccianus 56, s. xiv, ff. 33 ss.  
K = Ambrosianus 784 [✠ 49 sup.], s. xiv, ff. 171 ss.  
L = Laurentianus LVIII, 16, s. xv, ff. 52 ss.  
M = Monacensis 490, s. xv, ff. 120 ss.  
N = Neapolitanus 217 [III, Aa, 14], s. xiv, ff. 214 ss.  
O = Harleianus 5635, s. xv, ff. 62 ss.  
P = Marcianus 366, s. xv, f. 262<sup>v</sup>.  
Q = Vaticanus 1353, s. xv, ff. 196, 211 ss. et 221 ss.  
R = Heidelbergensis Palatinus 356, s. xiv, ff. 58 ss.  
S = Ambrosianus 166 [C 6 sup.], s. xvi, f. 93.  
T = Ambrosianus 486 [L 73 sup.], s. xiii, ff. vi s.  
U = Parisinus 2964, s. xv, ff. 131 ss.  
V = Leidensis Vossianus Gr. 77 III, s. xiii, ff. 128 ss.  
    V<sup>s</sup> = Vossiani manus altera, s. xiv, f. 128.  
    V<sup>d</sup> = Collatio Vossiani Dübneriana.  
X = Chalcenus 157, pars prior, s. xv, ff. 245 ss.  
Y = Chalcenus 157, pars posterior, s. xv, ff. 273 ss.  
Z = Ambrosianus 460 [I 49 sup.], s. xv/xvi, f. 439.

Γ = Vaticanus 1835, s. xv, ff. 166 ss.

Δ = Varsaviensis Zamoscianus, 125 Cimelia, s. xv, ff. 205 ss.

Θ = Parisinus 3035, s. xiv, ff. 102 ss.

Λ = Laurentianus LVII, 20, s. xv, ff. 67 s.

Φ = Laurentianus LXX, 13, s. xv, n<sup>os</sup> τζ' et τη'.

---

b = NO ou BNO.

c = ALM.

d = XY.

f = ΓΘJK.

g = LX ou LY.

r = BΔ.

v = HU ou V<sup>2</sup>H, en d'autres termes les copies des feuilles perdues du manuscrit V.

Dans les renvois, le chiffre placé entre parenthèses se rapporte à la traduction.

---

# I. JULIEN EN GAULE

---

## INTRODUCTION

Proclamé César à l'âge de vingt-quatre ans le 6 novembre 355, Julien partit de Milan pour la Gaule quelques semaines après. Aucune des lettres qu'il avait écrites avant cette date ne nous a été conservée. Nous savons seulement qu'il en avait envoyé plus d'une à son frère Gallus, puis au philosophe Thémistius<sup>1</sup>, et que Libanius fut de bonne heure, lui aussi, du nombre de ses correspondants<sup>2</sup>.

Pendant la première année de son séjour en Gaule, Julien ne dut pas écrire beaucoup à ceux de ses amis — païens pour la plupart — dont Constance l'avait séparé. Il se sentait surveillé de trop près. Mais, à partir de la fin de l'année 357, enhardi par le succès de ses opérations militaires et par l'éloignement de Constance, qu'il savait occupé à défendre les frontières de l'Orient, Julien commença à se rappeler au souvenir de ses anciens compagnons d'études.

*Lettre 4.* En ces temps-là déjà, la vie n'était pas facile pour ceux qui faisaient profession d'enseigner : « Ils n'ont pas même à eux une petite maison, et ils doivent s'installer chez autrui, dans des logements pareils à ceux des savetiers... Leurs domestiques se font insolents et se moquent d'eux parce qu'ils n'ont pas plus de gens à leur service, si bien que les malheureux se passent d'esclaves ou bien en emploient qui ne valent rien. On regarde

1. Cf. Julien, ELF, nos 1 et 2.

2. Cf. Julien, *ibid.*, n° 3. La lettre 13 de Libanius fut peut-être envoyée à Julien lorsque le prince résidait encore à Nicomédie.

comme heureux celui qui n'a qu'un seul enfant, on plaint celui qui en a beaucoup... Le professeur d'aujourd'hui n'a de discours à tenir qu'à ses boulangers : ... comme débiteur, il voudrait les fuir, mais il doit courir après eux comme affamé<sup>1</sup>. » Nous verrons bientôt<sup>2</sup> que Julien, en Gaule, eut la main large pour aider les rhéteurs nécessiteux. C'est à l'un d'entre eux sans doute qu'il écrivit la lettre 4, pour lui faire présent d'une belle villa qu'il possédait près de Chalcédoine et où il avait passé jadis de délicieuses vacances. Rédigé à la hâte, « près d'une lampe », dans le calme de la nuit, ce billet autographe<sup>3</sup> est rempli de souvenirs d'enfance.

O champs... jardins, maisons, prairies,  
 Treilles qui fléchissaient sous leurs grappes mûries,  
 Pas égarés au loin dans les frais paysages,  
 Heures tièdes du jour coulant sous des ombrages,  
 Pressentiments divins, intimes confidences,  
 Lectures, rêverie, entretiens, doux silences,  
 Je vous revois encore !<sup>4</sup>

La première en date de celles que nous possédons, cette lettre a été mainte fois citée pour ses descriptions pittoresques ou pour le goût des choses champêtres qui s'y découvre. Chateaubriand trouve qu'elle « ressemble assez à ces épîtres toutes fleuries de lys et de roses que le grand Frédéric écrivait à des gens de lettres à la veille d'une bataille... Quel est le roi d'une province de l'empire romain qui ne croirait aujourd'hui déroger à sa puissance, démembrer le domaine de sa couronne et compromettre la dignité de son rang, en offrant d'aussi bonne grâce l'héritage de sa grand'mère à un ami ?<sup>5</sup> ».

*Lettres à Libanius.* Peu de temps après, Julien envoya à Libanius un exemplaire de son premier panégyrique de Constance avec une lettre. Cette lettre est perdue, mais nous en retrouvons plus d'un trait dans la

1. Libanius, *Orat.* XXXI, 11 ss.

2. P. 3.

3. Cf. p. 14, 8 ss., et, pour la date de la lettre, p. 13, n. 1.

4. Lamartine, *Harmonies*, II, 14.

5. *Études ou Discours Historiques* etc. (éd. de Bruxelles, 1852, t. II, p. 114 s.). — Andrieux s'est inspiré de cette lettre dans une de ses anecdotes (*Julien et Gallus*).

réponse du rhéteur<sup>1</sup> : « Tu as remporté une double victoire, l'une par les armes, l'autre par l'éloquence... Dès que l'empereur t'eut appelé à partager le pouvoir, je crus devoir renoncer à mon franc parler, et ne plus traiter comme auparavant un prince élevé à une si haute dignité. Après avoir, dans les exercices de l'école, recouru à des fictions pour montrer comment il faut s'exprimer devant un Périclès, un Cimon, un Miltiade, je devais me garder d'oublier ces règles quand l'occasion réelle se présentait. Cette considération même que tu fais valoir à présent, en me disant que les épîtres des généraux sont courtes parce qu'ils ont beaucoup à faire, m'engageait alors à abrégier mes lettres : je savais que l'homme trop occupé pour écrire, ne peut qu'être importuné par les longues missives d'un correspondant. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que tu m'invites à m'étendre, j'obéis. Et d'abord, je te félicite de pouvoir, les armes à la main, continuer à t'occuper d'études. Tu te bats comme si tu n'avais rien d'autre à faire, et tu vis au milieu des livres comme si tu étais loin des champs de bataille<sup>2</sup>. » Libanius loue ensuite Julien pour les largesses qu'il fait. Il vivait lui-même dans l'aisance, mais, à le lire, on pourrait le croire aussi besogneux que les rhéteurs faméliques dont il dépeint ailleurs la misère<sup>3</sup> : « Arrivé au pouvoir, tu te dépouilles de ton patrimoine en faveur de tes amis ; à l'un, tu donnes une maison, à l'autre des esclaves, à celui-ci une terre, à celui-là de l'or... Et ne crois pas que je renonce à me compter au nombre de tes amis, parce que je ne suis point de ceux à qui tu as donné. Je puis expliquer pourquoi, seul, je n'ai rien reçu... Tu as craint que, dans l'opulence, je ne négligeasse mon art, et tu as cru devoir me maintenir dans la pauvreté, pour me faire demeurer dans mon rôle. »

A cette lettre, Libanius eut soin de joindre un billet adressé à Paul « la Chaine », délateur fameux que Constance avait chargé de surveiller Julien en Gaule, et qui s'acquitta de cette mission avec assez de zèle pour mériter plus tard d'être brûlé vif<sup>4</sup>. Très diplomatiquement, Libanius remercie

1. *Ep.* 369. Cf. Julien, *ELF*, n° 6.

2. Cf. ce que Julien dit lui-même, *Orat.* III, 124 D.

3. Cf. p. 1 s.

4. Ammien, XXII, 3, 11.

cet espion d'avoir autorisé Julien à lui écrire<sup>1</sup> : il savait quelles précautions il était bon de prendre, pour éviter les soupçons d'un personnage aussi inquiétant, et ne s'exposer à aucun ennui.

Entre Libanius et Julien, l'échange de lettres se poursuivait. Peu à peu, l'intimité se resserra et le ton du rhéteur devint moins cérémonieux. Le 24 août 358, un tremblement de terre détruisit la ville de Nicomédie, où Julien et Libanius s'étaient connus jadis. Aussitôt, Julien écrivit à son ancien maître pour lui dire combien il se sentait ému par la détresse d'une ville où il avait passé les meilleures de ses années d'études. De nouveau, la réponse de Libanius nous a été conservée<sup>2</sup> : « Puisse ta santé se maintenir aussi bonne que tu le dis. Quant à ton chagrin, c'est à Dieu d'y porter remède, ou plutôt, s'il y faut une part d'intervention divine, pour le reste, il ne dépend que de vous<sup>3</sup> d'y mettre fin. En effet, la reconstruction de la ville peut se faire dès que vous le voudrez, tandis que la tristesse causée par tant de morts ne peut attendre que du ciel une consolation. Je félicite la cité de Nicomède, même après cette catastrophe. Certes, mieux vaudrait qu'elle fût encore debout ; mais c'est un honneur pour elle que sa chute ait causé tes larmes... » La suite de la lettre donne lieu de croire que Julien avait fait porter la sienne de Gaule à Antioche par Helpidius, un de ses amis : « Quant à Helpidius, auparavant déjà, c'était un homme de bien. Mais maintenant les progrès de ses vertus sont dignes d'admiration... ; tu as ajouté à ses mérites plus encore qu'à sa fortune. » Helpidius avait été chrétien d'abord ; pour plaire à Julien, il devait apostasier plus tard<sup>4</sup>. On dirait que, en 358 déjà, Libanius tenait à noter l'influence morale que Julien exerçait sur lui, et cela nous vaut un portrait du prince que le rhéteur insère dans sa lettre au moyen d'un détour ingénieux : « En effet, bien que tu sois plus jeune qu'Helpidius, c'est toi qui lui as appris, à lui ton aîné, l'équité, le zèle à servir ses amis, le plaisir de faire du bien, l'aménité dans les rapports avec les inconnus, et l'art de gagner les gens que l'on aborde.

1. *Ep.* 370.

2. *Ep.* 35. Cf. Julien, ELF, n° 7.

3. C'est-à-dire de Constance et de Julien.

4. Cf. Philostorge, VII, 10, etc.



Tous ceux qui sont venus lui parler, l'ont admiré et l'ont pris en affection. Pour mieux dire, dans les missions dont tu l'avais chargé, ils ont vu apparaître ta pensée. » Libanius, naturellement, s'est informé de tout ce que faisait Julien et de tout ce qui le concernait : « Lui (Helpidius) et moi, nous avons eu de fréquents entretiens : dans tous, il était question de toi, de tes projets, des affaires où tu es engagé et des qualités que tu y révéles. Grâce à ses récits, je me sentais présent à tes actions, et c'est avec toi-même que je croyais m'entretenir. Ce qui m'a le plus émerveillé, c'est d'apprendre que tu mets en fuite les barbares et que tu composes un récit de tes victoires. Te voilà donc à la fois vraiment et rhéteur et stratège. »

*Lettre 8.*

Julien ne se contenta point d'entretenir avec ses amis une correspondance suivie. Il éprouva bientôt le besoin de se rapprocher d'eux davantage. Comme s'il n'avait eu aucun rapport avec les milieux lettrés qui s'étaient formés autour des grandes écoles latines du pays, le jeune prince, en Gaule, souffrit d'une sorte d'isolement intellectuel. Il se sentait dépaysé et « envahi par la barbarie ». Après quelques années de séjour, il s'étonnait de pouvoir encore s'exprimer en grec<sup>1</sup>. Il avait la nostalgie. Pour réagir, dès qu'il le put, il fit venir auprès de lui plusieurs de ses maîtres et de ses condisciples préférés. Toutefois, il se tint en garde contre certains empressements qu'il jugeait prématurés. A deux de ses anciens camarades, Eumène et Pharianus, qui venaient sans doute de le féliciter de ses exploits ou de lui offrir leurs services, nous voyons le prince recommander les avantages de la vie contemplative (*Lettre 8*)<sup>2</sup>.

*Lettres 9 et 10.*

De tous les correspondants de Julien, Alypius fut le premier peut-être qui se rendit en Gaule à son appel. C'était un lettré, s'intéressant aux sciences autant qu'à la poésie, et, en même temps, un païen résolu, ne redoutant pas les responsabilités. Après

1. Cf. p. 15, 4 s.; 16, 14 (16); 20, 9 (10) s.

2. Cette lettre est de celles dont la date est indiquée par le texte même. Cf. p. 15, n. 1.

avoir été chargé par Julien de diriger la reconstruction du temple de Jérusalem, il finit par être, sous Valens, accusé de magie, condamné et exilé<sup>1</sup>. A l'époque où Julien n'était encore qu'un suspect, il avait eu pour l'orphelin des attentions délicates<sup>2</sup>. Le prince lui en demeura reconnaissant. Nommé César, il s'empressa de lui écrire dès qu'il le put, pour l'engager à venir le rejoindre et à lui prêter son concours (n° 9). Cette lettre d'invitation est d'une époque où Julien commence à prendre conscience de sa mission de réformateur d'un empire en décadence<sup>3</sup>. Arrivé en Gaule, Alypius se vit confier le haut poste de « vicaire des Breagnes »<sup>4</sup>. Quelque temps après, Julien tomba malade. Alypius en fut informé et, pour le distraire pendant sa convalescence, il lui envoya une carte de géographie de sa composition avec une dédicace en vers iambiques, pleine, apparemment, d'expressions aimables et élogieuses. Julien le remercia affectueusement de cet envoi (*Lettre 10*) et il profita de l'occasion pour le féliciter de l'heureux mélange « de douceur et de fermeté » dont il faisait preuve dans son gouvernement.

*Lettres 11-13.* Parmi les appels lancés alors par Julien à ses amis, il en est de plus caractéristiques. Nous possédons le texte de trois lettres qui précédèrent le voyage en Gaule du philosophe Priscus, un de ces pontifes du néoplatonisme qui impressionnaient leur entourage par leurs airs mystérieux et solennels et par le ton oraculaire des moindres de leurs paroles<sup>5</sup>. Julien avait entendu parler de lui à Pergame déjà, à la veille de son apostasie<sup>6</sup>, et ce même Priscus devait plus tard, avec le théurge Maxime d'Éphèse, lui servir de directeur spirituel et l'assister dans ses derniers moments<sup>7</sup>. Une lettre de Priscus était par-

1. Ammien, XXIII, 1, 2 s. et XXIX, 1, 44; Philostorge, VII, 9<sup>a</sup>, éd. Bidez. — Sur son frère Césaire, cf. Seeck, BLZG, p. 98, n° iv.

2. Cf. p. 15 s. l'allusion à l'histoire de Syloson.

3. Cf. p. 16, n. 2.

4. Ammien, XXIII, 1, 2 et XXIX, 1, 44; Libanius, *Ep.* 324.

5. Cf. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 481, 29 ss.

6. *Ibid.*, p. 474, 28 ss.

7. Ammien, XXV, 3, 23.

venue à Julien en Gaule au moment où il commençait à se remettre d'une grave indisposition<sup>1</sup>. Il avait encore quelque peine à lire, mais le soir même, il prit connaissance de cette missive, et sept jours plus tard, il était à même d'y répondre, en ajoutant à sa lettre (n° 11) un post-scriptum autographe. Quelque temps après, Julien apprit que Priscus songeait à venir le voir. Immédiatement, il lui adressa une invitation pressante, dont le texte a été retrouvé récemment dans un manuscrit de Chalcé. Rapide et succinct, plein néanmoins de confidences fort instructives pour nous, ce billet est de ceux qui méritent le plus de retenir l'attention (*Lettre 12*). On y voit se marquer notamment une ferveur mystique qui pousse le prince à demander un exemplaire d'ouvrages qu'il était alors dangereux de posséder et dont le restaurateur du paganisme devait plus tard s'inspirer mainte fois : je veux dire les commentaires de Jamblique sur les écrits mystiques de Julien le chaldéen. Bientôt après, Julien reçut l'annonce que Priscus se préparait à se mettre en route. Par retour du courrier, le prince lui expédia l'*evectio*, c'est-à-dire le permis dont il avait besoin pour se servir des voitures de la poste impériale (*Lettre 13*).

Les invitations envoyées à Alypius et à Priscus ne furent évidemment pas les seules ; et bientôt, comme dit Libanius<sup>2</sup>, on vit « arriver en Gaule près de Julien, aux premiers rayons de sa gloire naissante, non point des danseurs et des mimes, ni des joueurs de flûte et des citharèdes, mais des essaims de rhéteurs et un philosophe venu d'Athènes », Priscus sans doute. Après avoir donné au prince « et des éloges, et des conseils, il s'en retourna, avec un présent que Julien fut le seul des empereurs à pouvoir donner : des vers célébrant ses vertus ».

*Lettre 14.* Dans les cercles païens de l'Orient, les hauts faits du libérateur des Gaules éveillaient un enthousiasme et des espérances<sup>3</sup> dont Julien

1. Peut-être celle dont il est question dans l'*Ep.* 10 à Alypius. Cf. *G. Galil.*, 235 C, etc.

2. *Orat.* XII, 55. Cf. ce qu'Eunape dit de Priscus, *Vit. Sophist.*, p. 481, 32 ss.

3. Cf. Libanius, *Orat.* XVII, 14.

fut certainement informé. Redoutant que la jalousie de Constance ne lui réservât le même sort qu'à son frère Gallus, et commençant à trouver intolérable ce qu'il y avait de précaire dans sa situation, Julien se laissa gagner par des ambitions de plus en plus impatientes. En 359, vers le moment où Constance rappela des Gaules Salluste, un des meilleurs conseillers du jeune César<sup>1</sup>, nous voyons s'échanger entre ce dernier et son médecin, le païen Oribase<sup>2</sup>, des confidences significatives. Oribase avait fait part au prince d'un songe où il avait cru reconnaître des présages menaçants pour l'empereur. Venant d'un intime qui, alors déjà, avait beaucoup d'influence sur ses pensées, cette communication surexcita l'imagination de Julien. Il eut à son tour un rêve dont le sens lui parut assez clair pour qu'il s'en ouvrit à son ami. La lettre (n° 14) qu'il écrivit à Oribase à cette occasion nous révèle, en même temps que certaines des déliations contre lesquelles il eut alors à se défendre, l'idée singulièrement haute qu'il avait de ses devoirs d'administrateur, dans le poste « où son dieu (Mithra) l'avait placé » pour lui faire soutenir le bon combat en faveur des pauvres et des opprimés. C'est vers la même époque sans doute que — comme dit Lunape<sup>3</sup> — « mille complots, mille intrigues se tramant contre lui, il fit venir de Grèce l'hiérophante d'Éleusis. Après avoir accompli avec lui certains actes qui ne furent connus que d'eux seuls, il se sentit encouragé à renverser la tyrannie de Constance, et il eut pour confidents, dans cette entreprise, Oribase de Pergame et le libyen Évhémère ».

*Lettre 17<sup>b</sup>.* Vers le commencement de l'été de l'année 360, proclamé Auguste à Paris par son armée, Julien essaya d'abord de négocier avec Cons-

1. Voir p. 23, 2 (3) s., où malheureusement l'expression dont Julien se sert (*χαρίσαιντο*) est pour nous d'une fort embarrassante imprécision. Salluste fut rappelé à la cour quand Constance était près de quitter Sirmium pour se rendre à Constantinople (Julien, *Orat.* VIII, 251 D), c'est-à-dire en 359.

2. Cet Oribase servait à Julien de bibliothécaire, et il composa à sa demande une compilation médicale qui nous a été conservée en partie. Cf. Julien, 277 BC.

3. *Vit. Sophist.*, p. 476, 29 ss., récit provenant des mémoires d'Oribase lui-même, apparemment.

tance. Redoutant les suites du coup d'État, « il était — dit Ammien — dans les transes. Après mûre réflexion, il prévint que Constance ferait trop peu de cas d'un inférieur longtemps méprisé pour se résigner jamais au fait accompli. C'est pourquoi, eu égard à l'incertitude du nouvel ordre de choses, il se décida à envoyer à l'empereur des députés chargés de l'informer des événements, et, d'accord avec ce qu'ils allaient dire, il leur remit une lettre où, sans détour, il expliquait ce qui s'était passé et indiquait les mesures qu'il fallait prendre à l'avenir. Il ne doutait pas cependant que Constance ne fût déjà instruit de tout par le rapport de Décentius, depuis longtemps de retour, et par celui des officiers de la chambre, qui venaient de quitter les Gaules... Sans rien désavouer, il n'employait cependant aucune expression arrogante, pour ne pas paraître rompre les digues<sup>1</sup> ». Puis, Ammien annonce qu'il va reproduire « à peu près le sens de la lettre » de Julien (n° 17<sup>b</sup>)<sup>2</sup>.

Pleine de pondération et de dignité, cette missive fut confiée à deux ambassadeurs soigneusement choisis : le maître des offices Pentadius, qui avait toute la confiance de l'empereur, et le grand chambellan Euthère, qui, précédemment déjà, avait plaidé avec succès la cause de Julien à la cour. D'après Ammien, à cette lettre, Julien en aurait joint une autre, « pleine de reproches et très mordante », qui devait être remise à Constance en secret et qui ne fut pas publiée. Les deux porteurs des dépêches de Julien eurent mille peines à traverser l'Italie et l'Illyrie. Partout, les hauts fonctionnaires de l'empire leur créaient obstacles sur obstacles. Ils parvinrent cependant à passer le Bosphore, et ils rejoignirent enfin Constance à Césarée en Cappadoce. Là, ils eurent

1. Ammien, XX, 8, 2 ss. — Au § 4, je crois devoir maintenir la leçon « *redundasse* » de la tradition manuscrite; elle peut se comprendre et, de plus, elle fournit une clausule excellente (un crétive suivi d'un trochée).

2. *Ibidem*, 4 ss. — Chez les historiens latins, l'expression « *huiusmodi* » — dont Ammien se sert ici — n'introduit jamais une reproduction littérale. — Cf. Zosime, III, 9, 3; Ps. Aurélius Victor, *Epit.*, 42, 16, et surtout Zonaras, XIII, 10, 16 s., chez qui l'on trouve quelques précisions omises dans la version visiblement très libre d'Ammien (cf. p. 24 s.).

audience du prince, qui leur permit de remettre leur message. Mais, après en avoir pris connaissance, « il eut un emportement d'une violence extraordinaire, il les regarda d'un air à les faire trembler pour leur vie, et il leur ordonna de sortir, sans leur poser une seule question et sans vouloir entendre rien de plus<sup>1</sup> ».

Toutefois, l'empereur finit par se ressaisir. Il jugea opportun de prolonger les négociations pendant un certain temps encore, et Julien eut l'occasion de lui faire porter une nouvelle lettre par le questeur Léonas. Mais nous ne possédons, sur cette lettre, que des renseignements assez vagues et quelque peu contradictoires<sup>2</sup>.

*Lettre 19.*

La guerre ne tarda pas à suivre ces démarches diplomatiques. C'est peut-être à certaines des opérations militaires entreprises alors par Julien que se rapporte une courte dépêche destinée à stimuler le zèle d'un fonctionnaire dont nous ne connaissons que le nom.

Cette *Lettre 19*, comme la plupart de celles que Julien écrivit après avoir déclaré la guerre à Constance, renferme des expressions où ses croyances païennes s'affirment<sup>3</sup>. Désormais, en parlant de la divinité, il ne recourra plus à des formules neutres ou incolores. Ce seront les dieux du polythéisme qu'il invoquera, c'est avec l'aide de ces dieux qu'il prétendra agir. Il s'exprimait différemment lorsqu'il avait encore à flatter ou à ménager celui dont il partageait le pouvoir. Dans son premier panégyrique de Constance, dans son éloge d'Eusébie, dans son discours sur le départ de Salluste, il n'est jamais question des dieux<sup>4</sup>. De même, dans la pre-

1. Ammien, XX, 9, 1 ss.

2. *Ibidem*, XX, 9, 6-8 et Zonaras, XIII, 10, 28. Cf. Julien, ELF, n° 17<sup>c</sup>, et Koch, p. 464 s.

3. P. 26, 13 (14) : αὐτὸς σὺν θεοῖς ἐπιμελήσομαι.

4. Il en est de même dans l'épître à Thémistius, qui est cependant postérieure à la rupture avec Constance (cf. J. Geffcken, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums*, 1920, p. 287 s.). Par contre, les dieux interviennent déjà dans le second panégyrique de Constance. Mais ces apparentes anomalies s'expliquent par le caractère même de ces deux morceaux, comme j'aurai l'occasion de le montrer ailleurs.

mière partie de sa correspondance, le jeune César semble préoccupé de ne point se trahir. Il n'y fait intervenir que « Dieu », « le Dieu Sauveur qui voit tout », « la divine Justice » ou « la divine Providence<sup>1</sup> », et Libanius de son côté, en répondant à certains de ses messages, s'exprime à la manière du prince<sup>2</sup>. Nous voyons, il est vrai, les dieux apparaître dans la *Lettre 12* à Priscus, dans la *Lettre 14* à Oribase, et déjà même dans la *Lettre 9* à Alypius<sup>3</sup>. C'est là un indice de plus du caractère confidentiel de ces missives, qui furent évidemment confiées à des courriers très sûrs. Les deux premières d'entre elles étaient sans doute autographes, comme le post-scriptum qui figurait au bas de la *Lettre 9*.

1. Cf. p. 15, 12 (13); 18, 4 (5) et 15 (18); 20, 11 (12) s.

2. *Ep.* 35, p. 31, l. 16, 17 et 19 de l'éd. Förster. Les dieux ne sont pas mentionnés non plus dans l'*Ep.* 369.

3. Cf. p. 16, 11 et 15 (18); 19, 1 (18, 27) et 23, 2 (4).

## LETTRES ÉCRITES EN GAULE

---

4 [ep. 46].

(*Introduction*, p. 1 s.).

A ÉVAGRIUS, RHÉTEUR

J'ai un petit domaine de quatre terres, que ma grand'mère m'a donné en Bithynie<sup>1</sup>. J'en fais présent à ton amitié. C'est trop peu pour procurer à un homme les avantages de l'abondance et le faste de la richesse, mais tu verras que ce don est loin de manquer d'agrément, si je te le décris en détail. Rien n'empêche un badinage littéraire avec toi, que les Grâces et les Muses ont comblé<sup>2</sup>. Cette campagne se trouve à peine à vingt stades de la mer<sup>3</sup>, et l'on n'y est point importuné par le marchand ou le matelot bavard et insolent. Pourtant l'endroit n'est pas privé tout à fait des faveurs de Nérée : on y trouve toujours du poisson frais et palpitant, et si, sortant de la maison, tu montes sur un certain tertre, tu apercevras

1. De cette aïeule du prince, nous savons seulement qu'elle avait épousé un certain Julius Julianus (Pauly-Wissowa, RE, s. v. Iulianos, n° 32; cf. p. 71, n. 4, et Libanius, *Orat.* XVIII, 9) et qu'elle eut de lui deux enfants, Basilina, la mère de l'empereur Julien, et le comte d'Orient Julien, son oncle. Lorsqu'il était en Gaule, non seulement Julien avait recouvré tout l'héritage de sa grand'mère (voir p. 158, 6 ss.), mais Constance lui avait fait restituer aussi les biens de son père (*Orat.* III, 118 A). Il était donc à même de faire aux rhéteurs de nombreuses largesses (voir p. 3).

2. Julien s'amuse en effet à faire figurer dans sa lettre « trop de Grâces, de Nymphes, de lieux communs de mythologie » (Chateaubriand).

3. Vingt stades font à peu près trois kilomètres et demi.



EPISTULAE IN GALLIIS SCRIPTAE

4 [ep. 46].

Εὐαγρίῳ ῥήτορι.

Συγκτησείδιον μικρὸν ἀγρῶν τεττάρων δοθέντων ἐμοὶ παρὰ 426 d

5 τῆς τήθης ἐν τῇ Βιθυνίᾳ τῇ σῆ διαθέσει δῶρον δίδωμι, ἔλατ-  
 τον μὲν ἢ ὥστε ἄνδρα εἰς περιουσίαν ὀνήσαι τι μέγα καὶ  
 ἀποφῆναι ὄλβιον, ἔχον δὲ οὐ παντάπασιν ἀτερπῆ τὴν δόσιν, 427  
 εἴ σοι τὰ καθ' ἕκαστα περὶ αὐτοῦ διέλθοιμι. Παίζειν δὲ οὐδὲν  
 κωλύει πρὸς σε χαρίτων γέμοντα καὶ εὐμουσίας. Ἀπόκισται  
 μὲν τῆς θαλάττης σταδίους οὐ πλέον εἴκοσι, καὶ οὔτε ἔμπο-  
 ρος οὔτε ναύτης ἐνοχλεῖ λάλος καὶ ὑβριστῆς τῷ χωρίῳ; οὐ  
 μὴν ἀφήρηται τὰς παρὰ τοῦ Νηρέως χάριτας παντελῶς,  
 ἔχει δὲ ἰχθὺν πρόσφατον αἰεὶ καὶ ἀσπαίροντα, καὶ ἐπὶ τινος b  
 ἀπὸ τῶν δωμάτων προελθὼν γηλόφου, ὄψει τὴν θάλατταν  
 τὴν Προποντίδα καὶ τὰς νήσους τὴν τε ἐπώνυμον πόλιν

C X ALM=c E

3 sic X: εὐαγρίῳ AME om. CL || 4 συγκτησείδιον X: συγκτησείδιον  
 (σ om. rubr.) C κτησείδιον E συγκτησείδιον AM συγκτησείδιον (σ om.  
 rubr.) L || post μικρὸν spatium vacuum duodecim fere litterarum C ||  
 δοθέντων: δοκούντων λαβῶν C om. M || ἐμοὶ: μοι E om. C || 5 τίθης  
 XE || βιθυνία E || 6 μὲν om. X || ἢ: εἰ c || 6 ὀνήσαι Horkel: ἐννοῆσαι  
 codd. || 7 ὄλβιον: ὄμοιον X βέλτιον E || δ' < ἄν > Hercher || οὐ:  
 ὡς, οὐ supra scripto, C οὐδὲ E || 8 διεξέλθοιμι X || οὐδὲν: οὐ X || 10 οὐ  
 πλέον: οὐ πλείους LM (sed in marg. πλέον M) om. X || 11/12 οὐ  
 μὴν: οὔτε X || 12 τοῦ: οὐτ sic E om. C || 13 αἰεὶ post ἀσπαίροντα transp.  
 E || σπαίροντα AMX σπέροντα L || 14 ἀπὸ om. X || προσελθὼν E ||  
 γηλόφου ὄψει: τὸς λόφου ὄψεται X.

la mer Propontide, ses îles, et la ville qui porte le nom du grand empereur<sup>1</sup>. Tu ne marcheras pas sur des algues et des mousses; tu ne seras pas incommodé par ces détritibus repoussants et innommables que la mer rejette sur le sable de ses grèves; tu ne fouleras que le smilax, le thym et des gazons odoriférants. Tu trouveras un calme profond, si tu veux t'y coucher en parcourant un livre; puis, pour reposer tes yeux, rien de plus agréable que le spectacle des vaisseaux et de la mer. Lorsque j'étais tout jeune, ce séjour d'été me semblait délicieux: il a des eaux excellentes, un bain charmant, un jardin et des arbres. Homme fait, je demeurai épris de ce vieil asile du passé: j'y revins souvent, et jamais il ne me revit sans que je fisse leur part aux lettres dans mes loisirs.

Il y a là aussi un modeste souvenir de mon jardinage<sup>2</sup>: une petite vigne donnant un vin parfumé, suave, et qui n'attend pas que le temps lui apporte les dons de Dionysos et des Grâces<sup>3</sup>. Au contraire, la grappe, encore sur le cep ou écrasée au pressoir, exhale déjà l'odeur des roses, et le jus, à peine dans les jarres, est « un extrait du nectar », si l'on en croit Homère<sup>4</sup>. Pourquoi n'y en a-t-il pas plus? pourquoi pas de nombreux plèthres d'une pareille vigne<sup>5</sup>? Peut-être n'étais-je

1. Les îles des Princes (Δημόνησοι) et Constantinople, dont le fondateur — l'empereur Constantin — sera traité avec moins d'égards par Julien après la mort de Constance (cf. *Caesares*, 335 B sq. : Ammien, XXI, 10, 8, etc.).

2. On trouve ailleurs encore chez Julien des allusions aux travaux du vigneron (*Orat.* III, 125 AB), et, dans une de ses dernières lettres, écrite à Hiérapolis de Syrie au début de la campagne contre les Perses, nous le verrons s'amuser à décrire un jardin de Batné, *Ep.* 98, p. 182, 8 (10) ss. — Cf. un passage de Thémistius (*Orat.* XX, 236 D et 237 AB) où celui-ci parle des goûts champêtres du philosophe Eugène son père et du vignoble qu'il cultivait, ou bien la jolie description que fait Basile de Césarée (*Epist.* 14) de sa retraite du Pont.

3. Plus littéralement: « lui adjoigne à la longue Dionysos ou les Grâces ».

4. *Odyssée*, I, 359 (où le Cyclope vante le vin qu'Ulysse lui a fait boire).

5. Usité surtout dans l'arpentage des vignobles, le plèthre avait une superficie de plus de huit ares.

τοῦ γενναίου βασιλέως, οὐ φυκίοις ἐφεστῶς καὶ βρύοις,  
 οὐδὲ ἐνοχλούμενος ὑπὸ τῶν ἐκβαλλομένων εἰς τοὺς αἰγια-  
 λούς καὶ τὰς ψάμμους ἀτερπῶν πάνυ καὶ οὐδὲ ὀνομάζειν  
 ἐπιτηδείων λυμάτων, ἀλλ' ἐπὶ σμίλακος καὶ θύμου καὶ πόας  
 5 εὐώδους. Ἑσυχία δὲ πολλὴ περὶ τὸν τόπον κατακλινομένων c  
 καὶ εἰς τὸ βιβλίον ἀφορῶντι, εἶτα διαναπαύονται τὴν ὄψιν  
 ἡδιστον ἀπιδεῖν εἰς τὰς ναῦς καὶ τὴν θάλατταν. Τοῦτο ἐμοὶ  
 μειρακίῳ κομιδῇ νέῳ θερίδιον ἐδόκει φίλτατον· ἔχει γὰρ  
 καὶ πηγὰς οὐ φαύλας καὶ λουτρὸν οὐκ ἀναφρόδιτον καὶ κη-  
 10 πον καὶ δένδρα. Ἄνῆρ δὲ ὢν ἤδη τὴν παλαιὰν ἐκείνην ἐπό-  
 θουν δίαιταν, καὶ ἦλθον πολλάκις, καὶ γέγονεν ἡμῖν οὐκ ἕξω  
 λόγων ἢ σύνοδος. d

Ἔστι δὲ ἐνταῦθα καὶ γεωργίας ἐμῆς μικρὸν ὑπόμνημα,  
 φυταλία βραχεῖα, φέρουσα οἶνον εὐώδη τε καὶ ἡδύν, καὶ οὐκ  
 15 ἀναμένοντά τι παρὰ τοῦ χρόνου προσλαβεῖν τὸν Διόνυσον ὄψει  
 ἢ τὰς Χάριτας· ὁ βότρυς δὲ ἐπὶ τῆς ἀμπέλου καὶ ἐπὶ τῆς  
 ληνοῦ θλιβόμενος ἀπόζει τῶν ῥόδων, τὸ γλευκος δὲ ἐν τοῖς  
 πίθοις ἤδη τοῦ νέκταρός ἐστιν ἀπορρώξ Ὅμηρῳ πιστεύοντι. 428  
 Τί δῆτα οὐ πολὺ γέγονεν οὐδὲ ἐπὶ πλέθρα πάνυ πολλὰ τοιού-

18 Homer. i 359.

C XY [Y incipit 4 ἐπὶ] = d ALM = c E

1 ἐπεστῶς c || 2 διανοχλούμενος C || ἐκβαλλομένων c ἐμβαλλομέ-  
 νων X || 3 καὶ τὰς ψάμμους om. X || τὰς : εἰς τὰς C || 3/4 ὀνο-  
 μάζειν τελείων λυμάτων X ὀνομαζομένων ἐπὶ μικρὸν C || 4 μί-  
 λακος A μαλάχου X et, ut vid., Y, an μαλάχης? cf. Hesiod. Op.  
 41 || 5 περὶ τὸν τόπον d: om. CcE || 6 καὶ om. CLM || 7 ἐπιδεῖν  
 Cd || θάλασσαν E || 7/8 Τοῦτο — φίλτατον om. Y || 7 καὶ ante τοῦτο  
 add. X || 8 θερίδιον C πεδίον E; θερίδιον « factum est a θερίζω, ut  
 χειμάδιον a χειμάζω » Hercher || γὰρ : δὲ Y || 11 καὶ ἦλθον — 12 σύν-  
 οδος om. Y || 14 φυταλία C φυτεία Y || τε E: om. cett. || καί<sup>2</sup> d: om.  
 CcE || 15 τι om. d || 15/16 προσλαβεῖν τὸν διόνυσον ὄψει ἢ τὰς χάριτας  
 X: προσλαβεῖν τὸν διόνυσον ὄψει τὰς χάριτας CcE om. in spatio vacuo  
 quattuor litterarum Y προσλαβεῖν τὸν Διόνυσον ὄψει καὶ τὰς χάρι-  
 τας Martinius; ὄψει in ὄψε corr. Parmentier || 17 τῶν : καὶ d || ἐν :  
 ἐπὶ d || 18/19 Ὅμηρῳ — δῆτα om. Y || πιστευτέον ἤδη οὐ πολὺ X ||  
 19 δὲ post πολὺ add. Y || 19 sq. πολὺς — ὁ τοιοῦτος ἀμπελών (sed  
 postea maluit : πολλή — ἡ τοιαύτη ἀμπελος) Hercher.

pas un jardinier assez zélé. Comme, chez moi, le cratère de Dionysos est tempérant et réclame en abondance l'eau des Nymphes, je n'ai fait produire de vin qu'autant qu'il en fallait pour moi et pour mes amis, et cette sorte d'hommes est rare. Tel est donc le présent que je te fais, tête chérie : mince en soi, mais bienvenu de l'ami à l'ami et « de la famille à la famille », pour parler comme Pindare le sage poète<sup>1</sup>.

J'écris cette lettre en courant, à la lueur d'une lampe<sup>2</sup>, de sorte que, s'il s'y trouve quelques fautes, ne t'en fais point le critique acerbe, comme de rhéteur à rhéteur.

Jadis champ d'Achémenide, maintenant j'appartiens à Ménisque<sup>3</sup> ;  
Plus tard, je passerai de l'un à l'autre eucore.

Celui-là, jadis, croyait me posséder ; à son tour celui-ci  
Se figure qu'il me tient : mais je ne suis au pouvoir de personne,  
[sauf de la Fortune.

8 [ep. 55].

(Introduction, p. 5).

#### A EUMÈNE ET PHARIANUS

Si quelqu'un vous a fait croire qu'il y a rien de plus délicieux ou de plus profitable aux hommes que de philosopher à loisir loin du souci des affaires, certes, en vous trompant, il s'est lui-même abusé<sup>4</sup>. Mais si vous avez encore votre ancienne ardeur, si, comme une flamme trop vive, elle ne s'est pas prématurément éteinte, je vous estime fort heureux. Voici

1. *Olympiques* VI, 99 et VII, 4.

2. Il semble donc bien que Julien ait écrit cette lettre de sa propre main.

3. Dans l'*Anthologie Palatine* (IX, 74, où cette épigramme figure sans nom d'auteur) on lit « Ménippe ». — Je ne voudrais pas affirmer que ces vers ont été reproduits à la fin de la lettre par Julien lui-même.

4. L'éloge de la vie contemplative se retrouve dans l'*Épître à Thémistius*. Cf. aussi ci-dessous la lettre 30 à Théodore, p. 57.

των ἀμπέλων; Τυχὸν μὲν οὐδὲ ἐγὼ γεωργὸς γέγονα πρόθυ-  
 μος, ἀλλ' ἐπεὶ ἐμοὶ νηφάλιος ὁ τοῦ Διονύσου κρατὴρ καὶ ἐπὶ  
 πολὺ τῶν Νυμφῶν δέεται, ὅσον εἰς ἑμαυτὸν καὶ τοὺς φί-  
 λους (ὀλίγον δὲ ἔστι τὸ χρῆμα τῶν ἀνδρῶν) παρεσκευασά-  
 μην. Νῦν δὴ σοι δῶρον, ᾧ φίλη κεφαλή, δίδωμι μικρὸν μὲν  
 ὅπερ ἔστί, χαρίεν δὲ φίλῳ παρὰ φίλου, οἴκοθεν οἴκαδε,  
 κατὰ τὸν σοφὸν ποιητὴν Πίνδαρον.

Τὴν ἐπιστολὴν ἐπισύρων πρὸς λύχνον γέγραφα, ὥστε, εἴ  
 τι ἡμάρτηται, μὴ πικρῶς ἐξέταζε, μηδὲ ὡς ῥήτωρ ῥήτορα.

Ἄγρὸς Ἀχαιμενίδου τὸ πρὶν ποτε, νῦν δὲ Μενίσκου,  
 ἄλλοτε δ' ἐξ ἑτέρου μεταβήσομαι εἰς ἕτερον·  
 καὶ γὰρ ἐκεῖνος ἔχειν με τότε ᾤετο καὶ πάλιν οὗτος  
 οἶεται· εἰμὶ δ' ἐγὼ οὐδενός, ἀλλὰ Τύχης.

## 8 [ep. 55].

Εὐμενίῳ καὶ Φαριανῶ.

441

Εἴ τις ὑμᾶς πέπεικεν ὅτι τοῦ φιλοσοφεῖν ἐπὶ σχολῆς  
 ἀπραγμόνως ἔστιν ἡδιον ἢ λυσιτελέστερόν τι τοῖς ἀνθρώ-  
 ποις, ἡπατημένος αὐτὸς ἐξαπατᾶ· εἰ δὲ μένει παρ' ὑμῖν  
 ἢ πάλαι προθυμία καὶ μὴ καθάπερ φλόξ λαμπρὰ ταχέως  
 ἀπέσβη, μακαρίους ἔγωγε ὑμᾶς ὑπολαμβάνω. Τέταρτος

6 sq. Pind. *Ol.* VI 99 et VII 4.

\*16 — 17 ἐπὶ σχολῆς ἀπραγμόνως φιλοσοφεῖν Suidas s. v. Ἐπὶ σχολῆς.

[1 — 13] C XY = d ALM = c E — [15 sq.] E XY = d G

1 μὲν om. E || 1/2 παρόθυμος E || 2/3 ἐπεὶ — δέεται om. Y || 2  
 μοι X || 3 δέεται: δέ εστιν C; δεῖται Hercher || 4 ἀνδρῶν: ἀγρῶν ὁ  
 E || 4/5 παρεσκευάσμεν C || 5 δῆ E: δέ cett. || δίδωμι ante δῶρον  
 transp. E || ᾧ: αὖ C || 8 ἐπισύρων om. Y || 8/9 ὥσθ' ὅτι E ὥστε  
 εἰ L ὥστε M || 10 sq. hoc epigramma (ἀδέσποτον *Anthol. Pal.* IX 74),  
 quod (post ῥήτορα) soli praebent codd. d, utrum Iulianus ipse fini  
 epistulae subiunxerit an lector quidam, diiudicare nolimus || 10  
 Μενίππου *Anthol.*

15 εὐμενίῳ καὶ φαριανῶ EY: om. X; has litteras sine titulo in-  
 ter Libanii epistulas praebet G || 16 Εἴ τις — 18 ἐξαπατᾶ om. Y  
 || 17 ἡδίων X || 18 αὐτὸς om. E || 20 ἀπεσδέσθη dG || ὑμᾶς ἔγωγε  
 transp. dG || 20 Τέταρτος — p. 15, 3 προεληλύθατε om. Y.

quatre ans déjà passés, et presque trois mois en plus, depuis que nous nous sommes séparés<sup>1</sup>. J'aurais eu plaisir à constater quels ont été vos progrès durant ce temps. Quant à moi, c'est merveille que je réussisse encore à parler le grec, tant les pays où je vis m'ont barbarisé. Ne dédaignez pas les controverses, ne négligez pas la rhétorique ni la lecture assidue des poètes. Étudiez les sciences avec plus de diligence encore. Que l'ensemble de votre travail ait pour objet la connaissance des doctrines d'Aristote et de Platon. Que ce soit là pour vous la tâche à accomplir. Que ce soit la base, le fondement, l'édifice, la toiture. Le reste n'est que hors-d'œuvre. Soignez-le pourtant avec plus d'attention que d'autres n'en accordent aux tâches véritables. Pour moi, j'en atteste la justice divine, c'est parce que je vous aime comme des frères que je vous fais ces recommandations. Car vous avez été mes condisciples et mes bons amis. Si vous suivez mes conseils, je vous chérirai davantage encore; si vous n'en tenez pas compte, je le verrai avec douleur. Or une douleur continue aboutit d'habitude à une fin que j'évite de dire, dans l'espoir d'un meilleur augure.

---

9 [ep. 29].

(Introduction, p. 5 s.).

JULIEN A ALYPIUS. FRÈRE DE CÉSAIRE

Syloson vint, dit-on<sup>2</sup>, trouver Darius; il le fit ressouvenir de son manteau et, en retour, il lui demanda Samos. Darius

1. Nous ne savons pas si c'est en Asie déjà ou bien à Athènes que Julien avait eu Eumène et Pharianus pour condisciples. Comme il quitta Athènes vers le mois de septembre 355, cette lettre — sûrement écrite en Gaule — est dans tous les cas antérieure à l'année 360.

2. Du temps où Darius n'était encore qu'un des gardes du corps de Cambyse, Syloson lui avait donné un manteau qu'il convoitait. Lorsque Darius fut devenu roi des Perses, Syloson se rendit à Suse

ἐνιαυτὸς ἤδη παρελήλυθε καὶ μὴν οὗτοσι τρίτος ἐπ' αὐτῷ  
 σχεδόν, ἐξ ὅτου κεχωρίσμεθα ἡμεῖς ἀλλήλων. Ἡδέως δ' ἂν  
 ἐσκεψάμην ἐν τούτῳ πόσον τι προεληλύθατε. Τὰ δὲ ἐμά, εἰ  
 καὶ φθεγγοίμην Ἑλληνιστί, θαυμάζειν ἄξιον· οὕτως ἐσμέν  
 5 ἐκβεβαρβαρωμένοι διὰ τὰ χωρία. Μὴ καταφρονεῖτε τῶν  
 λογιδίων, μηδὲ ἀμελεῖτε ῥητορικῆς μηδὲ τοῦ ποιήμασιν ὀμι-  
 λεῖν· ἔστω δὲ καὶ τῶν μαθημάτων ἐπιμέλεια πλείων, ὃ δὲ  
 πᾶς πόνος τῶν Ἀριστοτέλους καὶ Πλάτωνος δογμάτων  
 ἐπιστήμη. Τοῦτο ἔργον ἔστω· τοῦτο κρηπίς, θεμέλιος,  
 οἰκοδομία, στέγη· τᾶλλα δὲ πάρεργα, μετὰ μείζονος σπου-  
 10 δῆς παρ' ὑμῶν ἐπιτελούμενα ἢ παρά τισι τὰ ἀληθῶς ἔργα. d  
 Ἐγὼ νῆ τὴν θεῖαν δίκην ὑμᾶς ὡς ἀδελφοὺς φιλῶν ταῦτα  
 ὑμῖν συμβουλεύω· γέγονατε γάρ μοι συμφοιτηταὶ καὶ πάνυ  
 φίλοι. Εἰ μὲν οὖν πεισθεῖητε, πλεόν στέρξω, ἀπειθοῦντας  
 15 δὲ ὄρων λυπήσομαι· λύπη δὲ συνεχῆς εἰς ὃ ποτε τελευτᾶν  
 εἴωθεν, εἰπεῖν παραιτοῦμαι οἴωνοῦ κρείττονος ἔνεκα.

## 9 [ep. 29].

Ἰουλιανὸς Ἀλυπίῳ ἀδελφῷ Καισαρίου.

402 d

20 Ὁ Συλοσῶν ἀνήλθε, φασί, παρά τὸν Δαρεῖον καὶ ὑπέ-  
 μνησεν αὐτὸν τῆς χλανίδος καὶ ἤτησεν ἀντ' ἐκείνης παρ'

19 sq. Herodot. III 139 sq. Cf. Iulian. 117 B.

[1 — 16] E XY = d G — [18 sq.] V [U] C

2 σχεδόν om. X || ἐξότου X ἐξότε E || δ' E : om. cett. || 3 σκεψάμην? Hertlein || παρεληλύθατε G || τὸ δὲ ἐμὸν (cf. Iulian. 77 D) Hertlein || 3/4 εἰ καὶ E : καὶ εἰ dG || 5 διὰ τὰ χωρία om. Y || 5/6 καταφρονῆτε et ἀμελεῖτε d || 7 καὶ om. E || 9 ἐπιστήμη dG : ἐπιστήμησ E || ἔστι G || 10 τᾶλλα — 11 ἔργα om. Y || 11 παρ' ὑμῖν G || 12 φιλῶ dG || ταῦτα — 15 λυπήσομαι om. Y || 13 γέγονασι X || 14 οὖν om. G || 15 εἰς ὃ : οἷ G.

18 titulum om. C || 19 φασί Hercher : φησὶ codd. || παρά V : πρόσ C || 20 χλανίδος C : χλ..... V.

fut alors très fier de sa générosité, croyant avoir pour peu rendu beaucoup, tandis que Syloson ne recevait là qu'un triste présent. Compare maintenant notre situation à la leur. Et d'abord, sur un point, je crois que l'avantage est de notre côté : nous n'avons pas attendu que quelqu'un nous rafraîchit la mémoire ; après avoir gardé si longtemps inaltérable le souvenir de ton amitié, dès que Dieu nous en a donné le moyen, je t'ai appelé auprès de moi, non point avec les seconds, mais parmi les premiers. Voilà le passé. Quant à l'avenir, veux-tu me permettre (car je suis devin) de te faire une prédiction ? Je crois (qu'Adrastée nous soit bienveillante<sup>1</sup>) que le tien sera beaucoup meilleur que le sort du Samien. Car tu n'as pas besoin d'un roi qui t'aide à soumettre une ville, tandis qu'il me faudra beaucoup de collaborateurs pour relever ce qui a croulé<sup>2</sup>. Prends ce langage pour le jeu d'une muse gauloise et barbare, et arrive allègrement sous la conduite des dieux.

*Et de sa propre main* — ..... et de la chasse aux mouflons dans les quartiers d'hiver. Viens retrouver l'ami qui, jadis, avant d'être à même de savoir tout ce que tu vaux, t'entourait déjà cependant de son affection.

10 [ep. 30].

(Introduction, p. 6).

#### JULIEN A ALYPIUS, FRÈRE DE CÉSAIRE

J'étais déjà remis de ma maladie, quand tu as expédié tes

et lui rappela leur première rencontre. Il obtint ainsi de succéder à Polycrate son frère dans le gouvernement de l'île de Samos, que les Perses lui livrèrent toute dévastée. Puis il abusa du pouvoir au point que les Samiens émigrèrent en masse (Hérodote, III, 139 ss.).

1. Comme Némésis, Adrastée châtiât les paroles présomptueuses.
2. Allusion à l'occupation de Samos par les troupes de Darius (voir p. 15, n. 2) et à la restauration de l'Empire, que Julien projetait.



αὐτοῦ τὴν Σάμον· εἶτα ἐπὶ τούτῳ Δαρεῖος μὲν ἐμεγαλοφρονεῖτο [τὸ] μεγάλα ἀντὶ μικρῶν νομίζων ἀποδεδωκέναι, Συλοσῶν δὲ λυπρὰν ἐλάμβανε χάριν. Σκόπει δὴ τὰ ἡμέτερα νῦν πρὸς ἐκεῖνα· ἐν μὲν δὴ τὸ πρῶτον οἶμαι κρεῖσσον ἔργον 403  
 5 ἡμέτερον· οὐδὲ γὰρ ὑπεμείναμεν ὑπομνησθῆναι παρ' ἄλλου, τοσοῦτ' ἄρα χρόνῳ τὴν μνήμην τῆς σῆς φιλίας διαφυλάξαντες ἀκέραιον, ἐπειδὴ πρῶτον ἡμῖν ἔδωκεν ὁ θεός, οὐκ ἐν δευτέροις, ἀλλ' ἐν τοῖς πρώτοις σε μετεκάλεσα. Τὰ μὲν οὖν πρῶτα τοιαῦτα· περὶ δὲ τῶν μελλόντων ἄρα μοι δώσεις τι 10 (καὶ γὰρ εἶμι μαντικός) προαγορευσαί; μακρῷ νομίζω κρείττονα ἐκείνων (Ἐδράστεια δὲ εὐμενῆς εἶη)· σύ τε γὰρ οὐδὲν b  
 δέη συγκαταστρεφόμενου πόλιν βασιλέως, ἐγὼ τε πολλῶν δέομαι τῶν συνεπανορθούντων μοι τὰ πεπτωκότα κακῶς. Ταῦτά σοι Γαλλικὴ καὶ βάρβαρος Μοῦσα προσπαίζει, σὺ δὲ ὑπὸ τῆ τῶν θεῶν πομπῇ χαίρων ἀφίκοιο. 15

Καὶ τῆ αὐτοῦ χειρὶ — † Λῖς † ἐρίφων καὶ τῆς ἐν τοῖς χειμαδίοις θήρας τῶν προβαταγρίων, ἦκε πρὸς τὸν φίλον, ὅς σε τότε, καίπερ οὕτω γινώσκειν ὅσος εἶ δυνάμενος, 20 ὅμως περιεῖπον.

## 10 [ep. 30].

Ἰουλιανὸς Ἀλυπίῳ ἀδελφῷ Καισαρίου. 403 c

Ἦδη μὲν ἐτύγχανον ἀνειμένος τῆς νόσου, τὴν γεωγρα-

[1 — 19] V[U] C — [21 sq.] BΔ = r X V[U] C

1/2 ἐμεγαλοφρονεῖτο C : ἐμεγ...φρονεῖτο V || 2 τὸ (e dittochr. add. codd.) delevit Ald. || 3 λυπρὰν V<sup>d</sup> : λυπηρὰν C λ... V || 4 ἐν codd. : ἐνῖ Hertlein || τὸ πρῶτον οἶμαι C : τὸ πρῶτον ο... V || 5 οὐδὲ V : οὐ C || 6 τῆς σῆς φιλίας τὴν μνήμην transp. C || 8 σε μετεκάλεσα Martinius : ἐμέ τε καλέσαι CU ἐμέ τε καλ... V || 10 προαγορευσαί Ald. : π... αγορευσαί V προσαγορευσαί C || 10/11 κρείττον C || 11 γὰρ C : γ... V || 14 βάρβαρος C : βάρβ... V βαρβαρικὴ U || 16 λῖς ἐρίφων inseruit postea in spatium angustius C || λῖς sic V : λῆς Martinius ἄλις Platt || τῆς ἐν om. C || 17 προβαταγρίων U : προβαταγρι... V προβατίων C.

21 ἀλυπίῳ ἀδελφῷ καισαρίου (καισαρείου X) rX : ἰουλιανὸς τῷ αὐτῷ (nam praebet antea ep. 9) V om. C.

travaux géographiques, mais cela n'a pas diminué le plaisir que j'ai eu à recevoir la carte que tu m'as adressée<sup>1</sup> : le dessin en est meilleur que ceux que l'on avait auparavant, et tu l'as poétisé en y ajoutant des iambes, non point de ceux « qui chantent la guerre contre Boupalos », pour parler comme le poète de Cyrène, mais du genre de ceux que la belle Sapho veut adapter à ses hymnes<sup>2</sup>. Ton présent est de nature à faire autant d'honneur à toi qui le donnes que de plaisir à moi qui le reçois<sup>3</sup>.

Quant à l'administration des affaires, l'énergie tempérée de douceur avec laquelle tu t'empresses à tout exécuter, me fait partager ta satisfaction. Joindre la douceur et la modération au courage et à la force, recourir aux unes pour les bons, et aux autres à l'égard des méchants de façon à les corriger sans ménagement, c'est, à mon avis, l'œuvre d'une nature et d'une vertu qui ne sont point ordinaires. Nous souhaitons que, l'œil tourné vers ces deux buts, tu les combines en vue d'une seule et même fin, le bien<sup>4</sup>. Tel doit être l'idéal de toutes les vertus, comme l'ont cru à bon droit les plus sages des anciens<sup>5</sup>. Bonne santé, prospérité et longue vie, frère très aimable et très affectueux<sup>6</sup>.

1. Peut-être une carte de la Bretagne.

2. Julien s'inspire ici du début des *Iambes* de Callimaque (dont un papyrus d'Oxyrhynchus [VII, n° 1011] vient de faire retrouver les premiers vers ; cf. p. 166 de l'édition Cahen) et peut-être aussi d'un passage de Sapho dont nous ne découvrons aucune autre trace et que les éditeurs des lyriques grecs ont ignoré jusqu'ici. Julien veut dire que les iambes d'Alypius — loin d'être acerbes comme ceux où l'iambographe Hipponax d'Ephèse (vi<sup>e</sup> siècle) attaquait son ennemi le sculpteur Boupalos — sont au contraire aimables et élogieux comme ceux de Sapho.

3. On a fait observer que Julien, dans ce passage, use d'une formule qui se rencontre notamment chez Isocrate, *A Nicoolès*, 2.

4. De telles réflexions dénotent chez le jeune prince un sens de l'opportunité que ses biographes n'ont pas coutume de lui reconnaître. On trouve ailleurs encore l'occasion de faire la même remarque. Cf., par exemple, p. 22, 4 ss., etc.

5. Voir Julien, *Orat.* I, 3 C s.

6. Ces expressions sont de celles qui reviennent le plus fréquemment à la fin de nos lettres. Voir par exemple p. 18, 20, 58, etc.

φίαν ὅτε ἀπέστειλας· οὐ μὴν ἔλαττον διὰ τοῦτο ἠδέως  
 ἔδεξάμην τὸ παρὰ σοῦ πινάκιον ἀποσταλέν· ἔχει γὰρ καὶ τὰ  
 διαγράμματα τῶν πρόσθεν βέλτιον, καὶ κατεμούσως d  
 αὐτὸ προσθεὶς τοὺς ἰάμβους, οὐ μάχην αἰείδοντας τὴν  
 5 Βουπάλειον κατὰ τὸν Κυρηναῖον ποιητὴν, ἀλλ' οἷους ἢ  
 καλὴ Σαπφῶ βούλεται τοῖς ὕμνοις ἀρμόττειν, καὶ τὸ μὲν  
 δῶρον τοιοῦτόν ἐστιν, ὁποῖον ἴσως σοί τε ἔπρεπε δοῦναι  
 ἔμοί τε ἡδιστον δέξασθαι.

Περὶ δὲ τὴν διοίκησιν τῶν πραγμάτων ὅτι δραστηρίως  
 10 ἅμα καὶ πράως ἅπαντα περαίνειν προθυμῆ, συνηδόμεθα·  
 μῖξαι γὰρ πραότητα καὶ σωφροσύνην ἀνδρεία καὶ ῥώμη, καὶ 404  
 τῆ μὲν χρήσασθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστάτους, τῆ δὲ ἐπὶ  
 τῶν πονηρῶν ἀπαραιτήτως πρὸς ἐπανόρθωσιν, οὐ μικρὰς  
 ἐστι φύσεως οὐδὲ ἀρετῆς ἔργον, ὡς ἑμαυτὸν πείθω. Τούτων  
 15 εὐχόμεθά σε τῶν σκοπῶν ἐχόμενον, ἅμφω πρὸς ἓν τὸ καλὸν  
 αὐτοὺς συναρμόσαι· τοῦτο γὰρ ἀπάσαις προκεῖσθαι ταῖς ἀρε-  
 ταῖς τέλος οὐκ εἰκὴ τῶν παλαιῶν ἐπίστευον οἱ λογιώτατοι. b  
 Ἐρρωμένος καὶ εὐδαιμονῶν διατελοῖς ἐπὶ μήκιστον, ἀδελφε  
 ποθεινότατε καὶ φιλικώτατε.

5 Callimach. *Iamb.* 3 sq. (p. 166 ed. Cahen) || 7 sq. cf. Isocr. *Ad Nicocl.* 2.

BΔ = r X V[U] C

1 οὐ μὴ... δια... το (διατοῦτο U) V || 3 διαγράμματα: ...γρ... V  
 || τῶν: τοῦ C || βελτίω Hercher || 4 οὐ μάχ...δοντας V || τὴν: τὸν C  
 || 5 βουπάλιον codd., corr. Bentley || κυρηναῖον, η e correctione, B  
 κρηναῖον X κυρκαῖον C || οἷοις C || 6 βούλεται rXCXU: β...ται V ||  
 ὕμνοις rXCXV<sup>d</sup>: ... V νόμοις U || 8 τε: δὲ X || 10 περαίνειν B: παραι-  
 νεῖν ΔXVC || 12 χρῆσθαι C || 14 οὐδὲ: ἀλλ' X || 16 αὐτοὺς om. X ||  
 προσκεῖσθαι rX || 18 διατελοῖς: διαδιώσῃ X || 19 φιλικώτατε καὶ πο-  
 θεινότατε transp. X.

## 11 [ep. 44].

*(Introduction, p. 6 s.).*

## A PRISCUS

Je relevais à peine d'une très grave et rude maladie grâce à la providence du Sauveur qui observe tout<sup>1</sup>, lorsque vos lettres<sup>2</sup> sont arrivées entre mes mains, le jour même où je prenais mon premier bain. Je les lus le soir déjà, et l'on ne saurait dire combien m'a réconforté le sentiment de ta pure et sincère bienveillance. Puissé-je m'en montrer digne, de façon à ne point déshonorer ton amitié! J'ai donc lu vos lettres sur le champ, quoique j'eusse encore quelque peine à le faire; quant à celles du divin Antoine à Alexandre<sup>3</sup>, je les ai réservées pour le lendemain. Depuis lors jusqu'au moment où je t'écris, six jours se sont écoulés, et ma convalescence progresse normalement grâce à la providence de Dieu. Puisses-tu m'être conservé, frère très aimable et très affectueux, par le Dieu qui observe tout; puisse-je te voir, ô mon bien!

*Et de sa propre main* — Par mon salut, par le Dieu qui observe tout, j'écris comme je pense. Excellent ami, quand donc pourrai-je te voir et t'embrasser? Car maintenant, comme un amant éperdu, je n'ai de plaisir qu'à répéter ton nom.

## 12 [ep. 4\*].

*(Introduction, p. 7).*

## A PRISCUS

Si vraiment ta bonté songe à venir me rejoindre, c'est maintenant le moment, avec l'aide des dieux, de prendre une

1. Hélios-Mithra sans doute.
2. La suite du texte fait voir qu'il s'agit de tout un courrier.
3. Passage inexpliqué.

11 [ep. 44].

Πρίσκω.

425 b

Ἄρτι μοι παυσαμένω χαλεπῆς πάνυ καὶ τραχείας νόσου  
 τῆ τοῦ πάντα ἐφορῶντος Σωτήρος προνοίᾳ, γράμματα εἰς  
 5 χεῖρας ἦλθεν ὑμέτερα, καθ' ἣν ἡμέραν πρῶτον ἐλουσάμην.  
 Δείλης ἤδη ταῦτα ἀναγνοὺς οὐκ ἂν εἴποις ῥαδίως ὅπως  
 ἐρρωνύμην, αἰσθανόμενος τῆς ἴσης ἀκραιφνοῦς καὶ καθα- c  
 ρᾶς εὐνοίας· ἥς εἶθε γενοίμην ἄξιος, ὡς ἂν μὴ καταισχύ-  
 ναιμι τὴν σὴν φιλίαν. Τὰς μὲν οὖν ὑμετέρας ἐπιστολάς  
 εὐθέως ἀνέγνων, καίπερ οὐ σφόδρα τοῦτο ποιεῖν δυνάμενος,  
 τὰς δὲ τοῦ θεοειδοῦς Ἀντωνίου πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον εἰς  
 τὴν ὑστεραίαν ἐταμιεύσάμην. Ἐκεῖθεν ἐβδόμη σοι ταῦτα  
 ἔγραφον ἡμέρα, κατὰ λόγον μοι τῆς ῥώσεως προχωρούσης  
 διὰ τὴν τοῦ θεοῦ προμήθειαν. Σώζοιό μοι, ποθεινότατε καὶ d  
 φιλικώτατε ἀδελφέ, ὑπὸ τοῦ πάντα ἐφορῶντος θεοῦ· ἴδοιμί  
 σε, ἐμὸν ἀγαθόν.

Καὶ ἰδίᾳ χειρὶ — Νῆ τὴν σωτηρίαν τὴν ἐμήν, νῆ τὸν  
 πάντα ἐφορῶντα θεόν, ὡς φρονῶ γέγραφα. Ἀγαθώτατε, πότε  
 σε ἴδω καὶ περιλάβωμαι; νῦν γάρ σου καὶ τοῦνομα καθάπερ  
 οἱ δυσέρωτες φιλῶ.

12 [ep. 4\*]

Πρίσκω.

Περὶ τοῦ τὴν σὴν ἀγαθότητα πρὸς με ἦκειν, εἶπερ δια-

[2-20] BΔ = r C L

[22 sq.] XY

2 πρίσκω rL: λιθανίω C || 3 τῆς ante χαλεπῆς add. C || τραχείας L:  
 ταχείας rC || 4 Σωτήρος om. C; Solem significat Iulianus || 7 σῆς  
 om. L || 8 ἂν om. r || 9 οὖν om. L || 11 θεοειδοῦς om. C || ἀντωνίου  
 L || πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον om. L || 12 ὑστερέαν L || 13 ἐρρώσεως L ||  
 15 ὑπὸ τοῦ — 20 φιλῶ om. C || 15 τοῦ τὰ πάντα r: cf. supra v. 4;  
 infra v. 18; Homer. Γ 277, etc. || 17 καὶ ante τὴν ἐμήν add. r, unde  
 νῆ τὴν < σὴν > σωτηρίαν καὶ Petau || 17/18 νῆ τὸν πάντῃ ἐφορῶντα  
 θεόν om. Δ.

décision et de faire diligence, car, un peu plus tard, il se peut que moi aussi je manque de loisir. Cherche pour moi tout ce que Jamblique a écrit sur mon homonyme<sup>1</sup>. Seul, tu le peux. Le gendre de ta sœur<sup>2</sup> en a une copie soigneusement révisée. Si je ne me trompe, un signe merveilleux se produit pour moi au moment où j'écris ces mots<sup>3</sup>.

Je t'en supplie, ne laisse pas les partisans de Théodore<sup>4</sup> te rebattre les oreilles en répétant que Jamblique fut un ambitieux, lui, le maître vraiment divin, le premier après Pythagore et Platon. Et s'il y a de l'outrecuidance à manifester son opinion devant toi avec les transports d'un enthousiaste, tu trouveras dans cette exaltation même une raison de m'excuser. Pour ma part, je raffole de Jamblique en philosophie et de mon homonyme en théosophie et, pour parler à la manière d'Apollodore<sup>5</sup>, auprès de ceux-là, à mes yeux, les autres ne comptent pas.

Quant aux résumés d'Aristote que tu as composés<sup>6</sup>, tout ce que je veux en dire, c'est que je suis devenu ton disciple, sans avoir le droit de porter ce titre<sup>7</sup>. Le Tyrien<sup>8</sup>, dans beaucoup de livres, n'a fait entrer que quelques éléments de la logique; toi, au contraire, au moyen d'un seul livre, en matière de philosophie aristotélicienne, tu as fait de moi peut-être un « bacchant », et point un simple « narthécophage<sup>9</sup> ». Veux-tu savoir si je dis vrai? viens me trouver, et

1. Notamment ses commentaires sur les écrits mystiques de Julien le théurge chaldéen.

2. Personnage inconnu.

3. Peut-être un de ces mouvements spasmodiques du corps que l'on interprétait dans la palmomantique. Julien devait y être sujet : cf. Grégoire de Nazianze, *Orat.* V, 23 (ὤμοι παλλόμενοι etc.).

4. Théodore, néo-platonicien qui fut le rival de Jamblique.

5. Le disciple fanatique de Socrate (Platon, *Banquet*, 173 D).

6. Ouvrage mentionné ici seulement.

7. Julien veut dire sans doute qu'il devient l'élève de Priscus sans avoir jamais fréquenté son école.

8. Le philosophe néo-platonicien Porphyre, qui était né à Tyr, et que Libanius par exemple (*Orat.* XVIII, 178) appelle « le Tyrien ».

9. C'est-à-dire un initié, et non un simple aspirant à l'initiation; cf. Platon, *Phédon*, 69 CD.

νοῆ, νῦν σὺν τοῖς θεοῖς βούλευσαι καὶ προθυμήθητι· τυχὸν γὰρ ὀλίγον ὕστερον οὐδὲ ἐγὼ σχολὴν ἄγω. Τὰ Ἰαμβλίχου πάντα μοι τὰ εἰς τὸν ὁμώνυμον ζήτηι· δύνασαι δὲ μόνος· ἔχει γὰρ ὁ τῆς σῆς ἀδελφῆς γαμβρὸς εὐδιόρθωτα. Εἰ δὲ μὴ σφάλλομαι, καὶ σημείον τί μοι, ἥνίκα τοῦτο τὸ μέρος ἔγραφον, ἐγένετο θαυμάσιον.

Ἰκετεύω σε, μὴ διαβρυλλεῖτωσαν οἱ Θεοδώριοι καὶ τὰς σὰς ἀκοὰς ὅτι ἄρα φιλότιμος ὁ θεῖος ἀληθῶς καὶ μετὰ Πυθαγόραν καὶ Πλάτωνα τρίτος Ἰάμβλιχος· εἰ δὲ τολμηρὸν πρὸς σε τὴν αὐτοῦ διάνοιαν φανεράν ποιεῖν, ὡς ἔπεται τοῖς ἐνθουσιῶσιν, οὐ παράλογος ἢ συγγνώμη· καὶ αὐτὸς δὲ περὶ μὲν Ἰάμβλιχον ἐν φιλοσοφίᾳ, περὶ δὲ τὸν ὁμώνυμον ἐν θεοσοφίᾳ μέμηνα, καὶ νομίζω τοὺς ἄλλους, κατὰ τὸν Ἀπολλόδωρον, μηθὲν εἶναι πρὸς τούτους.

Ἐπεὶ δὲ τῶν Ἀριστοτέλους συναγωγῶν ἄς ἐποιήσω, τοσοῦτόν σοι λέγω· πεποίηκάς με ψευδεπίγραφον εἶναί σου μαθητήν. Ὁ μὲν γὰρ Τύριος [Μάξιμος] εἰς βιβλία [μὲν] πλείονα τῆς λογικῆς ὀλίγα † δυεῖν εἶπε †, σὺ δὲ με δι' ἑνὸς βιβλίου τῆς Ἀριστοτελικῆς φιλοσοφίας ἐποίησας ἴσως δὴ καὶ βάκχον, ἀλλ' οὐ τι ναρθηκοφόρον. Εἰ δὲ ἀληθῆ λέγω, παρα-

2 sq. de his Iamblichi scriptis, cf. Bidez, *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique, Classe des lettres*, 1904, p. 499 sq. || 13 sq. cf. Plat. *Conviv.* 173 D sq.

XY [Y 8 φιλότιμος — 14 τούτους]

2 an ἄξω? || 7 διαβρυλλεῖτωσαν (sic) cod., corr. Papadopoulos || θεοδώριοι cod., corr. Papadopoulos; de Theodoro Iamblichi aemulo cf. Proclum *In Tim.* ed. Diehl III 379 s. v. Theodorus || 8 φιλότιμος ἄρ' ὁ transp. Y || 12/13 θεοσεδεία Y || 13 μέμηνα scripsimus: μενοινα codd., cf. Eunap. *Vit. Soph.* 474, 47 et 485, 36 || 17 Μάξιμος (ad ὁ Τύριος scholion?) seclusi, nam de logica Maximus Tyrius nil scripsit; an Μάλχος (quod prius fuerat Porphyrii Tyrii philosophi nomen)? || μὲν (prius om., dein prima manu add. ut vid. in cod.) seclusimus || 18 δυεῖν εἶπε: μυεῖν εἶχε (cf. 146 A)? Cumont διειλήφει Weil διένειμε? P. Thomas; locus desperatus; de Prisco cf. Liban. *Epist.* 947 || 20 ἀλλ' οὐτι cod.: ἀλλ' οὐν Weil; an ἀλλ' οὐκέτι?

tout ce que j'ai fait l'hiver dernier dans mes moments perdus te convaincra<sup>1</sup>.

13 [ep. 71].

(Introduction, p. 7).

JULIEN A PRISCUS

Au reçu de ta lettre, sur le champ, j'ai dépêché Archélaüs<sup>2</sup> en le chargeant de te porter des lettres et le permis de circulation<sup>3</sup>, dont j'ai prolongé la validité, comme tu le demandais. Si tu veux étudier l'Océan<sup>4</sup>, tout, avec l'aide de Dieu, marchera à souhait, à moins que tu ne redoutes la rusticité des Gaulois et les rigueurs de l'hiver. Mais il en adviendra ce qu'il plaira à Dieu. Quant à moi, je le jure par l'auteur et le Sauveur de tous mes biens<sup>5</sup>, si je souhaite de vivre, c'est afin d'être de quelque utilité pour vous. Et quand je dis « vous », j'entends les vrais philosophes. Persuadé que tu en es, je t'ai aimé, tu sais combien, et je t'aime, et je souhaite de te voir. Que la divine providence te garde en santé pendant de longues années, frère très aimable et très affectueux. A la sainte Hippia<sup>6</sup> et à vos enfants, j'envoie mes salutations.

14 [ep. 17].

(Introduction, p. 7 s..)

JULIEN A ORIBASE

Il y a deux portes des songes, dit le divin Homère<sup>7</sup>, et il ne

1. Cf. Julien, ELF, n° 158.
2. Inconnu. Cf. Seeck, BLZG, p. 83 s.
3. Sur ce sens du mot *σύνθημα* (*eVectio*) voir p. 63, n. 1, et Saglio-Pottier, I, 1665, note 572.
4. En observant les marées notamment.
5. Hélios-Mithra.
6. La femme de Priscus.
7. *Odyssée*, τ, 562 ss.



γενομένῳ σοι πολλὰ πάνυ τοῦ πέρυσι χειμῶνος ἐξελέγξει  
πάρεργα.

## 13 [ep. 71].

Ἰουλιανὸς Πρίσκῳ.

5 Ἐγὼ δεξάμενός σου τὰ γράμματα παραχρήμα τὸν Ἄρ-  
χέλαον ἀπέστειλα, δούς αὐτῷ φέρειν ἐπιστολάς πρός σε  
καὶ τὸ σύνθημα, καθάπερ ἐκέλευσας, <εἰς> πλείονα χρό-  
νον· ἱστορήσαι δέ σοι τὸν ὠκεανὸν ἐθέλοντι ὑπάρξει σὺν  
θεῷ πάντα κατὰ γνώμην, εἰ μηδὲν <τὴν> τῶν Γαλατῶν  
10 ἀμουσίαν καὶ τὸν χειμῶνα διευλαθηθείης. Ἄλλὰ τοῦτο μὲν  
ὅπως ἂν ἦ τῷ θεῷ φίλον γενήσεται, ἐγὼ δὲ ὄμνυμί σοι τὸν  
πάντων ἀγαθῶν αἴτιον ἐμοὶ καὶ Σωτῆρα ὅτι διὰ τοῦτο ζῆν  
εὔχομαι, ἵν' ὑμῖν τι χρήσιμος γένωμαι· τὸ δὲ « ὑμῖν » ὅταν  
εἴπω, τοὺς ἀληθινούς φημι φιλοσόφους, ὧν εἶναί σε πει-  
15 σθéis οἴσθα πῶς ἐφίλησα καὶ φιλῶ καὶ ὄρᾶν εὔχομαι. Ἐρρω-  
μένον σε ἡ θεία πρόνοια διαφυλάξει πολλοῖς χρόνοις,  
ἀδελφὲ ποθεινότατε καὶ φιλικώτατε. Τὴν ἱερὰν Ἰππίαν καὶ  
τὰ παιδιά ὑμῶν προσαγορεύω.

## 14 [ep. 17].

Ἰουλιανὸς Ὀριβασίῳ.

384

Τῶν ὄνειράτων δύο πύλας εἶναί φησιν ὁ θεῖος Ὅμηρος,

21 sq. Homer. τ 562 sq.

[1-2] X — [4-18] L Y — [20 sq.] V

4 Ἰουλιανὸς om. Y || 5 — 10 διευλαθηθείης om. Y || 7 <εἰς>  
Reiske || 9 μηδὲν scripsimus : μή δὲ cod. μή γε Hercher μή δὴ  
Sintenis μή Hertlein ; cf. Plat. Leg. 829 B : μηδὲν χειμῶνας...  
διευλαθουμένουσ || <τὴν> Hertlein || 11 ἂν Heyler : ἐάν codd. || 12  
ἐμοὶ αἴτιον transp. L || 13 γνωμαί L || 16 διαφυλάξεις Hercher.

faut pas accorder à tous la même confiance pour ce qu'ils annoncent. Quant à moi, je pense qu'à présent plus que jamais, tu as vu clair dans l'avenir. J'ai eu à mon tour en effet une vision analogue aujourd'hui. Je rêvais que, planté dans un vaste triclinium, un arbre très haut penchait vers le sol. De ses racines s'élevait une autre pousse, petite et jeune encore, et toute fleurie<sup>1</sup>. J'étais plein d'angoisse, craignant pour cette plante débile qu'on ne l'arrachât avec la grande. Or, lorsque je fus tout près, je vis le grand arbre étendu sur le sol, tandis que le petit restait debout, mais soulevé hors de terre. A cette vue, mon anxiété redoubla : « Quel dommage pour ce bel arbre ! » dis-je ; « son rejeton même est en danger de périr. » Alors quelqu'un de tout à fait inconnu me dit : « Regarde-bien et rassure-toi. La racine demeurant en terre, la petite pousse survit intacte, et elle ne fera que s'affermir davantage. »

Tel est le songe que j'ai eu. Dieu sait ce qu'il en doit arriver. Quant au misérable androgyne<sup>2</sup>, je serais heureux d'apprendre à quel moment il a tenu ces propos sur moi, si c'est avant ou après mon entrevue avec lui. Fais-nous donc connaître tout ce que tu peux.

Pour ce qui est de mes relations avec lui, ils savent<sup>3</sup> que souvent, alors qu'il avait lésé les provinciaux, j'ai gardé le silence aux dépens de ma dignité, ignorant certaines accusations, refusant d'en accueillir d'autres, parfois encore me montrant incrédule, quelquefois même rejetant la respon-

1. Cf. le songe d'Astyage (Hérodote, I, 108), celui de Clytemnestre (Sophocle, *Électre*, 421 ss.) et celui de Nabuchodonosor (Daniel, 4). Ici, le grand arbre représente la dynastie des seconds Flaviens, menacée de disparaître avec la chute de Constance.

2. Apparemment l'eunuque Eusèbe, chambellan de Constance.

3. Le texte semble être altéré. Il se peut que le nom de Florentius, mentionné par Julien, ait été omis à dessein par ceux qui publièrent le premier recueil des épîtres du prince (cf. p. 22, n. 1, et p. 177, 11 (14) : τοῦ δεῖνος). En effet, comme R. Asmus le fait observer (*Philologus*, LXI, 1910, p. 578 ss.), Julien paraît viser, dans la suite de sa lettre, les démêlés qu'il eut avec ce préfet des Gaules (cf. Ammien, XVII, 3 ; Liban., *Orat.* XVIII, 84 ss. ; Julien, 282 C, etc.). — Koch

καὶ διάφορον εἶναι αὐτοῖς καὶ τὴν ὑπὲρ τῶν ἀποβησομένων  
πίστιν. Ἐγὼ δὲ νομίζω σε νῦν, εἴπερ ποτὲ καὶ ἄλλοτε, σα- b  
φῶς ἔωρακένας περὶ τῶν μελλόντων· ἐθεασάμην γὰρ καὶ  
αὐτὸς τοιοῦτον σήμερον· δένδρον γὰρ ῥόμην ὑψηλὸν ἔν τινι  
5 τρικλίνῳ σφόδρα μεγάλῳ πεφυτευμένον εἰς ἔδαφος ῥέπειν,  
ἐν τῇ ῥίζῃ παραπεφυκότος ἑτέρου μικροῦ καὶ νεογενοῦς,  
ἀνθηροῦ λίαν. Ἐγὼ δὲ περὶ τοῦ μικροῦ σφόδρα ἠγωνίων, μή  
τις αὐτὸ μετὰ τοῦ μεγάλου συναποσπάσῃ· καὶ τοίνυν ἐπειδὴ  
πλησίον ἐγενόμην, ὄρω τὸ μέγα μὲν ἐπὶ τῆς γῆς ἐκτεταμέ- c  
10 νον, τὸ μικρὸν δὲ ὀρθὸν μὲν, μετέωρον δὲ ἀπὸ γῆς. Ὡς οὖν  
εἶδον, ἀγωνιάσας ἔφην· « οἴου δένδρου κίνδυνός ἐστι μηδὲ  
τὴν παραφυάδα σωθῆναι ». Καὶ τις ἀγνώως ἐμοὶ παντελῶς·  
« ὄρα », ἔφησεν, « ἀκριβῶς καὶ θάρρει· τῆς ῥίζης γὰρ ἐν τῇ  
γῆ μενούσης, τὸ μικρότερον ἀβλαβὲς διαμένει, καὶ βεβαιό-  
15 τερον ἰδρυνθήσεται ».

Τὰ μὲν δὴ τῶν ὄνειράτων τοιαῦτα, θεὸς δὲ οἶδεν εἰς ὅ τι d  
φέρει· περὶ δὲ τοῦ μιαιροῦ ἀνδρογύνου [οὔ] μάθοιμ' ἂν ἠδέως  
ἐκεῖνο, πότε διελέχθη περὶ ἐμοῦ ταῦτα, πότερον πρὶν ἢ τοῦ  
συντυχεῖν ἐμοὶ ἢ μετὰ τοῦτο· δήλωσον οὖν ἡμῖν ὅ τι ἂν  
20 οἶός τε ἦς.

Ἐπὲρ δὲ τῶν πρὸς αὐτὸν ἴσασιν ὅτι πολλάκις, αὐτοῦ τοὺς  
ἐπαρχιώτας ἀδικήσαντος, ἐσιώπησα παρὰ τὸ πρέπον ἑμαυτῷ,  
τὰ μὲν οὐκ ἀκούων, τὰ δὲ οὐ προσιέμενος, ἄλλοις δὲ ἀπι-  
στῶν, ἔνια δὲ εἰς τοὺς συνόντας αὐτῷ τρέπων. Ὅτε δέ μοι 385

3 sq. cf. Herodot. I 108 || 17 ἀνδρογύνου : Eusebius? cf. Iulian. 272 D et 274 A ; Koch, p. 443 et 448 sq.

## V

5 τρικλίνῳ Ald. : τρικλείνω cod. || 6 [ἐν] Hertlein || 14 διαμενεῖ Ald. || 17 οὐ delevit Ald., an σου? || 18 [ῥ] Hercher || τοῦ delevit Ald. || 21 Ἐπὲρ δὲ τῶν πρὸς αὐτὸν : cf. περὶ δὲ τῶν πρὸς Λαυράκιον infra p. 88, 24 et Asmus l. l. p. 580 adn. 6 || ἴσασιν : ἴσθι Hercher ἴσασιν < οἱ θεοὶ > Heyler ἴσασιν < οἱ θεοὶ πάντες > Hertlein < πολλοὶ > ἴσασιν Reiske || 22 ἑμαυτῷ Ald. : ἐν αὐτῷ cod. || 24 Ὅτε Valois (ad Ammian. Marc. XVII 3, 5) : ὅτι cod.

sabilité sur son entourage. Mais, lorsqu'il prétendit m'impliquer dans cette affaire scandaleuse en envoyant un mémoire aussi scélérat qu'ignoble, que devais-je faire? Me taire ou engager la lutte? Le premier parti eût été, à mon sens, stupide, dégradant, honni des dieux; l'autre par contre était juste, viril, généreux, mais interdit par les difficultés où nous étions. Qu'ai-je donc fait? En présence d'un grand nombre de gens que je savais devoir le lui rapporter: « De toutes manières et à coup sûr », dis-je, « ce personnage<sup>1</sup> corrigera son rapport: l'impudence en est trop criante ». Informé de ce que j'avais dit, notre homme fut tellement loin de s'imposer quelque réserve, qu'il agit, Dieu m'en est témoin, comme ne l'eût point osé un tyran tant soit peu modéré, et cela tandis que j'étais si près de lui. Dès lors, qu'avait à faire un homme fidèle aux préceptes de Platon et d'Aristote? Tolérer que des malheureux fussent livrés en proie à des brigands, ou bien les défendre de tout son pouvoir, au moment où, je crois, ils chantaient déjà le chant du cygne<sup>2</sup> à cause des manœuvres de cette bande maudite de coquins? Pour moi, je me croirais déshonoré si, condamnant les officiers coupables de désertion devant l'ennemi à être passés par les armes sur-le-champ (il le faut bien cependant<sup>3</sup>) et à être privés de sépulture, j'allais ensuite abandonner mon poste lorsqu'il s'agit de protéger des malheureux contre de pareils bandits, et cela malgré l'alliance du dieu même à qui je dois le rang où je suis<sup>4</sup>. Et si un mal-

p. 448 ss.) s'efforce de prouver que Julien continue à parler de l'eunuque Eusèbe, mais pour cela, il doit imaginer un voyage d'inspection que cet agent de Constance serait venu faire en Gaule.

1. Par prudence peut-être, les premiers éditeurs des lettres de Julien ont substitué ici les mots *ὁ δεινός* (« un tel ») à l'expression dont le prince s'était servi. Cf. la note précédente.

2. L'expression signifie ici simplement « être à la veille de mourir ».

3. A cet endroit, le texte est suspect.

4. Julien s'inspire ici de Platon (*Apologie*, 28 DE), et le dieu dont il se dit l'allié est sans doute Mithra. Cf. Julien, *Orat.* VII, 229 C s.; *Caes.*, 336 C, etc.

μεταδοῦναι τῆς τοιαύτης ἡξίωσεν αἰσχύνῃς, ἀποστείλας  
 τὰ μιὰ καὶ πάσης αἰσχύνῃς ἄξια ὑπομνήματα, τί με πράτ-  
 τειν ἐχρῆν; ἄρα σιωπᾶν, ἢ μάχεσθαι; τὸ μὲν οὖν πρῶτον,  
 οἶμαι, ἡλίθιον καὶ δουλοπρεπές καὶ θεομίσητον, τὸ δεύτερον  
 5 δὲ δίκαιον μὲν καὶ ἀνδρεῖον καὶ ἐλευθέριον, ὑπὸ δὲ τῶν  
 ἐχόντων ἡμᾶς πραγμάτων οὐ συγχωρούμενον. Τί τοίνυν  
 ἐποίησα; πολλῶν παρόντων, οἷς ἦδειν ἀναγγελοῦντας αὐτῷ, b  
 « πάντη καὶ πάντως », εἶπον, « διορθώσει τὰ ὑπομνήματα  
 οὗτος ὁ δεῖνα, ἐπεὶ δεινῶς ἀσχημονεῖ ». Τοῦτο ἐκεῖνος  
 10 ἀκούσας τοσοῦτον ἐδέησε τοῦ σωφρόνως τι πράξαι, ὥστε  
 πεποικέναι ὅσα νῆ τὸν θεὸν οὐδὲ εἰς μέτριος τύραννος,  
 οὕτω μου πλησίον ὄντος. Ἐνταῦθα τί πράττειν ἐχρῆν ἀνδρα  
 τῶν Πλάτωνος καὶ Ἀριστοτέλους ζηλωτῆν δογμάτων; ἄρα  
 περιορᾶν ἀνθρώπους ἀθλίους τοῖς κλέπταις ἐκδιδομένους,  
 15 ἢ κατὰ δύναμιν αὐτοῖς ἀμύνειν, οἶμαι, ὡς ἤδη τὸ κύκνειον c  
 ἐξάδουσι διὰ τὸ θεομισές ἐργαστήριον τῶν τοιούτων; Ἐμοὶ  
 μὲν οὖν αἰσχρὸν εἶναι δοκεῖ τοὺς μὲν χιλιάρχους, ὅταν λεί-  
 πωσι τὴν τάξιν, καταδικάζειν (καίτοι † χρῆν ἱκανὰ †) τεθνά-  
 ναι παραχρήμα καὶ μηδὲ ταφῆς ἀξιουσθαι, τὴν δὲ ὑπὲρ  
 20 τῶν ἀθλίων ἀνθρώπων ἀπολείπειν τάξιν, ὅταν δέη πρὸς  
 κλέπταις ἀγωνίζεσθαι τοιούτους, καὶ ταῦτα τοῦ θεοῦ συμμα-  
 χούντος ἡμῖν, ὅσπερ οὖν ἔταξεν. Εἰ δὲ καὶ παθεῖν τι συμ- d

12 sq. cf. Iulian. 192 C.

## V

4 οἶμαι Horkel: εἶναι cod. ἦν Martinius ἦν καὶ Wyttenbach ἦν ἂν  
 Sintenis < ἐδόκει > εἶναι Reiske; « commode subintelligitur δοκεῖ »  
 Heyler; cf. p. 164, 16 || 6 ἐχόντων cod.: συνεχόντων aut περιεχόν-  
 των Reiske κατεχόντων Cobet || 8 διορθώσει Ald.: διορθώση cod. ||  
 9 οὗτος Martinius: οὕτως cod. || 11 πεποίηκεν Reiske || ὅσα νῆ: οἶα μὰ  
 Hertlein || 15 [οἶμαι] Hercher: οἶονεὶ P. Thomas || κύκνειον cod.,  
 corr. Martinius || 18 χρῆν ἱκανὰ cod.: χρῆν ἐκείνους Boissonade χρῆ  
 νικᾶν ἢ P. Thomas || 22 ὅσπερ Reiske: ὡσπερ cod. || 22 sq. cf. Ammian.  
 Marc. XVII 3, 2: « animam prius amittere quam hoc sinere fieri  
 memorabat ».

heur devait en résulter pour moi, ce ne serait pas une médiocre consolation que d'avoir une bonne conscience au moment du grand voyage. Quant au vertueux Salluste, puissent les dieux me le conserver<sup>1</sup> ! Et si cette affaire a pour suite qu'on me donne un successeur, je n'en serai peut-être pas fâché. Mieux vaut bien faire peu de temps que mal faire longtemps. La doctrine péripatéticienne n'est pas, comme certains le disent, moins noble que celle des Stoïciens. Il n'y a entre elles deux, à mon avis, qu'une seule différence : celle-ci est plus exaltée et inconsidérée ; l'autre demande que l'on persévère dans ses décisions, mais avec tact et jugement.

17<sup>b</sup>.

(Introduction, p. 8 s.)

## JULIEN CÉSAR A CONSTANCE

Mettant toujours mes projets d'accord aussi bien avec la morale qu'avec les termes de nos conventions, autant que je l'ai pu, sans jamais changer de sentiment, j'ai gardé la foi jurée : j'en pourrais citer bien des preuves évidentes. Créé César par toi et jeté au milieu de l'horrible fracas des batailles, me contentant du pouvoir qui m'était délégué, et t'envoyant, comme un serviteur fidèle, de fréquents rapports sur des succès qui se suivaient à souhait, j'en ai fatigué tes oreilles, sans jamais, cependant, rien attribuer à ma vaillance devant les dangers ; et pourtant, d'innombrables exemples l'attestent, durant les opérations qui ont mis les Germains en déroute et les ont dispersés de tous côtés, toujours le premier à la peine, toujours j'ai été le dernier à chercher le repos. Mais — puissé-je le dire sans t'offenser ! — si, à ton sens, il se produit aujourd'hui une révolution, c'est que le soldat, consumant infructueusement sa vie au milieu de guerres fréquentes et rudes, a fini par accomplir un projet dès longtemps formé ; il frémissait d'impatience de n'avoir pour chef qu'un subordonné, et de se voir devant un César impuissant à récompenser.

1. Voir l'introduction, p. 8, n. 1.

βαίη, μετὰ καλοῦ τοῦ συνειδότος οὐ μικρὰ παραμυθία πορευθῆναι. Τὸν δὲ χρηστὸν Σαλούστιον θεοὶ μὲν μοι χαρίζονται· κἄν συμβαίη δὲ διὰ τοῦτο τυγχάνειν διαδόχου, λυπήσει τυχὸν οὐδέν· ἄμεινον γὰρ ὀλίγον ὀρθῶς ἢ πολὺν  
 5 κακῶς πράξαι χρόνον. Οὐκ ἔστιν, ὡς λέγουσί τινες, τὰ Περιπατητικὰ δόγματα τῶν Στωικῶν ἀγενέστερα, τοσοῦτῳ δὲ 386 μόνον ἀλλήλων, ὡς ἐγὼ κρίνω, διαφέρει· τὰ μὲν γὰρ ἔστιν ἀεὶ θερμότερα καὶ ἀβουλότερα, τὰ δὲ <μετὰ> φρονήσεως ἀξιοῖ τοῖς ἐγνωσμένοις ἐμμένειν.

17<sup>b</sup>

Iulianus Caesar ad Constantium.

5. Ego quidem propositi mei fidem non minus moribus quam foederum pacto, quoad fuit, unum semper atque idem sentiens conservavi, ut effectu multiplici claruit evidenter.  
 6. Iamque inde uti me creatum Caesarem pugnarum hor-  
 15 rendis fragoribus obiecisti, potestate delata contentus, currentium ex voto prosperitatum nuntiis crebris, ut apparitor fidus, tuas aures implevi, nihil usquam periculis meis adsignans, cum documentis adsiduis constet, diffusis permixtis-  
 20 que passim Germanis, in laboribus me semper visum omnium primum, in laborum refectione postremum. 7. Sed (bona tua venia dixerim) siquid novatum est nunc, ut existi-

16 sq. cf. Ammian. Marc. XVI, 12, 67.

[1-9] V

[12 sq.] Ammian. Marc. XX, 8, 5 sq.

8/9 τὰ δὲ <μετὰ> φρονήσεως ἀξιοῖ P. Thomas : τὰ δὲ φρονήσεως ἀξια cod. ; cf. Iulian. 355 B.

11 cf. Zonar. XIII, 10, 19 : οὐ βασιλέα ἑαυτὸν ἐν τῇ ἐπιγραφῇ προσεγράψατο, ἀλλὰ Καίσαρα.

ser ses sueurs prolongées et ses incessantes victoires. A cette colère des soldats, qui n'obtenaient ni aucun avancement ni même leur solde annuelle, s'est ajouté inopinément un griet nouveau : l'ordre de partir pour les régions lointaines de l'Orient, eux qui sont accoutumés à un climat glacial, eux que l'on va séparer de leurs enfants et de leurs femmes et traîner là-bas, pauvres et nus. Avec une exaspération que nous n'avions point vue encore, la nuit, ils se sont réunis et ont assiégé le palais, acclamant Julien Auguste par leurs cris répétés. J'ai été saisi d'horreur, je l'avoue ; je me suis tenu à l'écart ; aussi longtemps que je l'ai pu, je me suis dérobé, cherchant le salut dans le silence et la retraite. Puis, comme on ne m'accordait aucune trêve, je m'avançai, n'ayant pour me protéger, si je puis ainsi dire, que le seul rempart de ma poitrine désarmée, et je me montrai aux regards de tous, croyant calmer le tumulte par mon autorité ou par quelques paroles conciliantes. Leurs esprits s'échauffèrent alors d'une façon extraordinaire. Ils en vinrent à ce point que, me voyant essayer de vaincre leur obstination par mes prières, ils m'assaillirent de près et me menacèrent de mort. Vaincu enfin, et me disant que, si j'étais tué, un autre accepterait peut-être volontiers de se laisser proclamer empereur à ma place, je cédaï, dans l'espoir d'apaiser la violence armée.

Telle est la suite des faits. Daigne en accepter le récit avec calme. Ne crois point qu'il se soit passé rien d'autre. Repousse les insinuations perfides d'une malveillance habituée à provoquer des dissensions entre les princes. Écarte l'adulation, mère des vices ; écoute la plus éminente de toutes les vertus, la justice. Accepte sans prévention l'équité des conditions que je propose, considérant qu'elles sont à l'avantage et de l'État romain, et de nous-mêmes, qui sommes associés par les liens du sang et par le haut rang de notre fortune. Pardonne.... Les choses que je demande sont raisonnables<sup>1</sup> ; mais je désire moins encore les voir accomplies, que les faire

1. D'après Zonaras (XIII, 10, 17), Julien demandait de participer à l'exercice du pouvoir suprême. Par contre, Zosime (III, 9, 3) rapporte que Julien se déclarait prêt à se contenter du titre de César.



mas, in multis bellis et asperis aetatem sine fructu conterens  
 miles olim deliberatum implevit, fremens secundique inpa-  
 tiens loci rectorem, cum nullas sibi vices a Caesare diuturni  
 sudoris et victoriarum frequentium rependi posse contempla-  
 5 retur. 8. Cuius iracundiae nec dignitatum augmenta nec an-  
 nuum merentis stipendium, id quoque inopinum accessit,  
 quod ad partis orbis eoi postremas venire iussi homines ad-  
 sueti glacialibus terris, separandique liberis et coniugibus,  
 egentes trahebantur et nudi. Unde solito saevius efferati,  
 10 nocte in unum collecti palatium obsidere, Augustum Iulia-  
 num vocibus magnis appellantes et crebris. 9. Cohorui,  
 fateor, et secessi, amendatusque dum potui salutem mussa-  
 tione quaeritabam et latebris. Cumque nullae darentur indu-  
 tiae, libero pectoris muro, ut ita dixerim, saeptus, progres-  
 15 sus ante conspectum omnium steti, molliri posse tumultum  
 auctoritate ratus vel sermonibus blandis. 10. Exarsere mirum  
 in modum, eo usque provecti ut, quoniam precibus vincere  
 pertinaciam conabar, instanter mortem contiguis adsultibus  
 intentarent. Victus denique mecumque ipse contemplan-  
 20 quod alter confosso me forsitan libens declarabitur princeps,  
 adsensus sum, vim lenire sperans armatam.

11. Gestorum hic textus est, quem mente quaeso accipito  
 placida. Nec actum quidquam secus existimes, vel susurrantes  
 perniciosas malignos admittas ad compendia sua excitare  
 25 secessiones principum adsuetos; sed adulatione vitiorum  
 altrice depulsa, excellentissimam virtutum omnium adverte  
 iustitiam, et condicionum aequitatem quam propono bona  
 fide suscipito, cum animo disputans haec statui Romano  
 prodesse nobisque, qui caritate sanguinis et fortunae supe-  
 30 rioris culmine sociamur. 12. Ignosce enim .... quae cum

10 sq. cf. Iulian. *Epist. ad Athen.* 284 B sq.

12/13 salutem latione *cod.*, corr. Gelenius || 21 sperans Gelenius:  
 superatus *cod.* || 29 que et et *suppl.* Gelenius || 30 post enim spatium  
 vacuum quattuor litterarum in *cod.*

approuver par toi comme utiles et justes. J'attendrai ensuite tes ordres avec impatience.

Quant aux mesures qui s'imposent, je t'en ferai un exposé succinct. Je fournirai des attelages de chevaux espagnols<sup>1</sup> et j'adjoindrai aux Gentils et aux Scutaires un contingent de jeunes Lètes, barbares nés de ce côté-ci du Rhin, ou du moins provenant de déditices émigrés chez nous<sup>2</sup>. J'en prends l'engagement à vie, non seulement de bonne grâce, mais avec le vif désir de te servir. Ta Clémence nous donnera des préfets du prétoire connus pour leur équité et leurs mérites. Quant aux autres magistrats civils ordinaires et aux commandants de troupes, il convient d'en laisser la promotion à mon libre choix, de même que celle des gardes du corps. Il serait fou, quand on a le moyen de se prémunir contre de telles imprudences, d'entourer le chef de l'armée d'hommes dont on ignore la moralité et les dispositions.

Voici en tous cas ce que je puis affirmer sans hésitation aucune : ni la persuasion ni la force n'obtiendront des Gaulois qu'ils envoient leurs recrues dans des pays étrangers et lointains. Leur province a été éprouvée par de trop longs désordres et de trop cruelles infortunes. La jeunesse valide y a été presque anéantie. Alors que le souvenir du passé les déprime déjà, il ne faut pas que de nouvelles menaces leur inspirent un désespoir mortel. Il serait d'ailleurs inopportun de tirer d'ici des auxiliaires pour les opposer aux nations parthiques, quand les invasions des barbares ne sont pas définitivement arrêtées et que (permets-moi de dire les choses comme elles sont) ces provinces-ci, livrées à des calamités ininterrompues, ont elles-mêmes besoin de recevoir de l'extérieur un secours énergique.

Je ne mets dans ma lettre, ce me semble, que des exhortations salutaires ; j'implore, je demande. Je sais en effet (pour ne rien dire qui ne convienne à notre dignité), je sais combien de situations épineuses, désespérées et déjà perdues,

1. Zonaras (XIII, 10, 18) emploie une expression analogue.

2. Zonaras (*l. l.*) dit simplement « les hommes d'élite des Gaules ».

ratione poscuntur non tam fieri cupio, quam a te utilia probari et recta, avide tua praecepta deinde quoque suscepturus.

13. Quae necesse sit fieri, in compendium redigam breve.  
 5 Equos praebebo currules Hispanos et miscendos Gentilibus atque Scutariis aduliscentes Laetos quosdam, cis Rhenum editam barbarorum progeniem, vel certe ex dediticiis, qui ad nostra desciscunt. Et haec ad usque exitum vitae me spondeo non modo grato *animo*, verum cupido quoque fac-  
 10 turum. 14. Praefectos praetorio aequitate et meritis notos tua nobis dabit clementia, residuos ordinarios iudices militiaeque moderatores promovendos arbitrio meo concedi est consentaneum, itidemque stipatores. Stultum est enim, cum ante caveri possit ne fiat, eos *ad* latus imperatoris adscisci,  
 15 quorum mores ignorantur et voluntates.

15. Hoc sane sine ulla dubitatione firmaverim: tirones ad peregrina et longinqua Galli mittere, diuturna perturbatione casibusque vexati gravissimis, nec sponte sua poterunt nec coacti, ne consumpta penitus iuventute, *ut* adfliguntur  
 20 praeterita recordantes, ita desperatione pereant inpendentium. 16. Nec Parthicis gentibus opponenda auxilia hinc acciri conveniet, cum adhuc nec barbarici sunt impetus interclusi et (si dici quod verum est pateris) hae provinciae, malis iactatae continuis, externis indigent adiumentis et for-  
 25 tibus.

17. Haec hortando, ut aestimo, salutariter scripsi, poscens et rogans. Scio enim, scio (ne quid sublatius dicam quam imperio congruit) quas rerum acerbitates, iam conclamatas

---

5 sq. cf. Zonaras XIII, 10, 18 || 11 sq. cf. Ammian. Marc. XX, 5, 7 = Iulian. ELF, p. 24.

---

9 *animo suppl. Gelenius* || 14 *ad suppl. Accursius* || 19 *ut suppl. Valesius* || 23 *haec cod., corr. rec.* || 27/28 *quam — congruit Clark: cum — congruens cod.*

ont été améliorées par la concorde de princes se faisant des concessions réciproques. L'exemple de nos ancêtres prouve que les gouvernants, quand ils s'inspirent de telles pensées, trouvent le moyen de rendre leur vie prospère et heureuse, et laissent au temps le plus lointain et à la postérité une mémoire chérie.

---

19 [ep. 5\*].

(*Introduction*, p. 9 s.)

A MAXIMIN

J'ai donné des ordres pour qu'il y ait des vaisseaux à Kenchrées<sup>1</sup>. Combien? le gouverneur de la Grèce<sup>2</sup> te le fera savoir. Comment dois-tu t'en occuper? Je me charge te le dire : sois intègre, sois rapide! Tu n'auras pas à regretter les services que tu rendras ainsi : avec l'aide des dieux, j'y veillerai moi-même.

1. Port de Corinthe sur le golfe Saronique.

2. Peut-être Publius Ampélius, qui était proconsul d'Achaïe en 359. En 362, ces fonctions furent confiées par Julien à Vettius Agorius Praetextatus (Ammien, XXII, 7, 6).

---

et perditas, concordia vicissim sibi cedentium principum  
 meliorem revocavit in statum, cum appareat maiorum exem-  
 plo nostrorum moderatores haec et similia cogitantes, for-  
 tunate beateque vivendi repperire quodam modo viam, et  
 5 ultimo tempori posteritatisque iucundam sui memoriam com-  
 mendare.

---

19 [ep. 5\*].

Μαξιμίνοφ.

Ναυς ἐπέταξα γενέσθαι περὶ τὰς Κεγχρέας. Τὸ μὲν οὖν  
 10 ὄσας, ὃ τῶν Ἑλλήνων ἡγούμενος φράσει, τὸ δὲ ὅπως χρή  
 ποιεῖσθαι τὴν ἐπιμέλειαν, ἄκουε παρ' ἡμῶν· ἀδωροδοκῆτως  
 καὶ ταχέως. Ὅπως δὲ μὴ μεταμελήσει σοι τῆς τοιαύτης  
 ὑπουργίας, αὐτὸς σὺν θεοῖς ἐπιμελήσομαι.

---

[8 sq.] XY.



## II. JULIEN EN ILLYRIE ET A CONSTANTINOPLÉ

### INTRODUCTION

*Fragment 20.* Après sa rupture avec Constance, Julien s'attacha à soulever l'opinion publique contre son rival. Tandis que, dans une marche habilement concertée, il entraînait à sa suite le long du Danube la majeure partie des troupes dont il pouvait disposer (juillet-novembre 361), il envoyait aux cités de l'Illyrie, de la Macédoine et du Péloponèse — notamment aux Lacédémoniens et aux Corinthiens — des manifestes où il promettait de réparer les remparts et les aqueducs détruits et de rétablir les fêtes abolies<sup>1</sup>. Au sénat de Rome, il fit parvenir un discours plein de violentes invectives contre Constance, et il reprocha à Constantin d'avoir « violé les anciennes lois et coutumes, en prostituant à des barbares les faisceaux consulaires<sup>2</sup> ». Nous possédons le texte de l'épître qui fut adressée alors au sénat et au peuple d'Athènes<sup>3</sup>. Les autres sont perdues, sauf un extrait insignifiant de la lettre aux Corinthiens (n° 20).

1. Cf. Julien, ELF, p. 25, 12 ss. — Mon savant collègue M. P. Graindor me signale un fragment d'inscription découvert à Eleusis (*Ἐφημερίς ἀρχαιολογική*, 1895, p. 105; cf. spécialement Mamertin, *Grat. actio Iuliano*, 9: *in miserandam ruinam considerat Eleusina*) et reproduisant peut-être quelques mots d'une lettre où Julien faisait des promesses du même genre.

2. Ammien, XXI, 10, 7 = Julien, ELF, n° 21.

3. *Iuliani opera*, 268 A-287 D.

*Fragment 25<sup>b</sup>.* De bonne heure, dans l'entourage de Constance, « on donna à Julien le surnom de Victorin, parce que, dans les rapports qu'il envoyait à l'empereur, il faisait souvent remarquer, bien qu'en termes modestes, que les Germains avaient été défaits partout où il commandait en personne<sup>1</sup>. » En effet Julien, qui savait si bien vanter devant ses amis les joies de la vie contemplative, ne dédaigna pas de tirer parti de ses victoires pour se créer une réputation d'homme de guerre. Non seulement il composa sur la bataille de Strasbourg un ouvrage dont ses panégyristes — Libanius entre autres — se sont maintes fois servis<sup>2</sup>, mais, dans les manifestes politiques qu'il adressa aux cités de la Grèce et de l'Illyrie<sup>3</sup>, il s'attacha à opposer le tableau de ses prestigieux succès à celui des échecs incessants de Constance. Ailleurs, il s'offre à documenter un rhéteur dont il espère faire un jour son historiographe<sup>4</sup>, et nous le verrons, au début de sa campagne contre les Perses, envoyer à Libanius une sorte de journal décrivant les premières étapes de sa marche<sup>5</sup>. Il n'y a donc rien que de vraisemblable dans les détails fournis par Eunape<sup>6</sup> sur certaines lettres de Julien où il aurait été question des opérations militaires du prince. Notamment, il aurait écrit à un certain Cyllénius afin de redresser les erreurs que ce dernier avait commises en racontant une de ses expéditions contre les barbares. Dans cette même lettre, Julien prétend n'avoir pas besoin des autres pour faire connaître ses exploits, et il ajoute que Palamède non plus « n'a pas eu besoin d'Homère pour acquérir sa célébrité ». C'est sans doute d'une lettre<sup>7</sup> de ce genre que provient le fragment 25<sup>b</sup>, où Julien recourt aux comparaisons les plus impressionnantes pour donner une idée des obstacles qu'il rencontra, lorsqu'il eut à franchir la forêt Hercynienne et ses redoutables défilés.

De ces restes d'écrits perdus, il convient de rapprocher

1. Ammien, XVI, 12, 67.
2. Cf. Julien, ELF, n° 160.
3. Cf. notamment *Epist. ad Athen.*, 278 D ss.
4. *Ep.* 31.
5. *Ep.* 98.
6. *Fragm.*, 14, 7; cf. Julien, ELF, n° 25.
7. Cf. p. 51, 18 (15) : σοι.



encore l'extrait de Julien où nous le voyons se plaindre d'avoir reçu de Constance, lorsqu'il partit pour la Gaule, des soldats « qui ne savaient faire que des prières »<sup>1</sup>.

*Lettres 26-46.* Arrivé à Naïsse (Nisch), Julien apprend que la mort inopinée de Constance (3 novembre 361) lui livre tout l'empire sans qu'il ait à verser une goutte de sang. Enfin, il voit se réaliser les promesses des dieux et s'ouvrir devant lui les voies de sa destinée. Il se sent l'élu d'Hélios-Mithra. Aussitôt, il écrit à ses amis des lettres qui trahissent son émoi. Devant les uns, il s'exprime avec « le lyrisme des rhéteurs »; devant d'autres, il ne sait par où commencer, tant les impressions qui le bouleversent le mettent hors de lui<sup>2</sup>. D'ailleurs, dans les confidences qu'il fait, on ne trouve rien qui ressemble à la jactance d'un vainqueur. Julien a perdu de vue, dirait-on, les habiletés auxquelles il avait dû recourir pour surmonter les difficultés de son expédition. Ce sont les voix de ses dieux sauveurs qui lui dictent les messages où il annonce son triomphe, et il reconnaît qu'il doit au ciel son salut. Il se félicite de savoir que ses partisans sont désormais à l'abri du danger<sup>3</sup> et qu'il peut enfin leur écrire sans les exposer à des délations<sup>4</sup>. Il les invite à le rejoindre à la cour, et, dans son désir de voir coopérer à son œuvre de restauration tous les hommes de bonne volonté, il s'adresse même à des chrétiens<sup>5</sup>.

Nous sommes loin de posséder au complet la série des convocations que Julien lança alors. Le texte de celles qu'il envoya à Priscus, à Chrysanthe, à Himérius et à Celse n'est pas conservé<sup>6</sup>, et beaucoup d'autres ont dû disparaître sans laisser de traces. Arrivé à Constantinople le 11 décembre 361, après avoir débarrassé le palais de tout le personnel d'eunuques, de scribes, de délateurs et de fonctionnaires tarés dont

1. Libanius, *Orat.* XVIII, 94, et Zosime, III, 3, 2. Cf. Julien, ELF, n° 25<sup>a</sup>.

2. Voir le début des lettres 33, 26, 28 et 29.

3. Cf. p. 53, 15 (19) ss. et 61, 1 ss.

4. P. 64, 4 s.

5. Voir notamment p. 58 s. la lettre 31 (à Prohérésius) et p. 65 s. la lettre 46 (à Aèce).

6. Cf. Julien, ELF, nos 27 et 37-39.

Constance avait encombré sa cour, Julien eut beaucoup de vides à remplir. Pour composer son entourage, il recourut à l'élite de ceux qui s'étaient fait un nom dans les lettres ou la philosophie. En cela aussi, il fut loin d'agir avec les naïvetés d'un vaniteux ou avec les excentricités d'un déséquilibré, comme on se le figure trop généralement. Ses choix furent réfléchis. Non seulement il repoussa certaines avances sans se soucier des flatteries dont elles s'accompagnaient<sup>1</sup>, mais il prit soin de chercher les talents et les capacités dont la réputation semblait justifiée<sup>2</sup>. C'est à des hommes d'âge et d'expérience qu'il s'adressa de préférence<sup>3</sup>, et cela au risque de les voir prendre devant lui des airs d'autorité. Bien loin de montrer les orgueilleuses prétentions d'un autocrate, il se prévaut, pour attirer l'un de ceux qu'il sollicite, du franc parler que ses collaborateurs ont avec lui, et du droit qu'il leur reconnaît de lui faire, à l'occasion, des remontrances<sup>4</sup>. Tous ses invités ne répondirent cependant pas à son appel. Tandis que l'un se dérobe d'emblée en invoquant de mauvais présages, un autre ne tarde pas à prétexter le mauvais état de sa santé pour obtenir de rentrer chez lui. La politique avait depuis trop longtemps cessé d'intéresser les intellectuels païens, et les ambitions de Julien paraissaient de nature à provoquer de trop redoutables conflits. Bref, quand nous lisons toute cette partie de sa correspondance, nous voyons apparaître déjà, dans la lassitude ou l'indifférence de ceux-là même dont il embrassait si fervemment la cause, le plus décourageant des obstacles contre lesquels ses efforts devaient bientôt échouer.

*Lettre 26.* Ami de Priscus<sup>5</sup> et de Chrysanthé, et philosophe néo-platonicien comme eux, le thaumaturge Maxime d'Éphèse avait, en 351/2, initié Julien

1. Voir p. 39, et aussi les conseils qu'il donne à son oncle, p. 90, 9 (12) ss.

2. Comme nous le ferons observer (p. 38), il n'avait jamais vu Eustathe ; par contre, Philippe de Cappadoce (*Ep.* 40) semble avoir été un de ses anciens camarades.

3. C'est le cas de Priscus, d'Hermogène, d'Eustathe et de maint autre.

4. Lettre 32.

5. Voir p. 6 s.

aux cultes secrets de la théurgie et consommé ainsi l'apostasie du prince<sup>1</sup>. Il devait payer plus tard de sa vie<sup>2</sup> le rôle prépondérant qu'il joua dans la réaction païenne sous le règne de l'empereur qu'il avait fanatisé. La lettre 26 lui fut envoyée pour le prier de rejoindre Julien lorsque celui-ci avait déjà atteint l'Illyrie<sup>3</sup> et appris la mort de Constance<sup>4</sup>, c'est-à-dire vers la fin du mois de novembre de l'an 361. Maxime ne se décida à partir qu'au mois de janvier suivant, après avoir reçu une nouvelle et plus pressante invitation<sup>5</sup>. « On vit alors accourir auprès de lui, de tous les points de l'Asie, et les fonctionnaires en exercice, et ceux qui avaient été cassés, et les principaux membres des conseils municipaux. La foule obstruait les chemins par où il devait passer, exultant et acclamant, comme elle a coutume de faire lorsqu'elle veut courtiser quelqu'un. Les femmes mêmes se glissaient chez l'épouse de Maxime, s'extasiant sur son bonheur et la priant de ne pas les oublier... Ainsi Maxime partit pour Constantinople, entouré des hommages de toute l'Asie<sup>6</sup>. » A son arrivée, Julien interrompit une discussion du sénat à laquelle il assistait, il courut à sa rencontre, l'embrassa et l'introduisit avec respect dans la salle des séances<sup>7</sup>. Maxime acquit en peu de temps à la cour la position la plus brillante. « L'empereur et son entourage ne vivaient que pour lui ». Le grand homme devint bientôt insupportable aux gens du palais. « Il se drapait dans des vêtements plus recherchés qu'il ne convient à un philosophe ; il se montrait difficile et quinteux dans les audiences, sans que l'empereur le sût<sup>8</sup> ». Quant à Chrysanthé, qui avait reçu la même invitation que Maxime, il obtint des dieux le conseil de rester chez lui<sup>9</sup>. Julien renou-

1. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 474 s.

2. Eunape, *ibid.*, p. 480 et *Fragm.* 39 ; Ammien, XXIX, 1, 42, etc.

3. Cf. p. 53, 15 (19) ss.

4. On le voit au ton exalté du début de la lettre, et aussi p. 53, 21 (25) s. et p. 54, 8 (10) (*χαριστήρια*).

5. Julien, ELF, n° 27 = Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 476, 38 ss. et 501, 5 ss.

6. Eunape, *ibid.*, p. 477, 13 ss.

7. Ammien, XXII, 7, 3 ; Libanius, *Orat.* XVIII, 155 s.

8. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 477, 28 ss.

9. *Ibid.*, p. 477, 24 ss.

vela ses instances, afin de l'attirer à Constantinople en même temps que Priscus. « Il écrivit aux deux philosophes comme à des amis et il les supplia, comme on supplie les dieux, de venir vivre avec lui. De plus, ayant appris que Chrysante était marié et qu'il admirait beaucoup sa femme, qui s'appelait Mélitta, il se retira à l'écart et, à l'insu de tous, il écrivit de sa propre main à cette dame, en employant toute son éloquence pour qu'elle engageât son mari à ne pas se refuser au voyage. Il glissa cette lettre dans celle qu'il adressait à Chrysante; il apposa son cachet sur toutes les deux comme si elles n'en faisaient qu'une pour les porteurs, et il donna à ceux-ci les instructions verbales qu'il jugeait utiles. » Priscus vint alors à la cour, « mais Chrysante se déroba aux filets dans lesquels on voulait le prendre <sup>1</sup> ». — Ces lettres d'invitation sont presque toutes perdues. Nous ne possédons que la première (*Lettre 26*) de celles qui furent envoyées à Maxime. Elle est pleine encore des impressions que Julien avait éprouvées dans le cours de son expédition contre Constance. Il s'attarde même à en relater de menus incidents. C'est ainsi que son passage par Besançon nous vaut une description de l'aspect pittoresque de cette ville, dont la citadelle se dressait au haut d'un promontoire escarpé. — On remarquera aussi les blancs laissés par les copistes chrétiens dans le texte de cette lettre. Dès le mois de novembre 362, il arrivait donc à Julien, semble-t-il, d'employer, dans sa correspondance avec Maxime, des expressions injurieuses pour la foi de sa première jeunesse. Cela nous montre quel genre d'influence exerçait déjà sur lui le fascinant théurge qui allait bientôt le dominer. A nul autre qu'à Maxime, il n'aurait dit, à cette date-là, que les dieux lui ordonnaient d'écarter de lui toutes les souillures et de poursuivre cette entreprise de purification religieuse sans montrer jamais une défaillance <sup>2</sup>.

*Lettre 28.* Le destinataire de cette lettre était le frère de Basilina et l'oncle homonyme de Julien. Son neveu devait bientôt l'envoyer à Antioche

1. Julien, ELF, n° 37 = Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 477, 37 ss., et 501, 23 ss.

2. Voir p. 54, 9 (11) ss.

avec le titre de comte d'Orient. Il mourut vers la fin de l'hiver de l'année 362/3. Les chrétiens honnèrent sa mémoire comme celle d'un persécuteur et d'un apostat. Ils lui reprochèrent notamment d'avoir fait fermer et profaner la grande église d'Antioche<sup>1</sup>. Nous verrons plus loin que, en effet, il s'occupa activement de la restauration des temples dévastés<sup>2</sup>. — Cette lettre autographe<sup>3</sup> fut écrite après la mort de Constance<sup>4</sup>. Elle montre que Julien, avant de quitter les Gaules, n'avait pas mis le plus proche de ses parents dans la confiance de ses projets. Peut-être s'était-il abstenu de le faire parce que son oncle, en ce temps-là, était encore chrétien. D'après les historiens de l'Église, il n'apostasiasa que pour faire plaisir à son neveu<sup>5</sup>.

*Lettre 29.*

Euthère était né en Arménie, d'une famille libre. Enlevé tout jeune encore dans une razzia par des tribus voisines, il fut châtré et vendu à des marchands romains. Amené par eux au palais de Constantin, il se fit remarquer peu à peu par son intelligence, par son savoir et par une rare dextérité dans les affaires les plus difficiles. « Sa mémoire tenait du prodige ; il avait de plus la passion du bien, et la justice était l'âme de ses conseils<sup>6</sup>. » Quoiqu'il fût païen<sup>7</sup>, Constance l'avait attaché à la personne de Julien en qualité de grand chambellan. « Euthère corrigeait quelquefois chez son maître certains traits de légèreté, fruits d'une première éducation faite en Asie. » Nous avons vu<sup>8</sup> qu'Euthère avait dû se rendre en Orient pour transmettre à Constance les propositions de Julien, lorsque ce dernier négociait encore avec son ennemi. La lettre 29 lui fut envoyée pour l'appeler à la

1. Voir surtout Philostorge, p. 93, 20 ss. ; 96 s. ; 232, 18 ss. éd. Bidez.

2. P. 81.

3. Voir p. 55, 3 (4) ss.

4. Cf. p. 55, 5 (7) ss.

5. Philostorge, p. 82, 19 ss. et 97, 1, etc.

6. Tout ce que nous disons d'Euthère est emprunté à Ammien, XVI, 7, 2-7, et XX, 8, 19.

7. Cf. p. 55, 18 (24) ss.

8. P. 9.

cour peu de temps sans doute avant l'entrée de Julien à Constantinople (11 décembre 361)<sup>1</sup>. Euthère mourut plus tard à Rome, où il avait pris sa retraite.

*Lettre 30.* Quand Julien rédigea cette épître en réponse à une lettre de Théodore, il traitait déjà ce personnage comme un frère et comme le plus cher des amis<sup>2</sup>. Or c'est après son arrivée en Gaule seulement que le prince se lia avec lui sur la recommandation de Maxime d'Éphèse<sup>3</sup>. La lettre 30 ne semble donc pas dater des premières années du séjour de Julien en Occident. De plus, ici comme dans mainte missive écrite sous l'impression de la mort de Constance, Julien se félicite de savoir que son correspondant est « sain et sauf<sup>4</sup> ». Peut-être faut-il entendre par là que Théodore avait échappé aux espions chargés par Constance de dénoncer les partisans du César révolté. On s'expliquerait ainsi qu'avant d'avoir décacheté la lettre de Théodore et rien qu'à la vue de son message, Julien ait exulté<sup>5</sup>. Bref, il se peut que la lettre 30, comme les précédentes, date de la fin de l'année 361. Il est vrai qu'elle ne fait allusion ni aux démêlés de Julien avec Constance, ni au culte des dieux<sup>6</sup>. Mais on peut en dire autant de l'épître à Thémistius, qui est cependant postérieure, elle aussi, à la mort de Constance<sup>7</sup>. C'est en 362 seulement que Théodore fut nommé grand prêtre d'Asie<sup>8</sup> : le mot ἀρχιερεῖ n'a donc pu figurer dans l'adresse de la lettre<sup>9</sup>. L'authenticité de ce

1. Cf. p. 55, 20 (26) s.

2. P. 56, 4 (6) et 58, 16 (19).

3. Et sans l'avoir jamais rencontré. Cf. p. 31, n. 2 et 152, 3 ss.

4. P. 56, 3 (4) ss. Cf. *Ep.* 33, p. 61, 1 ss., et *Ep.* 26, p. 52, 16 (19) ss.

5. P. 56, 3 (4) ss.

6. P. 58, 15 (18), Julien invoque la divine providence (c'est-à-dire Athéna) et non les dieux; cf. p. 20, 16 (17).

7. Cf. *Epist. ad Themist.*, 266 D-267 B; J. Geffcken, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums*, Heidelberg, 1920, p. 287, n. 21, et les remarques faites ci-dessus p. 10 s.

8. Cf. *Ep.* 89<sup>a</sup>, p. 153, 5 ss.

9. Peut être, dans un recueil ancien, cette épître 30 suivait-elle le n° 89 (Θεοδώρω ἀρχιερεῖ) et était-elle intitulée τῷ αὐτῷ, indication à laquelle, dans la suite, un copiste aurait substitué l'adresse Θεοδώρω ἀρχιερεῖ que ces mots (τῷ αὐτῷ) semblaient représenter.

morceau a été contestée récemment encore. Et pourtant beaucoup d'idées, de développements et d'expressions caractéristiques<sup>1</sup> — pour ne rien dire de la formule finale, identique à celle d'une autre de nos épîtres<sup>2</sup> — nous engagent à être moins défiant. Il ne suffit pas que nous trouvions dans une lettre à Théodore des allusions à des faits mal connus et même déconcertants à première vue<sup>3</sup>, pour que nous soyons autorisés à la déclarer apocryphe.

*Lettre 31.*

Prohaerésius, originaire du pays de Coucousos en Arménie, le virtuose de l'improvisation, le maître paternel, le bon géant dont Eunape nous a laissé le portrait<sup>4</sup>, fut un des orateurs les plus réputés de son temps. Enthousiasmés par son éloquence, les Romains lui érigèrent une statue de bronze portant cette inscription : « Rome, la ville-reine, au roi de l'éloquence<sup>5</sup>. » Il professait à Athènes lorsque Julien, revenu de Gaule en Orient<sup>6</sup>, lui adressa la lettre 31, pour l'engager à écrire l'histoire de son expédition. Prohaerésius était chrétien, et la loi scolaire de l'an 362 devait le faire renoncer à son enseignement<sup>7</sup>. Au moment où Julien lui propose de se faire son historiographe, le jeune empereur n'a pas encore déclaré la guerre à

1. Notamment les allusions faites par Julien aux guerres où il a été engagé (p. 58, 4), et encore l'opposition de la vie contemplative et de la vie pratique (p. 57-58, où nous sommes les premiers à reconstituer le texte complet), thème sur lequel Julien revient si fréquemment. Sur Musonius, cf. p. 56, 20 ss. et l'*Epist. ad Themist.*, p. 265 D. Notons encore la fréquence d'οἶμαί (p. 58, 4, 9 et 14); διανοούμενον (p. 58, 9; cf. p. 149, 9 et 198, 11); cf. aussi p. 56, 10 s. avec p. 60, 11 s. et 64, 15 s.; p. 58, 16 (ἴδομαι σε) avec p. 18, 15 s.; p. 57, n. 4, etc.

2. P. 58, 15 s. = p. 20, 15 ss. (formule fréquente ailleurs).

3. Cf. p. 56, n. 3 et 4. On objecte la différence de ton qui distingue cette lettre de l'autre épître à Théodore (*Ep.* 89; cf. J. Geffcken, *Kaiser Julianus*, p. 146), mais ce changement de ton est imposé par le sujet même de la lettre 89 et par la situation nouvelle qui y est faite à Théodore; à ce moment-là Julien le charge de transmettre au clergé qu'il lui confie une série d'instructions et de recommandations.

4. *Vit. Sophist.*, p. 485 ss.

5. *Ibid.*, p. 492, 24 ss.

6. Cf. p. 59, n. 2.

7. Julien, ELF, p. 69, 15 ss. Cf. ci-dessous p. 45, n. 3.

l'Église, ni commencé à persécuter les coreligionnaires de son correspondant.

*Lettre 32.* Cette invitation fut envoyée par Julien en réponse à des avances qui lui avaient été faites<sup>1</sup>; de plus, elle s'adresse à un personnage qui avait fréquenté la cour de son prédécesseur<sup>2</sup>. Il est donc peu vraisemblable que le destinataire en ait été Basile de Césarée, comme le titre l'indique<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, lorsque Julien écrivit cette lettre, il était déjà à la tête de l'Empire<sup>4</sup>, et il se trouvait sans doute encore à Constantinople. C'est là seulement, en effet, qu'il put parler de repos et s'exprimer avec un optimisme aussi plein d'assurance<sup>5</sup>.

*Lettre 33.* C'est aussi de Constantinople que Julien lança cette invitation, après avoir constitué à Chalcédoine un tribunal extraordinaire chargé de juger les plus compromis des agents de Constance<sup>6</sup>. Nous ne connaissons l'ex-préfet d'Égypte Hermogène que par cette lettre. Il était apparemment païen<sup>7</sup>, et Julien avait eu lieu d'appréhender pour lui, avant la mort de Constance, les effets d'accusations assez graves.

*Lettres 34-36.* Le philosophe néo-platonicien Eustathe, époux de la prophétesse Sosipatra, avait été le disciple de Jamblique, et c'est lui qu'Édésius chargea de continuer son enseignement en Cappadoce, lorsqu'il quitta lui-même son pays natal pour se rendre à Pergame. « Eustathe était très habile dans les joutes oratoires, et la séduction de son langage semblait avoir quelque chose de magique. La douceur et la suavité régnaient dans ses dis-

1 P. 59, 10 (12) ss.

2 P. 60, 1 (59, 22) s.

3. Voir cependant J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 101 et 161), qui interprète la lettre comme si elle était réellement adressée au futur évêque de Césarée.

4. P. 60, 8 s.

5. Voir p. 59, 17 (20) ss.

6. P. 61, 6 (7) ss.; Ammien, XXII, 3.

7. Cf. p. 61, 8 (10), 10 (ὁ φίλε πάτερ) et 11 (νῆ τοὺς θεούς).



cours au point que ceux qui l'écoutaient se livraient à lui et restaient suspendus à ses lèvres, comme s'ils eussent goûté du lotus<sup>1</sup>. » En 358, Constance le chargea d'aller négocier avec le roi des Perses Sapor, « et le résultat de l'ambassade dépassa toutes les espérances ». — Julien ne connaissait Eustathe que de réputation<sup>2</sup> lorsqu'il lui écrivit (n° 34) pour l'engager à venir à la cour. Il s'adressa à lui en même temps sans doute qu'à ses confrères en néo-platonisme et en théurgie, Maxime, Chrysanthé et Priscus<sup>3</sup>. Eustathe devait être alors fort âgé déjà, et pas plus que Chrysanthé il ne se sentit le goût de se mêler de la politique de Julien. Bientôt il fut pris de nostalgie et il se plaignit de sa santé<sup>4</sup>. La lettre suivante (n° 35) accompagna le permis qui devait autoriser Eustathe à se servir de la poste impériale pour retourner chez lui sans fatigue. Mais la pièce arriva trop tard. Déjà le vieillard s'était mis en marche, impatient de retrouver sa paisible retraite de la Cappadoce. Le billet (n° 36) qu'il expédia à Julien d'une des stations de son voyage, nous montre que l'on peut prendre au sérieux les tirades où Eunape exalte son talent. Assurément Eustathe savait écrire. Dans le tableau que sa lettre nous retrace en termes élégants et harmonieux, nous voyons le philosophe cheminer à l'aise, par de belles journées du printemps de l'année 362, le long d'une route égayée par des hôtelleries et des fontaines, et toute bordée de cyprès et de platanes dont les frais ombrages l'engageaient à se reposer parfois pour relire une page de Platon<sup>5</sup>.

*Lettre 40.*

La correspondance de Libanius nous fait connaître le poète Philippe de Cappadoce, qui, sous le règne de Julien, « offrait beaucoup de sacrifices aux dieux<sup>6</sup> ». C'est à lui peut-être que fut adressée la lettre 40. A ce qu'il semble, le destinataire de cette épître

1. Mes citations proviennent d'Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 465, 26 ss. — Nous possédons le texte d'une lettre de Basile à Eustathe, la première de la collection des épîtres de Basile de Césarée.

2. Voir p. 61, n. 2.

3. Cf. p. 32 s.

4. P. 62, 16 (20).

5. Cf. p. 63, 8 ss. : δι' ὁδοῦ συνηρεροῦς καὶ ἐπισκίου etc.

6. Libanius, *Ep.* 1425, et Seeck, *BLZG*, p. 240.

avait écrit à Julien pour se plaindre d'avoir été négligé<sup>1</sup> et, en lui faisant remettre « comme gages d'amitié » une pièce d'or et une phiale d'argent, il lui avait demandé la permission d'aller le rejoindre<sup>2</sup>. Julien lui répondit de Constantinople, au début du printemps de l'année 362, lorsqu'il commençait les préparatifs de son expédition contre les Perses et se disposait à partir pour Antioche<sup>3</sup>. On remarquera la courtoisie avec laquelle le prince décline l'offre de Philippe et se contente de lui proposer une entrevue pour le moment où il sera de passage dans son pays<sup>4</sup>.

*Lettre 41.* Julien prie Eustochius d'assister aux fêtes consulaires du premier janvier de l'an 362 ou, peut-être, de l'an 363, date de l'inauguration de son quatrième consulat. Nous avons énuméré ailleurs les divers personnages du nom d'Eustochius parmi lesquels on pourrait être tenté de reconnaître celui qui fut favorisé par cette invitation flatteuse<sup>5</sup>.

*Lettre 46.* Aèce, le fondateur de la secte des Anoméens, le confident et le théologien de Gallus, avait été plus d'une fois envoyé en mission par ce prince chez son frère Julien<sup>6</sup>. Après l'exécution de son protecteur Gallus, Aèce fut relégué par Constance en Phrygie<sup>7</sup>. Cette convocation dut lui arriver de Constantinople vers le début de l'année 362, après la promulgation de la loi d'amnistie qui rappela de leur exil tous les chrétiens dissidents<sup>8</sup>. Plus tard, Julien fit présent à l'hérésiarque d'un domaine situé près de Mitylène dans l'île de Lesbos<sup>9</sup>.

1. Voir le début de l'*Ep.* 40.

2. P. 64, 20 ss.

3. Cf. p. 64, 21 (23) ss.

4. P. 64, 25 ss.

5. Julien, ELF, p. 46, 22 ss.

6. Cf. Julien, ELF, p. 288, 2 ss. ; *C. Galil.*, 333 D, et Philostorge, III, 27.

7. Philostorge, IV, 8.

8. Julien, ELF, p. 51 s. Aèce n'était pas encore évêque (cf. Philostorge, VII, 6). Le mot ἐπισκόπος a donc été ajouté par un éditeur à l'adresse de la lettre.

9. Philostorge, IV, 8.

*Lettre 54.* Cette lettre est évidemment postérieure à la loi du 13 mars 362 *De decurionibus ad curiam revocandis*<sup>1</sup>, et le sens en est clair. Julien fait rentrer dans la curie de la Byzacène tous ceux qui avaient été abusivement dispensés d'en faire partie, notamment les chrétiens, mais il laisse subsister l'exemption établie au profit des citoyens qui s'étaient déjà acquittés des charges publiques (*munera*), et qui, à ce titre, étaient « excusés »<sup>2</sup>. Toutefois cette exemption n'est maintenue que dans la seule métropole, parce que les charges y étaient plus lourdes et les fonctions du curiale plus absorbantes. Dans les petites villes au contraire, on restait soumis aux obligations de la curie indéfiniment. Il va de soi que les mesures prises à cet égard par Julien dans la Byzacène n'eurent rien d'exceptionnel. Il réorganisa de même dans tout l'empire les curies ou conseils municipaux, en y ramenant ceux qui s'en étaient évadés, et en supprimant les privilèges que Constance avait laissés se multiplier<sup>3</sup>.

*Lettres 58 et 59.* Aux yeux de Julien, la cité d'Alexandrie était toujours entourée du prestige de son passé. Non seulement son port restait un des plus animés de l'Empire, non seulement ses navires continuaient à porter de tous côtés la surabondance des dons du Nil, mais elle avait surtout d'incomparables titres de noblesse. Toute pleine du souvenir d'Alexandre et des Ptolémées, elle était le dernier refuge de la science grecque et la présence de temples augustes faisait d'elle la plus vénérée des cités saintes d'Isis et de Zeus-Sérapis<sup>4</sup>. Aussi Julien, dès son avènement à l'empire, s'empressa-t-il de lui prodiguer les marques de sa sympathie, en rendant à ses sanctuaires profanés leur splendeur d'autrefois<sup>5</sup>.

1. *Cod. Theodos.*, XII, 1, 50 et XIII, 1, 4 = Julien, ELF, n° 47<sup>d</sup>.

2. Voir notamment Saglio-Pottier, III, 2039, note 14.

3. Cf. Julien, ELF, n°s 24 (p. 27, 38 ss.); 47<sup>d</sup>; 99; 119; 120, etc.; J. Geffcken, *Kaiser Julianus*, p. 70 s.; W. Ensslin, *Klio*, XVIII, 1922, p. 143 ss.

4. Voir p. 69, 4 (5) ss.; 72, 2 ss., et le début de l'Ep. 111.

5. Cf. Julien, ELF, n° 57.

*Lettre 58.* Contemporain de Julien de Cappadoce et d'Édésius, Zénon de Chypre avait ouvert à Alexandrie, depuis longtemps déjà, une école fameuse. Cet iatrosophiste « était versé également dans l'art de la parole et dans la pratique de la médecine<sup>1</sup> ». Julien avait sûrement entendu parler de son enseignement, car son ami Oribase se vantait de l'avoir suivi<sup>2</sup>. Sous le règne de Constance, les intrigues de l'évêque Georges de Cappadoce avaient fait expulser Zénon de la ville où il professait<sup>3</sup>. A peine arrivé à Constantinople, Julien se fit un devoir de le rendre à la cité qui avait demandé son rappel. Au moment où la lettre 58 fut écrite, l'empereur, semble-t-il, ne connaissait pas encore le meurtre de l'évêque Georges, qui devait bientôt l'indisposer contre les Alexandrins. Le rappel de Zénon date donc vraisemblablement de la fin de l'an 361. Il faut noter que, dans sa lettre 171, Libanius semble lui annoncer déjà la fin de son exil.

*Lettre 59.* Ammien Marcellin parle de l'impression produite à Rome par l'arrivée de l'obélisque que Constance érigea dans le grand cirque<sup>4</sup>. Le début de la lettre 59 nous montre que le prédécesseur de Julien avait promis la même faveur à la seconde capitale de l'Empire. Né à Constantinople, Julien aimait cette ville « comme on aime une mère<sup>5</sup> ». Il prit soin de l'embellir à son tour et il y fit construire notamment une nouvelle bibliothèque et un nouveau port<sup>6</sup>. On s'explique donc sans peine que, pour

1. Cf. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 497 s. et 482, 41 ss.

2. *Ibid.*, p. 498, 24 s. Oribase étant né vers l'an 325, c'est en 345 environ qu'il fut, avec Magnus, le disciple de Zénon (cf. n. 3).

3. Voir p. 67, 8 (11) s., et aussi l'allusion faite à l'exil de Zénon dans la lettre 171 (*Zήνωνι*) de Libanius, écrite en 360 ou 361. C'est à Zénon de Chypre que cette lettre semble adressée, car Libanius déclare qu'il doit le rétablissement de sa santé aux disciples de son correspondant. Le Zénon à qui il écrit est donc d'une génération antérieure à la sienne. L'expression d'Eunape (*l. l.*, p. 497, 39) se prête à trop d'interprétations diverses pour faire obstacle à notre supposition.

4. Ammien, XVII, 4.

5. P. 68, 2 (3).

6. Julien, ELF, n° 62. Cf. Pauly-Wissowa, RE, IV, 982, 7 ss.

donner suite à une requête de ses compatriotes<sup>1</sup>, Julien ait tenu à mener à bonne fin le transport de l'obélisque que Constance leur avait destiné. Toutefois, il importe de remarquer les préoccupations d'ordre religieux que Julien fait valoir devant les Alexandrins. — De même que la précédente, cette lettre nous paraît avoir été écrite avant que Julien eût appris le meurtre de l'évêque Georges, dont il va être question.

*Lettre 60.*

Georges de Cappadoce, l'un des évêques ariens qui prirent successivement la place d'Athanase à Alexandrie, s'y était rendu fort impopulaire par son allure hautaine et ses procédés tracassiers. « Oublieux de l'esprit de sa profession, qui conseille la douceur tout autant que la justice<sup>2</sup> », il savait à l'occasion se faire délateur en mordant comme une vipère, et il appliquait brutalement les lois édictées par Constance contre le culte des dieux. « Passant un jour en nombreux équipage, comme à son ordinaire, devant un temple magnifique, il s'écria, les yeux tournés vers l'édifice : « Jusques à quand ce sépulcre restera-t-il debout ? »<sup>3</sup>. Une autre fois, ayant reçu de Constance l'autorisation de construire une église sur l'emplacement d'un mithréum abandonné, il prit plaisir à bafouer les mystères des Hellènes en exposant à la risée publique les idoles et les emblèmes étranges qu'il y avait découverts. « A peine les magistrats ont-ils annoncé au peuple la mort de Constance et l'avènement de Julien à l'empire, aussitôt les païens d'Alexandrie s'ameutent contre Georges. Avec de grands cris, ils l'assaillent comme pour le faire périr sur l'heure. Puis, revenus de leur fureur première, ils se contentent de l'emprisonner. Mais peu de temps après, ils se précipitent de grand matin dans le cachot où il est enfermé, ils le tuent, ils promènent son cadavre sur le dos d'un chameau, le brûlent »<sup>4</sup> et jettent ses cendres à la mer<sup>5</sup>. Ces sauvages représailles eurent lieu le 24 décembre 361, la veille du *Natalis Invicti*, la grande fête mithriaque dont

1. Voir p. 66, 17 (21) ss.

2. Ammien, XXII, 11, 5.

3. *Ibid.*, 7.

4. Sozomène, V, 7 ; Socrate, III, 2 ; *Histor. Aceph.*, 8.

5. Ammien, XXII, 11, 10 etc.

notre Noël a pris la place dans le calendrier. La nouvelle de cet abominable forfait indigna Julien. Après avoir songé à condamner les coupables aux derniers supplices, il se laissa fléchir par son entourage<sup>1</sup>, et il ne trouva rien de plus expédient que d'envoyer aux Alexandrins une lettre (n° 60) qui, malgré le ton véhément de ses remontrances, ne dut pas donner à tous l'impression d'une colère très dangereuse. Tout d'abord, Julien s'en prend à la cité entière, comme si, tout entière, elle avait participé aux excès que l'empereur avait à flétrir. Puis, il s'attache à montrer à ses coreligionnaires d'Alexandrie qu'il comprend et ressent vivement lui-même la gravité des provocations qui avaient causé l'émeute. Il parle presque comme s'il était l'un des leurs. Enfin, après leur avoir infligé un blâme fortement motivé, il achève sa lettre par de gracieux compliments. C'est le premier document où nous voyons Julien, en dépit de ses prétentions à la tolérance, faire sentir que le paganisme est redevenu la religion de l'État. Toutefois, il s'abstient encore d'invectiver contre le christianisme. Il n'a pas un mot de blâme pour la législation de Constance, qui avait provoqué les excès dont les Alexandrins voulurent tirer vengeance. Il rejette toutes les responsabilités sur la violence injuste de l'évêque et sur la brutalité du stratège Artémius. Excusant presque son prédécesseur, il le met habilement hors de cause. Il n'a pas pu ignorer que les partisans d'Athanase étaient soupçonnés d'avoir fomenté les troubles<sup>2</sup>. Cependant, loin de les traiter avec le ton haineux qu'il prendra plus tard dans des cas analogues, il ne mentionne même pas les « Galiléens »<sup>3</sup>.

Ce fut dans le courant du mois de janvier 362 que Julien envoya aux Alexandrins cette épître, dont Socrate nous a

1. Ammien, *ibid.*, 11.

2. Philostorge, VII, 2; Socrate, III, 3, 1; Sozomène, V, 7, 4; Grégoire de Nazianze, *Orat.* XXI, 27. Cf. J. Bidez, *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, Classe des lettres, 1914, p. 413 ss.

3. Sozomène (V, 9, 12 = Julien, ELF, p. 204, 20 ss.) note que, dans l'affaire des martyrs de Gaza, Julien n'envoya plus le moindre mot de blâme aux meurtriers, comme il l'avait fait auparavant pour les Alexandrins.

conservé le texte<sup>1</sup>, et que Sozomène résume<sup>2</sup>, ainsi qu'Ammien<sup>3</sup>. Celui-ci<sup>4</sup> ajoute que Dracontius, directeur de la monnaie, et le comte Diodore, « trainés par les jambes avec des cordes, furent massacrés en même temps que Georges : le premier pour avoir abattu un autel nouvellement érigé dans le bâtiment de la monnaie, à laquelle il était préposé ; le second parce que, présidant à la construction d'une église, il avait pris sur lui de faire couper la chevelure bouclée de beaucoup d'enfants, croyant y voir une marque de consécration aux dieux. » Ammien rapporte encore que, dans sa lettre aux Alexandrins, l'empereur les menaça des derniers supplices, s'il se produisait encore un attentat contraire à la justice et aux lois<sup>5</sup>. Comme ces derniers détails manquent dans le texte conservé, et qu'il est assez surprenant que Julien y passe sous silence le meurtre de ses deux fonctionnaires<sup>6</sup>, on peut se demander si Socrate nous fournit un texte complet de l'épître. Peut-être a-t-il laissé tomber certains passages dont il n'avait pas besoin pour établir sa thèse. Son but était en effet de montrer que Julien n'imputait pas le meurtre de Georges aux chrétiens du parti d'Athanase<sup>7</sup>.

N° 61. C'est au nom de la morale que Julien promulgua son fameux édit sur l'enseignement. Tirant parti des attaques lancées jadis par les apologistes contre la littérature païenne, il prétendit faire un

1. III, 3, 4-25. Nous avons recouru aux manuscrits de Socrate : F = *Laurent.* 69, 5, s. XI ; M = *Laurent.* 70. 7, s. X ; A = *Cod. Monasterii Xeropotami* 226 [2559-Lambros], s. XIV/XV ; C = *Cairensis* 86, s. XIII ; P = *Parisin. Gr.* 1443, s. XVI. — Nic. = Nicéphore Callist. Xanthop. (*Hist. eccles.*, X, 7 = *Vindobon. histor. Gr.* 8, s. XIV) qui ne fait que reproduire la copie qu'il trouve dans un manuscrit de Socrate, voisin de M.

2. V, 7, 8 ss.

3. XXII, 11, 11.

4. XXII, 11, 9 ; cf. *Histor. Aceph.*, 8.

5. *Ibid.*, 11 : *Missoque edicto... minatus extrema si deinde temptatum fuerit aliquid quod iustitia vetet et leges.*

6. « C'est que, ne voulant pas venger leur mort, qui était la plus criante, il rougit de la pardonner », fait observer l'abbé de la Bletterie (*Vie de l'empereur Julien*, 1746, p. 297).

7. Voir Socrate, III, 3, 2 et 4.

devoir aux professeurs « galiléens » de renoncer à interpréter les auteurs classiques dans leurs leçons. Nous ne pouvons, dit-il<sup>1</sup>, confier l'éducation de la jeunesse qu'à des maîtres dont l'honnêteté est irréprochable. Or faire profession d'admirer des écrits où l'on ne voit qu'un tissu d'inventions diaboliques, c'est manquer de franchise et de dignité ; c'est se vendre pour quelques drachmes ; bref, c'est montrer que l'on n'a pas la moralité nécessaire pour enseigner. Les grammairiens, les rhéteurs, les sophistes, peut-être aussi les médecins chrétiens<sup>2</sup>, eurent donc à opter entre l'église et l'école, entre le culte des dieux d'Homère et la menace d'une destitution. Des maîtres célèbres — Marius Victorinus à Rome et Prohaerésius à Athènes — aimèrent mieux perdre leur place que d'abjurer<sup>3</sup>. D'autres prirent un parti plus méritoire encore. Ils s'ingénièrent à remplacer les classiques par de nouveaux modèles. Puisque Julien les renvoyait dédaigneusement à leurs livres saints<sup>4</sup>, ils affectèrent de le prendre au mot. Ils mirent la Bible en vers ; ils composèrent des épopées, des tragédies, des comédies, même des odes à l'imitation de Pindare, et les entretiens de Jésus avec ses disciples furent présentés sous la forme de dialogues socratiques<sup>5</sup>.

Quant aux étudiants chrétiens, ils auraient compromis leur foi et causé du scandale en fréquentant encore des écoles transformées en séminaires de paganisme. Aussi les historiens de l'Église, caractérisant la loi d'après ses effets, purent-ils affirmer qu'elle interdisait « aux enfants des Galiléens » l'étude des auteurs grecs<sup>6</sup>.

1. Cf. p. 72 s.

2. Ammien (XXII, 10, 7 et XXV, 4, 20) l'affirme formellement des grammairiens et des rhéteurs. Quant aux iatrosophistes ou professeurs de médecine, cf. p. 74, n. 1.

3. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 493, 26 ss. ; Jérôme, *Chronic.*, a. 363, et (pour Marius Victorinus) Augustin, *Confess.*, VIII, 5.

4. P. 75, 10 s.

5. Socrate, III, 16 ; Sozomène, V, 18, 3 ss.

6. Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 8, 1 ; Socrate, III, 12, 7 ; Sozomène, V, 18, 1 ; Philostorge, p. 81, 27 et 38, éd. Bidez ; Augustin, *De civit. Dei*, XVIII, 52 ; etc. Cf. Julien, ELF, p. 69 et 74, et ci-dessous, 75, 16 (17) ss. — Si Julien avait expulsé des écoles les élèves chrétiens après en avoir exclu les maîtres et s'il avait ainsi « tyrannisé » à deux reprises l'enseignement, ses détracteurs auraient eu



Une réforme aussi sectaire de l'enseignement public n'avait aucune chance de durer. Dès le 11 janvier 364, elle fut abrogée<sup>1</sup>, et pendant longtemps encore, elle servit de thème à de véhémentes protestations. Ammien lui-même l'appelle « une mesure tyrannique, qu'il faudrait ensevelir dans un éternel silence<sup>2</sup> », et Grégoire de Nazianze fulmine contre elle dans ces fameuses invectives qui ont tant contribué à donner à Julien la réputation d'un persécuteur hypocrite et insidieux<sup>3</sup>.

Pour reconstituer la législation scolaire de Julien, indépendamment des témoignages dont on vient de lire un résumé<sup>4</sup>, nous disposons des documents suivants :

1. Une constitution datée du 17 juin 362<sup>5</sup> (n° 61<sup>b</sup>) fait connaître en partie le dispositif de la loi. Cette constitution soumet à l'approbation des conseils municipaux et à celle de l'empereur toutes les nominations à faire dans l'enseignement, et elle stipule que les candidats auront à présenter des garanties de moralité.

2. Nous trouvons, dans la tradition manuscrite de la correspondance de Julien, un texte grec (n° 61<sup>c</sup>), malheureusement sans titre et assez mutilé, que l'on tient pour une lettre adressée aux professeurs chrétiens de l'Orient<sup>6</sup>. Cette lettre spécifie en quoi consisteront les preuves de moralité qu'ils devront fournir désormais. De plus, on y lit tout un exposé des motifs de la loi, exposé qui coïncide avec certaines

intérêts à faire remarquer un tel acharnement. Or il n'est question de deux lois scolaires différentes ni chez Grégoire de Nazianze (*Orat.* IV et V) ni chez aucun autre des écrivains chrétiens.

1. *Cod. Theodos.*, XIII, 3, 6 ; cf. *ibid.*, XIII, 3, 11.

2. XXII, 10, 7 et XXV, 4, 20.

3. *Orat.* IV, 5 ss. et 101 ss. ; V, 39, etc. Cf. Julien, ELF, p. 74 s.

4. On en trouvera l'énumération dans notre édition de Julien, ELF, n° 61.

5. Grégoire de Nazianze (*Orat.* IV, 6) dit que la loi scolaire fut promulguée au début du règne de Julien.

6. Cf. (par ex. p. 75, 12 ss.) les vitupérations véhémentes et les apostrophes dont l'épître 61 est remplie ; il faut noter aussi l'absence dans ce morceau de tout ce qui pourrait constituer le dispositif d'une loi. Voir J. Geffcken, *Kaiser Julianus*, p. 164 s. ; F. Rode, *Geschichte der Reaction Kaiser Julians*, Iéna, 1877, p. 64, etc.

tirades du traité *Contre les Galiléens* et qui porte la marque des idées personnelles de Julien<sup>1</sup>. Enfin, complétant sur ce point encore les données fournies par l'extrait du code (n° 61<sup>b</sup>), cette même circulaire fait voir que l'empereur ne se borna pas à légiférer pour les nominations à venir, mais qu'il entendit soumettre à ses exigences tous les professeurs en charge, tant dans l'enseignement libre que dans l'enseignement officiel. L'édit par lequel la loi de Julien fut abrogée parle d'ailleurs de la reprise d'enseignements interrompus<sup>2</sup>.

3. Nous rencontrons chez quelques écrivains chrétiens des expressions qui sont attribuées à l'auteur de la loi scolaire, sans que l'on puisse voir si elles reproduisent la lettre même ou simplement le sens de certains de ses considérants. Voici la traduction des extraits les plus caractéristiques :

Socrate, III, 12, 7 : Par une loi, (Julien) exclut les chrétiens des bienfaits de l'enseignement, « de peur que, dit-il, ils ne s'aiguisent la langue pour être prêts à répondre à la dialectique des Grecs ».

Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 8, 1 ss. : Et tout d'abord (Julien) interdit aux enfants des Galiléens... de prendre part à l'étude de la poésie, de la rhétorique et de la philosophie : « en effet, dit-il, nous sommes frappés, suivant le proverbe, par nos propres flèches ; car ils tirent de notre littérature de quoi s'armer pour engager la guerre contre nous. »

Zonaras, XIII, 12, 21 : Il fut saisi d'une telle fureur contre les chrétiens qu'il les empêcha de s'initier à la science hellénique. « Puisque, disait-il, ils n'y voient que des fables et qu'ils n'en disent que du mal, ils ne peuvent prétendre en tirer du profit ni s'en servir pour s'armer contre elle. »

Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 102 (faisant parler Julien) : « A nous appartiennent les lettres et l'hellénisme, comme nous appartient le vrai culte des dieux ; à vous, la déraison et la rusticité ; à vous, la sagesse qui se résume en ce seul mot : « Crois !<sup>3</sup> »

1. Cf. p. 75, n. 3 et 73, n. 3.

2. *Cod. Theodos.*, XIII, 3, 6 : ...*vel repetat intermissum (auditorium)*. Il faut tenir compte aussi de ce qui a été dit ci-dessus de la démission de Prohaerésius et de Marius Victorinus.

3. Cf. R. Asmus, *Die Invektiven des Gregorius von Nazianz etc.*, *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XXXI, 1910, p. 349 ss.

*Lettre 73.* Les cités et les provinces appauvries ne parvenaient plus à payer régulièrement les impôts. Julien s'occupa activement de remédier à ce désordre financier. Par sa constitution du 13 mars 362<sup>1</sup>, il interdit d'exiger des provinciaux aucune contribution nouvelle, et aussi de leur faire aucune remise de leurs dettes sans son autorisation. Nombreuses furent les requêtes auxquelles il eut à répondre à la suite de cette loi, et il dispensa mainte fois les insolubles — le diocèse d'Afrique notamment — de s'acquitter intégralement<sup>2</sup>. Les états provinciaux (χωρὸν) de Thrace furent de ceux qui sollicitèrent une pareille exonération. Nous trouvons dans la correspondance de Julien le texte du rescrit (n° 73) qui leur accorda jusqu'à un certain point satisfaction. Dans l'intérêt de la Thrace elle-même, comme on le verra<sup>3</sup>, Julien crut devoir réserver aux besoins de l'armée une partie des taxes qu'on lui demandait d'annuler. « Jusqu'en Thrace, dit Ammien, Julien restaurait les villes et les fortifications des frontières, et il veillait avec sollicitude à ne laisser manquer ni d'armes, ni de vêtements, ni de solde, ni de vivres les troupes qui étaient échelonnées sur les hauteurs le long du Danube pour arrêter les incursions des barbares, et qu'il savait faire bonne et sûre garde<sup>4</sup> ».

Ailleurs — dans l'éloge judicieux qu'il fait des qualités de Julien — Ammien<sup>5</sup> nous donne une idée d'ensemble des dégrèvements et des libéralités diverses dont la lettre 73 représente un cas particulier : « (Julien) n'imposa jamais que des contributions fort légères ; il modéra les offrandes de couronnes d'or<sup>6</sup>, fit remise d'arriérés depuis longtemps accumulés, tint la balance égale dans les contestations entre le fisc et les particuliers, restitua aux villes la perception des revenus muni-

1. *Cod. Theodos.*, XI, 16, 10 = Julien, ELF, p. 53. Cf. W. Enshin, *Klio*, XVIII, 1922, p. 133.

2. *Cod. Theodos.*, XI, 28, 1 = Julien, ELF, p. 186 s.

3. P. 76, 10 ss La troisième indiction avait commencé l'an 359.

4. Ammien, XXII, 7, 7. Peut-être était-il question de ces mêmes mesures dans un passage de Zosime (III, 11, 3 ; cf. Julien, ELF, p. 87) aujourd'hui mutilé.

5. XXV, 4, 15.

6. Cf. Julien, ELF, n° 72.

cupaux et même leurs propriétés foncières, à la réserve des aliénations faites dans des formes légales sous les règnes précédents<sup>1</sup>. Enfin, il ne fut jamais avide d'accumuler l'argent qu'il jugeait mieux gardé par la propriété privée: Alexandre, faisait-il observer parfois, quand on lui demandait où étaient ses trésors, répondait avec bienveillance : « chez mes amis. »

N° 75.

Pour rendre plus équitable et plus productive la répartition des impôts, Julien soumit à une revision sévère la série des immunités dont beaucoup de professions jouissaient. Naturellement, celles du clergé chrétien furent toutes supprimées. Par contre, les médecins publics des villes furent épargnés<sup>2</sup>. Julien jugea même nécessaire de confirmer leurs privilèges par une loi. Fréquemment en effet l'administration refusait de tenir compte de leurs droits<sup>3</sup>.

De cette loi, promulguée à Constantinople le 12 mai 362 sous la forme d'une lettre adressée « aux archiatres », nous possédons deux extraits :

a) celui du code Théodosien, où l'introduction est omise, peut-être à cause du caractère philosophique des considérations qui y étaient développées ;

b) une version grecque, conservée parmi les épîtres de Julien, avec l'introduction (p. 77, l. 3-7), mais sans la date ni le titre, car celui qui figure dans nos manuscrits y a été ajouté après coup. Quant au dispositif de la loi, les deux extraits parallèles le donnent dans des termes à peu près identiques<sup>4</sup>, sauf une variante importante. Tandis que,

1. Cf. *ibid.*, nos 47, 128, etc.

2. W. Ensslin (*Klio*, XVIII, 1922, p. 148) montre fort bien que la loi n'a pu viser que les « archiatres », et non tous les médecins indistinctement. Les archiatres étant chargés d'enseigner la médecine, la loi scolaire du 17 juin 362 eut probablement pour effet d'exclure de leurs rangs tous les chrétiens.

3. Cf. Libanius, *Ep.* 723, etc.

4. Cf. p. 76 s. : *Ratio aequitatis* correspond à *κατὰ τὸν τοῦ δικαίου λογισμὸν*; *nostrae mansuetudinis sanctione* à *θεσπίζοντες τῇ ἡμετέρᾳ φιλανθρωπίᾳ*; *securi a molestiis* à *ἀνενοχλήτους*, etc.

d'accord avec deux édits antérieurs de Constantin<sup>1</sup>, l'extrait du code exempte les archiatres de toutes les charges publiques indistinctement, la version grecque ne mentionne que les charges des curiales<sup>2</sup>.

1. *Cod. Theodos.*, XIII, 3, 2 et 3. Cf. Libanius, *Ep.* 723 : ὁ νόμος τοὺς ἰατροὺς μίαν ἀπαιτεῖ λειτουργίαν τὴν ἀπὸ τῆς τέχνης.

2. Cf. p. 76, 24 (*securi a molestiis munerum omnium publicorum*) et 77, 9 s. (τῶν βουλευτικῶν λειτουργημάτων ἀνενοχλήτους).

LETTRES ÉCRITES EN ILLYRIE  
OU A CONSTANTINOPLE

---

20 [Fr. 5].

(Introduction, p. 28.)

AUX CORINTHIENS

C'est de mon père<sup>1</sup> que me vient mon amitié pour vous, car il a séjourné chez vous. Puis, revenu de là comme Ulysse de chez les Phéaciens, il s'est vu délivré des ennuis de pérégrinations interminables.

Après avoir donné quelques détails sur une marâtre scélérate<sup>2</sup>, (Julien ajoutait) : « Là<sup>3</sup>, mon père trouva du repos. »

---

25<sup>b</sup> [Fr. 4].

(Introduction, p. 29.)

Nous courûmes vers la forêt Hercynienne<sup>4</sup>, et je me trouvais devant un spectacle extraordinaire. Oui, j'ose te le garantir, il ne s'est jamais rien rencontré de pareil, à notre con-

1. Jules Constance, frère consanguin de Constantin et père de Julien, passa en effet une bonne partie de sa vie dans une sorte d'exil, en Gaule d'abord, puis en Italie.

2. L'impératrice Héléne, belle-mère de Jules Constance.

3. C'est-à-dire à Corinthe.

4. D'après Koch (p. 400), il s'agirait de l'expédition racontée chez Ammien, XVII, 1 (cf. notamment § 8 : *prope silvam... squalore tene-*

EPISTULAE IN ILLYRICO  
VEL CONSTANTINOPOLI SCRIPTAE

---

20 [Fr. 5].

Ad Corinthios.

- 5 Liban., *Orat.* XIV (πρὸς Ἰουλιανόν), 29 sq.: Ἀνάμνησον γὰρ σαυτόν, ὦ βασιλεῦ, τῆς ἐπιστολῆς ἣν Κορινθίοις ἔπεμψας, ... ἐν ἣ σαφῶς εὐεργέτας σαυτοῦ τοὺς Κορινθίους καλεῖς. Ἀλλὰ γὰρ αὐτοῦ μοι δεῖ τοῦ μέρους τῆς ἐπιστολῆς, καὶ γὰρ ἂν ἠδίους τοὺς ἀκούοντας ποιήσαιμεν.
- 10 « Πατρώα μοι πρὸς ὑμᾶς ὑπάρχει φιλία· καὶ γὰρ ᾤκησε παρ' ὑμῖν ὁ ἐμὸς πατήρ καὶ ἀναχθεὶς ἔνθεν, ὥσπερ ἐκ Φαιάκων Ὀδυσσεύς, τῆς πολυχρονίου πλάνης ἀπηλλάγη ».

Εἶτα μικρὰ διελθὼν περὶ πανούργου μητρυιᾶς (scil. Helena), « ἐνταῦθα », φῆς, « ὁ πατήρ ἀνεπαύσατο ».

---

15 25 b [Fr. 4].

Suidas, *s. v.* Χρημα (1663, 12 ed. Bernhardt): Ἰουλιανός.

Περὶ τὴν Ἑρκυνίαν ὕλην ἐθέομεν, καὶ εἶδον ἐγὼ χρημα ἐξαίσιον· ἰδοὺ γοῦν σοι θαρρῶν ἐγὼ ἐγγυῶμαι μήποτε ὄφθαι τοιοῦτον μηδὲν ὅσα γε ἴσμεν ἡμεῖς ἐν τῇ Ῥωμαίων, ἀλλ'

---

[16 sq.] Suidae codd. : AGIMS

---

17 περὶ AMS : πρὸς GI || 18 ἐγὼ A : om. GIMS || 19 μηδὲν Heyler : μηδὲ codd.

naissance, dans tout l'empire romain. Si quelqu'un se figure que la vallée de Tempé en Thessalie, ou bien le défilé des Thermopyles, ou encore le grand et gigantesque Taurus est d'un passage difficile, qu'il le sache, ces obstacles ne sont rien à côté de celui qui porte le nom d'Hercynien<sup>1</sup>.

26 [ep. 38].

(Introduction, p. 31 ss.)

A MAXIME, PHILOSOPHE

Mes pensées m'arrivent toutes ensemble et me coupent la voix en s'empêchant l'une l'autre de s'exprimer. N'est-ce là qu'un trouble de mon âme? Donne à cet émoi le nom qui te plaît<sup>2</sup>. Mais rendons aux événements l'ordre que le temps leur a assigné, et remercions d'abord la grande bonté des dieux. Déjà ils me permettent de t'écrire, et peut-être vont-ils nous donner l'occasion de nous revoir. Devenu empereur (malgré moi<sup>3</sup>, les dieux le savent, et je l'ai fait voir comme je l'ai pu), je me mis aussitôt en campagne contre les barbares. L'expédition dura trois mois<sup>4</sup>. De retour, j'observai les rivages des Gaules; à ceux qui en venaient, je demandai si quelque philosophe ou quelque homme d'étude n'avait point débar-

*brarum horrendam*; *Misopog.*, 359 B : ἐμοὶ... δρυμὸς Ἐρκύνιος ἔμελεν ἄρτι πρῶτον εἰς ἄνδρας τελοῦντι) et chez Zosime, III, 4, 2. Par contre, F. Cumont (*Revue de Philologie*, XXXIX, 1915, p. 259 s.), s'appuyant sur le fragment 177 de Jean d'Antioche (*Excerpta de insidiis*, p. 115 éd. de Boor), croit que cet extrait se rapporte au début de la marche de Julien contre Constance à travers la Forêt Noire.

1. Peut-être Julien rapproche-t-il, dans sa pensée, les mots Ἐρκύνιος et ἔρκος (barrière).

2. Comme nous l'avons constaté déjà (p. 19, n. 3), Julien, se croyant en communication constante avec les dieux, était tenté de prendre les moindres de ses impressions pour des signes merveilleux.

3. La résistance à laquelle Julien fait allusion ici est décrite dans son *Epist. ad Athen.*, 284 B ss.; voir aussi ci-dessus, p. 24, 11 ss., etc.

4. Il s'agit de l'expédition contre les Francs Athuaires, après



εἴτε τὰ Θετταλικά Τέμπη δύσβατα νομίζει τις, εἴτε τὰ ἐν  
Θερμοπύλαις, εἴτε τὸν μέγαν καὶ διωλύγιον Ταύρον, ἐλά-  
χιστον ἴστω χαλεπότητος ἕνεκα πρὸς τὸ Ἑρκύνιον τοῦνομα.

## 26 [ep. 38].

5

Μαξίμω φιλοσόφω.

414

Πάντα ἀθρόα ἔπεισί μοι καὶ ἀποκλείει τὴν φωνήν, ἄλλο  
ἄλλω προελθεῖν οὐ ξυγχωροῦν τῶν ἐμῶν διανοημάτων, εἴτε  
ψυχικόν <τι> τῶν παθῶν εἴτε ὅπως φίλον κατονομάζειν  
τὰ τοιαῦτα· ἀλλ' ἀποδῶμεν αὐτοῖς ἦν ὁ χρόνος ἀπέδωκε **b**  
10 τάξιν, εὐχαριστήσαντες τοῖς πάντα ἀγαθοῖς θεοῖς, οἳ τέως  
μὲν γράφειν ἐμοὶ συνεχώρησαν, ἴσως δὲ ἡμῖν καὶ ἀλλήλους  
ἰδεῖν συγχωρήσουσιν. Ὡς πρῶτον αὐτοκράτωρ ἐγενόμην  
(ἄκων, ὡς ἴσασιν οἱ θεοί· καὶ τοῦτο † αὐτοῖς εἰ † καταφανές  
δὲν ἐνεδέχεται τρόπον ἐποίησα), στρατεύσας ἐπὶ τοὺς βαρ-  
15 βάρους, ἐκείνης μοι γενομένης τριμήνου τῆς στρατιᾶς, ἐπ-  
ανιῶν εἰς τοὺς Γαλατικοὺς αἰγιαλοὺς ἀπεσκόπουν καὶ τῶν **c**  
ἐκεῖθεν ἠκόντων ἀνεπυθνανόμην μή τις φιλόσοφος, μή τις  
σχολαστικὸς ἢ τριβώνιον ἢ χλανίδιον φορῶν κατήρεν. Ἐπεὶ  
δὲ περὶ τὸν Βισεντίωνα (πολίχνη δὲ ἐστὶ νῦν ἀνειλημμένη,

12sq. cf. Iulian. 284 CD

[1-3] Suidae codd. : AGIMS — [5 sq.] C XY [in Y plurima  
desunt] = d

2/3 ἐλάχιστα Hercher || 3 ἴστω Hertlein: ἔστω codd. || τοῦνομα  
codd.: ὄντα Hercher, an νέμος?

6 ἀθρόα C: ἀθρόως d || 7 ἄλλω Ald.: ἄλλως codd. || 8 ψυχικόν  
<τι> τῶν παθῶν P. Thomas: ψυχικῶν παθῶν d ψυχρὸν τῶν παθῶν  
C || 9 ἀλλ' ἀποδῶμεν — p. 53, 8 βακτηρίαν om. Y || 10 τοῖς πάντα  
ἀγαθοῖς θεοῖς Ald.: τοῖς πάντα ἀγαθοῖς C τοῖς θεοῖς X || 12/13 ἄκων  
ἐγενόμην transp. C || 13 αὐτοῖς εἰ codd.: αὐτοῖς εἶναι Calder; an  
αὐτόθι? vel <τοῖς> ἀνθρώποις? vel αὐτός σοι? εἰ secluserant Ald. et  
edd., unde αὐτός conit. Naber || 15 στρατείας Hertlein || 16 ἐπεσκόπουν  
C || 18 χλαμίδιον X; de Maximī habitu et veste cf. Eunap. l. l. p.  
477, 34 sq. || 19 βισεντίωνα X: βικεντίωνα C || πολίχνη C || ἐστὶ νῦν  
X: νῦν ἐστὶν C.

qué, portant un manteau grossier ou une légère chlanide<sup>1</sup>. Bientôt j'approchai de Besançon. C'est une petite ville nouvellement restaurée; jadis elle était grande et ornée de temples magnifiques. Un rempart la défend, ainsi que sa position<sup>2</sup>. Les eaux du Doubs la contournent, et, comme un promontoire rocheux dans la mer, elle se dresse, inaccessible, peu s'en faut, aux oiseaux mêmes, sauf du côté où la rivière qui l'entoure laisse une sorte de grève s'avancer en saillie. Près de cette ville, je rencontrai un homme de la secte des cyniques, portant le manteau et le bâton. A le voir de loin, je m'imaginai qu'il ne pouvait être que toi. Quand j'arrivai plus près, je crus qu'il venait certainement de ta part. Je reconnus en lui un ami, mais bien inférieur à celui que mes espérances attendaient. Tel fut le songe que je fis<sup>3</sup>. Puis je pensai que le souci de mes intérêts avait dû t'absorber jusqu'à rendre impossible que je te rencontre hors de la Grèce. J'en atteste Zeus, j'en atteste le grand Hélios, j'en atteste la puissance d'Athéna et tous les dieux et toutes les déesses, en descendant de chez les Celtes vers l'Illyrie<sup>4</sup>, je tremblais pour toi. J'interrogeais les dieux; je n'osais le faire moi-même, car je n'aurais pas eu le courage de voir ni d'entendre révéler rien de ce qu'il y avait lieu d'appréhender alors pour toi, mais j'usai d'intermédiaires. Les dieux manifestèrent clairement qu'il se produirait des troubles autour de toi, mais rien de terrible, et sans qu'aucun des projets impies<sup>5</sup> ne se réalise.

Tu le vois, j'omets beaucoup d'événements importants, que, sans doute, tu voudrais connaître avant tout : comment

laquelle Julien revint « par Besançon à Vienne pour y passer l'hiver » (360/361). Voir Ammien, XX, 10.

1. Sorte de pèlerine, faite d'une pièce d'étoffe légère, et que portaient les femmes et les élégants.

2. César (*De bello Gallico*, I, 38) donne du site de la ville une description toute pareille à celle-ci : *idque natura loci sic muniebatur* etc.

3. Julien appelle songe l'illusion qui lui fit croire à l'arrivée de Maxime.

4. On trouvera le récit de cette expédition chez Ammien, XXI, 8 ss. ; Zosime, III, 10, etc.

5. Ceux de Constance et de ses partisans.

πάλαι δὲ μεγάλη τε ἦν καὶ πολυτελέσιν ἱεροῖς ἐκεκόσμητο,  
καὶ τείχει καρτερὰ καὶ προσέτι τῇ φύσει τοῦ χωρίου· περι-  
θεῖ γὰρ αὐτὸ ὁ Δοῦβις ποταμός, ἣ δὲ ὥσπερ ἐν θαλάττῃ  
πετρώδης ἄκρα ἀνέστηκεν, ἄβατος ὀλίγου δέω φάναι καὶ  
5 αὐτοῖς ὄρνισιν, πλὴν ὅσα ὁ ποταμὸς αὐτὴν περιρρέων ὥσ- d  
περ τινὰς αἰγιαλοὺς ἔχει προκειμένους), ταύτης πλησίον  
τῆς πόλεως ἀπήντησε Κυνικός τις ἀνὴρ, ἔχων τρίβωνα καὶ  
βακτηρίαν· τοῦτον πόρρωθεν θεασάμενος, οὐδένα ἄλλον  
ὑπέλαβον ἢ σέ. Πλησίον δὲ ἤδη προσιών, παρὰ σοῦ πάντως  
10 ἦκειν αὐτὸν ἐνόμιζον· ὤφθη δὲ ἀνὴρ φίλος μὲν, ἥττων δὲ  
τῆς προσδοκωμένης ἐλπίδος. Ἐν μὲν δὴ τοιοῦτον ὄναρ ἐγέ-  
νετό μοι· μετὰ τοῦτο δὲ πάντως ᾤμην σε πολυπραγμονή- 415  
σαντα τὰ κατ' ἐμέ τῆς Ἑλλάδος ἐκτὸς οὐδαμῶς εὐρήσειν.  
Ἴστω Ζεὺς, ἴστω μέγας Ἥλιος, ἴστω Ἀθηναῖς κράτος καὶ  
15 πάντες θεοὶ καὶ πᾶσαι πῶς, κατιῶν ἐπὶ τοὺς Ἰλλυριοὺς  
ἀπὸ τῶν Κελτῶν, ἔτρεμον ὑπὲρ σοῦ, καὶ ἐπυνθανόμην τῶν  
θεῶν, αὐτὸς μὲν οὐ τολμῶν (οὐ γὰρ ὑπέμενον οὔτε ἰδεῖν  
τοιοῦτον οὐδέ ἀκοῦσαι οὐδέν, οἷον ἂν τις ὑπέλαβε δύνασθαι  
τὸ τηνικαῦτα περὶ σέ γίνεσθαι), ἐπέτρεπον δὲ ἄλλοις· οἱ b  
20 θεοὶ δὲ ταραχὰς μὲν τινὰς ἔσεσθαι περὶ σέ φανερώς ἐδή-  
λουν, οὐθὲν μέντοι δεινὸν οὐδέ εἰς ἔργον τῶν ἀθέσμων  
βουλευμάτων.

Ἄλλ' ὄρθς ὅτι μεγάλα καὶ πολλὰ παρέδραμον, < α̃ > μά-  
λιστά σε πυθέσθαι ἄξιον· πῶς μὲν ἀθρόως τῆς ἐπιφανείας

C XY [in Y plurima desunt] = d

1 πάλαι — 7 πόλεως om. X || 2 καὶ<sup>1</sup> om. Ald. || καρτερὰ  
Reiske: καρτερῶ cod. || 3 δάδισ cod., corr. Heyler || 8 οὐδένα ἄλλον  
d: οὐδέν ἄλλο C, quod defendebat Hertlein (cf. ELF, p. 245, 16) || 9  
προσιών (vel potius προσιόντα) Reiske: προσών d προιών C || 10 ὤφθη  
δὲ d: οὔτος δ' C || ἥττων C || 12 μετὰ — p. 54, 4 αὐτοφώρῳ om. Y || 12  
τοῦτο X: τοῦτον C || πάντως om. C || 13 εὐρήσειν X: εὐρεθῆναι C ||  
14 ἴστω μέγας — 15 πᾶσαι om. X || 18 οὐδέ codd.: οὔτε Ald. || 19 τὸ  
X: om. C || γίνεσθαι X || 21 εἰς ἔργον < ἧξον > vel < προχωρήσον >  
P. Thomas || 23 α̃ supplevit corrector in X: < ῶν > Hertlein ||  
24 ἀθρόον X.

nous nous sommes aperçus tout d'un coup de la présence des dieux<sup>1</sup>; de quelle manière nous avons échappé à une foule d'embûches, sans tuer personne, sans dépouiller personne de ses biens, en nous contentant de nous assurer de ceux que nous prenions en flagrant délit<sup>2</sup>. Ce sont là sans doute choses à dire plutôt qu'à écrire, et je crois que tu auras grand plaisir à les apprendre. Nous adorons les dieux ouvertement, et le gros de l'armée qui m'a suivi est plein de piété. Nous immolons des bœufs en public; nous avons rendu grâces aux dieux par de nombreuses hécatombes. Ces dieux m'ordonnent de tout purifier autant que je le puis<sup>3</sup>, et je leur obéis avec zèle. Ils disent qu'ils récompenseront largement nos efforts, si nous n'avons pas de défaillance.

Évagrius<sup>4</sup> est venu nous rejoindre.....  
 .....  
 du dieu que nous honorons<sup>5</sup>.....

Beaucoup d'autres détails me viennent encore à l'esprit. Mais il faut en réserver plus d'un pour le jour où tu seras auprès de moi. Arrive donc ici, au nom des dieux que j'implore, et au plus vite; prends deux voitures de la poste ou même davantage. Je te dépêche deux de mes serviteurs les plus sûrs: l'un t'escortera jusqu'à mon camp, l'autre viendra m'annoncer que tu es parti et que déjà tu arrives. Indique toi-même à ces jeunes gens lequel des deux tu préfères pour chacune de ces missions.

1. On trouve chez Ammien (XX, 5, 10 et XXI, 2, 2), Zonaras (XIII, 11, 9 s.), Zosime (III, 9, 6,) et chez Julien lui-même (*Epist. ad Athen.*, 284 G s.) le récit des visions et des songes qui encouragèrent le César révolté dans sa lutte avec Constance. Cf. aussi le rêve prophétique dont Julien (*Ep.* 14, p. 21) fait part à son confident Oribase.

2. Voir par exemple le récit de l'arrestation de Lucillianus chez Ammien, XXI, 9, 6 ss.

3. Ou bien: « de garder une pureté aussi parfaite que je le puis ». Mais ἀγνεύειν s'emploie transitivement aussi.

4. Peut-être le destinataire de la lettre 4.

5. La tradition manuscrite ne nous met pas à même de déterminer quelle est l'étendue de la lacune en cet endroit du texte.

ἤσθόμεθα τῶν θεῶν, τίνα δὲ τρόπον τὸ τοσοῦτον τῶν ἐπι-  
 βουλῶν πλήθος διαπεφεύγαμεν, κτείναντες οὐδένα, χρήματα  
 οὐδενὸς ἀφελόμενοι, φυλαξάμενοι δὲ μόνον οὐς ἐλαμβάνομεν C  
 ἐπ' αὐτοφώρῳ· ταῦτα μὲν οὖν ἴσως οὐ γράφειν, ἀλλὰ φράζειν  
 5 χρή, οἶμαι δέ σε καὶ μάλα ἠδέως πεύσεσθαι. Θρησκευόμεν  
 τοὺς θεοὺς ἀναφανδὸν καὶ τὸ πλήθος τοῦ συγκατελθόντος  
 μοι στρατοπέδου θεοσεβὲς ἔστιν· ἡμεῖς φανερώς βουθυτοῦ-  
 μεν· ἀπεδώκαμεν τοῖς θεοῖς χαριστήρια περὶ ἡμῶν ἑκατόμ-  
 βας πολλάς· ἐμὲ κελεύουσιν οἱ θεοὶ τὰ πάντα ἀγνεύειν  
 10 εἰς δύναμιν, καὶ πείθομαί γε προθύμως αὐτοῖς· μεγάλους d  
 καρποὺς τῶν πόνων ἀποδώσειν φασίν, ἣν μὴ ῥαθυμῶμεν.

Ἦλθε πρὸς ἡμᾶς Εὐάγριος.....

.....  
 τοῦ παρ' ἡμῖν τιμωμένου θεοῦ.....

15 Πολλὰ γοῦν ἐπέρχεταιί μοι πρὸς τούτοις, ἀλλὰ χρή τα-  
 μιεύσασθαι τίνα καὶ τῇ παρουσίᾳ τῇ σῆ. Δεῦρο οὖν, τοὺς  
 θεοὺς σοι, τὴν ταχίστην, εἴτε δύο εἴτε πλείοσι χρησάμενος  
 ὀχθήμασιν. Ἀπέστειλα δὲ καὶ δύο τῶν πιστοτάτων ὑπηρε-  
 τῶν, ὧν ὁ μὲν εἰς ἄχρι τοῦ στρατοπέδου παραπέμψει σε,  
 20 ἕτερος δὲ ἐξεληλυθέναι σε καὶ ἤκειν ἤδη μηνύσει· πότερον  
 δὲ ὑπὸ ποτέρου γενέσθαι θέλεις, αὐτὸς τοῖς νεανίσκοις  
 σήμηνον.

[1-14] C [1-5 et 15 sq.] XY

1/2 ἐπιβούλων Ald. || 3 φυλαξάμενοι — 4 αὐτοφώρῳ om. X || 4 οὖν  
 om. d || 5 οἶμαι — 14 θεοῦ om. Y || 5 πεύσεσθαι Martinius : πεύθεσθαι  
 C πυθέσθαι, εὐ supra u scripto, X || 5 Θρησκευόμεν — 14 θεοῦ  
 om. X || 12 post Εὐάγριος praebet cod. (scil. C) spatium vacuum  
 trium fere versuum (= circa LXXXII litterarum), quod verbis τοῦ  
 παρ' ἡμῖν τιμωμένου θεοῦ clauditur; sequentia desunt in C; itaque  
 quot verba post θεοῦ interciderint, incertum || 15 Πολλὰ — 22 σήμηνον  
 e codd. XY (Y usque ad 20 μηνύσει) restituimus || 15 λέγειν post τού-  
 τοις add. Y || 16/17 τοὺς θεοὺς σοι om. Y; cf. Eunap. Vit. Soph. 470,  
 22 et Anacreontea 8, 1 sq. || 18/19 ὑπηρετῶν X : οἰκετῶν Y || 20 πότερον  
 — 22 σήμηνον om. Y.

28 [ep. 13].

*(Introduction, p. 33 s.)*

## JULIEN A JULIEN, SON ONCLE

La troisième heure de la nuit commence ; je n'ai pas de secrétaire à ma disposition parce que tous sont occupés, et c'est à grand peine que je trouve la force de t'écrire ces lignes. Nous vivons, grâce aux dieux, délivrés de la nécessité de subir ou de faire l'irréparable. J'en atteste le Soleil — que j'ai supplié plus que tous les autres dieux de me venir en aide — et avec lui Zeus-Roi : jamais je n'ai souhaité de tuer Constance ; j'ai plutôt fait le vœu contraire. Pourquoi donc suis-je venu ? Parce que les dieux me l'ont formellement ordonné, m'annonçant, si j'obéissais, le salut et, si je ne bougeais pas, une chose que puissent-ils ne jamais accomplir ! De plus, en devenant son ennemi déclaré, je ne songeais qu'à faire peur et je croyais amener les négociations à des accommodements plus équitables. Et si une bataille devait décider entre nous, confiant toute l'affaire à la Fortune et aux dieux, je voulais attendre l'arrêt que leur clémence jugerait bon.

29 [ep. 69].

*(Introduction, p. 34 s.)*

## JULIEN A EUTHÈRE

Nous vivons, sauvés par les dieux. Offre-leur pour moi des sacrifices d'actions de grâces. Tu ne sacrifieras pas pour un seul homme, mais pour la communauté des Hellènes. Si tu as le temps de passer la mer<sup>1</sup> et de venir jusqu'à Constantinople, je ferai grand cas de ta présence.

1. Le mot grec (*διαβῆναι*) indique que Julien a en vue une traversée, peut-être simplement celle du Bosphore.

## 28 [ep. 13].

Ἰουλιανὸς Ἰουλιανῷ θείῳ.

382

Τρίτης ὥρας νυκτὸς ἀρχομένης, οὐκ ἔχων οὐδὲ τὸν ὑπο-  
γράφοντα διὰ τὸ πάντας ἀσχόλους εἶναι, μόλις ἴσχυσα πρὸς  
5 σε ταῦτα γράψαι. Ζῶμεν διὰ τοὺς θεοὺς ἐλευθερωθέντες  
τοῦ παθεῖν ἢ δρᾶσαι τὰ ἀνήκεστα· μάρτυς δὲ ὁ Ἥλιος, ὃν  
μάλιστα πάντων ἰκέτευσα συνάρασθαί μοι, καὶ ὁ βασιλεὺς  
Ζεὺς, ὡς οὐπώποτε ἠὲξάμην ἀποκτεῖναι Κωνστάντιον,  
μᾶλλον δὲ ἀπηυξάμην. Τί οὖν ἦλθον; ἐπειδὴ μοι οἱ θεοὶ  
οιο διαρρήδην ἐκέλευσαν, σωτηρίαν μὲν ἐπαγγελλόμενοι πειθο-  
μένῳ, μένοντι δὲ ὁ μηδεὶς θεῶν ποιήσειεν· ἄλλως τε ὅτι καὶ  
πολέμιος ἀποδειχθεὶς ᾤμην φοβῆσαι μόνον καὶ εἰς ὀμίλιας  
ἤξειν ἐπιεικεστέρας τὰ πράγματα, εἰ δὲ μάχη κριθείη, τῇ  
Τύχῃ τὰ πάντα καὶ τοῖς θεοῖς ἐπιτρέψας περιμένειν ὅπερ  
οιο δὲ ἂν αὐτῶν τῇ φιλανθρωπίᾳ δόξῃ.

## 29 [ep. 69].

Ἰουλιανὸς Εὐθηρίῳ.

Ζῶμεν ὑπὸ τῶν θεῶν σωθέντες· ὑπὲρ ἐμοῦ δὲ αὐτοῖς βυε  
τὰ χαριστήρια· βύσεις δὲ οὐχ ὑπὲρ ἑνὸς ἀνδρός, ἀλλ' ὑπὲρ  
οιο τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων. Εἰ δὲ σοι σχολὴ καὶ μέχρι τῆς  
Κωνσταντίνου πόλεως διαβῆναι, τιμησαίμην ἂν οὐκ ὀλίγου  
τὴν σὴν ἐντυχίαν.

[2-15] V X A

[17 sq.] L

2 sic V: ἰουλιανῷ θείῳ αὐτοῦ X πρὸς ἰουλιανόν θεῖον A || 3 οὐδὲ :  
οὔτε A || 3/4 γράφοντα A; ὑπογράφοντα malit Hertlein || 4/5 πρὸς σε  
post γράψαι transp. A || 6 ἢ om. A || δὲ: δέ μοι A || 7 καὶ — 8  
Κωνστάντιον: καὶ ζεὺς ὁ βασιλεὺς ὡς οὐδέποτε εὐξάμην κωνστάντιον  
ἀποκτεῖναι A in quo sequentia desunt || 9 ἦλθον om. X || 10/11 πειθο-  
μένῳ: κινουμένῳ, duobus punctis supra scriptis, X || 11 [ὅτι] vel ἄλλως  
τε < καὶ > ὅτε Hercher || 12 φοβήσειεν? Petau.

21 ὀλίγου Reiske: ὀλίγον cod.

30 [ep. 3\*].

*(Introduction, p. 35 s.)*

## A THÉODORE [GRAND PRÊTRE]

L'arrivée de ta lettre m'a naturellement rempli de joie. Comment demeurer insensible, en effet, lorsqu'on apprend qu'un camarade, que le plus cher des amis est sain et sauf<sup>1</sup> ? Puis, après avoir détaché le lien qui entourait ta lettre, je l'ai relue plusieurs fois, et je renonce à te décrire quelles furent alors mes impressions ; je me sentis plein de sérénité et d'allégresse et, comme si elle m'avait offert une image de ton noble caractère, je la portai à mes lèvres<sup>2</sup>. Y répondre en détail serait long et m'entraînerait peut-être à bavarder démesurément. Mais je n'hésite pas à te dire ce que j'ai spécialement approuvé. C'est avant tout le calme avec lequel tu as supporté l'outrage que nous a fait le gouverneur de la Grèce<sup>3</sup> (s'il faut appeler un tel homme un gouverneur et non un tyran) ; tu as raison d'estimer que rien dans cette affaire ne te touche ; d'autre part, ta décision de prendre avec chaleur la défense de la ville à laquelle tu as consacré ton temps<sup>4</sup> est manifestement la marque d'une âme philosophique. La première action me paraît digne de Socrate, et la seconde l'est, à mon sens, de Musonius. En effet, celui-là affirmait qu'il n'est pas loisible à des êtres méchants et vils de nuire à

1. Voir ci-dessus, p. 35.

2. Lieu commun du genre épistolaire à l'époque de Julien. On le retrouve, mais amplifié avec beaucoup plus d'emphase, dans les lettres inauthentiques (Julien, ELF, p. 242, 12 ss. et 245, 18).

3. Personnage inconnu (cf. p. 26, n. 2) ; par « nous », Julien entend peut-être les partisans de l'Hellénisme.

4. L'expression grecque est ici d'un vague fort embarrassant pour le traducteur. Vu le rapprochement établi un peu plus loin entre la conduite de Musonius et celle de Théodore, il est possible que ce dernier ait séjourné (en exil ?) dans la ville dont il prit ensuite la défense. D'après P. Maas (*Byzant, Zeitschr.*, XXII, 1913, p. 535), Julien aurait en vue le plaidoyer pour les Argiens (voir Julien, ELF, n° 198), qui serait l'œuvre de Théodore.

5. Platon, *Apologie*, 30 D.



30 [ep. 3\*].

Θεοδώρω [ἀρχιερεῖ].

Δεξάμενός σου τὴν ἐπιστολὴν ἡσθην μὲν, ὡς εἰκός· τί  
 γὰρ οὐκ ἔμελλον, ἄνδρα ἑταῖρον ἐμοὶ καὶ φίλων φίλτατον  
 5 σὼν εἶναι πυνθανόμενος; ὡς δὲ καὶ ἀφελῶν τὸν ἐπικεί-  
 μενον δεσμὸν ἐπήγειν πολλάκις, οὐκ ἂν ἐγὼ παραστήσαι τῷ  
 λόγῳ δυναίμην τίς καὶ ὁποῖος ἐγενόμην· γαλήνης ἐμπιπλά-  
 μενος καὶ θυμηδίας, ὥσπερ εἰκόνα τινὰ τοῦ γενναίου σου  
 καθορῶν τρόπου, τὴν ἐπιστολὴν ἡσπαζόμεν. Ὑπὲρ ἧς τὰ μὲν  
 10 καθ' ἕκαστα γράφειν μακρὸν ἂν εἴη καὶ περιττῆς ἴσως ἀδο-  
 λεσχίας οὐκ ἔξω· ἀ δ' οὖν ἐπήνεσα διαφερόντως, ταῦτα  
 εἰπεῖν οὐκ ἂν ὀκνήσαιμι· πρῶτον μὲν, ὅτι τὴν παροιμίαν, ἣν  
 εἰς ἡμᾶς ὁ τῆς Ἑλλάδος ἡγεμὼν πεπαρόνηκεν (εἴ γε τὸν  
 τοιοῦτον ἡγεμόνα χρὴ καλεῖν ἀλλὰ μὴ τύραννον), οὗτοι βα-  
 15 ρέως ἤνεγκας, οὐδὲν ἡγούμενος τούτων εἰς σὲ γεγονέναι·  
 τό γε μὴν τῇ πόλει βοηθεῖν ἐκείνη βούλεσθαι καὶ προθυ-  
 μείσθαι, περὶ ἣν ἐποιήσω τὰς διατριβάς, ἐναργές ἐστι  
 φιλοσόφου γνώμης τεκμήριον, ὥστε μοι δοκεῖ τὸ μὲν  
 πρότερον Σωκράτει προσήκειν, τὸ δεύτερον δέ, οἶμαι,  
 20 Μουσωνίῳ· ἐκεῖνος μὲν γὰρ ἔφη ὅτι μὴ θεμιτὸν ἄνδρα σπου-  
 δαῖον πρὸς τοὺς τῶν χειρόνων καὶ φαύλων βλαβῆναι, ὁ δὲ

20 sq. Plat. *Apol.* 30 D; cf. Iulian. 69 B

\*12 τὴν παροιμίαν — p. 57, 1 Νέρων Suidas s. v. Μουσώνιος;

XY [in Y multa desunt]

9 Ὑπὲρ ἧς om. Y || 11 ἀ δ' οὖν — 20 ὅτι om. Y || 13 ἡμᾶς  
 cod. et Suidas: ὑμᾶς P. Maas, qui ep. 198 (cf. ELF, p. 267) Theodoro  
 tribuit || 13 εἴ γε — 14 τύραννον om. Suidas || 14/15 οὗτοι βαρέως Her-  
 cher: οὕτω βαθέως cod. et Suidas (« nova et exquisita ratione dic-  
 tum » Bernhardy) οὕτω σταθερῶς Weil; an οὕτω ῥαδίως? || 17 ἐναρ-  
 γές — 18 γνώμης: φιλοσόφου ψυχῆς ἐστι Suidas || 21 ὁ δὲ — p. 57, 5  
 δοκῆς om. Y.

l'homme de bien <sup>5</sup>, et l'autre était plein de sollicitude pour l'île de Gyares, tandis qu'il y vivait en exil par ordre de Néron <sup>1</sup>.

Maintenant que j'ai approuvé ces passages de ta lettre, il en est un troisième que je ne sais comment accueillir. Tu m'engage à t'indiquer ce qui, dans tes actes ou tes paroles, me semblerait n'avoir pas la note juste <sup>2</sup>. J'en aurais long à dire pour montrer qu'à présent de telles admonitions me seraient plus nécessaires qu'à toi, et je me réserve d'y revenir une autre fois. D'ailleurs, une pareille demande ne te sied guère. Tu ne manques pas de loisir, la nature t'a bien doué, et tu aimes la philosophie autant que personne l'aima jamais. Or ces trois conditions réunies ont suffi pour faire d'Amphion l'inventeur de la musique ancienne : « le temps, le souffle des dieux et l'amour des chants hymniques <sup>3</sup> ». Le manque d'instruments n'est point un obstacle pour qui dispose de ces trois avantages, et il parviendrait aisément à en inventer. La tradition ne nous apprend-elle pas qu'Amphion créa, non seulement l'harmonie, mais en outre la lyre, et cela grâce soit à une inspiration de génie, soit à une faveur des dieux, soit à un hasard extraordinaire ? Et la plupart des anciens sages semblent s'être contentés de ces trois mêmes avantages pour pratiquer sincèrement la philosophie <sup>4</sup>, sans avoir besoin de rien de plus <sup>5</sup>.

1. Suivant Philostrate (*Vit. Apollon*, VII, 16, 2), Musonius découvrit une source dans l'île de Gyares, qui, jusque-là, était entièrement aride.

2. Julien reproduit ici peut-être l'expression même (*παρὰ μέλος*) dont Théodore s'était servi ; elle va amener le passage relatif à Amphion, « l'inventeur de la musique ».

3. Vers emprunté à l'*Antiope* d'Euripide (*Fragm.* 192 Nauck), tragédie, célèbre dans l'antiquité, où le poète faisait d'Amphion le représentant de la vie contemplative.

4. Nous rencontrons ici une expression (*οὔτι πλαστῶς φιλοσοφῆσαι*) qui se retrouve ailleurs chez Julien (*Orat.* II, 82 B ; cf. 92 B) et qui est d'origine platonicienne (voir Platon, *Sophiste*, 216 C ; *Lois*, 642 CD, etc.).

5. Quoique la suite du texte (conservée dans les manuscrits de Chalcé) se rattache bien à ce qui précède (extrait de Suidas), il se peut qu'il y ait entre les deux une lacune.

ἐπεμέλετο Γυάρων, ὀπηνίκα φεύγειν αὐτὸν ἐπέταττε Νέρων.

Ταῦτα ἐγὼ τῆς ἐπιστολῆς τῆς σῆς ἐπαινέσας, τὸ τρίτον οὐκ οἶδα ὄντινα τρόπον ἀποδέξασθαι· γράφεις γὰρ κελεύων σημαίνειν ὅ τι ἂν μοι παρὰ μέλος πράττειν αὐτὸς ἢ λέγειν  
 5 δοκῆς. Ἐγὼ δέ, ὅτι μὲν πλέον ἐμαυτῷ νῦν ἢ σοὶ τῶν τοιούτων δεῖν ὑπολαμβάνω παραινέσεων, πολλὰ ἔχων εἰπεῖν, ἐς αὐθις ἀναβαλοῦμαι. Τὸ μὲν οὖν αἴτημα τυχὸν οὐδὲ σοὶ προσήκει· περίεστι γὰρ σοι καὶ σχολή, καὶ φύσεως ἔχεις εὖ, καὶ φιλοσοφίας ἔρως, εἴπερ τις ἄλλος τῶν πρόποτε, τρία δέ  
 10 ἅμα ταῦτα ξυνελθόντα ἤρκεσεν ἀποφῆναι τὸν Ἀμφίωνα τῆς παλαιᾶς μουσικῆς εὐρετὴν, χρόνος, θεῶν πνεῦμα ἔρως τε ὑμνωδίας. Οὐδὲ γὰρ ἢ τῶν ὀργάνων ἔνδεια πρὸς ταῦτα πέφυκεν ἀντιτάττεσθαι, καὶ ταῦτα ῥαδίως ἂν ὁ τῶν τριῶν τούτων μέτοχος ἐξεύροι· ἢ γὰρ οὐχὶ τοῦτον αὐτὸν  
 15 ἀκοῆ παραδεδέγμεθα οὐ τὰς ἀρμονίας μόνον, αὐτὴν δὲ ἐπ' αὐταῖς ἐξευρεῖν τὴν λύραν, εἴτε δαιμονιωτέρᾳ χρησάμενον ἐπινοία, εἴτε τινὶ θεῖα δόσει, <εἴτε> διὰ τινὰ συντυχίαν ἀμήχανον; Καὶ τῶν παλαιῶν οἱ πλείστοι τοῖς τρισὶ τούτοις εἰκόασι μάλιστα προσχόντες οὐτι πλαστῶς φιλοσοφῆσαι, οὐδενὸς ἄλλου δεόμενοι.

1 cf. Philostrat. *Vit. Apollon.* VII 16, 2 || 11 sq. Euripid. *Fr.* 192; cf. Philostr. *Vit. Apollon.* VII 34 || 19 cf. Plat. *Leg.* 642 CD; *Sophist.* 216 C et Iulian. 82 B et 92 B.

\*1 ὁ δὲ ἐπεμέλετο βαρῶν Suidas s. v. Βάρεις || 8 περίεστι — 20 δεόμενοι Suidas s. v. Ἀμφίων.

[1-12] XY [8—20] Suidas

1 γυάρων cod.: βαρῶν (τουτέστι τειχῶν· βάρεις γὰρ τὰ τεῖχη) Suidas, unde <τῶν> βάρων Hercher; cf. Hense *Muson rel.*, p. XXX || 5 δοκεῖς cod., corr. Papadopoulos || 7/8 Τὸ μὲν — προσήκει om. Y || 11 θεῶν πνεῦμα scripsimus: θεοῦ πνεῦμα Suidas πνεῦμα θεῶν codd. καὶ θεῶν πνεῦμα Philostr. θεοῦ (vel θεῶν?) τε πνεῦμ' Küster, senarium Euripidis efficere conatus || 12 τε om. Suidas (cf. Philostr.: καὶ σοφίας ἔρως); ἔρως θ' ὑμνωδίας Küster || 12 Οὐδὲ γὰρ — 20 δεόμενοι om. codd., e Suida restituimus || 13 <ἀλλά> καὶ ταῦτα Bekker || 14 ἢ γὰρ Hertlein || 17 an ἐπιπνοία? || <εἴτε> P. Thomas || συντυχίαν revera praebent Suidae codd. || 19 προσχόντες Suidae codd.: προσσχόντες Bernhardt.

A toi donc de me venir en aide, en t'empessant de m'écrire pour m'indiquer ce que je dois faire ou éviter. Dans les expéditions militaires, nous voyons, non pas les gens demeurés en paix solliciter des alliances, mais bien ceux, je pense, qui ont à supporter le poids de la guerre. Les pilotes qui ne naviguent pas demandent-ils le secours de ceux qui naviguent? C'est quand on prend la mer que l'on fait appel aux hommes inoccupés. De tout temps, il a paru juste que les hommes inoccupés aillent soutenir et renforcer ceux qui sont à l'œuvre et qu'ils les aident à trouver ce qu'il faut faire, quand, bien entendu, ils sont du même bord. Songes-y, et tu reconnaitras combien il te sied de jouer toi-même le rôle que tu prétends nous imposer. Convenons donc de ceci, s'il te plaît : tandis que je te communiquerai mon avis sur tout ce qui te concerne, en retour, tu ne me cacheras pas le tien au sujet de mes paroles et de mes actes. Rien, je pense, ne pourrait mieux nous convenir que cet échange de bons offices.

Que la divine providence te garde en bonne santé pour de nombreuses années, frère très aimable. Puissé-je te voir bientôt, au gré de mes vœux !

---

31 [ep. 2].

(Introduction, p. 36 s.)

#### A PROHAERÉSIUS, SOPHISTE

Pourquoi ne m'empresserais-je pas de saluer l'excellent Prohaerésius, l'homme aux discours abondants comme les fleuves qui répandent leurs eaux sur les plaines, digne émule de Périclès en fait d'éloquence, mais incapable de « troubler et de bouleverser la Grèce<sup>1</sup> ». Il ne faut point t'étonner si j'imite en te parlant la brièveté laconique. Il vous convient, à vous autres sages, de donner à vos discours

1. Expression empruntée à Aristophane (*Acharniens*, v. 530 s.); il

Χρὴ οὖν σε παρίστασθαι καὶ διὰ τῶν ἐπιστολῶν τὰ πρα-  
κτέα καὶ τὰ μὴ παραινεῖν προθύμως· ὀρώμεν γὰρ καὶ τῶν  
στρατευομένων οὐ τοὺς εἰρηνεύοντας συμμαχίας δεομένους,  
τοὺς πονουμένους δέ, οἶμαι, τῷ πολέμῳ, καὶ τῶν κυβερνη-  
5 τῶν οὐχ οἱ μὴ πλείοντες τοὺς πλείοντας παρακαλοῦσιν, οἱ  
ναυτιλλόμενοι δὲ τοὺς σχολὴν ἄγοντας. Οὕτως ἐξ ἀρχῆς  
δίκαιον ἐφάνη τοὺς σχολὴν ἄγοντας τοῖς ἐπὶ τῶν ἔργων  
ἀμύνειν καὶ παρεστάναι καὶ τὸ πρακτέον ὑφηγεῖσθαι, ἐπει-  
δάν, οἶμαι, τὰ αὐτὰ πρεσβεύωσι. Ταῦτα διανοούμενόν σε  
0110 προσήκει τοῦθ', ὅπερ ἀξιοῖς παρ' ἡμῶν εἰς σέ γίνεσθαι,  
δρᾶν· καί, εἴ σοι φίλον, ταυτὶ ξυνθώμεθα, ἵν' ἐγὼ μὲν, ὃ τι  
ἂν μοι φαίνεται περὶ τῶν σῶν ἀπάντων, πρὸς σε σημαίνω,  
σὺ δὲ αὖθις πρὸς με περὶ τῶν ἐμῶν λόγων καὶ πράξεων· ταύ-  
της γὰρ, οἶμαι, τῆς ἀμοιβῆς οὐδὲν ἂν ἡμῖν γένοιτο κάλλιον.  
0115 Ἐρρωμένον σε ἡ θεία πρόνοια διαφυλάξει πολλοῖς χρό-  
νοις, ἀδελφὲ ποθεινότατε· ἴδοιμί σε διὰ ταχέων, ὡς εὐχομαι.

## 31 [ep. 2].

Προαιρεσίῳ σοφιστῆι.

373 d

Τί δὲ οὐκ ἔμελλον ἐγὼ Προαιρέσιον τὸν καλὸν προσαγο-  
0120 ρεύειν, ἄνδρα τοὺς λόγους ἐφιέντα καθάπερ οἱ ποταμοὶ  
τοῖς πεδίοις ἐπαφιάσι τὰ ρεύματα, καὶ ζηλοῦντα τὸν Περι-  
κλέα κατὰ τοὺς λόγους ἔξω τοῦ ξυνταράττειν καὶ ξυγκυκᾶν 374  
τὴν Ἑλλάδα; Θαυμάζειν δὲ οὐ χρὴ τὴν Λακωνικὴν εἰ πρὸς  
σε βραχυλογίαν μιμησαίμην· ὑμῖν μὲν γὰρ πρέπει τοῖς σο-

22 sq. Aristophan. *Acharn.* 530 sq.

[1-16] XY — [18 sq.] BΔ = r NO = b XY = d

2 παραινεῖν < ἡμῖν > Bücheler || 11 ἵν' ἐγὼ — 13 πράξεων om.  
Y || 12 σημαίνω Weil: ἐμμένω cod.; cf. p. 57, 4.18 σοφιστῆ om. bY || 20 τοὺς λόγους ἐφιέντα (ἀφιέντα Y) καθάπερ  
d: ἐφιέντα τοῖς λόγοις ὡσπερ rb || 21 ἐπαφιάσι: ἐφ' ἅπασι b || καὶ om. r  
|| 22 συνταράττειν b || 24 μὲν om. b.

de l'étendue et de la grandeur ; à nous, il suffit de vous écrire en peu de mots<sup>1</sup>. Sache bien que je suis dans un tourbillon d'affaires qui affluent de toutes parts. Quant aux causes de mon retour<sup>2</sup>, si tu te fais historien, je te les exposerai toutes très exactement, en te donnant les lettres qui en sont les preuves écrites<sup>3</sup>. Mais si tu es décidé à rester attaché jusqu'à la vieillesse aux exercices oratoires et aux déclamations, tu ne me reprocheras pas, j'espère, mon silence.

32 [ep. 12].

(Introduction, p. 37.)

A BASILE [LE GRAND]

Le proverbe dit : « Ce n'est pas la guerre que tu annonces<sup>4</sup>. » Et moi, j'ajouterais volontiers le mot de la comédie<sup>5</sup> : « C'est de l'or qu'annoncent tes paroles. » Viens donc le prouver par des actes et accours auprès de nous. Tu seras accueilli comme un ami chez un ami. Une application assidue aux affaires publiques peut sembler pénible si l'on y doit consacrer sans relâche toute son activité ; mais j'ai pour collaborer avec moi, si je ne me trompe, des hommes honnêtes, intelligents et capables chacun de suffire à tout. Ils me rendent la vie facile et, grâce à eux, je puis prendre du repos sans rien négliger. Nous avons banni de notre commerce l'hypocrisie des cours (c'est là, je crois, tout ce que tu y as rencontré jusqu'ici) selon

semble bien que, à mots couverts et avec « une brièveté laconique » Julien félicite le rhéteur chrétien Prohaerésius de n'avoir pas pris ouvertement parti contre lui lors de son avènement.

1. Cf. la lettre de Julien citée par Libanius ci-dessus, p. 3, l. 10 ss.

2. De Gaule en Orient.

3. Julien désigne ainsi sans doute la correspondance qu'il avait eue avec Constance après le coup d'État de Paris (cf. ci-dessus, p. 8 s.), ou bien les lettres adressées par Constance aux barbares pour les engager à envahir les Gaules (cf. Libanius, *Orat.* XVIII, 113).

4. « Se dit de ceux qui envoient de bonnes nouvelles » (Apostolius, *Centur.* XIII, 75).

5. Aristophane, *Plutus*, v. 268.

φοῖς μακροὺς πάνυ καὶ μεγάλους ποιείσθαι τοὺς λόγους,  
 ἡμῖν δὲ ἄρκει καὶ τὰ βραχέα πρὸς ὑμᾶς. Ἴσθι δῆτά μοι  
 πολλὰ πανταχόθεν κύκλω πράγματα ἐπιρρεῖν. Τῆς δὲ καθό-  
 δου τὰς αἰτίας, εἴ μὲν ἱστορίας γράφεις, ἀκριβέστατα πάντα  
 5 ἀπαγγεῶ σοι, δοὺς τὰς ἐπιστολάς ἀποδείξεις ἐγγράφους· εἴ  
 δὲ ἔγνωκας τοῖς γυμνάσμασι καὶ ταῖς μελέταις εἰς τέλος b  
 ἄχρι γήρως προσκαρτερεῖν, οὐδὲν ἴσως μου τῆ σιωπῆ μέμψη.

## 32 [ep. 12].

[Τῷ μεγάλῳ] Βασιλείῳ.

οπο Ἡ μὲν παροιμία φησὶν· οὐ πόλεμον ἀγγέλλεις, ἐγὼ 381  
 δὲ προσθείην ἐκ τῆς κωμῆδίας· ὦ χρυσὸν ἀγγείλας  
 ἐπῶν. Ἴθι οὖν ἔργοις αὐτὸ δείξον καὶ σπευδε παρ' ἡμᾶς·  
 ἀφίξη γὰρ φίλος παρὰ φίλῳ. Ἡ δὲ περὶ τὰ πράγματα κοινή b  
 καὶ συνεχῆς ἀσχολία ἴδοκε μὲν εἶναι πως τοῖς μὴ πάρεργον  
 15 αὐτὸ ποιοῦσιν ἐπαχθῆς· οἱ δὲ τῆς ἐπιμελείας κοινωνοῦντές  
 εἰσιν ἐπιεικεῖς, ὡς ἑμαυτὸν πείθω, καὶ συνετοὶ καὶ πάντες  
 ἱκανοὶ πρὸς πάντα. Διδοῦσιν οὖν μοι ῥαστώνην, ὥστε ἐξεῖ-  
 ναι μηθὲν ὀλιγωροῦντι καὶ ἀναπαύεσθαι· σύνεσμεν γὰρ ἀλλή-

10 cf. Plat. *Leg.* 702 D; *Phaedr.* 242 B. Apostol. *Cent.* XIII 75  
 || 11 sq. Aristophan. *Plut.* 268 || 13 cf. Plat. *Menexen.* 247 B.

\*11 sq. Stephan. *In rhetoric.* I 2, p. 1404b 18 = CAG XXI pars II  
 p. 312, 11 sq.

[1-7] BΔ = r NO = b XY [Y desinit 3 ἐπιρρεῖν] = d —  
 [9 sq.] NO

1 πάνυ om. b || τοὺς d : om. rb || 2 δῆτά μοι b : δῆ μοι τὰ r δῆ μοι d  
 || 3 ἐπιρρεῖ d || δὲ X : om. rb || 4 ἱστορίαν Ald. || γράφοις N γράφεις  
 Cobet || πάντα om. b || 5 καὶ ante ἀποδείξεις add. r; an ὡς ἀπο-  
 δείξεις? || 6 ταῖς μελέταις καὶ τοῖς γυμνάσμασιν transp. b || γυμνάσασι  
 X || 7 τὴν σιωπὴν b.

9 Τῷ μεγάλῳ secl. Ald.; cf. Stephan. *l. l.* : τὰ τοῦ Ἰουλιανοῦ πρὸς  
 τὸν μέγαν Βασιλείου || 10 ἀγγέλλεις Ald. : ἀγγέλεις codd. || 12 χρυσὸν  
 O : χρυσῶν N || 13 παρὰ φίλον Ald. || 16 πάντως Martinius || 17 δίδωσιν  
 codd.; « διδάσσει vel διδοῦσιν » Heyler.

laquelle ceux qui vous louent vous détestent aussi cordialement que leurs plus grands ennemis. Nous pratiquons entre nous la franchise que nous nous devons et, à l'occasion, nous savons nous reprendre et nous dire nos vérités, sans que notre affectueuse camaraderie ait à en souffrir<sup>1</sup>. Ainsi nous réussissons (puisse l'envie nous épargner!<sup>2</sup>) à trouver du délassement sans renoncer au travail et à travailler sans nous surmener. Je puis dormir tranquille, parce que, quand j'ai veillé, c'est moins à moi qu'à tous les autres que j'ai donné ma veille, comme faire se doit.

Je t'accable peut-être sous ce verbiage et ce flux de paroles. Il y a de la sottise à faire soi-même son propre éloge, comme un autre Astydamos<sup>3</sup>. Mais je veux te montrer que la présence d'un homme aussi sage que toi nous profitera plus qu'elle ne prendra sur notre temps. Voilà pourquoi je t'écris ainsi. Hâte-toi donc, comme je l'ai déjà dit, et sers-toi de la poste publique. Tu demeureras auprès de nous aussi longtemps qu'il te plaira. Puis, nous te ferons conduire où tu voudras avec les égards qui te sont dus.

---

33 [ep. 23].

(Introduction, p. 37.)

JULIEN A HERMOGÈNE, EX-PRÉFET D'ÉGYPTE

Laisse-moi dire avec le lyrisme des rhéteurs<sup>4</sup> : « Oh ! que

1. Voir le joli trait rapporté par Eunape (*Fragm.* 24 = Julien, ELF, n° 179, 1) et ce qui a été dit p. 34 des remontrances d'Euthère.

2. En d'autres termes : « puisse ce bonheur durer toujours ». Cf. p. 144, 10 (13) et 16, 11 des expressions équivalentes où Adrastée représente la jalousie des dieux.

3. Auteur de tragédies, à qui les Athéniens érigèrent une statue et qui prétendit composer lui-même l'inscription qu'elle devait porter. De là est venue l'expression proverbiale (Zénobe, *Centur.* V, 100, etc.) que Julien emploie ici et p. 134, 6.

4. Littéralement « à la manière des rhéteurs lyriques ». L'emphase et le coloris poétique des discours d'Himérius nous donnent un spécimen de ce que Julien entend par là. Cf. E. Norden, *Die antike Kunstprosa*, I, p. 429, 21 ss.



λοις οὐ μετὰ τῆς αὐλικῆς ὑποκρίσεως (ἥς μόνῃς οἶμαί σε  
μέχρι τοῦ δευρο πεπειρᾶσθαι), καθ' ἣν ἐπαινοῦντες μισοῦσι c  
τηλικοῦτον μῖσος ἠλίκον οὐδὲ τοὺς πολεμιωτάτους· ἀλλὰ  
μετὰ τῆς προσηκούσης ἀλλήλοις ἐλευθερίας ἐξελέγχοντές  
τε, ὅταν δέῃ, καὶ ἐπιτιμῶντες, οὐκ ἔλαττον φιλοῦμεν ἀλλή-  
λους τῶν σφόδρα ἑταίρων. Ἐνθεν ἔξεστιν ἡμῖν (ἀπειὴ δὲ  
φθόνος) ἀνειμένοις τε σπουδάζειν καὶ σπουδάζουσι μὴ  
ταλαιπωρεῖσθαι, καθεύδειν δὲ ἀδεῶς, ἐπεὶ καὶ ἐγρηγορῶς d  
οὐχ ὑπὲρ ἑαυτοῦ μᾶλλον ἢ καὶ ὑπὲρ τῶν ἄλλων ἀπάντων,  
ὡς εἰκός, ἐγρήγορα.

Ταῦτα ἴσως κατηδολέσχῃσά σου καὶ κατελήρησα, παθῶν  
τι βλακῶδες· ἐπήνεσα γὰρ ἑμαυτὸν ὡσπερ Ἀστυδάμας. Ἄλλ'  
ἵνα σε πείσω προὔργου τι μᾶλλον ἡμῖν τὴν σὴν παρουσίαν  
ἄτε ἀνδρὸς ἔμφρονος ποιήσῃν ἢ παραιρήσεσθαί τι τοῦ και-  
ροῦ, ταῦτα ἐπέστειλα. Σπευθε οὖν, ὅπερ ἔφην ἤδη, δημο- 382  
σίῳ χρησάμενος δρόμῳ· συνδιατρίψας δὲ ἡμῖν ἐφ' ὅσον σοι  
φίλον, ἥπερ ἂν θέλης ὑφ' ἡμῶν πεμπόμενος, ὡς προσηκόν  
ἔστι, βαδιεῖ.

## 33 [ep. 23].

Ἰουλιανὸς Ἐρμόγενεῖ ἀπὸ ἑπαρχῶν Αἰγύπτου. 389 d

Δός μοί τι κατὰ τοὺς μελικτάς εἰπεῖν ῥήτορας· ὦ παρ'

12 cf. infra p. 134, 6.

\*11 κατηδολέσχῃσά σου Suidas s. v.

[1 — 18] NO — [20 sq.] V L NO = b E

1 ἥς μόνῃς Reiske et Heyler: μόνῃς ἥς transp. codd. || 9 ἑαυτοῦ  
codd.: ἑμαυτοῦ Hercher || ἢ [καὶ] Hercher || 13 προὔργου Ald.:  
προὔργον codd. || 16 χρησόμενος codd., corr. Hertlein || 17 οἵπερ  
Ald. || 18 βαδιεῖ Hercher et Cobet: βαδιῆ codd.

20 Ἰλιανός VL om. bE || ἀπὸ ἑπαρχῶν: ἀπουπαρχ (sic) V om. LE ||  
Αἰγύπτου om. LbE || 21 μελικτάς Ald.: μελητάς VL μελητας E  
μελίτους N μελι dein spatium trium litterarum O || 21 sq. παρ'  
ἐλπίδας? Hertlein.

j'espérais peu me voir sauvé ! Oh ! que j'espérais peu apprendre que tu avais échappé à l'hydre aux trois têtes ! » J'en atteste Zeus, ce n'est point mon frère Constance que je désigne ainsi (je le laisse pour ce qu'il était), mais bien les fauves qui l'entouraient, dont les yeux menaçaient tout le monde, et qui aigrissaient un prince par lui-même peu enclin à la douceur, en dépit des apparences. Mais, puisque le voilà au nombre des bienheureux, que la terre lui soit légère, comme on dit. Quant à eux, je ne voudrais pas qu'on leur fit la moindre injustice, Zeus en soit témoin. Cependant, vu le nombre des accusateurs qui se dressent contre eux, on leur a donné des juges<sup>1</sup>. Et toi, ô père bien-aimé, fais l'impossible pour arriver au plus tôt. Il y a longtemps que je souhaitais de te voir, j'en atteste les dieux, et aujourd'hui que j'ai le plaisir de te savoir hors de danger, je t'engage vivement à venir me rejoindre.

---

34 [ep. 76].

(Introduction, p. 37 s.)

A EUSTATHE, PHILOSOPHE

N'est-ce pas pour ma lettre un début trop banal : « L'homme de bien... ? » Tu connais certainement la suite, et de plus, elle s'applique à toi<sup>2</sup>. En effet, lettré et philosophe comme tu l'es, tu ne peux ignorer ce qui vient après ces mots, et tu m'as pour ami, si nous sommes tous deux des hommes de

1. Sur le tribunal institué à Chalcédoine vers le début de l'année 362 pour juger les ennemis de Julien et ceux de son frère Gallus, voir Ammien, XXII, 3.

2. Julien se contente de reproduire le début de deux vers d'Euripide (*Fragm.* 902) devenus banals à cause de l'usage fréquent qu'en avaient fait les épistoliers (Basile, *Ep.* 63 ; Procope de Gaza, *Ep.* 154, etc.) : « L'homme de bien, même s'il habite une terre lointaine, et ne l'eussé-je jamais vu de mes yeux, est un ami pour moi ». Il résulte de là que Julien n'avait pas encore rencontré Eustathe.

ἐλπίδα σεσωσμένος ἐγώ, ᾧ παρ' ἐλπίδας ἀκηκῶς ὅτι δια-  
πέφευγας τὴν τρικέφαλον ὑδραν, οὔτι μὰ Δία τὸν ἀδελ-  
φόν φημι Κωνστάντιον (ἐκεῖνος μὲν ἦν οἷος ἦν), ἀλλὰ τὰ  
περὶ αὐτὸν θηρία πᾶσιν ἐποφθαλμιῶντα,<sup>15</sup> ἃ κακῆνον ἐποίει  
5 χαλεπώτερον, οὐδὲ τὸ καθ' ἑαυτὸν παντάπασι πρᾶον, εἰ καὶ 390  
ἐδόκει πολλοῖς τοιοῦτος. Ἐκείνῳ μὲν οὖν, ἐπειδὴ μακαρίτης  
ἐγένετο, κούφη γῆ, καθάπερ λέγεται· τούτους δὲ ἀδίκως τι  
παθεῖν οὐκ ἂν ἐθέλοιμι, ἴστω Ζεὺς· ἐπειδὴ δὲ αὐτοῖς ἐπαν-  
ίστανται πολλοὶ κατήγοροι, δικαστήριον ἀποκεκλήρωται.  
10 Σὺ δέ, ᾧ φίλε πάτερ, εἰ καὶ παρὰ δύναμιν, ἐπείχθητι· θεά-  
σασθαι γὰρ σε πάλαι τε ηὐχόμεν νῆ τοὺς θεοὺς καὶ νῦν, b  
ἀσμενέστατα ὅτι διεσώθης ἀκηκῶς, ἦκειν παρακελεύομαι.

## 34 [ep. 76].

## Εὐσταθίῳ φιλοσόφῳ.

15 Μὴ λίαν ἦ κοινὸν τὸ προοίμιον « τὸν ἐσθλὸν ἄνδρα »,  
τὰ δὲ ἐφεξῆς οἴσθα δήπουθεν, ἀλλὰ καὶ ἔχεις· οἴσθα μὲν  
γὰρ ἄτε λόγιος ὢν καὶ φιλόσοφος τὸ ἐπόμενον αὐτῷ, ἐμὲ  
δὲ ἔχεις φίλον, εἴπερ οὖν ἄμφω ἐσθλοὶ ἔσμεν. Ὑπὲρ γὰρ

15 et 17 cf. Euripid. *Fr.* 902 || 18 cf. Plat. *Phaedr.* 255 B.\*15 sq. Eustath. *Iliad.* K 224, p. 800.

[1-12] V L NO = b E — [14 sq.] Q

1/2 διαπέφευγας : δ' ἀπέφευγας b || 2 τὴν — Δία : οὔτι (οὔτοι L)  
μὰ Δία τὴν τρικέφαλον (πολυκέφαλον b) ὑδραν (ὑδραν om. E) οὐ codd.,  
corr. Hertlein || 3 φημι : μοι b || ἐκεῖνος : ἀλλ' ἐκεῖνος V || μὲν :  
μὲν οὖν L μὲν γὰρ E || 4 πᾶσιν ἐποφθαλμιῶντα om. E || 5 παντάπασι Hert-  
lein : ὄντα πᾶσι VL ὄντα καὶ πᾶσι bE ὄντα πάνυ Horckel || 6 πολλοῖς  
ἐδόκει transp. E || τοιοῦτος L || 7 < μὲν > τι Reiske || 8 ἂν om. V ||  
ἐπειδὴ : ἐπεὶ E || αὐτῶν L || 8/9 ἐπανάστανται αὐτοῖς transp. V || 9 εἰς τὸ  
ante δικαστήριον add. E || ἀποκεκλήρωται — 10 δύναμιν om. bE || 10  
πέρ (i. e. πάτερ), εἰ V : πᾶτερ (sic) L || 11 σε om. E || πάλαι τε om. b ||  
εὐχόμεν E εὐχομαι V || 12 εὐμενέστατα VL b εὐμενέστατε E, corr. P.  
Thomas ; cf. p. 147, 10.

bien<sup>1</sup>. Pour toi du moins, j'affirme sans hésitation que tu l'es; quant à ce qui me concerne, je me tais: puissé-je seulement donner aux autres l'impression que je le suis aussi. Mais pourquoi ces circonlocutions, comme s'il s'agissait d'une demande extraordinaire, quand il faudrait t'écrire: «viens, hâte-toi et, comme on dit, prends des ailes»<sup>2</sup>? Un dieu bienveillant te conduira avec l'aide de la vierge Énodia<sup>2</sup>, et la poste publique mettra à ta disposition, si tu veux t'en servir, une voiture et deux chevaux de renfort<sup>3</sup>.

35 [ep. 39].

(Introduction, p. 38.)

A EUSTATHE, PHILOSOPHE

«Il faut choyer un hôte tant qu'il nous reste et, dès qu'il le veut, aider à son départ», ainsi légiféra le sage Homère<sup>4</sup>. Mais nous avons pour nous unir une amitié plus forte que les liens de l'hospitalité: elle se fonde sur la qualité de notre éducation et sur notre piété envers les dieux. Aussi l'on aurait tort de m'accuser de manquer à la loi d'Homère si je prétendais te retenir davantage auprès de nous. Cependant, comme je vois que ta pauvre santé réclame des soins plus grands, je te permets de retourner dans ta patrie<sup>5</sup> et j'ai pourvu au confort de ton voyage. Tu pourras te servir d'une voiture de la poste publique. Qu'avec Esculape tous les dieux te conduisent, et qu'ils nous accordent de nous rencontrer encore!

1. Cf. Platon, *Phèdre*, 255 B.

2. Hermès et Hécate; cf. p. 65, 15 (19).

3. Une loi de Julien (*Cod. Theodos.*, VIII, 5, 14) du 9 septembre 362, donnant au mot *πάρηπποι* un autre sens, désigne par là les chevaux qui dépassent le nombre fixé dans le permis.

4. *Odyssée*, o, v. 74:

«Lorsqu'on possède un hôte, on doit le bien traiter,  
Et le laisser partir lorsqu'il veut nous quitter.»  
[de la Bletterie].

5. En Cappadoce.

σοῦ τοῦτο κἄν διατειναίμην, ὅτι τοιοῦτος εἶ, περὶ δὲ ἑμαυτοῦ  
 σιωπῶ· γένοιτο δὲ τὸ ὑς ἄλλους αἰσθέσθαι καὶ ἑμοῦ τοιούτου.  
 Τί οὖν ὥσπερ ἄτοπόν τι λέγων κύκλω περίειμι, δέον εἰπεῖν·  
 « ἦκε καὶ σπευδε καί, τὸ λεγόμενον, ἵπτασο »; Πορεύσει δέ σε  
 5 θεὸς εὐμενῆς μετὰ τῆς Ἐνοδίας παρθένου, καὶ ὑπουργήσει  
 δρόμος δημόσιος ὀχλήματι, βουλομένῳ χρήσασθαι, καὶ παρίπ-  
 ποις δυσίν.

## 35 [ep. 39].

Εὐσταθίῳ φιλοσόφῳ.

415 d

10 Χρῆ ξεῖνον παρεόντα φιλεῖν, ἐθέλοντα δὲ πέμπειν  
 Ὅμηρος ὁ σοφὸς ἐνομοθέτησεν· ἡμῖν δὲ ὑπάρχει πρὸς 416  
 ἀλλήλους ξενικῆς φιλίας ἀμείνων ἢ τε διὰ τῆς ἐνδεχομένης  
 παιδείας καὶ τῆς περὶ τοὺς θεοὺς εὐσεβείας, ὥστε οὐκ ἂν  
 μέ τις ἐγράφατο δικαίως <ὡς> τὸν Ὅμηρου παραβαίνοντα  
 15 νόμον, εἰ καὶ ἐπὶ πλείον σε μένειν παρ' ἡμῖν ἠξίωσα. Ἀλλὰ  
 σοι τὸ σωματίον ἰδὼν ἐπιμελείας πλείονος δεόμενον, ἐπέ-  
 τρεψα βαδίζειν εἰς τὴν πατρίδα, καὶ ῥαστώνης ἐπεμελήθην b  
 τῆς πορείας· ὀχλήματι γοῦν ἕξεστί σοι δημοσίῳ χρήσασθαι.  
 Πορεύοιεν δέ σε σὺν Ἀσκληπιῷ πάντες οἱ θεοὶ καὶ πάλιν  
 20 ἡμῖν συντυχεῖν δοῖεν.

3 sq. cf. Iulian. 174 D || 10 Homer. ο 74.

\*19 Πορεύοιεν -- 20 δοῖεν Lexic. Vindob. s. v. Πορεύω p, 145 Nauck.

[1 - 7] Q

[9 sq.] C XY = d E

1 σοῦ τοῦτο κἄν Hercher : σεαυτοῦ οὐκ ἂν cod. || 3 « malim  
 λέξων » Hertlein || <ἀπλῶς> εἰπεῖν P. Thomas.

9 titulum om. C et Ald., ubi haec epistula vigesimam sextam  
 (supra p. 52 sq.) sequitur; inde titulum τῷ αὐτῷ, id est « Maximo »,  
 perperam supplevit Martinius || 11 ἡμῶν E || 12 τε Cd: γε E || 14  
 <ὡς> Hertlein || 15 ἀξιῶσαιμι Cd || 16 σοι: σοῦ (quod coniecerat  
 Hercher) E || καὶ ante πλείονος add. E || πλείονος C || 17 ῥαστώνης C:  
 ῥᾶστον dE || ἐπεμελήθησ E || 19 οἱ om. Y et Lexic. Vindob.

36 [ep. 72].

(Introduction, p. 38.)

## A JULIEN, EUSTATHE LE PHILOSOPHE

Quelle chance pour nous que le permis<sup>1</sup> soit arrivé trop tard ! Au lieu de trembler de peur, juché sur un chariot de la poste<sup>2</sup>, au lieu de tomber sur des muletiers ivres et des mules « saoules d'orge », comme dit Homère<sup>3</sup>, pour être restées à rien faire et à se gorger, au lieu d'avoir à souffrir de la poussière dans le tapage des cris discordants<sup>4</sup> mêlés au claquement des fouets, j'ai eu l'agrément de cheminer à mon aise le long d'une route couverte et ombreuse, pourvue de fontaines et de stations faites pour l'heure où le repos doit succéder à la fatigue. J'y pouvais faire halte dans la fraîcheur de la brise et sous l'épais feuillage des platanes ou des cyprès<sup>5</sup>, en tenant en main le *Phèdre de Myrrhinonte* ou quelque autre dialogue de Platon. Pendant que je jouis ainsi de ce libre voyage, ô tête toute divine et sacrée, j'ai pensé qu'il convenait de t'écrire pour t'en faire part.

40 [ep. 68].

(Introduction, p. 38 s.)

## JULIEN A PHILIPPE

Par les dieux, quand je n'étais encore que César, je t'ai écrit, et plus d'une fois, je pense. Fréquemment, j'ai désiré le

1. C'est-à-dire l'*evectio* (ἐὐνθημα) donnant le droit de se servir de la poste impériale ; voir p. 20, n. 3.

2. L'*ἀπήνη* était un lourd chariot tiré par des mules.

3. *Iliade*, Z, 506 et O 263.

4. Apparemment ceux des conducteurs dirigeant et stimulant de la voix les bêtes des attelages.

5. Cette description s'inspire du *Phèdre* de Platon (230 B), comme l'auteur va l'indiquer lui-même.

36 [ep. 72].

Ἰουλιανῶ Εὐστάθιος φιλόσοφος.

Ὡς ὄνησέ γε τὸ σύνθημα ἡμῖν μελλήσαν· ἀντί γὰρ τοῦ  
 τρέμειν καὶ δεδιέναι, φερόμενον ἐπὶ τῆς δημοσίας ἀπήνης  
 5 καὶ περιπίπτοντα κραιπαλῶσιν ὄρεωκόμοις καὶ ἡμιόνοις  
 ἀκοστώσαις καθ' Ὅμηρον δι' ἀργίαν τε καὶ πλησμονήν, καὶ  
 ἀνέχεσθαι κονιορτοῦ καὶ φωνῆς ἀλλοκότου καὶ ψόφου μα-  
 στίγων, βαδίζειν ἐπὶ σχολῆς περιέστη μοι δι' ὁδοῦ συνηρε-  
 φοῦς καὶ ἐπισκίου, πολλὰς μὲν κρήνας, πολλὰς δὲ ἐχούσης  
 10 καταγωγὰς ἐπιτηδείους τῇ ὥρᾳ μεταξὺ τὸν πόνον διανα-  
 παύοντι, ἵνα ἂν μοι φανείη κατάλυσις εὐπνους τε καὶ ἀμφι-  
 λαφῆς ὑπὸ πλατάνοις ἢ κυπαρίττοις τισὶ τὸν Φαῖδρον ἐν  
 χερσὶν ἔχοντι τὸν Μυρρινούσιον ἢ ἕτερόν τινα τῶν Πλάτω-  
 νος λόγων. Ταυτά τοι, ὦ πάντα θεία καὶ ἱερὰ κεφαλή,  
 15 ἀπολαύων τῆς ἐλευθέρας ὁδοιπορίας, ἄτοπον ὑπέλαβον τὸ  
 μὴ καὶ τοῦτο κοινώσασθαί σοι καὶ ἀποσημῆναι.

40 [ep. 68].

Ἰουλιανὸς Φιλίππῳ.

Ἐγὼ νῆ τοὺς θεοὺς ἔτι Καῖσαρ ὢν ἐπέστειλά σοι, καὶ

6 Homer. Z 506 et O 263 || 11 sq. Plat. *Phaedr.* 230 B.\*5/6 ἀκοστώσαις ἡμιόνοις δι' ἀργίαν καὶ πλησμονήν Suidas s. v.  
Ἀκοστώσαις.

[2-16] E ΓΘJK = f LX = g — [18 sq.] L

2 λιβανίῳ σοφιστῇ καὶ κοιαιστῶρι· Ἰουλιανῶ εὐστάθιος φιλόσοφος E  
 λιβανίῳ σοφιστῇ καὶ κοιαιστῶρι f Ἰουλιανὸς L τῷ αὐτῷ (scil. Λιβανίῳ) X;  
 titulum ex E restituimus || 5 καὶ — κραιπαλῶσιν om. X || 6 τε om. f L  
 et Suidas || 8 περιέστη E: περίεστί fg || 10/11 διαναπαύοντι τὸν πόνον  
 transp. fg || 12 τισὶν ἢ κυπαρίττοις transp. fg || 12/13 ἔχοντι ἐν χερσὶ  
 transp. fg || 13 τόν: ἢ τόν E || ἕτερά τινα fg || 14 τοι Hertlein: σοι  
 codd. || πάντα θεία καὶ ἱερὰ X: φίλη καὶ ἱερὰ E φίλη fL || 15 ἐλευθέ-  
 ρου L || 16 σοι E: τε fg.

faire, mais j'en ai été empêché tantôt par une raison, tantôt par une autre ; puis mon élévation à l'empire fit naître, entre le bienheureux Constance et moi, une amitié de loup<sup>1</sup>. Je me gardai bien d'écrire à quelqu'un au delà des Alpes, de peur de lui susciter des affaires désagréables. N'apprécie point la bienveillance à la mesure de ce que l'on t'écrit. Bien souvent c'est la langue qui refuse de marcher au gré de la pensée. Sans doute, il y a des particuliers prêts à tirer gloire et vanité des lettres qu'ils ont reçues d'un empereur. Ils les montrent à qui n'en a jamais vu, comme le feraient de leurs bagues des gens sans éducation. L'amitié véritable se fonde avant tout sur la ressemblance, puis, à un degré moindre, sur une admiration vraie et sincère, quand l'homme avantagé par la fortune ou par l'esprit donne son affection à celui qui se distingue par la douceur, la réserve et la modération.

Je t'écris des pages toutes pleines d'un prétentieux et verbeux radotage. Souvent je me reproche de faire des épîtres trop longues et d'être trop bavard, alors que je pourrais apprendre à ma langue à se montrer bonne pythagoricienne<sup>2</sup>.

Oui, j'ai bien reçu tes gages d'amitié : une phiale d'argent, qui pèse une mine, et une pièce d'or<sup>3</sup>. J'aurais voulu t'appeler auprès de moi, comme ta lettre le demande. Mais déjà le printemps s'annonce ; les arbres bourgeonnent, et l'on commence à guetter le retour des hirondelles dont l'invasion nous chassera, nous autres soldats, de nos maisons et nous donnera le signal de franchir la frontière<sup>4</sup>. Mais nous passerons par chez vous<sup>5</sup>, de sorte que le mieux pour moi serait de te rencontrer dans ton propre pays, si les dieux y consentent. Cela ne tardera point, je pense (à moins qu'une intervention surnaturelle ne s'y oppose), et nous prions les dieux qu'il en soit ainsi.

1. C'est-à-dire une vive méfiance. Cf. Platon, *Epist.* III, 318 E.

2. Julien dit ailleurs (*Orat.* VIII, 251 C) : « plus silencieux que les adeptes de Pythagore ».

3. Ou bien un « jeton » ou « une médaille d'or ».

4. Allusion à l'expédition contre les Perses. Cf. p. 39.

5. Julien traversa la Cappadoce après avoir visité Ancyre.



νομίζω πλέον ἢ ἅπαξ. Ὡρμησα μέντοι πολλάκις, ἀλλ' ἐκώ-  
 λυσαν ἄλλοτε ἄλλαι προφάσεις, εἶτα ἡ γενομένη διὰ τὴν  
 ἀνάρρησιν ἐμοί τε καὶ τῷ μακαρίτῃ Κωνσταντίῳ λυκοφιλία·  
 παντάπασι γὰρ ἐφυλαττόμην ὑπὲρ τὰς Ἄλπεις ἐπιστεῖλαι  
 5 τινι, μὴ πραγμάτων αὐτῷ χαλεπῶν αἴτιος γένωμαι. Τεκμή-  
 ριον δὲ μὴ ποιῶ τῆς εὐνοίας τὸ γράφειν· οὐ γὰρ ἐθέλει  
 πολλάκις ὁμολογεῖν ἡ γλῶττα τῇ διανοίᾳ. Καὶ ἴσως ἔχει μέν-  
 τι πρὸς τὸ γαυριᾶν καὶ ἀλαζονεύεσθαι τοῖς ἰδιώταις ἢ τῶν  
 βασιλικῶν ἐπιστολῶν ἐπίδειξις, ὅταν πρὸς τοὺς ἀσυνήθεις  
 10 ὥσπερ δακτύλιοί τινες ὑπὸ τῶν ἀπειροκάλων φερόμενοι  
 κομίζωνται. Φιλία δὲ ἀληθινὴ γίνεται μάλιστα μὲν δι'  
 ὁμοιότητος, ἢ δευτέρᾳ δέ, ὅταν τις ἀληθῶς, ἀλλὰ μὴ πλα-  
 στῶς θαυμάζῃ, καὶ παρὰ τοῦ τύχῃ καὶ συνέσει κρείττονος ὁ  
 πρᾶος καὶ μέτριος καὶ σώφρων ἀγαπηθῇ.

15 Τὰ γραμματεῖα δὲ ταῦτα πολλοῦ τύφου καὶ πολλῆς φλυα-  
 ρίας ἐστὶ μεστά, καὶ ἔγωγε πολλάκις ἐμαυτῷ μέμφομαι μα-  
 κρότερα ποιούμενος αὐτὰ καὶ λαλίστερος ὢν, ἐξὸν Πυθαγό-  
 ρειον διδάσκειν τὴν γλῶτταν.

Ἐπεδεξάμην μέντοι τὰ σύμβολα, φιάλην ἀργυρᾶν, ἔλκου-  
 20 σαν μίαν μνᾶν, καὶ χρυσοῦ νόμισμα. Καλέσαι δέ σε πρὸς  
 ἐμαυτόν, ὥσπερ ἐπέστειλας, ἐβουλόμην· ἤδη δὲ ἕαρ ὑπο-  
 φαίνει καὶ τὰ δένδρα βλαστάνει, χελιδόνες δὲ ὅσον οὔπω  
 προσδοκώμεναι τοὺς συστρατευομένους ἡμᾶς, ὅταν ἐπείσ-  
 ἔλθωσιν, ἐξελαύνουσι τῶν οἰκιῶν, καὶ φασὶ δεῖν ὑπέρο-  
 25 ρίους εἶναι. Πορευσόμεθα δὲ δι' ὑμῶν, ὥστε μοι βέλτιον ἂν  
 ἐντύχοις, ἐθελόντων θεῶν, ἐν τοῖς σαυτοῦ· τοῦτο δὲ οἶμαι  
 ταχέως ἔσεσθαι (πλὴν εἰ μὴ τι δαιμόνιον γένοιτο κώλυμα),  
 καὶ τοῦτο δὲ αὐτὸ τοῖς θεοῖς εὐχόμεθα.

## L

6 μὴ ποιῶ τῆς Reiske: μοι ποιῶ τοῦτο cod. || 8 τι Reiske: τοι  
 cod. || 13 τοῦ Hertlein: τῇ cod. || κρείττονος Hertlein: κρείττον ὡς  
 cod. || 14 πρᾶος Fabricius: πρᾶων cod. || 23 τοὺς στρατευομένους Hert-  
 lein.

41 [ep. 20].

(Introduction, p. 39.)

## JULIEN A EUSTOCHIUS

Le sage Hésiode<sup>1</sup> veut que nous invitions nos voisins à nos fêtes afin qu'ils partagent nos plaisirs, puisqu'ils partagent nos peines et nos angoisses quand un incident imprévu vient nous alarmer. Mais moi, je prétends qu'il faut inviter ses amis, non ses voisins. La raison en est qu'on peut fort bien avoir pour voisin un ennemi, tandis qu'un ami ne peut être un ennemi, pas plus que le blanc ne peut être noir, ni le chaud, froid. Or, ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est depuis longtemps que tu es pour nous un ami, et tu n'as jamais cessé de nous vouloir du bien : à défaut d'autre preuve, les dispositions toutes pareilles où j'ai été et où je suis moi-même à ton égard le démontreraient amplement. Viens donc prendre part en personne aux fêtes consulaires<sup>2</sup>. La poste publique t'y amènera, et tu disposeras d'une voiture avec un cheval de renfort. S'il faut faire un second vœu, qu'Énodia et Énodios<sup>3</sup> te soient bienveillants, comme nous les en prions.

46 [ep. 31].

(Introduction, p. 39.)

## JULIEN A AËCE [ÉVÊQUE]

Indistinctement, à tous ceux que le bienheureux Constance

1. Hésiode, *Op.*, 343 ss. : « Invite à ton festin de préférence celui qui habite près de chez toi ; car, si un incident se produit dans tes environs, les voisins accourront sans devoir s'équiper, tandis que tes parents seront encore occupés à le faire. »

2. Le mot ὑπατεία désigne ici le *processus consularis* avec les réjouissances et les largesses qu'il comporte. Cf. Socrate, II, 29, 4 et VI, 2, 11 ; Ducange, s. v. ὑπατεία et ὑπατεύω ; Saglio-Pottier, I, 1472, n. 418, et l'expression latine *consulatum dare*.

3. Hécate et Hermès ; cf. p. 62, 5 (7).

41 [ep. 20].

Ἰουλιανὸς Εὐστοχίῳ.

387 d

Ἡσιόδῳ μὲν δοκεῖ τῷ σοφῷ καλεῖν ἐπὶ τὰς ἑορτὰς τοὺς  
 γείτονας ὡς συνησθησομένους, ἐπειδὴ καὶ συναλοῦσι καὶ 388  
 5 συναγωνιῶσιν ὅταν τις ἀπροσδόκητος ἐμπέσῃ ταραχῇ· ἐγὼ  
 δέ φημι τοὺς φίλους δεῖν καλεῖν, οὐχὶ τοὺς γείτονας. Τὸ  
 αἴτιον δὲ ὅτι γείτονα μὲν ἔνεστιν ἐχθρὸν ἔχειν, φίλον δὲ  
 ἐχθρὸν οὐ μᾶλλον ἢ τὸ λευκὸν μέλαν εἶναι καὶ τὸ θερμὸν  
 ψυχρὸν. Ὅτι δὲ ἡμῖν οὐ μόνον νῦν, ἀλλὰ καὶ πάλαι φίλος εἶ  
 10 καὶ διετέλεσας εὐνοϊκῶς ἔχων, εἰ καὶ μηδὲν ὑπήρχεν ἄλλο  
 τεκμήριον, ἀλλὰ τό γε ἡμᾶς οὕτω διατεθεῖσθαι καὶ διακεῖ- b  
 σθαι περὶ σὲ μέγα ἂν εἴη τούτου σημεῖον. Ἦκε τοίνυν μεθέ-  
 ξων τῆς ὑπατείας αὐτός· ἄξει δέ σε ὁ δημόσιος δρόμος  
 ὀχθήματι χρώμενον ἐνὶ καὶ παρίππῳ. Εἰ δὲ χρή τι καὶ ἐπεύ-  
 15 ξασθαι, τὴν Ἐνοδίαν εὐμενῆ σοι καὶ τὸν Ἐνόδιον παρακε-  
 κλήκαμεν.

46 [ep. 31].

Ἰουλιανὸς Ἀετίῳ [ἐπισκόπῳ].

404 b

Κοινῶς μὲν ἅπασιν τοῖς ὀπωσοῦν ὑπὸ τοῦ μακαρίτου Κων-

3 Hesiod. *Op.* 343 sq.[2-16] T BΔ = r HU = v LY = g AM = c NO = b —  
[18 sq.] V L

2 titulum om. H || Ἰουλιανὸς om. TrYcb || 4 ὡς συνησθησο-  
 μένους om. b || 4/5 καὶ συναγωνιῶσιν om. rvg || 5 τις om. rg || 5/6 ἐγὼ  
 δέ φημι TYc : φημι δὲ rvL ἐγὼ δέ b || 6 οὐχὶ : οὐ U || 8 ἐχθρὸν om.  
 rvg || 9 οὐ νῦν μόνον transp. cb || 10 εὐνωσ cb || 11 γε : τε Δ || 11/12  
 καὶ διακεῖσθαι om. M; delet Cobet; « alterum significat : adfectum  
*fuisse*, alterum : *animatum esse* » Heyler; [διατεθεῖσθαι καὶ] P. Tho-  
 mas || 12 τοῦτο gMN || 13 καὶ ante αὐτός add. cb || αὐτός om. Y || δέ om. T ||  
 ὁ om. cb || 14 ἐνὶ καὶ Trvg : καὶ cb καὶ ἐνὶ transp. Hercher (cf. p. 62,  
 6 sq. et 66, 4 sq.); sed vide p. 54, 17 sq. || 15 τὸν : τὴν T || 15/16  
 παρακέκλημαι b.

18 ἐπισκόπῳ om. L || 19 κοινῶς μὲν L : ... ὧς . ἐν V || ὀπωσοῦν V.

avait bannis à cause de la démente des Galiléens<sup>1</sup>, j'ai fait remise de la peine de l'exil. Mais pour toi, cette amnistie ne me suffit pas. En souvenir de notre ancienne connaissance et de notre longue intimité, je t'engage à venir nous rejoindre. Tu te serviras pour arriver à ma cour d'une voiture de la poste publique et d'un cheval de renfort.

54 [ep. 11].

(Introduction, p. 40.)

AUX BYZACÉNIENS<sup>2</sup>

Nous vous rendons tous vos sénateurs et vos patroboules<sup>3</sup> soit qu'ils aient adopté la superstition des Galiléens, soit qu'ils aient recouru à quelque autre subterfuge pour échapper à la curie. Nous exceptons toutefois ceux qui se sont acquittés des charges publiques dans la métropole<sup>4</sup>.

58 [ep. 45].

(Introduction, p. 40 s.)

A ZÉNON, ARCHIATRE<sup>5</sup>

Bien des preuves attestaient déjà, non seulement ton éminente situation dans l'art médical, mais aussi la bonté de ton caractère et la sagesse de ta conduite, qui vont de pair avec ton talent. Mais aujourd'hui se produit en ta faveur le

1. C'est-à-dire à cause des dissensions des chrétiens en matière de dogme. Cf. Julien, ELF, n° 45 (notamment Ammien, XXII, 5, 3 s.). — Sozomène (V, 5, 1 et 9), en résumant cette lettre, substitue les mots *διὰ θρησκείαν* à l'expression injurieuse que Julien emploie ici.

2. C'est bien ainsi qu'il faut lire le titre, comme le prouve la loi de Valentinien *ad Byzacenos* (*Cod. Theodos.*, XII, 1, 59), qui abrogea celle de Julien.

3. Le sens du mot *πατρόβουλοι* (*patroni*? fils de bouleutes? etc.) est fort controversé. Cf. *Rev. de philologie*, XXVI (1902), p. 226 ss. et 272 ss.; Th. Mommsen, *Gesamm. Schriften*, III, 1907, p. 48.

4. Hadrumète. — La portée de cette réserve a été expliquée dans l'introduction p. 40.

5. On appelait « archiatres » (*archiatri populares*) les médecins

σταντίου πεφυγαδευμένοις ἔνεκα τῆς τῶν Γαλιλαίων ἀπο- c  
νοίας ἀνήκα τὴν φυγὴν, σὲ δὲ οὐκ ἀνίημι μόνον, ἀλλὰ γὰρ  
καὶ παλαιᾶς γνώσεώς τε καὶ συνηθείας μεμνημένος, ἀφι-  
κέσθαι προτρέπω μέχρις ἡμῶν· χρῆσι δὲ ὀχλήματι δημοσίῳ  
5 μέχρι τοῦ στρατοπέδου τοῦ ἐμοῦ καὶ ἐνὶ παρίππῳ.

54 [ep. 11].

Βυζακίοις.

380 d

Τοὺς βουλευτὰς πάντας ὑμῖν ἀποδεδώκαμεν καὶ τοὺς πα-  
τροβούλους, εἴτε τῆ τῶν Γαλιλαίων ἔδοσαν ἑαυτοὺς δεισι-  
οι 10 δαιμονία, εἴτε ὅπως ἄλλως πραγματεύσαιντο διαδράναι τὸ 381  
βουλευτήριον, ἔξω τῶν ἐν τῇ μητροπόλει λελειτουρηγόντων.

58 [ep. 45].

Ζήνωνι ἀρχιατρῷ.

426

Πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα σοι μαρτυρεῖ καὶ τῆς ἰατρικῆς τέ-  
ει 15 χνης εἰς τὰ πρῶτα ἀνήκειν, καὶ ἥθους ἐπιεικείας καὶ βίου  
σωφροσύνης συμφώνως πρὸς τὴν τέχνην ἔχειν, νῦν δὲ  
προσῆλθε τὸ κεφάλαιον τῆς μαρτυρίας· τὴν τῶν Ἀλεξαν- b

8 cf. Sozomen. V 5, 2.

\*1 — 5 Hanc epistulam expilavit Sozomenus V 5, § 1 et § 9;  
cf. Philostorg. VI 7.

[1-5] V L — [7-11] U X — [13 sq.] BΔ = r C X

1 ἔνεκεν V || 2 « aut σοὶ aut ἀνίημι scribendum; cf. 436 B (p. 193,  
11 sq.) et 270 D » Hertlein || μόνον ἀλλὰ γὰρ L: μό.ον ἀ.λά γὰ. V || 4  
προτρέπ. V || μέχρι L || 5 τοῦ ἐμοῦ om. L.7 βυζαντίοις U βυζαντίῳ X, correximus || 8/9 πατροβούλους X:  
πατροβόλους U προβούλους Cobet, sed cf. Mommsen, l. l.; Byz.  
Zeitschr. II 528sq., etc. || 10 ὅπως codd.: ὀπωσοῦν Hertlein πως Her-  
cher || ἐπραγματεύσαντο Hercher || 11 ἐν τῇ μητροπόλει: scil. Ha-  
drumeti.13 ἀρχιατρῷ rX om. C, correximus || 15 πρῶτα: πράγματα X || καὶ  
ante ἐπιεικείας add. C || 16 σωφροσύνης: σώφρονος r || 17 προσῆλθες X.

plus décisif des témoignages : quoiqu'absent, tu concentres sur toi les regards de la cité des Alexandrins, tant est cuisant le regret que tu lui as laissé, comme l'abeille laisse son aiguillon<sup>1</sup>. Rien de plus naturel. Homère n'a-t-il pas dit, fort judicieusement je pense :

Un médecin vaut à lui seul autant que beaucoup d'hommes<sup>2</sup> ?

D'ailleurs, tu n'es pas un simple médecin : tu es aussi un maître pour qui veut étudier ton art, et ainsi, sans doute, ce que les médecins sont pour le peuple, tu l'es toi-même pour eux. Quant à ton exil, il cesse pour la raison même qui l'avait motivé. C'est de toute évidence. Si Georges<sup>3</sup> fut la cause de ton éloignement d'Alexandrie, cet éloignement fut injuste, et ton retour n'est que stricte justice. Reviens-y donc, complètement réhabilité, avec le rang que tu avais jadis. Quant à moi, je pourrai compter à la fois sur la reconnaissance des Alexandrins à qui je rends Zénon, et sur celle de Zénon à qui je rends Alexandrie.

59 [ep. 58].

(Introduction, p. 41 s.)

#### AUX ALEXANDRINS

J'entends dire qu'il y a chez vous un obélisque de pierre d'une assez belle hauteur, jeté sur le rivage comme un des plus vils rebuts. Le bienheureux Constance avait fait construire pour lui un vaisseau, afin de l'amener à Constantinople, ma ville natale. Aujourd'hui que, par la volonté des dieux, il lui est advenu de faire d'ici-bas vers l'au delà le voyage fatal<sup>5</sup>, la

publics des villes ; non seulement ils devaient soigner gratis les indigents, mais ils avaient aussi à faire des cours où les pauvres de condition libre pouvaient envoyer leurs enfants.

1. Dans un passage bien connu du *Phédon* (91 C ; cf. Eupolis, *Fr.* 94 et Julien, 33 A et 89 D), Socrate dit : « Prenez garde que je ne vous quitte comme l'abeille qui laisse son aiguillon. »

2. *Iliade*, Λ, 514.

3. Georges de Cappadoce, évêque d'Alexandrie : cf. p. 42 s.

4. Expressions de Platon (*Phédon*, 117 C ; *Méneçène*, 236 D, etc.).

δρέων πόλιν ἀπὼν ἐπιστρέφεις εἰς σεαυτόν· τοιοῦτον αὐτῇ  
κέντρον ὥσπερ μέλιττα καταλέλοιπας, εἰκότως· καλῶς γὰρ  
εἰρησθαι καὶ Ὀμήρῳ δοκεῖ τὸ

ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων.

5 Σὺ δὲ οὐκ ἰατρὸς ἀπλῶς, ἀλλὰ καὶ διδάσκαλος τοῖς βουλο-  
μένοις τῆς τέχνης, ὥστε σχεδὸν ὁ πρὸς τοὺς πολλοὺς εἰσιν c  
οἱ ἰατροί, τοῦτο ἐκείνοις σύ. Λύει δέ σοι τὴν φυγὴν καὶ ἡ  
πρόφασις αὐτῆς καὶ μάλα λαμπρῶς· εἰ γὰρ διὰ Γεώργιον  
μετέστης τῆς Ἀλεξανδρείας, οὐ δικαίως μετέστης, καὶ  
10 δικαιοτάτα ἂν ὀπίσω κατέλθοις. Κάτιθι τοίνυν ἐπίτιμος καὶ  
τὸ πρότερον ἔχων ἀξίωμα, καὶ ἡμῖν κοινὴ πρὸς ἀμφοτέρων  
χάρις ἀντικείσθω, Ἀλεξανδρεῦσι μὲν Ζήνωνα, σοὶ δὲ ἀπο-  
δοῦσι τὴν Ἀλεξάνδρειαν.

59 [ep. 58].

Ἀλεξανδρεῦσιν.

443

15 Ὁβελὸν εἶναι παρ' ὑμῖν ἀκούω λίθινον εἰς ὕψος ἰκανὸν  
ἐπηρμένον, ἐπὶ τῆς ἠϊόνος ὥσπερ ἄλλο τι τῶν ἀτιμοτάτων b  
ἔρριμμένον. Ἐπὶ τοῦτον ἐναυπηγήσατο σκάφος ὁ μακαρίτης  
Κωνσταντίος, ὡς μετάξων αὐτὸν εἰς τὴν ἐμὴν πατρίδα  
20 Κωνσταντίνου πόλιν· ἐπεὶ δὲ ἐκείνῳ συνέβη θεῶν ἐθελόντων  
ἐνθένδε ἐκεῖσε πορευθῆναι τὴν εἰμαρμένην πορείαν, ἡ πό-  
λις ἀπαιτεῖ παρ' ἐμοῦ τὸ ἀνάθημα, πατρὶς οὐσά μου καὶ

1 sq. cf. Plat. *Phaedo* 91 C; Iulian. 33 A, etc. || 4 Homer. *Λ* 514 ||  
21 Plat. *Phaedo* 117 C, *Theaet.* 176 A et *Menex.* 236 D.

[1 — 13] BΔ = r C XY [Y 2 καλῶς — 7 σύ] = d —  
[15 sq.] ALM = c BNO = b

1 ἐπιστραφεῖς εἰς ἑαυτόν X || τοιοῦτον BC || 2 ἐγκαταλέλοιπας  
Wytttenbach et Cobet || 4 γὰρ om. C || 6 πολλοὺς: ἄλλους d || 8  
αὐτῆς rX: αὐτῆ C || διὰ γεωργίας C || 11 ὑμῖν X || κοινὴ om. X  
|| ἀμφοτέρους codd., corr. P. Thomas || 12/13 ἀποδοῦσα ΔCX.

15 titulum om. L || 17 ἠρμένον b || ἠϊόνος A: κίονος cett. || ἄλλο τι:  
an λῦμά τι? cf. p. 13, 4 || 18 ἐπὶ τούτῳ ἐναυπήγησε b || 22 μου:  
« malim μοι » Hertlein.

ville me réclame le monument. Elle est ma patrie et je lui touche de plus près que Constance. Il l'aimait comme une sœur<sup>1</sup> ; moi, je l'aime comme une mère, car j'y suis né, j'y ai été élevé et je ne puis être ingrat envers elle.

Toutefois, comme vous ne m'êtes pas moins chers que ma patrie, je permets que ma statue d'airain se dresse aussi chez vous<sup>2</sup>. Cette statue a été faite récemment, et elle est d'une grandeur colossale. Érigez-la, et, en échange d'un monument de pierre, vous en aurez un d'airain ; vous verrez l'image et la figure d'un homme que vous prétendez chérir, au lieu d'une pierre à trois faces<sup>3</sup> couverte de caractères égyptiens. S'il est vrai, comme on le dit, que, par dévotion, certains viennent dormir près de la pointe de l'obélisque<sup>4</sup>, cette superstition même me convainc tout à fait de la nécessité de le déplacer. En effet quand on voit ces gens coucher en cet endroit au milieu de l'ordure et parmi tout le dévergondage qui s'y produit au gré des rencontres, on ne peut croire que cette pierre ait un caractère divin<sup>5</sup>, et la superstition des dévots qui s'y attachent diminue la foi envers les dieux. Cette considération même vous donne un motif de plus de me seconder et d'envoyer l'obélisque<sup>6</sup> à ma ville natale, toujours si hospitalière pour vous quand vous naviguez vers le Pont. Vous contribuez à sa subsistance : vous contribuerez à son embellissement. Il ne vous déplaira pas de trouver chez elle un souvenir de votre pays. Chaque fois que vos vaisseaux s'approcheront de notre cité, ce sera une joie pour vos yeux de s'y arrêter.

1. En effet, elle devait comme lui l'existence à Constantin.

2. Au v<sup>e</sup> siècle encore, cette statue inspirait aux chrétiens une crainte superstitieuse (cf. Raabe, *Petrus der Iberer*, 1895, p. 72 s.).

3. Les érudits croient pouvoir affirmer qu'il n'y a jamais eu d'obélisques triangulaires, et qu'on doit lire « quadrangulaires ».

4. Peut-être s'agit-il ici d'une forme de l'*incubatio*, pratique religieuse destinée à obtenir de la divinité un songe révélateur. Voir la n. 5.

5. Ammien notamment (XVII, 4, 6) dit que les obélisques étaient consacrés « *dis superis* » et il fait remarquer (*ibid.*, 12) que l'un d'entre eux était dédié au « dieu Soleil ».

6. « Cet obélisque pourrait être celui que Spon a vu à Constanti-



προσήκουσα πλέον ἤπερ ἐκείνῳ· ὁ μὲν γὰρ αὐτὴν ὡς ἀδελ-  
φήν, ἐγὼ δὲ ὡς μητέρα φιλῶ· καὶ γὰρ ἐγενόμην παρ' αὐτῆ  
καὶ ἐτράφην ἐκεῖσε, καὶ οὐ δύναμαι περὶ αὐτὴν ἀγνώμων  
εἶναι.

5 Τί οὖν ; ἐπειδὴ καὶ ὑμᾶς οὐδὲν ἔλαττον τῆς πατρίδος  
φιλῶ, δίδωμι καὶ παρ' ὑμῖν ἀναστήναι τὴν χαλκὴν εἰκόνα.  
Πεποίηται δὲ ἔναγχος ἀνδριάς τῷ μεγέθει κολοσσικός, ὃν  
ἀναστήσαντες ἔξετε <ἀντί> ἀναθήματος λιθίνου χαλκοῦν,  
ἀνδρός, οὗ φατε ποθεῖν, εἰκόνα καὶ μορφήν ἀντὶ τριγώνου  
10 λίθου χαράγματα ἔχοντος Αἰγύπτια. Καὶ τὸ λεγόμενον δὲ ὡς  
τινὲς εἰσιν οἱ θεραπεύοντες καὶ προσκαθεύδοντες αὐτοῦ τῆ  
κορυφῆ, πάνυ με πείθει χρῆναι τῆς δεισιδαιμονίας ἔνεκα  
ταύτης ἀπάγειν αὐτόν· οἱ γὰρ θεώμενοι τοὺς καθεύδοντας  
ἐκεῖ, πολλοῦ μὲν ῥύπου, πολλῆς δὲ ἀσελγείας περὶ τὸν  
15 τόπον ὡς ἔτυχεν οὔσης, οὔτε πιστεύουσιν αὐτὸν θεῖον εἶναι  
καὶ διὰ τὴν τῶν προσεχόντων αὐτῷ δεισιδαιμονίαν ἀπι-  
στότεροι περὶ τοὺς θεοὺς καθίστανται. Δι' αὐτὸ δὴ οὖν  
τοῦτο καὶ μᾶλλον ὑμῖν προσήκει συνεπιλαβέσθαι καὶ  
πέμψαι τῆ ἑμῆ πατρίδι, τῆ ξενοδοχούσῃ καλῶς ὑμᾶς, ὅτε  
20 εἰς τὸν Πόντον εἰσπλεῖτε, <καί>, ὥσπερ εἰς τὰς τρο-  
φάς, καὶ εἰς τὸν ἔκτος κόσμον συμβάλλεσθαι. Πάντως  
οὐκ ἄχαρι καὶ παρ' αὐτοῖς ἐστάναι τι τῶν ὑμετέρων,  
εἰς ὃ προσπλέοντες τῆ πόλει μετ' εὐφροσύνης ἀποβλέ-  
ψετε.

ALM = c BNO [desin. 5 Τί οὖν] = b

2 παρ' αὐτῆς LM παρ' αὐτοῖς A || 3/4 ἀγνώμων εἶναι c: ἀγνω-  
μονῆσαι b || 5 post τί οὖν sequitur sine spatio fragmentum epis-  
tulae 82 in b || 6 ἀναστῆσαι Hercher || 8 ἔξετε A: ἔξεστε LM ||  
<ἀντί> Muratori || 9 ἀνδρός om. LM || τριγώνου LM: τριτώνου A,  
an τετραγώνου? || 12 χρῆναι om. L || εἶνεκα L || 14 πολλοῦ μὲν ῥύπου  
om. M || 15 αὐτὸ codd., corr. Muratori || 17 δὴ om. L || 18 συνεπιλα-  
θέσθαι LM || 19 ξενοδοχούσῃ Hertlein || 20 πόντων A || <καί> Sal-  
vini apud Muratori || 20/21 τροφάς <οὔτω> καί Reiske, sed Hert-  
lein lectionem codd. defendit; cf. 119 D, 247 B, etc.

60 [ep. 10].

(Introduction, p. 42 ss.)

L'EMPEREUR CÉSAR JULIEN, TRÈS GRAND, AUGUSTE,  
AU PEUPLE DES ALEXANDRINS

Si vous ne respectez pas Alexandre, votre fondateur, et par dessus lui encore, le dieu grand et très saint, Sarapis, comment, du moins, n'avez-vous tenu aucun compte du bien public, de l'humanité et des convenances, j'ajouterai et de nous-mêmes, à qui tous les dieux, et en premier lieu le grand Sarapis, ont confié le droit de gouverner le monde, nous à qui vous auriez dû laisser le soin de juger vos oppresseurs<sup>1</sup> ? Mais peut-être l'empotement vous a-t-il aveuglés, avec la colère qui d'habitude.

Commet des horreurs et bannit la raison<sup>2</sup> ?

Puis, vous revintes de votre fureur soudaine, mais pour faire succéder ensuite à de bonnes résolutions le mépris des lois<sup>3</sup>, et vous n'eûtes point honte, vous, peuple<sup>4</sup>, d'oser ces mêmes forfaits qui vous rendaient vos persécuteurs justement odieux. Dites-le moi, en effet, par Sarapis, pour quels crimes en vouliez-vous à Georges<sup>5</sup> ? Parce que, direz-vous sans doute, il a excité contre vous le bienheureux Constance, puis, qu'il a introduit des troupes dans la ville nople dans la place d'Arméydan (Atméïdan) où était autrefois l'hippodrome » (de la Bletterie).

1. Julien emploie le pluriel, sans doute parce qu'il en a vue le meurtre de Dracontius et de Diodore, en même temps que celui de Georges. Cf. ci-dessus p. 44.

2. Vers du poète tragique Mélanthius, cité chez Plutarque, *Mor.*, 453 F et 551 A.

3. Voir le récit de Sozomène (VII, 7, 2 s.) qui a été reproduit p. 42. — D'après l'*Historia Acephala* (§ 8), l'emprisonnement de Georges et l'attente d'un jugement régulier — ou, pour parler comme Julien, « les bonnes résolutions » des Alexandrins — auraient duré 24 jours.

4. Cf. par ex. Plut., *Mor.*, 253 C : δῆμος ἀξιοῦντες εἶναι.

5. Ammien (XXII, 11, 5 s.; cf. ci-dessus p. 42) montre par quelques exemples comment cet évêque tracassier s'était rendu odieux à Alexandrie.

60 [ep. 10].

Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Ἰουλιανὸς Μέγιστος 378 c  
 Σεβαστὸς Ἀλεξανδρέων τῷ δήμῳ.

Εἰ μὴ τὸν Ἀλέξανδρον τὸν οἰκιστὴν ὑμῶν καὶ πρό γε  
 5 τούτου τὸν θεὸν τὸν μέγαν τὸν ἀγιώτατον Σάραπιν αἰδεῖσθε,  
 τοῦ κοινοῦ γοῦν ὑμᾶς καὶ ἀνθρωπίνου καὶ πρέποντος πῶς d  
 οὐδεὶς εἰσηλθε λόγος; προσθήσω δὲ ὅτι καὶ ἡμῶν, οὓς οἱ  
 θεοὶ πάντες, ἐν πρώτοις δὲ ὁ μέγας Σάραπις, ἄρχειν ἐδι-  
 καίωσαν τῆς οἰκουμένης· οἷς πρέπον ἦν τὴν ὑπὲρ τῶν ἡδι-  
 10 κηκότων ὑμᾶς φυλάξαι διάγνωσιν. Ἄλλ' ὄργῃ τυχὸν ἴσως  
 ὑμᾶς ἐξηπάτησεν καὶ θυμὸς, ὅσπερ οὖν εἴωθεν

τὰ δεινὰ πράττειν, τὰς φρένας μετοικίσας;

εἶτα τῆς ὄρμης ἀνασταλέντες τῆς παραχρῆμα, <τοῖς>  
 βεβουλευμένοις καλῶς ὕστερον ἐπηγάγετε τὴν παρανομίαν, 379  
 15 οὐδὲ ἠσχύνθητε δῆμος ὄντες τολμήσαι ταῦτά, ἐφ' οἷς ἐκεί-  
 νους ἐμισήσατε δικαίως; Εἶπατε γάρ μοι πρὸς τοῦ Σαράπι-  
 δος, ὑπὲρ ποίων ἀδικημάτων ἐχαλεπήνατε Γεωργίῳ; τὸν  
 μακαριώτατον Κωνστάντιον, ἐρεῖτε δήπουθεν, ὅτι καθ'  
 ὑμῶν παρώξυνεν, εἶτα εἰσήγαγεν εἰς τὴν ἱερὰν πόλιν στρα-

12 Melanthius apud Plutarch. *Mor.* 453 F et 551 A.

\*4—5 Sozomen. V 7, 9.

Socratis codices: A C F M P, et Nic.

6/7 πῶς οὐκ εἰσηλθε λόγος οὐδεὶς P || 7 ὅτι: ἔτι Hertlein; «ὅτι  
 eleganter redundat» Reiske || 11 ὅσπερ A et, in ὅσπερ corr., P ||  
 13 εἶτα codd. et Nic.: οἱ τὰ Hertlein || ἀνασταλέντες P. Thomas:  
 ἀναστείλαντες codd. et Nic. || 13/14 τῆς παραχρῆμα, <τοῖς> βεβου-  
 λευμένοις scripsimus: τοῖς παραχρῆμα βεβουλευμένοις M. et Nic. τῆς  
 παραχρῆμα βεβουλευμένης M<sup>2</sup> A C F P; cf. Sozomen. V 7, 2: ἀνακο-  
 πέντες δὲ τῆς παραυτίκα ὄρμης || 14 ἐπηγάγετε Valois: ἐπήγαγε codd. et  
 Nic., an ἐπεισηγάγετε? cf. 88 D || 15 ὄντες <Ἑλληνικός> Asmus, sed  
 cf. p. 70, 24 et Plut. *Mor.* 253 C: δῆμος ἀξιοῦντες εἶναι || ταῦτα codd.,  
 corr. Hertlein || 18 μακαρίτην Cobet; cf. p. 65, 19 etc. || ἐρεῖτε  
 Κωνστάντιον transp. A.

sacrée, et que le duc d'Égypte<sup>1</sup>, occupant le très saint temple du dieu, en a pillé les images et les offrandes, ainsi que les ornements du sanctuaire. De plus, comme vous vous indigniez à bon droit et que vous tentiez de porter secours au dieu, ou plutôt de faire respecter ses trésors, cet homme osa lancer contre vous ses hoplites, acte injuste, illégal et impie, accompli par crainte de Georges beaucoup plus sans doute que de Constance, qui se tenait sur ses gardes et veillait à se donner de loin vis-à-vis de vous une attitude modérée, politique et exempte de tyrannie<sup>2</sup>.

Voilà donc pourquoi, courroucés contre Georges, l'ennemi des dieux, vous avez une seconde fois<sup>3</sup> souillé la ville sacrée, quand vous n'aviez qu'à déférer le coupable aux suffrages des juges. Ainsi, il n'y aurait point eu de meurtre ni d'illégalité, et l'exercice régulier de la justice, en vous mettant à l'abri de tout reproche, aurait châtié l'auteur de ces inexpiables sacrilèges, et donné une leçon à tous les autres contempteurs des dieux, à ces gens qui ne comptent pour rien des cités comme la vôtre et des peuples florissants, qui au contraire se font un jeu de profiter de leur puissance pour déchaîner contre eux leur cruauté.

Comparez donc cette lettre-ci à celle que je vous écrivis naguère<sup>4</sup>, et constatez la différence ! Quels éloges je vous adressais alors ! Mais à présent, par les dieux, moi qui aime à vous louer, je ne le puis, à cause de votre forfait. Un peuple ose, comme les chiens, mettre un homme en pièces<sup>5</sup>, puis il

1. Artémius, que Julien fit exécuter plus tard et que les chrétiens vénérèrent comme un martyr. Sur la date de son exécution, cf. W. Ensslin, *Klio*, XVIII, 1922, p. 162.

2. On retrouve les mêmes expressions (*μετρίως καὶ πολιτικῶς προσεγγεῖσθαι*) dans l'*Orat. II* de Julien, p. 50 A.

3. C'est-à-dire, apparemment, après les premières violences visées ci-dessus p. 69, 10 (12) ss.

4. Il s'agit ici d'une lettre perdue, analogue peut-être à celles qui ont été mentionnées ci-dessus p. 28 ; cf. ELF, p. 27, 36 (= *Misop.*, 367 D).

5. Ces atrocités sont décrites chez Ammien, XXII, 11, 8-10 ; Philostorge, VII, 2, etc.

τόπεδον, καὶ κατέλαβεν ὁ στρατηγὸς τῆς Αἰγύπτου τὸ  
 ἀγιώτατον τοῦ θεοῦ τέμενος, ἀποσυλήσας ἐκεῖθεν εἰκόνας **b**  
 καὶ ἀναθήματα καὶ τὸν ἐν τοῖς ἱεροῖς κόσμον. Ὑμῶν δὲ ἀγανα-  
 κτούντων εἰκότως καὶ πειρωμένων ἀμύνειν τῷ θεῷ, μάλ-  
 5 λον δὲ τοῖς τοῦ θεοῦ κτήμασιν, ὁ δὲ ἐτόλμησεν ὑμῖν ἐπιπέμ-  
 ψαι τοὺς ὀπλίτας ἀδίκως καὶ παρανόμως καὶ ἀσεβῶς, ἴσως  
 Γεώργιον μᾶλλον ἢ τὸν Κωνσταντίον δεδοικώς, <ὄς> ἑαυ-  
 τὸν παρεφύλαττεν, εἰ μετριώτερον ὑμῖν καὶ πολιτικώτερον,  
 ἀλλὰ μὴ τυραννικώτερον πόρρωθεν προσεφέρετο.

10 Τούτων οὖν ἔνεκεν ὀργιζόμενοι τῷ θεοῖς ἐχθρῷ Γεωργίῳ, **c**  
 τὴν ἱερὰν αὐθις ἐμίανατε πόλιν, ἐξὸν ὑποβάλλειν αὐτὸν  
 ταῖς τῶν δικαστῶν ψήφοις· οὕτω γὰρ ἐγένετο ἂν οὐ φόνος  
 οὐδὲ παρανομία τὸ πρᾶγμα, δίκη δὲ ἐμμελής, ὑμᾶς μὲν  
 ἀθφους πάντη φυλάττουσα, τιμωρουμένη μὲν τὸν ἀνίατα  
 15 δυσσεβήσαντα, σωφρονίζουσα δὲ τοὺς ἄλλους πάντας ὅσοι  
 τῶν θεῶν ὀλιγωροῦσιν καὶ προσέτι τὰς τοιαύτας πόλεις καὶ **d**  
 τοὺς ἀνθοῦντας δήμους ἐν οὐδενὶ τίθενται, τῆς ἑαυτῶν  
 δὲ ποιοῦνται πάρεργον δυναστείας τὴν κατ' ἐκείνων  
 ὤμότητα.

20 Παραβάετε τοίνυν ταύτην μὲν τὴν ἐπιστολὴν ἢ μικρῷ  
 πρῶην ἐπέστειλα, καὶ τὸ διάφορον κατανοήσατε· πόσους  
 μὲν ὑμῶν ἐπαίνους ἔγραφον τότε ; νυνὶ δὲ μὰ τοὺς θεοὺς  
 ὁ φιλῶν ὑμᾶς ἐπαινεῖν οὐ δύναμαι διὰ τὴν παρανομίαν.  
 Τολμᾷ δῆμος ὥσπερ οἱ κύνες ἄνθρωπον σπαράττειν, εἶτα **380**

\*1—3 Sozomen. IV 30, 2.

Socratis codices : A C F M P, et Nic.

1 ὁ στρατηγὸς scil. Artemius || 5 ὑμῖν ACP : ἡμῖν FM Nic. || 7/8  
 ἑαυτὸν codd. et Nic., <ὄς> ἑαυτὸν scripsimus <ὄς> αὐτὸν Petau ||  
 9 πόρρωθεν om. Nic. || προσεφέρετο codd. et Nic. : προσφέροιτο Hert-  
 lein || 12 ἐγένετο Hertlein || 15 δυσσεβησάντων A || 16 τῶν <μὲν> ?  
 Hercher || 20 παραβάλλετε Nic. || ἦ : ἦν P || 23 ὁ φιλῶν Naber : ὀφεί-  
 λων codd.

n'a pas honte et il ne fait pas scrupule de présenter aux dieux, comme si elles étaient pures, des mains qui dégouttent de sang<sup>1</sup>! — « Mais Georges méritait le supplice qui lui fut infligé ». — Oui, et il en méritait sans doute un pire et plus cruel encore, j'en conviens. — « A cause de nous », ajouterez-vous peut-être. — J'en demeure d'accord. Mais si vous dites « par nous », voilà ce que je ne concède plus. En effet, nous avons des lois que chacun de nous en particulier devrait honorer et aimer. Mais, lorsqu'il arrive à des individus<sup>2</sup> de les enfreindre, il faut au moins que la communauté reste dans l'ordre et que vous observiez la légalité en respectant des institutions établies dès le principe avec sagesse<sup>3</sup>.

Par bonheur pour vous, hommes d'Alexandrie, c'est sous mon règne que vous vous êtes rendus coupables d'un tel crime. En effet, par vénération pour le dieu, et à cause de mon aïeul et homonyme<sup>4</sup>, qui gouverna l'Égypte et votre cité elle-même, je garde pour vous une bienveillance fraternelle. Certes, une autorité jalouse de son prestige, un gouvernement sévère et rigide ne fermerait pas les yeux sur le forfait d'un peuple impudent; il guérirait un mal aigu par un remède plus violent encore. Mais moi, pour les motifs mêmes que je viens de dire, je veux bien n'employer ici que le traitement le plus doux: une exhortation et des raisonnements. Rien,

1. Je ne puis donner qu'une traduction conjecturale de ce passage, qui semble altéré.

2. Julien a en vue l'évêque Georges — peut-être aussi Dracontius et Diodore — dont les crimes n'auraient pas dû être suivis de représailles. Cf. ci-dessus p. 42 ss.

3. Julien revient fréquemment sur cette idée et il pense que les dieux sont les auteurs des lois. — Cf. p. 153, 20 (23) ss. et 156, 9 s.; *C. Galil.*, p. 131 B: « Il est évident que les lois correspondent à la nature des hommes qui les a fait établir » etc., et encore *ibid.*, p. 143 C: « Dieu étant éternel, tels doivent être aussi ses ordres, qui, étant éternels, sont la nature des êtres ou conformes à la nature des êtres. » Voir, sur cette question, H.-A. Naville, *Julien l'apostat et sa philosophie du polythéisme*, Paris, 1877, p. 75 ss. Cette idée est d'ailleurs conforme aux croyances admises dans les cultes orientaux.

4. Il s'agit ici du père de Basilina, personnage qui portait le même nom que son petit-fils Julien (cf. Libanius, *Orat.* XVIII, 9, et

οὐκ αἰσχύνεται καὶ † φυλάττει καθαρὰς τὰς χεῖρας ὡς προσ-  
 ἀγειν πρὸς τοὺς θεοὺς αἵματος καθαρευούσας; Ἄλλὰ Γεώρ-  
 γιος ἄξιός ἦν τοῦ τοιαῦτα παθεῖν· καὶ τούτων ἴσως ἐγὼ  
 φαίην ἂν χείρονα καὶ πικρότερα· καὶ δι' ὑμᾶς, ἐρεῖτε· σύμ-  
 5 φημι καὶ αὐτός· παρ' ὑμῶν δὲ εἰ λέγοιτε, τοῦτο οὐκέτι  
 συγχωρῶ. Νόμοι γὰρ ἡμῖν εἰσιν, οὓς χρή τιμᾶσθαι μάλιστα b  
 μὲν ὑπὸ πάντων ἰδίᾳ καὶ στέργεσθαι· πλήν ἐπειδὴ συμβαίνει  
 τῶν καθ' ἕκαστόν τινος παρανομεῖν, ἀλλὰ τὰ κοινὰ γοῦν  
 εὐνομεῖσθαι χρή καὶ πειθαρχεῖν τοῖς νόμοις ὑμᾶς καὶ μὴ  
 10 παραβαίνειν ὅσαπερ ἐξ ἀρχῆς ἐνομίσθη καλῶς.

Εὐτύχημα γέγονεν ὑμῖν, ἄνδρες Ἀλεξανδρεῖς, ἐπὶ ἐμοῦ  
 πλημμελήσαι τοιοῦτό τι [πρὸς] ὑμᾶς, ὃς αἰδοῖ τῇ πρὸς τὸν  
 θεὸν καὶ διὰ τὸν πάππον τὸν ἐμὸν καὶ δμώνυμον, ὃς ἦρξεν  
 αὐτῆς τε Αἰγύπτου καὶ τῆς ὑμετέρας πόλεως, ἀδελφικὴν c  
 15 ὑμῖν εὐνοϊαν ἀποσώζω. Τὸ γὰρ τῆς ἐξουσίας ἀκαταφρόνη-  
 τον καὶ τὸ ἀπηνέστερον καὶ καθαρὸν τῆς ἀρχῆς οὕποτ' ἂν  
 δήμου περιίδοι τόλμημα μὴ καθάπερ νόσημα χαλεπὸν πι-  
 κροτέρῳ διακαθᾶραι φαρμάκῳ. Προσφέρω δ' ἐγὼ ὑμῖν δι'  
 ἄσπερ ἔναγχος ἔφην αἰτίας τὸ προσηνέστατον, παραίνεσιν

\*12—14 Sozomen. V 7, 9.

Socratis codices: ACFMP, et Nic.

1/2 codicum textum sic vertit Langus: «*Deinde illum eius rei nihil pudet, neque puras manus conservare curat, ut eas absque sanguinis contaminatione innocuas ad deos tendat?*» οὐκ αἰσχύνεται τὰς χεῖρας προσάγειν τοῖς θεοῖς αἵματος (αἵματι Hertlein) βερούσας Hercher et Hertlein οὐκ αἰσχύνεται τὰς χεῖρας ὡς καθαρὰς προσάγειν πρὸς τοὺς θεοὺς αἵματι καταρρευούσας Horkel; an οὐκ αἰσχύνεται καὶ φυλάττεται ὡς καθαρὰς τὰς χεῖρας προσάγειν πρὸς τοὺς θεοὺς αἵματι καταρρευούσας?  
 || 4 δι' ἡμᾶς C || 5 λέγοιτο codd. et Nic., corr. Reiske || 6 ὑμῖν P ||  
 9 εὐνομεῖσθαι: εὐλαβεῖσθαι C || ὑμᾶς Nic.: ἡμᾶς codd. || 10 ὅσα παρ' ἐξαρχῆς A || 12 πρὸς ὑμᾶς (in M erasum) om. Nic. || [πρὸς] Martinius || 13 πάππον codd.: θεῖον Nic. et Sozomen. l. l., falso, ut alibi monstrabitur || 15 εὐνοϊαν ὑμῖν transp. P || 17 δῆμον P || περιίδοι Reiske: περιδεῖν (ιδεῖν P) codd. et Nic. περιίδοιεν Valois || τὸ ante τόλμημα add. A || 18 διακαθῆραι Hercher.

j'en suis sûr, ne fera plus d'impression sur vous, s'il est vrai, comme on le dit, que vous êtes des Grecs de vieille race, et que cette noblesse a laissé jusqu'à ce jour dans votre esprit et dans vos mœurs des traces marquantes et dignes d'elle<sup>1</sup>.

Que ceci soit mis sous les yeux de mes concitoyens d'Alexandrie.

## 61

## SUR LES PROFESSEURS

(Introduction, p. 44 ss.)

b) LE MÊME (C'EST-A-DIRE L'EMPEREUR JULIEN) AUGUSTE. Il importe que les maîtres d'école et les professeurs se distinguent par les mœurs d'abord, et ensuite par l'éloquence<sup>2</sup>. Mais comme je ne puis être présent en personne dans chacune des cités, je défends à quiconque veut enseigner de se lancer dans cette carrière subitement et à la légère<sup>3</sup>. Il faudra que, après en avoir été jugé digne par l'ordre des curiales, il obtienne de ceux-ci un décret rendu avec le consentement unanime des meilleurs<sup>4</sup> ; puis ce décret sera soumis à mon examen afin que notre suffrage accroisse le prestige des élus qui entreront dans les écoles des cités. DONNÉ LE 15 DES CALENDES DE JUILLET (17 juin 362), REÇU LE 4 DES CALENDES D'AOUT (29 juillet) A SPOLÈTE, SOUS LE CONSULAT DE MAMERTIN ET DE NÉVITTA.

Pauly-Wissowa, RE, s. v. Iulianos, n° 32. — D'après la vulgate, Julien invoquerait le souvenir de son « oncle », et non de son aïeul homonyme. Mais la leçon *θεῖον* (oncle) provient d'une confusion faite d'abord par l'historien Sozomène, puis par le compilateur Nicéphore.

1. Dans le *C. Galil.* (116 A), Julien attribue aux Grecs — en même temps qu'aux Romains — « la sociabilité et l'humanité ».

2. Cf. Pline, *Epist.* III, 3 : *Trade filium praeceptorum a quo mores primum, mox eloquentiam discat* etc. — Après le mot *facundia*, il se peut que l'extrait des codes présente déjà une lacune. Cf. *Scholia Vaticana* : « nisi Romae a principe probati » etc.

3. Les *Scholia Vaticana* rendent ces expressions par les mots : « immédiatement après être sortis des écoles » (*statim exeuntes ex auditoriis*).

4. « nisi... probati... per provinciam ab ordine doctissimorum curialium fuerint » (*Scholia Vaticana*).



καὶ λόγους, ὑφ' ὧν εὖ οἶδ' ὅτι πεισθήσεσθε μᾶλλον, εἴπερ  
 ἔστέ, καθάπερ ἀκούω, τό τε ἀρχαῖον Ἑλληνας καὶ τὰ νῦν d  
 ἔτι τῆς εὐγενείας ἐκείνης ὑπεστὶν ὑμῖν ἀξιόλογος καὶ γεν-  
 ναῖος ἐν τῇ διανοίᾳ καὶ τοῖς ἐπιτηδεύμασιν ὁ χαρακτήρ.

δ 5 Προτεθήτω τοῖς ἑμοῖς πολίταις Ἀλεξανδρεῦσιν.

## 61

## DE PROFESSORIBUS

b) *Cod. Theodos.*, XIII, 3, 5 [v. 10-15 = *Cod. Iustin.*, X, 53, 7] (362 Iun. 17) :

ο 0 IDEM (*scil.* IMP. IULIANUS) A. Magistros studiorum docto-  
 resque excellere oportet moribus primum, deinde facundia.  
 Sed quia singulis civitatibus adesse ipse non possum, iubeo  
 quisque (*quisquis Iust.*) docere vult, non repente nec temere  
 prosiliat ad hoc munus, sed iudicio ordinis probatus decre-  
 δ 5 tum curialium mereatur, optimorum conspirante consensu.  
 Hoc enim decretum ad me tractandum referetur, ut altiore  
 quodam honore nostro iudicio studiis civitatum accedant.  
 DAT. XV KAL. IUL., ACC. IIII KAL. AUGUSTAS SPOLETIO MAMER-  
 TINO ET NEVITTA CONSS.

ο 0 *Scholia Vaticana* : Doctores quales esse insinuat et non ut  
 statim exeuntes ex auditoriis, nisi Romae a principe probati,  
 per provinciam ab ordine doctissimorum curialium fuerint,  
 sub ac (*sic*) decreto curialium principi dirigendum, quo pos-  
 sit pro honore civitatis honoribus condonari.

δ 5 Cf. *Cod. Theodos.*, *ibid.*, 6 (364 Ian. 11).

[1 — 5] Socratis codices : A C F M P, et Nic.

1 πεισθήσεσθε M<sup>2</sup> Nic. : πείσεσθε A C F M P || ἥπερ P et Nic. || 2 καὶ :  
 εἰ καὶ M<sup>2</sup> Nic. || 3 ἔτι : ἐπὶ C M P Nic. || ὑμῖν : ἐν ἡμῖν A || 5 προ-  
 τεθήτω Nic. : προστεθήτω codd. || δὲ ante τοῖς add. P.

16 enim : dein? *Mommsen* || 17 nostra iudicia *Mommsen*.

c) [ep. 42].

(Introduction, p. 44 ss.)

Une bonne éducation ne se distingue pas à nos yeux par la somptueuse harmonie<sup>1</sup> des mots et de la parole, mais bien par la saine disposition d'un jugement raisonnable, et par la justesse des opinions sur le bien et le mal, le beau et le laid. Ainsi quiconque pense une chose et en enseigne une autre à ses élèves me paraît être aussi loin de la vraie éducation qu'il l'est de l'honnêteté. Qu'à propos de bagatelles la langue ne soit pas d'accord avec la pensée<sup>2</sup>, certes, c'est un mal, mais ce mal est de ceux que l'on peut jusqu'à un certain point tolérer. Au contraire, professer sur les questions les plus graves l'opposé de ce que l'on croit, n'est-ce point là agir en boutiquier, vivre à la manière de ces gens sans loyauté ni scrupule, qui recommandent le plus ce qu'ils estiment le moins, amorçant et dupant par ces éloges ceux à qui ils veulent passer, je pense<sup>3</sup>, leur mauvaise marchandise?

Il conviendrait donc à tous ceux qui prétendent enseigner quoi que ce soit, d'avoir une attitude loyale et de ne point porter dans leur âme des opinions inconciliables avec l'exercice public de leur profession; tels devraient être, bien plus que tous les autres, à mon avis, ceux qui donnent à la jeunesse des leçons de littérature, en se faisant les interprètes des écrits des anciens, soit comme rhéteurs, soit comme

1. L'expression de Julien (*πολυτελής εύρυθμίαν*) caractérise fort bien les recherches de cadences et d'harmonies verbales où se dépensait le talent de la plupart des rhéteurs de son temps. Comme nous l'avons fait remarquer déjà (p. 60, n. 4), on trouve des exemples de cette prose musicale et poétique dans les discours d'Himérius.

2. Nous avons déjà rencontré une expression analogue dans la lettre 40 (p. 64, 7).

3. Bien qu'on rencontre à profusion chez Julien le mot *οἶμαι* (« je pense »), la conjecture qui le rétablit ici n'est pas des plus sûres, et la fin de la phrase demeure douteuse.

c) [ep. 42].

Παιδείαν ὀρθὴν εἶναι νομίζομεν οὐ τὴν ἐν τοῖς ῥήμασιν 422  
καὶ τῇ γλώττῃ πολυτελεῖ ἐυρυθμίαν, ἀλλὰ διάθεσιν ὑγιή  
νοῦν ἐχούσης διανοίας, καὶ ἀληθεῖς δόξας ὑπὲρ τε ἀγαθῶν  
5 καὶ κακῶν, καλῶν τε καὶ αἰσχροῶν· ὅστις οὖν ἕτερα μὲν φρο-  
νεῖ, διδάσκει δὲ ἕτερα τοὺς πλησιάζοντας, αὐτὸς ἀπολε- b  
λείφθαι δοκεῖ τοσοῦτω παιδείας, ὅσῳ καὶ τοῦ χρηστοῦς  
ἀνὴρ εἶναι. Καὶ εἰ μὲν ἐπὶ μικροῖς εἴη τὸ διάφορον τῆς  
γνώμης πρὸς τὴν γλῶτταν, κακὸν μὲν, οἴστων δὲ ἀμωσγέ-  
10 πως γίνεται· εἰ δὲ ἐν τοῖς μεγίστοις ἄλλα μὲν φρονοίη τις,  
ἐπ' ἐναντίον δὲ ὧν φρονεῖ διδάσκει, πῶς οὐ τοῦτο ἐκεῖνο  
καπήλων ἐστίν, οὔτι χρηστῶν, ἀλλὰ παμπονήρων βίος  
ἀνθρώπων, οἳ μάλιστα ἐπαινοῦσιν ὅσα μάλιστα φαῦλα νομί- c  
ζουσιν, ἐξαπατῶντες καὶ δελεάζοντες τοῖς ἐπαίνις εἰς  
15 οὓς μετατιθέναι τὰ σφέτερα ἐθέλουσιν, οἶμαι, κακά;

Πάντας μὲν οὖν χρὴν τοὺς καὶ ὄτιον διδάσκειν ἐπαγγελ-  
λομένους εἶναι τὸν τρόπον ἐπιεικεῖς καὶ μὴ μαχόμενα οἷς  
δημοσίᾳ μεταχειρίζονται τὰ ἐν τῇ ψυχῇ φέρειν δοξάσματα,  
πολὺ δὲ πλεον ἀπάντων οἶμαι δεῖν εἶναι τοιούτους ὅσοι

\*2—8 εἶναι Suidas s. v. Παιδεία || 8 Καὶ εἰ — 10 γίνεται Ibid. s. v. Οἴστω.

C

2 nullum titulum praebet cod. || 3 καὶ Suidas : οὐδὲ cod. ||  
πολυτελεῖ cod. : πολιτευομένην Suidas || ὑγιᾶ Suidas || 5 καλῶν : ἐσ-  
θλῶν Suidas || 6 αὐτὸς : οὗτος Reiske || 7 δοκεῖ τοσοῦτω παιδείας  
cod. : τοσοῦτω δοκεῖ τῆς παιδείας (sed δοκεῖ τῆς παιδείας τοσοῦτον  
cod. A) Suidas || 8 μικροῖς Suidas || τὸ om. Suidas || τῆς — 9 γλῶτταν  
om. Suidas || 9 κα ..... εἰς τόνδε, spatio vacuo septem litt. ante  
εἰς relicto, cod. κακὸν οἴστων δὲ Suidas; μὲν restituit Ald. || 9/10  
ἀμωσγέπως P. Thomas: ὅμως τῷ ποσῶ cod. ὅμως πόσῳ Suidas || 10  
ἄλλο cod., corr. Hercher || 11 ἐπ' ἐναντίον : ἐναντία Hercher || διδάσκει  
cod., corr. Hercher || 12 [βίος] Hercher; cf. *Contra Galil.* 238 E || 13  
ἐπαινοῦσιν Naber : παιθεύουσιν cod. || 15 « eos in quos transferre volunt  
suam scabiem » Reiske || οἶμαι Martinius : εἶναι cod. εἰ καὶ P. Thomas ||  
16 χρῆ Hercher || 17 οἷς scripsimus : τοῖς cod. || 18 μεταχειρίζονται scrip-  
simus : μεταχαρίζοντα cod.; cf. p. 152, 16, etc.

grammairiens, soit encore et surtout comme sophistes<sup>1</sup>. Ces derniers en effet, entre autres choses, veulent être des professeurs non seulement d'éloquence, mais aussi de morale, et ils prétendent avoir pour spécialité la philosophie politique.

Est-ce vrai ou non ? Laissons cela pour le moment. Certes, je les loue d'aspirer à une si belle profession, mais je les louerais bien davantage s'ils ne mentaient pas et s'ils ne fournissaient pas la preuve qu'ils enseignent à leurs disciples le contraire de ce qu'ils pensent. Quoi donc ! Homère, Hésiode, Démosthène, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias ne reconnaissaient-ils pas les dieux pour les guides de toute éducation<sup>2</sup> ? Ne se croyaient-ils pas consacrés les uns à Hermès, les autres aux Muses<sup>3</sup> ? Je trouve absurde que celui qui commente leurs ouvrages méprise les dieux qu'ils ont honorés<sup>4</sup>. Néanmoins, quelque absurde que me paraisse cette inconséquence, je n'exige pas des éducateurs de la jeunesse qu'ils changent d'opinion, mais je leur laisse le choix : qu'ils cessent d'enseigner ce qu'ils ne prennent pas au sérieux, ou bien, s'ils veulent continuer leurs leçons, qu'ils prêchent d'exemple avant tout et qu'ils persuadent à leurs élèves que ni Homère, ni Hésiode, ni aucun de ceux qu'ils expliquent \*\*\*<sup>5</sup> après les avoir accusés d'impiété, de folie, et d'erreur au sujet des dieux. Comme ils vivent des écrits de ces auteurs dont ils tirent leurs honoraires, ils confesseront que leur cupidité est sans vergogne et que, pour quelques drachmes, ils sont capables de tout.

1. La loi scolaire de Julien avait dû atteindre même les iatrosophistes, ou professeurs de médecine. Jean Chrysostome, résumant la foi (*In Iuventin. et Maximin.*, I, p. 579 E), mentionne les médecins à côté des sophistes et des rhéteurs.

2. Cf. ce que Julien dit des philosophes, p. 168, 18 ss.

3. « Esculape guérit nos corps ; les Muses, avec Esculape, Apollon et Hermès, le dieu de l'éloquence, instruisent nos âmes » (Julien, *C. Galil.*, 235 B).

4. On retrouve une trace de la même idée dans un passage où Libanius (*Orat.* XVIII, 157) rapporte que Julien considérait comme unis par un lien fraternel l'éloquence et le culte des dieux.

5. Le texte grec semble présenter ici une lacune. Supplétez l'idée : « n'a été aussi stupide qu'ils voudraient le faire croire ».

ἐπὶ λόγοις τοῖς νέοις συγγίγνονται, τῶν παλαιῶν ἐξηγηταὶ  
γιγνόμενοι συγγραμμάτων, εἴτε ῥήτορες, εἴτε γραμματικοί, d  
καὶ ἔτι πλέον οἱ σοφισταί· βούλονται γὰρ πρὸς τοῖς ἄλλοις  
οὐ λέξεων μόνον, ἠθῶν δὲ εἶναι διδάσκαλοι, καὶ τὸ κατὰ  
5 σφᾶς εἶναί φασι τὴν πολιτικὴν φιλοσοφίαν.

Εἰ μὲν οὖν ἀληθὲς ἢ μὴ, τοῦτο ἀφείσθω νῦν· ἐπαινῶν δὲ  
αὐτοὺς οὕτως ἐπαγγελμάτων καλῶν ὀρεγομένους, ἐπαινέ-  
σαιμ' ἂν ἔτι πλέον, εἰ μὴ ψεύδοιντο, μηδ' ἐξελέγχοιεν αὐ-  
τοὺς ἕτερα μὲν φρονούντας, διδάσκοντας δὲ τοὺς πλησιάζ-  
10 ζοντας ἕτερα. Τί οὖν; Ὀμήρῳ μέντοι καὶ Ἡσιόδῳ καὶ 423  
Δημοσθένει [μέντοι] καὶ Ἡροδότῳ καὶ Θουκυδίδῃ καὶ Ἰσο-  
κράτει καὶ Λυσίᾳ θεοὶ πάσης ἡγοῦνται παιδείας· οὐχ οἱ  
μὲν Ἑρμοῦ σφᾶς ἱερούς, οἱ δὲ Μουσῶν ἐνόμιζον; Ἄτοπον  
μὲν οἶμαι τοὺς ἐξηγουμένους τὰ τούτων ἀτιμάζειν τοὺς  
15 ὑπ' αὐτῶν τιμηθέντας θεούς· οὐ μὴν ἐπειδὴ τοῦτο ἄτοπον  
οἶμαι, φημί δεῖν αὐτοὺς μεταθεμένους τοῖς νέοις συνεῖναι·  
δίδωμι δὲ αἴρεσιν μὴ διδάσκειν & μὴ νομίζουσι σπουδαῖα,  
βουλομένους <δέ>, διδάσκειν ἔργῳ πρῶτον, καὶ πείθειν b  
τοὺς μαθητὰς ὡς οὔτε Ὀμηρος οὔτε Ἡσίοδος οὔτε τούτων  
οὐς ἐξήγηνται \*\*\* καὶ κατεγνώκότες ἀσέβειαν ἄνοιάν  
20 τε καὶ πλάνην εἰς τοὺς θεούς. Ἐπεὶ δ' ἐξ ὧν ἐκεῖνοι  
γεγράφασι παρατρέφονται μισθαρνοῦντες, εἶναι ὁμολο-  
γοῦσιν αἰσχροκερδέστατοι καὶ δραχμῶν ὀλίγων ἕνεκα πάντα  
ὑπομένειν.

12 cf. p. 168, 18 sq.

## C

1 ἐπὶ λόγοις τοῖς νέοις Petau: ἐπὶ νέοις τοῖς λόγοις cod.; cf. infra v.  
16 || 4 τὸ: τὰ? Hertlein || 7 ἐπάγγελμα τῶν cod., corr. Martinius || 11  
[μέντοι] Reiske et Hercher || 14 μὲν: μέντοι Reiske; οὖν malit Hertlein  
|| 16/17 συνεῖναι· δίδωμι Reiske: συνδίδωμι cod. || 18 <δέ> Mar-  
tinius || [καὶ] Hertlein, perperam || 20 ἐξήγηνται cod.: ἐξηγήσον-  
ται P. Thomas ἐξηγοῦνται Petau || lacunam significavimus || 21  
Ἐπεὶ δ' Martinius: ἔπειτα cod. || ἐκεῖνοι ἐξ ὧν cod., transp. Reiske  
|| 23 πάντως cod., corr. Hemsterhuis et Reiske || 24 ὑπομένοντες  
Reiske.

Jusqu'ici, bien des raisons empêchaient de fréquenter les temples, et la crainte répandue de toutes parts rendait excusable de cacher les opinions les plus vraies au sujet des dieux. Mais aujourd'hui que les dieux mêmes nous ont accordé la liberté<sup>1</sup>, il me paraît absurde d'enseigner aux hommes ce que l'on ne tient pas pour excellent. Si l'on considère comme sages ceux dont on se fait l'interprète et pour ainsi dire le prophète attitré, que l'on commence par imiter leur piété envers les dieux. Si, au contraire, on se figure qu'ils ont erré à l'égard des êtres les plus vénérés, que l'on aille dans les églises des Galiléens, pour y commenter Mathieu et Luc...<sup>2</sup>.

Votre loi défend de manger la chair des victimes. Je veux, moi, que même vos oreilles et votre langue soient régénérées, comme vous diriez, \*\*\* <en s'abstenant> de ce à quoi je souhaite de participer toujours, avec ceux qui pensent et font ce que j'aime<sup>3</sup>.

Pour les professeurs et les maîtres, telle est la loi commune. Mais je n'interdis point l'entrée des écoles aux jeunes gens qui voudraient les fréquenter. En effet, il ne serait ni naturel ni raisonnable de fermer la bonne voie à des enfants qui ne savent pas encore de quel côté se diriger, et cela par crainte de leur faire suivre sans un libre choix nos traditions ancestrales. D'ailleurs, on aurait le droit de les guérir, comme on guérit les frénétiques, sans leur permission, mais bien entendu en leur pardonnant à tous leur maladie; car, à mon avis, il faut éclairer les gens qui déraisonnent, et non les punir<sup>4</sup>.

1. Julien avait aboli les lois de ses prédécesseurs qui interdisaient les cérémonies du culte païen.

2. Ici le manuscrit laisse un blanc; le copiste a sans doute sauté une tirade qui était trop injurieuse pour sa foi.

3. « Pourquoi goûtez-vous aux sciences des Grecs, si la lecture de vos Écritures vous suffit? Mieux vaudrait détourner les hommes de ces études que de les empêcher de toucher aux viandes offertes en sacrifice. Car, comme dit Paul (I Corinth., 8, 8; Rom., 14), on peut en manger sans se faire de mal... Mieux vaudrait donc détourner les hommes des études que de la chair des victimes » (Julien, *C. Galil.*, 229 CD).

4. On retrouvera les mêmes idées p. 195, 13 (16) ss., et p. 193, 23 (26) ss.

Ἐως μὲν οὖν τούτου πολλά ἦν τὰ αἷτια τοῦ μὴ φοιτᾶν c  
 εἰς τὰ ἱερά, καὶ ὁ πανταχόθεν ἐπικρεμάμενος φόβος ἐδίδου  
 συγγνώμην ἀποκρύπτεσθαι τὰς ἀληθεστάτας ὑπὲρ τῶν θεῶν  
 δόξας· ἐπειδὴ δὲ ἡμῖν οἱ θεοὶ τὴν ἐλευθερίαν ἔδοσαν, ἄτο-  
 5 πον εἶναί μοι φαίνεται διδάσκειν ἐκεῖνα τοὺς ἀνθρώπους,  
 ὅσα μὴ νομίζουσιν εὖ ἔχειν. Ἄλλ' εἰ μὲν οἴονται σοφοὺς ὦν  
 εἶσιν ἐξηγηταὶ καὶ ὦν ὥσπερ προφήται κάθηνται, ζηλού- d  
 τωσαν αὐτῶν πρῶτον τὴν εἰς τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν· εἰ δὲ  
 εἰς τοὺς τιμιωτάτους ὑπολαμβάνουσι πεπλανῆσθαι, βαδι-  
 10 ζόντων εἰς τὰς τῶν Γαλιλαίων ἐκκλησίας, ἐξηγησόμενοι  
 Ματθαῖον καὶ Λουκᾶν. . . . .

Ἱερείων ὑμεῖς ἀπέχεσθαι νομοθετεῖτε· βούλομαι ὑμῶν  
 ἐγὼ καὶ τὰς ἀκοάς, ὡς ἂν ὑμεῖς εἴποιτε, καὶ τὴν γλῶτταν  
 ἐξαναγεννηθῆναι \*\*\* τούτων ὦν ἔμοιγε εἴη μετέχειν ἀεὶ καὶ  
 15 ὅστις ἐμοὶ φίλα νοεῖ τε καὶ πράττει.

Τοῖς μὲν καθηγεμόσι καὶ διδασκάλοις οὕτως κοινὸς κεῖ- 424  
 ται νόμος· ὁ βουλόμενος δὲ τῶν νέων φοιτᾶν οὐκ ἀποκέ-  
 κλεισται. Οὐδὲ γὰρ <εἰκὸς> οὐδὲ εὐλογον ἀγνοοῦντας ἔτι  
 τοὺς παῖδας ἐφ' ὃ τι τρέπωνται, τῆς βελτίστης ἀποκλείειν  
 20 ὁδοῦ, φόβῳ τοῦ καὶ ἄκοντας ἄξειν ἐπὶ τὰ πάτρια· καίτοι  
 δίκαιον ἦν, ὥσπερ τοὺς φρενιτίζοντας, οὕτω καὶ τούτους  
 ἄκοντας ἰᾶσθαι, πλὴν ἀλλὰ συγγνώμην ὑπάρχειν ἅπασι τῆς b  
 τοιαύτης νόσου· καὶ γάρ, οἶμαι, διδάσκειν, ἀλλ' οὐχὶ κολάζειν  
 χρὴ τοὺς ἀνοήτους.

12 sqq. cf. Iulian. *C. Galil.* 229 C, p. 204, 12 sq. || 14 sq. cf. Gregor. Nazianz. *Orat.* IV 100, p. 132 A || 23 sq. cf. p. 195, 13 sq.

C

3 ὑπὲρ Martinius: ὑπὸ cod. || 6 σοφούς Hercher: σοφὰ cod. || 7/8  
 ζηλούντων Hercher || 8 πρῶτοι malit Hertlein || 11 post Λουκᾶν spatium  
 vacuum decem et octo fere litt. praebet cod.; <οἷς πεισθέντες> ἱερείων  
 Ald. || 13 ὡς ἂν ὑμεῖς εἴποιτε post γλῶτταν transpon. putat Cobet || 14 ἐξα-  
 ναγεννηθῆναι pro ἐκκαθαρθῆναι, alludens ad Christianorum ἀναγέννησιν  
 per baptismum || <καὶ ἀποτρέπεσθαι> τούτων P. Thomas; lacunam  
 significavimus || 16 οὕτως Martinius, cf. *Orat.* I p. 3 C || 18 <εἰκὸς>  
 P. Thomas || ἔτι ex ἐπὶ corr. cod. || 19 τρέπωνται Ald.: τρέπονται cod.  
 || τῆς <μὲν> Reiske.

73 [ep. 47].

*(Introduction, p. 48 s.)*

## AUX THRACES

Un empereur qui ne considérerait que son profit, trouverait votre demande difficile à satisfaire, et il s'interdirait de nuire à la fortune publique pour accorder à quelques-uns une faveur particulière. Mais nous avons à cœur bien moins de thésauriser aux dépens de nos sujets que de leur procurer tous les avantages possibles. C'est pourquoi nous vous libérerons, vous aussi, de vos dettes. Toutefois la remise ne sera pas intégrale. La somme due sera divisée en deux parts : l'une sera pour vous, l'autre servira aux besoins des soldats et vous en profiterez largement vous-mêmes, sans doute, par la paix et la sécurité qu'elle vous procurera. En conséquence, nous vous remettons jusqu'à la troisième indication tout l'arriéré dû pour les années antérieures ; mais, pour la suite, vous aurez à vous acquitter des contributions ordinaires. Obtenir une pareille concession est déjà une faveur insigne, et nous ne pouvons négliger l'intérêt public. Des instructions ont été envoyées aux préfets à ce sujet afin que la grâce que nous vous accordons ait son effet. Que les dieux vous conservent votre prospérité à tout jamais.

75

*(Introduction, p. 49 s.)*

a) L'EMPEREUR JULIEN AUGUSTE AUX ARCHIATRES. Une raison d'équité exige que nous confirmions en ce qui vous concerne les privilèges accordés par les empereurs qui nous ont précédé. Ainsi, protégés par cette décision de notre Mansuétude, vous serez exempts des vexations de toutes les charges publiques sans interruption pendant le reste de votre vie. DONNÉ LE 4 DES IDES DE MAI A CONSTANTINOPLE SOUS LE CONSULAT DE MAMERTIN ET DE NÉVITTA (12 mai 362).



b) 73 [ep. 47].

Θραξίν.

Βασιλεῖ μὲν πρὸς κέρδος δρῶντι χαλεπὸν ἂν ὑμῶν ἐφάνη 428 c  
 τὸ αἴτημα, καὶ οὐκ ἂν ῥήθη δεῖν τὴν δημοσίαν εὐπορίαν  
 5 καταβλάπτειν τῇ πρὸς τινὰς ἰδίᾳ χάριτι· ἐπεὶ δὲ ἡμεῖς  
 οὐχ ὅ τι πλείστα παρὰ τῶν ὑπηκόων ἀθροίζειν πεποιήμεθα  
 σκοπὸν, ἀλλ' ὅ τι πλείστων ἀγαθῶν αὐτοῖς αἴτιοι γίνεσθαι,  
 τοῦτο καὶ ὑμῖν ἀπολύσει τὰ ὀφλήματα. Ἀπολύσει δὲ οὐχ  
 ἀπλῶς ἅπαντα, ἀλλὰ μερισθήσεται τὸ πρᾶγμα, τὸ μὲν εἰς d  
 10 ὑμᾶς, τὸ δὲ εἰς τὴν τῶν στρατιωτῶν χρείαν, ἐξ ἧς οὐκ ἐλά-  
 χιστα καὶ αὐτοὶ δήπου φέρεσθε τὴν εἰρήνην καὶ τὴν ἀσφά-  
 λειαν. Τοιγαροῦν μέχρι μὲν τῆς τρίτης ἐπινεμήσεως ἀφίε-  
 μεν ὑμῖν πάντα ὅσα ἐκ τοῦ φθάνοντος ἐλλείπει χρόνου,  
 μετὰ ταῦτα δὲ εἰσοίσετε κατὰ τὸ εἰωθὸς ἕκαστα· ὑμῖν τε  
 15 γὰρ δὴ <τὰ> ἀφιέμενα χάρις ἰκανή, καὶ ἡμῖν τῶν κοινῶν οὐκ  
 ἀμελητέον. Περὶ τούτου καὶ τοῖς ἐπάρχοις ἐπέσταλται, ἵν' 429  
 ἡ χάρις ὑμῖν εἰς ἔργον προχωρήσῃ. Ἐρρωμένους ὑμᾶς οἱ  
 θεοὶ σώζοιεν τὸν ἅπαντα χρόνον.

## 75

a) *Cod. Theodos.*, XIII, 3, 4 (362 Mai. 12) :

IMP. IULIANUS A. AD ARCHIATROS. Ratio aequitatis exposcit  
 ut veterum privilegia principum circa vos censeamus esse  
 firmanda. Proinde nostrae mansuetudinis sanctione subnixi,  
 securi a molestiis munerum omnium publicorum reliquum  
 20 tempus aetatis iugiter agitabitis. DAT. III ID. MAI. CONST(AN-  
 25 TINO)P(OLI) MAMERTINO ET NEVITTA CONSS.

BΔ = γ C

2 θραξίν γ : om. C || 4 ῥήθη ΔC || 5 βλάπτειν ΔC || 9 ἅπαντας Δ ||  
 10 τὴν om. Δ || 14 εἰσοίσεται C || εἰωθὸς ἕκαστα γ : ἔθος C || 15 δὴ  
 γ om. C || <τὰ> Reiske || 16 ἐπέσταλτα C || 17 Ἐρρωμένους — 18  
 χρόνον om. C || 17 ἡμᾶς in ὑμᾶς corr. Δ.

b [ep. 25 b].

[LOI DE JULIEN SUR LES MÉDECINS] <sup>1</sup>

La science médicale rend des services assez éclatants pour démontrer qu'elle est salutaire à l'humanité. Aussi les adeptes de la philosophie proclament-ils à bon droit qu'elle émane du ciel. C'est elle qui remédie à l'infirmité de notre nature aux maladies qui en sont le surcroît. Pour ce motif, par esprit de justice et conformément aux décrets des empereurs qui nous ont précédé, nous ordonnons, dans notre clémence, que désormais vous viviez exempts des charges imposées aux curiales.

1. Sur ce titre, voir p. 49.

---

b) [ep. 25 b].

[Ἰουλιανοῦ νόμος περὶ τῶν ἰατρῶν]

398

Τὴν ἰατρικὴν ἐπιστῆμην σωτηριώδη τοῖς ἀνθρώποις τυγ- b  
 χάνειν τὸ ἔναργές τῆς χρείας μαρτυρεῖ, διὸ καὶ ταύτην ἐξ  
 οὐρανοῦ πεφοιτηκέναι δικαίως φιλοσόφων παῖδες κηρύτ-  
 5 τουσι· τὸ γὰρ ἄσθενές τῆς ἡμετέρας φύσεως καὶ τὰ τῶν  
 ἐπισυμβαινόντων ἀρρωστημάτων ἐπανορθοῦται διὰ ταύτης.  
 Ὅθεν κατὰ τὸν τοῦ δικαίου λογισμὸν συνωδὰ τοῖς ἄνωθεν  
 βασιλευσι θεσπίζοντες ἡμετέρα φιλανθρωπία κελεύομεν τῶν  
 10 βουλευτικῶν λειτουργημάτων ἀνενοχλήτους ὑμᾶς τοὺς λοι-  
 πούς χρόνους διάγειν.

V C BΔ = r LY[Y desinit 5/6 κηρύττους!] = g

2 Ἰουλιανοῦ (τοῦ αὐτοῦ B) νόμος περὶ τῶν (τῶν om. Δ) ἰατρῶν rV :  
 Ἰουλιανὸς περὶ ἰατρῶν L πρὸς ἰατροὺς C om. Y; titulum novicium  
 esse collato codice Theod., ubi recte de *archiatris* agitur, apparet ||  
 6 τὸ γὰρ — 7 ἐπισυμβαινόντων: καὶ L ἵνα τὰ r || 6 τὰ om. C ||  
 7 ἀρρωστήματα r || ἐπανορθοῦνται ΔL ἐπανορθῶνται B || 8 ἄνω r ||  
 10 ἀνενοχλήτως C ἀνοχλήτους L || 10/11 τοῖς λοιποῖς χρόνοις rL.



### III. JULIEN EN ASIE MINEURE

---

#### INTRODUCTION

Quittant Constantinople vers le solstice d'été de l'an 362, Julien s'est mis en route pour Antioche, qu'il atteindra après un voyage de six ou sept semaines. Il passe par Chalcédoine, par Libyssa, où l'on montre le tombeau d'Annibal ; il pleure sur les monceaux de cendres qui noircissent le site de Nicomédie ; ensuite, de Nicée il se rend à Pessinonte, pour y vénérer dans son temple antique la Grande Mère des dieux, et de là il revient à Ancyre en Galatie ; puis il traverse les hauts plateaux de la Cappadoce<sup>1</sup>. Partout, autour des autels des dieux, il cherche la ferveur qui l'anime lui-même, et déjà, au milieu des foules qui l'acclament, il commence à sentir que son enthousiasme fait de lui un isolé. Son exaltation l'emporte dans des élans où il n'est pas suivi. C'est à la propagande de l'Église que, dès ces temps-là, la Cappadoce réserve l'ardeur et l'éloquence de ses enfants.

*Lettre 78.* Cependant l'empereur connaît du côté de Tyane, où il arrivera bientôt, un philosophe païen du nom d'Aristoxène. Aucun auteur ancien ne nous parle de ce personnage, mais Julien, sans l'avoir jamais vu, avait su découvrir ses mérites. Comme Philippe sans doute<sup>2</sup>, cet Aristoxène s'était plaint de n'avoir point encore été convié à la cour. Julien profite de son passage par

1. On trouvera chez Ammien (XXII, 9, 3 ss.) le récit détaillé de ce voyage de Julien.

2. Cf. ci-dessus, p. 38 s.

les régions où il réside pour l'engager à venir lui demander audience : ainsi, le restaurateur des cultes antiques se verra enfin réconforté dans son voyage par la rencontre d'un Hellène capable d'émouvoir les dieux en faisant brûler l'encens et couler le sang des victimes.

*Lettre 79.* A un ami, haut placé sans doute dans la hiérarchie des pontifes païens d'Asie<sup>1</sup>, Julien répond pour se justifier d'avoir introduit dans son clergé et honoré de sa confiance<sup>2</sup> un certain Pégase, auparavant évêque d'Ilion, à qui l'on reprochait d'avoir détruit et pillé des sanctuaires païens. Cette lettre fut écrite alors que Julien exerçait depuis quelque temps déjà les fonctions de « souverain pontife ». Elle est pleine d'expressions injurieuses pour les chrétiens, mais on n'y voit rien encore des désillusions ni des doléances qui vont bientôt apparaître dans la correspondance du prince<sup>3</sup>. Du personnage dont le portrait remplit tout ce morceau, nous ne savons guère que ce que Julien nous en dit. Sous Constance, et comme Constance, Pégase avait été arien. Le 27 janvier 360, il assista à l'intronisation de l'arien Eudoxe, qui prit la place de Macédonius comme évêque de Constantinople<sup>4</sup>. Puis, sous Julien, il renia le Christ pour adorer Hélios, à qui le nouvel empereur s'était spécialement voué. La lettre 79 nous fait voir que, vers la fin de l'année 354<sup>5</sup>, tout en montrant à Julien les monuments et les curiosités d'Ilion, il réussit à intéresser le jeune prince par la finesse de ses reparties. En même temps, il gagna sa sympathie en lui donnant l'impression que, comme lui, il refoulait dans le secret de son cœur un vif amour pour les

1. A Théodore, d'après Asmus (*Zeitschr. für Kirchengesch.*, XXIII, 1902, p. 483 s.). La lettre figure sans titre aucun dans le manuscrit qui nous l'a conservée.

2. Voir p. 85, 6 (8) et 87, 2 (4) s. De ces passages il faut rapprocher les actes de Saint Basile d'Ancyre (A. SS., 22 mars, p. 379), où nous lisons que Julien, avant de partir pour l'Orient, députa à Basile Pégase et Helpidius, qui venaient tous deux d'apostasier.

3. Cf. notamment p. 87, 14 (17) ss. C'est pourquoi nous avons cru devoir ranger cette lettre au nombre de celles qui précédèrent le séjour de Julien à Antioche.

4. Voir mon édition de Philostorge, p. 225, 2.

5. Voir p. 85, n. 2.

dieux. Le cas de cet évêque équivoque et sceptique, qui laissait frotter d'huile les idoles et passait devant elles sans se signer, puis qui, devenu pontife païen, donna des inquiétudes à ses nouveaux chefs hiérarchiques par son attitude ambiguë, n'a rien qui doive surprendre. Les conflits religieux du iv<sup>e</sup> siècle virent rôder aux frontières des partis beaucoup de ces aventuriers, toujours prêts à passer d'un côté ou de l'autre au gré de la victoire ou des calculs que leur suggéraient les inconstances du sort<sup>2</sup>.

Vivante, suggestive, pleine de renseignements que nous ne trouvons nulle part ailleurs, cette lettre serait une des plus célèbres de la collection, si elle avait été connue plus tôt. Mais, du temps de l'abbé de la Bletterie et de Voltaire, un manuscrit de la Marcienne cachait encore ce qu'elle renferme de blasphèmes et d'invectives contre la religion du Christ et, depuis qu'elle a été publiée, on n'a guère songé à y recourir pour se représenter le pèlerinage d'un des derniers Hellènes qui soient venus se recueillir dans les sanctuaires de l'antique Ilion.

*Lettre 80.*

Nous retrouvons ici un grand personnage, l'oncle homonyme de Julien, que nous avons déjà rencontré parmi les correspondants du prince<sup>2</sup>. Maintenant, ce Julien réside à Antioche en qualité de comte d'Orient, et il s'y occupe avec une ardeur parfois intempérante à rétablir le culte des dieux et à restaurer leurs temples<sup>3</sup>. Il s'était plaint à son neveu de n'avoir pas encore obtenu de réponse aux diverses lettres qu'il lui avait envoyées<sup>4</sup>. L'empereur s'excuse en alléguant le surmenage que les affaires publiques lui imposent durant son voyage à travers l'Asie Mineure<sup>5</sup>, au point qu'il ne trouve même plus le loisir d'ouvrir Platon et Homère, ses auteurs préférés. Puis, il reprend une à une les diverses questions au sujet

1. A côté des noms de Pégase et d'Hécébole, on pourrait en citer ici beaucoup d'autres encore.

2. P. 33 s.

3. Notamment l'Asklépieion d'Égé en Cilicie. Cf. Libanius, *Ep.* 695, et Zonaras, XIII, 12, 31 ss.

4. P. 87, 20 (25) ss.

5. Cf. p. 88, n. 1.

desquelles son oncle l'avait consulté. On remarquera les minuties des instructions qu'il envoie, et le bon sens avec lequel il recommande le calme et la circonspection dans le maniement des hommes et la direction des affaires. Cette lettre, dont les biographes de Julien n'ont guère tenu compte jusqu'ici, nous montre qu'il appréhendait les excès de zèle de ses collaborateurs et qu'il pressentait les dangers d'une action précipitée.

*Lettre 81.* Julien vient de se montrer plein d'indulgence pour l'opportunisme intéressé de Pégase (*Lettre 79*). Ici, par contre, nous le voyons combler d'éloges la constance méritoire d'une vieille prêtresse de Déméter. Pendant près de quarante ans, en dépit des persécutions, Callixéna était demeurée fidèle au culte des dieux<sup>1</sup>. Pour lui marquer son estime en attendant que le Ciel la récompense, Julien la nomme prêtresse de Cybèle à Pessinonte.

Comme le P. Petau l'a supposé déjà, cette lettre fut écrite sans doute au moment où l'empereur, offrant des sacrifices sur les autels de la Grande Mère<sup>2</sup>, eut l'occasion de constater, dans le clergé de la déesse, ce qu'il y avait de réformes à faire et de vides à remplir. Il faut en tout cas noter que Julien ici appelle Pessinonte une ville aimée des dieux<sup>3</sup>. Plus loin, au contraire, il paraît la soupçonner de tiédeur dans la pratique du culte de Cybèle, et il la menacera même de lui retirer sa faveur<sup>4</sup>. C'est à Pessinonte en effet, selon toute apparence, que les chrétiens poussèrent l'outrage jusqu'à faire briser par un des leurs l'autel de la déesse. Cité en justice, l'auteur du sacrilège comparut « comme un triomphateur ; il se moqua de la pourpre de l'empereur et de ses discours charlatanesques et ridicules, puis il sortit en s'exprimant aussi librement qu'on le ferait en revenant d'un plantureux festin<sup>5</sup> ». De pareilles démonstrations

1. Voir p. 91, n. 3.

2. Ammien, XXII, 9, 5 ss. et Libanius, *Orat.*, XII, 87 et XVII, 17.

3. A la fin de la lettre.

4. P. 146, 21 (24) ss.

5. Grégoire de Nazianze, *Orat.* V, 40.



durent irriter l'empereur contre la ville qui s'y était prêtée, car il avait une grande vénération pour les mystères d'Attis et de Cybèle. C'est à l'occasion d'une de leurs solennités qu'il composa — « tout d'une haleine et en quelques heures de la nuit » — le discours<sup>1</sup> où il exalte le sens profond de la passion du berger Attis, le bel adolescent sauvé des eaux par la déesse et par elle couronné d'étoiles, puis épris d'une nymphe et descendu dans une caverne pour la rejoindre jusqu'à ce que, dénoncé par un lion et se mutilant dans un accès de folie, il mérite enfin de retrouver la première fleur de sa virilité et l'union avec sa divine amante. — « Mère des dieux et des hommes, s'écrie Julien dans l'ardente prière qui termine ce discours, puissé-je, comme fruit de mon dévouement à ton culte, obtenir la vérité dans mes croyances religieuses et la perfection dans la théurgie, la vertu et la bonne fortune dans les tâches que j'entreprends pour mettre ordre aux affaires civiles et militaires, puis une fin de vie sans douleur et glorieuse, avec le bon espoir de mener jusqu'à vous tous mon dernier voyage ! »

1. *Orat.* V (cf. 178 D et 161 C).

---

LETTRES ÉCRITES  
PENDANT LA MARCHÉ DE JULIEN  
A TRAVERS L'ASIE MINEURE

---

78 [ep. 4].

(*Introduction*, p. 79 s.)

A ARISTOXÈNE, PHILOSOPHE

Faut-il donc attendre une invitation ? Pourquoi ne pas préférer le droit de venir à tout moment <sup>1</sup> ? Garde-toi d'établir entre nous une étiquette incommode, qui ferait exiger des amis les mêmes formalités que de connaissances ordinaires et de pure rencontre. Ici, je prévois l'objection : comment serions-nous amis sans nous être jamais vus ? Mais comment alors pourrions-nous aimer des gens qui vivaient il y a mille et même, par Zeus, deux mille ans ? C'est qu'ils étaient parfaitement bons, qu'ils avaient un caractère excellent et que nous désirons leur ressembler <sup>2</sup>. Certes, nous en restons fort loin, en ce qui me concerne du moins ; seulement, notre bonne volonté nous vaut d'être placés à peu près sur le même rang qu'eux. Mais à quoi bon prolonger ce bavardage <sup>3</sup> ? S'il faut se passer d'invitation, tu arriveras, je suppose ; et si tu dois en obtenir une, voici l'appel que tu attends de notre part. Viens donc

1. Ou bien « sans invitation », si l'on préfère admettre une correction qui ne manque pas de vraisemblance.

2. Cf. p. 61, 18 (24) s. ; 64, 11 s., etc.

3. On trouve des expressions analogues p. 60, 11 ss. ; 62, 3 (4) s. ; 64, 15 (16) s.

ΕΠΙΣΤΥΛΑΕ ΚΙΡΚΑ ΜΕΝΣΕΣ ΙΥΝ.-ΙΥΛ.  
Α. 362 ΣΚΡΙΠΤΑΕ ΔΥΜ ΙΥΛΙΑΝΥΣ  
ΠΕΡ ΑΣΙΑΜ ΜΙΝΟΡΕΜ ΙΤΕΡ ΦΑΚΙΕΒΑΤ

78 [ep. 4].

Ἀριστοξένω φιλοσόφω.

375

Ἀρά γε χρή περιμένειν κλήσιν, καί τὸ « ἀεὶ » προτιμᾶν  
μηδαμοῦ ; Ἀλλ' ὄρα μὴ χαλεπήν ταύτην εἰσάγωμεν τὴν  
νομοθεσίαν, εἰ ταῦτὰ χρή παρὰ τῶν φίλων περιμένειν, ὅσα  
καὶ οἷα παρὰ τῶν ἀπλῶς καὶ ὡς ἔτυχε γνωρίμων. Ἀπορήσει  
τις ἐνταῦθα, πῶς δὴ οὐκ ἰδόντες ἀλλήλους ἐσμέν φίλοι ;  
πῶς δὲ τοῖς πρὸ χιλίων ἐτῶν γεγονόσι καὶ ναὶ μὰ Δία δις-  
χιλίων ; ὅτι σπουδαῖοι πάντως ἦσαν καὶ τὸν τρόπον καλοῖ-  
τε καὶ ἀγαθοί. Ἐπιθυμοῦμεν δὲ καὶ ἡμεῖς εἶναι τοιοῦτοι, εἰ καὶ  
τοῦ εἶναι, τό γε εἰς ἐμέ, παμπληθὲς ἀπολειπόμεθα· πλὴν  
ἀλλ' ἢ γε ἐπιθυμία τάττει πως ἡμᾶς εἰς τὴν αὐτὴν ἐκεί-  
νοισ μερίδα. Καὶ τί τοιαῦτα ἐγὼ ληρῶ μακρότερον ; εἴτε  
γὰρ ἀκλήτον ἔναι χρή, ἤξεις δὴπουθεν· εἴτε καὶ κλήσιν πε-  
ριμένειν, ἰδοῦ σοὶ καὶ παράκλησις ἦκει παρ' ἡμῶν. Ἐντυχ

E I BNO = b

6 ἀεὶ : ἀκλήτον Reiske ἀκλήτι Hertlein ; cf. infra v. 17 et Greg.  
Cypri. Mosq. Centur. I 78 || 7 εἰσαγάγωμεν b || 8 ταῦτα codd., corr.  
Hertlein || παρὰ EI : περὶ b || 9 οἷα EI : οἱ BN om. O || παρὰ EI :  
περὶ b || 10 δὴ E : δὲ b μὲν I || ἰδόντες E : εἰδότες cett. || 11 ναὶ om.  
EI || 12 πάντως E : πάντες cett. || 13 καὶ ἀγαθοί IB || 14 τοῦ b : τὸ EI  
|| 17 καὶ : εἰς E || 17/18 περιμένειν EI : περιμένεισ b || 18 περίκλησις  
b || Ἐντυχε : ἔτυγεν b.

nous retrouver à Tyane, par Zeus, dieu de l'amitié! Montrenous chez les Cappadociens un pur Hellène. Jusqu'ici je ne vois que des gens qui refusent de sacrifier, ou bien un petit nombre qui voudrait le faire, mais qui ne sait comment s'y prendre.

---

79 [ep. 78].

(*Introduction*, p. 80 s.)

Jamais nous n'aurions agréé Pégase à la légère et sans la ferme conviction qu'auparavant déjà, sous les dehors d'un évêque Galiléen, il savait révéler et honorer les dieux, et si je t'en parle ainsi, ce n'est pas d'après les dires de gens habitués à lancer de pareilles allégations au gré de leurs haines ou de leurs amitiés. Moi aussi, j'avais entendu répéter fréquemment de tels propos à son sujet<sup>1</sup>, et, j'en atteste les dieux, je croyais devoir lui vouer la même aversion qu'aux plus pervers des hommes. Mais, ayant été appelé à la cour par le bienheureux Constance<sup>2</sup>, comme je faisais route pour m'y rendre, de Troas<sup>3</sup>, m'étant levé de grand matin, j'arrivai à Ilion vers l'heure où se remplit le marché<sup>4</sup>. Lui, alors, vint à ma rencontre et, comme je désirais visiter la ville (c'était le prétexte que je prenais pour fréquenter les temples), il me servit de guide et me pilota partout. Laisse-moi donc te raconter ce qu'il fit et ce qu'il dit, et d'où l'on pouvait conclure qu'il connaissait nos devoirs envers les dieux.

Il y a là un héroon d'Hector, avec sa statue de bronze dressée dans une petite chapelle. En face, on a placé le grand Achille à ciel ouvert. Si tu as visité l'endroit, tu sais sans doute ce que je veux dire. Quant à l'histoire qui explique pourquoi on a mis le grand Achille vis-à-vis d'Hector, en lui faisant

1. C'est-à-dire des propos analogues à ceux qu'avait invoqués, contre Pégase, le correspondant de Julien.

2. Vers la fin de l'année 354, après la disgrâce de Gallus, Julien fut appelé de Nicomédie à Milan, où Constance séjournait alors.

3. Alexandria Troas, en face de Ténédos.

4. A la fin de la matinée.

γοῦν ἡμῖν περὶ τὰ Τύανα πρὸς Διὸς φίλιου καὶ δεῖξον ἡμῖν ἄνδρα ἐν Καππαδόκαις καθαρῶς Ἑλληνα· τέως γὰρ τοὺς μὲν οὐ βουλομένους, ὀλίγους δὲ τινὰς ἐθέλοντας μὲν, οὐκ εἰδότας δὲ θύειν ὄρω.

## 79 [ep. 78].

Πηγάσιον ἡμεῖς οὐποτ' ἂν προσήκαμεν ῥαδίως, εἰ μὴ σαφῶς ἐπεπέισμεθα ὅτι καὶ πρότερον, εἶναι δοκῶν τῶν Γαλιλαίων ἐπίσκοπος, ἠπίστατο σέβεσθαι καὶ τιμᾶν τοὺς θεοὺς· οὐκ ἄκοήν ἐγὼ σοι ταῦτα ἀπαγγέλλω τῶν πρὸς ἔχθραν καὶ φιλίαν τοιαῦτα λέγειν εἰωθότων, ἐπεὶ καὶ ἐμοὶ πάνυ διατεθρύλλητο τὰ τοιαῦτα περὶ αὐτοῦ καὶ μὰ τοὺς θεοὺς ὦμην οὕτω χρῆναι μισεῖν αὐτὸν ὡς οὐδένα τῶν πονηροτάτων. Ἐπεὶ δὲ κληθεὶς εἰς τὸ στρατόπεδον ὑπὸ τοῦ μακαρίτου Κωνσταντίου ταύτην ἐπορευόμην τὴν ὁδόν, ἀπὸ τῆς Τρωάδος ὄρθρου βαθέος διαναστάς, ἦλθον εἰς τὸ Ἴλιον περὶ πλήθουσιν ἀγορᾶν· ὁ δὲ ὑπήντησε καὶ βουλομένῳ τὴν πόλιν ἱστορεῖν (ἦν γὰρ μοι τοῦτο πρόσχημα τοῦ φοιτᾶν εἰς τὰ ἱερά) περιηγητῆς τε ἐγένετο καὶ ἐξενάγησέ με πανταχοῦ. Ἄκουε τοίνυν ἔργα καὶ λόγους, ἀφ' ὧν ἂν τις εἰκάσειεν οὐκ ἀγνώμονα τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς αὐτόν.

Ἡρῶν ἐστὶν Ἐκτορος, ὅπου χαλκοῦς ἔστηκεν ἀνδριάς ἐν ναίσκῳ βραχεῖ. Τούτῳ τὸν μέγαν ἀντέστησαν Ἀχιλλέα κατὰ τὸ ὑπαιθρον· εἰ τὸν τόπον ἐθεάσω, γνωρίζεις δῆπουθεν ὃ λέγω. Τὴν μὲν οὖν ἱστορίαν, δι' ἣν ὁ μέγας Ἀχιλλεὺς ἀντιτεταγμένος αὐτῷ πᾶν τὸ ὑπαιθρον κατέληφεν, ἔξεστί σοι τῶν περιηγητῶν ἀκούειν. Ἐγὼ δὲ κατα-

[1 — 4] E I BNO = b

[6 sq.] H

1 οὖν b || τύανα E : τίανα I τοιαῦτα b || 4 δὲ om. b || ὄρω om. I.

6 sine titulo textum praebet cod. || 8 ὑπῆστατο σεύεσθαι cod., corr. Henning || 9 ἀπαγγέλλω cod., corr. Henning || 10 τοιαῦτα scripsimus : ταῦτα cod., quod deleverat Henning || 11 διατεθρύλλητο Henning || &lt; καὶ &gt; μὰ Hertlein || 16 &lt; μοι &gt; καὶ Hertlein || 22 Τούτῳ τὸν μέγαν ἀντέστησαν Henning : τούτου τὸν μέγαν ἔστησαν cod.

occuper tout l'espace découvert, tu peux l'apprendre par les guides<sup>1</sup>. Je trouvai des autels encore allumés, je dirais presque encore flamboyants, et la statue d'Hector brillait, toute frottée d'huile. Les yeux fixés sur Pégase : « Hé quoi ! dis-je, les habitants d'Ilion sacrifient donc ? » Je voulais tout doucement le sonder sur ses opinions. — « Quoi d'étrange, répondit-il, s'ils ont un culte pour un homme de bien qui fut leur concitoyen, comme nous en avons pour nos martyrs ? » La comparaison n'était pas juste, mais, eu égard à la situation d'alors, j'y reconnus une intention délicate. Qu'arriva-t-il ensuite ? — « Acheminons-nous, dis-je, vers l'enceinte sacrée d'Athéna Ilienne. » Il mit beaucoup d'empressement à m'y conduire ; il m'ouvrit le temple<sup>2</sup> et, comme pour m'en prendre à témoin, il me montra toutes les statues parfaitement intactes. Il ne fit rien de ce que ces mécréants-là ont coutume de faire en esquissant sur leur front le signe de l'impie<sup>3</sup>, et il ne siffla pas, comme eux, dans ses dents<sup>4</sup>. Chez eux en effet la plus haute théologie se ramène à ces deux pratiques : siffler devant les démons et esquisser sur son front la croix.

Voilà les deux traits que je me proposais de te citer. Mais il m'en vient à l'esprit un troisième, que je ne crois pas devoir passer sous silence. Pégase me suivit encore jusqu'à l'Achilléion<sup>5</sup> et il me montra le tombeau intact. Or on m'avait fait croire qu'il l'avait démoli. En réalité, c'est avec beaucoup de respect qu'il s'en approchait. Cela, je l'ai vu moi-même. De plus, ceux qui lui sont maintenant hostiles m'apprirent qu'il invoquait en secret et adorait le Soleil.

1. Zosime (IV, 18, 2) rapporte un trait qui montre combien le culte d'Achille était demeuré vivant au iv<sup>e</sup> siècle.

2. L'évêque y avait donc accès, et il n'y avait plus là aucun prêtre païen attaché au service du sanctuaire.

3. C'est-à-dire de Jésus crucifié. Cf. la l. 20.

4. Siffler et souffler étaient des marques de mépris. On lit dans le martyrologe hiéronymien (12 janvier ; A. SS., Novembre, II, p. [7]) : *Saturi... qui transiens ante templum cuiusdam idoli, insufflans, cum signasset frontem etc.*

5. Au N.-O. d'Ilion, près du cap Sigée, se trouvait un tumulus considéré comme le tombeau d'Achille.

λαβὼν ἐμπύρους ἔτι, μικροῦ δέω φάναι λαμπροῦς ἔτι τοὺς  
 βωμοὺς καὶ λιπαρῶς ἀηλιμμένην τὴν τοῦ Ἑκτορος εἰκόνα,  
 πρὸς Πηγάσιον ἀπιδὼν· « τί ταῦτα ; » εἶπον, « Ἴλιεις  
 θύουσιν ; » ἀποπειρώμενος ἡρέμα ὡς ἔχει γνώμης. Ὁ δέ·  
 5 « καὶ τί τοῦτο ἄτοπον, ἄνδρα ἀγαθὸν ἑαυτῶν πολίτην,  
 ὥσπερ ἡμεῖς », ἔφη, « τοὺς μάρτυρας, εἰ θεραπεύουσιν ; »  
 Ἡ μὲν οὖν εἰκὼν οὐχ ὑγιής, ἡ δὲ προαίρεσις ἐν ἐκείνοις  
 ἐξεταζομένη τοῖς καιροῖς ἀστεία. Τί δὴ τὸ μετὰ τοῦτο ;  
 « Βαδίσωμεν, » ἔφην, « ἐπὶ τὸ τῆς Ἰλιάδος Ἀθηνᾶς τέμε-  
 10 νος ». Ὁ δὲ καὶ μάλα προθύμως ἀπήγαγέ με καὶ ἀνέφξε τὸν  
 νεῶν, καὶ ὥσπερ μαρτυρόμενος ἐπέδειξέ μοι πάντα ἀκρι-  
 βῶς σῶα τὰ ἀγάλματα, καὶ ἔπραξεν οὐθὲν ὧν εἰώθασιν οἱ  
 δυσσεβεῖς ἐκεῖνοι πράττειν, ἐπὶ τοῦ μετώπου τοῦ δυσσε-  
 15 βοῦς τὸ ὑπόμνημα σκιογραφοῦντες, οὐδὲ ἐσύριττεν, ὥσπερ  
 ἐκεῖνοι, αὐτὸς καθ' ἑαυτόν· ἡ γὰρ ἄκρα θεολογία παρ' αὐτοῖς  
 ἔστι δύο ταῦτα, συρίττειν τε πρὸς τοὺς δαίμονας καὶ σκιο-  
 γραφεῖν ἐπὶ τοῦ μετώπου τὸν σταυρόν.

Δύο ταῦτα ἐπηγγειλάμην εἰπεῖν σοι· τρίτον δὲ ἔλθὼν ἐπὶ  
 νοῦν οὐκ οἶμαι χρῆναι σιωπᾶν. Ἠκολούθησέ μοι καὶ πρὸς  
 20 τὸ Ἀχιλλεῖον ὃ αὐτός, καὶ ὑπέδειξε τὸν τάφον σῶον· ἐπε-  
 πείσμην δὲ καὶ τοῦτον ὑπ' αὐτοῦ διεσκάφθαι· ὃ δὲ καὶ μάλα  
 σεβόμενος αὐτῷ προσήει. Ταῦτα εἶδον αὐτός· ἀκήκοα δὲ  
 παρὰ τῶν νῦν ἐχθρῶς ἐχόντων πρὸς αὐτὸν ὅτι καὶ προσ-  
 εύχοιτο λάθρα καὶ προσκυνοίη τὸν Ἥλιον. Ἄρα οὐκ ἂν  
 25 ἐδέξω με καὶ ἰδιώτην μαρτυροῦντα ; Τῆς περὶ τοὺς θεοὺς

## H

1 ἐμπείρους cod., corr. Henning || μικροῦ e μακροῦ corr. cod. ||  
 1/2 ἔτι τοὺς βωμοὺς Henning: ἐπὶ τοῦ βωμοῦ cod. || 4 ὡς cod.: πῶς  
 Henning || 7 Ἡ μὲν Henning: εἰ μὲν cod. || 11 μαρτυρούμενος Hen-  
 ning || 13/14 τὸ ὑπόμνημα τοῦ δυσσεβοῦς transp. Henning || 14 σκιο-  
 γραφοῦντες et 16/17 σκιαγραφεῖν Henning, cf. 78 D et C. Galil. 194  
 C || 15 αὐτός καθ' ἑαυτόν Henning: αὐτοῦς καθ' ἑαυτῶν cod. || 18 τρί-  
 τον, tr e correctione, cod. || 20 ἀπέδειξε Henning || 20/21 ἐπεπύσμην  
 Henning || 22 σευόμενος cod., corr. Henning || 25 τοὺς Henning: τῆς  
 in ras. cod.

N'accepterais-tu donc pas mon témoignage, même si j'étais un simple particulier ? Lorsqu'il s'agit des dispositions de chacun envers les dieux, où trouver garants plus dignes de foi que les dieux eux-mêmes ? Ferions-nous de Pégase un prêtre, si nous savions qu'il a sur la conscience une impiété envers les dieux ? Et si, dans ces temps-là, soit par ambition du pouvoir, soit, comme il nous l'a affirmé souvent, afin de sauver les demeures des dieux, il s'est revêtu de ces défroques<sup>1</sup> et a simulé l'irréligion, mais de nom seulement (en effet, on ne l'a jamais vu rien profaner dans les temples, excepté un très petit nombre de pierres qu'il enleva à une hôtellerie<sup>2</sup> pour parvenir à sauver le reste), allons-nous lui en tenir compte ? Ne rougissons-nous pas de le traiter comme le faisait Aphobius<sup>3</sup> et de lui faire subir ce que tous les Galiléens souhaitent de voir ? Si tu veux m'écouter, tu seras plein d'égards, non seulement pour celui-ci, mais encore pour tous les autres convertis, afin que les hommes nous obéissent plus volontiers quand nous les exhortons au bien, et que nos ennemis aient moins d'occasions de se réjouir. Si nous repoussons ceux qui viennent spontanément à nous, personne ne sera plus disposé à répondre à nos appels.

---

80 [ep. 1\*].

(Introduction, p. 81 s.)

A JULIEN SON ONCLE

Si je fais peu de cas de tes lettres,

Vraiment, alors, les dieux m'ont égaré l'esprit<sup>4</sup>.

Chez toi, en effet, ne trouve-t-on pas tous les mérites réunis : la bienveillance, la fidélité, la sincérité, et, mieux que cela, la qualité sans laquelle le reste ne compte pas, la sagesse

1. C'est-à-dire des insignes de l'épiscopat.

2. Dépendant sans doute d'un temple et destinée au logement des pèlerins.

3. Nous ne savons rien de ce à quoi Julien fait allusion ici.

4. *Iliade*, H, 360 et M, 234.



διαθέσεως ἑκάστου τίνες <ἄν> εἶεν ἀξιοπιστότεροι μάρ-  
 τυρες αὐτῶν τῶν θεῶν; Ἡμεῖς ἱερέα Πηγάσιον ἐποιοῦμεν  
 <ἄν>, εἰ συνεγνώκειμεν αὐτῷ τι περὶ τοὺς θεοὺς δυσσε-  
 βές; Εἰ δὲ ἐν ἐκείνοις τοῖς χρόνοις, εἴτε δυναστείας ὀρεγό-  
 5 μενος, εἴθ' ὅπερ πρὸς ἡμᾶς ἔφη πολλάκις, ὑπὲρ τοῦ σῶσαι  
 τῶν θεῶν τὰ ἔδη, τὰ ῥάκια ταῦτα περιαμπέσχετο καὶ τὴν  
 ἀσέβειαν μέχρις ὀνόματος ὑπεκρίνατο (πέφηνε γὰρ οὐδὲν  
 οὐδαμοῦ τῶν ἱερῶν ἠδικηκῶς πλήν ὀλίγων παντάπασι λίθων  
 ἐκ καταλύματος, ἵνα αὐτῷ σώζειν ἐξῆ τὰ λοιπά), τοῦτο ἐν  
 10 λόγῳ ποιούμεθα, καὶ οὐκ αἰσχυρόμεθα ταῦτά περὶ αὐτὸν  
 πράττοντες ὅσαπερ Ἀφόβιος ἐποίει καὶ οἱ Γαλιλαῖοι πάν-  
 τες προσεύχονται πάσχοντα ἰδεῖν αὐτόν; Εἴ τί μοι προσέ-  
 χεις, οὐ τοῦτον μόνον, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἄλλους, οἳ μετατέ-  
 θεινται, τιμήσεις, ἵν' οἱ μὲν ῥῆθον ὑπακούσωσιν ἡμῖν ἐπὶ τὰ  
 15 καλὰ προκαλουμένοις, οἱ δ' ἦττον χαίρωσιν· εἰ δὲ τοὺς  
 αὐτομάτους ἰόντας ἀπελαύνοιμεν, οὐδεὶς ὑπακούσεται  
 ῥαδίως παρακαλοῦσιν.

## 80 [ep. 1\*].

Ἰουλιανῷ θείῳ.

20 Εἰ τὰς σὰς ἐπιστολάς ἐγὼ παρὰ φαῦλον ποιῶμαι,  
 ἐξ ἄρα δὴ μοι ἔπειτα θεοὶ φρένας ὤλεσαν αὐτοί.

Τί γὰρ οὐκ ἔνεστιν ἐν τοῖς σοῖς καλόν; εὐνοια, πίστις, ἀλή-  
 θεια, καὶ τὸ πρὸ τούτου, οὐ χωρὶς οὐδὲν ἔστι τᾶλλα, φρόνησις  
 ἅπασι τοῖς ἑαυτῆς μέρεσιν, ἀγχινοία, συνέσει, εὐβουλία

21 Homer. H 360 et M 234 || 23 sq. cf. Aristot. *De virt. et vit.*  
 1250<sup>a</sup> 38 sq.

[1 — 17] H

[19 sq.] XY

1 <ἄν> Hertlein || 3 <ἄν> supplevimus || 6 περιημπέσχετο? Hertlein || 10 ταῦτα cod., corr. Hertlein || 11 ἐποίει, ποι e correc-  
 tione, cod. || 15 χαίρουσιν cod., corr. Henning.

19 αὐτοῦ post θείῳ add. Y || 21 μοι : τοι Homer. || 23 τούτων? Papado-  
 poulos.

avec tout ce qu'elle implique, la perspicacité, l'intelligence, le bon conseil? Si je ne te réponds pas (car tu m'en fais grief), c'est faute de loisir, j'en atteste les dieux. Ne te figure pas que je veux faire l'important ni que je plaisante : j'en prends à témoin les dieux de l'éloquence : excepté Homère et Platon, je n'emporte avec moi<sup>1</sup> aucun livre ni de philosophie, ni de rhétorique, ni de grammaire, pas même un de ces traités d'histoire qui sont dans toutes les mains ; et encore, les seuls volumes que j'ai ressemblent-ils à des amulettes et à des talismans, car ils restent toujours liés<sup>2</sup>. De plus, je prie peu, bien qu'à présent plus que jamais, tu le penses bien, j'aie besoin de prières très fréquentes et prolongées. J'étouffe sous le poids des affaires qui me pressent sans relâche. Tu le verras toi-même sans doute, lorsque je serai en Syrie<sup>3</sup>.

Dans ce que tu m'écris, j'approuve tout, j'admire tout ; il ne s'y trouve rien qui soit à rejeter. Sache donc que je réaliserai le tout, avec l'aide des dieux. Occupe-toi d'abord des colonnes de Daphné<sup>4</sup>. Prends-en partout dans les palais et emporte-les en leur substituant celles des maisons récemment saisies<sup>5</sup>. Si l'on n'en trouvait pas assez, fais-en de briques cuites et de mortier, en attendant qu'un revêtement de stuc achève la décoration. La piété passe avant le luxe, et elle procure de grandes joies à ceux qui ont le bon esprit de la pratiquer dans la conduite de leur vie, tu le sais comme moi.

Pour l'affaire de Lauracius<sup>6</sup>, je crois n'avoir rien à te mander, excepté ce seul conseil : oublie toute ta colère ; remets tout à la décision de la justice, prêt à écouter ses discours avec

1. Julien est donc en route pour se rendre à Antioche : cf. ci-dessous l. 14 s.

2. Julien fait allusion aux textes prophylactiques que l'on portait sur soi en guise de talismans.

3. C'est-à-dire à Antioche où l'oncle de Julien résidait alors.

4. Il s'agit du temple d'Apollon, que Julien fit entourer « d'un péristyle magnifique » (Ammien, XXII, 13, 2).

5. Julien avait fait confisquer les maisons construites avec des matériaux provenant du pillage des temples. Cf. Julien, ELF, n° 42.

6. Affaire dont nous ne savons que ce qui en est dit ici.

διαδεικνυμένη. Ὅτι δὲ οὐκ ἀντιγράφω (τοῦτο γὰρ καὶ  
κατεμέμψω), σχολὴν οὐκ ἄγω μὰ τοὺς θεοὺς· καὶ μὴ  
νομίσης ἀκκισμὸν εἶναι μηδὲ παιδιὰν τὸ πρᾶγμα. Μαρτύ-  
ρομαι τοὺς λογίους θεοὺς ὅτι πλήν Ὅμηρου καὶ Πλάτωνος  
5 οὐκ ἀκολουθεῖ μοι πυκτίον οὔτε φιλόσοφον οὔτε ῥητορικὸν  
οὔτε γραμματικόν, οὔθ' ἱστορία τις τῶν ἐν κοινῇ χρεία· καὶ  
ταῦτα δὲ αὐτὰ τοῖς περιάπτοις ἔοικε καὶ φυλακτηρίοις·  
δέδεταί γὰρ αἰεὶ. Ὀλίγα λοιπὸν καὶ εὐχομαι, καίτοι δεόμε-  
νος, ὡς εἰκός, εἴ πέρ ποτε ἄλλοτε καὶ νῦν εὐχῶν πολλῶν  
10 πάνυ καὶ μεγάλων· ἀλλ' ἄγχει πάντοτε περιεχόμενα τὰ  
πράγματα· ὅψει δὲ ἴσως καὶ αὐτός, ὅταν εἰς τὴν Συρίαν  
γένωμαι.

Περὶ δὲ ὧν ἐπέστειλάς μοι, πάντα ἐπαινῶ, πάντα θαυ-  
μάζω, † ἐν οἷς † οὐδέν ἐστιν ἀπόβλητον ἐξ ἐκείνων· ἴσθι οὖν  
15 ὅτι καὶ πάντα πράξω σὺν θεοῖς. Τοὺς κίονας τοὺς Δα-  
φναίους θεοῦ πρὸ τῶν ἄλλων· τοὺς ἐκ βασιλείων τῶν παντα-  
χοῦ λαβῶν ἀποκόμισον· ὑπόστησον δὲ εἰς τὰς ἐκείνων χώ-  
ρας τοὺς ἐκ τῶν ἔναγχος κατειλημμένων οἰκιῶν· εἰ δὲ  
κάκειθεν ἐπιλείποιεν, <στήσον> ὀπτῆς πλίνθου καὶ κό-  
20 νεως, ἕως ἕξωθεν μαρμαρώσαντες ἐντελεστέροις χρησώ-  
μεθα. Τὸ δὲ ὅσιον ὅτι πολυτελείας ἐστὶ κρεῖττον καὶ τοῖς  
εὖ φρονούσιν ἡδονὴν ἐν βίῳ καὶ τῇ χρήσει ἔχον πολλήν,  
αὐτὸς οἶδας.

Περὶ δὲ τῶν πρὸς Λαυράκιον οὐθέν οἶμαι δεῖν ἐπιστέλ-  
25 λειν σοι, πλήν τοσοῦτον παραινῶ· πᾶσαν ὀργὴν ἄφες, ἐπί-  
τρεψον ἅπαντα τῇ δίκῃ, τὰς ἀκοὰς ὑφέξων αὐτοῦ τοῖς λόγοις

XY [in Y plurima desunt]

5 οὔτε φιλόσοφον — 6 χρεία om. Y || 8 Ὀλίγα — καίτοι om. Y ||  
τὴν

10 ἀλλ' ἄγχει — p. 89, 1 δίκαιον om. Y || 11 εἰς συρίαν cod. || 14 ἐν  
οἷς cod.: ἂ ἐννοεῖς Weil || 19 <στήσον> supplevimus: spatium  
vacuum quattuor fere litt. praebet cod. || 20 an <ἄν> ἕξωθεν ? ?  
|| 21 αἴσιον cod. αἰδέσιμον ? P. Thomas; corroxi || 26 β supra αὐτοῦ  
et α supra τοῖς scripta in cod.

une confiance entière dans le bon droit. Je ne le nie pas, ce qu'il t'a écrit est odieux, et d'un bout à l'autre outrageant, outrecuidant. Mais il faut savoir endurer. Un homme de bien a le cœur assez haut placé pour ne point répondre à l'injure par l'injure. Quand des projectiles rencontrent un mur solide et ferme, ils n'y pénètrent point ; sans l'ébranler, sans y trouver prise, ils rebondissent avec plus de force contre ceux qui les ont lancés. De même l'insulte, la calomnie ou l'outrage proférés injustement contre un homme de bien, ne réussissent jamais à l'atteindre, mais se retournent contre leur auteur. Telles sont mes recommandations. La suite de l'affaire sera du ressort du tribunal. Quant aux lettres que tu tenais de moi et qu'il t'accuse d'avoir publiées, voilà une chicane qu'il serait à mon avis fort ridicule de soumettre à la justice. Par les dieux, jamais, ni à toi, ni à personne, je n'ai rien écrit que je me refuse à étaler devant les yeux de tous. En effet, quelle obscénité, quel outrage, quelle diffamation, quelle insulte, quelle turpitude a jamais figuré dans mes lettres ? Parfois, dans un moment d'exaspération contre l'un ou l'autre, j'aurais pu trouver l'occasion de lancer, comme du haut d'un chariot<sup>1</sup>, des propos pareils aux calomnies d'Archiloque contre Laudacidès<sup>2</sup>. Néanmoins je m'exprimai toujours avec plus de dignité et de retenue que s'il avait fallu traiter un sujet sacré. Et si ces lettres renfermaient l'expression de notre dévouement mutuel, ai-je souhaité qu'on l'ignore ou qu'on le cache ? Pourquoi ? Tous les dieux et déesses peuvent l'attester, je n'en aurais point voulu même à qui aurait divulgué tout ce que j'ai écrit à ma femme<sup>3</sup>, tant ces lettres furent toutes pleines de décence. Et s'il

1. D'après les parémiographes (Macarius, *Cent.* VII, 98 ; *Apostol.*, *Cent.* XVI, 4), τὰ ἐξ ἀμάξης (ou ἐξ ἀμαξῶν) se disait des injures grossières lancées aux passants du haut d'un chariot dans certains cortèges bachiques.

2. Ce nom ne se trouvant qu'ici, Weil propose de lire « Lycambès ».

3. Hélène, sœur de Constance, que Julien épousa lorsqu'il fut nommé César (6 novembre 355), et qui mourut en 361, peu après le coup d'État de Paris (voir p. 24 et 28).

μετὰ πάσης πίστεως τῆς πρὸς τὸ δίκαιον. Καὶ οὐ φημι τοῦτο, ὡς οὐκ ἐπαχθῆ τὰ πρὸς σε γραφέντα καὶ πλήρη πάσης ὕβρεως καὶ ὑπεροψίας· ἀλλὰ χρή φέρειν. Ἄνδρὸς γάρ ἐστιν ἀγαθοῦ καὶ μεγαλοψύχου « ἀκούειν μὲν κακῶς, λέγειν δὲ μὴ κακῶς ».

5 Ὡσπερ γὰρ τὰ βαλλόμενα πρὸς τοὺς στερεοὺς καὶ γενναίους τοίχους ἐκείνοις μὲν οὐ προσιζάνει, οὐδὲ πλήττει, οὐδὲ ἐγκάθηται, σφοδρότερον δὲ ἐπὶ τοὺς βάλλοντας ἀνακλᾶται, οὕτω πᾶσα λοιδορία καὶ βλασφημία καὶ ὕβρις ἄδικος ἀνδρὸς ἀγαθοῦ καταχεθεῖσα θιγγάνει μὲν οὐδαμῶς ἐκείνου, 10 τρέπεται δὲ ἐπὶ τὸν καταχέοντα. Ταῦτά σοι παραινῶ, τὰ δὲ ἐξῆς ἔσται τῆς κρίσεως. Ὑπὲρ δὲ τῶν ἐμῶν ἐπιστολῶν, ἅς φησί σε λαβόντα παρ' ἐμοῦ δημοσιεῦσαι, γελοῖον εἶναί μοι φαίνεται φέρειν εἰς κρίσιν· οὐθέν γάρ ἐγὼ μὰ τοὺς θεοὺς πρὸς σε πώποτε γέγραφα, οὔτε πρὸς ἄλλον ἄνθρωπον 15 οὐδένα, ὃ μὴ δημοσίᾳ τοῖς πᾶσι προκεῖσθαι βούλομαι. Τίς γὰρ ἀσέλγεια, τίς ὕβρις, τίς προπηλακισμὸς, τίς λοιδορία, τίς αἰσχρορρημοσύνη ταῖς ἐμαῖς ἐπιστολαῖς ἐνεγράφη ποτέ; ὅς γε, καὶ εἰ πρὸς τινὰ τραχύτερον εἶχον, διδούσης μοι 20 τῆς ὑποθέσεως ὡσπερ ἐξ ἀμάξης εἰπεῖν οἷα ψευδῶς ἐπὶ τοῦ Λαυδακίδου Ἀρχίλοχος, σεμνότερον αὐτὰ καὶ σωφρονέστερον ἐφθεγξάμην, ἢ εἴ τις ἱερὰν ὑπόθεσιν μετήει. Εἰ δὲ τῆς ὑπαρχούσης πρὸς ἀλλήλους ἡμῖν εὐνοίας ἔμφασιν εἶχε τὰ γράμματα, τοῦτο ἐγὼ λανθάνειν ἠβουλόμην ἢ ἀποκρύπτεσθαι; διὰ τί; Μάρτυρας ἔχω τοὺς θεοὺς πάντας τε 25 καὶ πᾶσας ὅτι καὶ ὅσα μοι πρὸς τὴν γαμετὴν, οὐκ ἂν

16 cf. Demosth. XVIII 12.

XY [Y desinit 10 καταχέοντα]

4 in margine γνωμικόν cod.; unde haec hauserit Iulianus, non reperimus || 9 καταχυθεῖσα Papadopoulos || 13 μὰ Papadopoulos: διὰ cod. || 18 εἶχον Bücheler: ἔχων cod. || 20 λαυδακίδου cod.: Λυκάμδου Weil || αὐτὰ scripsimus: αὐτ(όν) vel αὐτὰ cod. || 21 ante εἴ τις una littera evanida in cod., ἢ restituimus || 22 πρὸς ἀλλήλους in marg., β supra ἡμῖν et α supra πρὸς scripto, cod. || 25 γαμετὴν <γράμματ' ἦν> vel <ἐγγέγραπτο> Bücheler.

est établi qu'une ou deux personnes ont lu celles que j'ai adressées à mon oncle, l'espion dont la malveillance s'est acharnée à découvrir le fait, subira de plus justes reproches que moi, l'auteur des lettres, ou que toi, ou que les tiers qui en ont eu connaissance. N'insiste pas ; ne t'inquiète pas ; ne tiens compte que de ceci : Lauracius est-il un homme pervers ? Prends-le à partie vigoureusement. Au contraire est-il honnête et modéré, et n'a-t-il commis qu'une faute envers toi ? Accorde-lui ton pardon. En effet, dans la vie publique, il faut témoigner de l'amitié aux gens de bien, même si, dans les relations privées, il leur arrive de nous manquer d'égards. Mais les méchants, lors même qu'ils auraient nos bonnes grâces, doivent, dans la gestion des affaires de l'État, être tenus bien en main. Je ne demande point qu'on les haïsse ni qu'on les repousse, mais qu'on les soumette à un contrôle, pour les empêcher de faire du mal à notre insu. S'ils sont trop difficiles à surveiller, que l'on renonce à leurs services.

Quant au charlatan qui, d'après ta lettre aussi, en dépit de sa détestable réputation, se fait passer pour un médecin, nous lui avons envoyé une invitation comme à un homme sérieux. Mais, avant de lui donner audience, j'ai découvert ce qu'il valait, ou plutôt on me l'a dénoncé (qui ? je te l'expliquerai moi-même lors de notre prochaine rencontre) et il a été dédaigné. Néanmoins, pour cela encore je te suis reconnaissant.

J'ai déjà donné les terres qui me sont demandées : j'en ai pour témoins les dieux protecteurs de la famille et de l'amitié. Mais j'en offrirai de bien plus avantageuses. Tu t'en rendras compte toi-même.

81 [ep. 21].

(Introduction, p. 82 s.)

JULIEN A CALLIXÉNA, PRÊTESSE DE LA MÈRE DES DIEUX

Seul le temps fait connaître l'homme juste<sup>1</sup>,  
comme les anciens nous l'ont appris ; et moi, j'ose affirmer

1. A ce vers de Sophocle (*OEdipe Roi*, 614) les parémiographes

ἤχθέσθην εἴ τις ἐδημοσίευσεν, οὕτως ἦν πάντα σωφρο-  
 σύνης πλήρη· εἰ δὲ ἄ πρὸς τὸν ἑμαυτοῦ θεῖον ἐπέστειλα,  
 ταῦτα καὶ ἄλλος τις ἀνέγνω καὶ δεύτερος, ὁ πικρῶς οὕτως  
 ἀνιχνεύσας αὐτὰ δικαιότεραν ἂν ὑπόσχοι μέμψιν ἢ ὁ γρά-  
 φας ἐγώ, ἢ σὺ ἢ καὶ ἄλλος ἀναγνούς. Πλὴν ἀλλὰ τοῦτο  
 συγχώρει καὶ μὴ ταραττέτω σε, σκόπει δὲ ἐκεῖνο μόνον·  
 πονηρός ἐστι Λαυράκιος; ὑπέξελθε γενναίως αὐτόν· εἰ δὲ  
 ἐπιεικῆς καὶ μέτριός ἐστι καὶ ἡμαρτε περὶ σέ, δὸς αὐτῷ  
 συγγνώμην. Τοὺς γὰρ ἀγαθοὺς δημοσίᾳ, κἂν ἰδίᾳ περὶ ἡμᾶς  
 οὐ καθήκοντες γένωνται, φιλεῖν χρή· τοὺς πονηροὺς δὲ ἐν  
 τοῖς κοινοῖς, κἂν ἡμῖν κεχαρισμένοι, διὰ χειρὸς ἔχειν· οὐ  
 μισεῖν οὐδὲ ἐκτρέπεσθαί φημι, φυλακὴν δὲ προβεβλήσθαι  
 τινα, ὅπως μὴ λήσωσι κακουργοῦντες· εἰ δὲ δυσφύλακτοι  
 λίαν εἶεν, χρήσθαι πρὸς μηδὲν αὐτοῖς.

Ἐπεὶ οὖν γέγραφας καὶ αὐτός, ὅτι θρυλλούμενος ἐπὶ  
 πονηρίᾳ τὴν ἰατρικὴν ὑποκρίνεται, ἐκλήθη μὲν παρ' ἡμῶν  
 ὡς σπουδαῖος, πρὶν <δὲ> εἰς ὄψιν ἔλθειν, φωραθεὶς ὅστις  
 ἦν, μᾶλλον δὲ καταμηνυθεὶς (τὸ δὲ ὑπὸ τίνος αὐτὸς ἐντυχῶν  
 φράσω σοι), κατεφρονήθη· σοὶ δὲ καὶ ὑπὲρ τούτου χάριν οἶδα.

Τῶν αἰτηθέντων ἀγρῶν, ἐπειδὴ περ ἔφθην ἐκείνους δεδω-  
 κώς (εἰσὶ δὲ μοι μάρτυρες ὁμόγνιοι καὶ φίλιοι θεοί), δώσω  
 μακρῷ λυσιτελεστέρους· αἰσθήσῃ δὲ καὶ αὐτός.

## 81 [ep. 21].

Ἰουλιανὸς Καλλιξείνη ἱερεῖα Μητρὸς θεῶν. 388 c

« Χρόνος δίκαιον ἄνδρα δείκνυσιν μόνος », ὡς παρὰ τῶν

25 Sophocl. *OEdip. R.* 614. Cf. *Apostol. Centur.* XVIII 41<sup>i</sup>.

[1 — 22] XY [Y 6 σκόπει — 10 χρή] — [24 sq.] HU

4 δικαιστάτην ἂν ὑπόσχη cod., corr. Weil || 5 ἢ καὶ ἄλλος Papado-  
 poulos : ὁ καὶ ἄλλωσ cod. || 7 ἐπέξελθε — αὐτῷ Usener || 12 προβεβλήσῃ  
 cod., corr. Bücheler || 17 <δὲ> Papadopoulos || 22 φίλιοι Weil :  
 φίλοι cod.

24 sic U : om. H || 25 μόνος H = Sophocl. : μόνον U.

qu'il révèle tout autant l'homme pieux et ami des dieux<sup>1</sup>. Il est vrai, l'épreuve du temps a attesté aussi, dira-t-on, l'amour conjugal de Pénélope. Mais faut-il pour cela préférer, chez la femme, l'amour conjugal à l'amour des dieux? Ne serait-ce pas montrer que l'on a bu trop de mandragore<sup>2</sup>? Si l'on tient compte de la diversité des temps, si l'on se dit que la fidélité de Pénélope était soutenue par une presque universelle approbation, tandis que les femmes dévouées au culte des dieux viennent de passer par un grand danger, si l'on ajoute que leur endurance fut deux fois plus longue<sup>3</sup>, sera-t-il encore possible de t'opposer sérieusement Pénélope? Ne rabaisse pas les mérites que je loue et qui te vaudront d'être récompensée par tous les dieux. Pour notre part, nous t'honorons d'un double sacerdoce. Outre celui de la très sainte déesse Déméter, que tu exerçais auparavant, nous te confions la prêtrise de la très grande Mère des dieux, la déesse Phrygienne<sup>4</sup>, dans la ville de Pessinonte, aimée des dieux.

joignent d'ordinaire le suivant (615): « tandis qu'en un seul jour tu reconnaîtras un méchant ».

1. C'est le temps en effet qui, sous les règnes de Constantin et de Constance, a fait reconnaître les païens assez sincèrement dévoués aux dieux pour résister à la persécution.

2. Expression proverbiale qui se disait des gens hébétés par l'abus de l'extrait narcotique tiré de la racine de la mandragore.

3. L'absence d'Ulysse avait duré vingt ans. Julien considère donc que le culte des dieux commença à être inquiété vers l'an 321. Cf. *Cod. Theodos.*, IX, 16, 2 s.

4. Cybèle, que Julien exalte dans son *Orat. V (Sur la mère des dieux)*. Le culte de cette déesse et celui de Déméter étaient étroitement apparentés. Cf. notamment Julien, *l. l.*, 159 B.



ἔμπροσθεν ἔγνωμεν· ἐγὼ δὲ φαίην <ἄν> ὅτι καὶ τὸν εὐ-  
 σεβῆ καὶ τὸν φιλόθεον. Ἄλλ' ἐμαρτυρήθη, φησί, καὶ ἡ Πηνε-  
 λόπη φίλανδρος· εἶτα [μετὰ] τοῦ φιλάνδρου τὸ φιλόθεόν τις ἐν  
 55 γυναικὶ δεύτερον τίθησι, καὶ οὐ φανεῖται πολὺν πάνυ τὸν  
 νῶ λάβοι, καὶ τὴν μὲν Πηνελόπην ἐπαινουμένην σχεδὸν ὑπὸ d  
 πάντων ἐπὶ τῇ φιλανδρίᾳ, κινδυνεύουσας δὲ τὰς θεοσεβεῖς  
 ὀλίγῳ πρότερον γυναῖκας, καὶ προσθείη δὲ τῶν κακῶν ὅτι  
 καὶ διπλάσιος ὁ χρόνος, ἄρ' ἔστι σοὶ τὴν Πηνελόπην ἀξίως  
 60 παραβάλλειν; Ἄλλὰ μὴ μικροῦς ποιοῦ τοὺς ἐπαίνους, ἀνθ'  
 ὧν ἀμείψονται μὲν σε πάντες οἱ θεοί, καὶ τὰ παρ' ἡμῶν δὲ  
 διπλῆ σε τιμήσομεν τῇ ἱερωσύνῃ· πρὸς ἣν πρότερον εἶχες 389  
 τῆς ἀγιωτάτης θεοῦ Δήμητρος, καὶ τῆς μεγίστης Μητρὸς  
 θεῶν τῆς Φρυγίας ἐν τῇ θεοφιλεῖ Πισσινοῦντι τὴν ἱερωσύ-  
 65 νην ἐπιτρέπομέν σοι.

\*4 καὶ — 5 ἐκπεπωκώς Suidas s. v. Μανδραγόρας.

## HU

1 <ἄν> supplevimus || 2 ἐμαρτυρήθη: « videtur intercidisse τῷ  
 χρόνῳ » Hercher || an φασί? || 3 [μετὰ] P. Thomas; μετὰ τὸ φίλαν-  
 δρον excogitaverat Reiske || τις: ἦθος H || 4 θήσει? Hercher ||  
 οὐ om. Suidas || φαίνεται Klimek || πάνυ om. Suidas || 5 μανδρα-  
 γόραν Suidas: μανδραγόραν ἄν H μανδ...ραν ἄν U || ἐκπεπωκώς U  
 et Suidas: ἐκπεπτωκώς H || 8 προσθείη Hercher: προσθήκη codd.  
 || 11 σε U: σοι H || [καὶ] Hercher || τὸ Hertlein || 12 πρὸς <γάρ>  
 ἦ, « aut, manentibus reliquis immotis, in exitu epistolae legendum  
 erit ἐπιτρέποντές σοι » Reiske πρὸς ἣ <γάρ> Hercher || 14 θεῶν  
 Hertlein (cf. titul. epistulae): θεῶσ codd. || πισσινοῦντι U συνοῦντι H  
 Πισσινοῦντι Heyler; cf. infra p. 146, 21.



## IV. JULIEN A ANTIOCHE

---

### INTRODUCTION

Arrivé à Antioche vers le milieu du mois de juillet 362, Julien y demeura jusqu'au jour (5 mars 363) où il prit la route d'Hiérapolis et de la Mésopotamie, pour aller se faire tuer dans le désert brûlant où Sapor avait attiré son armée. — Comme dans la section précédente, nous trouverons ici beaucoup de documents relatifs à la politique religieuse de l'empereur.

*Lettre 82.* Nilus, que Julien nomme aussi Denys<sup>1</sup>, nous apparaît sous de noires couleurs.

Après avoir mené, dans sa jeunesse, une vie fort peu édifiante<sup>2</sup>, il s'était rendu d'abord à la cour de Constant pour lui offrir ses services. Bientôt disgracié et congédié, il se tourna du côté de Magnence qui l'avait invité à venir auprès de lui. Mais il ne tarda pas à se brouiller avec cet usurpateur<sup>3</sup>. Nous le retrouvons ensuite à Rome, membre du Sénat<sup>4</sup>, où il siège à côté du fameux Symmaque, et nous constatons que, sur la recommandation de ce dernier peut-être<sup>5</sup>, Julien l'avait appelé à exercer une fonction officielle<sup>6</sup>. Mais Nilus la refusa,

1. P. 136, 6 (8) s. et 15 (17); 138, 20 (22).

2. P. 138, 12 ss.; 141, 4 ss.; cf. 135, 11 (12) ss.; 136, 15 (16) ss.

3. P. 133, 11 ss.; 135, n. 1; 138, 15 (16) ss.

4. P. 142, 3 s. Cf. R. Asmus, *Archiv für Gesch. der Philos.*, XV, 1902, p. 431 ss.

5. P. 132, n. 7 et R. Asmus, *l. l.*, p. 431.

6. P. 136, 5 et 143, 2 (3).

peut-être parce qu'il ne la trouvait pas assez haute<sup>1</sup>. Julien lui écrivit alors quelques mots pour le rappeler au sentiment de ses devoirs<sup>2</sup>. Désireux de se justifier et de rentrer en grâce, Nilus s'efforça d'obtenir de l'empereur une audience — qui fut refusée<sup>3</sup> — puis il lui fit remettre une apologie en règle<sup>4</sup>. Il s'y donnait des airs de bravoure, affectant de parler à cœur ouvert de tout et de tous<sup>5</sup>, sans cependant vouloir dire du mal de ses premiers maîtres, parce qu'ils n'étaient plus là pour se défendre<sup>6</sup>. Il pria Julien d'accepter maintenant ses services<sup>7</sup>, et il l'assurait de son amitié. Si — disait-il — il s'était dérobé d'abord à l'appel du prince c'était par crainte d'avoir avec lui la même mésaventure qu'avec Constant et Magnence<sup>8</sup>, à cause apparemment de son incorrigible franchise<sup>9</sup>. De plus, il avait trop de fierté et d'indépendance pour agir comme ceux qui « guettent les dignités, toujours prêts à obéir<sup>10</sup> ». Dans cette supplique, Julien ne prétendit voir qu'une outrecuidance éhontée, et il se décida à y répondre par une sorte de lettre ouverte<sup>11</sup> (*Lettre 82*). Nous ne réussissons pas à deviner pourquoi le prince jugea bon d'apostropher de la sorte en public un membre marquant et déjà âgé de l'aristocratie romaine<sup>12</sup>. Tout ce que nous pouvons constater, c'est que, comme Libanius l'indique<sup>13</sup>, le cas de Nilus dut ressembler beaucoup à celui d'Aristophane, un autre aventurier de la politique à qui il arriva d'encourir la défaveur de ses maîtres.

1. P. 142, 4; 137, 13 (14) ss.

2. P. 142, 7 s.

3. P. 143, 3 (5) ss.

4. P. 133, 6 ss.

5. P. 134, 7 ss.; 135, 8 (9) ss.; 138, 5 ss.; 141, 13 (17).

6. P. 141, 9 (12) ss.

7. P. 143, 1 ss.; cf. p. 142, 17 (19).

8. P. 134, 12 s.; 135, 2 s.

9. P. 138, 16 (17) s.

10. P. 142, 18 (20) ss.

11. P. 143, 9 (11) ss.

12. P. 139, 19 s. et 142, 3 s. — Asmus (*l. l.*; cf. *Philologus*, LXXI, 1912, p. 376 s.) a supposé que Nilus était du groupe des cyniques auxquels Julien en voulait. Mais J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 158 s.) me paraît avoir fort bien réfuté cette hypothèse.

13. *Ep.* 758.

Libanius assimile ce morceau au *Misopogon*<sup>1</sup>. De part et d'autre, en effet, l'empereur philosophe affecte de renoncer à faire sentir sa colère autrement que par les traits de la satire ; de part et d'autre, avec les mêmes prétentions littéraires, il révèle les mêmes inaptitudes. Lui que nous savons généreux et enthousiaste, il s'évertue à briller dans un genre qui réclame le badinage aimable et détaché d'un Lucien<sup>2</sup>. Ici comme dans le *Misopogon*, l'ironie manque de gaieté, les traits sont sans pointe, et les invectives se succèdent avec effort et lourdeur. Julien nous aurait intéressés davantage si, au lieu de courir après l'esprit, il avait exprimé simplement et avec tout le sérieux de l'indignation dont on le sent rempli, les reproches nombreux qu'il y avait lieu de faire au pharisaïsme d'une aristocratie profiteuse et veule.

Le morceau fut écrit à Antioche sans doute, un certain temps avant le *Misopogon*<sup>3</sup>. Dans une lettre que nous aurons bientôt à reproduire, et qui paraît dater de la fin de l'année 362, Libanius parle de la mésaventure de Nilus comme d'une affaire assez récente<sup>4</sup>.

*Lettre 83.*

Les historiens de l'Église rapportent que Julien exclut les chrétiens de la garde prétorienne, de l'armée, des gouvernements des provinces et des fonctions judiciaires, « car, disait-il, leur propre loi leur défend d'user du glaive<sup>5</sup>. » La lettre à Atarbius, gouverneur de l'*Euphratensis*<sup>6</sup>, suffirait pour démontrer la vraisemblance du récit des écrivains chrétiens. C'est d'Antioche sans doute que Julien envoya ce message à un fonctionnaire chargé d'administrer une province voisine de la Syrie. Il résulte du texte même de la lettre qu'Atarbius était païen, et le fait que Julien écrivit ce billet de sa main, nous montre l'importance qu'il attachait aux instructions caractéristiques qui y sont

1. *Orat.* XVIII, 198 ; cf. p. 142, n. 2.

2. Cf. le *Pseudologue*, par exemple.

3. Libanius, *Orat.* XVIII, 198.

4. Cf. p. 179, 29 (34).

5. Julien, ELF, n° 50 = Socrate, III, 13, 1 s. ; Rufin, *Hist. eccles.*, X, 33, etc. Cf. Mathieu, 26, 52.

6. Sur cet Atarbius (appelé Atarbinus dans le *Code de Justinien*, XI, 70, 1), voir O. Seeck, BLZG, p. 91 s.

contenues. Après en avoir pris connaissance, le gouverneur dut se dire qu'en matière de nominations, sa tâche était désormais simplifiée. Entre un candidat chrétien et un candidat païen, il n'y aurait plus jamais lieu d'hésiter : en vertu de la recommandation formelle de l'empereur, le « Galiléen » devait être écarté<sup>1</sup>.

Julien termine son billet à Atarbius en disant qu'il faut honorer non seulement les hommes, mais aussi les cités païennes. Sozomène<sup>2</sup> nous a conservé des résumés de lettres qui font voir comment Julien pratiquait lui-même le favoritisme confessionnel qu'il recommandait de la sorte à son subordonné : « Il écrivait souvent aux assemblées provinciales des cités. S'il les voyait tournées vers l'hellénisme, il les engageait à solliciter toutes les faveurs qu'elles voulaient. Quant aux villes chrétiennes, il leur témoignait son mécontentement en refusant d'y séjourner et de recevoir les délégations qui lui apportaient leurs doléances. » Les gens de Nisibe lui demandant du secours contre les Perses, il leur déclara que, n'ouvrant point leurs temples et n'assistant point aux sacrifices, ils ne méritaient aucun égard, que « leur cité était impure, et qu'il n'y entrerait pas avant de la savoir convertie à l'hellénisme. Il fit les mêmes reproches aux habitants de Constantia en Palestine, et il annexa leur cité à celle de Gaza. » Quant à Nisibe, elle ne se convertit pas, et Ephrem devait faire entendre bientôt des chants de triomphe, après avoir vu passer le long des murs de la ville le cadavre de l'Apostat, ramené par une armée vaincue.

*Lettres 84-89.  
Le clergé païen.*

Cette série de lettres nous montre le souverain pontife du paganisme aux prises avec l'indifférence et la démoralisation de son clergé. Résignés depuis longtemps à toutes les compromissions, miséreux et sordides, trop de prêtres n'ont de zèle que pour importuner les grands chez qui ils vont quémander. Dès qu'un fonctionnaire annonce son

1. Sur le grand nombre de nominations de païens faites par Julien, voir W. Ensslin, *Klio*, l. l., p. 175 s.

2. V, 3, 4-6 (Julien, ELF, nos 53, 91 et 56). Cf. Ephrem, *Sermo II contra Julian.*, éd. Overbeck (*Ephraemi op. selecta*, Oxford, 1865), p. 9, 24 ss., etc.

arrivée dans la ville de leur résidence, ils se précipitent à sa rencontre<sup>1</sup>, et sans craindre de profaner les insignes religieux dont ils sont revêtus, ils s'exhibent dans les rues avec leurs ornements sacerdotaux<sup>2</sup>. Avides de se procurer un surcroît de ressources, ils pratiquent des métiers décriés, puis ils vont s'amuser à regarder au théâtre des représentations qui n'ont rien d'édifiant. On les voit fréquenter des cochers et des histrions, boire dans des tavernes et étonner le public par leurs propos licencieux<sup>3</sup>. Ils commettent pis encore, puisqu'il leur arrive de se faire octroyer par les magistrats des volées de coups de fouet<sup>4</sup>. Ils ne se montrent d'ailleurs dans les temples que lorsqu'il le faut bien, et ils ne songent pas tous les jours à invoquer les dieux. Quand, pendant les offices, ils ont à entonner des chants liturgiques, leur mémoire les laisse parfois bouche bée, au grand scandale des dévots<sup>5</sup>. En perdant tout souci de leurs devoirs et de leur dignité, ils perdent du même coup, cela va de soi, tout esprit de corps. Ils font trop remarquer combien ils se jalourent, se soupçonnent et s'espionnent. Ils se dénoncent jusque dans l'antichambre du prince<sup>6</sup>. Telle est la situation que Julien avoue, qui le navre et qu'il veut faire cesser. Comment s'y prend-il pour cela? Il suffira de lire cette curieuse série d'épîtres (n<sup>os</sup> 84-89) pour s'en rendre compte. Elles se complètent fort bien l'une l'autre, et elles nous permettent de constater, non seulement la parfaite lucidité avec laquelle l'empereur aperçoit les dangers de la situation, mais aussi l'effort énergique qu'il fait pour la redresser. Notamment, nous allons le voir rétablir l'ancienne hiérarchie des prêtres des cultes officiels et réformer toute leur discipline en y introduisant un esprit nouveau. C'est ainsi que, recrutant les chefs de son clergé dans les écoles de rhétorique ou de philosophie<sup>7</sup>, il les engage à prêcher le peuple dans les temples

1. Cf. p. 146, 12 (13) ss. ; 170, 26 (171, 1) s., et 171, 7 (9).

2. P. 171, 10 (12) ss.

3. P. 145, 4 (5) ss. ; 172, 10 (12) ss ; 168, 10 ss.

4. P. 150, 13 (15).

5. Julien est amené à faire à cet égard des recommandations caractéristiques p. 169, 24 (25) ss.

6. Voir la lettre 86 et ce que Julien y rapporte des doléances de la prêtresse Théodora.

7. Par exemple, il nomme Chrysante grand prêtre de Lydie ;

pour lui enseigner une théologie et une morale — ce qui ne s'était jamais vu — et il leur alloue d'importantes subventions pour les mettre à même d'organiser toute sorte d'œuvres de bienfaisance en faveur des indigents. Sans permettre de dire que les chrétiens avaient tout créé à cet égard et qu'il n'y avait qu'à les imiter, ces lettres de Julien nous font reconnaître que, dans sa politique religieuse et sociale, il mit largement à profit les observations qu'il avait recueillies du temps où il fréquentait les églises et les hospices qui en dépendaient. Nombreuses sont les expressions chrétiennes dont il se sert, consciemment<sup>1</sup> ou non<sup>2</sup>. Bien qu'il s'y défende de vouloir innover, Julien signale dans plus d'une de ses lettres pastorales l'urgente nécessité d'adopter certaines réformes et notamment de rivaliser avec les Galiléens dans la pratique de la charité.

Tout en se complétant comme nous venons de le dire, ces diverses épîtres se confirment l'une l'autre, et elles se répètent, parfois textuellement. Elles sont toutes l'expression d'une même pensée, qui ne peut être que celle de Julien, et il arrive qu'elles se ressentent de la fièvre de ses improvisations. C'est Julien lui-même, et non un des néo-platoniciens de son entourage, qui a si bien connu le christianisme ; c'est Julien, et non Priscus ni Maxime, qui a appris à faire valoir la modestie<sup>3</sup> et la simplicité ainsi que l'amour des pauvres et des déshérités. Celui qui veut connaître l'opinion personnelle du prince sur les causes de la désagrégation de l'Empire, doit étudier de près cette série de lettres, où le prince ne se met nullement en scène et où il parle à cœur ouvert à ceux dont il demande le concours pour sauver l'hellénisme.

Clématius grand prêtre de Palestine ; et dans d'autres provinces Hésychius, Hiérax, et peut être aussi Séleucus. Sur ces personnages, cf. ci-dessus p. 31 ss ; O. Seeck, *BLZG*, p. 111, 174, 175 et 272 s. et mon étude déjà citée sur *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, p. 436.

1. Voir notamment p. 174, 3 ss. : « ce qu'ils appellent agape, hospitalité et service des tables » ; etc.

2. Cf. p. 158, n. 1, etc.

3. Cf. entre autres p. 173, 11 (ὁ διὰ πραότητα λεληθώς), et ce qui a été dit plus haut (p. 32) des allures prétentieuses et hautaines du théurge d'Éphèse.



*Lettre 84.*

« Comprenant que le christianisme tirait sa force de la manière de vivre de ceux qui le professaient, Julien résolut d'introduire partout dans les temples helléniques l'appareil et l'organisation du culte chrétien, des tribunes et des sièges d'honneur, avec des maîtres et des lecteurs pour l'enseignement des dogmes et de la morale helléniques, des prières imposées à heures et à jours fixes, des monastères pour les hommes et les femmes qui se vouaient à la philosophie, des asiles pour les étrangers et les mendiants, et toute sorte d'œuvres de philanthropie en faveur des indigents. Il voulait ainsi rendre du prestige aux croyances des païens. Il songea aussi à imiter la tradition chrétienne en prescrivant une gradation de pénitences pour les péchés volontaires et involontaires suivis de repentir. Ce qui, dit-on, provoqua surtout son émulation, ce fut la coutume qu'avaient les évêques d'échanger entre eux des tessères<sup>1</sup> accompagnant les lettres de recommandation dont ils munissaient ceux qui partaient en voyage, afin que, partout où ils arrivaient, les étrangers obtinssent un logement et les soins nécessaires, le témoignage de la tessère les faisant considérer comme des connaissances et des amis. » Ainsi s'exprime Sozomène, immédiatement avant de citer la lettre à Arsace (n° 84) dont il nous a conservé le texte<sup>2</sup>. Dans un passage parallèle<sup>3</sup>, Grégoire de Nazianze attribue à Julien les mêmes projets. Il se peut que l'un et l'autre ne fassent que reproduire le résumé d'une épître perdue de Julien, analogue à celle dont nous avons à nous occuper ici<sup>4</sup>.

La lettre 84 fut écrite par l'empereur un certain temps après

1. Ou signes de reconnaissance (en grec σύμβολα, συνθήματα ou ἐπιστολιμαία συνθήματα : cf. Julien, ELF, p. 116 s.). Ces signes servaient à établir l'authenticité de la lettre (voir A. Harnack, *Herzog-Hauck RE*, VIII, s. v. *Litterae formatae*). Quant aux lettres de recommandation, on en trouve des exemples parmi les *Lettere Cristiane* réunies par G. Ghedini (Milan, 1923), notamment p. 129 s.

2. V, 16.

3. *Orat.* IV, 111 ; cf. ci-dessous, p. 145, n. 4.

4. R. Asmus (*Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVI, 1895, p. 241 ss.) suppose que les renseignements donnés par Grégoire et Sozomène proviennent de l'encyclique perdue dont il va être question p. 102. — Le λέγεται de Sozomène (*l. l.* § 3) montre en tous cas qu'il n'a sous les yeux qu'un résumé du document.

la restauration du culte des dieux, lorsqu'il commençait à se rendre compte de l'inanité de ses efforts et de l'inertie des païens<sup>1</sup>. Les instructions qu'il y donne au chef du clergé de la Galatie, sont beaucoup plus amplement développées dans l'épître 89 à Théodore, grand prêtre de toute l'Asie, et elles devaient l'être mieux encore dans l'encyclique dont cette épître annonce la publication prochaine<sup>2</sup>. Si la lettre 84 avait été rédigée après l'envoi de l'encyclique — dont le grand prêtre de Galatie ne put manquer de recevoir un exemplaire — il est probable que Julien aurait rappelé au souvenir de son correspondant les recommandations qui lui auraient déjà été faites sur le même sujet. C'est pourquoi R. Asmus a supposé que la lettre à Arsace est antérieure à l'épître à Théodore<sup>3</sup>. Toutes deux, d'ailleurs, paraissent dater des premiers mois du séjour de Julien à Antioche<sup>4</sup>. — Arsace ne nous est connu que par cette lettre et par la mention d'un « Galatien » de sa famille qui figure dans une lettre de Libanius<sup>5</sup>.

*Lettres 85 et 86.* Théodora, « la très vénérable » prêtresse païenne<sup>6</sup> à qui ces deux lettres furent adressées, était peut-être la veuve du préfet d'Orient Thalassius, qui contribua à faire condamner Gallus, et dont le fils homonyme, d'abord impliqué dans la même affaire, finit cependant par rentrer en grâce auprès de Julien<sup>7</sup>. On avait reproché à Théodora de ne pas faire preuve d'assez de zèle dans l'exercice de son sacerdoce, notamment d'avoir conservé à son service des esclaves chrétiens<sup>8</sup>. Elle eut connaissance

1. Voir p. 144, 7 (9) ss.

2. Cf. p. 102.

3. *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVI, 1895, p. 229 et 235.

4. Voir Julien, ELF, p. 112.

5. *Ep.* 386, § 9. — Le texte de notre lettre 84 est reconstitué d'après les manuscrits de Sozomène (V = *Marcianus* 344, f. 147<sup>v</sup>; B = *Baroccianus* 142, f. 89; C = *Cairensis* 86, f. 60); Cassiodore (*Histor. tripart.*, VI, 29 = Cass.) traduit Sozomène; quant à Nicéphore Calliste (*Hist. eccles.*, X, 22 = Nic.), il n'a eu sous les yeux que la copie donnée par le manuscrit B.

6. Voir p. 149, 7 (10) ss.; 148, 3 s.

7. Ammien, XIV, 7, 9 et XXII, 9, 16 ss.; O. Seeck, *BLZG*, p. 289 ss. et 307, et ci-dessous p. 148, n. 3.

8. P. 148 s.

de ces accusations, et elle les mit sur le compte du païen Séleucus, un vieil ami de Julien, qui vivait alors dans l'entourage de l'empereur<sup>1</sup>. Au prince, elle envoya d'abord, par l'intermédiaire de Mygdonius, divers messages où elle protestait de son dévouement au culte des dieux<sup>2</sup>. Ne recevant pour toute réponse qu'un simple accusé de réception (*Lettre 85*), elle recourut, pour se disculper, à l'intervention de Maxime d'Éphèse, en qui elle avait apparemment confiance. Dans la lettre qu'elle lui envoya, elle se plaignait en termes assez vifs des mauvais sentiments qui excitaient Séleucus à la desservir auprès du souverain. Maxime communiqua ces doléances à Julien, et c'est alors que ce dernier se décida à écrire de nouveau à la prêtresse (n° 86), à la fois pour la rassurer au sujet des dispositions de Séleucus, et pour la rappeler au sentiment de ses devoirs. Ce document nous montre combien Julien se défiait de l'influence exercée par les esclaves chrétiens dans la maison de leurs maîtres<sup>3</sup>. Nous l'avons déjà vu, dans son épître à Arsace<sup>4</sup>, enjoindre aux prêtres de se mettre en garde contre ces agents d'une propagande qu'il déclare infectieuse<sup>5</sup>.

Quand Julien écrivit ces deux lettres, il avait auprès de lui Maxime d'Éphèse et Séleucus<sup>6</sup>, et il constatait déjà la nécessité de réchauffer l'ardeur des prêtres du paganisme : c'est dire qu'elles ne peuvent guère être antérieures à l'arrivée du prince à Antioche.

*Lettre 87.*

Si nous ne savions pas combien Julien fut sans cesse préoccupé de rester en communication avec les dieux par toutes les voies de la divination, ce billet pourrait nous en donner une idée. L'empereur y exprime avec effusion sa gratitude à un prêtre — ou une prêtresse — qui lui avait fait part de présages favorables. Le premier éditeur de ce morceau a supposé que c'était une lettre adressée à Théodora comme les deux précédentes.

1. P. 148, 6 ss.

2. Cf. p. 148, 3 ss.

3. P. 148 s.

4. P. 144 s.

5. P. 149, 12 (15).

6. Voir p. 148, 5 ss. et n. 2.

Mais le pronom féminin<sup>1</sup> dont il tire son argument, ne suffit pas pour en faire la preuve.

*Lettre 88.* Nous venons de voir que Julien « songea à imiter la tradition chrétienne en prescrivant — dans le culte païen — une gradation de pénitences pour les péchés volontaires et involontaires suivis de repentir<sup>2</sup> ». La lettre 88 nous présente un exemple curieux d'une de ces pénitences. Un juge<sup>3</sup> — le gouverneur de la Carie sans doute<sup>4</sup> — ayant fait fustiger un membre du clergé païen qui s'était, semble-t-il, mal conduit<sup>5</sup>, le flamme de la ville de Milet, scandalisé, adressa à ce sujet une plainte à l'empereur<sup>6</sup>. Outré à son tour par ce qu'il appelle un sacrilège<sup>7</sup>, Julien se décide à sévir. En sa qualité de souverain pontife du paganisme et de prophète de l'oracle de Didymes<sup>8</sup>, il inflige un blâme officiel au gouverneur, qui était évidemment de ses coreligionnaires, et il le frappe d'une peine spirituelle : il lui défend d'assister aux offices du culte païen. Mais comme il s'agit d'une faute pour laquelle l'irréflexion peut servir d'excuse<sup>9</sup>, il limite l'interdit à une période de trois mois. Il engage vivement le fonctionnaire sacrilège à reconnaître son erreur, à s'en repentir, et à prier les dieux de lui accorder l'absolution.

Il est probable que cette lettre, comme les précédentes, a été écrite avant l'épître 89<sup>10</sup>, et pendant les premiers mois du séjour de Julien à Antioche. Malheureusement, la première

1. P. 149, 19 : παρ' αὐτῆς (= τῆς σῆς μεγαλοψυχίας?).

2. Cf. p. 98.

3. Voir p. 150, l. 6 (7) s. : ἐμπειρίας... τῶν δικαίων; l. 9 (10 s.) : θύκων; l. 12 13) : συγκαθίζουσί σοι. W. Ensslin (*Klio*, XVIII, 1922, p. 193) est d'avis, comme R. Asmus et nous, que le destinataire de la lettre est un fonctionnaire civil.

4. Ainsi s'expliquerait la mention faite par Julien de son titre de prophète de l'oracle de Didymes, p. 151, 6 (8) s.

5. Julien ne dit rien qui puisse le disculper.

6. P. 150, 14 (16) s.; cf. p. 151, 9 (11) s.

7. P. 151, 5 (6).

8. P. 151, 6 ss.

9. P. 151, 12 (14).

10. Cf. R. Asmus, *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVI, 1895, p. 222 ss. et 226.

partie du document a disparu avec l'adresse, et nous ne savons pas quand Julien se vit conférer le titre de prophète du dieu de Didymes<sup>1</sup>.

*Lettre 89.* Écrite vers le mois de janvier 363<sup>2</sup>, cette lettre achève de nous renseigner sur les réformes que Julien voulait introduire dans la vie et les mœurs du clergé païen. Se proposant d'envoyer bientôt à ce sujet une lettre circulaire à tous ses prêtres, Julien s'adresse au préalable à Théodore<sup>3</sup>, et il lui soumet une première rédaction de l'encyclique qu'il compte faire paraître peu après.

Malgré la démonstration faite par R. Asmus<sup>4</sup>, certains critiques s'obstinent à contester que les deux fragments que nous réunissons ici (89<sup>a</sup> et 89<sup>b</sup>) proviennent d'une seule et même lettre. Le second, cependant, semble bien avoir Théodore pour destinataire comme le premier<sup>5</sup>. De part et d'autre, il est question d'un guide commun<sup>6</sup> — Maxime d'Éphèse apparemment — qui, après avoir recommandé Théodore à Julien quand celui-ci se trouvait encore en Gaule, lui fait conférer à présent par l'empereur une haute fonction sacerdotale<sup>7</sup>. De part et d'autre aussi, Julien donne à son correspondant sur les devoirs des prêtres des instructions sommaires et provisoires, en attendant une épître plus développée<sup>8</sup>. Ce sont là des coïncidences qu'une hypothèse différente de la nôtre aurait peine à expliquer. Le plan suivi par Julien dans l'ensemble du morceau se reconstitue d'ailleurs assez aisément pour confirmer notre supposition au lieu de l'infirmier<sup>9</sup>.

1. Cf. B. Haussoullier, *Revue de Philologie*, XXIII, 1899, p. 163.

2. Avant la publication du traité *Contre les Galiléens* (cf. p. 160, 3 ss. et n. 1 et 2 ; 163, n. 3) et après que Julien eût déjà formé le projet de reconstruire le temple de Jérusalem ; cf. p. 163, 5 (8) s., et Julien, ELF, n° 134. — Voir aussi p. 151, n. 5.

3. Un de ces correspondants auxquels Julien s'adresse de confiance, sans les avoir jamais vus. Cf. p. 152, 6 ss. et p. 31, n. 2.

4. *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVI, 1895, p. 45 ss. et 220 ss.

5. J. Geffcken le reconnaît lui-même (*Kaiser Julianus*, p. 153).

6. Cf. 89<sup>a</sup>, p. 152, 2 ss., et 89<sup>b</sup> p. 166, 7 (8).

7. Cf. 89<sup>a</sup>, p. 153, 5 ss., et 89<sup>b</sup>, p. 166, 8 ss.

8. Cf. 89<sup>a</sup>, p. 151, 20 (24) ss. et 153, 13 (14) ss., et 89<sup>b</sup>, p. 172, 8 (9) s. — P. 160, 13 (17) ss., on trouvera un exemple des indications rapides dont Julien se contente, en se réservant de faire mieux plus tard.

9. Quant aux répétitions d'idées, elles s'expliquent par la compo-

Après avoir expliqué à Théodore pourquoi il lui envoie une lettre particulière avant d'écrire sur le même sujet à tous les prêtres païens, l'empereur, en sa qualité de *pontifex maximus*<sup>1</sup>, confère à son ami le titre de grand prêtre d'Asie (Asiarque) avec le droit de surveiller tous les temples et tous les prêtres de la province<sup>2</sup>. Puis, pour éviter sans doute de paraître introduire dans le culte païen des innovations empruntées à l'organisation de l'église chrétienne, Julien proteste de son dévouement pour les coutumes ancestrales<sup>3</sup>. Mais, immédiatement après, il démontre la nécessité de soumettre à une réforme radicale la manière de vivre du clergé<sup>4</sup>. A la négligence coupable de ses coreligionnaires, il oppose l'attachement des Juifs pour leurs traditions, tout en flétrissant leur exclusivisme orgueilleux, puis sans doute aussi (dans la lacune) l'esprit révolutionnaire des Galiléens. Au début de la seconde partie du texte (89<sup>b</sup>), nous retrouvons la fin d'un développement où Julien faisait ressortir que les prêtres n'ont cependant pas à recourir à des mesures de coercition contre les mécréants. Les crimes des chrétiens contre l'État seront punis par les magistrats civils. Quant à leur aberration religieuse, il faut

sition hâtive de cette sorte d'improvisation (voir p. 105). — L'état de la tradition manuscrite se concilie parfaitement avec l'hypothèse que nous adoptons. Le premier fragment (89<sup>a</sup>) occupe les dernières pages de V, jusqu'au bas du f. 139<sup>v</sup>, la suite ayant disparu avec un ou plusieurs feuillets perdus. Quant au second (89<sup>b</sup>), V nous le présente interpolé au milieu de l'*Épître à Thémistius* (voir *Rev. Instruct. publ. en Belgique*, XLIV, 1901, p. 177 ss.), comme si, dans l'archétype de ce manuscrit, les feuillets contenant ce fragment, d'abord détachés de la fin du volume, avaient été ensuite intercalés parmi ceux qui reproduisaient la dite *Épître*. Quoi qu'il en soit, rien ne prouve que la fin du n° 89<sup>a</sup> ait été omise intentionnellement par un copiste chrétien.

1. Cf. p. 166, 14 (17) s.

2. P. 153, 5 (6) ss. — Sur l'ancienneté de ces fonctions « épiscopales », cf. Pauly-Wissowa, RE, s. v. Ἀρχιερεὺς, col. 479, 40 ss. ; P. Monceaux, *De communi Asiae provinciae*, Paris, 1885, p. 47 ss. ; W. Otto, *Priester und Tempel im Hellenistischen Aegypten*, I, p. 72, etc. ; Dion Chrys., *Orat.* XXXV, p. 66 Reiske. Sur l'essai tenté déjà par Maximin pour rétablir cette hiérarchie, voir P. Monceaux, *l. l.*, p. 114 s.

3. P. 153, 16 (19) ss. ; cf. p. 165, 24 (28) et 167, 9 (11) s.

4. P. 154, 1 (3) ss.

laisser aux démons le soin de la châtier. Ceux-ci se chargent de l'exaspérer en provoquant les accès de misanthropie et de délire auxquels est due l'extravagance des anachorètes et des martyrs. Julien aborde ensuite le vrai sujet de son épître, la discipline du clergé païen. Les prêtres doivent, en prêchant d'exemple<sup>1</sup>, recommander aux fidèles la pratique de la charité<sup>2</sup> et de la piété<sup>3</sup>, celle-ci impliquant, avec le culte des images<sup>4</sup>, le respect des temples, des enceintes sacrées, des autels et aussi des prêtres eux-mêmes<sup>5</sup>. Dans tout le passage où Julien s'attache à fournir à son clergé des thèmes d'homélies<sup>6</sup> destinées à contrecarrer la propagande chrétienne en recommandant les œuvres de bienfaisance, l'argumentation est assez bien construite. Les idées portent d'ailleurs la marque de l'esprit perspicace et généreux d'un souverain qui fut toujours préoccupé de remédier à la misère croissante de son temps, et de prévenir ainsi les effets d'un mécontentement prêt à s'insurger. Après cela, Julien arrive aux considérations qui lui tiennent le plus au cœur. Comment le prêtre se comportera-t-il pour retrouver la dignité et l'autorité qui lui conviennent<sup>7</sup>, mais qu'il avait perdues, semble-t-il, depuis longtemps? Il se montrera foncièrement pieux<sup>8</sup> et non moins pur, dans ses actes, ses discours, ses lectures, ses pensées mêmes<sup>9</sup>. Il doit connaître par cœur les hymnes liturgiques, et prier au moins deux fois par jour<sup>10</sup>. Julien entre alors dans le détail de prescriptions relatives, les unes, au temps où les prêtres sont de service dans les temples, les autres aux intervalles de congé<sup>11</sup>. Pour terminer<sup>12</sup>, il s'occupe du recrutement du clergé et, ici encore, il fait preuve de ten-

1. P. 167, 3 (4) s.

2. P. 156, 16 (18)-160, 16 (22).

3. P. 160, 17 (23) ss.

4. P. 160, 22 (28)-163, 25 (29); cf. p. 163, n. 3 fin.

5. P. 164, 2-14 (15).

6. Sur les aumônes, sur l'amour du prochain, etc. Cf. p. 166, 10 (12) ss., p. 156, n. 4 et 162, n. 3.

7. P. 164, 15 (16) ss.

8. P. 167, 5 (6)-168, 9 (8).

9. P. 168, 10 (9)-169, 23 (24).

10. P. 169, 24 (25)-170, 12 (16).

11. P. 170, 13 (17)-173, 4.

12. P. 173, 5 ss.

dances égalitaires. Tandis que Maximin avait voulu choisir, pour constituer sa hiérarchie, des citoyens riches et titrés, Julien déclare qu'il faut prendre des hommes vertueux, qu'ils soient pauvres ou dans l'abondance, personnages de condition ou gens de rien. Après cela, on le voit revenir encore à son thème favori de la nécessité des œuvres de bienfaisance.

Cette lettre a été écrite sans grand soin, dans la hâte d'une improvisation. Julien y parle de choses dont il a depuis longtemps la pensée remplie. Il ne se donne pas la peine d'éviter les redites<sup>1</sup>. Il se laisse aller à des digressions. Il reconnaît lui-même que ses développements se suivent dans un ordre défectueux<sup>2</sup>. Pour donner une idée exacte de ce document, j'ai cru devoir reproduire certaines négligences de la rédaction, notamment les incessantes répétitions de mots. Si j'en avais retouché la forme, j'aurais mis le lecteur dans l'impossibilité de bien apprécier le caractère de l'épître.

*Lettre 90.* L'hérésiarque Photin, évêque de Sirmium, s'était fait condamner dans plusieurs conciles, parce qu'il contestait la nature divine du Christ. Julien lui écrit ici pour lui donner raison contre son détracteur Diodore de Tarse<sup>3</sup> dont il se réserve de réfuter bientôt les doctrines. C'est à Antioche que Julien eut l'occasion de rencontrer Diodore et d'observer l'aspect effrayant qu'avait pris le corps de cet ascète, émacié par les mortifications. — Comme la précédente, cette lettre annonce la publication prochaine du traité *Contre les Galiléens*, et elle nous montre Julien déjà préoccupé des controverses qui en seront le sujet<sup>4</sup>.

1. Il est question de la piété p. 160, 20 (26) ss. et p. 167, 5 (6) ss.; de la philanthropie p. 156, 16 (18) ss. et p. 173, 16 (19) ss. Cf. encore p. 165, 24 (27) s. (89<sup>b</sup>) et 153, 16 (23) ss. (89<sup>a</sup>); 166, 16 (19) ss. (89<sup>b</sup>) et 152, 16 ss. (89<sup>a</sup>), etc. J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 154) fait observer avec raison la négligence avec laquelle Julien a rédigé la tirade relative à l'origine du genre humain, p. 159, 11 ss. Cf. aussi p. 163, n. 3.

2. P. 169, 5 ss.

3. D'abord prêtre à Antioche, puis évêque de Tarse (378), Diodore publia une réfutation de Photin et un traité *Contre Platon sur Dieu et les Dieux*.

4. Cf. p. 174, 17 (18) ss., et Neumann, *C. Gal.*, p. 6. — Emprunté à Facundus d'Hermiane (*Pro defensione III capit.*, IV, 2 ;



*Lettre 94.* Eunape — à qui nous devons ce fragment — dit qu'on était au plus fort de la guerre contre les Perses lorsque Julien, en s'exprimant ainsi « dans une lettre », montra sa surhumaine sagacité. « Inspiré soit par les dieux soit par son propre jugement », il sut prévoir l'avenir d'assez loin — ajoute l'historien — pour annoncer que les Scythes ne resteraient tranquilles que tant qu'il vivrait<sup>1</sup>. De son côté, Libanius mentionne une menace de guerre faite par l'empereur à une ambassade que ces mêmes barbares lui avaient envoyée<sup>2</sup>. Julien appelant parfois les Goths des Scythes, il est difficile de déterminer les événements dont il s'agit ici.

*Julien  
et  
Libanius.* Libanius ne fut pas de ceux que Julien fit venir à la cour en leur adressant un billet d'invitation et un permis d'user de la poste publique<sup>3</sup>. Le fait a de quoi surprendre. Comment, au moment même où il convoquait Aèce, Prohérésius et d'autres, plus indifférents encore, l'ancien élève de Libanius ne s'est-il pas avisé de faire le même honneur à son maître et correspondant d'autrefois ? Il dut songer à lui, mais certaines considérations le retinrent. De son côté, Libanius se figurait qu'un rival malintentionné s'acharnait à le desservir auprès de l'empereur<sup>4</sup>. Peut-être aussi éprouvait-il certaines appréhensions. Vers la fin de l'an 359, dans l'éloge funèbre de son oncle Phasganius, il s'était permis de parler de Gallus en termes agressifs, à tel point qu'il n'avait osé lire cette partie du discours que « devant des amis sûrs et à portes closes », car il savait que Gallus, sous le règne de Julien son frère, était un mort capable de se faire redouter<sup>5</sup>.

Migne, PL, 67, 621), le texte de ces fragments est reproduit ici d'après le manuscrit LIII, 51 de la Bibliothèque capitulaire de Vérone (f. 83), du VIII<sup>e</sup> siècle.

1. Eunape, *Fragm.* 22, 1.

2. *Orat.* XII, 78.

3. Si l'invitation avait été faite, Libanius s'en serait vanté, notamment dans l'*Orat.* I, où il décrit si minutieusement les fluctuations de son intimité avec Julien. Cf. aussi son *Ep.* 694 (à Maxime).

4. *Orat.* I, 123. Cf. ci-dessous, p. 110, n. 5.

5. Cf. Libanius, *Ep.* 283 ; Seeck, *BLZG*, p. 377.

Lorsque Julien se fut installé à Constantinople, Libanius ne lui écrivit pas plus que le prince ne lui écrivit lui-même. Bientôt cependant, Pythiodore<sup>1</sup>, un courrier chargé de faire savoir à Antioche que les temps étaient changés et que l'on pouvait rouvrir les temples des dieux, remit au rhéteur une lettre du philosophe Maxime, où celui-ci annonçait qu'il arriverait bientôt avec Julien dans la métropole de la Syrie. C'est ainsi qu'entre Libanius et la cour, les relations se renouèrent. En effet, la cité d'Antioche s'étant enfin décidée à adresser au nouvel empereur des congratulations officielles, Libanius profita de l'occasion pour répondre à l'influent ami de Julien<sup>2</sup> et il confia sa lettre à un païen, Fortunatianus, qui faisait partie de la députation d'Antioche et qui était bien vu à la cour : cette réponse était fort aimable d'ailleurs, et l'on sent qu'elle s'adressait à une des puissances du jour. Libanius compare Maxime à Socrate, et il retrouve Anytus — l'accusateur de Socrate — dans les sycophantes de Constance par qui la vie de Maxime avait été menacée. Pendant qu'il était en danger, Libanius a fait pour lui, dit-il, tout ce qu'il a pu : il a invoqué les dieux, montrant ainsi qu'il ne restait pas neutre. « En nous promettant d'arriver chez nous, dit-il encore dans la même lettre, tu inspires à la ville les plus sublimes espérances. Quel spectacle, de voir ici Phénix avec Achille<sup>3</sup> ! Où trouver une paire d'amis comparables à vous deux ?... Accourez, montrez-vous à ceux dont l'amour vous réclame. » Avec la députation, en foule, les quémandeurs et les curieux se précipitèrent d'Antioche à Constantinople. Les routes en furent encombrées. A Ancyre notamment, un des amis de Libanius faillit voir se présenter chez lui pour se faire inviter à sa table plus de parasites « qu'il n'y a de feuilles sur les arbres<sup>4</sup> ».

Cependant l'ambassade officielle de la cité d'Antioche est arrivée dans la capitale. A la tête de la délégation, d'après les usages du temps, la place de l'illustre rhéteur était toute marquée, et l'empereur lui-même s'étonna de ne pas recevoir

1. C'est le Pythiodore dont il sera question plus loin à propos d'Athanase (p. 122).

2. Libanius, *Ep.* 694.

3. Maxime et Julien.

4. Libanius à Hyperéchiüs d'Ancyre, *Ep.* 704.

de ses nouvelles<sup>1</sup>. Un ami de Julien, Séleucus, écrivit à Libanius à ce sujet, pour l'engager, semble-t-il, à montrer plus d'empressement. A quoi Libanius répondit<sup>2</sup> : « Il fallait que tu eusses oublié l'état de mon esprit aussi bien que celui de mon corps pour t'attendre à me voir au nombre des députés. Je ne suis point de ceux que de telles occasions font courir... Celui qui mettait l'univers à mal<sup>3</sup> a disparu... et j'ai ma part de ce que le nouvel empereur fait pour le bien commun de tous. Si Julien m'offre une faveur particulière, je l'accepterai ; sinon, je ne m'en plaindrai point. Que souhaiter de plus, en effet, que de voir les asiles sacrés se rouvrir aux hommes? »

Bientôt, Fortunatianus revient de Constantinople à Antioche. Il rapporte à Libanius, non point une lettre de Julien, mais l'expression d'un bon souvenir, et aussi d'amicaux reproches parce qu'il s'obstine à ne pas lui écrire. Libanius fait part de cette marque d'attention à son ami Celse, le gouverneur de la Cilicie<sup>4</sup>, mais il ne se décide pas encore à rompre son long silence : « La majesté impériale l'intimide, ainsi que la beauté des lettres de l'empereur : il n'ose se mesurer avec un tel correspondant. » Décidément, Libanius n'écrira pas le premier. Il s'intéresse cependant beaucoup à la restauration religieuse entreprise par Julien. Il la seconde et, malade, il en profite pour recourir aux dieux<sup>5</sup>. Il se félicite de toutes les manifestations du paganisme libéré. Il loue fort un de ses amis d'avoir composé un discours en l'honneur d'Esculape, « faisant valoir la puissance du dieu d'après les inscriptions votives de ceux qu'il avait guéris, et contant les lamentables exploits des athées qui avaient renversé ou brûlé ses temples, outragé ses autels et insulté ses serviteurs<sup>6</sup>. » Au gouverneur de la Cilicie, il recommande un hiérophante qui est à la recherche de bonnes copies de livres sacrés<sup>7</sup>. Il comble d'éloges un prêtre de Tarse, Bacchius, qui

1. Cf. Libanius, *Orat.* I, 120 et XV, 7.

2. *Ep.* 697.

3. Constance.

4. *Ep.* 716.

5. *Ep.* 706-708.

6. *Ep.* 695 et 1342 où il s'agit sans doute du temple d'Égé en Cilicie (cf. Zonaras, XIII, 12, 30 ss.).

7. *Ep.* 718.

avait retiré de sa cachette une statue d'Artémis, l'avait équipée à ses frais de son arc et de ses flèches en y joignant un sanglier d'argent et une biche, avait organisé une procession et des sacrifices en son honneur et terminé la fête par un banquet, où un certain Démétrius fit le panégyrique de la déesse. Libanius annonce à Bacchius que le gouverneur de la province enverra à Julien un rapport spécial pour signaler les beaux exemples que donne son zèle<sup>1</sup>.

Enfin, l'empereur a quitté Constantinople ; il vient de passer par la ville de Tarse et il va paraître aux confins de la Syrie. La cité d'Antioche envoie à sa rencontre un cortège brillant. Libanius en fait partie et il observe anxieusement l'attitude du souverain. Il s'en fallut de peu que Julien ne passât à côté de lui sans lui adresser la parole : il n'avait pas reconnu son ancien maître, tant l'âge et la maladie l'avaient vieilli<sup>2</sup>. Mais aux côtés du prince se trouvait son oncle Julien, qui lui montre Libanius. Aussitôt, « d'un mouvement admirable », il se retourne sur son cheval, il se penche vers le rhéteur, il lui prend la main dans la sienne, il se met à causer familièrement avec lui. Il le complimente, il le plaisante avec esprit : « Quand donc aurons-nous le plaisir de te réentendre ? » — Les voilà réconciliés<sup>3</sup>.

A Antioche, Julien prend d'abord quelques jours de repos. Puis, pour faire plaisir aux habitants de la ville, il leur donne le spectacle d'une course à l'hippodrome, et il demande à Libanius de prononcer un discours. Nous possédons le morceau<sup>4</sup>. C'est une glorification en règle du prince, de sa jeunesse studieuse, de sa conversion au culte de l'hellénisme, de ses exploits en Gaule. L'orateur met fort en vue le philosophe Maxime et les autres néo-platoniciens de l'entourage de l'empereur, qu'il considère comme l'instrument des dieux. Souverain sans pareil, à la fois rhéteur, stratège, juge,

1. *Ep.* 710 et 712. Voir ci-dessous (p. 124 s.) ce qui sera dit de l'intervention de Libanius en faveur d'un chrétien abusivement poursuivi.

2. Libanius avait alors quarante-huit ans environ.

3. Tout ceci est rapporté par Libanius lui-même (*Ep.* 736 à Celse, et *Orat.* I, 120 s.).

4. *Orat.* XIII ; cf. Förster, *Libanii opera*, t. II, p. 46 ; Sievers, *Libanius*, p. 92.

sophiste, prêtre, initiateur, philosophe, devin, âme divine dans un corps d'homme, Julien rend à la terre une ère de bonheur, tandis que le feu se rallume sur les autels<sup>1</sup>. Ces éloges se terminent par des souhaits : que Julien vive longtemps et qu'il laisse des fils dignes de lui<sup>2</sup> ! Nous possédons, je crois, le billet qui servit pour ainsi dire d'envoi à la pièce : « Le discours que je t'adresse est bien court pour de si grands exploits. Si tu le veux plus long, il ne dépend que de toi de me procurer les renseignements qui me permettraient de l'augmenter. En me les fournissant, tu me feras penser que tu me tiens pour expert dans l'art des panégyriques. En me les refusant, au contraire, tu me donneras des appréhensions<sup>3</sup>. »

Chaque matin, Julien offrait des sacrifices aux dieux « sous les arbres, dans les jardins de son palais ». Beaucoup s'empressaient alors autour des autels pour s'y faire voir, mais Libanius s'abstenait de se montrer. L'empereur s'en rendit compte un jour qu'il était allé prier dans le temple de Zeus. Le soir même, il écrivit à Libanius pour lui demander la raison de son absence et l'en blâmer délicatement. Sur la tablette dont l'empereur s'était servi pour lui faire ces avances nouvelles, Libanius inscrivit sa réponse, aussi courtoise que les reproches qu'elle réfutait<sup>4</sup>. Ce fut Priscus qui réussit enfin à dissiper les derniers malentendus, en arrêtant les intrigues de celui dont Libanius se défiait<sup>5</sup>. Prié d'aller voir l'empereur, Libanius accepta l'invitation, et il promit de se rendre désormais à tous les appels qui lui seraient adressés. C'est à partir de ce moment que se rétablit entre Julien et Libanius une vraie intimité. Dans leurs entretiens,

1. *Orat.* XIII, 12, 44, 47 et 51.

2. Ce vœu se retrouve encore dans l'avant-dernière des lettres de Libanius à Julien (*Ep.* 802, § 5).

3. *Ep.* 610. Seeck (*BLZG*, p. 337) croit devoir dater la lettre de l'année 357. Mais Libanius ne s'est pas risqué à composer un panégyrique de Julien avant la mort de Constance. Or, dans cette lettre, c'est bien d'un panégyrique qu'il s'agit et, de plus, elle est adressée « à Julien empereur ».

4. Libanius, *Orat.* I, 121 s. = Julien, *ELF*, n° 95.

5. Sievers (*Libanius*, p. 92, n. 39) croit qu'il s'agit du rhéteur Nicoclès (cf. Seeck, *BLZG*, p. 221), tandis que J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 114, 37 ; cf. Seeck, *ibid.*, 301) pense à Thémistius.

il était question de littérature et de politique ; le rhéteur « approuvait les décisions bien prises, il critiquait les négligences commises, mais jamais il ne demandait rien, ni argent, ni maison, ni terre, ni fonctions, pas même la restitution de la partie de son patrimoine qui lui avait été enlevée, si bien que Julien déclara que les autres aimaient ses richesses, tandis que Libanius l'aimait lui-même<sup>1</sup> ». C'est alors qu'un décret impérial lui accorda le titre de questeur, qui était une haute distinction honorifique<sup>2</sup>. Une fois seulement, à l'en croire<sup>3</sup>, Libanius obtint du prince une faveur qu'il avait sollicitée, et nous possédons la correspondance qui s'échangea entre eux deux à cette occasion.

*Lettres 96-97.* Fils d'un Corinthien de rang sénatorial nommé Ménandre, neveu par sa mère des philosophes Hiérius et Diogène, païen convaincu et toujours prompt à affirmer ses amitiés et ses antipathies, Aristophane avait mené une vie pleine de mésaventures<sup>4</sup>. Après avoir fréquenté dans sa jeunesse les écoles d'Athènes, où son enthousiasme pour l'éloquence de Libanius lui valut un jour d'être assailli à coups de pierres, il s'était marié, puis s'était vu menacé d'un procès ruineux par un de ses alliés, Flavius Eugénius. Très influent à la cour de Constant, ce personnage était un adversaire si dangereux qu'Aristophane jugea prudent de quitter Corinthe et de passer la mer. Arrivé sans ressources en Syrie, il s'y tira d'affaire en se faisant donner une place de courrier ou d'inspecteur dans la police impériale, puis, quand Parnassius fut nommé préfet d'Égypte, il obtint de suivre ce haut fonctionnaire dans sa province. Par malheur, il commit alors l'imprudance de tenir sur le délateur Paul, dit « la Chaîne », des propos « assurément fort justes, mais qu'en ce moment-là, il eût mieux valu ne point faire entendre<sup>5</sup> ». En effet, il ne tarda pas à s'en apercevoir. Paul l'impliqua dans le prétendu complot dont les auteurs

1. Libanius, *Orat.* I, 123-125.

2. Sievers, *Libanius*, p. 93 et 292 ss.

3. *Ep.* 1154, § 3, et *Orat.* I, 125.

4. Ces détails sont empruntés au discours XIV de Libanius. Cf. Seeck, *BLZG*, p. 88 ss., et Sievers, *Libanius*, p. 93 ss.

5. Libanius, *Orat.* XIV, 16.

furent jugés par la haute cour de Scythopolis<sup>1</sup>. On accusa Aristophane d'avoir introduit auprès de Parnassius un astrologue, afin de le faire vaticiner sur un sujet interdit : évidemment sur la destinée que l'aspect du ciel faisait présager pour Constance. Outre ce crime de lèse-majesté, on lui reprocha d'avoir abusé de ses fonctions en Égypte pour extorquer de l'argent à ses administrés. Sur ce dernier point, Aristophane s'empressa de faire des aveux suivis d'une restitution. Au lieu de lui en savoir gré, on le mit à la torture, on l'exposa à toute sorte d'avaries et finalement on le condamna à la peine de la relégation. Il allait être conduit sous bonne garde dans l'endroit choisi pour son internement, lorsque survint la mort de Constance. Libéré, mais ruiné et déconsidéré, il se serait vu abandonné par les hommes comme par les dieux, si Libanius, après l'arrivée de Julien à Antioche<sup>2</sup>, n'avait décidé de mettre son crédit à l'essai pour réhabiliter son ami. Il composa pour lui un plaidoyer fort habile<sup>3</sup>, où il invoquait le témoignage des conseillers dont l'empereur s'entourait alors : Maxime, Priscus, Félix et Helpidius. Parmi les chefs d'accusation qu'il s'agissait de réfuter, le rhéteur eut soin de mettre en bonne place ceux qui le gênaient le moins. Il s'est réjoui, dit-il, d'entendre quelqu'un reprocher à Aristophane sa liaison avec une danseuse. Si son client avait fait pis, si ses amours avaient désuni des ménages et offensé les dieux protecteurs des liens conjugaux, on n'aurait pas manqué de le dire. « Il ne s'est donc adressé qu'aux femmes livrées à la merci d'Aphrodite. » Mais il ne se donne pas pour un philosophe et on ne peut exiger d'un soldat la chasteté d'un hiérophante<sup>4</sup>. Enfin et surtout, sachant devant quel juge il plaide, Libanius fait valoir l'immuable attachement d'Aristophane pour le culte des dieux : « A quel prix Georges — l'évêque d'Alexandrie — n'aurait-il pas payé sa défection, s'il avait consenti à monter dans une chaire pour haranguer des vieilles femmes et diffamer les mystères d'Ino, des Cabires et

1. On trouvera un récit dramatique de cette affaire chez Ammien, XIX, 12 ; cf. p. 177, n. 1.

2. Cf. p. 176, 1 s., et p. 179, 24 (27) ss. (scène qui a dû se passer à Antioche) ; ci-dessus p. 94, 16 ss., et Seeck, BLZG, p. 89 s.

3. Son *Orat.* XIV.

4. Libanius, *l. l.*, 60-62.

de Déméter<sup>1</sup> » Après avoir rédigé cette apologie, Libanius annonça à Julien qu'il la lui ferait remettre par Priscus. L'intermédiaire tardant à se présenter, l'empereur dépêcha à Libanius, pour lui réclamer le discours promis, une lettre fort gracieuse (*Lettre 96*) qu'il s'excusait de ne pouvoir écrire de sa main. Libanius se hâta alors de s'exécuter. Au plaidoyer si impatiemment attendu<sup>2</sup>, il joignit un billet plein de compliments flatteurs (*Réponse à la lettre 96*). Julien lut le discours le soir même du jour où il l'avait reçu et il répondit sur-le-champ à Libanius qu'il avait cause gagnée (*Lettre 97*); en même temps il lui proposa une entrevue pour régler d'accord avec lui le sort de son protégé. La lettre finie, Julien la reprit pour y ajouter un post-scriptum où il s'amuse à pasticher une lettre de Marc-Aurèle à Fronton, en s'émerveillant devant toutes les perfections qu'il trouve réunies dans la prose de son maître<sup>3</sup>. Frédéric II ne faisait pas tant de frais pour complimenter son ami Voltaire. On le voit par cet exemple, quand Julien correspond familièrement avec ses amis les rhéteurs, quand il les traite avec tant de déférente amabilité, il ne cède pas uniquement à des mouvements spontanés de sympathie, il songe aussi à imiter un trait de la vie du grand empereur qu'il avait pris pour modèle.

Libanius fut profondément touché d'un si prompt et si complet acquiescement à sa demande. A son tour, il répondit incontinent à Julien afin de lui exprimer avec effusion sa gratitude (*Réponse à la lettre 97*). Il lui annonce qu'il publiera sa lettre avec le discours même auquel elle fait un si grand honneur; pour finir, il raconte une petite scène où l'on voit les transes d'Aristophane, la hâte mise par Helpidius à le rassurer, et aussi les libertés que l'empereur laissait prendre à l'indiscrétion de ses amis jusqu'aux portes mêmes des

1. *Ibid.*, 65.

2. Le discours XIV (« A Julien pour Aristophane »), précédemment cité.

3. Cf. p. 178, n. 6. Je ne puis croire qu'il y ait là une simple coïncidence, due à un lieu commun de la rhétorique, comme certains l'ont supposé d'abord. Julien savait le latin et il est trop évident que, grand lecteur, il avait eu en mains les écrits de l'empereur philosophe dont la vie lui servit d'exemple (cf. Wilmer Cave Wright, *The works of the emperor Julian*, Londres, 1923, t. III, p. 185, n. 2).



appartements où il s'enfermait le soir. Cette affaire devait avoir des suites que l'empereur était loin de prévoir. Après sa mort prématurée, Aristophane fut un de ceux qui se multiplièrent le plus pour honorer son souvenir. Libanius nous révèle<sup>1</sup> les instances qu'il fit afin d'obtenir des admirateurs de Julien la publication de panégyriques et d'oraisons funèbres en l'honneur de celui qui l'avait réhabilité, et c'est peut-être à lui que l'on doit le premier recueil des lettres de son bienfaiteur<sup>2</sup>. Quels qu'aient pu être ses légèretés et ses torts, Aristophane eut le mérite de garder vivant le souvenir de ses amitiés, même aux heures où une telle fidélité devenait dangereuse.

*Lettre 98.* « Julien, à la veille de quitter Antioche, nomma au gouvernement de la Syrie un certain Alexandre d'Héliopolis, esprit brouillon et méchant. L'homme, disait-il, n'est pas digne de la place ; mais un juge de cette sorte convient à des gens cupides et insolents comme le sont les habitants d'Antioche<sup>3</sup>. Au moment de son départ, une foule où toutes les conditions se mêlaient, fit cortège à l'empereur, lui souhaitant un heureux voyage et un glorieux retour, et le suppliant de s'apaiser et de s'adoucir. Mais lui, dont le cœur était encore ulcéré de leurs invectives et de leurs sarcasmes, leur répondit durement qu'ils le voyaient pour la dernière fois. Il s'était arrangé, disait-il, pour revenir à Tarse après la campagne par le plus court chemin afin d'y prendre ses quartiers d'hiver... Déjà il avait écrit au gouverneur Mémorius, pour qu'il fit dans cette ville tous les préparatifs nécessaires. La parole de Julien devait bientôt s'accomplir. C'est à Tarse en effet qu'on ramena son cadavre et qu'on lui fit d'humbles funérailles en l'inhumant dans un faubourg, suivant ses volontés dernières »<sup>4</sup>. — Ammien rapporte ensuite que Julien se mit en marche le trois des nones de mars (5 mars 363), pour se rendre à Hiérapolis, en suivant l'itinéraire habituel<sup>5</sup>. Consternés par les menaces

1. *Ep.* 1264.

2. *Ibid.*, § 5 ; cf. *Recherches*, p. 12, note 1.

3. Allusion au conflit qui avait provoqué la publication du *Misopogon*.

4. Ammien, XXIII, 2, 3-5.

5. *Ibid.*, 2, 6. On trouvera dans les *Études Syriennes* de M. F.

qui avaient précédé ce départ, les membres du sénat d'Antioche accompagnèrent l'empereur jusqu'à Litarba, où ils obtinrent une dernière audience et tâchèrent en vain de le fléchir. Libanius, qui était assez mal portant, fit le premier ses adieux au prince. Rentré chez lui, il ne tarda pas à lui écrire une lettre pleine de mélancolie<sup>1</sup> : « Autant j'ai maudit la route (car elle était rude), autant et plus encore je me suis blâmé d'être revenu si vite, au lieu de pousser jusqu'à la station même<sup>2</sup> et de me donner le plaisir de revoir, le lendemain encore, avec le lever du soleil, ta tête divine. Car la ville n'avait aucune consolation à m'offrir, plongée qu'elle était dans le malheur. Ce que j'appelle son malheur, ce n'est pas la disette de vivres, c'est de paraître criminelle, mauvaise et ingrate à celui qui possède un si grand pouvoir et une sagesse plus grande encore. Tant qu'Alcimus<sup>3</sup> demeura près de moi, j'eus quelqu'un devant qui je pouvais m'accuser moi-même et énumérer les marques d'honneur dont tu m'as comblé. Depuis son départ, étendu sur mon lit, les yeux levés vers le plafond de ma chambre, que j'ai pris pour confident à la place de mon ami : « C'est à cette heure-ci, dis-je, que l'empereur m'appelait ; c'est à cette heure que j'allais m'asseoir près de lui (il me le permettait) ; à cette heure, je plaidais la cause de la ville... Il avait le dessus par la légitimité de ses reproches et la force de son éloquence, et moi qui luttais contre lui, il ne me haïssait pas, il ne me repoussait pas. » Voilà tout ce que j'ai pour me reconforter, et je prie les dieux avant tout de te donner la victoire sur tes ennemis, puis de te faire réapparaître ici comme auparavant<sup>4</sup>. Mes prières ont encore un troisième objet<sup>5</sup> : les dieux l'ont entendu, mais je ne te le dirai pas. Je devrais d'ailleurs ne point ajouter que je ne le

Cumont (Paris, 1917, p. 1 ss.) une description détaillée de la marche de Julien d'Antioche à l'Euphrate le long d'une voie romaine dont le savant explorateur a retrouvé les restes.

1. *Ep.* 802.

2. Litarba. Cf. p. 180, n. 1.

3. Un rhéteur originaire de Nicomédie et ami de Libanius.

4. C'est-à-dire « de te faire oublier ta menace de transférer la résidence impériale d'Antioche à Tarse ». Voir p. 114.

5. Libanius demande aux dieux que Julien laisse des fils pour continuer son œuvre (cf. ci-dessus p. 110, n. 2). L'événement fit voir combien il avait eu raison de se montrer anxieux.

dirai pas, car tu es à même de deviner ce troisième vœu en voyant que moi qui le forme je n'ose l'exprimer, et je crains beaucoup que toi-même tu ne demandes le contraire. Pour le moment, traverse les fleuves<sup>1</sup>. Plus redoutable qu'un fleuve, précipite-toi sur les archers<sup>2</sup>. Après cela, tu délibéreras comme tu promets de le faire. Mais ne cesse pas de me procurer le plaisir qui peut seul me consoler de ton absence. Je t'écrirai pour te demander des lettres au milieu même des combats... J'ai à me plaindre de ma santé, qui m'oblige à attendre le récit d'exploits que je voudrais voir. L'heureux Séleucus<sup>3</sup> y assistera, lui qui a si bien fait de préférer à une vertueuse épouse et à une fille chérie la gloire de rester au service d'un tel empereur». — Le courrier chargé de remettre à Julien l'expression de ces vœux dut croiser sur son chemin le porteur d'une lettre (n° 98) écrite par le prince à Hiérapolis, et où, sans attendre que Libanius l'en eût prié, il lui fournissait, comme dans une sorte de journal, la relation détaillée des incidents de son expédition. Les affaires religieuses, avec les désillusions qu'elles continuaient à causer, les sacrifices offerts aux dieux, les présages obtenus, les émerveillements et les désenchantements d'un voyage à travers un pays en partie abandonné, en partie encore semé de cités riantes, les précautions prises par un stratège circonspect, tout ce que Julien avait dit, fait, aperçu ou entendu y est sommairement noté, en vue évidemment de documenter un écrivain devenu alors l'historiographe de l'empereur.

Libanius parle d'une dernière lettre que Julien lui envoya « des frontières de l'Empire<sup>4</sup> ». Il est peu probable que ce soit notre *Lettre 98* qu'il désigne ainsi. En tous cas, nous trouvons dans la correspondance du rhéteur une épître postérieure à celle dont on vient de lire des extraits et où il se loue fort du gouverneur que Julien avait donné à la ville d'Antioche pour la punir<sup>5</sup> : « J'avoue que j'ai eu peine, dès l'abord, à me résigner à l'autorité d'Alexandre... Je pensais

1. L'Euphrate et le Tigre.

2. Les Perses.

3. Voir p. 148, n. 2.

4. *Orat.* I, 132. Circésium, la place frontière, était fort loin d'Hiérapolis, et Julien fit un grand détour avant d'y arriver.

5. *Ep.* 811. Cf. ci-dessus p. 114.

que les nombreuses amendes qui frappaient nos biens ne feraient que ruiner la ville et rien de plus. Mais cette grande sévérité se montre déjà féconde, et je viens chanter la palinodie. Ceux qu'on voyait avant le milieu du jour se baigner puis dormir, prennent aujourd'hui les mœurs des Spartiates, font preuve d'énergie et consacrent au travail, non seulement la journée, mais encore une grande partie de la nuit. Ils sont comme cloués aux portes d'Alexandre. Il lui suffit de faire entendre sa voix pour que tout se mette en mouvement. Le fer sera donc inutile ; les menaces suffisent pour rendre actifs et sages des gens paresseux et effrontés. De plus, Calliope a été honorée au gré de tes vœux, non seulement à l'hippodrome, mais aussi par des jeux scéniques. On a sacrifié à la déesse au théâtre, et nous avons vu beaucoup de gens se joindre à nous. Les applaudissements retentissent et les dieux sont invoqués dans les applaudissements. En montrant le plaisir que lui font ces acclamations, le gouverneur les fait grandir et se multiplier. Telle est, ô empereur, la puissance de la divination, qui enseigne aux hommes la meilleure manière d'administrer une maison, une ville, une nation, un empire ! » Vers le moment où il faisait valoir ainsi, pour réconcilier sa patrie avec le prince, le retour d'Antioche à la pratique du paganisme, Libanius composait les deux harangues qui nous ont été conservées, l'une sous le titre d'« Ambassade à Julien », l'autre d'« Allocution aux gens d'Antioche sur la colère de l'empereur<sup>1</sup> », et où l'orateur recommandait à ses compatriotes la contrition et la sagesse. Mais Julien mourut avant que ces discours pussent lui être envoyés. « Tandis que, dit Libanius, je fabriquais ainsi des calmants destinés à te réconcilier avec notre ville, tu disparus, Julien, et sur le remède le silence s'est fait<sup>2</sup>. »

*Lettres 106-107.* Tout jeune encore, au cours des six années qu'il passa dans le château de Macellum, Julien avait eu l'occasion de visiter la bibliothèque d'un des prêtres chargés de son éducation chrétienne, Georges de Cappadoce, qui vivait alors retiré dans son pays

1. *Orat.* XV et XVI.

2. *Orat.* XVII, 37.

natal<sup>1</sup>. Ce que Julien y découvrit en fait d'ouvrages de philosophes, de rhéteurs, de grammairiens et surtout d'écrivains chrétiens, le remplit de curiosité, et il emprunta quelques volumes pour en prendre copie. Plus tard, lors de l'émeute d'Alexandrie (24 décembre 361) où Georges fut assailli et tué comme nous l'avons vu<sup>2</sup>, il semble que sa bibliothèque fut livrée au pillage. Six mois après, arrivé à Antioche<sup>3</sup>, Julien envoya à Porphyre, directeur général des finances (*Lettre 106*), et au préfet d'Égypte Ecdicius (*Lettre 107*) l'ordre de rechercher d'urgence et par tous les moyens les ouvrages volés par les émeutiers ; de plus, il enjoignit à ces fonctionnaires de lui expédier à Antioche même la bibliothèque ainsi reconstituée. Pourquoi prit-il alors ce soin, qu'il avait négligé d'abord<sup>4</sup> ? Julien à ce moment-là préparait la publication de son fameux traité *Contre les Galiléens*, et, selon toute apparence, c'est en vue des polémiques dont ce traité est rempli qu'il voulut recueillir et consulter une collection complète des apologies du christianisme. Sinon, il aurait souhaité plutôt de voir disparaître les œuvres de la littérature chrétienne, comme il le dit formellement lui-même<sup>5</sup>. Il se garde bien, d'ailleurs, de donner à ses correspondants la vraie raison de ses instances<sup>6</sup>. Il craignait sans doute que l'idée de collaborer, même indirectement, à une attaque contre le christianisme ne refroidît leur zèle. De nombreux mécomptes lui avaient appris à se défier de leur inertie, et c'est pour cela que ces deux lettres renferment, la première surtout, des ordres si comminatoires<sup>7</sup>.

1. Cf. Philostorge, III, 12, p. 43, 13 ss.

2. P. 42.

3. Cf. p. 184, n. 4.

4. W. Ensslin (*Klio*, XVIII, 1922, p. 163) suppose que Julien destinait les livres de Georges à la bibliothèque nouvellement créée à Constantinople. Mais, dans ce cas, c'est à Constantinople qu'il se serait occupé de l'affaire et c'est là qu'il aurait fait envoyer les livres.

5. P. 185, 12 (14) s.

6. Voir le prétexte qu'il allègue p. 185, 12 (14) s.

7. Julien se montra parfois fort sévère pour les fonctionnaires dont le zèle servait mal ses desseins. C'est ainsi que Cyrille, gouverneur de la Palestine, ayant voulu sévir contre les auteurs d'une émeute où quatre chrétiens avaient péri, l'empereur le destitua et l'exila (Sozomène, V, 9, 13, etc. = Julien, ELF, n° 146). Je ne puis donc

*Lettre 108.* Ecdicius, préfet d'Égypte, fut un des fonctionnaires dont l'incurie donna à Julien le plus de sujets de plainte. Obéissait-il à des influences occultes ? Il est permis de le supposer. Pour ne rien dire ici de la lettre 112, dont nous aurons à parler bientôt, un extrait du code Théodosien<sup>1</sup> prouve qu'il tarda singulièrement à faire restituer aux cités les biens dont les chrétiens s'étaient emparés. Ici, Julien lui annonce malicieusement une forte crue du Nil, dont le préfet aurait dû lui donner avis. Pourquoi l'empereur tenait-il à être rapidement informé des progrès de l'inondation ? On a cru<sup>2</sup> que c'était à cause de l'intérêt qu'il portait à la fête religieuse (Νεῖλωα) à laquelle la montée des eaux donnait lieu<sup>3</sup>. Cette conjecture ne s'impose guère. Il ne faut pas perdre de vue que l'on souffrait de la disette à Antioche au moment où cette lettre fut écrite, c'est-à-dire vers la fin du mois de septembre 362<sup>4</sup>, que Julien fit venir d'Égypte du blé pour ravitailler la cité en détresse<sup>5</sup>, enfin qu'en Égypte, « à douze coudées, il y a famine, à treize, disette encore ; que quatorze amènent l'allégresse, quinze la sécurité, seize les délices<sup>6</sup> ». — C'est peut-être sous l'effet de cette semonce pleine d'humour qu'Ecdicius ranima son zèle et s'empressa de signaler à Julien qu'après bien des recherches infructueuses, « on avait fait enfin la découverte du bœuf Apis, ce qui, d'après les croyances des habitants de

partager les doutes de J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 163, 3 ss.) sur l'authenticité du n° 106.

1. XV, 1, 8 ; cf. le commentaire de Godefroid sur les lois XV, 1, 8 ss. du même code.

2. T.-W. Davids, *Dictionary of Christian Biography* de Smith et Wace, s. v. Ecdicius (2). — Seeck (BLZG, p. 126) identifie cet Ecdicius avec Olympus de Tarse.

3. D'après le calendrier d'Antiochos (cf. Boll, *Sitzungsber. der Heidelberger Akad., Philos.-histor. Klasse*, 1910, fasc. 16, p. 30 et 38 ss.), cette fête se célébrait le 22 octobre.

4. Cf. p. 186, 9 ss., où Julien détermine la hauteur atteinte par la crue le vingt septembre, d'après un rapport reçu d'Égypte. Si la lettre a été écrite par Julien empereur vers la fin du mois de septembre, elle ne peut dater que de l'an 362, et elle a été envoyée d'Antioche.

5. *Misopogon*, 369 B.

6. Pline, *Hist. Nat.*, V, (10) 58 ; cf. Ammien, XXII 15, 13.

l'Égypte, présageait une récolte abondante et toute sorte de biens<sup>1</sup> ».

*Lettre 109.*

« Quand, dit saint Augustin<sup>2</sup>, je me rappelle ces larmes que les chants de votre Église me firent répandre aux premiers jours où je recouvrai la foi, et qu'aujourd'hui même je me sens ému, non par le chant, mais par le sens des paroles, lorsqu'elles sont modulées avec une expression juste par une voix pure, je reconnais la grande utilité de cette institution. Ainsi j'hésite entre le danger de l'agréable et l'expérience de l'utile, et j'incline plutôt, sans toutefois porter une décision irrévocable, à approuver le maintien du chant dans l'Église, afin que le charme de l'oreille élève jusqu'aux élans de la piété l'esprit trop faible encore. Mais pourtant, lorsqu'il m'arrive d'être moins touché du verset que du chant, c'est un péché, je l'avoue, qui mérite châtement. » Et déjà l'auteur des *Confessions* avait « ouï dire d'Athanase, évêque d'Alexandrie », qu'au lieu de laisser chanter les psaumes, « il les faisait réciter avec une légère inflexion de voix, plus voisine d'une déclamation que d'une mélodie<sup>3</sup> ». Cette puissance de la musique sacrée, dont les trop charmants attraits donnaient des scrupules aux évêques chrétiens dès le IV<sup>e</sup> siècle, Julien l'avait sûrement remarquée. Il n'était pas insensible à la magie des sons. Une de ses premières œuvres est une pièce de vers où il s'évertue à exprimer son admiration pour le mécanisme d'un orgue dont il avait entendu la voix dans sa jeunesse, au moment où une procession sortait à Constantinople de l'église des Saints Apôtres<sup>4</sup>. D'ailleurs nous l'avons vu déjà recommander à ses prêtres d'apprendre par cœur les hymnes qui se chantent dans les temples<sup>5</sup>. Grégoire de Nazianze prétend même qu'il voulut rehausser les cérémonies païennes par l'exécution chorale de prières anti-

1. Ammien, XXII, 14, 6.

2. *Confess.*, X, 33 ; cf. *Ep.* 211, § 7. Une trouvaille récente (*Papyrus d'Oxyrhynchus*, XV, n° 1786) nous offre un spécimen d'une mélodie antique employée dans le chant d'un hymne chrétien.

3. *Confess.*, l. l.

4. Le n° 166 de notre édition.

5. P. 169, 24 (25) ss.

phoniques<sup>1</sup>. On a dit qu'en fournissant à Ecdicius les moyens d'organiser une *schola cantorum* païenne, Julien ne faisait que rétablir une ancienne institution. C'est assez vraisemblable<sup>2</sup>. Mais l'essentiel est de savoir pourquoi il prenait des soins si minutieux afin d'y réussir. Je dois faire observer à cet égard qu'il n'invoque point ici l'autorité des coutumes ancestrales auxquelles il s'empresse de recourir chaque fois qu'il en a l'occasion. Il se contente de rappeler à l'attention les théories fameuses des anciens philosophes sur les vertus purificatrices de la musique<sup>3</sup>. — Nous ne savons rien du musicien Dioscore, dont Julien recommande à Ecdicius de favoriser l'enseignement. Ammien<sup>4</sup> nous apprend seulement que, de son temps, à Alexandrie, l'étude de la musique « avait encore assez de sève et que celle de l'harmonie s'y maintenait ». — Rien non plus, dans le texte même de la lettre 109, ne permet de déterminer exactement la date où elle fut écrite, mais elle se rattache aux efforts tentés par Julien à Antioche pour ranimer la ferveur des païens, et il convenait de la joindre aux autres lettres qui sont adressées au même fonctionnaire.

*Lettres 110-112.* Depuis six ans, Athanase vivait caché dans les ermitages de l'Égypte, lorsque, le 8 février 362, les Alexandrins virent afficher chez eux la loi d'amnistie qui permettait aux chrétiens bannis par Constance de rentrer dans leurs foyers. Le proscrit en fut bientôt prévenu, et le 21 février déjà, il faisait sa rentrée triomphale dans une ville en liesse, où les illuminations et les ripailles durèrent toute une nuit<sup>5</sup>. Athanase n'était pas homme à s'embarrasser de scrupules juridiques. Sans attendre ni solliciter qu'on l'y autorisât formellement<sup>6</sup>, il se remit à

1. *Orat.* IV, 111. Sur l'emploi de l'antienne dans les églises chrétiennes de ce temps, voir Théodoret (II, 24, 8 ss., avec les notes de l'éd. Parmentier) et Cabrol, I, 2283.

2. Cf. W. Otto, *Priester und Tempel im Hellenistischen Aegypten*, 1908, I, p. 90, et II, 290, n. 3 et 316.

3. Indépendamment des auteurs mentionnés ci-dessous p. 187, n. 3, cf. Jamblique, *De myst.*, III, 9 fin.

4. XXII, 16, 17.

5. *Hist. aceph.*, 9 s. ; Grégoire de Nazianze, *Orat.* XXI, 29.

6. Cf. p. 187, 16 (20) s.



exercer ses fonctions d'évêque, à prêcher, à baptiser, à excommunier. Il prit même sur lui d'organiser tout un concile pour tâcher de refaire l'unité de l'Église autour du symbole de Nicée<sup>1</sup>. Julien souhaitait le voir revenir de son exil aigri et prêt à se déchaîner contre les hétérodoxes<sup>2</sup>. L'évêque, au contraire, réapparaissait avec le dessein de rallier les semi-ariens à des formules conciliantes, et il avait la bouche pleine d'anathèmes pour les déserteurs qui oseraient prêter leurs services, soit dans l'administration soit dans l'armée, à un empire retombé sous la domination des faux dieux. « Bientôt, surgissant comme de hideux serpents des cavernes de la terre, magiciens, philosophes, aruspices, augures allèrent en foule trouver l'Apostat et ils l'assurèrent tout d'une voix qu'il ne pouvait attendre aucun succès de leur art, s'il n'écartait d'abord Athanase, qui leur faisait à tous obstacle<sup>3</sup>. » Cependant Julien ne se décida à sévir contre l'agitateur qu'après sept mois de provocations<sup>4</sup>. Pendant la première partie de son règne, il lui répugnait de recourir à des mesures de rigueur en matière religieuse. Après son arrivée à Antioche seulement, poussé à bout, obligé d'adopter vis-à-vis des chrétiens une politique plus combative, occupé d'ailleurs à ranimer contre eux toutes les préventions des Hellènes, il dépêcha à Alexandrie le Thébain Pythiodore, son messenger habituel en pareille occurrence<sup>5</sup>, avec le texte d'un premier édit (*Lettre 110*) qui enjoignait à Athanase de quitter sur l'heure la ville où sa présence était une cause d'agitation. Le 24 octobre, l'édit fut présenté à Athanase. Aussitôt il sortit de la ville et s'embarqua sur le Nil comme pour se rendre à Thèbes<sup>6</sup>. « N'ayez

1. Voir Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 341 ss.; Loofs, Herzog-Hauck RE, II, 39, 53 ss., etc.

2. Cf. Ammien, XXII, 5, 3 s.; Julien, ELF, n° 45.

3. Rufin, *Hist. eccles.*, X, 34.

4. L'*Histor. aceph.* (9 s.) et le *Chronic. Praev.* (l. l. ci-dessous n.6) attestent l'exactitude de cette chronologie. Les écrivains chrétiens ont embrouillé la question en ne parlant que d'un seul édit de Julien relatif à Athanase. Ce que les historiens de l'Église rapportent de l'activité d'Athanase à Alexandrie et du concile qu'il y réunit, prouve qu'il n'en fut pas chassé immédiatement après son retour.

5. Cf. ci-dessus p. 107.

6. *Histor. aceph.*, 10; *Chronic. praev. ad epist. festales Athan.*,

pas peur, dit-il à ses amis, c'est un petit nuage qui passera vite. » Et bientôt après, tandis que, de nouveau, il se rendait insaisissable, ses partisans faisaient parvenir à l'empereur au nom de la cité<sup>1</sup> une requête demandant son rappel. Julien leur répondit par une lettre (n° 111), à la fois mandement et édit, où il parle comme souverain pontife autant que comme empereur. Il s'indigne, et les Alexandrins l'écœurent. Les maîtres de l'Égypte se font les esclaves d'Hébreux dégénérés. Quelle déchéance ! Et Julien leur fait doctement une leçon d'histoire. Ils doivent tout à leur illustre fondateur, aux Ptolémée, à Auguste, ou plutôt encore, à Séléné, à Hélios, et ils ne doivent rien à Jésus. Quant à Athanase, c'est un avorton qui n'a pour lui que sa suffisance. Si les Alexandrins tiennent à entendre expliquer la Bible, ils trouveront à foison chez eux des exégètes capables de remplacer celui dont ils déplorent l'absence. Ce n'est pas de leur ville seulement que Julien entend expulser désormais l'insupportable brouillon qui trouve des complices chez tous les moines du désert ; il le met au ban de l'Égypte entière. Visiblement cette épître 111 sort de l'officine où se fabriquaient alors et le traité *Contre les Galiléens* et les encycliques aux prêtres<sup>2</sup>. En même temps, Julien s'en prend à Ecdicius (n° 112), qui ne l'a pas mis au courant des menées d'Athanase et a tenu pour lettre morte l'édit du mois d'octobre. Il faut à tout prix qu'avant les calendes de décembre l'évêque rebelle ait cessé de troubler l'Égypte par ses abominables intrigues. « Qu'on lui donne la chasse ! » — Vains efforts ! Huit mois après, « le nuage avait passé » : Athanase sortait de la retraite où il avait réussi à se dissimuler, et il rentrait en secret pendant la nuit à Alexandrie<sup>3</sup>.

*Lettre 114.*

De l'exil d'Athanase, Sozomène rapproche, à bon droit, semble-t-il, celui d'Éleusius de Cyzique, et voici comment il l'explique, sans doute d'après une lettre perdue de Julien<sup>4</sup> : « Les habitants

PG, 26, 1358 A ; Sozomène, V, 15, 3, etc. Cf. Loofs, Herzog-Hauck RE, II, 40, 21, et ci-dessous p. 188, n. 1.

1. Cf. p. 188, 18 (20) ss., et p. 191, n. 4.

2. Voir ci-dessus p. 95 ss. ; R. Asmus, *Julian's Galiläerschrift*, p. 45.

3. *Chronie, praev., l. l.*, 1358 A.

4. Sozomène, V, 15, 4 ss. (= Julien, ELF, n° 55 ; cf. *Recherches*,

de Cyzique ayant envoyé un message à l'empereur touchant leurs affaires et aussi au sujet de la reconstruction des temples helléniques, Julien loua leur zèle pour le culte et il leur accorda tout ce qu'ils avaient demandé. Il chassa l'évêque Éleusius de leur ville, parce qu'il avait endommagé les temples et profané leurs enceintes, construit des asiles pour les veuves et établi des refuges pour les vierges consacrées à Dieu, et parce qu'il engageait les païens à négliger les traditions de leurs pères. De plus, Julien interdit aux chrétiens étrangers qu'Éleusius avait avec lui<sup>1</sup> de mettre le pied dans Cyzique, en alléguant que leur fanatisme les avait naturellement rendus factieux et qu'ils trouvaient des complices et des coreligionnaires chez les chrétiens de la ville, ainsi que chez les ouvriers lainiers et les monnayeurs des ateliers publics. » Julien voulait en arriver ainsi, d'après Sozomène, à expulser des villes tous les clercs et les chefs des églises ; il prétextait que c'étaient des fauteurs de désordre ; en réalité, il avait le secret espoir que leur absence rendrait impossibles les réunions des fidèles, désormais privés de leurs pasteurs, de leurs maîtres, et de leurs saints mystères, et « que le temps se chargerait de faire oublier leur religion ». Pour achever sa démonstration, Sozomène résume ensuite<sup>2</sup> l'épître adressée par Julien aux habitants de Bostra (n° 114).

Les passions religieuses étaient assez violentes dans cette métropole de l'Arabie Pétrée, ville à moitié chrétienne et à moitié païenne, où les briseurs d'idoles avaient sévi sous le règne de Constance. Après son avènement, Julien y envoya comme gouverneur un païen zélé, nommé Bélaeus, ancien professeur de rhétorique<sup>3</sup>, qui prit fort au sérieux sa mission de restaurateur de l'hellénisme et fit appliquer à la lettre les édits relatifs à la reconstruction des édifices sacrés. Libanius eut à plaider un jour auprès de lui la cause d'un ancien magistrat de Constance — le chrétien Orion — poursuivi comme

p. 15 ss.). Ce chapitre de Sozomène (V, 15) est de ceux qu'il compose lui-même, sans que le récit parallèle de Socrate lui en ait fourni les éléments.

1. « C'est-à-dire vraisemblablement aux moines », dit P. Allard (*Julien l'Apostat*, t. III, 35).

2. *Ibid.*, 11 ss.

3. Libanius, *Ep.* 819, § 4 ; cf. Seeck, *BLZG*, p. 97.

spoliateur des temples : « Les habitants de Bostra m'ont affirmé, dit Libanius, qu'il n'a pas fait la guerre au culte des dieux, ni chassé leurs prêtres, qu'il les a même tirés de leur détresse plus d'une fois par la douceur de son gouvernement. Voilà l'homme que je viens de rencontrer tout triste et abattu... » Peu s'en faut, m'a-t-il dit, que je n'aie été mis en pièces. » Et il m'a parlé ensuite de l'exil de son frère, de la dispersion de toute sa famille, de ses champs en friche, du pillage de ses meubles<sup>1</sup>. » On le voit, les païens de Bostra, dans leurs récupérations, ne se souciaient pas toujours d'observer la juste mesure. De leur côté, les chrétiens durent avoir des mouvements de colère dont Bélaeus peut-être eut à se plaindre. On sait du moins qu'en plusieurs endroits, comme à Mérus en Phrygie et à Césarée de Cappadoce, les sanctuaires et les idoles des païens subirent à leur tour des affronts dont Julien rendit le clergé des Galiléens responsable<sup>2</sup>. Il finit, semble-t-il, par envoyer sur ce point à ses fonctionnaires<sup>3</sup> des instructions dont les prêtres chrétiens eurent à se préoccuper, alors que, pour se montrer équitable, il aurait dû réprimer les furies païennes autant que les représailles du parti contraire. Titus, évêque de Bostra, osa protester. Dans une requête adressée à l'empereur, il faisait valoir que, loin d'exciter le peuple, le clergé le tenait en bride, et que ce n'était pas dans ses rangs qu'il fallait chercher les vrais provocateurs. Il n'avait évidemment pas tort. Dans le *Misopogon*, Julien lui-même reconnaît avoir donné le signal à ceux qui détruisirent les tombeaux des martyrs et il avoue que les attaques contre les ennemis des dieux atteignirent une violence regrettable<sup>4</sup>. Néanmoins, il ne dut point trouver fort pertinente l'intervention de Titus, car il

1. Libanius, *Ep.* 763 ; cf. *Ep.* 819.

2. Cf. Sozomène, V, 4 et 11 ; Socrate, III, 15 ; Julien, ELF, n° 125.

3. Et non pas seulement au gouverneur de l'Arabie, comme P. Allard (III, p. 37) le fait entendre. La lettre 114 est la première où Julien s'occupa spécialement des affaires de Bostra : cf. ce qu'il dit lui-même p. 194, 21 (22). Sozomène (V, 15, 11) tire son récit de la lettre 114, qu'il interprète à sa façon.

4. Julien, p. 361 A. Sur les destructions ordonnées par Julien à Daphné et à Didymes, cf. ci-dessous p. 130.

s'empessa de la rappeler à l'ordre dans une lettre (n° 114) datée du 1<sup>er</sup> août 362 et adressée d'Antioche à la cité de Bostra toute entière<sup>1</sup>. Il y accuse d'abord les évêques d'ingratitude, et il leur rappelle la généreuse tolérance dont il les fait bénéficier. Les chrétiens n'ont rien à craindre de sa part : jamais il ne violentera leur conscience, et les Hellènes n'ont à leur témoigner que de la pitié, non de la haine. Le seul danger que les Galiléens aient à appréhender vient de l'arrogance de leurs évêques, ces fléaux de l'ordre public, toujours prêts à remuer ciel et terre afin de retrouver la toute-puissance qu'ils ont perdue. Si les gens de Bostra se laissent mener au point de faire cause commune avec eux, ils auront à s'en repentir. Afin de couper court aux intrigues, qu'ils donnent eux-mêmes congé à Titus et le fassent déguerpir. Et, pour mieux réussir à le brouiller avec ceux qui seraient tentés de le défendre, Julien détache un bout de phrase de la requête et il en dénature le sens<sup>2</sup> de façon à faire passer l'évêque pour un calomniateur de ses ouailles. A côté de beaux principes, on trouve ainsi dans cette lettre un procédé de polémique dont un empereur aurait dû mépriser la trivialité. Voltaire n'a pas bien choisi son exemple lorsque, pour réhabiliter le roi philosophe « qui voulait extirper la persécution et l'intolérance », il s'est écrié : « Relisez sa lettre cinquante-deuxième (c'est-à-dire notre épître 114) et respectez sa mémoire<sup>3</sup>. » Au moment où Julien composa ce morceau, la réaction qu'il avait provoquée l'emportait déjà dans un déchaînement de fanatisme; elle l'amenait à renier ses premières déclarations et à prendre des mesures de persécution et de contrainte<sup>4</sup>. Quant à Titus, nous le retrouvons évêque de Bostra sous le règne de Jovien<sup>5</sup>, et rien n'indique que ses concitoyens l'aient jamais expulsé des régions de l'Arabie où son zèle entretenait le conflit des ferveurs religieuses.

1. Cf. p. 195, 25 (29).

2. Cf. p. 195, 1 ss.

3. *Questions sur l'encyclopédie*, s. v. « Apostat ».

4. Voir mon étude sur *L'évolution de la politique de Julien en matière religieuse* (*Bulletins de l'Académie R. de Belgique; classe des Lettres*, 1914), p. 432 ss.; W. Ensslin, *Kaiser Julians Gesetzgebungswerk etc.*, *Klio*, XVIII, 1922, p. 178.

5. Socrate, III, 25, 18.

*Lettre 115.* Souvent, d'après Sozomène<sup>1</sup>, Julien écrivait aux cités : « s'il les savait bien disposées pour l'hellénisme, il les engageait à lui demander toutes les faveurs qu'elles voulaient ; au contraire, quand elles étaient chrétiennes, il témoignait son mécontentement en refusant d'y séjourner ou d'accueillir les députations chargées de lui présenter leurs doléances. Notamment, aux habitants de Nisibe, dont une ambassade venait solliciter sa protection contre une incursion prochaine des Perses, mais qui étaient tous chrétiens, qui n'ouvraient pas leurs temples et n'y allaient point offrir des sacrifices, il répondit par la menace de leur refuser du secours et de congédier leurs députés : « leur ville étant impure, il n'y pénétrerait pas avant de la savoir convertie à l'hellénisme. » Il incrimina de même les habitants de Constantie de Palestine (Maiouma) et il leur retira leur autonomie pour les soumettre aux gens de Gaza. » — La liste des cités que Julien prit de la sorte en aversion, pourrait s'allonger. A côté d'Antioche et de Césarée de Cappadoce<sup>2</sup>, il conviendrait d'y mentionner aussi Édesse, la capitale de cette Osroène dont les Abgar avaient fait dès le III<sup>e</sup> siècle un royaume chrétien. En reniant le dieu Hélios, « auquel elle était consacrée depuis des temps immémoriaux<sup>3</sup> », Édesse s'était rendue coupable, aux yeux de Julien, de la plus odieuse des défections, et les historiens de l'Église prétendent que, lors de son expédition contre les Perses, il refusa d'y entrer, « en haine de ses habitants, qui s'étaient depuis longtemps convertis en masse au christianisme<sup>4</sup>. » Quoi qu'il en soit, après des troubles au cours desquels les Ariens de la ville avaient molesté et dépouillé leurs concitoyens de la secte valentinienne, Julien jugea bon d'envoyer aux Édesséniens<sup>5</sup> une lettre dont ni le ton ni

1. Sozomène (V, 3, 4 ss.), résumant diverses lettres perdues de Julien (ELF, nos 53, 56 et 91).

2. Julien, ELF, nos 105 et 125.

3. Julien, *Orat.* IV, p. 150 C.

4. Sozomène, VI, 1, 1 et Théodoret, III, 26, 2.

5. Rejetant une conjecture d'éditeurs modernes tirée d'une tradition manuscrite fort suspecte (cf. l'apparat critique p. 196, 2), nous avons rétabli l'adresse de ce document d'après une supposition que déjà l'abbé de la Bletterie trouvait plausible (p. 496, note 3 fin). —

le fond n'avaient rien de bienveillant. En termes pleins d'une méprisante ironie, il signifie aux Ariens que les biens de leur église sont confisqués. Puis, au lieu de procéder à une restitution — comme il l'avait fait antérieurement pour les Novatiens et les Donatistes<sup>1</sup> — ou bien encore d'attribuer à la ville le produit de la confiscation, il adjuge l'argent aux soldats et les propriétés au domaine de la couronne, et sa lettre se termine par des menaces d'exil, de fer et de feu adressées à tous les habitants d'Édesse sans distinction. Cela se passait sans doute vers le moment où de grands besoins d'argent obligeaient l'empereur à taxer lourdement les chrétiens qui refusaient de concourir à la défense de l'empire et de l'hellénisme<sup>2</sup>.

*Lettre 134.*

« Les Juifs s'accordent avec les Gentils, dit Julien<sup>3</sup>, à l'exception de leur croyance en un seul Dieu. Cela leur est spécial et nous est étranger. Tout le reste nous est commun, à eux et à nous : les temples, les enceintes sacrées, les autels, les purifications et certaines observances au sujet desquelles nous ne différons entre nous ou absolument pas ou presque pas. » Julien reconnaît le dieu « Très Haut » pour ce qu'il appelle un dieu « ethnarque », c'est-à-dire un dieu chargé de présider aux destinées d'une nation<sup>4</sup>. Aux Galiléens dégénérés, il oppose les Hébreux demeurés fidèles à leurs anciennes traditions. Autant il méprise les uns, autant il témoigne aux autres de prévenante sollicitude. Qui n'a pas lu la merveilleuse histoire du tremblement de terre qui déjoua les efforts de l'Apostat, lorsque, vers le début de l'année 363, de concert avec son ami Alypius, il mettait tout en œuvre pour rebâtir le temple de Jérusalem et démentir ainsi la prophétie du Christ ?<sup>5</sup> On a rencontré déjà dans l'épître 89 une allusion à

Cette lettre 115 présente tant de points de contact avec la précédente (n° 114) qu'elle nous a paru dater de la même époque. Il convenait en tous cas de l'en rapprocher.

1. Voir Julien, ELF, nos 43 et 44.

2. Socrate, III, 13, 7-10 = Julien, ELF, n° 51.

3. *C. Galil.*, 306 B.

4. Voir p. 160, n. 2.

5. Cf. Ammien, XXIII, 1, 2 ss. ; Philostorge, p. 95 s., 99 et 235 s., etc. ; Julien, ELF, n° 134.

cette entreprise malencontreuse<sup>1</sup>. Nous ne possédons qu'une seule ligne de la lettre (n° 134) qu'il écrivit aux Juifs pour leur annoncer la prompte réalisation du plus cher de leurs vœux. Peut-être Grégoire de Nazianze s'inspire-t-il de cette même lettre lorsqu'il rapporte que Julien, « exaltant les Juifs par des textes tirés de leurs livres saints, déclara que le moment était venu pour eux de rentrer dans leur patrie, de reconstruire leur temple et de rendre force et vigueur à leurs coutumes ancestrales<sup>2</sup> ».

*Lettre 136.* Depuis Jamblique, les néo-platoniciens recommandaient beaucoup les purifications rituelles. Ils faisaient même passer les vertus « cathartiques » avant les vertus philosophiques<sup>3</sup>. Ravivant entre autres une croyance très ancienne<sup>4</sup>, ils considéraient la rencontre d'un convoi funèbre comme une souillure. Un jour, au sortir d'un sacrifice, « Jamblique et ses élèves s'en retournaient à la ville, tout à leur aise et à pas lents, et leur entretien, conforme à la circonstance, roulait sur les dieux. Soudain, au milieu de la conversation, Jamblique s'arrêta, comme si on lui eût coupé la parole. Il resta quelques instants absorbé dans ses pensées, les yeux fixés sur le sol, immobiles ; puis, les levant vers ses compagnons, il s'écria : Prenons un autre chemin ; on vient de transporter par ici un cadavre<sup>5</sup>. » Au début de son règne, Julien n'avait pas tant de scrupules. Lorsqu'il présida aux funérailles de Constance, il ne craignit pas de « toucher de ses mains le cercueil pour montrer qu'il ne rendait pas le corps de son rival défunt responsable des mauvais desseins que son âme avait formés<sup>6</sup> ». Mais bientôt, sous l'influence du théurge néo-platonicien

1. P. 163, 7 (9) s.

2. *Orat.* V, 3 = Julien, ELF, p. 193, 12 ss.

3. Cf. ma *Vie de Porphyre* (Gand, 1913), p. 96, et *Revue des Études grecques*, t. XXXII, 1919, p. 36 ss.

4. Voir Hésiode, *Op.*, 735, avec la note de M. Paul Mazon (Hésiode, *Les Travaux et les Jours*, Paris, 1914, p. 145 s.). Platon (*Lois*, XII, 960 A) recommande de célébrer les obsèques pendant la nuit. Cf. Solon (Démosthène, *Orat.* XLIII, 62,) etc.

5. Eunape, *Vit. Sophist.*, 458, 51 ss.

6. Libanius, *Orat.* XVIII, 120 ; cf. Zonaras, XIII, 12, 4 s.



Maxime, il devint plus rigoriste. Adepte fervent des mystères, il crut que, avec la pureté de l'âme et celle du corps, même celle de l'air qui nous entoure était requise pour l'épiphanie des dieux sauveurs, et cette foi finit par dominer ses pensées<sup>1</sup>. Comme il l'avait jadis promis à son maître<sup>2</sup>, il s'efforça d'éloigner de lui toutes les souillures. Après son arrivée à Antioche, les allusions aux rites cathartiques se répètent dans les instructions qu'il donne à ses prêtres<sup>3</sup>; de plus en plus fréquemment aussi, il reproche aux chrétiens d'adorer des morts et de « tout remplir de tombeaux et de sépulcres »<sup>4</sup>. Pour rendre la voix à l'oracle de Daphné, il fait déterrer et transférer dans le cimetière d'Antioche les reliques du martyr Babylas, dont la présence offusquait Apollon<sup>5</sup>. A Delphes, il ordonne l'exhumation des cadavres enfouis dans le circuit de Castalie, la fontaine prophétique<sup>6</sup>. De même, il enjoint au gouverneur de la Carie de brûler ou de démolir les chapelles des martyrs qui remplissent l'air de miasmes autour du temple de Didymes<sup>7</sup>, et il vante le zèle pieux des habitants d'Émèse « qui ont incendié les tombeaux des Galiléens<sup>8</sup> ».

C'est ainsi sans doute qu'il en arriva, le 12 février 363, à promulguer un des plus singuliers et des plus vexatoires de ses édits (n° 136). Sous prétexte de remettre en vigueur les anciennes coutumes, et en invoquant des arguments archaïques, il introduit en réalité dans le règlement des funé-

1. Cf. *L'évolution de la politique de Julien en matière religieuse* (Bulletin de l'Académie R. de Belgique; classe des Lettres, 1914), p. 450 ss.

2. Cf. p. 33.

3. P. 160, 19 (25); 168, 10 (9) ss.; 170, 19 (25) ss.; 172, 4 ss.; cf. aussi p. 194, 3 s.

4. *C. Galil.*, 335 BC; cf. *Misopog.*, 361 AC; *Orat.* VII, 228 C; voir aussi *Ep.* 114, p. 195, 21 (24) s.

5. Voir Julien, ELF, n° 103, ainsi que le récit des historiens de l'Église (Sozomène, V, 19, 17 ss., etc.) décrivant le cortège d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards qui transporta la châsse de Babylas à Antioche, en chantant des psaumes (*Ps.* 96, 7: « que tous ceux qui adorent les idoles soient confondus » etc.). De pareils convois durent paraître à Julien plus que séditieux (cf. *Misopog.*, 361 BC).

6. Ammien, XXII, 12, 8.

7. *Ibid.*, n° 124 (= Sozomène, V, 20, 7).

8. *Misopog.*, 357 C.

raillés une disposition toute nouvelle par sa généralité<sup>1</sup>. Désormais, il sera interdit de célébrer pendant le jour aucune espèce d'obsèques. Les raisons que Julien fait valoir sont surtout d'ordre religieux : il ne faut pas que la rencontre d'un convoi funèbre souille les yeux des païens et les empêche de se rendre ensuite dans les temples ; il ne faut pas que le passage des morts devant les portes ouvertes des sanctuaires y fasse pénétrer des émanations immondes et des bruits de mauvais augure ; il faut empêcher surtout que les regards du dieu du jour ne tombent sur le spectacle de cérémonies réservées aux divinités infernales.

L'origine commune des deux textes — grec et latin — dont nous disposons ici, a paru incontestable à tous<sup>2</sup>. Nous avons d'une part (n° 136<sup>b</sup>)<sup>3</sup> une copie assez fidèle, quoique mutilée, de certains considérants de la loi, tels qu'ils furent élaborés par Julien lui-même en vue d'agir sur l'opinion publique ; de l'autre (n° 136<sup>a</sup>)<sup>4</sup>, un abrégé de la rédaction latine qui fut enregistrée dans les bureaux de la chancellerie impériale. Toutefois, le premier alinéa de cette rédaction latine<sup>5</sup> n'a pas sa contre-partie dans le texte grec. Julien ne fait d'ailleurs qu'y répéter, en termes païens, les sanctions édictées par ses prédécesseurs contre les violateurs de tombeaux. Restée seule en vigueur, cette première partie de la loi a été reproduite dans le code Justinien, mais après avoir été débarrassée des expressions qui pouvaient choquer les chrétiens<sup>6</sup>.

De la seconde partie, où Julien interdit d'inhumer les morts en plein jour, le code Théodosien ne donne qu'un

1. Cf. G. Mau, Pauly-Wissowa RE, III, 350, 30 ss.

2. Cf. Th. Mommsen, *Hermes*, VIII, 1874, p. 172, et J. Geffcken, *Kaiser Julianus*, p. 144.

3. Le morceau figure sans titre aucun au feuillet 262<sup>v</sup> du *Marcianus* 366 (= P), immédiatement après une collection importante d'œuvres de Julien. De plus, d'après des renseignements que je dois à l'obligeance de M. Sigfrid Lindstam, le début de ce document est cité comme il suit dans les *Épimérismes*, du grammairien byzantin Georges Lacapène (1300), s. v. ἀναλαμβάνω... ὡς καὶ παρ' Ἰουλιανῶν ἐγρήνη μὲν ἡμᾶς τὸ παλαιὸν ἔθος ἀναλαβεῖν.

4. *Cod. Theodos.*, IX, 17, 5.

5. P. 197, 16 (13) ss.

6. *Cod. Justin.*, IX, 19, 5 ; cf. p. 197, n. 2.

résumé fort succinct, où le caractère confessionnel de l'édit se montre à peine<sup>1</sup>, mais où interviennent deux considérants incolores et accessoires<sup>2</sup> que l'autre version ne renferme point. Le texte grec, par contre, reproduit tout au long les développements destinés à montrer comment des obsèques diurnes offensent les dieux olympiens, qui règnent sur l'empire de la vie et de la lumière, et auxquels le jour doit demeurer spécialement consacré.

1. On peut s'étonner aussi de n'y voir figurer aucun dispositif précis.

1. P. 198, 3 ss.

---

LETTRES ÉCRITES APRÈS L'ARRIVÉE  
DE JULIEN A ANTIOCHE

---

82 [ep. 59].

(Introduction, p. 92 ss.)

JULIEN CONTRE NILUS<sup>1</sup>

Le silence que tu avais gardé d'abord<sup>2</sup> valait mieux que ta présente apologie. Car enfin tu ne m'injuriais pas alors, quoique déjà peut-être tu en eusses la pensée, tandis qu'aujourd'hui — comme si tu en avais gros sur le cœur — tu déverses tout d'un coup contre nous un flot d'invectives. Vraiment, ne dois-je pas regarder comme une calomnieuse injure que tu m'aies cru pareil à tes amis<sup>3</sup>, à chacun desquels tu t'es donné sans leur appel ? Ou plutôt, après t'être livré au

1. Dans une lettre que nous aurons à reproduire plus loin — p. 179, 29 (34) — Libanius est d'accord avec le titre conservé dans notre tradition manuscrite pour appeler Nilus le personnage à qui l'épître fut adressée. Plus loin, nous verrons Julien se servir d'un autre de ses noms (Denys, en grec « Dionysios ») pour interpeller celui contre qui il vitupère. — L'adresse « à Denys » (Διονυσίῳ) n'est qu'une conjecture de Nicolas Rigaut (cf. *Recherches*, p. 113), tirée de deux passages de la lettre — p. 136, 6 (8) et 138, 20 (22) — et reproduite de confiance dans toutes les éditions postérieures.

2. Voir ci-dessus p. 93.

3. L'empereur Constant, frère de Constance, et l'usurpateur Magnence, qui fit tuer Constant en 350. Pour Julien, Magnence est un tyran méprisable (voir en quels termes il parle de lui dans les

ΕΠΙΣΤΥΛΑΕ ΣΚΡΙΠΤΑΕ  
ΠΟΣΤΟΥΑΜ ΙΟΥΛΙΑΝΟΣ ΑΝΤΙΟΧΙΑΜ  
ΑΔΒΕΝΙΤ

82 [ep. 59].

Ἰουλιανὸς κατὰ τοῦ Νείλου.

443 e

Ἀμείνων ἦσθα σιωπῶν πρότερον ἢ νῦν ἀπολογούμενος·  
οὐδὲ γὰρ ἐλοιδοροῦ τότε, καίτοι διανοούμενος ἴσως αὐτό,  
νυνὶ δὲ ὡσπερ ὠδίνων τὴν καθ' ἡμῶν λοιδορίαν ἄθρουν ἐξέ-  
χεας. Ἡ γὰρ οὐ χρὴ με καὶ λοιδορίαν αὐτὸ καὶ βλασφημίαν  
νομίζεις, ὅτι με τοῖς σαυτοῦ φίλοις ὑπέλαβες εἶναι προσ-  
όμοιον, ὧν ἑκατέρῳ δέδωκας σεαυτὸν ἄκλητον, μᾶλλον

\*8/9 ὠδίνων — ἐξέχεας Suidas s. v. Ὠδίνον || 11 sq. δέδωκας σεαυ-  
τὸν ἄκλητον τῷ δευτέρῳ *ibid.* s. v. Ἀκλητον.

L BNO = b

5 Ἰουλιανὸς — 6 ἀπολογούμενος om. b, ubi verba οὐ (sic) γὰρ  
ἐλοιδοροῦ sine spatio verba τί οὖν (supra p. 68, 5) epistulae 59 se-  
quuntur || 5 Ἰουλιανὸς κατὰ τοῦ νείλου L (cf. Liban. infra p. 179, 29 :  
τὸ Νείλου κακόν): titulum Διονυσίῳ suppleverunt e p. 136, 6 et  
138, 20 Rig.<sup>2</sup> et omnes inde editores || 8 νυνὶ — 9 αὐτὸ om. b || 8  
ἄθρουν Suidas: ἄθροον cod. ἄθρόον Fabricius ἄθρόαν Hertlein ||  
10 νομίζω BN νομίζων O || τοῖς b: τῆς L || σαυτοῦ L: ἑαυτοῦ b ||  
ὑπέλαμβανες L || 11 ὧν om. L || 11 μᾶλλον — p. 134, 1 ἄκλητον om. L.

premier<sup>1</sup> sans son appel, tu t'es prêté aux volontés du second<sup>2</sup>, qui t'avait seulement fait signe qu'il agréait tes services. Du reste, ressemblé-je ou non à Constant et à Magnence, l'événement même<sup>3</sup>, comme on dit, le montrera. Mais toi, suivant l'expression du poète comique<sup>4</sup>,

Ainsi qu'Astydamas tu te vantes, la femme !

On le voit bien par ce que tu m'as écrit. Et « l'intrépidité », et « la grande hardiesse », et le : « ah ! si tu savais qui je suis ! », et tout le reste du même genre, dieux ! quel bruit de paroles, quelle jactance ! Mais, par les Grâces et Vénus, si tu as tant d'audace et de cœur, pourquoi prendre ces précautions de peur d'un troisième échec<sup>5</sup> ? Ceux qui encourent l'inimitié des puissants ne tardent guère — sort facile et, on peut le dire, fort agréable pour un homme de sens — à être débarrassés du souci des affaires et, s'ils doivent subir quelque châtement accessoire, leur fortune seule en est atteinte. Quant au suprême effet de la colère des grands, ce que l'on appelle l'irréremédiable mésaventure, c'est de perdre la vie. Toi qui es plein de dédain pour tous ces dangers, toi qui as appris à connaître si bien ce qu'est l'homme en particulier et en général<sup>6</sup> (tandis que nous sommes trop arriérés

*Césars*, 315 D s., et dans son *Orat.*, I, 33 D s., etc.). — Les allusions renfermées dans ce passage sont expliquées ci-dessus p. 92.

1. Constant.

2. Magnence.

3. C'est-à-dire le fait que Julien, à la différence de Constant et de Magnence, est décidé à refuser les offres de service que Nilus avait eu l'impudence de lui présenter.

4. Philémon (rival de Ménandre), *Fragment* 190. Nous avons rappelé ci-dessus (p. 60, n. 3) le fait historique qui a donné lieu à ce vers, devenu proverbial.

5. Sur la portée de ce passage, cf. p. 135, 1 s., et n. 1. Nilus avait sans doute fait allusion au proverbe : « buter deux fois contre la même mauvaise pierre », qui se disait « de ceux qui ont deux fois la même mésaventure » (Zénobe, *Centur.* III, 29 ; Apostolius, *Centur.* VI, 29, etc.).

6. Bien que le manuscrit laisse après le mot ἰδίως (« en particulier ») un espace blanc qui correspond à sept lettres environ, nous traduisons comme si le texte ne présentait pas de lacune. Il va de soi que cette traduction est en partie conjecturale.

δὲ τῷ μὲν ἄκλητον, τῷ προτέρῳ, τῷ δευτέρῳ δὲ ἐνδειξα-  
 μένῳ μόνον ὅτι σε συνεργὸν ἐθέλει προσλαβεῖν, ὑπήκου-  
 σας; Ἄλλ' εἰ μὲν ἐγὼ προσόμοιός εἰμι Κώνσταντι καὶ  
 Μαγνηντίῳ, τὸ πρᾶγμα αὐτό, φασί, δείξει· σὺ δ' ὅτι κατὰ  
 τὸν κωμικὸν

σαυτὴν ἐπαινεῖς ὡςπερ Ἀστυδάμας, γύναι,

444

πρόδηλόν ἐστιν ἐξ ὧν ἐπέστειλας. Ἡ γὰρ « ἀφοβία » καὶ  
 τὸ « μέγα θάρσος » καὶ τὸ « εἶθε με γνοίης ὅσος καὶ  
 οἶός εἰμι », καὶ πάντα ἀπλῶς τὰ τοιαῦτα, βαβαί, πηλί-  
 κου κτύπου καὶ κόμπου ῥημάτων ἐστίν; Ἄλλὰ καὶ πρὸς τῶν  
 Χαρίτων καὶ τῆς Ἀφροδίτης, εἰ τολμηρὸς οὕτως εἶ καὶ  
 γενναῖος, τί « καὶ τρίτον εὐλαβήθης », ἂν δέη, « προσ-  
 κρούειν »; Οἱ γὰρ τοῖς κρατοῦσιν ἀπεχθανόμενοι, τὸ μὲν  
 κουφότατον καί, ὡς ἂν εἴποι τις, ἡδιστον τῷ γε νοῦν  
 ἔχοντι, τοῦ πράγματα ἔχειν ταχέως ἀπαλλάττονται, μικρὰ  
 δὲ εἰ χρή προσζημιωθῆναι, περὶ τὰ χρήματα πταίουσι· τὸ  
 δὲ κεφάλαιόν ἐστι τῆς ὀργῆς καὶ τὸ παθεῖν, φασί, τὰ ἀνή-  
 κεστα, τὸ ζῆν προέσθαι. Τούτων δὴ πάντων ὑπερορῶν, ὅτι  
 καὶ τὸν ἰδίως . . . . . ἐπέγνωκας καὶ τὸν κοινῶς καὶ γενικῶς

4 cf. Suidas s. v. Αὐτὸ δείξει. Iulian. 307 A || 6 cf. Philemon.  
 Fr. 190 Kock. Suidas et Phot. Lexic. s. v. Σαυτήν. Zenob. Centur.  
 V 100. Iulian. supra p. 60, 12, etc. || 12 sq. cf. Suidas s. v. Δίς.  
 Zenob. Centur. III 29. Apostol. Centur. VI 29. Diogenian. Centur.  
 IV 19, etc. || 17 sq. cf. supra p. 55, 6.

L [1-12] BNO = b

1 τῷ μὲν Reiske : τὸ μὲν codd. || 2 σε om. L || ἐθέλει codd. ;  
 an ἐθέλοι? || 2/3 ὑπήκουσας om. L || 6 σαυτὸν L || γύναι b : om. L  
 || 8 θράσος b || ὅσος καὶ om. b || 10 εἰσὶν b || Ἄλλὰ καὶ :  
 Ἄλλ' ἄγε? P. Thomas || 11 εἰ L : εἰ καὶ b || οὕτως εἶ Gobet :  
 οὕτως L οὕτως N οὕτω BO || 12 τί καὶ — p. 135, 10 ἐργαστήριον  
 πολέμου om. b, verbis καὶ μετ' ὀλίγον lacunam indicantibus ||  
 12 ἡὐλαβήθης Hercher || 15 πράγματος cod., corr. Hertlein ||  
 17/18 « καὶ transponam ante τὸ ζῆν » Hertlein || 19 post ἰδίως  
 spatium vacuum septem fere litterarum praebet cod. ; an ἰδίως,  
 < ὡς λέγεις > ?

pour le savoir), pourquoi donc, grands dieux, dis-tu que tu as pris tes précautions afin d'éviter un troisième échec<sup>1</sup> ? Pourrais-je te rendre de bon méchant en me fâchant contre toi ? Bien enviable serait mon pouvoir, vraiment, si j'en étais capable. Car alors, selon Platon<sup>2</sup>, je serais à même de produire aussi bien le changement contraire. En réalité, la vertu n'est aux ordres de personne et tu n'avais pas à faire de semblables calculs.

Mais tu regardes comme un haut fait de diffamer tout le monde, d'invectiver contre tout le monde sans distinction et de transformer le temple de la paix<sup>3</sup> en une officine de guerre. Penses-tu te justifier de la sorte de tes fautes passées devant tout le monde, et étaler ton courage d'à présent comme un voile sur ta faiblesse d'autrefois<sup>4</sup> ? Ne connais-tu pas la fable de Babrius<sup>5</sup> : « Un jour, une belette éprise d'un bel homme... » ? Lis la suite dans le texte même. Tu auras beau dire, tu ne feras croire à personne que tu ne fus pas ce que tu as été et tel que beaucoup de gens t'ont connu jadis. Non, j'en atteste les dieux, ton inconscience actuelle et ta hardiesse, ce n'est pas la philosophie qui les a mises en toi, c'est au contraire la double ignorance<sup>6</sup> dont parle Platon. Car, étant bien près de ne rien savoir — comme nous ne savons rien — tu te crois le plus sage de tous les

1. Nilus, semble-t-il, avait fait valoir que, s'il n'avait pas obéi sur le champ à l'invitation de Julien, et cela au risque de paraître pusillanime, c'était d'abord par crainte d'un troisième échec (allusion aux mécomptes qu'il avait eus avec Constant et Magnence), et de plus, parce qu'il n'était pas de ceux qui guettent les dignités et accourent au premier appel; cf. p. 142, 18 (21) ss.

2. *Criton*, 44 D : « Plût aux dieux que le peuple fût capable de faire les plus grands maux, car il pourrait aussi faire les plus grands biens, et ce serait une chose excellente. »

3. Le Sénat de Rome (Asmus, *Archiv für Gesch. der Philos.*, XV, p. 431) ?

4. Cf. p. 138, 12 s.

5. *Fable* 32. Cf. Ésope, *Fable* 88, et La Fontaine, II, 18 (*La chatte métamorphosée en femme*) : « Qu'on lui ferme la porte au nez, il (le naturel) reviendra par les fenêtres ».

6. L'ignorance de celui qui ne sait pas qu'il ne sait rien (cf. Pla-



ἄνθρωπον ὑφ' ἡμῶν τῶν ὀψιμαθῶν ἀγνοούμενον, ἀνθ' ὅτου, πρὸς τῶν θεῶν, εὐλαβεῖσθαι ἔφη « μὴ τρίτον προσκρούσης » ; οὐ γὰρ δὴ πονηρὸν ἐκ χρηστοῦ σε ποιήσω χαλεπήνας ἐγώ· ζηλωτὸς γὰρ <ἄν> ἦν ἐν δίκῃ τοῦτο  
 5 δυνάμενος· ἢ γάρ, ὡς φησι Πλάτων, καὶ τοῦναντίον οἶός τε ἦν ἄν. Ἀδεσπότου δὲ τῆς ἀρετῆς οὔσης, ἐχρῆν ὑπολογίζεσθαι μηδὲν τῶν τοιούτων.

Ἄλλ' οἶει μέγα τὸ πάντας μὲν βλασφημεῖν, πᾶσι δὲ ἀπλῶς λοιδορεῖσθαι, καὶ τὸ τῆς εἰρήνης τέμενος ἀποφαίνε  
 10 νειν ἐργαστήριον <πολέμου>. Ἡ τοῦτο νομίζεις ὑπὲρ τῶν παλαιῶν ἀμαρτημάτων ἀπολογεῖσθαι πρὸς ἅπαντας, καὶ τῆς  
 πάλαι ποτὲ μαλακίας παραπέτασμα τὴν νῦν ἀνδρείαν εἶναί σοι ; Τὸν μῦθον οὐκ ἀκήκοας τὸν Βαβρίου· « γαλῆ ποτ' ἀνδρὸς εὐπρεποῦς ἐρασθεῖσα » ; τὰ δ' ἄλλα ἐκ τοῦ βιβλίου  
 15 μάνθανε. Πολλὰ εἰπῶν οὐδένα ἄν πείσειας ἀνθρώπων ὡς οὐ γέγονας ὅπερ οὖν γέγονας καὶ οἶον οἱ πολλοὶ πάλαι σε ἠπίσταντο. Τὴν νῦν δὲ ἀμαθίαν καὶ τὸ θάρσος οὐχ ἢ φιλοσοφία μὰ τοὺς θεοὺς ἐνεποίησέ σοι, τοῦναντίον δὲ ἢ διπλῆ  
 20 κατὰ Πλάτωνα ἄγνοια· κινδυνεύων γὰρ εἰδέναι μηδὲν, ὡς οὐδὲ ἡμεῖς, οἶει δὴ πάντων εἶναι σοφώτατος, οὐ τῶν νῦν ὄντων <μόνον>, ἀλλὰ καὶ τῶν γεγονότων, ἴσως δὲ καὶ

5 sq. Plat. *Crito* 44 D || 6 Plat. *Resp.* 617 E || 13 sq. Babrius *Fab.* 32 || 17 cf. Iulian. 225 B || 18 sq. cf. Plat. *Leg.* 863 C ; *Soph.* 229 C ; *Apol.* 21 D. Proclus *In Cratyl.* 65, etc.

L [10 sq.] BNO = b

4 <ἄν> Hertlein || 5 φησι Fabricius : φασι cod. || 8 μὲν Heyler : μὴ cod. μὴν Fabricius || 10 <πολέμου> Hertlein || τοῦτο LBO : τοῦτον N τούτω Horkel || 11 ἀπολογία Reiske || ἅπαντα L || 13 οὐκ L : om. b || τὸν Βαβρίου Heyler : τὸν γαβρίου BN τοῦ φαβρίου L om. O || γαλῆ — 14 ἐρασθείση Babrius || 14 τὰ δ' ἄλλα — 17 ἠπίσταντο om., verbis ἐνταῦθα λείπει μικρὸν τι in marg. scriptis, L || 15 πείσησ codd., corr. Hercher || 17 θάρσος b || οὐχ ἢ : οὐχὶ BO || 18 ἐποίησε L || 19 κινδυνεύω L κινδυνεύεις Hercher qui v. 20 δὲ ex L recipit || 20 ὑμεῖς L || δὴ Asmus : δὲ L om. b || σοφώτερος b || 21 <μόνον> Hertlein.

hommes, non seulement d'à présent, mais aussi du passé, et sans doute encore de l'avenir. Tel est l'excès d'inconscience où se porte ta présomption !

A ton sujet, j'en ai déjà dit plus qu'assez. Mais peut-être m'obliges-tu à me justifier aux yeux des autres de t'avoir inconsidérément appelé à participer à la gestion des affaires. Je ne suis ni le premier ni le seul à me trouver dans ce cas, ô Denys. Le grand Platon fut trompé par ton homonyme<sup>1</sup> ; il fut trompé par l'Athénien Callippe. Il dit en effet<sup>2</sup> qu'il le savait méchant, mais qu'il ne s'attendait pas à trouver en lui une perversité aussi grande. Et à quoi bon alléguer ces exemples, quand le plus grand des fils d'Esculape, Hippocrate, écrit : « Les sutures du crâne ont égaré mon opinion<sup>3</sup>. » Ainsi donc de si grands esprits se sont trompés sur le compte de gens qu'ils connaissaient et l'homme de l'art a pu perdre de vue une observation médicale ; quoi d'étonnant alors que Julien, apprenant que Nilus était soudain devenu un homme<sup>4</sup>, s'y soit laissé prendre ?

On t'a parlé du fameux Phédon d'Élis et tu sais son histoire<sup>5</sup>. Si tu l'ignores, donne-toi la peine de l'apprendre ; je ne te la dirai pas. Phédon croyait qu'il n'y a rien d'incurable pour la

ton, *Apol.*, 21 D ; *Lois* 863 C ; *Sophiste*, 229 B, etc.) fut appelée « la double ignorance » chez les commentateurs (cf. entre autres Proclus, *In Cratyl.*, c. 65).

1. Denys de Syracuse, qui fit venir Platon en Sicile, mais ne lui causa que des désillusions.

2. On trouve dans l'*Épître* VII (351 DE) de Platon le passage que Julien a en vue ici. Seulement, il s'agit là des déceptions de Dion et non de Platon lui-même. On a voulu corriger le texte en conséquence, mais il se peut que Julien ait eu une inadvertance.

3. Hippocrate (*Epid.*, V ; t. III, p. 561, éd. Kühn) reconnaît qu'il a pris un jour une lésion accidentelle pour une suture du crâne, exemple de probité scientifique relevé chez Plutarque (*Moral.*, 82 DE). Il semble que Julien connaissait le texte d'Hippocrate, car il le reproduit assez fidèlement.

4. Cf. p. 135, 12 (13 s.) et 142, 10 (11 s.), et, sur le passé de Nilus, l'introduction, p. 92, n. 2.

5. Vendu comme esclave, Phédon avait été contraint de passer les premières années de sa jeunesse dans une maison de prostitu-

τῶν ἔσομένων· οὕτω σοι πρὸς ὑπερβολὴν ἀμαθίας τὰ τῆς οἰήσεως ἐπιδέδωκεν.

Ἄλλὰ σοὺ μὲν ἔνεκα καὶ ταῦτα τῶν ἱκανῶν εἴρηται μοι πλείω· δεῖ δὲ ἴσως ἀπολογήσασθαι διὰ σέ τοῖς ἄλλοις, ὅτι  
 5 προχείρως ἐπὶ κοινωνίαν σε παρεκάλεσα πραγμάτων·  
 <τοῦτ' > οὐ πρῶτος οὐδὲ μόνος ἔπαθον, ὦ Διονύσιε. Ἐξη- d  
 πάτησε καὶ Πλάτωνας τὸν μέγαν ὁ σὸς δμώνυμος, ἀλλὰ καὶ  
 ὁ Ἀθηναῖος Κάλλιππος· εἰδέναι μὲν γὰρ αὐτόν φησι πονη-  
 ρόν, τηλικαύτην δὲ ἐν αὐτῷ τὸ μέγεθος κακίαν οὐδὲ ἐλπίσαι  
 10 πώποτε. Καὶ τί δὴ χρὴ λέγειν ὑπὲρ τούτων, ὅπου καὶ τῶν  
 Ἀσκληπιαδῶν ὁ ἄριστος Ἴπποκράτης ἔφη· «ἔσφηλαν δέ μου  
 τὴν γνώμην αἰ ἐν τῇ κεφαλῇ ῥαφαί»· εἴτ' ἐκεῖνοι μὲν ὑπὲρ  
 ὧν ἦδεσαν ἐξηπατῶντο, καὶ τὸ τεχνικὸν ἐλάνθανε τὸν  
 15 ἰατρὸν θεώρημα, θαυμαστὸν δέ, εἴπερ Ἰουλιανὸς ἀκούσας  
 ἐξαίφνης ἀνδρίζεσθαι τὸν Νεῖλον ἐξηπατήθη·

Ἀκούεις ἐκεῖνον τὸν Ἡλεῖον Φαίδωνα, καὶ τὴν ἱστορίαν 445  
 ἐπίστασαι· εἰ δὲ ἀγνοεῖς, ἐπιμελέστερον πολυπραγμόνησον,  
 ἐγὼ δὲ οὐκ ἔρω τοῦτο. Ἐκεῖνος ἐνόμιζεν οὐδὲν ἀνίατον εἶναι

3 sq. cf. Demosth. XVIII 50 || 6 sq. Plat. Epist. VII etc. || 7 sq. Ibid. 333 E sq.; cf. Plutarch. Dio 54 sq. || 8 sq. cf. Plat. Epist. VII 351 DE || 11 Hippocrat. Epid. V, t. III 561 Kühn.

L BNO = b

1 τῶν om. b || 2 ἐπέδωκεν BN ἐπέδωκε O || 3 τῶν ἱκανῶν L: ἱκανῶσ b; cf. Demosth. l. l. || 4 δεῖ δὲ L: δ' b || 4/5 punctum ante ὅτι et comma post πραγμάτων Naber || 5 σε om. L || 6 <τοῦτ' > P. Thomas: <ὄ > Reiske || 6/7 ἐξηπάτησε b || 7 τὸν μέγαν om. b || 7 ἀλλὰ καὶ — 10 πώποτε om. b || 7 ἀλλὰ καὶ <Δίωνα > Hertlein, sed v. 8 (φησι) de Platone, non de Dione agitur || 9 πονηρὸν <ὄντα > Cobet || οὐδ' <ἄν >? Hertlein || 10 δὴ om. L || τούτου NO του (sic) B || ὅπως b || 11 ἄριστος L: κράτιστος b || 12 ἐν τῇ κεφαλῇ L: περὶ τὴν κεφαλὴν b || γραφαί L || 13 ἐξηπατοῦντο b || 15 τὸν νεῖλον L: τὸν νεῖλον ἢ διονύσιον b τὸν Διονύσιον (τὸν Νεῖλον delete) propon. Rig. <sup>1</sup> p. 13; τὸν Νεῖλῶν ἢ Διονύσιον Rig. <sup>2</sup>; « verba ἢ Διονύσιον glossatori debentur » Heyler || 18 οὐδὲν ἀνίατον εἶναι L: ἀνίατον οὐδένα b.

philosophie ; que, grâce à elle, tous peuvent se détacher de tout genre de vie, de toutes pratiques, de toutes passions, bref, de toutes les causes de souillure. Si elle n'avait d'efficacité que pour les hommes d'un bon naturel et bien élevés, où serait le prodige ? Mais qu'elle puisse ramener à la lumière des gens si pervers<sup>1</sup>, voilà par où elle s'impose à mon admiration. C'est pourquoi mon opinion sur toi — comme tous les dieux le savent — tendait peu à peu à s'améliorer. Toutefois, je ne plaçais ton caractère ni au premier ni au second rang des meilleurs. Tu le sais sans doute toi-même. Si tu l'ignores, demande-le à l'honnête Symmaque<sup>2</sup>. Celui-là, j'en suis convaincu, ne consentira jamais à mentir ; il est foncièrement véridique en toute chose.

Si tu t'indignes de ce que nous ne t'avons pas préféré à tous les autres, je m'en veux, moi, de t'avoir accordé une place, même parmi les derniers, et je sais gré à tous les dieux et déesses, qui ont empêché que tu prisses part à la gestion des affaires et que nous devenions des amis. Bien que les poètes aient donné souvent la renommée pour une divinité<sup>3</sup> (admettons plutôt, si tu le veux bien, qu'elle a le caractère d'un démon), il ne faut pas toujours la prendre au sérieux. La race des démons n'est pas d'une pureté ni d'une bonté parfaite comme celle des dieux, mais elle participe aussi de la nature opposée. Et, ce que je me ferais scrupule de dire des autres

tion. D'après M. de Wilamowitz (*Hermes*, XIV, p. 476 s.), Julien emprunterait ce qu'il dit ici des doctrines de Phédon à un écrit perdu de ce Socratique.

1. C'est-à-dire « aussi pervers que Phédon l'avait été d'abord ». — Pour l'expression « ramener à la lumière », cf. Platon, *République*, 521 C.

2. L. Aurélius Avianus Symmachus, que Julien avait auparavant rencontré à Naïsse et dont Ammien fait l'éloge (XXI, 12, 24 et XXVII, 3, 3). Son fils Quintus Aurélius Symmachus — préfet puis consul (391) — dont nous possédons les lettres, fut l'un des derniers champions du paganisme à Rome.

3. Cf. Hésiode, *Œuvres et jours*, vers 764 ; Julien, *Césars*, 307 B, etc. — Julien oppose ici la renommée aux dieux, parce que c'est elle qui l'a trompé au sujet de Nilus, tandis que les dieux ont fini par lui dessiller les yeux.

τῆ φιλοσοφίᾳ, πάντας δὲ ἐκ πάντων ὑπ' αὐτῆς καθαίρεσθαι  
 βίων, ἐπιτηδευμάτων, ἐπιθυμιῶν, πάντων ἀπαξαπλῶς τῶν  
 τοιούτων. Εἰ γὰρ τοῖς εὖ πεφυκόσι καὶ καλῶς τεθραμμένοις  
 ἐπῆρκει μόνον, οὐδὲν ἂν ἦν θαυμαστόν τὸ κατ' αὐτήν· εἰ  
 5 δὲ καὶ τοὺς οὕτω διακειμένους ἀνάγει πρὸς τὸ φῶς, δοκεῖ  
 μοι διαφερόντως εἶναι θαυμάσιον. Ἐκ τούτων ἢ περὶ σέ μοι  
 κατ' ὀλίγον γνώμη, ὡς ἴσασιν οἱ θεοὶ πάντες, ἔρρεπεν ἐπὶ  
 τὸ βέλτιον. Οὗτοι γοῦν οὐδὲ ἐν πρώτοις οὐδὲ ἐν δευτέροις  
 τῶν κρατίστων ἐθέμην ἀνδρῶν τὸ κατὰ σέ, ἐπίστασαι ἴσως  
 10 αὐτός· εἰ δὲ ἀγνοεῖς, τοῦ καλοῦ Συμμάχου πυνθάνου·  
 πέπεισμαι γὰρ ἐκεῖνος ὅτι οὐποτε ἂν ἐκὼν εἶναι ψεύσαιτο, b  
 τὰ πάντα ἀληθίζεσθαι πεφυκώς.

Εἰ δὲ ἀγανακτεῖς ὅτι μὴ πάντων σε προετιμήσαμεν, ἐγὼ  
 μὲν ἐμαυτῷ, ὅτι σε καὶ ἐν ἐσχάτοις ἔταξα, μέμφομαι, καὶ  
 15 χάριν οἶδα τοῖς θεοῖς πᾶσί τε καὶ πάσαις, οἷ κοινωνῆσαί  
 <σε> πραγμάτων καὶ φίλους ἡμᾶς γενέσθαι διεκώλυσαν.  
 Καὶ γὰρ εἰ πολλὰ περὶ τῆς φήμης οἱ ποιηταὶ φασιν ὡς ἔστι  
 θεός (ἔστω δέ, εἰ βούλει, δαιμόνιον καὶ τὸ τῆς φήμης), οὐ  
 πάντῃ προσεκτέον αὐτῇ, διότι πέφυκε τὸ δαιμόνιον οὐ  
 20 πάντα καθαρὸν οὐδὲ ἀγαθὸν τελείως ὡς τὸ τῶν θεῶν εἶναι  
 γένος, ἀλλ' ἐπικοινωνεῖ πως καὶ πρὸς θάτερον· εἰ δὲ ὑπὲρ

3 cf. *Trag. Gr. fragm. adesp.* 545 Nauck || 5 cf. *Plat. Resp.* 521 C ||  
 17 sq. cf. *Hesiod. Op.* 764. *Iulian.* 307 B, etc.  
 \*15/16 *Tzetzes Chiliad.* XIII 546.

L BNO [plurima desunt] = b

2 τῶν ἀπαξαπλῶς transp. b || 4 ἂν om. b || αὐτόν L || εἰ δὲ —  
 10 πυνθάνου om. b || 5 τοὺς οὕτω (i. e. ὡσπερ Φαίδωνα) Reiske :  
 τοσοῦτω cod. || 6 « fort. θαυμαστόν » Hertlein || 8 Οὗτοι Sintenis :  
 οὕτω cod. ; οὐπω suspicabatur Heyler || οὐδὲ — οὐδέ cod. : οὔτε — οὔτε  
 Sintenis || 10 αὐτό cod., corr. Hertlein || 11 ἐκεῖνος om. b || εἶναι  
 om. b || 12 τὰ om. L || 13 Εἰ δὲ — p. 138, 4 ψευδομαρτυριῶν om. b  
 || 13 προετιμήσαμεν Hertlein || 14 ἐμαυτοῦ cod., corr. Hertlein || 16  
 <σε> Hertlein || πραγμάτων καὶ φίλους ἡμᾶς Reiske : καὶ φίλους  
 ἡμᾶς πραγμάτων cod. || 17 ante Καὶ γὰρ εἰ lacunam significavit Hertlein.

démons, quand je l'affirme de la renommée, à savoir qu'elle annonce beaucoup de nouvelles trompeuses comme beaucoup de nouvelles vraies<sup>1</sup>, je suis sûr de n'être jamais pris en flagrant délit de faux témoignage.

Crois-tu que ta franchise vaille quatre oboles, comme on dit<sup>2</sup>? Tu ne sais donc pas que Thersite aussi faisait parade de franchise au milieu des Grecs, lui qu'Ulysse, le plus avisé de tous, frappa de son sceptre<sup>3</sup>, tandis qu'Agamemnon ne se souciait pas plus de ses insultes qu'une tortue des mouches, comme dit le proverbe<sup>4</sup>. Il n'y a pas grand mérite à censurer les autres, mais c'en est un de se montrer soi-même à l'abri de la censure. Si tu es de cette catégorie, fais-le voir. Dans ta jeunesse, as-tu fourni d'édifiants sujets d'entretien aux hommes âgés? Pour parler comme l'Électre d'Euripide, « je tais ces mésaventures<sup>5</sup> ». Homme fait, quand tu parus à la cour, comment, par Zeus, y as-tu agi? Tu prétends en être parti à la suite de froissements causés par ta sincérité. Mais quelles preuves peux-tu en donner? Tu parles comme si beaucoup de fieffés coquins n'avaient pas été expulsés par ceux-là mêmes qui t'ont mis dehors<sup>6</sup>. On n'est pas nécessairement vertueux et sage, ô très avisé Denys, parce que l'on se retire haï des puissants. Tu

1. Cf. Virgile, *Énéide*, IV, 188 :

Tam ficti pravique tenax, quam nuntia veri.

2. « Qui vaut quatre oboles », se disait des objets de peu de prix (Apostolius, *Centur.* XVI, 35).

3. *Iliade*, B, 265 s.

4. En effet, dans le récit de l'*Iliade* (*l. l.*), Agamemnon ne répond rien aux injures de Thersite. Quant au proverbe cité ici, les parémiographes le reproduisent en prenant pour exemple ce passage même de Julien. Cf. Suidas, *s. v.* Χελώνη μυϊών; Apostolius, *Centur.* XVI, 44<sup>s</sup>; XVII, 43<sup>a</sup>, et XVIII, 19, etc.

5. Cf. le prologue de l'*Oreste*, v. 16 (hémistiche reproduit par Julien dans son *Épître à Thémistius* déjà, p. 254 B) où Électre renonce à rappeler tous les forfaits des Atrides. Julien s'inspire ailleurs encore (*Epist. ad Athen.*, 270 D) d'un des vers (v. 14) du même passage d'Euripide.

6. C'est-à-dire par Constant ou par Magnence.

τῶν ἄλλων δαιμόνων οὐ θέμις τοῦτο φάναι, περὶ τῆς φή-  
μης οἷδ' ὅτι λέγων ὡς πολλὰ μὲν ψευδῶς, πολλὰ δὲ  
ἀληθῶς ἀγγέλλει, οὐποτ' ἂν αὐτὸς ἀλοίην ψευδομαρτυ-  
ριῶν.

5 Ἄλλὰ τὴν παρρησίαν τὴν σὴν οἷει τεττάρων εἶναι ὀβο-  
λῶν, τὸ λεγόμενον, ἀξίαν; Οὐκ οἶσθα ὅτι καὶ Θερσίτης ἐν  
τοῖς Ἑλλησιν ἐπαρρησιάζετο, καὶ Ὀδυσσεὺς μὲν αὐτὸν δ  
συνετώτατος ἔπαιε τῷ σκήπτρῳ, τῷ δὲ Ἀγαμέμνονι τῆς  
Θερσίτου παροιμίας ἔλαπτον ἔμελεν ἢ χελώνη μυῶν, τὸ  
10 τῆς παροιμίας; Πλὴν οὐ μέγα ἔργον ἐστὶν ἐπιτιμᾶν ἄλλοις,  
ἑαυτὸν δὲ ἀνεπιτίμητον παρασχεῖν. Εἰ δέ σοι ταύτης μέτ-  
εστι τῆς μερίδος, ἐπίδειξον ἡμῖν· ἄρ' ὅτε νέος ἔτι ἦσθα,  
καλὰς ἔδωκας ὑπὲρ σαυτοῦ τοῖς πρεσβυτέροις ὁμιλίας;  
Ἄλλ' ἐγὼ κατὰ τὴν Εὐριπίδειον Ἡλέκτραν τὰς τοιαύτας  
15 σιγῶ τυχᾶς· ἐπεὶ δὲ ἀνὴρ γέγονας καὶ στρατοπέδῳ παρ-  
έβαλες, ἔπραξας ὅπως πρὸς τοῦ Διός; Ὑπὲρ τῆς ἀληθείας  
φῆς προσκρούσας ἀπηλλάχθαι, ἐκ τίνων τοῦτο ἔχων δεῖξαι,  
ὥσπερ οὐ πολλῶν καὶ πονηροτάτων ὑφ' ὧν περ καὶ αὐτὸς  
ἀπηλάθης ἐκτοπισθέντων; Οὐ τοῦτό ἐστιν, ὦ συνετώτατε  
20 Διονύσιε, σπουδαίου καὶ σώφρονος ἀνδρός, ἀπεχθανόμενον

5 sq. cf. Apostol. *Centur.* XVI 35 || 14 sq. Euripid. *Orest.* 16.

\*5 τὴν παρρησίαν — 10 παροιμίας Suidas s. v. Τεττάρων ὀβολῶν  
(= Suid. <sup>1</sup>), et s. v. Χελώνη μυῶν (= Suid. <sup>2</sup>) unde hausit Apostol.  
*Centur.* XVI 44 g || 8 τῷ δὲ — 10 παροιμίας Apostol. *Centur.* XVII  
43 a (ex Suid. <sup>2</sup>); cf. *ibid.* *Centur.* XVIII 19 etc.

L BNO [plurima desunt] = b

2 λέγω cod., corr. Heyler || 5/6 ὀβολῶν εἶναι transp. Suid. <sup>1</sup>  
|| 6 τὸ λεγόμενον codd. et Suid. <sup>2</sup>: τὸ τῆς παροιμίας Suid. <sup>1</sup> || ἀξίαν  
om. Suidas || 6 Οὐκ — 10 παροιμίας om. b || 6 οἶσθα Suidas:  
οἷδ' cod. || 7 καὶ — 8 σκήπτρῳ om. Suidas || 9 παροιμίας:  
παρρησίας Suid. <sup>2</sup> || ἔμελλεν cod. || 10 τῆς παροιμίας: τοῦ λόγου  
Suid. <sup>1</sup> || πλὴν b: om. L || 11 ἑαυτὸν L: αὐτὸν b || 12 ἄρ' ὅτε —  
19 ἐκτοπισθέντων om. b || 12 νέος ἔτι scripsimus: νέοσει cod. || 14  
εὐριπίδειον cod., corr. Fabricius || 15 ἐπεὶ — γέγονας in ras. cod. ||  
16 ὅπως cod.: πῶς Hertlein || 18 ὥσπερ οὐ: cf. 210 A || 20 ἀνδρός  
ante καὶ transp. L || ἀπεχθόμενον O ἀπεχθόμενος BN.

aurais mieux fait de profiter de tes liaisons pour rendre les hommes plus modérés à notre égard<sup>1</sup>. Mais, par les dieux, une telle influence n'est donnée ni à toi ni aux mille autres qui ambitionnent de se distinguer à ta façon. Roches contre roches, pierres contre pierres s'entre-choquent sans s'entr'aider<sup>2</sup>, et la plus forte brise sans peine la plus faible.

Mon discours est-il trop laconique, trop concis ? A cause de toi, je me montre, je crois, plus bavard que les cigales attiques. Quant aux insultes que tu m'as lancées, j'espère les châtier comme elles le méritent, si les dieux le veulent ainsi que notre dame Adrastée<sup>3</sup>. Quel sera ce châtiment ? Quel est le meilleur moyen d'infliger une peine cuisante à ta langue et à ton esprit ? Autant que je le pourrai, je surveillerai mes paroles et mes actes, de peur que le moindre écart ne prête aux radotages de ta langue médisante. Je n'ignore pas d'ailleurs que la sandale d'Aphrodite elle-même provoqua, dit-on, les sarcasmes de Momus<sup>4</sup>. Mais tu vois que le reste faisait crever Momus de dépit et que c'est à peine si cette sandale donna prise à sa raillerie. Puisses-tu, toi aussi, vieillir en t'usant à ce métier, de façon que, plus décrépité que Tithon<sup>5</sup>, plus riche que Cinyras<sup>6</sup> et plus mou que Sardanapale, tu

1. « De quel homme diras-tu que ton commerce l'a rendu meilleur ? » (Platon, *Gorgias*, 515 B ; cf. Julien, *Orat.* VII, 223 C) — Julien a peut-être en vue ici les excès commis par Constant et Magnence.

2. Julien se sert d'une expression proverbiale qui ne figure pas dans les recueils des parémiographes.

3. Voir p. 16, n. 1 et p. 144, n. 2.

4. Devant la beauté d'Aphrodite, Momus, le dieu de la critique malveillante, « crevait de dépit, parce qu'il ne trouvait rien à y reprendre ; en fin de compte il se moqua de sa sandale » (Aelius Aristide, *Orat.* XXVIII, 136, éd. Keil) et il déclara qu'elle faisait trop de bruit (Philostrate, *Epist.* 37).

5. Tithon, aimé d'Éos, avait obtenu d'être immortel ; mais la déesse avait oublié de demander en même temps pour lui une jeunesse éternelle. « Il devint chez les Grecs le symbole de la décrépitude de l'extrême vieillesse » (P. Decharme). Cf. Horace, *Carm.* II, 16, 30 : *longa Tithonum minuit senectus*.

6. Cinyras, roi mythique de l'île de Chypre, dont la richesse devint proverbiale comme celle de Midas, de Crésus et de Gygès.



ἀπελθεῖν τοῖς κρατοῦσιν. Ἦσθα δὲ ἄν βελτίων, εἰ τοὺς 445 c  
 ἀνθρώπους ἐκ τῆς πρὸς σεαυτὸν συνουσίας ἀπέφηνας ἡμῖν  
 μετριωτέρους· ἀλλὰ τοῦτο μὲν οὐ κατὰ σέ μὰ τοὺς θεούς,  
 οὐδὲ κατὰ μυρίους ἄλλους, ὅσοι ζηλοῦσι τὸν σὸν τρόπον·  
 5 πέτραι γὰρ πέτραις καὶ λίθοι λίθοις προσαραττόμενοι οὐκ  
 ὠφελούσι μὲν ἀλλήλους, ὁ δ' ἰσχυρότερος τὸν ἥττονα εὐ-  
 χερῶς συντρίβει.

Ἄρα μὴ Λακωνικῶς ταῦτα καὶ συντόμως λέγω; Ἄλλ' ἐγὼ  
 μὲν οἶμαι λαλίστερος διὰ σέ καὶ τῶν Ἀττικῶν ἀποπεφάν- d  
 θαι τεττίγων· ὑπὲρ δὲ ὧν εἰς ἐμέ πεπαρόνηκας, ἐπιθήσω  
 σοι δίκην τὴν πρέπουσαν, ἐθελόντων θεῶν καὶ τῆς δεσποί-  
 νης Ἀδραστείας. Τίς οὖν ἡ δίκη καὶ τί μάλιστα τὸ δυνά-  
 μενόν σου τὴν γλῶτταν καὶ τὴν διάνοιαν ὀδυνῆσαι; Ὡς  
 ἐλάχιστα πειράσομαι διὰ τε τῶν λόγων καὶ διὰ τῶν ἔργων  
 10 ἑξαμαρτῶν μὴ παρασχέσθαι σου τῇ κακηγόρῳ γλώττη πολ-  
 λὴν φλυαρίαν· καίτοι με οὐ λέληθεν ὅτι καὶ τῆς Ἀφροδίτης  
 φασὶν ὑπὸ τοῦ Μώμου ἐσκῶφθαι τὸ σάνδαλον· ἀλλ' ὄρθς 446  
 ὅτι πολλὰ καὶ ὁ Μῶμος ἐρρήγνυτο, καὶ μόγις ἐλαμβάνετο  
 τοῦ σανδάλου. Εἴη δὲ καὶ σέ περὶ ταῦτα τριβόμενον κατα-  
 15 γηράσαι καὶ τοῦ Τιθωνοῦ βαθύτερον καὶ τοῦ Κινύρου πλου-  
 σιώτερον καὶ τοῦ Σαρδαναπάλου τρυφερώτερον, ὅπως καὶ

1 sq. cf. Plat. *Gorg.* 515 B. Iulian. 223 C || 16 sq. cf. Ael. Aris-  
 tid. *Orat.* XXVIII § 136 ed. Keil. Philostr. *Epist.* 37.

\*8 Λακωνικῶς — λέγω Suidas s. v. Λακωνικῶς || 19 καταγηράσαι  
 — p. 140, 2 γέροντες Suidas s. v. Καταγηράσαι (= Suid.<sup>1</sup>) et s. v.  
 Σαρδανάπαλος (= Suid.<sup>2</sup>).

L BNO = b

2 πρὸς ἑαυτοῦ b || 5 οὐκ om. L || 6/7 συντρίβει ante τὸν transp. b ||  
 8 λέγω ἀλλ' om. b || 9 ἀττικῶν b : λακωνικῶν L || 12 τὸ — 14  
 ἐλάχιστα om. b || 14 διὰ<sup>2</sup> om. b || 15 γλώσση L || 17 τὸν σάνδαλον b  
 || 17 ἀλλ' — 19 σανδάλου om. L || 18 ἐλάμβανε codd., corr. Hercher ||  
 20 καὶ τοῦ<sup>1</sup> om. Suidas || βαθύτερον L et Suidas : βαρύτερόν τε b || καὶ  
 τοῦ<sup>2</sup> om. Suid.<sup>2</sup> || κινύρου L || 21 τοῦ om. Suidas || τρυφηλότερον  
 Suidas || καὶ<sup>2</sup> om. Suidas.

voies se vérifier à tes dépens le proverbe : « Deux fois enfants sont les vieillards<sup>1</sup>. »

Pourquoi le divin Alexandre te paraît-il si grand ? Jaloux de l'imiter, aurais-tu songé à reproduire les hauts faits que lui reprocha le jeune Hermolaüs<sup>2</sup> ? Il n'y a personne d'assez sot pour te prêter de pareilles ambitions<sup>3</sup>. En revanche, le genre d'outrage dont Hermolaüs eut à se plaindre et qui lui donna, dit-on, l'idée d'assassiner Alexandre, tout le monde est convaincu que tu l'as subi<sup>4</sup>. Par les dieux, j'ai entendu déjà nombre de gens, et de ceux qui se donnent pour tes bons amis, avancer mainte excuse à propos de cette faiblesse. Il y en a même un qui refuse d'y croire. Mais c'est l'unique hirondelle : il ne fait pas le printemps. Peut-être Alexandre te semble-t-il si grand parce qu'il a tué cruellement Callisthène, parce que Clitus a été victime de son ébriété ainsi que Philotas et Parménion [et le fils de Parménion<sup>5</sup>] ? Quant à l'histoire d'Hector, qui fut asphyxié en Égypte par les tourbillons du Nil, ou bien par ceux de l'Euphrate (il y a là-dessus deux versions<sup>6</sup>), je n'en dis rien, pas plus que de ses autres amusements. Je ne voudrais pas avoir l'air de dénigrer

1. Diogénien, *Centur.* IV, 18, etc.

2. Hermolaüs, un des pages d'Alexandre, ayant eu sujet de se plaindre de son maître (voir n. 4), conspira contre lui. Dénoncé et obligé d'avouer, il reprocha au roi son orgueil et ses crimes (Arrien, IV, 14 ; Quinte Curce, VIII, 6 s.).

3. Cf. p. 141, 1 (2) ss.

4. D'après la seule version de son histoire que nous connaissons (Arrien, IV, 14 ; Quinte-Curce, VIII, 6 s ; Plutarque, *Alexandre*, 55), Hermolaüs se serait plaint d'avoir été battu à coups de verges par ordre d'Alexandre. Il se peut que Julien songe ici à un tout autre genre d'outrage ; cf. p. 141, 7 (8) s. et 138, 12 (13) s. Sur les mœurs de Constant, le premier maître de Nilus, voir Philostorge, p. 49, 24 ss. de mon édition.

5. Ces mots semblent provenir d'une note marginale portant sur le nom de Philotas ou d'Hector : l'un et l'autre, en effet, était fils de Parménion. On n'en voit point d'autre d'ailleurs auquel Julien pourrait faire allusion ici, et de plus, s'il avait visé un troisième fils de Parménion, il aurait dû s'exprimer autrement.

6. Cf. le récit de Quinte-Curce (IV, 8, 7 s.), d'après lequel Hector se noya accidentellement dans le Nil.

τὸ τῆς παροιμίας ἐπὶ σοῦ πληρωθῆ· « δὶς παῖδες οἱ γέροντες ».

Ἄλλ' ὁ θεσπέσιος Ἀλέξανδρος ἐκ τίνων ἐφάνη σοι τηλικούτος; ἄρ' ὅτι μιμητῆς αὐτοῦ γενόμενος ἐζήλωσας ὅσα ἐκείνῳ τὸ μειράκιον Ἑρμόλαος ὠνείδισεν; ἢ τοῦτο μὲν οὐδεὶς οὕτως ἐστὶν ἀνόητος ὡς ὑπονοῆσαι περὶ σοῦ· τοῦναντίον δὲ καὶ ὅπερ ἀπωδύρετο παθῶν Ἑρμόλαος, καὶ διόπερ διενοεῖτο τὸν Ἀλέξανδρον, ὡς φασιν, ἀποκτεῖναι, τοῦτο δὲ οὐδεὶς ὅστις πεπεισμένος οὐκ ἔστι περὶ σοῦ; Πολλῶν δὲ ἐγὼ νῆ τοὺς θεοὺς καὶ σφόδρα σε φαμένων φιλεῖν ἀκήκοα πολλὰ ὑπὲρ ταύτης ἀπολογουμένων τῆς ἁμαρτίας, ἥδη δέ τινος καὶ ἀπιστοῦντος· ἄλλ' οὗτός ἐστιν ἡ μία χελιδὼν, οὐ ποιεῖ τὸ ἔαρ. Ἄλλ' ἴσως ἐκεῖθεν Ἀλέξανδρος ὤφθη σοι μέγας, ὅτι Καλλισθένη μὲν ἀπέκτεινε πικρῶς, Κλεῖτος δὲ αὐτοῦ τῆς παροιμίας ἔργον ἐγένετο, Φιλώτας τε καὶ Παρμενίων [καὶ τὸ Παρμενίωνος παιδίον]· ἐπεὶ τὰ περὶ τὸν Ἔκτορα, τὸν ἐν Αἰγύπτῳ τοῦ Νείλου ταῖς δίναις ἢ ταῖς Εὐφράτου (λέγεται γὰρ ἑκάτερον) ἐναποπνιγέντα, καὶ τὰς ἄλλας αὐτοῦ παιδιάς σιωπῶ, μὴ βλασφημεῖν ἄνδρα δόξαιμι τὸ κατωρθωμένον μὲν οὐδαμῶς ἔχοντα, κράτιστον μέντοι τὰ πολεμικά

1 sq. cf. Aristophan. *Nub.* 1417. Suidas s. v. Δίς. Diogenian. *Centur.* IV 18 || 4 sq. cf. Arrian. IV 14. Quint. Curt. VIII 6 sq. Plutarch. *Alexander* c. 55 || 12 sq. cf. Zenob. *Centur.* V 12 || 16 sq. cf. Quint. Curt. IV 8, 7 sq.

L [1-2] BNO = b

1 ἐπὶ σοῦ Suidas || 2 φασὶν post γέροντες add. L || 3 Ἄλλ' ὁ — p. 142, 13 τεκμήρασθαι om. b || 3 θεσπέσιος Fabricius: θεσπίος cod. || 7 <ὁ> Ἑρμόλαος Hercher || 8 δὲ: an δὴ P || 11 ἀπολογουμένῳ cod., corr. Fabricius || 15 φιλωτής cod., corr. Fabricius || 16 καὶ τὸ Παρμενίωνος παιδίον « scholion ad vocem Φιλώτας vel etiam Ἔκτορα pertinens » uncis inclusit Heyler; post Παρμενίων lacunam suspicatur P. Thomas || ἐπεὶ Asmus: ἔπειτα cod. || 17 [ἐν Αἰγύπτῳ] Hertlein || 19 δόξω Hercher || 19/20 τὸ κατορθωμένον cod., corr. Hertlein; τὸ κατορθούμενον Hercher.

un homme dont la conduite, certes, a eu des écarts, mais qui fut un maître dans l'art de la guerre. Chez toi, par contre, on ne trouve pas plus de principes ni de courage que de poils sur un poisson. Écoute donc sans trop te fâcher le conseil suivant :

Il ne t'est point donné, mon enfant, de faire œuvre de guerre<sup>1</sup>.

La suite, je ne la transcris point — car j'en rougirais, par les dieux — mais je te prie de la suppléer<sup>2</sup>. Il convient en effet que les mots répondent aux actes, et, quand on n'a pas reculé devant l'acte, il ne faut pas reculer devant les termes qui le nomment.

Toi qui as un pieux respect pour la mémoire de Magnence et de Constant<sup>3</sup>, pourquoi fais-tu la guerre aux vivants et injurieras-tu tous ceux qui ont quelque supériorité ? Serait-ce parce que les morts peuvent mieux que les vivants se venger de ceux qui les mécontentent ? Mais il ne te sied guère d'invoquer ce motif, si tu es aussi plein de bravoure que tu l'écris<sup>4</sup>. Peut-être, à défaut de cette raison, en allégueras-tu une autre : persuadé que les morts sont insensibles, tu ne veux pas les railler. Mais, parmi les vivants, qui est assez naïf, assez pusillanime, pour se préoccuper du cas que tu fais de lui ? qui ne souhaiterait de te rester complètement inconnu, ou, si cela n'est pas possible, d'être exposé à tes injures, comme je le suis à présent, plutôt qu'à tes hommages ? Puissé-je ne jamais être assez malavisé pour préférer tes louanges à tes critiques !

Mais le fait même de t'écrire n'est-il pas d'un homme qui ressent tes morsures ? Non, par les dieux sauveurs, mais d'un homme qui rabat ton excès de suffisance, ton effronterie, ton intempérance de langage, la sauvagerie de ton âme, la folie de

1. Réponse de Jupiter à Aphrodite, *Iliade*, E, 428 ; puis au v. 429 : « occupe-toi plutôt des œuvres aimables de l'hymen ». Cf. p. 138, 12 s. ; 140, n. 4, etc.

2. Deux fois déjà, dans le cours de la lettre, Julien a usé de réticences analogues : p. 135, 14 (16) s., et 136, 17 (20).

3. Cf. p. 133, 11 (13) ss.

4. Voir p. 134, 7 ss.

στρατηγόν, ὦν σὺ κατὰ τὴν προαίρεσιν καὶ κατὰ τὴν ἀνδρείαν ἔλαττον μετέχεις ἢ τριχῶν ἰχθύες. Ἐκκουε δὴ τῆς παραινέσεως μὴ λίαν ὀργίλως·

οὐ τοι, τέκνον ἐμόν, δέδοται πολεμῆια ἔργα·

5 τὸ δὲ ἐξῆς οὐ παραγράφομαι (αἰσχύνομαι γὰρ νῆ τοὺς θεούς), ἀξιῶ μέντοι σε προσυπακούειν αὐτό· καὶ γὰρ εὐλογον ἔπεσθαι τοῖς ἔργοις τοὺς λόγους, ἀλλὰ μὴ φεύγειν τὰ ῥήματα τὸν μηδαμῶς διαπεφευγότα <τὸ> ἔργον.

οιιο Ἄλλ' ὁ τὴν Μαγνηντίου καὶ Κώνσταντος ὀσίαν αἰσχυ- νόμενος, ἀνθ' ὅτου τοῖς ζῶσι πολεμῆεις καὶ τοῖς ὀπωσοῦν βελτίστοις λοιδορῆ; Πότερον ὅτι μᾶλλον ἐκεῖνοι δύνανται τῶν ζώντων ἀμύνεσθαι τοὺς λυποῦντας; Ἄλλὰ σοὶ τοῦτο οὐ προσῆκε λέγειν· εἴ γάρ, ὡς γράφεις, θαρραλεώτατος. Ἄλλ' εἴ μὴ τοῦτο, τυχὸν ἕτερον· ὥσπερ οὐκ αἰσθανομένους οιιοδ ἐπισκώπτειν ἴσως οὐ βούλει; Τῶν ζώντων δὲ ἄρα τις οὕτως εὐήθης ἐστὶν ἢ μικρόψυχος, ὃς ἀξιώσειεν ἂν αὐτοῦ παρὰ σοὶ λόγον εἶναί τινα, καὶ οὐ βουλήσεται μάλιστα μὲν ἀγνοεῖσθαι παρὰ σοῦ παντάπασιν, εἴ δ' ἀδύνατον εἶη, λοιδορεῖσθαι παρὰ σοῦ μᾶλλον, καθάπερ ἐμὲ νῦν, ἢ τιμᾶσθαι; οιο20 Μήποτε οὕτω κακῶς φρονήσαιμι, μήποτε τῶν παρὰ σοῦ μᾶλλον ἐπαίνων ἢ ψόγων ἀντιποιησαίμην.

οιο25 Ἄλλ' αὐτὸ τοῦτο τὸ γράφειν πρὸς σε δακνομένου τυχὸν ἴσως ἐστίν; οὐ μὰ τοὺς θεοὺς τοὺς σωτήρας, ἀλλ' ἐπικόπτοντος <τὴν> ἄγαν αὐθάδειαν καὶ τὴν θρασύτητα καὶ τὴν ἀκολασίαν τὴν τῆς γλώττης καὶ τὸ τῆς ψυχῆς ἄγριον καὶ

4 Homer. E 428

L

1 [στρατηγόν] Hertlein || 5 παραγράφομαι cod. : παραγράφω σοι Hertlein || 6 καὶ Heyler : καὶ cod. || 8 <τὸ> supplevimus || 13 οὐ προσῆκει Hertlein || εἴ Heyler : εἰ cod. || 14 ὥσπερ : ὡς γάρ Hertlein || 18/19 λοιδορῆσθαι cod., corr. Heyler || 19 ἐμὲ scripsimus : ἐμοὶ cod. ἐγὼ Hercher || 24 <τὴν> ἄγαν αὐθάδειαν Hercher : ἄγαν αὐθάδην cod.

ton esprit, l'extravagance que tu montres en tout. Il ne tiendrait qu'à moi, si je me sentais atteint, de t'infliger en actes et non en paroles un très légitime châtement. Citoyen et membre du Sénat, tu t'es dérobé à une injonction du souverain<sup>1</sup>, résistance interdite à qui ne peut invoquer un cas de force majeure. J'avais donc à ma disposition, pour te punir, un choix de peines variées. Mais j'ai cru devoir d'abord t'écrire, pensant qu'une courte missive suffirait pour t'amender. Constatant à présent que tu t'obstines, ou plutôt découvrant ce que j'ignorais encore de tes égarements, <je me suis décidé à te démasquer en public><sup>2</sup>, afin d'empêcher qu'on te prenne pour un homme, alors que tu n'as rien de viril; pour un ami du franc parler, alors que tu n'es qu'un cerveau brûlé; pour un esprit cultivé, alors que tu n'as pas même touché à un livre, comme on en peut juger par tes lettres. En effet aucun ancien n'a dit, comme toi maintenant, φροῦδον au lieu de προφανές<sup>3</sup>. Quant aux autres bévues de ton épître, il faudrait plus qu'un gros volume pour en donner une idée, ainsi que de ce tempérament d'abject débauché qui te pousse à te prostituer. Tu declares que je ne dois pas préférer ceux qui accourent au premier appel ni ceux qui guettent les dignités, mais ceux qui ont un jugement ferme et qui s'en servent pour choisir le bon parti; ceux-là, dis-tu, valent mieux que des gens toujours prêts à obéir. Voilà

1. Cf. p. 92 s.

2. Je supplée très librement d'après le sens de l'ensemble de la phrase à la lacune que le texte grec semble présenter ici. — Cf. Libanius, *Orat.* XVIII, 198: « La cité (d'Antioche) ayant osé commettre de plus grands méfaits encore, ... laissant de côté les châtements dont dispose le pouvoir (Julien dans son *Misopogon*) recourut à ceux dont use un rhéteur. Il aurait pu torturer et tuer; c'est par un discours qu'il se vengea de la ville. Il avait agi de même, je pense, auparavant déjà, envers un Romain qui, par son outrecuidance, aurait mérité à tout le moins de perdre ses biens. Au lieu de les lui confisquer, Julien, pour l'atteindre, décocha contre lui les traits d'une épître. »

3. Le mot φροῦδον signifie « qui s'est évanoui, qui a disparu », et προφανές, « manifeste, apparent ».

τὸ μαινόμενον τῶν φρενῶν καὶ τὸ παρακεκινηκὸς ἐν πάσιν.  
 Ἐξήν γοῦν, εἴπερ ἐδεδήγημην, ἔργοις ἀλλὰ μὴ λόγοις σε  
 σφόδρα νομίμως κολάσαι· πολίτης γὰρ ὢν καὶ τῆς γερουσίας  
 μετέχων, αὐτοκράτορος ἐπίταγμα παρητήσω· τοῦτο δὲ οὐκ  
 5 ἐξήν δῆπουθεν τῷ μὴ μεγάλην ἀνάγκην προῖσχομένῳ. Οὐκ-  
 οῦν ἐξήρκει μοι ὑπὲρ τούτου ζημιῶσαί σε παντοίαν  
 ζημίαν· ἀλλ' ὤρθην δεῖν γράψαι πρὸς σε πρῶτον, νομίζων  
 ἰάσιμον ἐπιστολίῳ βραχεῖ. Ὡς δέ <σ'> ἐμμένοντα τοῖς  
 αὐτοῖς, μᾶλλον δὲ τὸ λεληθὸς τέως τῆς μανίας ἐφώρασα,  
 10 \*\*\* μὴ τι καὶ νομισθείης ἀνὴρ, οὐκ ἀνὴρ ὢν, καὶ παρρησίας  
 μεστός, ἐμβροντησίας ὢν πλήρης, καὶ παιδείας μετεσχη-  
 κώς, οὐδὲ γρὺ λόγων ἀψάμενος, ὅσα γε εἰκὸς ἐστὶ ταῖς  
 ἐπιστολαῖς σου τεκμήρασθαι. Τὸ γὰρ «φροῦδον» οὐδεὶς εἶπε  
 τῶν ἀρχαίων ἐπὶ τοῦ προφανοῦς, ὡσπερ σὺ νῦν, ἐπεὶ τὰς  
 15 ἄλλας σου τῆς ἐπιστολῆς ἀμαρτίας οὐδεὶς ἂν ἐπεξελθεῖν 446 b  
 ἐν μακρῷ πάνυ βιβλίῳ δυνηθεῖη καὶ τὸ μαστροπὸν ἐκεῖνο  
 καὶ βδελυρὸν ἦθος, ὑφ' οὗ σεαυτὸν προαγωγεύεις. Οὐ γὰρ  
 τοὺς ἐξ ἐτοίμου φῆς ἤκοντας οὐδὲ τοὺς ἐφεδρεύοντας  
 ταῖς ἀρχαῖς, ἀλλὰ τοὺς βεβαία κρίσει χρωμένους καὶ  
 20 κατὰ τοῦτο τὸ δέον αἵρουμένους, τούτους δεῖν ἀλλὰ  
 <οὐ> τοὺς ἐτοίμως ὑπεκούοντας αἰρεῖσθαι. Καλάς γε

\*12 οὐδὲ — 13 τεκμήρασθαι Suidas s. v. Οὐδὲ γρὺ || 13 sq. Tzetzes  
*Chiliad.* XIII 541 sq. || 17 ὑφ' οὗ σεαυτὸν προαγωγεύεις *Lexic. Vindob.*  
 s. v. Προαγωγός, p. 151 Nauck.

L [13 Τὸ γὰρ — 20 αἵρουμένους] BNO = b

1 τὸ παρακεκινηκὸς cod., corr. Hertlein || 2 εἴπερ Heyler : ὑπὲρ cod.  
 || 7 δεῖν Hercher : δεῖ cod. || 8 <σ'> Hertlein || 9 λεληθὸς cod.,  
 corr. Fabricius || 10 « feci asteriscos ; deest apodosis » Hercher ||  
 νομισθείς cod., corr. Hertlein || 12 γε Suidas : om. cod. || 13 σου Sui-  
 das : om. cod. || 15 ἂν b : om. L || ἐξελθεῖν b || 16 πάνυ b : om. L ||  
 βιβλίῳ L : κύκλω b || 18 ἐξ ἐτοίμου b : ἐξ ... μου, spatia vacua quattuor  
 fere litterarum relicto, L || φῆς ἤκοντας b : φύσει L || 19 τοὺς b : om.  
 L || 20 τούτους — p. 143, 18 παραπλησίως om. b || 21 < οὐ >  
 Hertlein.

certes de quoi nous suggérer de bons espoirs, à nous qui ne te demandons rien : évidemment, tu daigneras consentir, dès que nous te rappellerons à la gestion des affaires. Ce projet occupe si bien une part de ma pensée que, les autres obtenant audience, jamais je ne t'ai adressé la parole, chose que j'ai faite pourtant pour bien des gens, connus ou inconnus, qui habitent Rome, la ville chérie des dieux<sup>1</sup>. Voilà comment je recherchais ton amitié, voilà comment je te croyais digne d'estime, et il est peu probable que l'avenir change rien à mes sentiments. Si je t'écris aujourd'hui cette lettre, ce n'est point pour qu'elle soit lue par toi seul ; car plus d'un, je crois, a besoin d'en prendre connaissance. Aussi la communiquerai-je à tous, et tous, j'en suis persuadé, la recevront avec plaisir. On est outré en effet de te voir prendre des airs solennels et importants que ton passé justifie si peu. Voici notre réponse achevée de façon à ne te laisser rien à désirer. De notre côté, nous renonçons à exiger encore la moindre chose de toi. Après avoir lu cette lettre, fais-en l'usage que tu voudras, car elle t'interdit de parler encore de notre amitié. Bonne santé, pour continuer de même façon tes débauches et ta campagne d'injures contre moi.

---

83 [ep. 7].

(Introduction, p. 94 s.).

JULIEN A ATARBIUS (AUTOGRAPHE)

Par les dieux, je ne veux pas qu'on mette à mort les Galiléens ni qu'on les frappe injustement ni qu'on les maltraite d'aucune autre manière. Toutefois, je déclare qu'il faut absolument leur préférer les adorateurs des dieux<sup>2</sup>. Car c'est à

1. Il s'agit ici, sans doute, des membres de députations envoyées de Rome à la cour de Julien, et Nilus, de son côté, avait dû faire des tentatives pour être reçu par l'empereur.

2. Préférer les païens, c'était écarter les autres. Aussi les chrétiens



ἡμῖν ἐλπίδας ὑποφαίνεις οὐδὲν δεομένοις ὡς ὑπείξων, ἦν  
 αὐθίς <σε> καλῶμεν ἐπὶ κοινωνίαν πραγμάτων. Ἐμοὶ δὲ  
 τοσοῦτον μέρος τούτου περίεστιν, ὥστε σε, τῶν ἄλλων εἰσιε-  
 μένων, οὐδὲ προσείρηκα πώποτε. Καίτοι γε πρὸς πολλοὺς  
 5 ἔγωγε τοῦτο ἐποίησα γνωρίμων τε καὶ ἀγνοουμένων ἐμοὶ  
 κατὰ τὴν θεοφιλή Ῥώμην διατρίβοντας, οὕτω σου τῆς φι-  
 λίας ἀντεποιούμην, οὕτω σε σπουδῆς ἄξιον ῥόμην. Εἰκὸς  
 οὖν ὅτι καὶ τὰ μέλλοντα πρὸς σε τοιαῦτα ἔσται. Καὶ γὰρ  
 νῦν ἔγραψα ταυτηνὶ τὴν ἐπιστολὴν οὐ σοὶ μόνον ἀνά-  
 10 γνωσμα, ἐπεὶ καὶ ἀναγκαίαν πολλοῖς αὐτὴν ἦδειν, καὶ δώσω  
 γε πᾶσιν οὐκ ἄκουσιν, ὡς ἑμαυτὸν πείθω, ληψομένοις·  
 σεμνότερον γὰρ δρῶντές σε καὶ ὀγκωδέστερον τῶν ἔμπρο-  
 σθέν σοι βεβιωμένων ἄχθονται. Τελείαν ἔχεις παρ' ἡμῶν  
 τὴν ἀπόκρισιν, ὥστε σε μηδὲν ἐπιποθεῖν. Οὐκ οὐδὲ  
 15 ἡμεῖς παρὰ σοῦ τι πλεόν ἀπαιτοῦμεν· ἀλλ' ἐντυχῶν, ὅτε  
 βούλει τοῖς γράμμασι χρῆσαι· τὰ γὰρ τῆς ἡμετέρας φιλίας  
 ἀπείρηταί σοι. Ἐρρωσο τρυφῶν καὶ λαιδορούμενος ἐμοὶ  
 παραπλησίως.

## 83 [ep. 7].

Ἰουλιανὸς Ἀταρβίῳ, ἰδιόγραφον.

376 c

Ἐγὼ μὰ τοὺς θεοὺς οὔτε κτείνεσθαι τοὺς Γαλιλαίους  
 οὔτε τύπτεσθαι παρὰ τὸ δίκαιον οὔτ' ἄλλο τι πάσχειν κακὸν  
 βούλομαι, προτιμᾶσθαι μόντοι τοὺς θεοσεβεῖς αὐτῶν καὶ

23 sq. cf. Liban. *Orat.* XVIII 125.

[1-18] L — [20 sq.] H NO = b L E

1 οὐδὲ δεομένης cod., corr. Hertlein || 2 <σε> Hertlein || ἐπὶ  
 κοινωνία cod., corr. Asmus (cf. p. 136, 5) || 3/4 εἰσιεμένων Hercher:  
 εἴσω μένων cod.; ὥστε σε μετ' ἄλλων εἰσιέμενον? Asmus || 6 ῥόμην  
 cod. || 14 οὐχοῦν cod., corr. Heyler || 15 ὅτε: an ὅτι? || 16 τὰ Hert-  
 lein: τὸ cod. || 17 ἀπείρηταί scripsimus: ἐπέπραταί cod. ἐκπέπραταί  
 Asmus πεπέρανταί Cobet πέπραταί Hercher.

20 Ἰουλιανὸς om. bE || ἀρταβίῳ Hb || ἰδιόγραφον om. OLE || 21 μὰ:  
 νῆ bE || 22 κακὸν πάσχειν transp. L || πάσχει H || 23 αὐτῶν om. b.

cause de la folie des Galiléens que tout a failli être bouleversé<sup>1</sup>, tandis que la bienveillance des dieux nous a tous sauvés. Il faut donc honorer les dieux, ainsi que les hommes et les cités qui les vénèrent.

84 [ep. 49]

(*Introduction*, p. 98 s.)

LETTRE DE L'EMPEREUR JULIEN A ARSACE,  
GRAND PRÊTRE DE LA GALATIE.

Si l'hellénisme ne fait pas encore les progrès que l'on devait attendre, nous en sommes cause, nous qui le professons. L'intervention des dieux, par son éclat et sa grandeur, a dépassé tous les vœux, tous les espoirs (puisse après ces paroles Adrastée<sup>2</sup> nous demeurer propice !). Personne, naguère, n'osait même souhaiter un changement si brusque, si complet, si important. Mais quoi ? Pensons-nous que cela suffise ? Ne voyons-nous pas que ce qui a le plus contribué à développer l'athéisme<sup>3</sup>, c'est l'humanité envers les étrangers, la prévoyance pour l'enterrement des morts et une gravité simulée dans la vie ? Voilà de quoi nous devons nous occuper, sans y mettre aucune feinte<sup>4</sup>. Et ce n'est pas assez que toi seul tu t'y décides. Il faut que tous les prêtres de la Galatie, sans exception, agissent de même. Pour stimuler leur zèle, fais appel à leur amour-propre ou à leur raison. Écarte-les de leur saint ministère, si, au lieu d'aller prier les dieux

se considèrent-ils comme exclus par Julien des fonctions publiques (cf. p. 94, n. 5).

1. Le triomphe du christianisme devant consommer la ruine de la civilisation, ou — pour parler comme Julien — de la « tradition » antique.

2. Faisant allusion ici au succès de la lutte qu'il avait engagée avec Constance et à son propre avènement à l'empire, Julien craint de provoquer la déesse qui punit la jactance. Cf. p. 16, n. 1 et 139, n. 3.

3. C'est-à-dire le christianisme : cf. p. 145, 2 (3); 174, 6 (5) etc.

4. Il faut rapprocher de ce passage les recommandations faites aux prêtres païens p. 156 ss., notamment p. 173, 20 (25) ss.

πάνυ φημί δεῖν· διὰ μὲν γὰρ τὴν τῶν Γαλιλαίων μωρίαν d  
 ὀλίγου δεῖν ἅπαντα ἀνετράπη, διὰ δὲ τὴν τῶν θεῶν εὐμέ-  
 νειαν σωζόμεθα πάντες. Ὅθεν χρῆ τιμᾶν τοὺς θεοὺς καὶ  
 τοὺς θεοσεβεῖς ἄνδρας τε καὶ πόλεις.

## 84 [ep. 49].

Ἐπιστολὴ Ἰουλιανοῦ βασιλέως Ἀρσακίῳ ἀρχιερεῖ Γαλατίας. 429 c

<Ὁ> Ἑλληνισμὸς οὕτω πράττει κατὰ λόγον, ἡμῶν  
 ἕνεκα τῶν μετιόντων αὐτόν· τὰ γὰρ τῶν θεῶν λαμπρὰ καὶ  
 μεγάλα καὶ κρείττονα πάσης μὲν εὐχῆς, πάσης δὲ ἐλπίδος  
 (ἴλεως δὲ ἔστω τοῖς λόγοις ἡμῶν Ἀδράστεια)· τὴν γὰρ ἐν d  
 ὀλίγῳ τοσαύτην καὶ τηλικαύτην μεταβολὴν οὐδὲ εὐξασθαί  
 τις ὀλίγῳ πρότερον ἐτόλμα. Τί οὖν ; ἡμεῖς οἴομεθα ταῦτα  
 ἀρκεῖν, οὐδὲ ἀποβλέπομεν ὡς μάλιστα τὴν ἀθεότητα συν-  
 ηύξησεν ἢ περὶ τοὺς ξένους φιλανθρωπία καὶ ἢ περὶ τὰς  
 ταφὰς τῶν νεκρῶν προμήθεια καὶ ἢ πεπλασμένη σεμνότης  
 κατὰ τὸν βίον ; Ὡν ἕκαστον οἶομαι χρῆναι παρ' ἡμῶν ἀλη- 430  
 θῶς ἐπιτηδεύεσθαι. Καὶ οὐκ ἀπόχρη τὸ σέ μόνον εἶναι  
 τοιοῦτον, ἀλλὰ πάντας ἀπαξοπλῶς οἱ περὶ τὴν Γαλατίαν  
 εἰσὶν ἱερεῖς· οὓς ἢ δυσώπησον, ἢ πείσον εἶναι σπουδαίους,  
 ἢ τῆς ἱερατικῆς λειτουργίας ἀπόστησον, εἰ μὴ προσέρ-  
 χονται μετὰ γυναικῶν καὶ παιδῶν καὶ θεραπόντων τοῖς θεοῖς,

\*6 sq. [e Sozomeno] Ps. Polydeukes *Histor. physica* (ed. Hardt  
 1792) p. 374, 22 sq.

[4-4] H NO = b L E — [6 sq.] Sozomeni codices: V  
 BC = b Cass.

1 μὲν E : om. cett. || τῶν om. b || 2 δὲ om. L.

6 Ἐπιστολὴ Ἰουλιανοῦ βασιλέως post Γαλατίας transp. b || 7  
 <Ὁ> Ἑλληνισμὸς Nic. || 9 καὶ V et Cass. : om. b || 11 τοιαύτην  
 Hertlein || οὐδ' <ἄν> Hertlein ; cf. Cass. : *ausus fuisset* || 12 ταύτην  
 V ; *cur ergo credimus hoc posse sufficere* Cass. || 13 ὡς : ὁ codd., corr.  
 Valois e Cass. : *neque respicimus quemadmodum superstitionem Chris-  
 tianorum auferit cura peregrinorum* || 17 τὸ σέ μόνον V : τὸ σεμνόν b ;  
*non itaque sat est te talem esse* Cass. || 18 οἱ : ὅσοι Hertlein || 19 οὕτω  
 b = Cass. : om. V.

avec femmes, enfants et serviteurs, ils tolèrent que leurs domestiques ou leurs fils ou leurs épouses galiléennes négligent le culte des dieux et préfèrent l'athéisme à la religion<sup>1</sup>. Ensuite, engage les prêtres à ne point fréquenter le théâtre<sup>2</sup>, à ne point boire dans une taverne, à ne point diriger un métier ou un travail honteux et mal famé. Honore ceux qui t'écoutent<sup>3</sup> ; destitue ceux qui te désobéissent.

Établis dans chaque cité de nombreux hospices<sup>4</sup>, afin que les étrangers aient à se louer de notre humanité, non seulement ceux qui sont des nôtres, mais tous les autres aussi, s'ils en ont besoin. Pour te procurer les ressources nécessaires, voici les dispositions que j'ai prises jusqu'ici : j'ai ordonné que l'on donne chaque année pour toute la Galatie trente mille boisseaux de blé et soixante mille setiers de vin<sup>5</sup>. Je déclare qu'il faut en dispenser le cinquième aux pauvres qui sont employés au service des prêtres, puis distribuer le reste aux étrangers et aux mendiants qui s'adressent à nous. Il serait honteux, quand les Juifs n'ont pas un mendiant, quand les impies Galiléens, avec les leurs, nourrissent encore les nôtres, qu'on voie les nôtres manquer des secours que nous leur devons<sup>6</sup>. Apprends aux amis de l'hellénisme à supporter leur part de ces charges ; exhorte les bourgades helléniques à

1. Cf. p. 148, 19 ss.

2. Cf. p. 172, 10 (12) ss., et *Misopogon*, 365 D.

3. W. Ensslin (*Klio*. XVIII, 1922, p. 193) croit qu'il s'agit d'honneurs à accorder aux prêtres les plus méritants.

4. « (Julien) se proposait encore de fonder des hôtelleries et des hospices, des lieux de purification, des asiles pour les vierges, des maisons de recueillement, et il voulait imiter toutes nos œuvres de bienfaisance pour les indigents, notamment l'emploi des signes de reconnaissance joints aux lettres dont nous munissons ceux qui en ont besoin pour aller d'un pays dans un autre » (Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 111 ; cf. le passage parallèle de Sozomène cité p. 98).

5. Soit environ 2 650 hectolitres de blé et 300 de vin.

6. « Chacun de vous permet à son épouse de tout emporter de chez elle pour le donner aux Galiléens. Nourrissant ainsi les pauvres avec votre bien, vos femmes entourent l'athéisme de prestige... Pas un indigent ne se présente aux temples : c'est que, je présume, ils n'y trouveraient pas de quoi se nourrir » (*Misopogon*, 363 AB).

ἀλλ' ἀνέχονται τῶν οἰκετῶν ἢ <τῶν> υἰέων ἢ τῶν Γαλι-  
 λαίων γαμετῶν ἀσεβούντων μὲν εἰς τοὺς θεούς, ἀθεότητα **b**  
 δὲ θεοσεβείας προτιμώντων. Ἐπειτα παραίνεσον ἱερέα μήτε  
 θεάτρῳ παραβάλλειν μήτε ἐν καπηλείῳ πίνειν ἢ τέχνης  
 5 τινὸς καὶ ἐργασίας αἰσχροῦ καὶ ἐπονειδίστου προίστα-  
 σθαι· καὶ τοὺς μὲν πειθομένους τίμα, τοὺς δὲ ἀπειθοῦντας  
 ἐξώθει.

Ξενοδοχεῖα καθ' ἑκάστην πόλιν κατάστησον πυκνά, ἵν' **c**  
 ἀπολαύσωσιν οἱ ξένοι τῆς παρ' ἡμῶν φιλανθρωπίας, οὐ τῶν  
 10 ἡμετέρων μόνον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων ὅστις ἂν δεηθῇ. Χρη-  
 μάτων δ' ὅθεν εὐπορήσεις, ἐπινενόηταί μοι τέως· ἐκάστου  
 γὰρ ἐνιαυτοῦ τρισμυρίους μοδίους κατὰ πᾶσαν τὴν Γαλα-  
 τίαν ἐκέλευσα δοθῆναι σίτου καὶ ἑξακισμυρίους οἴνου ξέ-  
 15 στας· ὧν τὸ πέμπτον μὲν εἰς τοὺς πένητας τοὺς τοῖς ἱερεῦ-  
 σιν ἐξυπηρετούμενους ἀναλίσκεσθαι φημι χρῆναι, τὰ δὲ  
 ἄλλα τοῖς ξένοις καὶ τοῖς μεταιτοῦσιν ἐπινέμεσθαι παρ'  
 ἡμῶν. Αἰσchrὸν γὰρ εἰ τῶν μὲν Ἰουδαίων οὐδὲ εἰς μεταίτεϊ, **d**  
 τρέφουσι δὲ οἱ δυσσεβεῖς Γαλιλαῖοι πρὸς τοῖς ἑαυτῶν καὶ  
 τοὺς ἡμετέρους, οἱ δὲ ἡμέτεροι τῆς παρ' ἡμῶν ἐπικουρίας  
 20 ἐνδεεῖς φαίνονται. Δίδασκε δὲ καὶ συνεισφέρειν τοὺς Ἑλ-  
 ληνιστὰς εἰς τὰς τοιαύτας λειτουργίας, καὶ τὰς Ἑλληνικὰς

3 sq. cf. p. 172, 10 sq. et *Misop.* 365 D || 8 sq. cf. Gregor. Na-  
 zianz. *Orat.* IV 111.

Sozomeni codices : V BC = b Cass.

1 <τῶν> supplevimus || 1/2 [Γαλιλαίων] Cobet; aut *Galilaeos*  
 Cass., quasi γαμετῶν non legisset; cf. Sozomen. V 16, 1: οὐχ ἤκιστα  
 δὲ ἤχθετο καὶ πολλῶν ἱερέων χριστιανίζειν ἀκούων τὰς γαμετάς καὶ τοὺς  
 παῖδας καὶ τοὺς οἰκέτας || 3 ἱερέας Heyler || μήτε b = Cass.: μὴ V ||  
 8 καθ' ἑκάστην b = Cass.: κατὰ πᾶσαν V || πυκνά om. V et Cass. || 9  
 τῆς φιλανθρωπίας παρ' ἡμῶν transp. V || 10 ἐνδεηθῇ Hertlein; cf. So-  
 zomen. V 16, 2: καὶ τῇ ἄλλῃ περὶ τοὺς δεομένους φιλανθρωπία; Greg.  
 Naz. *l. l.*: καὶ τὴν εἰς τοὺς δεομένους φιλανθρωπίαν; *Misop.* 363 A  
 || 10/11 Χρημάτων δ' ὅθεν Nic. et Cobet: χρημάτων· ὅθεν δὲ codd.  
 = Cass. || 15 ὑπηρετούμενους b || 16/17 an παρ' ὑμῶν? || 17  
 οὐδεὶς b || 20 φαίνονται C.

offrir aux dieux les prémices de leurs fruits. Accoutume les Hellènes à ces actes de bienfaisance, en leur enseignant que ces pratiques sont nôtres depuis longtemps. C'est ainsi qu'Homère fait dire à Eumée<sup>1</sup> :

Étranger, il ne m'est point permis, fût-il plus que toi misérable,  
De mépriser un hôte : c'est de Zeus qu'ils viennent tous,  
Étrangers et mendiants. J'offre peu, mais donne de bon cœur.

Ne laissons point à des imitateurs jaloux le soin de continuer nos bonnes œuvres ; ne déshonorons point notre cause par notre indifférence ; que dis-je ? n'abandonnons pas nous-mêmes le culte des dieux. Si j'apprends que tu agis selon ces préceptes, je serai rempli de joie.

Visite rarement les gouverneurs chez eux<sup>2</sup> ; envoie-leur le plus possible tes communications par écrit. Qu'aucun prêtre n'aille à leur rencontre lorsqu'ils entrent dans la ville, mais seulement quand ils pénètrent dans les temples des dieux, toutefois sans sortir des vestibules. A l'intérieur, que pas un soldat ne les précède<sup>3</sup> ; les suive qui voudra. Aussitôt qu'ils ont passé le seuil de l'enceinte sacrée, ils deviennent de simples particuliers. C'est toi, tu le sais, qui commandes au dedans : ainsi l'exige la loi divine<sup>4</sup>. Ceux qui lui obéissent font preuve d'une vraie piété ; ceux qui s'obstinent dans leur orgueil, sont des arrogants et des vaniteux.

Je suis prêt à venir en aide aux gens de Pessinonte, pourvu qu'ils se rendent propice la Mère des dieux<sup>5</sup>. S'ils la négligent, non seulement ils mériteront un blâme, mais de

1. En réponse à Ulysse, qui remercie son fidèle serviteur pour le bon accueil qu'il reçoit dans sa maison (*Odyssée*,  $\xi$ , 56 ss.) ; on retrouvera la fin de la même citation p. 159, 1 s.

2. Nous rencontrons des recommandations analogues dans la lettre de Julien à Théodore, p. 170, 26 (171, 1) s., et 171, 7 (9) s. ; cf. ci-dessus, p. 144, n. 4.

3. Les gouverneurs des provinces disposaient chacun de plusieurs licteurs.

4. Cf. p. 170, 8 (11) ss.

5. Rhéa-Cybèle. Grégoire de Nazianze (*Orat.* V, 40 ; cf. ci-dessus p. 82) parle d'outrages faits par les chrétiens à la Mère des dieux, à Pessinonte apparemment.

κώμας ἀπάρχεσθαι τοῖς θεοῖς τῶν καρπῶν, καὶ τοὺς Ἑλλη- 431  
νικούς ταῖς τοιαύταις εὐποιίαις προσέθιζε, διδάσκων αὐ-  
τοὺς ὡς τοῦτο πάλαι ἦν ἡμέτερον ἔργον. Ὁμηρος γοῦν  
αὐτὸ πεποίηκεν Εὐμαιὸν λέγοντα·

5 ξεῖν', οὐ μοι θέμις ἔστ', οὐδ' εἰ κακίων σέθεν ἔλθοι,  
ξεῖνον ἀτιμῆσαι· πρὸς γὰρ Διὸς εἰσὶν ἅπαντες b  
ξεῖνοί τε πτωχοί τε· δόσις δ' ὀλίγη τε φίλη τε.

Μὴ δὴ τὰ παρ' ἡμῖν ἀγαθὰ παραζηλοῦν ἄλλοις ξυγχωροῦντες  
αὐτοὶ τῇ βραθυμίᾳ καταισχύνομεν, μᾶλλον δὲ καταπροώ-  
οιιο μεθα τὴν εἰς τοὺς θεοὺς εὐλάβειαν. Εἰ ταῦτα πυθοίμην ἐγώ  
σε πράττοντα, μεστὸς εὐφροσύνης ἔσομαι. c

Τοὺς ἡγεμόνας ὀλιγάκις ἐπὶ τῆς οἰκίας ὄρα, τὰ πλεῖστα  
δὲ αὐτοῖς ἐπίστελλε. Εἰσιοῦσι δὲ εἰς τὴν πόλιν ὑπαντάτω  
μηδεῖς αὐτοῖς ἱερέων, ἀλλ', ὅταν εἰς τὰ ἱερά φοιτῶσι τῶν  
οιηθ θεῶν, εἴσω τῶν προθύρων. Ἠγείσθω δὲ μηδεῖς αὐτῶν εἴσω  
στρατιώτης, ἐπέσθω δὲ ὁ βουλόμενος· ἅμα γὰρ εἰς τὸν οὐδὸν  
ἦλθε τοῦ τεμένους καὶ γέγονεν ἰδιώτης· ἄρχεις γὰρ αὐτός,  
ὡς οἴσθα, τῶν ἔνδον, ἐπεὶ καὶ ὁ θεῖος ταῦτα ἀπαιτεῖ θε- d  
σμός. Καὶ οἱ μὲν πειθόμενοι κατὰ ἀλήθειάν εἰσι θεοσεβεῖς,  
οιηθ οἱ δὲ ἀντεχόμενοι τοῦ τύφου δοξοκόποι εἰσὶ καὶ κενόδοξοι.

Τῇ Πισσινοῦντι βοηθεῖν ἔτοιμός εἰμι, εἰ τὴν Μητέρα  
τῶν θεῶν ἴλεων καταστήσουσιν ἑαυτοῖς· ἀμελοῦντες δὲ

5—7 Homer. ξ 56-58; cf. p. 159, 1 sq. || 12 sq. cf. p. 170, 26 sq.  
et 171, 7 sq.

Sozomeni codices: V BC = b Cass.

1 ἀπάρχεσθαι iter. V || 1 καὶ τοὺς — 7 φίλη τε om. C || 2  
προσέθιζε V et Sozomen. (V 16, 4: ἐσπούδαζε τοὺς Ἑλληνιστάς προσ-  
εθίζειν τοῖς τῶν Χριστιανῶν ἐπιτηδεύμασιν): προσέθιζε ex προσέθιζε  
corr. B || 4 αὐτὸ B = Cass.: αὐτὸς V || 5 θέμις ἐστὶν οὐτε εἰ codd.,  
corr. ex Homero Hercher || 6 ἀτιμῆσαι V = Homer.: ἀτιμάσαι B ||  
8 δὴ Valois: δὲ codd. || παρ' ἡμῖν b = Cass.: παρ' ὑμῖν V || καταζη-  
λοῦν V || συγχωροῦντες b || 9 καταισχύνομεν codd., corr. Castellanus ||  
11 σε b = Cass.: γε V || 15 αὐτὸν V || 16 τὸν: τὴν V || 20 δοξοκόμοι V  
|| 21 πισσινοῦντι: b: πισυνοῦντι V || 22 ἴλεω b || ἑαυτοῖς b: σφίσι αὐ-  
τοῖς V || 22 sq. ἀμελοῦντες δὲ αὐτῆς b = Cass.: ἀμελοῦντι δὲ αὐτοῖς V.

plus — j'évite les mots trop durs — ils pourraient bien goûter les agréments de ma défaveur.

Il ne m'est permis d'accorder ni bon accueil ni pitié  
Aux hommes qui encourent l'inimitié des dieux immortels <sup>1</sup>.

Fais-leur donc comprendre que, s'ils tiennent à ma sollicitude, c'est à la Mère des dieux que la ville en corps doit adresser ses supplications <sup>2</sup>.

85 [ep. 5].

(Introduction, p. 99 s.)

#### JULIEN A LA TRÈS VÉNÉRABLE THÉODORA

Les livres <sup>3</sup> que tu m'as envoyés me sont tous parvenus ainsi que les lettres qu'à mon grand plaisir m'a remises l'excellent Mygdonius<sup>4</sup>. C'est à peine si je trouve le loisir de te répondre ces quelques mots : les dieux le savent, je ne dis pas cela pour faire l'important. Bon succès, et puisses-tu m'écrire toujours ainsi.

86 [ep. 2\*]

(Introduction, p. 99 s.)

#### A THÉODORA

Nous avons reçu le livre que tu nous as fait apporter par Mygdonius<sup>5</sup> et en outre tout ce qui nous était adressé comme présent à l'occasion de la fête <sup>6</sup>. Certes, chacun de ces envois

1. Adaptation de ce qu'Éole dit à Ulysse, *Odyssée*, 2, 73-74.

2. Cf. le passage de Sozomène (V, 3, 4) cité ci-dessus p. 95.

3. Livres, documents, ou suppliques [*libelli* : cf. p. 194, 23 (24) ss.] ? Le sens du mot ne peut être précisé ni dans cette lettre ni dans la suivante.

4. Nous connaissons par la correspondance de Libanius un certain Mygdonius, ami de l'ancien proconsul d'Achaïe Musonius. Peut-être est-ce de ce personnage qu'il s'agit ici.

5. Voir ci-dessus, notes 3 et 4.

6. Sur les présents échangés à l'occasion de certaines fêtes, voir Saglio-Pottier, *s. v. Strenae*; Denys d'Antioche, *Epist.* 1 (éd. Hercher, p. 260); Julien lui-même, p. 64, 19 (20) s.



αὐτῆς, οὐκ ἄμεμπτοι μόνον, ἀλλά, μὴ πικρὸν εἶπεῖν, μὴ καὶ τῆς παρ' ἡμῶν ἀπολαύσῃσι δυσμενεΐας.

Οὐ γάρ μοι θέμις ἐστὶ κομιζέμεν οὐδ' ἐλεαίρειν  
ἄνδρας, οἳ καὶ θεοῖσιν ἀπέχθονται ἀθανάτοισιν. 432

5 Πείθε τοίνυν αὐτούς, εἰ τῆς παρ' ἐμοῦ κηδεμονίας ἀντέχονται, πανδημεὶ τῆς Μητρὸς τῶν θεῶν ἱκέτας γενέσθαι.

## 85 [ep. 5].

Ἰουλιανὸς Θεοδώρᾳ τῇ αἰδεσιμωτάτῃ.

Τὰ πεμφθέντα παρὰ σοῦ βιβλία πάντα ὑπεδεξάμην καὶ 375 d  
οἰο τὰς ἐπιστολάς ἄσμενος διὰ τοῦ βελτίστου Μυγδονίου· καὶ  
μόγις ἄγων σχολήν (ὡς ἴσασιν οἱ θεοί, οὐκ ἀκκιζόμενος  
λέγω), ταῦτα ἀντέγραψα πρὸς σε. Σὺ δὲ εὖ πράττοις καὶ  
γράφοις αἰεὶ τοιαῦτα.

## 86 [ep. 2\*].

Θεοδώρᾳ.

Τὸ βιβλίον ὅπερ ἀπέστειλας διὰ Μυγδονίου δεδέγμεθα,  
καὶ προσέτι πάντα ὅσα σύμβολα διὰ τῆς ἑορτῆς ἡμῖν ἐπέμ-

3—4 Homer. κ 73-74.

[1—6] Sozomeni codices: V BC = b Cass. — [8—13] V  
— [15 sq.] XY

1 *non solum sine querela non erunt* Cass. || μὴ<sup>1</sup> om. b || 3 θέμις ἐστὶ  
Homer. = *fas est* Cass. : θέμισ εἶπεῖν codd. || κομιζόμεν V || οὐδ' VC  
= Homer. : ἢ B || ἐλεαίρειν: ἀποπέμπειν Homer. || 4 ἄνδρας οἳ καὶ  
— ἀπέχθονται b: ἄνδρας ἢ καὶ — ἀπεχθάνονται V ἄνδρα τὸν ὅς κε —  
ἀπέχθηται Homer. ; ἀνέρας οἳ κε — ἀπέχθωντ' Cobet; *ut illi parcatur  
qui deos habuerit inimicos* Cass., quasi Homeri textum accurate  
exscriptum legisset || ἀθανάτοισιν: μακάρεσσιν Homer.

11/12 οὐκ ἀκκιζόμενος λέγω Cobet: οὐ κακιζομένην λόγῳ cod.;  
cf. supra p. 88, 3.

16 Τὸ βιβλίον — p. 148, 1 ἕκαστον ἡδύ om. Y || 17 σύμβολα:  
cf. Dionys. Antioch. *Ep.* 1: τὰ σύμβολα... τῆς ἑορτῆς.

me fait plaisir, mais j'ai été surtout charmé, sache-le bien, d'apprendre de ta bonté que, grâce aux dieux, ton corps est en excellente santé et que tu prends à cœur les affaires des dieux avec plus de soin et plus d'énergie.

Quant à ce que tu as écrit au philosophe Maxime<sup>1</sup>, te figurant que mon ami Séleucus<sup>2</sup> aurait de l'hostilité contre toi, sois convaincue qu'auprès de moi il ne fait et ne dit rien qui puisse quelque peu te desservir. Au contraire, tous les discours qu'il tient sur toi te sont favorables. Je ne vais pas jusqu'à dire qu'il est bien disposé pour toi, car cela, lui seul peut le savoir, avec les dieux qui voient tout. Mais qu'il s'abstient devant moi de toute médisance, je puis l'affirmer très sincèrement. Il serait ridicule, me semble-t-il, de ne pas considérer ce qu'il fait, mais de m'enquérir d'intentions cachées et dont il n'y a aucun indice visible pour moi.

Mais, puisque tu l'as pris si fort à partie et que tu as révélé certains détails à ton propre sujet en dévoilant la cause de ton inimitié contre lui, voici ce que je te déclare formellement : si tu aimes quelqu'un, homme ou femme, de condition libre ou servile, qui n'honore point les dieux à présent et que tu ne peux espérer convertir, tu es en faute<sup>3</sup>. Songes-y d'abord comme s'il s'agissait de toi-même. Suppose qu'un des serviteurs que tu aimes se fasse le complice de ceux qui t'injurient et te diffament, et qu'il les entoure de prévenances, n'ayant qu'aversion, haine et horreur pour nous tes amis : ne souhaiterais-tu pas sur-le-champ sa perte, ou plutôt ne te chargerais-tu pas de le punir ? Eh quoi ! les dieux méritent-

1. Maxime d'Éphèse ; voir p. 31 ss.

2. Païen, que Julien avait peut-être connu en Bithynie (cf. Libanius, *Ep.* 13) et qui, d'après Seeck (*BLZG*, p. 272 s.), aurait été nommé en 362 grand prêtre de Cilicie. Après avoir passé un certain temps à la cour d'Antioche, Séleucus accompagna l'empereur dans son expédition contre les Perses. Sous les successeurs de Julien, il fut condamné à une forte amende et relégué dans le Pont.

3. Cf. Libanius, *Orat.* XVIII, 125. — Sur les esclaves chrétiens qui remplissaient la maison de Thalassius, prêtre païen habitant à Antioche non loin du palais, et fils de la prêtresse Théodora (cf. p. 99), voir Philostorge, p. 235 de mon édition.

πετο. Ἔστι μὲν οὖν μοι καὶ τούτων ἕκαστον ἡδύ, παντός δὲ ἡδίων εὖ ἴσθι τὸ πεπύσθαι περὶ τῆς σῆς ἀγαθότητος ὅτι σὺν θεοῖς ἔρρωταί σοι τὸ σῶμα καὶ τὰ περὶ τοὺς θεοὺς ἐπιμελέστερον ἅμα καὶ συντονώτερον σπουδάζεται παρὰ σοῦ.

5 Περὶ δὲ ὧν πρὸς τὸν φιλόσοφον Μάξιμον ἔγραψας, ὡς τοῦ φίλου μου Σελεύκου διαφόρως ἔχοντος πρὸς σε, πέπεισο μὴθὲν αὐτὸν παρ' ἐμοὶ τοιοῦτον πράττειν ἢ λέγειν, ἕξ ὧν ἂν σε μάλιστα διαβάλλοι· τοῦναντίον δὲ πάντα εὐφημα διεξέρχεται περὶ σοῦ. Καὶ οὕτω λέγω τοῦθ' ὅτι καὶ διάκει-  
00 ται περὶ σὲ καλῶς (ἐκεῖνο μὲν γὰρ αὐτὸς ἂν εἰδείη καὶ οἱ πάντα ὁρῶντες θεοί), τὸ δὲ ὅτι πάντων ἀπέχεται τῶν τοιούτων ἐπ' ἐμοῦ λίαν ἀληθεύων φημί. Γελοῖον οὖν εἶναί μοι φαίνεται μὴ τὰ πραττόμενα παρ' αὐτοῦ σκοπεῖν, ἀλλὰ τὰ κρυπτόμενα καὶ ὧν οὐδὲν ἐστὶ μοι φανερόν τεκμήριον  
05 ἐξετάζειν.

Ἐπεὶ δὲ κατέδραμες αὐτοῦ πολλὰ πάνυ καὶ περὶ αὐτῆς ἐδήλωσάς τινα, τὴν αἰτίαν σοι τῆς πρὸς αὐτὸν ἀπεχθείας φανεράν ποιούσα, τοσοῦτον ἐγὼ φημι πρὸς σε διαρρήδην, ὡς, εἴ τινα ἀνδρῶν ἢ γυναικῶν ἢ ἐλευθέρων ἢ δούλων ἀγα-  
10 πῆς οὔτε νῦν σέβοντα θεοῦς, οὔτε ἐν ἐλπίδι τοῦ πείσειν αὐτὸν ἔχουσα, ἀμαρτάνεις. Ἐννόησον γὰρ ὡς ἐπὶ σαυτῆς πρῶτον· εἴ τις οἰκετῶν τῶν φιλουμένων ὑπὸ σοῦ τοῖς λοιδορουμένοις καὶ βλασφημοῦσί σε συμπράττοι καὶ θεραπεύοι πλέον ἐκείνους, ἀποστρέφοιτο δὲ καὶ μισοίη καὶ βδελύτ-  
15 τοιτο τοὺς σοὺς φίλους ἡμᾶς, ἄρ' οὐ τοῦτον αὐτίκα ἂν ἀπολέσθαι ἐθέλοις, μᾶλλον δὲ καὶ αὐτὴ τιμωρήσαιο; Τί οὖν; οἱ θεοὶ τῶν φίλων εἰσὶν ἀτιμότεροι; Λόγισαι καὶ ἐπ'

19 sq. cf. p. 144, 20 sq.

XY [Y desinit 15 ἐξετάζειν]

1 ἡδύ Weil: ἰδεῖν cod. || δὲ om. Y || 2 με ante περὶ add. Y ||  
περὶ: an παρὰ? || 3 καὶ τὰ — 8 τοῦναντίον δὲ om. Y || 10/11 καὶ οἱ  
— θεοί om. Y || 16 Ἐπεὶ δὲ Papadopoulos: ἐπειδὴ cod. || 17 σοι  
cod.: μοι Papadopoulos || 26 ἐθέλεις cod., corr. Weil || 27 ἀτιμότεροι  
cod., corr. Papadopoulos.

ils moins d'égards que les amis ? Raisonne aussi en te plaçant à leur point de vue et en les considérant comme nos maîtres, et nous comme leurs esclaves. Si l'un de nous, qui nous disons les serviteurs des dieux, aimait un esclave plein d'horreur pour eux et d'aversion pour leur culte, ne devrait-il pas ou bien le convertir et le conserver, ou, sinon, le renvoyer de sa maison, et le mettre en vente s'il ne peut aisément dédaigner la possession d'un esclave<sup>1</sup> ? Pour ma part, je ne voudrais pas de l'affection des gens qui n'aiment pas les dieux, et je déclare que toi et tous ceux qui prétendent mener une vie sacerdotale, vous devez désormais vous inspirer de ces considérations et vous attacher avec plus d'ardeur à votre divin ministère. Or, il est logique que chaque prêtre commence par sa propre maison et que, la première, il la purge radicalement d'infections aussi graves.

---

87 [ep. 6\*]

(*Introduction*, p. 100 s.)

J'ai reçu les messages où ta sagesse nous apprend les biens et les faveurs que nous promettent et nous accordent les dieux. Après avoir rendu grâces avec ferveur aux divinités célestes, c'est à ta magnanimité que j'en sais gré en second lieu, à cause de ton zèle extrême à implorer sans cesse les dieux pour nous, et de ton empressement à nous révéler au plus vite les signes favorables que tu obtiens d'eux.

---

88 [ep. 62].

(*Introduction*, p. 101 s.)

... les égards dus à des morceaux de bois<sup>2</sup>, n'est-il pas juste de les avoir pour des hommes ? Supposons qu'un homme se

1. Mieux vaudrait en effet ne point chercher acquéreur pour un esclave qui risque d'aller contaminer la maison de son nouveau maître.

2. Il s'agit apparemment de morceaux de bois sculptés de façon à

αὐτῶν τοῦτο, δεσπότης μὲν ἐκείνους ὑπολαβοῦσα, δούλους  
 δὲ ἡμᾶς· εἴ τις οὖν ἡμῶν, οἳ φαμεν εἶναι θεράποντες θεῶν,  
 οἰκέτην στέργοι τὸν βδελυττόμενον αὐτοῦς καὶ ἀποστρεφό-  
 μενον αὐτῶν τὴν θρησκείαν, ἄρ' οὐ δίκαιον ἢ πείθειν αὐτὸν  
 5 καὶ σώζειν, ἢ τῆς οἰκίας ἀποπέμπεσθαι καὶ πιπράσκειν,  
 εἴ τῳ μὴ ῥάδιον ὑπερορᾶν οἰκέτου κτήσεως; Ἐγὼ δὲ οὐκ ἂν  
 δεξαίμην ὑπὸ τῶν μὴ φιλοῦντων θεοὺς ἀγαπᾶσθαι· ὁ δὲ καὶ σέ  
 καὶ πάντας φημι δεῖν τοὺς ἱερατικῶς < ζῆν > ἀντιποιου-  
 μένους ἐντεῦθεν ἤδη διανοηθέντας, ἄψασθαι συντονώτερον  
 10 τῆς εἰς τοὺς θεοὺς ἀγιστείας· ἀπὸ τῆς οἰκίας δὲ ἕκαστον  
 εὐλογον ἀπάρχεσθαι τῆς ἑαυτοῦ τὸν ἱερέα· καὶ πρώτην αὐτὴν  
 ὄλην δι' ὄλης ἀποφῆναι καθαρὰν τῶν τηλικούτων νοσημάτων.

## 87 [ep. 6\*].

Ἐδεξάμην ὅσα ἐπέστειλεν ἡ σὴ φρόνησις ἀγαθὰ καὶ καλὰ  
 5 παρὰ τῶν θεῶν ἡμῖν ἐπαγγέλματα καὶ δῶρα· καὶ πολλὴν  
 δμολογήσας χάριν τοῖς οὐρανίοις θεοῖς, ἐν δευτέρῳ τῇ σὴ  
 μεγαλοψυχία χάριν ἔσχον, ὅτι καὶ προσλιπαρεῖν ὑπὲρ ἡμῶν  
 τοὺς θεοὺς ἐν τοῖς μάλιστα προθυμῆ καὶ τὰ φανέντα παρ'  
 αὐτῇ ἀγαθὰ διὰ ταχέων ἡμῖν καταμηνύειν σπουδάζεις.

## 88 [ep. 62].

..... τοῦθ' ὅπερ ὑπάρχει τοῖς ξύλοις, οὐκ ἄξιόν ἐστιν νέμειν 450 b  
 ἀνθρώποις; Ὑποκείσθω γὰρ ἄνθρωπος ἱερωσύνης ἀντειλη-

[1 — 12] X

[14-19] X — [21 sq.] U

5 an < ἦ > καὶ πιπράσκειν? || 7 sq. « ὁ dépend de διανοηθέντας, l'infinif δεῖν gouverne ἄψασθαι » Weil || 8 < ζῆν > supplevimus; cf. p. 172, 6 et 188, 11 sq. || 11 ἀπάρχεσθαι scripsimus: παρέχεσθαι cod.

14 δεξάμην (ἐ om. rubricator) cod., qui nullum titulum praebet.

21 titulus et initium desunt in cod.; incipit τοῦθ' ὅπερ f. 136<sup>v</sup> post duas paginas vacuas || 21/22 « quam ligno diis consecrato tribuimus reverentiam nonne hominibus quoque concedere decet? » cf. infra p. 164, 23 sq. || 22 ἄνθρωπον Hertlein.

soit emparé d'un sacerdoce peut-être sans en être digne : ne faut-il pas l'épargner jusqu'à ce que sa perversité soit reconnue, et alors seulement l'écartier de son ministère, le dépouiller du titre de prêtre qui lui aurait été accordé à la légère, et le livrer enfin à l'outrage, au châtement et à la peine méritée<sup>1</sup> ? Pour ignorer cela, il faudrait que tu n'aies pas la moindre notion de la juste mesure. Quelle peut être ton expérience du droit, si tu ne sais pas ce qu'est un prêtre, ce qu'est un simple particulier ? Quelle peut être ta modération, si tu maltraites celui devant qui tu devrais te lever de ton siège ? Mais ce qu'il y a de plus honteux, ce qui doit choquer les dieux autant que les hommes, c'est que tu prends apparemment pour assesseurs des évêques et des prêtres<sup>2</sup> galiléens, sinon en public par égard pour moi, du moins en secret et à l'intérieur de ta maison. Tu es cause que le prêtre a été frappé. Autrement, par Zeus, votre grand prêtre n'aurait pas recouru à cette supplique. Mais, puisque tu regardes comme des fables ce qu'il y a chez Homère<sup>3</sup>, écoute l'oracle du divin maître de Didymes : tu verras qu'après avoir jadis, par des actes, fait entendre raison aux Grecs<sup>4</sup>, il vient ensuite, par ses paroles, instruire les gens sensés<sup>5</sup> :

Quiconque, en la superbe de son esprit, aux ministres  
Des immortels follement fait injure et contre leurs privilèges  
Conspire dans l'audace de sa pensée impudente,  
Ne parcourra plus jusqu'au terme la route de la vie.

représenter les dieux et prenant ainsi un caractère sacré, comme l'homme admis dans les rangs du sacerdoce. Cf. p. 164, 23 (27) ss.

1. Il suit de là que le prêtre jouira d'une immunité complète en matière pénale aussi longtemps que l'autorité religieuse ne l'aura pas destitué.

2. Julien emploie le terme chrétien (πρεσβύτεροι).

3. *Iliade*, A, 23 (où les Achéens demandent qu'Agamemnon respecte le prêtre Chrysès); Julien avait peut-être invoqué déjà dans la première partie de sa lettre — aujourd'hui perdue — ce passage d'Homère, auquel il se référera encore p. 164, 11 (12) s.

4. En châtiant l'outrage fait par Agamemnon à son prêtre Chrysès. Cf. le discours de Calchas, *ibid.*, A, 93 ss.

5. Le même oracle, entouré de réflexions analogues, reviendra encore une fois ci-dessous p. 165, 13 (15) ss.

φθαι τυχόν οὐκ ἄξιος· οὐ χρή φείδεσθαι μέχρι τοσούτου, μέχρῃς ἂν ἐπιγνόντες ὡς πονηρός ἐστι καὶ τῆς λειτουργίας αὐτῆς εἴρξαντες < καὶ ἀφελόντες > τὸ προπετῶς ἴσως προστεθὲν ὄνομα τοῦ ἱερέως, ὑπεύθυνον ἀποδείξωμεν ὕβρει καὶ κολάσει καὶ ζημίᾳ; Ταῦτα εἰ μὲν ἀγνοεῖς, οὐδὲ τῶν ἄλλων ἔοικας εἰδέναι τι τῶν μετρίων. Ἐπεὶ σοι ποῦ μέτεστιν ἐμπειρίας ὅλως τῶν δικαίων, ὅς οὐκ οἴσθα τί μὲν ἱερεύς, τί δὲ ἰδιώτης; Ποῦ δέ σοι μέτεστι σωφροσύνης, εἴπερ ἠκίσω τοῦτον, ᾧ καὶ θώκων ἐχρῆν ἐξανίστασθαι; Τὸ < δὲ > αἴσχιστον ἀπάντων καὶ σοι μάλιστα μήτε πρὸς θεοὺς μήτε πρὸς ἀνθρώπους ἔχον καλῶς, οἱ μὲν τῶν Γαλιλαίων ἴσως ἐπίσκοποι καὶ πρεσβύτεροι συγκαθίζουσίν σοι, καὶ εἰ μὴ δημοσίως δι' ἐμέ, λάθρα < γε > καὶ ἐν τῷ οἴκῳ· διὰ σέ δὲ τέτυπται ὁ ἱερεύς· οὐ γὰρ < ἂν > ἦλθεν ἐπὶ ταύτην ὁ παρ' ὑμῖν ἀρχιερεὺς μὰ Δία τὴν δέησιν. Ἄλλ' ἐπειδὴ σοι πέφηνε μυθώδη τὰ παρ' Ὀμήρῳ, τῶν τοῦ Διδυμαίου δεσπότης χρησμῶν μετάκουσον, εἴ σοι φανείη πάλαι μὲν ἔργῳ νουθετήσας καλῶς τοὺς Ἕλληνας, ὕστερον δὲ τοὺς σωφρονοῦντας διδάσκων τοῖς λόγοις·

Ὅσοι ἐς ἀρητηρας ἀτασθαλίησι νόοιο  
ἀθανάτων ρέζουσ' ἀποφώλια, καὶ γεράεσσιν  
ἀντία βουλεύουσιν ἀδεισιθέοισι λογισμοῖς,  
οὐκέθ' ὄλην βιότοιο διεκπερόωσιν ἀταρπὸν,

451

1 sq. cf. p. 164, 18 sq. || 15 sq. Homer. A 23 (cf. infra p. 164, 11 sq.) et 93 sq. || 20 — p. 151, 2 cf. p. 165, 13 sq.

## U

1 ἄξιον Hertlein || 3 αὐτόν Petau || < καὶ ἀφελόντες > P. Thomas; cf. infra p. 164, 19 sq. || 8 εἴπερ Hercher: ἦνπερ cod. ὅσπερ Reiske || 9 Τὸ < δὲ > αἴσχιστον scripsimus: τὸ αἴσχροδὸν cod. ὃ αἴσχιστον vel τοῦτο αἴσχιστον Hertlein || 13 < γε > Reiske || οἴκῳ· διὰ σέ τέτυπται δὲ cod. et Heyler; « immo διὰ σέ δὲ τέτυπται » Hercher || 14 < ἂν > Petau || 16/17 ἐπάκουσον Petau; an κατάκουσον? || 18 τοὺς < οὐ > σωφρονοῦντας Cobet || 20 ἀτασθαλίησι cod., sed cf. p. 165, 13.

Car il outrage les dieux bienheureux  
Que ces hommes ont l'honneur de servir pieusement.

Le dieu ne parle donc pas de ceux qui frappent ou qui font violence; il suffit, d'après lui, de dépouiller les prêtres de leurs honneurs pour être l'ennemi des dieux. Quant à l'homme qui les frappe, il est un sacrilège. Moi donc qui suis souverain pontife conformément à nos traditions, moi que le sort a fait naguère prophète de Didymes<sup>1</sup>, je t'interdis pour la durée de trois révolutions lunaires<sup>2</sup> de troubler par ta présence l'exercice des fonctions sacerdotales<sup>3</sup>. Que si, passé ce délai, tu en parais digne, alors, d'après un rapport du grand prêtre de la ville, je délibérerai avec les dieux pour savoir si l'on peut t'accueillir de nouveau parmi nous. Voilà la peine que j'inflige à ton irréflexion. Quant aux malédictions des dieux, jadis les anciens avaient coutume de les prononcer et de les écrire. Mais cet usage ne me paraît pas bon à suivre. Nulle part, en effet, on n'a vu les dieux agir ainsi. Je pense d'ailleurs que nous sommes des ministres de prières<sup>4</sup>. C'est pourquoi je joins mes vœux aux tiens afin que tes instantes supplications obtiennent des dieux le pardon de tes fautes.

89 a [ep. 63].

(Introduction, p. 102 ss.)

JULIEN [CÉSAR]<sup>5</sup> A THÉODORE, GRAND PRÊTRE

J'ai rédigé pour toi une lettre d'une forme moins officielle

1. Cf. p. 102, n. 1.

2. C'est-à-dire pendant trois mois lunaires.

3. Julien frappe donc son fonctionnaire d'une sorte d'interdit qui lui ferme les portes des temples. On retrouve le mot grec dont il se sert ici (ἐνοχλεῖν « troubler, gêner ») dans un contexte analogue p. 165, 7; cf. *Orat.* I, 46 C.

4. En d'autres termes: « c'est à transmettre des prières (et non des malédictions) que nous, prêtres, nous devons servir ».

5. La phrase (p. 152, 3 ss.) où Julien rappelle le temps déjà loin-



ὅσοι περ μακάρεσσιν ἔλωθήσαντο θεοῖσιν,  
ὧν κείνοι θεόσεπτον ἔλον θεραπηίδα τιμήν.

b

Ὁ μὲν οὖν θεὸς οὐ τοὺς τύπτοντας οὐδὲ τοὺς ὑβρίζοντας,  
ἀλλὰ τοὺς ἀποστεροῦντας τῶν τιμῶν εἶναι <φησι> τοῖς  
θεοῖς ἐχθρούς· ὁ δὲ τυπτήσας ἱερόσυλος ἄν εἴη. Ἐγὼ τοίνυν,  
ἐπειδὴ περ εἰμι κατὰ μὲν τὰ πάτρια μέγας ἀρχιερεὺς, ἔλαχον  
δὲ νῦν καὶ τοῦ Διδυμαίου προφητεύειν, ἀπαγορεύω σοι  
τρεῖς περιόδους σελήνης μή τοι τῶν εἰς ἱερέα μηδὲν ἐνο-  
χλεῖν· εἰ δὲ ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ φανείης ἄξιος, ἐπιστείλαντός  
μοι τοῦ τῆς πόλεως ἀρχιερέως, εἰ παραδεκτὸς εἴης ἡμῖν  
ἔσαυθις μετὰ τῶν θεῶν βουλευέσσομαι. Ταύτην ἐγὼ σοι τῆς  
προπετείας ἐπιτίθημι ζημίαν. Τὰς δὲ ἐκ τῶν θεῶν ἀράς  
πάλαι μὲν εἰώθεσαν οἱ παλαιοὶ λέγειν καὶ γράφειν, οὐ  
μὴν ἔμοιγε φαίνεται καλῶς ἔχειν· οὐδαμοῦ γὰρ αὐτὸ  
πεποικότες οἱ θεοὶ φαίνονται, καὶ ἄλλως εὐχῶν εἶναι  
διακόνους ἡμᾶς οἶμαι· ὅθεν καὶ συνεύχομαί σοι πολλὰ  
λιπαρήσαντι τοὺς θεοὺς ἀδείας τυχεῖν ὧν ἐπλημμέλησας.

## 89a [ep. 63].

Ἰουλιανὸς [Καῖσαρ] Θεοδώρῳ ἀρχιερεῖ.

Ἐμοὶ πρὸς σε πεποίηται παρὰ τοὺς ἄλλους ἰδιαίτερον 452

[1—17] U

[19 sq.] V [V<sup>d</sup> U]

1 ὅσοι περ cod. : ὡς εἴπερ « *perinde ac si* » Cobet, sed cf. p. 165,  
17 || 2 ἔλον: ἔχον Hercher et Cobet || 4 εἶναι <φησι> Spanheim;  
<ἀνεῖλεν> εἶναι τοῖς vel ἀποφαίνει τοῖς? P. Thomas || [τοῖς] Hercher  
|| 6 an μέγιστος? || 6/8 post ἀρχιερεὺς spatium vacuum duarum et  
post περιόδους trium litt. in cod., sed textus mutilus esse non vide-  
tur; scriba iuxta finem versuum archetypi (V hic deperditi) utrum  
textus esset integer an humore deletus dubitavit; cf. ELF, adn. p. 123 ||  
8 μήτι Hercher || <τόν> ἱερέα Reiske; an εἰς ἱερά? || 9 φανείης  
Petau: φαν... cod. || 13 πάλαι: πολλάς Hercher || 14 φαίνεται Petau:  
φ... cod. || αὐτοὶ Hercher || 16 ἡμᾶς οἶμαι· ὅθεν scripsimus: ἡμᾶς·  
ὅθεν οἶμαι cod.

19 [Καῖσαρ] Heyler; Iulianum iam non esse Caesarem contextus  
epistulae (p. 152, 4) monstrat.

que pour les autres, parce que tu as, je pense, une plus grande part que les autres dans mon amitié<sup>1</sup>. En effet, c'est beaucoup déjà que nous ayons eu un guide commun<sup>2</sup> et, comme tu te le rappelles sans doute (cela ne date pas d'hier), à l'époque où je séjournais encore en Occident<sup>3</sup>, ayant appris que tu lui plaisais fort, je te considérai comme un ami. Pourtant, j'ai pris l'habitude d'apprécier beaucoup l'excès de prudence qui fait dire :

Je ne l'ai point encore rencontré, ni même aperçu<sup>4</sup>

et je trouve qu'avant d'aimer, il faut connaître, et que, pour connaître, il faut pratiquer. Mais en même temps je tenais, cela va de soi, grand compte du mot : le Maître<sup>5</sup> l'a dit. Aussi, après avoir cru, dès lors, devoir te placer au nombre de mes intimes, je veux maintenant te confier une mission que j'ai à cœur, et dont bénéficieront tous les hommes en tous lieux. Et si, selon ma légitime attente, tu la prends en main comme il faut, tu nous procureras, sache-le, beaucoup de contentement dans cette vie-ci, et encore plus de bon espoir pour l'avenir<sup>6</sup>. En effet, nous ne sommes pas de ceux qui se figurent que les âmes périssent soit avant les corps<sup>7</sup> soit en même temps qu'eux. Là-dessus, nous ne nous en rapportons à aucun des hommes, mais aux dieux seulement, car, selon

tain de son séjour en Gaule, prouve qu'il n'était plus César lorsqu'il écrivit cette lettre à Théodore.

1. Julien se préparait à envoyer aux prêtres païens une encyclique dont R. Asmus (*Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVI, 1895, p. 45 ss. et 220 ss.) a fort ingénieusement reconstitué le plan. A Théodore, il adresse au préalable une première rédaction de cette encyclique, sous la forme d'une ébauche sommaire comme il l'indiquera plus loin p. 172, 9 (11) ; cf. p. 153, 14 et 165, 23 (26) s.

2. Ce guide commun, dont le témoignage reviendra encore un peu plus loin — p. 166, 7 (8) — ne peut être que Maxime d'Éphèse.

3. En Gaule.

4. *Iliade*, Δ, 374 s., et *Odyssée*, δ, 200 s.

5. *Ipse dixit*, c'est-à-dire Maxime, comme nous venons de le voir (n. 2).

6. Cf. p. 166, n. 3.

7. Cf. Platon, *Phédon*, 91 CD.

ἐπιστολῆς εἶδος, ὅτι σοι καὶ πλέον μέτεστι τῆς πρὸς ἐμὲ  
 φιλίας ἥπερ οἶμαι τοῖς ἄλλοις· ἔστι γὰρ ἡμῖν ὁ κοινὸς  
 καθηγεμῶν οὐ μικρά, καὶ μέμνησαι δήπου (χρόνος δὲ οὐ  
 βραχὺς) ὅτι διατρίβων ἔτι περὶ τὴν Ἑσπέραν, ἐπειδὴ σε **b**  
 5 λίαν ἀρέσκειν ἐπυθόμην αὐτῷ, φίλον ἐνόμισα· καίτοι  
 λίαν ἔχειν ἐκεῖνο καλῶς εἴωθεν ἐμοὶ διὰ περιττὴν εὐλά-  
 βειαν τὸ

οὐ γὰρ ἔγωγε

ἦντησ' οὐδὲ ἴδον,

καὶ ὡς ἠγεῖσθαι χρὴ φιλίας μὲν γνῶσιν, γνώσεως δὲ πει-  
 ραν. Ἄλλ' ἦν τις, ὡς ἔοικεν, οὐκ ἐλάχιστος παρ' ἐμοὶ λόγος  
 καὶ τοῦ « αὐτὸς ἔφα »· Διόπερ ἐγὼ καὶ τότε σε τοῖς  
 γνωρίμοις ᾧμην δεῖν ἐγκαταλέγειν, καὶ νῦν ἐπιτρέπω  
 πρᾶγμα ἐμοὶ μὲν φίλον, ἀνθρώποις δὲ πᾶσι πανταχοῦ **c**  
 10 λυσιτελέστατον. Σὺ δὲ εἰ καλῶς, ὥσπερ οὖν ἄξιον ἐλπίζειν,  
 αὐτὸ μεταχειρίσαιο, πολλὴν μὲν εὐφροσύνην ἴσθι ἐνταῦθα  
 παρέξων, ἐλπίδα δὲ ἀγαθὴν μείζονα τὴν εἰς τὸ μέλλον.  
 Οὐ γὰρ δὴ καὶ ἡμεῖς ἐσμεν τῶν πεπεισμένων τὰς ψυχὰς  
 ἦτοι προαπόλλυσθαι τῶν σωμάτων ἢ συναπόλλυσθαι, πειθό- **d**

8 sq. Homer. Δ 374 sq. et δ 200 sq. || 17 sq. cf. p. 166, 17 sq.

V [V<sup>d</sup> U]

1 ὅτι σοι καὶ Spanheim: ὅτ...αὶ V ὅ...σοι καὶ U || 4 ὅτι scripsimus:  
 ὅτε cod. || περὶ V<sup>d</sup>: om. U, κ... legit Hertlein, sed revera vestigia  
 litterarum in V magis quadrant cum V<sup>d</sup> || 5/6 καὶ τοι λίαν (« non  
 tam λ quam α legere mihi visus sum; sequitur i vel ε vel certe  
 frustum literae quam tachygraphi non solent cum α copulare, veluti

οι  
 non fuerit ἄγαν ») V<sup>d</sup>: καὶ π λ... | , sed λ non certum, V καὶ ποι.....  
 U || 6 ἔχειν scripsimus: ἔχον cod. || 8/9 ἔγωγε ἦντησ' Cobet ex Ho-

α  
 mero: ἐγώ .. ἦν... | V, ἐγώ .. ἦντησ in V se vidisse affirmat Her-  
 cher || 9 εἶδον cod., corr. Cobet || 11 ἀλλ' ἦν U: ..λ' ἦν V || 12 τοῦ  
 Cobet: τοῦτο cod. || ἔφα Cobet: ἔφασ cod. || 14 πρᾶγμα U: πρᾶγ.. V  
 || 15 εἰ Cobet: .. (vestigia cum εἰ quadrant) V om. U || 16 verbum  
 ἴσθι, quod restituit Cobet, scripsimus post εὐφροσύνην ubi, fine versus  
 abscisso, fortasse excidit aliquid ex V || 18 ἡμεῖς U: ἡμ.. | V.

toute vraisemblance, ils sont seuls à savoir ce qui en est, s'il faut appeler vraisemblance une nécessité. En ces matières, le lot des hommes est la conjecture, et la science appartient aux dieux nécessairement.

Quelle est donc la mission que je déclare te confier à présent? C'est l'autorité sur tous les cultes en Asie, avec la surveillance des prêtres de chaque cité et le soin d'assigner à chacun ce qui lui convient<sup>1</sup>. Un chef doit avoir pour première qualité l'équité, puis la bonté et l'humanité<sup>2</sup> envers ceux qui en sont dignes. Quant à ceux qui se montrent injustes envers les hommes, impies envers les dieux et insolents envers tous, il faut les reprendre avec franchise, ou les châtier avec sévérité<sup>3</sup>.

A très bref délai et en même temps qu'aux autres<sup>4</sup>, je te ferai connaître plus complètement l'ensemble des mesures qu'il y a lieu de prendre au sujet de tous les prêtres indistinctement. Mais je veux en attendant te suggérer quelques réflexions. Tu feras bien de me croire sur ces matières. En effet, tous les dieux le savent, je n'improvise guère ici. Personne ne s'avance avec plus de prudence que moi; je fuis l'innovation en toutes choses, je puis le dire, et spécialement en ce qui concerne les dieux<sup>5</sup>. Je pense qu'il faut s'en tenir aux lois que nos pères ont eues dès l'origine<sup>6</sup> et qui, mani-

1. Sans doute comme poste ou comme attribution. Eünape (*Vit. Soph.*, 478, 14 ss.) rapporte que Julien, ayant nommé Chrysanthe grand prêtre et sa femme grande prêtresse de Lydie, leur laissa le soin de choisir les autres membres du sacerdoce. Cf. ci-dessous p. 173, 5 ss.

2. Les mots *γρηστότης* (bonté) et *φιλανθρωπία* (humanité) se trouvent réunis de même chez Paul, *Tit.*, 3, 4.

3. R. Asmus (*l. l.*, p. 61 ss.) fait observer que Julien reprend le développement de ce sujet p. 156, 5 ss., après une digression où il engage une polémique contre les Juifs et les chrétiens; cf. p. 154, 5 (8) ss.

4. Cf. p. 152, n. 1.

5. Cf. p. 165, 24 (27) ss. En maint endroit, dans cette lettre et ailleurs, Julien s'inspire d'exemples donnés par les chrétiens. On remarquera les précautions qu'il prend afin d'empêcher qu'on lui en fasse grief.

6. Porté par la théorie platonicienne des idées à attribuer une

μεθα δὲ τῶν μὲν ἀνθρώπων οὐδενί, τοῖς θεοῖς δὲ μόνον, οὓς δὴ καὶ μάλιστα ταῦτα εἰκὸς εἰδέναι μόνους, εἴ γε χρὴ καλεῖν εἰκὸς τὸ ἀναγκαῖον· ὡς τοῖς μὲν ἀνθρώποις ἀρμόζει περὶ τῶν τοιούτων εἰκάζειν, ἐπίστασθαι δὲ αὐτὰ τοὺς θεοὺς ἀνάγκη.

5 Τί τοῦτο οὖν ἐστὶν ὃ φημί σοι νῦν ἐπιτρέπειν; ἄρχειν τῶν περὶ τὴν Ἀσίαν ἱερῶν ἀπάντων ἐπισκοπούμενῳ τοὺς καθ' ἑκάστην πόλιν ἱερέας καὶ ἀπονέμοντι τὸ πρέπον ἑκάστῳ. Πρέπει δὲ ἐπιείκεια μὲν πρῶτον ἄρχοντι, χρη- 453  
στότης τε ἐπ' αὐτῇ καὶ φιλανθρωπία πρὸς τοὺς ἀξιόους αὐ-  
10 τῶν τυγχάνειν· ὡς ὅστις γε ἀδικεῖ μὲν ἀνθρώπους, ἀνόσιος  
<δ'> ἐστὶ πρὸς θεοῦς, θρασὺς δὲ πρὸς πάντας, ἢ διδακτέος  
μετὰ παρρησίας ἐστὶν ἢ μετὰ ἐμβριθείας κολαστέος.

25 Ὅσα μὲν οὖν χρὴ κοινῇ συντάξαι περὶ τῶν ἱερέων ἀπάν-  
των, ἐντελέστερον αὐτίκα μάλα σὺν τοῖς ἄλλοις εἴσει, μικρὰ  
δὲ τέως ὑποθέσθαι σοι βούλομαι. Δίκαιος δὲ εἰ πείθεσθαί b  
μοι τὰ τοιαῦτα· καὶ γὰρ οὐδὲ ἀποσχεδιάζω τὰ πολλὰ τῶν  
τοιούτων, ὡς ἴσασιν οἱ θεοὶ πάντες, ἀλλὰ, εἴπερ τις ἄλλος,  
εὐλαβῆς εἶμι, καὶ φεύγω τὴν καινοτομίαν ἐν ἅπασιν μὲν, ὡς  
ἔπος εἰπεῖν, ἰδίᾳ δὲ ἐν τοῖς πρὸς τοὺς θεοὺς, οἰόμενος  
30 χρῆναι τοὺς πατρίους ἐξ ἀρχῆς φυλάττεσθαι νόμους, οὓς  
ὅτι μὲν ἔδοσαν οἱ θεοί, φανερόν· οὐ γὰρ ἂν ἦσαν οὕτω καλοὶ

8 sq. cf. p. 156, 16 sq. et 160, 17 sq. || 13 sq. cf. p. 165, 23 sq. ||  
20 sq. cf. p. 156, 9 sq.

V [V<sup>d</sup>U]

5 τοῦτο Hertlein: το... | V ποτ' U || ὃ Petau: ° V .. U || 6/7 ἀπάν-  
των — ἀπονέμοντι Hertlein: ἀπάντων | ..... πολ (in fortasse  
supra scripto) ἱερ... καὶ ἀπονέμοντι V ἀπάντων ...ουμένῳ τοὺς κα-  
θεκάστην πόλιν ἱερέας καὶ ἀπονέμοντι V<sup>d</sup> ἀπάντων.....τὴν πόλιν  
ἱε...καὶ ἀπονέ...τι U || 7/8 τὸ πρέπον ἑκάστῳ U; ita legit Hertlein  
in V; nunc vidimus τὸ πρέπ .... στ. in V || 8 πρέπει δὲ ἐπιείκεια  
V<sup>d</sup>: ..... | ... εἴκεια V .....εἴκεια U || 9 ἀξιόους Spanheim: ἀξί... VU ||  
10 ἀνόσιος V<sup>d</sup>: ἀνό. ιος V ἄνομος U || 11 <δ'> Reiske || 13 ἱερῶν  
cod., corr. Hertlein || 14 σὺν U: .ὺν V || εἴσει Cobet: εἰσί cod. εἴση  
Wytttenbach || 15 πείθεσθαί U: πείθε .. αι V || 17 ἴσασιν U: ἴ|. ασιν V  
|| 18 καινοτομίαν U: καινο|.ομίαν V || 20 τοὺς πατρίους V<sup>d</sup>: ... πατρι...  
V ... πατρίους U || 21 ἂν V<sup>d</sup>: .ν V .... U.

festement, sont un don des dieux. Elles ne seraient pas si bonnes, si elles étaient simplement l'œuvre des hommes. Mais puisqu'on en est arrivé à négliger et à altérer ces lois pour se laisser dominer par les richesses et par la mollesse, il faut, à mon avis, se mettre à l'œuvre comme si tout était à refaire<sup>1</sup>.

Voyant la grande indifférence que nous montrons envers les dieux, voyant la piété due aux puissances supérieures entièrement bannie par une impure et vile mollesse<sup>2</sup>, je ne cesse depuis longtemps de déplorer en moi-même notre situation. Les adeptes de la religion des Juifs<sup>3</sup> poussent la ferveur jusqu'à vouloir mourir pour elle, jusqu'à endurer la privation de tout et la faim pour ne point goûter de la chair d'un porc ou d'un animal dont on n'a pas immédiatement exprimé le sang<sup>4</sup>, et nous, telle est notre négligence envers les dieux, que nous oublions les traditions de nos pères<sup>5</sup>, que nous ignorons même qu'aucune règle se soit jamais établie. Il est vrai, ces gens-là sont religieux en un sens, puisque le dieu qu'ils honorent est en vérité le dieu très puissant et très bon qui gouverne le monde sensible et que nous vénérons nous-

sorte d'éternité aux lois et usages nationaux qui les reproduisent dans le monde, Julien donne ces lois pour l'œuvre des dieux. Cf. p. 156, 9 s. et déjà Sophocle, *Antigone*, 450 ss.

1. Le texte grec renferme une expression proverbiale (ἀφ' ἐστίας) qui se disait de ceux qui reprennent une affaire « à partir du commencement » (Apostolius, *Centur.* IV, 61). En effet, Julien a en vue un remaniement complet des lois suggéré par l'exemple du christianisme.

2. Cf. *C. Galil.*, 43 B. et 238 B, où Julien emploie des expressions analogues pour flétrir l'indifférence (ῥαθυμία, ἀδιαφορία et χυδαιότης) des païens.

3. Les quelques mots qui précèdent sont devenus en grande partie illisibles dans le manuscrit, mais le contexte permet d'en deviner approximativement le sens.

4. Cf. *Lévitique*, 17, 12 : « C'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : personne d'entre vous ne mangera du sang » etc. Voir aussi le *Deutéronome*, 12, 23 s., et les *Actes des Apôtres*, 15, 20 et 29.

5. Voir par exemple ci-dessus (p. 146, 3 ss.) comment Julien recourt à des vers de l'*Odyssée* pour démontrer que l'hospitalité a toujours été pratiquée chez les Grecs.

παρὰ ἀνθρώπων ἀπλῶς γενόμενοι. Συμβάν δὲ αὐτούς ἀμε-  
ληθῆναι καὶ διαφθαρῆναι, πλούτου καὶ τρυφῆς ἐπικρατη-  
σάντων, οἶμαι δεῖν ὥσπερ ἀφ' ἐστίας ἐπιμεληθῆναι τῶν  
τοιούτων.

Ὁ Ὅρων οὖν πολλὴν μὲν ὀλιγωρίαν οὔσαν ἡμῖν πρὸς τοὺς  
θεοὺς, ἀπασαν δὲ εὐλάβειαν τὴν εἰς τοὺς κρείττονας ἀπε-  
ληλαμένην ὑπὸ τῆς ἀκαθάρτου καὶ χυδαίας τρυφῆς, ἀεὶ  
μὲν οὖν ὠδυράμην ἐγὼ κατ' ἑμαυτὸν τὰ τοιαῦτα, τοὺς μὲν  
.....ων.....είας σχολῇ προσέχοντας οὕτω διαπύρους ὡς αἰρεῖ-  
σθαι μὲν ὑπὲρ αὐτῆς θάνατον, ἀνέχεσθαι δὲ πᾶσαν ἔνδειαν  
καὶ λιμόν, υἱῶν ὅπως μὴ γεύσαιντο μηδὲ κρέως του μὴ παρα-  
χρημα ἀποθλιβέντος, ἡμᾶς δὲ οὕτω ῥαθύμως τὰ πρὸς τοὺς  
θεοὺς διακειμένους, ὥστε ἐπιλελησθαι μὲν τῶν πατρίων,  
ἀγνοεῖν δὲ λοιπὸν εἰ καὶ ἐτάχθη πώποτε τι τοιοῦτον. Ἄλλ'  
οὔτοι μὲν ἐν μέρει θεοσεβεῖς ὄντες, ἐπέειπερ ὄν τιμῶσι...

15 sq. cf. Iulian. *C. Galil.* 96 C sq.; 106 D sq.; 238 C; 298 B, etc.

V [V<sup>d</sup>U]

2 καὶ διαφθαρῆναι V<sup>d</sup> Hercher et Spanheim: .αὶ διαφθ...αι V καὶ  
διαφθ.....αι U || 3 ἀφ' ἐστίας V<sup>d</sup> et Spanheim: ἀφ' ἐ | (finis versus  
charta obducta tectus) V ἀφε.... U || 6 ἀπασαν V<sup>d</sup>: .πασαν V .....  
U πᾶσαν Spanheim || 7 καὶ χυδαίας τρυφῆς Hertlein: .... (ας supra  
scripto, ut vid.) τρυφ.. V καὶ ..αίας τρυφῆς V<sup>d</sup> ....τρυφ... U; cf. *C.*  
*Galil.* 238 B et D || 8/9 τοὺς μὲν | ..... ὦν ..... εἰας V τοὺς μὲν ὄδυ.  
| τῶν (τῆ ὄραπετῶν?) εὐσεβείας V<sup>d</sup> τοὺς μὲν ..... εὐσεβείας U τοὺς μὲν  
δυσσεβείας Spanheim; « fortasse τοὺς μὲν τῆ Ἰουδαίων εὐσεβείας (ma-  
limus θεοσεβείας) σχολῇ » Hertlein; alludit Iulianus ad τοὺς θεο-  
σεβεῖς vel προσηλύτους || 10 θάνατον V<sup>d</sup>: | ..... V ..... U || ἀνέ-  
χεσθαι δὲ U: ἀ ... εσθαι δὲ V || 11/12 μηδὲ κρέως του μὴ παραχρημα  
ἀποθλιβέντος scripsimus: μὴ δὲ | .. τοῦ (! οὐς τοῦ V<sup>d</sup>) μὴ παρὰ .....  
ἀποθλιβέντος V μὴδὲ ... τοῦ μὴ παρα .... ἀποθλιβέντος U μὴδὲ πνικτοῦ  
(cf. *Acta Apost.* XV 20 et 29) μήτ' ἄρα (unde μηδ' ἄρα Hercher) τοῦ  
ἀποθλιβέντος Spanheim; « nisi sanguine extemplo expresso » || 12 [τὰ]  
Hercher || 13 διακειμένους Spanheim: « ita V, sed ut spatium duarum  
litterarum ante hoc vocabulum pateat » V<sup>d</sup> | ...ειμένους V ...κειμένους  
U || ἐπιλελησθαι Spanheim: .....ησθαι V « ἐπιλε clarum ex vestigiis »  
V<sup>d</sup> ...λησθαι U || 14 πώποτε τι Spanheim: | ..ποτέ τι V .. ποτέ τι U ..  
ωποτέ τι in V vidit Hercher ἄλλω ποτέ τι V<sup>d</sup> || 15 sq. ὄν τιμῶσι  
| ... ἄλλ' ἀληθῶς V = U; μόνον latere posse arbitratur V<sup>d</sup>; « scripserim

mêmes, je le sais, sous d'autres noms<sup>1</sup>. Aussi trouvé-je bien naturel qu'ils restent fidèles à leurs lois. Leur seul tort, c'est que, tout en cherchant à satisfaire surtout leur dieu, ils ne servent pas en même temps les autres. Ils se figurent que ces derniers ne sont bons qu'à figurer dans notre lot à nous, les gentils, entraînés qu'ils sont jusqu'à cette aberration par leur jactance barbare. Quant aux impies venus de Galilée, comme une maladie qui infecterait la vie...<sup>2</sup>

89 b [288 A-305 D].

(Introduction, p. 102 ss.)

...s'il en est qu'ils voient indisciplinés<sup>3</sup>, ils ne tardent pas un instant à les châtier. Quant à ceux qui refusent d'invoquer les dieux, ils sont soumis à la tribu des démons pervers<sup>4</sup>. Ceux-ci jettent la plupart de ces athées dans un accès de délire qui leur fait souhaiter de mourir, en leur donnant l'idée qu'ils s'envoleront vers le ciel après s'être arraché violemment la vie<sup>5</sup>. Il en est qui sortent des villes pour rechercher les déserts, bien que, de sa nature, l'homme soit un animal sociable et civilisé<sup>6</sup>. Mais les démons pervers auxquels ils sont

1. Ailleurs [*Ep.* 134, p. 197, 11 (7 s.)], Julien appelle le Dieu des Juifs le « Dieu très haut ». Par contre, dans son *C. Galil.* (100 C ; 148 C, etc.), il en fait un simple dieu national : « S'il est notre Dieu à tous et notre créateur commun, pourquoi nous a-t-il négligés ? » (*ibid.*, 106 D ; cf. ci-dessous, p. 160, n. 2).

2. La suite a disparu avec un ou plusieurs feuillets du manuscrit V (voir ci-dessus la note 9 de la p. 102). Cette partie perdue du texte renfermait une polémique contre les chrétiens, dont Asmus a essayé de deviner les traits principaux (*l. l.*, p. 63 ss.).

3. J'ai démontré ailleurs (*Rev. Instruct. publ. en Belgique*, XLIV, 1901, p. 177 ss.) que c'est par ces mots qu'il faut faire commencer le fragment.

4. Cf. p. 137, 19 (22) ss.

5. Il s'agit ici des martyrs, et Julien fait songer au passage du *Phédon* (61 C ss.) où Socrate condamne ceux qui recourent à la violence pour mettre un terme à leur vie.

6. Cf. Aristote, *Politique*, I, 2, p. 1253 a 3 ss., etc.



ἄλλ' ἀληθῶς ὄντα δυνατώτατον καὶ ἀγαθώτατον, ὃς ἐπι- 454  
τροπεύει τὸν αἰσθητὸν κόσμον, ὄνπερ εὖ οἶδ' ὅτι καὶ ἡμεῖς  
ἄλλοις θεραπεύομεν ὀνόμασιν, εἰκότα μοι δοκοῦσι ποιεῖν  
τοὺς νόμους μὴ παραβαίνοντες, ἐκεῖνο <δὲ> μόνον ἁμαρ-  
τάνειν, ὅτι μὴ καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς, ἀρέσκοντες τούτῳ  
μάλιστα τῷ θεῷ, θεραπεύουσιν, ἀλλ' ἡμῖν οἴονται τοῖς ἔθνε-  
σιν ἀποκεκληρῶσθαι μόνοις αὐτούς, ἀλαζονεῖα βαρβαρικῇ  
πρὸς ταυτηνὴ τὴν ἀπόνοιαν ἐπαρθέντες. Οἱ δὲ ἐκ τῆς b  
Γαλιλαίας δυσσεβεῖς ὥσπερ τι νόσημα τῷ βίῳ τὴν ἑαυτῶν...

89 b [Fragmentum epistulae 288 A — 305 D].

... ἐάν] ἐπίδωσιν ἀτακτοῦντάς τινας, αὐτίκα μάλα κολά- 288  
ζουσιν· ἐπὶ δὲ τοὺς οὐ προσιόντας τοῖς θεοῖς ἔστι τὸ τῶν  
πονηρῶν δαιμόνων τεταγμένον φύλον, ὑφ' ὧν οἱ πολλοὶ  
παροιστρούμενοι τῶν ἀθέων ἀναπεύθονται θανατῶν, ὡς  
ἀναπτησόμενοι πρὸς τὸν οὐρανόν, ὅταν ἀπορρήξωσι τὴν b  
ψυχὴν βιαίως. Εἰσὶ δὲ οἱ καὶ τὰς ἐρημίας ἀντὶ τῶν πόλεων  
διώκουσιν, ὄντος ἀνθρώπου φύσει πολιτικοῦ ζώου καὶ ἡμέ-  
ρου, δαίμοσιν ἐκδεδομένοι πονηροῖς, ὑφ' ὧν εἰς ταύτην

17 sq. cf. Aristot. *Politic.* 1253 a 3 sq., etc.

[1-9] V [V<sup>d</sup>U]

[11 sq.] V

ἰσπερ ἐπεὶπερ θεὸν τιμῶσι τὸν ὡς ἀληθῶς ὄντα δυνατώτατον » Cobet; ἀλλ'  
Reiske quoque delet, ut e proximis perperam iteratum; ἐπεὶπερ θεὸν  
τιμῶσιν οὐ νεκρόν, ἀλλ' ἀληθῶς? Hertlein || 2 ὄνπερ Spanheim: ... V o...  
U U ὄν Hertlein || 4 τοὺς νόμους μὴ Spanheim: τοὺς (vel σοῦς) | ...  
V ἰσπερ V τοὺς (vel σοῦς) | μους μὴ V<sup>d</sup> σοῦς ..... μὴ U || ἐκεῖνο <δὲ>  
μόνον Reiske: <καὶ> ἐκεῖνο μόνον vel ἁμαρτάνοντες Cobet || 5  
ἀρέσκοντες τούτῳ Cobet: ἀρέσκ(ον) | ... τῷ (ut videtur) V ἀρέσκοντες  
(ita, vel ἀρέσκον, vel ἀρέσκειται) αὐτῷ V<sup>d</sup> ἀρέσκ....τῷ U || 6 post τῷ  
θεῷ interpungit V; τὸν θεόν Cobet || 7 ἀποκεκληρῶσθαι V<sup>d</sup> Reiske et  
Hercher: ἀποκεκληρῶσθαι V ἀποκεκληρῶσθαι... U || 8 Οἱ δὲ Dübner: ...  
V V ... U || 9 γαλιλαίας V<sup>d</sup> U: γαλι...ίας V || post ἑαυτῶν desinit  
139<sup>v</sup>, uno certe folio postea amisso, V; τὴν ἑαυτῶν ἀθεότητα Asmus.  
11 ἐπιδώσειεν cod., corr. Reiske; ἐάν restitui || 14 θανατῶν Cobet:  
θάνατον cod. θάνατον <ἀίρεσθαι> Reiske || 17 τῶνθρώπου Cobet.

livrés les poussent à cette misanthropie. Déjà, en grand nombre, ils ont imaginé de se charger de chaînes et de carcans : tant les obsède de toute part l'esprit malin auquel ils se sont volontairement donnés en désertant le culte des dieux éternels et sauveurs<sup>1</sup>. Mais j'en ai dit assez sur ce sujet, et je reviens au point d'où je me suis écarté<sup>2</sup>.

Évidemment ce sont les administrateurs des cités qui veilleront à faire régner la justice conformément aux lois civiles. Toutefois il convient que vous prêchiez d'exemple en respectant des lois consacrées par leur provenance divine. D'autre part, comme la vie sacerdotale requiert plus de sainteté que la vie civile, c'est vers celle-là qu'il faut conduire les hommes par votre enseignement. Les meilleurs, vraisemblablement, vous suivront. Autant je souhaite que tous le fassent, autant je l'espère pour ceux que leur nature porte à l'honnêteté et à la vertu, car ils reconnaîtront que vos discours s'appliquent spécialement à eux<sup>3</sup>.

Il faut avant tout s'exercer à pratiquer la philanthropie. Elle amène à sa suite, avec beaucoup d'autres biens, le plus éminent, le plus important de tous, la faveur des dieux. De même que les serviteurs qui s'intéressent aux amitiés, aux soucis, aux amours de leurs maîtres, sont de beaucoup préférés à leurs compagnons d'esclavage, ainsi devons-nous croire que la divinité, philanthrope par nature, chérit spécialement ceux d'entre nous qui sont philanthropes comme elle. Or la philanthropie est multiple et variée. Tantôt elle châtie les hommes avec mesure en vue de les amender par le châtiment, comme font les maîtres avec les enfants ; tantôt elle soulage leurs misères, comme les dieux soulagent les nôtres. Voyez<sup>4</sup> que de biens ils nous font donner par la

1. C'est ainsi que, dans sa lettre 90 (ci-dessous p. 175), Julien donne pour « un châtiment des dieux » l'effet des austérités de Diodore de Tarse.

2. Cf. p. 155, n. 2 et 153, n. 3. La digression semble avoir eu son point de départ p. 154, 5 (7).

3. Ce sujet (le recrutement du clergé) sera repris p. 173, 5 ss.

4. Bien que sa lettre soit adressée au seul Théodore, Julien emploie ici le pluriel, comme s'il prêchait lui-même devant le peuple.

ἄγονται τὴν μισανθρωπίαν. Ἦδη δὲ καὶ δεσμὰ καὶ κλοιούς  
 ἐξεύρον οἱ πολλοὶ τούτων· οὕτω πανταχόθεν αὐτοὺς ὁ  
 κακὸς συνελαύνει δαίμων, ᾧ δεδώκασιν ἐκόντες ἑαυτούς,  
 ἀποστάντες τῶν αἰδίων καὶ σωτήρων θεῶν· ἀλλ' ὑπὲρ μὲν  
 5 τούτων ἀπόχρη τοσαῦτα εἰπεῖν· ὅθεν <δ> ἐξέβην, εἰς  
 τοῦτο ἐπανήξω.

Δικαιοπραγίας οὖν τῆς μὲν κατὰ τοὺς πολιτικούς νόμους  
 εὐδηλον ὅτι μελήσει τοῖς ἐπιτρόποις τῶν πόλεων· πρέποι  
 δ' ἂν καὶ ὑμῖν εἰς παραίνεσιν τὸ μὴ παραβαίνειν ἱεροῦς  
 10 ὄντας τῶν θεῶν τοὺς νόμους. Ἐπεὶ δὲ τὸν ἱερατικὸν βίον, 289  
 εἶναι χρὴ τοῦ πολιτικοῦ σεμνότερον, ἀκτέον ἐπὶ τοῦτον  
 καὶ διδασκτέον· ἔψονται δέ, ὡς εἰκός, οἱ βελτίους· ἐγὼ μὲν  
 γὰρ εὐχομαι καὶ πάντας, ἐλπίζω δὲ τοὺς ἐπιεικεῖς φύσει  
 καὶ σπουδαίους· ἐπιγνώσονται γὰρ οἰκείους ὄντας ἑαυ-  
 15 τοῖς τοὺς λόγους.

Ἀσκητέα τοίνυν πρὸ πάντων ἡ φιλανθρωπία· ταύτη γὰρ  
 ἔπεται πολλὰ μὲν καὶ ἄλλα τῶν ἀγαθῶν, ἐξαίρετον δὲ δὴ b  
 καὶ μέγιστον ἡ παρὰ τῶν θεῶν εὐμένεια. Καθάπερ γὰρ οἱ  
 τοῖς ἑαυτῶν δεσπόταις, συνδιατιθέμενοι περὶ τε φιλίας καὶ  
 20 σπουδᾶς καὶ ἔρωτας ἀγαπῶνται πλέον τῶν ὁμοδούλων,  
 οὕτω νομιστέον φύσει φιλάνθρωπον ὄν τὸ θεῖον ἀγαπᾶν  
 τοὺς φιλανθρώπους τῶν ἀνδρῶν. Ἡ δὲ φιλανθρωπία πολλή  
 καὶ παντοία· καὶ τὸ πεφεισμένως κολάζειν τοὺς ἀνθρώπους  
 ἐπὶ τῷ βελτίονι τῶν κολαζομένων, ὥσπερ οἱ διδάσκαλοι  
 25 τὰ παιδιά, καὶ τὸ τὰς χρείας αὐτῶν ἐπανορθοῦν, ὥσπερ c  
 οἱ θεοὶ τὰς ἡμετέρας. Ὅρατε ὅσα ἡμῖν δεδώκασιν ἐκ τῆς  
 γῆς ἀγαθὰ, τροφὰς παντοίας, καὶ ὀπόσας οὐδὲ ὁμοῦ πάσι

9 sq. cf. p. 153, 20 sq. || 18 sq. cf. Dio Chrys. *Orat.* I 44 sq. p. 58  
 Reiske.

## V

2 ἐξηύρον Hertlein || 5 <δ> Cobet; cf. 226 C || 8 μελήσει  
 Petau: ..... σει cod. || 19 συνδιατιθέμενοι cod., corr. Cobet || 23 παντοία  
 <ἐν δὲ τοῖς μάλιστα> vel <ἐν δὲ τοῖς πρώτοις> Reiske <οἶον>  
 P. Thomas || 25 χρείας Petau: χειρας cod.

terre, que d'aliments de toute espèce, plus abondants que pour tous les autres animaux réunis. Nous naissons tout nus : ils nous offrent pour nous couvrir les poils des bêtes, les produits du sol et des arbres. Et ce n'est pas assez de ces dons simples et sans apprêt, pareils aux tuniques de peaux de bêtes dont parle Moïse<sup>1</sup>, mais voyez que de présents nous a faits Minerve Artisane ! Quel animal connaît l'usage du vin, l'usage de l'huile, sinon ceux à qui nous voulons bien en donner une part, que parfois nous refusons à des hommes ? Quel animal marin vit de blé ? Quel animal terrestre use des produits de la mer ? Et je n'ai point encore parlé de l'or, de l'airain et du fer. Si les dieux nous ont comblés de tous ces biens, ce n'est pas pour que nous leur fassions injure en laissant les pauvres mendier autour de nous<sup>2</sup>, surtout lorsqu'ils ont des mœurs honnêtes et que, n'ayant hérité d'aucun patrimoine, ils restent dans l'indigence parce qu'ils ont trop de grandeur d'âme pour convoiter les richesses.

Le spectacle de leur misère imméritée pousse le vulgaire à incriminer les dieux. Ce ne sont pas les dieux cependant qui sont cause de cette pauvreté, mais bien notre insatiable avidité à nous qui possédons. C'est elle qui nous fait donner aux hommes une idée fausse des dieux et qui vaut en outre à ceux-ci un reproche injuste. Que voudrions-nous en effet ? Que le dieu fit pleuvoir de l'or sur les pauvres comme jadis sur les Rhodiens<sup>3</sup> ? Mais si ce prodige se renouvelait, aussitôt, dépêchant nos serviteurs et présentant partout des vases, nous écarterions tout le monde, pour être seuls à ramasser les dons communs des dieux. On aurait le droit de s'étonner si nous réclamions le retour d'un tel miracle, d'ailleurs parfaitement inutile, alors que nous négligeons ce qui est en notre pouvoir. Car enfin qui s'est jamais appauvri en donnant à son

1. *Genèse*, 3, 21.

2. Cf. p. 145, n. 4 et 6.

3. Légende rendue célèbre par un passage de Pindare (*Olymp.* VII, 49 s.) que les sophistes citent fréquemment ; voir par exemple Libanius, *Epist.* 348, § 11, etc.

τοῖς ζώοις. Ἐπεὶ δὲ ἐτέχθημεν γυμνοί, ταῖς τε τῶν ζώων  
 ἡμᾶς θριξίν ἐσκέπασαν καὶ τοῖς ἐκ τῆς γῆς φυομένοις  
 καὶ τοῖς ἐκ δένδρων. Καὶ οὐκ ἤρκεσεν ἀπλῶς οὐδὲ αὐτο-  
 σχεδίως, καθάπερ ὁ Μωυσῆς ἔφη, τοὺς χιτῶνας λαβεῖν d  
 5 δερματίνους, ἀλλ' ὄρατε ὅσα ἐγένετο τῆς Ἐργάνης Ἀθηνᾶς  
 τὰ δῶρα. Ποῖον οἴνω χρήται ζῶον, ποῖον ἐλαίῳ, πλὴν  
 εἴ τισιν ἡμεῖς καὶ τούτων μεταδίδομεν, οἱ τοῖς ἀνθρώποις  
 οὐ μεταδιδόντες; Τί δὲ τῶν θαλαττίων σίτῳ, τί δὲ τῶν  
 χερσαίων τοῖς ἐν τῇ θαλάττῃ χρήται; Χρυσὸν οὕτω λέγω  
 10 καὶ χαλκὸν καὶ σίδηρον· οἷς πᾶσιν οἱ θεοὶ ζαπλούτους  
 ἡμᾶς ἐποίησαν, οὐχ ἵνα ὄνειδος αὐτῶν περιορῶμεν περι- 290  
 νοστούντας τοὺς πένητας, ἄλλως τε ὅταν καὶ ἐπιεικεῖς  
 τινες τύχῳσι τὸν τρόπον, οἷς πατρῷος μὲν κλῆρος οὐ γέγο-  
 νεν, ὑπὸ δὲ μεγαλοψυχίας ἠκιστα ἐπιθυμοῦντες χρημάτων  
 15 πένονται.

Τούτους ὀρώντες οἱ πολλοὶ τοὺς θεοὺς ὄνειδίζουσιν.  
 Αἴτιοι δὲ θεοὶ μὲν οὐκ εἰσὶ τῆς τούτων πενίας, ἡ δὲ ἡμῶν  
 τῶν κεκτημένων ἀπληστία καὶ τοῖς ἀνθρώποις ὑπὲρ τῶν  
 θεῶν οὐκ ἀληθοῦς ὑπολήψεως αἰτία γίνεται καὶ προσέτι  
 20 τοῖς θεοῖς ὄνειδους ἀδίκου. Τί γὰρ ἀπαιτοῦμεν; ἵνα b  
 χρυσὸν ὥσπερ τοῖς Ῥοδίοις ὁ θεὸς ὕσῃ τοῖς πένησιν;  
 Ἄλλὰ εἰ καὶ τοῦτο γένοιτο, ταχέως ἡμεῖς ὑποβαλόμενοι  
 τοὺς οἰκέτας καὶ προθέντες πανταχοῦ τὰ ἀγγεῖα, πάντας  
 ἀπελάσομεν, ἵνα μόνοι τὰ κοινὰ τῶν θεῶν ἀρπάσωμεν δῶρα.  
 25 Θαυμάσειε δ' ἂν τις εἰκότως, εἰ τοῦτο μὲν ἀξιοῦμεν οὕτε  
 πεφυκὸς γίνεσθαι καὶ ἀλυσιτελὲς πάντη, τὰ δυνατὰ δὲ μὴ  
 πράττομεν. Τίς γὰρ ἐκ τοῦ μεταδιδόναι τοῖς πέλας ἐγένετο c

4 sq. *Gen.* 3, 21 || 21 cf. *Pind. Ol.* VII 49 sq. *Liban. Epist.* 348  
 § 11, etc.

## V

16 Τούτους <γὰρ> Reiske || 22 ὑποβαλλόμενοι cod., corr. Cobet  
 || 23 προσθέντες cod., corr. Petau || 27 πράττωμεν cod., corr. Reiske.

prochain ? Pour ma part, souvent j'ai fait des largesses aux indigents et toujours, quoique je sois un piètre financier, j'en ai été payé au centuple<sup>1</sup>. Jamais je ne me suis repenti d'une libéralité. Je ne parle pas du temps présent : il serait trop déraisonnable de vouloir comparer les dons des particuliers avec la munificence impériale. Mais, quand j'étais encore un simple particulier, j'ai fait souvent cette expérience. L'héritage de mon aïeule me fut conservé intégralement dans les mains qui le détenaient par un abus de pouvoir, tandis que je dépensais et partageais avec les indigents le peu que j'avais<sup>2</sup>.

Il faut donc donner une part de ce qu'on possède à tous les hommes, mais plus généreusement aux gens de bien ; quant aux nécessiteux et aux pauvres, nous devons pourvoir à leurs besoins. Je dis en outre (quelque étrange que cela puisse paraître) que ce serait œuvre pie d'accorder, même à ses ennemis, le vêtement et la nourriture. C'est à l'être humain que va notre don, et non à la personnalité. Aussi pensé-je que notre sollicitude doit s'étendre jusqu'à ceux qui sont enfermés dans les prisons. En cela, l'humanité ne nuira pas à la justice. Quand il y a tant de détenus à la veille les uns d'une condamnation et les autres d'un acquittement, plutôt que de laisser les criminels profiter de la pitié due aux innocents, ira-t-on se montrer, à cause des criminels, impitoyable et inhumain pour ceux qui n'ont rien fait de mal ?

Plus j'y songe, plus j'y vois une criante injustice. Nous invoquons Zeus Hospitalier, et nous sommes plus inhospitaliers que les Scythes ! De quel front celui qui veut sacrifier à Zeus Hospitalier entrera-t-il dans son temple, et avec quelle conscience, s'il a oublié que

1. Le mot dont Julien se sert (*πολλαπλασία*) rappelle les expressions de l'Évangile (Matthieu, 19, 29, et Luc, 18, 30).

2. Cet héritage, confisqué « par un homme influent » (Julien, *Orat.* III, 118 A), fut sans doute restitué au prince lorsque Gallus fut nommé César ; cf. 273 B et Koch, p. 362. Avant cela, Julien possédait la campagne que son aïeule lui avait donnée en Bithynie ; cf. p. 12, n. 1.

πένης; Ἐγὼ τοῦ πολλάκις τοῖς δεομένοις προέμενος, ἔκτη-  
 σάμην αὐτὰ παρ' αὐτῶν πολλαπλάσια, καίπερ ὦν φαῦλος  
 χρηματιστής, καὶ οὐδέποτε μοι μετεμέλησε προεμένῳ. Καί  
 τὰ μὲν νῦν οὐκ ἂν εἴποιμι· καὶ γὰρ ἂν εἴη παντελῶς ἄλο-  
 5 γον, εἰ τοὺς ιδιώτας ἀξιῶσαιμι βασιλικαῖς παραβάλλεσθαι  
 χορηγίαις· ἀλλ' ὅτε ἔτι ἐτύγχανον ιδιώτης, σύνοιδα ἑμαυτῷ d  
 τοῦτο ἀποβάν πολλάκις. Ἀπεσώθη μοι τέλειος ὁ κλῆρος τῆς  
 τήθης, ἐχόμενος ὑπ' ἄλλων βιαίως, ἐκ βραχέων ὦν εἶχον  
 ἀναλίσκοντι τοῖς δεομένοις καὶ μεταδιδόντι.  
 10 Κοινωνητέον οὖν τῶν χρημάτων ἅπασιν ἀνθρώποις, ἀλλὰ  
 τοῖς μὲν ἐπιεικέσιν ἐλευθεριώτερον, τοῖς δὲ ἀπόροις καὶ  
 πένησιν ὅσον ἐπαρκέσαι τῇ χρείᾳ· φαίην δ' ἂν, εἰ καὶ παρὰ-  
 δοξον εἰπεῖν, ὅτι καὶ τοῖς πολεμίοις ἐσθῆτος καὶ τρο-  
 φῆς ὅσιον ἂν εἴη μεταδιδόναι· τῷ γὰρ ἀνθρωπίνῳ καὶ οὐ 291  
 15 τῷ τρόπῳ δίδομεν. Διόπερ ὀϊμαὶ καὶ τοὺς ἐν δεσμωτηρίῳ  
 καθειργμένους ἀξιωτέον τῆς τοιαύτης ἐπιμελείας· οὐθὲν  
 γὰρ κωλύσει τὴν δίκην ἢ τοιαύτη φιλανθρωπία. Χαλεπὸν  
 γὰρ ἂν εἴη, πολλῶν ἀποκεκλεισμένων ἐπὶ κρίσει, καὶ τῶν μὲν  
 ὀφλησόντων, τῶν δὲ ἀθῶων ἀποφανθησομένων, μὴ διὰ τοὺς  
 20 ἀναιτίους οἰκτόν τινα νέμειν καὶ τοῖς πονηροῖς, ἀλλὰ τῶν  
 πονηρῶν ἕνεκα καὶ περὶ τοὺς οὐδὲν ἠδίκηκότας ἀνηλεῶς b  
 καὶ ἀπανθρώπως διακεῖσθαι.

Ἐκεῖνο δὲ ἐννοοῦντί μοι παντάπασιν ἄδικον καταφαίνε-  
 ται. Ξένιον ὀνομάζομεν Δία, καὶ γιγνόμεθα τῶν Σκυθῶν  
 25 κακοξενώτεροι. Πῶς οὖν ὁ βουλόμενος τῷ Ξενίῳ θῆσαι Διὶ  
 φοιτᾷ πρὸς τὸν νεώνι; μετὰ ποταποῦ συνειδότος, ἐπιλαθό-  
 μενος τοῦ

24 sq. cf. Dio Chrys. *Orat.* I. 39-41 p. 56 sq. Reiske, et XII. 75-78 p. 412 sq. Reiske.

## V

1 <πολλά> πολλάκις Horkel || 2 αὐτὰ παρ' αὐτῶν cods; ἀνοπά-  
 ραυτα αὐτῶν P || 5 παραβαλέσθαι Petau || 8 τήθης Gobet: τίτθης cod. ||  
 13 πολεμίοις: πονηροῖς Hertlein; cf. infra v. 20 sq. || 16 οὐδὲν Hertlein  
 || 20 καὶ Gobet: ἐν cods; ἐν deleverat Petau || 27 τοῦ Petau: τε cod.

C'est de Zeus qu'ils viennent tous,  
Mendiants et étrangers. J'offre peu, mais donne de bon cœur<sup>1</sup>.

Comment le serviteur de Zeus Confraternel<sup>2</sup> pourra-t-il croire qu'il sert bien ce dieu, si, voyant son prochain manquer d'argent, il ne lui fait pas même l'aumône d'une drachme? Chaque fois que je considère tout cela, j'en reste ébahi. Les épithètes des dieux nous offrent comme autant d'images peintes, et nous ne pratiquons rien de ce qu'elles nous enseignent! Nous appelons les dieux « Gentilices »<sup>3</sup>, nous appelons « Gentilice » Zeus aussi, et nous traitons nos parents comme des étrangers. En effet, bon gré mal gré, tout homme est pour l'homme un parent, soit que, comme quelques-uns le prétendent, nous provenions tous d'un seul père et d'une seule mère, soit que les dieux nous aient appelés à l'existence de quelque autre façon, tous ensemble, en produisant en même temps que le monde et dès le principe, non pas un couple isolé, mais beaucoup d'hommes et de femmes à la fois. Car s'ils ont pu créer un homme et une femme, ils étaient bien capables d'en créer plusieurs ensemble. De la même façon qu'ils ont pu produire le couple unique, ils ont pu en faire naître plusieurs<sup>4</sup> \*\*\* en considérant la diversité des mœurs et des lois<sup>5</sup>, et surtout, donnée plus importante, plus respectable et plus décisive, la révélation des dieux, qui nous fut transmise par les anciens théurges<sup>6</sup>, et d'après laquelle, lorsque Zeus ordonnait l'univers, des gouttes d'un sang sacré tombèrent du ciel et donnèrent naissance au genre humain. Il suit de là que nous sommes tous du même sang, si nous sommes nés d'un seul père et d'une seule mère, la masse des hommes provenant d'un couple unique,

1. *Odyssée*, ξ, 57 s. et ζ, 207 s. ; cf. ci-dessus p. 146.

2. C'est-à-dire protecteur de la confraternité. Cf. Hérodote, I, 44.

3. Ou « protecteurs de la parenté ».

4. Dans le passage sauté, Julien devait nier que les hommes descendent d'un couple unique.

5. Cf. *C. Galil*, 131 BD ; 143 AB ; Asmus, *Galiläerschrift*, p. 17.

6. Julien parle ailleurs (219 AB) d'une théurgie de Dionysos, et il se peut que ces « anciens » théurges soient des Orphiques.



πρὸς γὰρ Διὸς εἰσιν ἅπαντες  
πτωχοὶ τε ξεῖνοί τε· δόσις δ' ὀλίγη τε φίλη τε ; c

Πῶς δὲ ὁ τὸν Ἑταίρειον θεραπεύων Δία, ὄρων τοὺς πέλας  
ἐνδεεῖς χρημάτων, εἶτα μηδ' ὅσον δραχμῆς μεταδιδούς,  
5 οἶεται τὸν Δία καλῶς θεραπεύειν ; "Ὅταν εἰς ταῦτα ἀπίδω,  
παντελῶς ἀχανῆς γίνομαι, τὰς μὲν ἐπωνυμίας τῶν θεῶν  
[ἅμα τῷ κόσμῳ τῷ ἐξ ἀρχῆς] ὥσπερ εἰκόνας γραπτὰς ὄρων,  
ἔργῳ δὲ ὑφ' ἡμῶν οὐδέν τοιοῦτον ἐπιτηδευόμενον. Ὁμό- d  
γνιοι λέγονται παρ' ἡμῖν θεοὶ καὶ Ζεὺς Ὁμόγνιος, ἔχομεν δὲ  
10 ὥσπερ πρὸς ἀλλοτρίους τοὺς συγγενεῖς. "Ἀνθρωπος γὰρ ἄν-  
θρώπῳ καὶ ἐκῶν καὶ ἄκων πᾶς ἐστὶ συγγενῆς, εἴτε [γάρ],  
καθάπερ λέγεται παρὰ τινῶν, ἐξ ἑνός τε καὶ μιᾶς γεγόνα-  
μεν πάντες, εἴθ' ὀπωσοῦν ἄλλως, ἀθρώως ὑποστησάντων  
ἡμᾶς τῶν θεῶν ἅμα τῷ κόσμῳ τῷ ἐξ ἀρχῆς, οὐχ ἓνα καὶ  
15 μίαν, ἀλλὰ πολλοὺς ἅμα καὶ πολλάς. Οἱ γὰρ ἓνα καὶ μίαν 292  
δυνηθέντες, οἰοί τε ἦσαν ἅμα καὶ πολλοὺς καὶ πολλάς· καὶ  
γὰρ ὅν τρόπον τόν τε ἓνα καὶ τὴν μίαν, τὸν αὐτὸν τρόπον  
τοὺς πολλοὺς τε καὶ τὰς πολλάς \*\*\* εἷς τε τὸ διάφορον ἀπο-  
βλέψαντα τῶν ἡθῶν καὶ τῶν νόμων, οὐ μὴν ἀλλὰ καί, ὅπερ  
20 ἐστὶ μείζον καὶ τιμιώτερον καὶ κυριώτερον, εἰς τὴν τῶν  
θεῶν φήμην, ἣ παραδέδοται διὰ τῶν ἀρχαίων ἡμῖν θεουρ-  
γῶν, ὡς, ὅτε Ζεὺς ἐκόσμηε τὰ πάντα, σταγόνων αἵματος b  
ἱεροῦ πεσουσῶν ἐξ οὐρανοῦ τὸ τῶν ἀνθρώπων βλαστήσειε  
γένος· καὶ οὕτως οὖν συγγενεῖς γινόμεθα πάντες, εἰ μὲν  
25 ἐξ ἑνός καὶ μιᾶς, ἐκ δυοῖν ἀνθρώποιν ὄντες οἱ πολλοὶ

1 sq. Homer. ξ 57 sq. et ζ 207 sq. ; cf. supra p. 146, 6 sq.

## V

2 ξεῖνοί τε πτωχοί τε Homer. || 3 ἑταίριον cod., corr. Cobet ||  
4 δραχμῆς cod., corr. Petau || 7 ἅμα τῷ κόσμῳ τῷ ἐξ ἀρχῆς  
seclusimus : cf. v. 14 || 11 [γάρ] Hertlein || 16 « post πολλάς deesse  
videtur ποιεῖν vel ὑποστῆσαι » Reiske ; an δυνηθέντες < ποιεῖν > ? ||  
17 τόν τε Cobet : τότε cod. || 18 lacunam significavimus ; πολλάς < γρῆ  
ὑπολαβεῖν γεγενῆσθαι > Reiske || 23 ἐξ οὐρανοῦ scripsimus : ἐξ ὧν που  
cod. ; an ἐξ Ὀλύμπου ? || 24/25 [εἰ μὲν — ὄντες] Petau et Reiske.

\*\*\* si l'on admet ce que les dieux disent et ce qu'il faut croire d'après le témoignage des faits, cette parenté résultant de notre commune descendance des dieux. Comment les faits attestent la création simultanée de beaucoup d'êtres humains, je me réserve de l'exposer ailleurs<sup>1</sup> en détail. Ici, il suffira de dire simplement que, si nous provenions d'un seul et même couple, nos lois ne présenteraient vraisemblablement pas une aussi grande diversité, et, de plus, que la terre entière n'aurait pas pu se remplir de la lignée d'un seul, lors même que les femmes, avec la fécondité des truies, eussent accouché de nombreux enfants à la fois. En réalité, au signal donné par l'ensemble des dieux de toutes parts, une foule d'hommes furent produits comme s'il se fût agi d'un seul, et ils formèrent les lots assignés aux dieux « génearques »<sup>2</sup>, dieux qui firent naître les individus, en leur communiquant les âmes que, de toute éternité, ils tenaient du démiurge. A ces considérations, il convient d'ajouter tous les raisonnements que les anciens ont prodigués afin de démontrer que l'homme est de sa nature un animal fait pour la vie commune. Et nous qui avons énoncé et constitué tout ce système, nous refuserions de rien mettre en commun avec le prochain ?

Après avoir commencé par faire siennes de telles dispositions et observances — vénération pour les dieux, bonté pour les hommes, pureté à l'égard du corps — que chacun de nous accomplisse les œuvres de la piété en s'efforçant, en toute occasion, de faire des dieux l'objet de méditations pieuses et en considérant leurs temples et leurs images avec déférence et dévotion, plein de respect comme s'il voyait les dieux présents. En effet, les statues, les autels, la garde

1. Dans le *C. Galil.* sans doute ; cf. la note 2 et p. 102 n. 2.

2. Cf. *C. Galil.*, 115 D : « Nos auteurs disent que le démiurge est le père et le roi commun de tous, et qu'il a distribué les peuples à des dieux tutélaires des nations et des cités, dont chacun gouverne la part qui lui est échue d'une manière conforme à sa propre nature. » C'est la doctrine des idées de Platon combinée avec l'ethnographie astrologique qui a suscité cette conception des dieux nationaux. Ici, ils sont appelés « génearques » parce qu'ils président à la génération.

καὶ πολλοί, \*\*\* καθάπερ οἱ θεοὶ φασὶ καὶ χρὴ πιστεύειν  
 ἐπιμαρτυρούντων τῶν ἔργων, ἐκ τῶν θεῶν πάντες γεγονό-  
 τες. Ὅτι δὲ πολλοὺς ἅμα ἀνθρώπους γενέσθαι μαρτυρεῖ τὰ  
 ἔργα, ῥηθήσεται μὲν ἀλλαχοῦ δι' ἀκριβείας· ἐνταῦθα δὲ c  
 5 ἀρκέσει τοσοῦτον εἰπεῖν, ὡς ἐξ ἑνὸς μὲν καὶ μιᾶς οὖσιν  
 οὔτε τοὺς νόμους εἰκὸς ἐπὶ τοσοῦτον παραλλάξαι, οὔτε  
 ἄλλως τὴν γῆν ὑφ' ἑνὸς ἐμπλησθῆναι πᾶσαν, οὐδὲ εἰ ἅμα  
 πολλὰ καθάπερ αἱ σύες ἔτικτον αὐτοῖς αἱ γυναῖκες· παντα-  
 χοῦ δὲ ἀθρόως νευσάντων θεῶν, ὅνπερ τρόπον ὁ εἶς, οὕτω  
 10 δὲ καὶ οἱ πλείους προήλθον ἀνθρώποι, τοῖς γενεάρχαις θεοῖς  
 ἀποκληρωθέντες, οἱ καὶ προήγαγον αὐτούς, ἀπὸ τοῦ d  
 δημιουργοῦ τὰς ψυχὰς παραλαμβάνοντες ἐξ αἰῶνος. Κα-  
 κείνο δ' ἄξιον ἐννοεῖν, ὅσοι παρὰ τῶν ἔμπροσθεν ἀνάλωνται  
 λόγοι περὶ τοῦ φύσει κοινωνικὸν εἶναι [τὸ] ζῶον τὸν  
 15 ἀνθρώπον. Ἡμεῖς οὖν, οἱ ταῦτα εἰπόντες καὶ διατάξαντες,  
 ἀκοινωνήτως πρὸς τοὺς πλησίον ἔξομεν;

Ἐκ δὴ τῶν τοιούτων ἡθῶν τε καὶ ἐπιτηδευμάτων ἕκαστος  
 ἡμῶν ὀρμώμενος, εὐλαβείας τῆς εἰς τοὺς θεοὺς, χρηστότη- 293  
 τος τῆς εἰς ἀνθρώπους, ἀγνείας τῆς περὶ τὸ σῶμα, τὰ τῆς  
 20 εὐσεβείας ἔργα πληρούτω, πειρώμενος δε.. αἰεὶ τι περὶ τῶν  
 θεῶν εὐσεβὲς διανοεῖσθαι, καὶ μετὰ τινος ἀποβλέπων εἰς  
 τὰ ἱερὰ τῶν θεῶν καὶ τὰ ἀγάλματα τιμῆς καὶ δσιότητος,  
 σεβόμενος ὡς περ ἂν εἰ παρόντας ἑώρα τοὺς θεοὺς. Ἀγάλματα  
 γὰρ καὶ βωμοὺς καὶ πυρὸς ἀσβέστου φυλακὴν καὶ πάντα

3 sq. et 10 sq. cf. *C. Galil.* 115 D sq., etc. || 13 sq. cf. *Aristot. Ethic. Eudem.* 1242 a 25.

## V [U]

1 lacunam significavimus; <εἰ δέ>, καθάπερ Hertlein || 7 εἰ  
 <τέχνα>? Hertlein || 8 αὐτοῖς cod.: an <τοῖς> ἀνθρώποις? ||  
 9 ἀθρόως νευσάντων: cf. p. 159, 13 sq. || <τῶν> θεῶν Hertlein  
 || 13 ὁ ἄξιον Tour: δεξιόν cod. || 14 [τὸ] Cobet; cf. *Iulian.* 201 C  
 || 15 ταῦτά vel forte ταῦτά <αὐτοῖς>? Reiske || 20 δε .. | V (ubi  
 in fine versus, quot litterae perierint, incertum): δέον U δέ οὖν  
 Petau δέ Spanheim τε Reiske; an θεόντως? cf. *Iulian.* III C || 24  
 βωμῶσ — φυλακῆ cod., corr. Spanheim.

du feu inextinguible, et en un mot tous les symboles de ce genre, nos pères les ont établis comme des signes de la présence des dieux, non pas afin que nous les tenions pour des dieux, mais pour nous faire adorer les dieux par leur intermédiaire. Nous vivons dans un corps : il fallait donc que le culte des dieux fût corporel. Or ils sont eux-mêmes incorporels. C'est pourquoi nos pères nous ont montré comme leurs premières images cette seconde classe de dieux qui vient immédiatement après la première et qui parcourt circulairement tout le ciel<sup>1</sup>. Mais comme on ne peut pas non plus rendre à ces dieux un culte corporel (car, de leur nature, ils n'ont besoin de rien), on inventa sur terre un troisième<sup>2</sup> genre d'images, auquel nous pouvons adresser des hommages qui nous procureront la faveur des dieux. De même, en effet, qu'en entourant les images des empereurs d'honneurs dont ils n'ont nullement besoin, on attire néanmoins sur soi leur bienveillance, de même, en entourant les statues des dieux d'honneurs dont ils n'ont nullement besoin, on obtient néanmoins d'eux protection et sollicitude. Le zèle à faire tout ce qui est possible est un indice de la dévotion véritable ; satisfaire ce zèle, c'est attester d'autant mieux la sincérité de ses sentiments religieux. Par contre, dédaigner ce qui est possible et prétendre aspirer à l'impossible, c'est rendre évident, non pas qu'on poursuit l'idéal, mais simplement qu'on néglige ce dont on est capable<sup>3</sup>. En effet, si Dieu n'a besoin de rien, ce n'est pas une raison pour ne lui rien offrir. Il n'a pas besoin que nous consacrons nos discours à célébrer ses louanges. Eh quoi ! est-ce une raison pour les lui refuser aussi ? Assurément non. Par conséquent, il ne faut pas s'abstenir non plus d'un culte en action que les lois ont établi, je ne dirai pas depuis trois ans, ni même depuis trois mille ans, mais depuis l'origine des siècles chez toutes les nations de la terre.

1. Les dieux visibles (corps célestes) sont donc les images des dieux invisibles (intelligibles ou intellectuels). Cf. p. 162, 16 (20) ss.

2. Le troisième si l'on compte les dieux invisibles dans la série.

3. En vrai disciple de Jamblique, Julien semble viser les préten-

ἀπλῶς τὰ τοιαῦτα σύμβολα οἱ πατέρες ἔθεντο τῆς παρουσίας **b**  
 τῶν θεῶν, οὐχ ἵνα ἐκεῖνα θεοὺς νομίσωμεν, ἀλλ' ἵνα δι'  
 αὐτῶν τοὺς θεοὺς θεραπεύσωμεν. Ἐπειδὴ γὰρ ἡμᾶς, ὄντας  
 ἐν σώματι, σωματικᾶς ἔδει ποιεῖσθαι τοῖς θεοῖς καὶ τὰς  
 5 λατρείας, ἀσώματοι δέ εἰσιν αὐτοί, πρῶτα μὲν ἔδειξαν  
 ἡμῖν ἀγάλματα τὸ δεύτερον ἀπὸ τοῦ πρώτου τῶν θεῶν  
 γένος περὶ πάντα τὸν οὐρανὸν κύκλῳ περιφερόμενον. **c**  
 Δυναμένης δὲ οὐδὲ τούτοις ἀποδίδοσθαι τῆς θεραπείας  
 σωματικῶς (ἀπροσδεῆ γὰρ ἐστὶ φύσει), τρίτον ἐπὶ γῆς  
 10 ἐξευρέθη γένος ἀγαλμάτων, εἰς δὲ τὰς θεραπείας ἐκτε-  
 λοῦντες, ἑαυτοῖς εὐμενεῖς τοὺς θεοὺς καταστήσομεν.  
 Ὡσπερ γὰρ οἱ τῶν βασιλέων θεραπεύοντες εἰκόνας, οὐθὲν  
 δεομένων, ὅμως ἐφέλκονται τὴν εὐνοίαν εἰς ἑαυτούς, οὕτως  
 καὶ οἱ θεῶν θεραπεύοντες τὰ ἀγάλματα, δεομένων οὐθὲν **d**  
 15 τῶν θεῶν, ὅμως πείθουσιν αὐτοὺς ἐπαμύνειν σφίσι καὶ  
 κήδεσθαι. Δεῖγμα γὰρ ἐστὶν <τῆς> ὡς ἀληθῶς δσιότητος  
 ἢ περὶ τὰ δυνατὰ προθυμία, καὶ ὁ ταύτην πληρῶν εὐδηλον  
 ὅτι μειζόνως ἐκείνην ἀποδίδωσιν, ὁ δὲ τῶν δυνατῶν  
 ὀλιγωρῶν, εἶτα προσποιούμενος τῶν ἀδυνάτων ὀρέγεσθαι,  
 20 δηλὸς ἐστὶν οὐκ ἐκεῖνα μεταδιώκων, ἀλλὰ ταῦτα παρορῶν.  
 Οὐδὲ γὰρ, εἰ μηδενὸς ὁ θεὸς δεῖται, διὰ τοῦτο οὐδὲν αὐτῷ **294**  
 προσοιστέον. Οὐδὲ γὰρ τῆς διὰ λόγων εὐφημίας δεῖται. Τί  
 οὖν; εὐλογον αὐτὸν ἀποστερησαι καὶ ταύτης; Οὐδαμῶς.  
 Οὐκ ἄρα οὐδὲ τῆς διὰ τῶν ἔργων εἰς αὐτὸν γιγνομένης  
 25 τιμῆς, ἣς ἐνομοθέτησαν οὐκ ἐνιαυτοὶ τρεῖς οὐδὲ τρισχίλιοι,  
 πᾶς δὲ ὁ προλαβὼν αἰὼν ἐν πᾶσι τοῖς τῆς γῆς ἔθνεσιν.

## V

4 σωματικῶς Petau || 9 ἀπροσδεῖα Hertlein || τρίτον: « imo vero  
 δεύτερον, nondum enim secundum genus simulacrorum fuit nomi-  
 natum, sed solummodo primum » Reiske ; ἕτερον Hertlein || 10 ἐξευρέθη  
 Hertlein || 12 et 14 οὐδὲν Hertlein || 15 ὅμως Petau: ὅπως cod. ||  
 16 <τῆς> supplevimus || 18 « fortasse ὅτι <καὶ> μειζόνως  
 — ἀποδώσει » Reiske || 26 post ἔθνεσιν add. cod.: ἀλλ' οὐκ ἐχρήν,  
 ὃ πᾶσαν δαιμόνων πληθὺν ἀναστηλώσας τῆ σῆ ψυχῆ, τοὺς κατὰ σὲ  
 ἀνειδέουσ καὶ ἀσχηματίστους σωματοπλαστεῖσθαι· πῶς δὲ οὐ ξύλα καὶ

Ainsi donc, quand nous contemplons les statues des dieux, gardons-nous de les prendre pour de la pierre ou du bois, mais ne les prenons pas non plus pour les dieux eux-mêmes. En effet, nous ne disons point que les portraits des empereurs sont du bois, de la pierre ou de l'airain, bien moins encore qu'ils sont les empereurs eux-mêmes, mais seulement qu'ils sont leurs images. Or quiconque aime son prince, voit avec plaisir l'image de son prince ; qui aime son enfant, voit avec plaisir celle de son enfant ; qui aime son père, celle de son père. Par conséquent, qui aime les dieux, contemple avec plaisir les statues et les images des dieux, tout en éprouvant à la fois de la vénération et un frémissement devant ces divinités qui, bien qu'invisibles, ont le regard fixé sur lui. Se figurer que ces statues doivent être impérissables du moment qu'on leur a donné le nom d'images divines, c'est à mes yeux prouver qu'on est dépourvu de tout bon sens. Il faudrait certes pour cela que ces images n'eussent pas été faites de main d'homme. L'ouvrage d'un homme sage et excellent peut être détruit par un méchant et un ignorant. Par contre, œuvres des dieux mêmes, les images vivantes de leur invisible essence, les divinités qui accomplissent leurs révolutions autour du ciel demeurent éternelles pendant toute la durée des siècles. Que notre croyance aux dieux ne soit donc point ébranlée de les voir, de les entendre insulter dans leurs images et leurs temples. N'a-t-on pas souvent mis à mort des hommes vertueux, comme Socrate, Dion<sup>1</sup> et le grand Empédocle<sup>2</sup>, dont, je n'en doute pas, les dieux se souciaient bien davantage ? Remarquez<sup>3</sup> que, si les dieux, sachant que ces héros avaient un corps périssable, permirent qu'ils obéissent à la nature

tions de ceux qui mettaient les vertus philosophiques au-dessus des vertus hiératiques et théurgiques, et qui négligeaient les cérémonies du culte pour tâcher d'atteindre à l'union mystique avec Dieu dans l'extase plotinienne. Cf. ma *Vie de Porphyre*, p. 80 ss. et 96s.

1. Dion de Syracuse, l'ami de Platon, assassiné en 354.

2. Nous ne savons rien de pareil au sujet d'Empédocle. Peut-être s'agit-il d'Hermodote de Clazomènes, dont la mort fut en effet vengée par les dieux.

3. Sur cet emploi du pluriel, voir ci-dessus, p. 156, n. 4.

Ἄφορῶντες οὖν εἰς τὰ τῶν θεῶν ἀγάλματα, μήτοι νομί- b c  
 ζωμεν αὐτὰ λίθους εἶναι μήτε ξύλα, μηδὲ μέντοι τοὺς  
 θεοὺς αὐτοὺς εἶναι ταῦτα. Καὶ γὰρ οὐδὲ τὰς βασιλικὰς  
 εἰκόνας ξύλα καὶ λίθον καὶ χαλκὸν λέγομεν, οὐ μὴν οὐδὲ  
 5 αὐτοὺς τοὺς βασιλέας, ἀλλὰ εἰκόνας βασιλέων. Ὅστις οὖν  
 ἔστι φιλοβασιλεύς, ἠδέως ὄρα τὴν τοῦ βασιλέως εἰκόνα, καὶ d  
 ὅστις ἔστι φιλόπαις, ἠδέως ὄρα τὴν τοῦ παιδός, καὶ ὅστις  
 φιλοπάτωρ, τὴν τοῦ πατρός· οὐκοῦν καὶ ὅστις φιλόθεος,  
 ἠδέως εἰς τὰ τῶν θεῶν ἀγάλματα καὶ τὰς εἰκόνας ἀπο-  
 10 βλέπει, σεβόμενος ἅμα καὶ φρίττων ἐξ ἀφανοῦς ὄρωντας  
 εἰς αὐτὸν τοὺς θεοὺς. Εἴ τις οὖν οἴεται δεῖν αὐτὰ μηδὲ  
 φθείρεσθαι διὰ τὸ θεῶν ἅπαξ εἰκόνας κληθῆναι, παντελῶς  
 ἄφρων εἶναι μοι φαίνεται· χρὴν γὰρ δήπουθεν αὐτὰ μηδὲ  
 ὑπὸ ἀνθρώπων γενέσθαι. Τὸ δὲ ὑπὸ ἀνδρός σοφοῦ καὶ ἀγα-  
 15 θοῦ γενόμενον ὑπὸ ἀνθρώπου πονηροῦ καὶ ἄμαθοῦς φθαρῆ- 295  
 ναι δύναται· τὰ δὲ ὑπὸ τῶν θεῶν ζῶντα ἀγάλματα κατα-  
 σκευασθέντα τῆς ἀφανοῦς αὐτῶν οὐσίας, οἱ περὶ τὸν  
 οὐρανὸν κύκλῳ φερόμενοι θεοί, μένει τὸν αἰὲ χρόνον αἶδια.  
 Μηδεὶς οὖν ἀπιστεῖτω θεοῖς, ὄρων καὶ ἀκούων ὡς ἐνύβρισάν  
 20 τινες εἰς τὰ ἀγάλματα καὶ τοὺς ναοὺς. Ἄρ' οὐκ ἀνθρώπους  
 χρηστοὺς ἀπέκτειναν πολλοί, καθάπερ Σωκράτη καὶ Δίωνα b  
 καὶ τὸν μέγαν Ἐμπεδοτίμον; Ὡν εὖ οἶδ' ὅτι μᾶλλον ἐμέ-  
 λησε τοῖς θεοῖς. Ἄλλ' ὄρατε ὅτι καὶ τούτων φθαρτὸν εἰδό-  
 τες τὸ σῶμα συνεχώρησαν εἶξαι τῇ φύσει καὶ ὑποχωρησαι,

## V [U]

λίθους νομίσωμεν ἂν χεῖρες ἀνθρώπων ἐμόρφωσαν; ὣ καὶ τῶν λίθων  
 αὐτῶν ἀφρονέστερε, οὕτως οἶει πάντα ἐκ τῶν ῥινῶν ἔλκεσθαι ὡς περ σὺ  
 παρὰ τῶν ἀλιτηρίων δαιμόνων, ὥστε θεοὺς ἠγεῖσθαι τὰ αὐτῶν τεχνουρ-  
 γήματα; eas indignantis cuiusdam christiani lectoris vituperationes  
 esse e margine in textum translatas primus affirmavit Horkel || 2  
 μήτε: μηδὲ Hertlein || 4 καὶ λίθον καὶ χαλκόν U: καὶ λί..... V ||  
 5/6 ὅστις οὖν ἔστι βασιλεὺς U: "... οὖν.... || βασιλεὺς V; φιλοβα-  
 σιλεύς restituit Petau || 8 τὴν, α supra ἣν scripto, cod. || 22 Empe-  
 dotimum cum Hermotimo confusum esse sive a scriba quodam  
 sive ab ipso Iuliano putat E. Rohde *Psyche* II<sup>6</sup> 95 in adn.

en quittant ce monde, ces mêmes dieux, dans la suite, vinrent tirer vengeance de leurs meurtriers, comme ils sont venus, de nos jours encore, infliger à tous les sacrilèges un châtement éclatant.

Que personne donc n'essaie, par des discours trompeurs, d'ébranler notre foi en la Providence. Ceux-là mêmes qui nous lancent ces insultantes objections<sup>1</sup>, les prophètes des Juifs, que diront-ils de leur temple, trois fois renversé<sup>2</sup>, et point encore rebâti? Je n'en parle pas pour leur faire un affront, moi qui ai projeté de rétablir, en l'honneur du dieu qu'on y invoque, ce temple ruiné depuis si longtemps. Mais je cite ici cet exemple pour montrer que rien d'humain n'est à l'abri de la destruction, et que les prophètes qui ont débité ces sornettes parlaient pour de vieilles femmes imbéciles. Rien n'empêche, j'en conviens, que leur Dieu ne soit grand, bien qu'il n'ait trouvé ni prophètes ni interprètes sérieux. La raison en est qu'ils n'ont point soumis leur âme à la discipline purifiante d'une éducation libérale, ni laissé ouvrir leurs yeux mal dessillés, ni cherché à dissiper les brumes où ils sont plongés. Ce sont des hommes qui, pour ainsi dire, regardent à travers un brouillard une grande lumière : ils n'en ont point une vue nette et claire ; ils se figurent qu'ils aperçoivent, non pas une lumière pure, mais du feu, et, aveugles pour tout ce qui l'entoure, ils se mettent à pousser de grands cris : « Frémissez ! Craignez ! Feu ! Flamme ! Mort ! Glaive ! Épée ! » Beaucoup de mots pour exprimer simplement la puissance malfaisante du feu ! Mais il vaudra mieux faire voir dans un écrit spécial combien ces maîtres de théologie sont loin de valoir nos poètes<sup>3</sup>.

Il convient d'adorer non seulement les images des dieux,

1. En disant que les idoles peuvent être brisées impunément. Cf. p. 162, 11 (14) ss.

2. « Comment (de la Bletterie) n'a-t-il pas vu que le temple bâti par Salomon, reconstruit par Zorobabel, détruit entièrement par Hérode, rebâti par Hérode même avec tant de magnificence, ruiné enfin par Titus, fait manifestement trois temples détruits ? Le compte est juste. » Voltaire (*Questions sur l'Encyclopédie*, s. v. Apostat).

3. On trouve en effet dans le *C. Galil.* quelques fragments des



δίκην δὲ ἀπήτησαν ὕστερον παρὰ τῶν κτεινάντων· ὁ δὲ δὴ συνέβη φανερώς ἐφ' ἡμῶν ἐπὶ πάντων τῶν ἱερσούλων.

Μηδεὶς οὖν ἀπατάτω λόγοις μηδὲ ταραττέτω περὶ τῆς  
 προνοίας ἡμᾶς· οἱ γὰρ ἡμῖν ὄνειδίζοντες τὰ τοιαῦτα, τῶν **c**  
 5 Ἰουδαίων οἱ προφήται, τί περὶ τοῦ νεῶ φήσουσι τοῦ παρ'  
 αὐτοῖς τρίτον ἀνατραπέντος, ἐχειρομένου δὲ οὐδὲ νῦν;  
 Ἐγὼ δὲ εἶπον οὐκ ὄνειδίζων ἐκείνοις, ὅς γε τοσούτοις ὕστε-  
 ρον χρόνοις ἀναστήσασθαι διανοήθην αὐτὸν εἰς τιμὴν τοῦ  
 κληθέντος ἐπ' αὐτῷ θεοῦ· νυνὶ δὲ ἐχρησάμην αὐτῷ δεῖξαι  
 10 βουλόμενος ὅτι τῶν ἀνθρωπίνων οὐδὲν ἄφθαρτον εἶναι **d**  
 δύναται, καὶ οἱ τὰ τοιαῦτα γράφοντες ἐλήρουν προφήται,  
 γραϊδίους ψυχροῖς ὁμιλοῦντες. Οὐθὲν δέ, οἶμαι, κωλύει τὸν  
 μὲν θεὸν εἶναι μέγαν, οὐ μὴν σπουδαίων προφητῶν οὐδὲ  
 ἐξηγητῶν τυχεῖν· αἴτιον δὲ ὅτι τὴν ἑαυτῶν ψυχὴν οὐ  
 15 παρέσχον ἀποκαθᾶραι τοῖς ἐγκυκλίους μαθήμασιν, οὔτε  
 ἀνοῖξαι μεμυκότα λίαν τὰ ὄμματα, οὐδὲ ἀνακαθᾶραι τὴν  
 ἐπικειμένην αὐτοῖς ἀχλύν, ἀλλ' οἷον φῶς μέγα δι' ὁμίχλης **296**  
 οἱ ἄνθρωποι βλέποντες οὐ καθαρῶς οὐδὲ εἰλικρινῶς, αὐτὸ  
 δὲ ἐκεῖνο νενομικότες οὐχὶ φῶς καθαρὸν, ἀλλὰ πῦρ, καὶ  
 20 τῶν περὶ αὐτὸ πάντων ὄντες ἀθέατοι, βοῶσι μεγάλα· « φρίτ-  
 τετε, φοβεῖσθε, πῦρ, φλόξ, θάνατος, μάχαιρα, ῥομφαία »,  
 πολλοῖς ὀνόμασι μίαν ἐξηγούμενοι τὴν βλαπτικὴν τοῦ πυ-  
 ρὸς δύναμιν. Ἄλλ' ὑπὲρ μὲν τούτων ἰδίᾳ βέλτιον παραστή-  
 σαι πόσῳ φαυλότεροι τῶν παρ' ἡμῖν οὗτοι γεγονάσι ποιη- **b**  
 25 τῶν οἱ τῶν ὑπὲρ τοῦ θεοῦ λόγων διδάσκαλοι.

Προσῆκει δὲ οὐ τὰ τῶν θεῶν μόνον ἀγάλματα προσκυ-

19 cf. C. Galil. 155 D. Deuteron. 4, 24, etc.

V

9 ἐπ' αὐτῷ cod. : an Ὑψίστου? cf. p. 197, 11 || 12 γραϊδίους Hertlein  
 || Οὐδὲν Hertlein || 15 ἀποκαθῆραι Hertlein || οὔτε : οὐδέ Hertlein ||  
 16 ἀνακαθῆραι Hertlein || 18 οἱ ἄνθρωποι : an οἱ ἀνόητοι? || 20 μέγα  
 Cobet || 24 οὗτοι Petau : οὕτω cod. || 25 ὑπὲρ τοῦ cod. : an < τοῦ >  
 ὑπερτάτου?

mais aussi leurs temples, leurs enceintes sacrées et leurs autels. La raison veut de plus que l'on honore les prêtres comme ministres et serviteurs des dieux ; ils accomplissent pour nous les devoirs envers les dieux et contribuent puissamment à attirer sur nous leurs bienfaits. En effet, ils sacrifient et prient pour nous tous. Il est donc juste de leur rendre à tous les mêmes honneurs, sinon de plus grands encore qu'aux magistrats civils. Et si l'on estime que les magistrats civils ont droit à tout autant de considération, vu qu'en leur qualité de gardiens des lois, ils exercent pour les dieux une espèce de sacerdoce, il faut cependant témoigner aux premiers une bien plus grande bienveillance. Nous voyons les Achéens presser leur roi de traiter avec respect un prêtre, quoique ennemi<sup>1</sup>, et nous refuserions de respecter des amis qui prient et sacrifient pour nous ?

Mon discours m'ayant conduit au point que, depuis longtemps, j'avais à cœur d'aborder, il importe d'expliquer tout de suite, je pense, ce que doit être le prêtre lui-même pour se rendre digne d'être honoré<sup>2</sup>. Sans arrêter notre pensée sur des considérations personnelles, aussi longtemps qu'un homme porte le nom de prêtre, nous devons l'honorer et l'entourer d'égards. S'il est pervers, enlevons-lui le sacerdoce et méprisons-le, comme convaincu d'indignité. Par contre, aussi longtemps qu'il sacrifie pour nous, qu'il officie, qu'il s'approche des dieux, regardons-le avec une pieuse vénération comme la propriété la plus précieuse des dieux<sup>3</sup>. Car, si nous aimons les pierres dont sont faits les

développements que Julien annonce ici. Nous y lisons par exemple (155 CD) : « Dieu est jaloux, dit Moïse (*Exode* 20, 5), et ailleurs encore : notre Dieu est un feu dévorant (*Deutér.* 4, 24) ; cf. *Hébr.*, 12, 29 ». Un peu plus loin (171 E), Julien insiste de nouveau : « Quelle est l'imitation de Dieu prônée chez les Hébreux ? la colère, l'irritation, une jalousie sauvage. » Cf. aussi *ibid.*, 39 B ss., 42 E ss., 96 CD, etc. — A la fin de notre passage, Julien semble constater lui-même qu'il a fait une digression en parlant des prophètes des Juifs.

1. Chrysès ; voir *Illiade*, A, 23.

2. Il est probable qu'il y a ici une lacune dans le texte.

3. Dans les cultes orientaux, le prêtre est l'esclave de son dieu, et par conséquent sa propriété.

νεῖν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ναοὺς καὶ τὰ τεμένη καὶ τοὺς βωμούς,  
 Εὐλογον δὲ καὶ τοὺς ἱερέας τιμᾶν ὡς λειτουργοὺς θεῶν καὶ  
 ὑπηρέτας καὶ διακονοῦντας ἡμῖν τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς,  
 συνεπισχύοντας τῇ ἐκ θεῶν εἰς ἡμᾶς τῶν ἀγαθῶν δόσει  
 5 προθύουσι γὰρ πάντων καὶ ὑπερέχονται. Δίκαιον οὖν ἀπο- c  
 δίδόναι πᾶσιν αὐτοῖς οὐκ ἔλαττον, εἰ μὴ καὶ πλεον ἢ τοῖς  
 πολιτικοῖς ἄρχουσι τὰς τιμάς. Εἰ δέ τις οἴεται τοῦτο ἐπι-  
 ῖσης χρήναι νέμειν αὐτοῖς καὶ τοῖς πολιτικοῖς ἄρχουσιν,  
 ἐπεὶ κακείνοι τρόπον τινὰ τοῖς θεοῖς ἱερατεύουσι, φύλακες  
 10 ὄντες τῶν νόμων, ἀλλὰ τὰ γε τῆς εὐνοίας παρὰ πολὺ χρή  
 νέμειν τούτοις. Οἱ μὲν γὰρ Ἄχαιοι καίπερ πολέμιον ὄντα d  
 τὸν ἱερέα προσέταπτον αἰδεῖσθαι τῷ βασιλεῖ· ἡμεῖς δὲ  
 οὐδὲ τοὺς φίλους αἰδούμεθα τοὺς εὐχομένους ὑπὲρ ἡμῶν  
 καὶ θύοντας;  
 15 Ἄλλ' ἐπεὶπερ ὁ λόγος εἰς τὴν πάλαι ποθουμένην ἀρχὴν  
 ἐλήλυθεν, ἄξιον οἶμαί μοι διελθεῖν ἐφεξῆς ὁποῖός τις ᾧ ὁ  
 ἱερεὺς αὐτός τε δικαίως τιμηθήσεται \*\*\* τὸ γὰρ ἡμέτερον οὐ  
 20 χρή σκοπεῖν οὐδὲ ἐξετάζειν, ἀλλὰ ἕως ἄν ἱερεὺς τις ὀνο- 297  
 μάζηται, τιμᾶν αὐτὸν χρή καὶ θεραπεύειν, εἰ δὲ εἴη πονη-  
 ρός, ἀφαιρεθέντα τὴν ἱερωσύνην, ὡς ἀνάξιον ἀποφανθέντα  
 περιορᾶν· ἕως δὲ προθύει καὶ κατάρχεται καὶ παρίσταται  
 τοῖς θεοῖς, ὡς τὸ τιμιώτατον τῶν θεῶν κτήμα προσβλε-  
 πτέος ἐστὶν ἡμῖν μετὰ αἰδοῦς καὶ εὐλαβείας. Ἄτοπον γὰρ  
 εἶ τοὺς μὲν λίθους, ἐξ ᾧ οἱ βωμοὶ πεποίηνται, διὰ τὸ

11 sq. cf. Homer. A 23 || 18 sq. cf. p. 150, 1 sq.

## V

6 εἰ μὴ καὶ Hertlein: εἰ καὶ μὴ cod. || 7/8 ἐπ' ἴσης Hertlein || 16  
 οἶμαί μοι Petau: εἶναι μοι cod. εἶναί μοι <δοκεῖ> Cobet || 17 « aut  
 τε delendum est, aut deest aliquid, e. g. ἱερεὺς τοὺς τε θεοὺς ὁσίως  
 τιμήσει, αὐτός τε δικαίως ὑπ' ἀνθρώπων τιμηθήσεται » Reiske; (post  
 αὐτός τε δικαίως τιμηθήσεται) « desiderantur complura ... nam αὐτός  
 τε arguit alteram sententiae partem a Iuliano fuisse additam; nisi  
 forte liberiore orationis compositione Iulianus usus est » Cobet;  
 « haec fere videntur excidisse: καὶ τοὺς θεοὺς τιμᾶσθαι ποιήσει » Hert-  
 lein, qui lacunam significavit. || 20 ἀποφανέντα Petau.

autels parce qu'elles sont consacrées aux dieux et qu'elles ont une forme et une figure appropriée au culte auquel on les destine, par quelle inconséquence refuserions-nous d'honorer un homme voué aux dieux ? Mais, objectera-t-on peut-être, faut-il l'honorer, s'il est injuste et s'il manque fréquemment à ses devoirs envers les dieux ? A cela je réponds que l'on doit faire la preuve de ses fautes, pour l'empêcher de troubler les dieux par sa perversité, mais que, tant que cette preuve n'est pas faite, on ne peut pas lui refuser le respect<sup>1</sup>. Car il serait déraisonnable de s'attacher à de tels griefs pour priver de leurs honneurs non seulement des coupables, mais aussi des hommes dignes d'être honorés. Ainsi donc, que tout prêtre, comme tout magistrat, soit entouré de considération. Voici comment le dieu de Didymes<sup>2</sup> se prononce à ce sujet :

Quiconque, en la superbe de son esprit, aux ministres  
Des immortels follement fait injure et contre leurs privilèges  
Conspire dans l'audace de sa pensée impudente,  
Ne parcourra plus jusqu'au terme la route de la vie.  
Car il outrage les dieux bienheureux  
Que ces hommes ont l'honneur de servir pieusement<sup>3</sup>.

Ailleurs encore le dieu dit :

< Protège > mes serviteurs contre tout mal funeste<sup>4</sup>,

et il affirme que, par égard pour eux, il infligera un châti-  
ment à leurs agresseurs. Le dieu a fait entendre maintes  
paroles semblables qui nous mettent à même de savoir com-  
ment il faut honorer les prêtres et les servir. Mais j'en par-  
lerai ailleurs plus longuement<sup>5</sup>. Je me contente de montrer  
maintenant que je n'avance rien à la légère<sup>6</sup>, et j'estime que

1. Cf. p. 149, 22 (28) ss.

2. Apollon.

3. Le même oracle a déjà été cité par Julien, p. 150, s.

4. Manifestement altéré, ce vers devait énoncer un ordre (cf. p. 166, 1 : « et son ordre formel »).

5. Cf. p. 152, n. 1.

6. Cf. p. 153, 16 (19) ss., où Julien, en insistant sur la même idée, montre combien il appréhendait de paraître introduire de son propre chef des innovations dans le culte païen.

καθιερωσθαι τοῖς θεοῖς ἀγαπήσομεν, ὅτι μορφήν ἔχουσι  
καὶ σχῆμα πρέπον εἰς ἣν εἰσι κατεσκευασμένοι λειτουρ- **b**  
γίαν, ἄνδρα δὲ καθωσιωμένον τοῖς θεοῖς οὐκ οἰησόμεθα  
χρῆναι τιμᾶν. Ἴσως ὑπολήψεται τις· ἀλλὰ ἀδικοῦντα καὶ  
5 ἔξαμαρτάνοντα πολλὰ τῶν πρὸς τοὺς θεοὺς δοσίων ; Ἐγὼ  
δὴ φημι χρῆναι τὸν μὲν τοιοῦτον ἐξελέγχειν, ἵνα μὴ πο-  
νηρὸς ᾧν ἐνοχλῆ τοὺς θεοὺς, ἕως δὲ ἐξελέγχη τις, μὴ  
ἀτιμάζειν. Οὐδὲ γὰρ εὐλογον, ἐπιλαβομένους ταύτης τῆς  
ἀφορμῆς, οὐ τούτων μόνον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐπιτηδείων τιμᾶ- **c**  
10 σθαι [καὶ] τὴν τιμὴν προσαφαιρῆσθαι. Ἐστω τοίνυν, ὥσπερ  
ἄρχων, οὕτω δὲ καὶ ἱερεὺς πᾶς αἰδέσιμος, ἐπειδὴ καὶ ἀπό-  
φασίς ἐστὶ θεοῦ τοῦ Διδυμαίου τοιαύτη·

Ὅσοι ἐς ἀρητήρας ἀτασθαλίῃσι νόοιο  
ἀθανάτων ρέζουσ' ἀποφώλια, καὶ γεράεσσι  
01 15 ἀντία βουλεύουσιν ἀδεισιθέοισι λογισμοῖς, **d**  
οὐκέθ' ὄλην βιότοιο διεκπερόωσιν ἀταρπὸν,  
ὅσοι περ μακάρεσσι ἐλωθήσαντο θεοῖσιν,  
ᾧν κείνοι θεόσεπτον ἔλον θεραπηίδα τιμὴν.

Καὶ πάλιν ἐν ἄλλοις ὁ θεὸς φησι·

298

01 20 Πάντη μὲν θεράποντας ἐμοὺς ὀλοῆς κακότητος,  
καὶ φησιν ὑπὲρ τούτων δίκην ἐπιθήσειν αὐτοῖς. Πολλῶν δὲ  
εἰρημένων τοιούτων παρὰ τοῦ θεοῦ, δι' ᾧν ἔνεστι μαθόντας  
ὅπως χρῆ τιμᾶν καὶ θεραπεύειν τοὺς ἱερέας, εἰρήσεται  
μοι διὰ πλειόνων ἐν ἄλλοις· ἀπόχρη δὲ νῦν ὅτι μὴ σχε-  
01 25 διάζω μηδὲν ἐπιδειξαι, τὴν τε ἐκ τοῦ θεοῦ πρόρρησιν καὶ

13 — 18 cf. p. 150, 20 sq. || 23 sq. cf. Asmus *Zeitschr. für Kirchengesch.* XVI 1895 p. 221 || 24 sq. cf. p. 153, 16 sq.

## V

1 ἀγαπῶμεν Cobet || 3 καθωσιωμένον Cobet: καθοσιούμενον cod.  
|| 7 δ' <ἄν> Hertlein || « immo ἐξελέγξη » Hertlein || 10 [καὶ] Cobet  
|| προσαφαιρῆσθαι: « in illo πρὸς est notio una, una cum indignis  
etiam dignos fraudare suis honoribus » Reiske || 17 sq. cf. supra adn.  
ad p. 151, 1 sq. || 20 πάντη cod.: mendosus textus esse videtur;  
an <ῥῦσαι> πάντη? cf. p. 166, 1: τὸ ἐπίταγμα || 22 an μαθεῖν?

la prédiction du dieu et son ordre formel suffisent pour le faire voir. Ainsi donc, si l'on n'accorde que peu de confiance à mes leçons, que l'on s'incline devant le dieu, qu'on lui obéisse et qu'on rende les plus grands honneurs aux prêtres des dieux.

Quelles doivent être les qualités du prêtre, je vais maintenant essayer de le dire. Je ne parle pas pour toi (car si je n'avais su déjà, et par le témoignage de notre guide<sup>1</sup> et par celui des dieux très grands, que tu remplirais ces saintes fonctions aussi bien qu'il dépendrait de ta volonté, jamais je n'aurais osé te confier un ministère aussi considérable<sup>2</sup>), mais je veux te mettre à même d'instruire les autres, non seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes, avec plus de persuasion et d'autorité; tu montreras que ce n'est pas de ton chef ni à toi seul que tu règles ta pensée et ton action, mais que je t'apporte mon suffrage, moi qui, grâce aux dieux, ai le titre de souverain pontife, peu digne certes d'une si haute mission, mais aspirant à l'être et ne cessant de demander aux dieux cette faveur. En effet, sache-le bien, les dieux nous donnent de grandes espérances pour ce qui doit suivre la mort<sup>3</sup>. Or il faut se fier à eux sans réserve: ils ont coutume de dire la vérité, non seulement sur l'au delà, mais aussi sur la vie présente. Si, grâce à leur puissance extraordinaire, ils savent maîtriser les agitations de cette vie-ci en y réprimant tout désordre et tout excès, comment, dans l'autre vie, où les éléments ennemis sont séparés, l'âme immortelle se trouvant libérée et le corps mort redevenu de la terre, ces mêmes dieux ne seraient-ils pas capables de

1. Maxime d'Éphèse; cf. p. 152, n. 2.

2. Voir p. 153, 5 ss. ce que Julien en a déjà dit.

3. On trouve des expressions analogues dans le premier fragment de l'épître (p. 152, 17 ss.) et à la fin des *Césars*: « Quant à toi, dit Hermès en s'adressant à moi (Julien), je t'ai fait connaître Mithra ton père. A toi de suivre ses commandements, afin que tu aies, durant ta vie, une amarre et un port assurés, et que, lorsqu'il faudra partir d'ici-bas, tu puisses, avec la bonne espérance, trouver dans ce dieu un guide bienveillant. »

τὸ ἐπίταγμα τῶν αὐτοῦ λόγων ἱκανὸν ἠγούμενος. Εἴ τις b  
οὖν <οὐκ> ἀξιόπιστον ὑπέιληφεν ἐμὲ διδάσκαλον τῶν  
τοιούτων, αἰδεσθεὶς τὸν θεόν, ἐκείνῳ πειθέσθω, καὶ τοὺς  
ἱερέας τῶν θεῶν τιμάτω διαφερόντως.

5 Ὅποιον δὲ αὐτὸν εἶναι χρή, πειράσομαι νῦν εἰπεῖν, οὐχ  
ἐνεκα σοῦ (τοῦτο μὲν γὰρ εἰ μὴ τὸ νῦν ἠπιστάμην, ἅμα μὲν  
τοῦ καθηγεμόνος, ἅμα δὲ τῶν μεγίστων θεῶν μαρτυρούν-  
των, ὅτι τὴν λειτουργίαν ταύτην διαθήσῃ καλῶς, ὅσα γε c  
εἰς προαίρεσιν ἤκει τὴν σὴν, οὐδ' ἂν ἐτόλμησά σοι μετα-  
δοῦναι τοσοῦτου πράγματος), ἀλλ' ὅπως ἔχῃς ἐντεῦθεν διδά-  
σκεῖν τοὺς ἄλλους, οὐκ ἐν ταῖς πόλεσι μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς  
ἀγροῖς, εὐλογώτερον καὶ ἐπ' ἐξουσίας, ὡς οὐκ οἴκοθεν αὐτὰ  
νοεῖς καὶ πράττεις μόνος, ἔχεις δὲ καὶ ἐμὲ σύμψηφον  
σεαυτῷ, δοκοῦντά γε εἶναι διὰ τοὺς θεοὺς ἀρχιερέα μέγι- d  
στον, ἀξίον μὲν οὐδαμῶς πράγματος τοσοῦτου, βουλόμενον  
δὲ εἶναι καὶ προσευχόμενον ἄει τοῖς θεοῖς. Εὖ γὰρ ἴσθι,  
μεγάλας ἡμῖν οἱ θεοὶ μετὰ τὴν τελευταίαν ἐπαγγέλλ-  
ονται. Πειστέον δὲ αὐτοῖς πάντως· ἀψευδεῖν γὰρ εἰώθασιν  
οὐχ ὑπὲρ ἐκείνων μόνον, ἀλλὰ καὶ τῶν ἐν τῷ βίῳ τῷδε. Οἱ  
δε 20 δὲ διὰ περιουσίαν δυνάμεως οἰοί τε ὄντες καὶ τῆς ἐν τῷ  
βίῳ τούτῳ περιγενέσθαι ταραχῆς καὶ τὸ ἄτακτον αὐτοῦ 299  
καὶ τὸ ἀλλόκοτον ἐπανορθοῦν ἄρ' οὐκ ἐν ἐκείνῳ μᾶλλον,  
ὅπου διήρηται τὰ μαχόμενα, χωρισθείσης μὲν τῆς ἀθανά-  
του ψυχῆς, γῆς δὲ γενομένου τοῦ νεκροῦ σώματος, ἱκανοὶ  
δε 25 παρασχεῖν ἔσσονται ταῦθ' ὅσαπερ ἐπηγγείλαντο τοῖς ἀνθρώ-

17 sq. cf. p. 152, 17 qs.

V [U]

2 <οὐκ> supplevimus || 10 ἐντεῦθεν Hertlein: ἐγγύθεν cod. ἐνθεν  
Horkel || 13 ἔχεις Reiske: ἔχειν cod. || 15 « post αἰδαμῶς videtur ὄντα  
deesse, ob insequens βουλόμενον δ' εἶναι; nam alias non desiderem »  
Reiske || πράγματος: ἀπ' τάγματος? || 20 καὶ τῆς ἐν U: ..... V || 21  
περιγενέσθαι Cobet: γενέσθαι cod.; ἐξελέσθαι « epipete » proponit  
Reiske || 22 ἐπανορθοῦν U: ...ορθοῦν V || 24 γῆς δὲ Reiske: τῆσδε  
cod.

réaliser tout ce qu'ils ont fait espérer aux hommes ? Sachant donc que les dieux réservent à leurs prêtres de grandes récompenses, portons-nous garants en toutes choses de la valeur de leur parole. A l'appui de ce qu'il faut dire aux foules, produisons l'exemple de notre propre vie.

Nous devons commencer par pratiquer la piété envers les dieux<sup>1</sup>. Il convient que nous exercions auprès d'eux notre ministère avec l'idée qu'ils sont présents et qu'ils nous voient, bien que nous ne puissions les voir ; que leurs yeux, plus puissants que l'éclat de toute lumière, percent jusqu'aux secrets de nos pensées. Ce langage n'est pas de moi : c'est celui que le dieu<sup>2</sup> a souvent fait entendre. Je me borne à citer un seul de ses oracles et je prouverai du même coup deux choses : d'abord que les dieux voient tout, ensuite que notre piété réjouit leur cœur :

Partout au loin s'étend le rayon vigilant de Phébus.  
A travers les roches dures passe son regard rapide,  
Et il plonge dans le sombre azur de la mer ; rien ne lui échappe,  
Ni la foule des étoiles qui vont tournant sans cesse  
Dans le ciel inlassable, selon la loi de la sage Nécessité,  
Ni aux enfers les tribus des morts qu'a reçues  
Le Tartare en sa nuit ténébreuse dans le fond de l'Hadès.  
Les mortels pieux font mes délices tout autant que l'Olympe<sup>3</sup>.

Puisque toute âme, et principalement l'âme humaine a, plus que la pierre et la roche, de l'affinité et de la parenté avec les dieux, il est naturel qu'elle soit d'autant plus facilement et plus efficacement pénétrée par leur regard. Considère aussi combien le dieu se montre l'ami des hommes quand il prétend que la pensée des gens pieux le réjouit

1. Cf. ce que Julien a déjà dit de la piété p. 160, 20 (26) ss., et de plus l'introduction, p. 105, n. 1.

2. Apollon.

3. Le dernier vers se retrouve sans variante chez Hiéroclès (*In aureum carmen*, p. 421<sup>a</sup>, 10 Mullach). Tout ce passage de Julien (depuis la l. 6) semble inspiré par des oracles analogues à ceux que l'on trouve chez K. Buresch, *Klaros* (Teubner, 1889), p. 113, 3 ss. (cf. les notes) et p. 108, 1 ss. ; cf. aussi Lobeck, *Aglaophamus*, p. 913. On pourrait être tenté de croire que Julien a utilisé l'ouvrage de Porphyre, *De philosophia ex oraculis haurienda* (dont les fragments ont été recueillis par G. Wolff, Berlin, 1856), s'il ne déclarait pas



ποις; Εἰδότες οὖν ὅτι μεγάλας ἔχειν ἔδοσαν οἱ θεοὶ τοῖς  
ἱερεῦσι τὰς ἀμοιβάς, ἐγγύους αὐτοὺς ἐν πᾶσι τῆς ἀξίας **b**  
τῶν θεῶν κατασκευάσωμεν, ὧν πρὸς τὰ πλήθη χρὴ λέγειν  
δειγμα τὸν ἑαυτῶν ἐκφέροντας βίον.

5 Ἄρκτεον δὲ ἡμῖν τῆς πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείας. Οὕτω  
γὰρ ἡμᾶς πρέπει τοῖς θεοῖς λειτουργεῖν, ὡς παρεστηκόσιν  
αὐτοῖς καὶ ὀρώσι μὲν ἡμᾶς, οὐχ ὀρωμένοις, δὲ ὑφ' ἡμῶν,  
καὶ τὸ πάσης αὐγῆς ὄμμα κρεῖττον ἄχρι τῶν ἀποκρυπτο- **c**  
μένων ἡμῖν λογισμῶν διατετακόσιν. Ὅτι δὲ οὐκ ἐμὸς ὁ λόγος  
οὗτός ἐστιν, ἀλλὰ τοῦ θεοῦ, διὰ πολλῶν μὲν εἰρημένος  
λόγων, ἐμοὶ δὲ δῆτα ἀπόχρη καὶ ἓνα παραθεμένῳ δύο δι'  
ἑνὸς παραστήσαι, πῶς μὲν ὀρώσιν οἱ θεοὶ πάντα, πῶς δὲ  
ἐπὶ τοῖς εὐσεβέσιν εὐφραίνονται.

Πάντη Φοιβείῃ τέταται τανυσισκόπος ἀκτίς· **d**  
καὶ τε διὰ στερεῶν χωρεῖ θοὸν ὄμμα πετράων,  
καὶ διὰ κυανέης ἄλός ἔρχεται, οὐδέ ἐ λήθει  
πληθὺς ἀστερόεσσα παλινδίνητος ἰοῦσα  
οὐρανὸν εἰς ἀκάμαντα σοφῆς κατὰ θεσμὸν ἀνάγκης,  
οὐδ' ὄσα νερτερίων ὑπεδέξατο φύλα καμόντων  
0220 Τάρταρος ἀγλυόεσσαν ὑπὸ ζόφον Ἄιδος εἴσω· **300**  
εὐσεβέσιν δὲ βροτοῖς γάννυμαι τόσον, ὅσον Ὀλύμπῳ.

Ἄσφ δὲ λίθου καὶ πέτρας ἅπασα μὲν ψυχὴ, πολὺ δὲ πλέον  
ἢ τῶν ἀνθρώπων οἰκειότερον ἔχει καὶ συγγενέστερον πρὸς  
τοὺς θεοὺς, τοσοῦτῳ μᾶλλον εἰκὸς ἐστὶ βῆρον καὶ ἐνεργέ-  
0225 στερον δι' αὐτῆς χωρεῖν τῶν θεῶν τὸ ὄμμα. Θεᾶ δὲ τὴν  
φιλανθρωπίαν τοῦ θεοῦ γάννυσθαι φάσκοντος τῆ τῶν εὐσε- **b**

9 sq. cf. Buresch *Klaros* p. 108 et 113, etc. || 21 cf. Hierocl. *In aur. carmen* p. 421<sup>a</sup> 10 Mullach.

## V

10 εἰρημένος: « εἴρηται aut εὐμαρὲς ἐπιδειξαι » Reiske || 17 πλί-  
θουσα στερόεσσα cod., corr. Petau || ἰοῦσα Petau: ἐοῦσα cod. || 20  
ἀγλυόεντος? Hertlein; cf. p. 168, 2 || 21 εὐσεβέσι cod. || γάννυμαι  
τόσσον cod., corr. Petau; cf. Hierocl. *l. l.* || 25 Θεῶ δὲ Reiske || 26  
γάννυσθαι cod., corr. Petau.

autant que la pureté de l'Olympe. Ne retirera-t-il pas sûrement nos âmes des ténèbres et du Tartare, si nous l'implorons avec piété? Il connaît en effet ceux qui sont enfermés dans le Tartare (car ces régions ne sont pas soustraites à la puissance des dieux) et il promet aux hommes pieux l'Olympe à la place du Tartare. C'est pourquoi il faut s'attacher avant tout aux œuvres de la piété, en s'approchant des dieux avec respect, sans rien dire ni rien écouter de honteux.

Les prêtres doivent non seulement s'abstenir de toute action impure, de toute pratique licencieuse, mais aussi se garder de proférer ou d'écouter des propos indécents. Il nous faut donc bannir toute plaisanterie grossière et toute conversation obscène. Ainsi — pour que tu puisses savoir ce que je veux dire — qu'un prêtre ne lise ni Archiloque, ni Hipponax<sup>1</sup>, ni aucun autre de ceux qui écrivent comme eux. Qu'il évite aussi, dans la comédie ancienne, tout ce qui est du même genre, ou, mieux encore, qu'il la rejette tout entière. Seule, la philosophie peut nous convenir et <nous devons préférer><sup>2</sup>, parmi les philosophes, ceux qui, dans leur éducation, ont choisi les dieux pour guides<sup>3</sup>, comme Pythagore, Platon, Aristote et l'école de Chrysippe et de Zénon. Il ne faut, en effet, s'attacher ni à tous ni aux doctrines de tous, mais à ceux-là seulement; et encore, chez eux, ne devons-nous prendre que ce qui peut nous inspirer de la piété et nous enseigner, au sujet des dieux, tout d'abord qu'ils existent, ensuite que leur providence s'occupe des choses d'ici-bas, et qu'ils ne font aucun mal aux hommes, pas plus que les uns aux autres, par jalousie, envie, ou inimitié<sup>4</sup>. Pour leur avoir lui-même (*Orat.* V, 161 C) qu'il s'est abstenu de lire un ouvrage de ce néo-platonicien traitant des mêmes questions que lui.

1. Voir p. 17, n. 2.

2. Il y a ici, semble-t-il, une lacune dans le texte, mais le sens de la phrase se reconstitue aisément.

3. Nous avons déjà rencontré une expression analogue dans l'*Ep.*, 61, p. 74, 12 (II).

4. Il suffit de relire les extraits du *C. Galil.* qui ont été traduits ci-dessus (p. 163, n. 3) pour constater que, dans ce passage encore, Julien a en vue des polémiques destinées à figurer dans son grand ouvrage contre les chrétiens.

βῶν ἀνδρῶν διανοία, ὅσον Ὀλύμπῳ τῷ καθαρῳτάτῳ. Πάντως  
 ἡμῖν οὗτος οὐχὶ καὶ ἀνάξει τὰς ψυχὰς ἡμῶν ἀπὸ τοῦ ζόφου  
 καὶ τοῦ Ταρτάρου μετ' εὐσεβείας αὐτῷ προσιόντων ; Οἶδε  
 μὲν γὰρ καὶ τοὺς ἐν τῷ Ταρτάρῳ κατακεκλεισμένους (οὐδὲ γὰρ  
 5 ἐκεῖνα τῆς τῶν θεῶν ἐκτὸς πίπτει δυνάμεως), ἐπαγγέλλεται  
 δὲ τοῖς εὐσεβέσι τὸν Ὀλυμπον ἀντὶ τοῦ Ταρτάρου. Διόπερ  
 10 χρῆ μάλιστα τῶν τῆς εὐσεβείας ἔργων ἀντέχεσθαι, προσ-  
 λόντας μὲν τοῖς θεοῖς μετ' εὐλαβείας, αἰσχρὸν δὲ μήτε  
 λέγοντας μήτε ἀκούοντας.

Ἀγνεύειν δὲ χρῆ τοὺς ἱερέας οὐκ ἔργων μόνον ἀκαθάρ-  
 των οὐδὲ ἀσελγῶν πράξεων, ἀλλὰ καὶ ῥημάτων καὶ ἀκροα-  
 μάτων τοιούτων. Ἐξελατέα τοίνυν ἐστὶν ἡμῖν πάντα τὰ  
 ἐπαχθῆ σκώμματα, πᾶσα δὲ ἀσελγῆς ὁμιλία. Καὶ ὅπως εἰδέ-  
 ναι ἔχῃς ὁ βούλομαι φράζειν, ἱερωμένος τις μήτε Ἀρχίλο-  
 15 χον ἀναγινωσκέτω μήτε Ἰππώνακτα μήτε ἄλλον τινὰ τῶν  
 τὰ τοιαῦτα γραφόντων. Ἀποκλινέτω καὶ τῆς παλαιᾶς κω-  
 μωδίας ὅσα τῆς τοιαύτης ιδέας ἄμεινον μὲν γὰρ καὶ πάντα.  
 Πρέποι δ' ἂν ἡμῖν ἡ φιλοσοφία μόνη\*\*\* καὶ τούτων οἱ θεοὺς  
 ἡγεμόνας προστησάμενοι τῆς ἑαυτῶν παιδείας, ὥσπερ Πυθα-  
 20 γόρας καὶ Πλάτων καὶ Ἀριστοτέλης οἳ τε ἀμφὶ Χρῦσιππον  
 καὶ Ζήνωνα. Προσεκτέον μὲν γὰρ οὔτε πᾶσιν οὔτε τοῖς  
 πάντων δόγμασιν, ἀλλὰ ἐκείνοις μόνον, καὶ ἐκείνων ὅσα  
 25 εὐσεβείας ἐστὶ ποιητικά, καὶ διδάσκει περὶ θεῶν πρῶτον μὲν  
 ὡς εἰσὶν, εἶτα ὡς προνοοῦσι τῶν τῆδε, καὶ ὡς ἐργάζονται  
 μὲν οὐδὲ ἐν κακὸν οὐδὲ ἀνθρώπους οὐδὲ ἀλλήλους, φθο-

18 sq. cf. p. 74, 12.

V [U]

1/2 Πάντως - οὐχί: « aut πῶς scribendum videtur aut οὐχί tollen-  
 dum » Hertlein || 2 ἡμῖν: an ἡπιος? P. Thomas || οὗτος Reiske: οὕτως  
 cod. || 8 δὲ: μηδὲν Reiske || 12 πάντα τὰ U: πᾶν... V || 14 ἔχῃς ὁ  
 βούλομαι U: ἐ... β... | V || 15 μήτε<sup>1</sup>: μὴ δὲ cod., corr. Hertlein ||  
 17 μὲν γὰρ: an μέντοι? || 17 sq. πάντως πρέποι δ' ἂν Petau; sicut cod.  
 interpungimus || 18/19 οἳ — προστησάμενοι Horkel: ἡ — προστησαμένη  
 cod.; lacunam significavimus || 19 ὥσπερ Hertlein: ὅπερ cod. || 25  
 οὐδὲ — οὐδὲ cod.: οὔτε — οὔτε Cobet || ἀλλήλους Cobet: ἄλλους cod.

prêté ces sentiments, nos poètes se sont fait honnir, tandis que les prophètes des Juifs, pour leur obstination à présenter les mêmes fables, obtiennent l'admiration des misérables sectateurs des Galiléens.

Il nous convient de ne lire que des histoires tirées de faits réels. Écartons les fictions rapportées sous forme d'histoire chez les anciens, affaires d'amour et absolument tout ce qui y ressemble. De même que tous les chemins ne conviennent pas aux prêtres et qu'on doit à cet égard aussi imposer certaines règles<sup>1</sup>, de même, toute lecture ne sied point à leur caractère sacré. En effet les discours produisent dans l'âme une disposition particulière, capable d'éveiller insensiblement les passions, puis d'allumer soudain une flamme violente, contre laquelle il importe, à mon avis, de se prémunir de loin. Fermons tout accès aux traités d'Épicure et à ceux de Pyrrhon. Déjà, il est vrai, un bienfait des dieux a détruit leurs ouvrages au point que la plupart ont disparu. Rien n'empêche cependant de les mentionner ici à titre d'exemple, et pour préciser quel genre de discours les prêtres doivent avant tout exclure<sup>2</sup>. Et ce que je dis des discours s'applique à plus forte raison aux pensées. Car il y a une différence, à mon avis, entre le péché de la langue et celui de l'esprit, et c'est sur l'esprit qu'il faut veiller avec le plus grand soin, vu qu'il entraîne la langue à partager ses fautes.

Il faut apprendre par cœur les hymnes en l'honneur des dieux<sup>3</sup>. Il en existe un grand nombre de fort beaux, composés par les anciens et par les modernes. Tâchons de savoir au moins ceux qu'on chante dans les temples. La plupart en effet sont un don accordé par les dieux mêmes à nos supplications. Quelques-uns seulement sont l'œuvre des hommes, à

1. Petau a rapproché de ce passage un extrait de Posidonius cité chez Athénée (VI, 274 AB). Cf. aussi l'anecdote rapportée par Eunape dans sa vie de Jamblique (*Vit. Soph.*, p. 458, 51 ss.; cf. ci-dessus p. 129).

2. Sur les lectures visées ici par Julien, voir mon étude sur *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, (l. l., p. 43, n. 2), p. 437 ss.

3. Cf. p. 120 s.

νοῦντες καὶ βασκαίνοντες καὶ πολεμοῦντες, ὅποια γράφον-  
 τες μὲν οἱ παρ' ἡμῖν ποιηταὶ κατεφρονήθησαν, οἱ δὲ τῶν  
 Ἰουδαίων προφήται διατεταμένως συγκατασκευάζοντες ὑπὸ  
 τῶν ἀθλίων τούτων τῶν προσνειμάντων ἑαυτοὺς τοῖς Γαλι- b  
 5 λαίοις θαυμάζονται.

Πρέποι δ' ἂν ἡμῖν ἱστορίαις ἐντυγχάνειν, ὅπόσαι συν-  
 εγράφησαν ἐπὶ πεπονημένοις τοῖς ἔργοις· ὅσα δὲ ἔστιν ἐν  
 ἱστορίας εἶδει παρὰ τοῖς ἔμπροσθεν ἀπηγγελμένα πλάσματα  
 παραιτητέον, ἐρωτικὰς ὑποθέσεις καὶ πάντα ἀπλῶς τὰ  
 10 τοιαῦτα. Καθάπερ γὰρ οὐδὲ ὁδὸς πᾶσα τοῖς ἱερωμένοις  
 ἀρμόττει, τετάχθαι δὲ χρὴ καὶ ταύτας, οὕτως οὐδὲ ἀνά- c  
 γνωσμα πᾶν ἱερωμένῳ πρέπει· ἐγγίνεται γὰρ τις τῇ ψυχῇ  
 διάθεσις ὑπὸ τῶν λόγων, καὶ κατ' ὀλίγον ἐγείρει τὰς ἐπιθυ-  
 μίας, εἴτα ἐξαίφνης ἀνάπτει δεινὴν φλόγα, πρὸς ἣν, οἶμαι,  
 15 χρὴ πόρρωθεν παρατετάχθαι. Μήτε Ἐπικούρειος εἰσίτω  
 λόγος μήτε Πυρρώνειος· ἤδη μὲν γὰρ καλῶς ποιοῦντες οἱ  
 θεοὶ καὶ ἀνηρήκασιν, ὥστε ἐπιλείπειν καὶ τὰ πλεῖστα τῶν  
 βιβλίων· ὅμως οὐθὲν κωλύει τύπου χάριν ἐπιμνησθῆναι μὲν d  
 καὶ τούτων, ὁποίων χρὴ μάλιστα τοὺς ἱερέας ἀπέχεσθαι  
 20 λόγων, εἰ δὲ λόγων, πολὺ πρότερον ἐννοιῶν· οὐδὲ γὰρ, οἶμαι,  
 ταῦτόν ἐστιν ἀμάρτημα γλώττης καὶ διανοίας, ἀλλ' ἐκείνην  
 χρὴ μάλιστα θεραπεύειν, ὡς καὶ τῆς γλώττης ἐκείνη συν-  
 εξαμαρτανούσης.

Ἐκμανθάνειν χρὴ τοὺς ὕμνους τῶν θεῶν· εἰσὶ δὲ  
 25 οὔτοι πολλοὶ μὲν καὶ καλοὶ πεπονημένοι παλαιοῖς καὶ  
 νέοις· οὐ μὴν ἀλλ' ἐκείνους πειρατέον ἐπίστασθαι τοὺς ἐν  
 τοῖς ἱεροῖς ἀδομένους· οἱ πλεῖστοι γὰρ ὑπ' αὐτῶν τῶν 302  
 θεῶν ἱκετευθέντων ἐδόθησαν, ὀλίγοι δὲ τινες ἐποιήθησαν  
 καὶ παρὰ ἀνθρώπων, ὑπὸ πνεύματος ἐνθέου καὶ ψυχῆς

## V

3 διατεταγμένως cod., corr. Reiske || 8 ἱστορίαις ἤδη cod., corr.  
 Petau || 15 εἰσιέτω cod., corr. Cobet || 17 καὶ < αὐτοὺς > ἀνηρήκασιν  
 Reiske || 18 οὐδὲν Hertlein || 19 τούτων < δεικνύντα > vel < διδάσ-  
 κοντα > Reiske || 27 ὑπ' αὐτῶν cod., corr. Reiske.

qui l'inspiration divine et une âme inaccessible au mal les a fait composer en l'honneur des dieux.

Voilà des règles qu'il importe de mettre en pratique. De plus, il faut prier souvent les dieux, en particulier et en public; de préférence, trois fois le jour, sinon, à tout le moins matin et soir. Car un prêtre ne peut décentement passer un jour ou une nuit sans un hommage aux dieux. Or le matin est le commencement du jour, le soir, le commencement de la nuit, et il est juste de réserver aux dieux les prémices de ces deux espaces de temps lorsque nous ne sommes pas dans l'exercice de nos fonctions sacerdotales. Car, lorsque nous demeurons dans les temples, il faut observer tout ce que prescrit la loi de nos pères, sans vouloir faire ni plus ni moins. Éternelles en effet sont les choses divines<sup>1</sup>, et nous devons imiter leur essence afin de nous rendre ainsi les dieux plus favorables.

Si nous étions de purs esprits, des âmes que le corps n'entraverait en rien, on ferait bien d'assigner aux prêtres un genre de vie unique. Mais comme les prêtres ne sont pas simplement des prêtres, mais aussi <des hommes> \*\*\* au prêtre incombe la stricte observance des règles imposées pendant la durée de son ministère, mais l'homme qu'il reste malgré sa qualité de prêtre a droit à quelques concessions lorsqu'il n'est pas de service dans les temples.

Je pense que le prêtre doit se garder pur de toute souillure une nuit et un jour, puis, pendant une nuit encore, se purifier au moyen des lustrations prescrites par le rituel, pour entrer ensuite dans le temple et y demeurer le nombre de jours fixé par la loi. Ce nombre est de trente chez nous à Rome<sup>2</sup>; ailleurs, il varie. Je crois bon que le prêtre passe toutes ces journées dans les temples en se consacrant à la philosophie<sup>3</sup>. Qu'il n'aille ni dans sa maison ni à la place

1. Et par conséquent le rituel des cérémonies religieuses. Cf. p. 153, n. 6, et p. 199, 6 (8) s. etc.

2. Julien a en vue ici sans doute le collège des pontifes dont l'empereur était le président.

3. C'est-à-dire, d'après le sens que le mot « philosophe » prend à

ἀβάτου τοῖς κακοῖς ἐπὶ τῇ τῶν θεῶν τιμῇ συγκείμενοι.

Ταυτὰ γε ἄξιον ἐπιτηδεύειν, καὶ εὐχεσθαι πολλάκις τοῖς θεοῖς ἰδίᾳ καὶ δημοσίᾳ, μάλιστα μὲν τρίς τῆς ἡμέρας, εἰ δὲ μή, πάντως ὄρθρου τε καὶ δείλης· οὐδὲ γὰρ εὐλογον  
 5 ἄθυτον ἄγειν ἡμέραν ἢ νύκτα τὸν ἱερωμένον· ἀρχὴ δὲ ὄρθρος μὲν ἡμέρας, ὄψια δὲ νυκτός. Εὐλογον δὲ ἀμφοτέρων τοῖς θεοῖς ἀπάρχεσθαι τῶν διαστημάτων, ὅταν ἕξωθεν τῆς ἱερατικῆς ὄντες τυγχάνωμεν λειτουργίας· ὡς τὰ γε ἐν τοῖς ἱεροῖς, ὅσα πάτριος διαγορεύει νόμος φυλάττειν πρέπει,  
 10 καὶ οὔτε πλέον οὔτε ἔλαττόν τι ποιητέον αὐτῶν. Ἄϊδια γὰρ ἔστι τὰ τῶν θεῶν· ὥστε καὶ ἡμᾶς χρὴ μιμῆσθαι τὴν οὐσίαν αὐτῶν, ἵν' αὐτοὺς ἱλασκώμεθα διὰ τοῦτο πλέον. c

Εἰ μὲν οὖν ἦμεν αὐτοψυχαὶ μόναι, τὸ σῶμα δὲ πρὸς μηδὲν ἡμῖν διώχλει, καλῶς εἶχεν ἕνα τινὰ τοῖς ἱερευσιν  
 15 ἀφορίζειν βίον· ἐπεὶ δὲ οὐχ ἱερευσιν ἀπλῶς, ἀλλὰ καὶ \*\*\* ὡς ἱερεῖ προσήκει μόνον ὃ δὴ κατὰ τὸν καιρὸν τῆς λειτουργίας ἐπιτηδευτέον, τί δὲ ὡς ἱερατεύειν ἀνθρώπῳ λαχόντι συγχωρητέον, ὅταν ἐκτός ἢ τῆς ἐν τοῖς ἱεροῖς λειτουργίας.

Οἶμαι δὲ χρῆναι τὸν ἱερέα πάντων ἀγνεύσαντα νύκτωρ d  
 20 καὶ ἡμέραν, εἶτα ἄλλην ἐπ' αὐτῇ νύκτα καθηράμενον οἷς διαγορεύουσιν οἱ θεσμοὶ καθαρμοῖς, οὕτως εἴσω φοιτῶντα τοῦ ἱεροῦ μένειν ὅσας ἂν ἡμέρας ὁ νόμος κελεύῃ· τριάκοντα μὲν γὰρ αἱ παρ' ἡμῖν εἰσιν ἐν Ῥώμῃ, παρ' ἄλλοις δὲ ἄλλως. Εὐλογον οὖν οἶμαι μένειν ἀπάσας ταύτας τὰς ἡμέρας ἐν  
 25 τοῖς ἱεροῖς φιλοσοφοῦντα, καὶ μήτε εἰς οἰκίαν βαδίζειν μήτε εἰς ἀγοράν, ἀλλὰ μηδὲ ἄρχοντα πλὴν ἐν τοῖς ἱεροῖς 303

26 sq. et p. 171, 7 sq. cf. p. 146, 12 sq.

#### V [U]

4 τε: γε? Hertlein || 10 αὐτῶν Beiske: αὐτόν cod. || 11 τὰ Cabet: ταῦτα cod. || 14 καλῶς < ἂν > Hertlein || 15 lacunam significavimus; καὶ < ἀνθρώποις >, ὡς? P. Thomas || 19 νύκτα Hertlein || 23 αἱ Hertlein, qui ἄ in codice legit; nobis ἢ codex revera praebere videtur.

publique. Qu'il ne voie aucun magistrat, si ce n'est dans le temple. Qu'il s'occupe du culte divin en surveillant tout, en réglant tout par lui-même ; puis, le nombre de jours étant révolu, qu'il cède à un autre son ministère. Rendu alors à la vie commune des hommes, il pourra pénétrer dans la demeure d'un ami et assister à un repas sur l'invitation, non de tous indistinctement, mais des meilleurs. Alors aussi il n'y aura plus rien de choquant à ce qu'il se montre sur la place publique de temps à autre, à ce qu'il s'adresse au gouverneur ou au commandant de sa province et appuie, dans la mesure permise, les sollicitations justifiées.

Il sied aux prêtres, je pense, dans l'intérieur des temples et pendant les offices, de porter des vêtements magnifiques. Hors de là, leur costume doit être celui de la vie ordinaire et sans luxe. Il est inadmissible que, pour satisfaire un orgueil et une vanité futile, nous abusions d'ornements destinés à faire honneur aux dieux. Sur la place publique, abstenons-nous donc de vêtements somptueux, de jactance et en un mot de toute ostentation. Telle fut la modestie qui valut à Amphiaraüs l'admiration des dieux. Ils avaient résolu la perte de la fameuse armée<sup>1</sup> ; lui-même le savait quand il s'y engagea, et dès lors il ne pouvait échapper à son destin ; mais ils l'appelèrent à une autre existence et ils le firent passer au rang des êtres divins. C'est que, tous les chefs de l'expédition contre Thèbes ayant, avant la victoire, dessiné sur leurs boucliers des emblèmes et érigé des trophées qui célébraient le désastre des Cadméens, seul, le confident des dieux entra dans la bataille sans avoir aucun signe sur son armure, et il fit attester sa douceur et sa modestie par ses ennemis eux-mêmes. C'est pourquoi les prêtres doivent, à

cette époque, à une vie de renoncement et à des méditations pieuses. Cf. Sozomène, V, 3, 2 : « Julien engageait les néocores à s'abstenir des aliments impurs et en un mot de tout ce qui est défendu à ceux qui ont adopté la vie que les Hellènes appellent hiératique. »

1. L'armée des sept chefs contre Thèbes. — Cf. Eschyle, *Sept*, 568-596, et Euripide, *Phéniciennes*, 1111 s. Quant à la disparition miraculeuse d'Amphiaraüs et à son apothéose, voir Pindare, *Olymp.* VI, 14 ss., etc.



δρᾶν, ἐπιμελείσθαι δὲ τῆς περὶ τὸ θεῖον θεραπείας αὐτὸν  
 ἐφορῶντα πάντα καὶ διατάττοντα, πληρώσαντα δὲ τὰς  
 ἡμέρας, εἶτα ἑτέρῳ παραχωρεῖν τῆς λειτουργίας. Ἐπὶ δὲ τὸν  
 ἀνθρώπινον τρεπομένῳ βίον ἐξέστω καὶ βαδίζειν εἰς οἰκίαν  
 5 φίλου καὶ εἰς ἐστίασιν ἀπαντᾶν παρακληθέντα, μὴ πάντων,  
 ἀλλὰ τῶν βελτίστων· ἐν τούτῳ δὲ καὶ εἰς ἀγορὰν παρελθεῖν  
 οὐκ ἄτοπον ὀλιγάκις, ἡγεμόνα τε προσειπεῖν καὶ ἔθνους b  
 ἄρχοντα, καὶ τοῖς εὐλόγως δεομένοις ὅσα ἐνδέχεται βοη-  
 θῆσαι.

10 Πρέπει δέ, οἶμαι, τοῖς ἱερευσιν ἔνδον μὲν, ὅτε λειτουρ-  
 γουσιν, ἐσθῆτι χρῆσθαι μεγαλοπρεπεστάτῃ, τῶν ἱερῶν δὲ  
 ἕξω τῇ συνήθει δίχα πολυτελείας· οὐδὲ γὰρ εὐλογον τοῖς  
 δεδομένοις ἡμῖν ἐπὶ τιμῇ θεῶν εἰς κενοδοξίαν καταχρησθαι  
 καὶ τύφον μάταιον. Ὅθεν ἀφεκτέον ἡμῖν ἐσθῆτος πολυτε-  
 15 λεστέρας ἐν ἀγορᾷ καὶ κόμπου ἢ καὶ πάσης ἀπλῶς ἀλαζο- c  
 νείας. Οἱ γοῦν θεοὶ τὴν τοσαύτην ἀγασθέντες Ἀμφιαράου  
 σωφροσύνην, ἐπειδὴ τοῦ στρατεύματος ἐκείνου κατεδίκασαν  
 φθορὰν, εἰδῶς τε αὐτὸς συνεστρατεύετο καὶ ἦν ἀφευκτον  
 αὐτῷ διὰ τοῦτο τὸ πεπρωμένον, ἀπέφηναν αὐτὸν ἄλλον ἐξ  
 20 ἄλλου καὶ μετέστησαν εἰς λήξιν θείαν. Πάντων γοῦν τῶν  
 ἐπιστρατευσάντων ταῖς Θήβαις ἐπὶ τῶν ἀσπίδων πρὶν κατ- d  
 εργάσασθαι σήματα γραφόντων καὶ ἐγειρόντων τὰ τρόπαια  
 [καὶ] τῆς συμφορᾶς τῶν Καδμείων, ὃ τῶν θεῶν ὁμιλητῆς  
 ἄσημα μὲν ἐπεστράτευεν ἔχων ὄπλα, πραότητα δὲ καὶ σω-  
 25 φροσύνην ὑπὸ τῶν πολεμίων ἐμαρτυρεῖτο. Διόπερ, οἶμαι, χρῆ  
 καὶ τοὺς ἱερέας \*\*\* ἵνα τυγχάνωμεν εὐμενῶν τῶν θεῶν· ὥς

20 sq. cf. Aeschyl. *Sept.* 382 sq. || 24 cf. Euripid. *Phoeniss.* 1111 sq.

### V [U]

1 ὄρᾶν Hertlein : ἐφορᾶν cod. ; cf. v. 2 et p. 146, 12. || 3 παραχωροῦντα  
 cod., corr. Hertlein || 10 πρέπει cod., corr. Cobet || οἶμαι U : οἶ...  
 V || 15 [ἢ] Cobet || 22 σήματα Cobet : σύμπαντα cod. σύμβολα vel  
 σημεῖα Wyttenbach || 23 [καὶ] τῆς συμφορᾶς scripsimus : καὶ τὰς συμφορὰς  
 cod. κατὰ τῆς συμφορᾶς Hertlein || 26 lacunam significavit Hertlein ;  
 χρῆ καὶ τοὺς ἱερέας < ἡμᾶς τὰ περὶ τὰς ἐσθῆτας σωφρονεῖν > Cobet.

mon avis, eux aussi \*\*\*<sup>1</sup> afin que nous obtenions la bienveillance des dieux. C'est commettre en effet une faute grave envers eux que de profaner les vêtements sacrés et les prostituer, en les offrant en spectacle à la foule comme un simple objet de curiosité, car il arrive alors que beaucoup de gens impurs s'approchent de nous et infligent une souillure aux symboles de la divinité. De plus, que nous, prêtres, nous portions des vêtements sacerdotaux sans vivre de la vie sacerdotale, quel oubli des lois, quel mépris des dieux ! C'est un sujet sur lequel je reviendrai avec plus de détails. Pour le moment, je me borne à t'en donner une simple esquisse<sup>2</sup>.

Qu'aucun prêtre en aucun endroit ne fréquente les spectacles licencieux<sup>3</sup> \*\*\* qu'il n'introduise pas <d'acteurs> dans sa maison : ce serait une grave inconvenance. Si je m'étais senti capable de bannir toute cette corruption de nos théâtres de façon à rendre à Dionysos une scène purifiée, j'aurais de grand cœur mis tout en œuvre pour y réussir. Mais voyant aujourd'hui que c'est impossible et que, fût-elle réalisable, une telle réforme aurait des inconvénients<sup>4</sup>, j'ai renoncé tout à fait à cette ambition. Toutefois, je demande aux prêtres d'éviter et d'abandonner au peuple les spectacles obscènes des théâtres. Ainsi donc qu'un prêtre ne se montre point au théâtre ; qu'il n'ait point pour amis des histrions ou des conducteurs de char ; que ni danseur ni mime ne se présente à sa porte. Je lui permets seulement de se rendre à son gré aux jeux sacrés auxquels on interdit aux femmes, non seule-

1. On pourrait suppléer : « se distinguer par leur modestie ».

2. Cf. p. 152, n. 1.

3. Julien exprime ailleurs encore son aversion pour les spectacles de son temps : « Je déteste les courses de l'hippodrome, comme ceux qui doivent de l'argent détestent l'agora. J'y vais donc rarement, aux fêtes des dieux, et je n'y passe point toute la journée comme faisaient d'habitude mon cousin et mon oncle et mon frère consanguin (Constance, Constantin et Gallus) » (*Misopogon*, 340 A).

4. En effet, enlever au théâtre son attraction, c'eût été supprimer une des raisons qu'avait le peuple de rester attaché au paganisme, ou bien encore c'eût été risquer de provoquer des soulèvements populaires analogues à ceux dont Julien se plaint dans le *Misopogon*.

οὐ μικρά γε εἰς αὐτοὺς ἔξαμαρτάνομεν δημούμενοι τὰς  
 ἱεράς ἐσθῆτας καὶ δημοσιεύοντες καὶ παρέχοντες ἀπλῶς 304  
 περιβλέπειν τοῖς ἀνθρώποις ὥσπερ τι θαυμαστόν, εἴπερ,  
 <ὡς> ἐκ τούτου συμβαίνει, πολλοὶ πελάζουσιν ἡμῖν οὐ  
 5 καθαροί, καὶ διὰ τοῦτο χραίνεται τὰ τῶν θεῶν σύμβολα. Τὸ  
 δὲ καὶ ἡμᾶς αὐτοὺς οὐχ ἱερατικῶς ζῶντας ἱερέων ἐσθῆτα  
 περικεῖσθαι πόσης ἐστὶ παρανομίας καὶ καταφρονήσεως  
 εἰς τοὺς θεούς; Εἰρήσεται μὲν οὖν ἡμῖν καὶ περὶ τούτων δι'  
 ἀκριθείας· νυνὶ δὲ ὡς τύπῳ πρὸς σε γράφω περὶ αὐτῶν. b

10 Τοῖς ἀσελγέσι τούτοις θεάτροις τῶν ἱερέων μηδεὶς μηδα-  
 μοῦ παραβαλλέτω \*\*\* μῆτε εἰς τὴν οἰκίαν εἰσαγέτω τὴν ἑαυ-  
 τοῦ· πρέπει γὰρ οὐδαμῶς. Καὶ εἰ μὲν οἶόν τε ἦν ἐξελάσαι  
 παντάπασιν αὐτὰ τῶν θεάτρων, ὥστε αὐτὰ πάλιν ἀποδοῦ-  
 ναι τῷ Διονύσῳ καθαρὰ γενόμενα, πάντως ἂν ἐπειράθην  
 15 αὐτὸ προθύμως κατασκευάσαι· νυνὶ δὲ οἰόμενος τοῦτο οὔτε  
 δυνατὸν οὔτε ἄλλως, εἰ καὶ δυνατὸν φανείη, συμφέρον αὐτὸ c  
 γενέσθαι, ταύτης μὲν ἀπεσχόμην παντάπασι τῆς φιλοτι-  
 μίας· ἀξιῶ δὲ τοὺς ἱερέας ὑποχωρῆσαι καὶ ἀποστῆναι τῷ  
 δήμῳ τῆς ἐν τοῖς θεάτροις ἀσελγείας. Μηδεὶς οὖν ἱερεὺς  
 20 εἰς θέατρον ἐξίτω, μηδὲ ποιείσθω φίλον θυμελικὸν μηδὲ  
 ἄρματηλάτην, μηδὲ ὄρχηστής μηδὲ μῖμος αὐτοῦ τῇ θύρᾳ  
 προσίτω. Τοῖς ἱεροῖς ἀγῶσιν ἐπιτρέπω μόνον τῷ βουλομένῳ  
 παραβάλλειν, ὧν ἀπηγόρευται μετέχειν οὐκ ἀγωνίας μόνον, d

\*9 νυνὶ — γράφω Suidas s. v. Νυνί || 15 οἰόμενος — 17 γενέσθαι *ibid.*  
 s. v. Ἄλλως.

#### V [U]

1 « f. δηλούμενοι a δηλεῖσθαι » Reiske || 4 <ὡς> supplevimus;  
 <ὡς εἰκός> ἐκ — συμβαίνειν? P. Thomas || 7 πόσης Cobet: πάσης  
 cod.; cf. adn. 213 D || 8/9 <ἐν ἄλλοις> δι' ἀκριθείας Reiske ||  
 10 Τοῖς <δ'> ἀσελγέσι Cobet || 11 lacunam significavimus || μῆτε  
 cod.: μηδὲ Hertlein || 13 an ὥστε ταῦτα? || 15 αὐτὸ Hertlein: αὐτῷ  
 cod. || οὔτε: οὐ Suidas || 16 οὔτε Petau: εἴτε cod. et Suidas || εἰ:  
 εἴτε Suidas || αὐτὸ cod.: αὐτῷ Suidas <ἂν> αὐτὸ Hertlein || 20  
 ἐξίτω Petau: ἐξείτω U ... 'τω V εἰσίτω Cobet || ποιείσθω Reiske:.....  
 VU || 21 ὄρχηστής U: ὄρχη... V || μῖμος αὐτοῦ Cobet: μῖμος  
 αὐτῶν Spanheim..... VU.

ment de concourir, mais même d'assister. Quant aux chasses que les cités organisent dans les théâtres, est-il besoin d'ajouter qu'il est défendu d'y venir non seulement aux prêtres, mais même à leurs enfants?

Peut-être eût-il été bon de dire avant tout cela où et comment il faut recruter les prêtres<sup>1</sup>. Mais rien ne s'oppose à ce que mes instructions finissent par là. Je déclare que l'on doit choisir dans les cités les meilleurs, ceux qui ont le plus d'amour pour les dieux d'abord, ensuite pour les hommes, peu importe qu'ils soient pauvres ou qu'ils soient riches. Que l'on n'établisse, à cet égard, absolument aucune distinction entre l'homme obscur et l'homme en vue. Celui que sa mansuétude a laissé dans l'effacement, ne mérite point d'être exclu à cause de l'obscurité de son rang<sup>2</sup>. Fût-il pauvre, fût-il du bas peuple, du moment qu'il réunit en lui ces deux conditions, aimer les dieux et aimer les hommes, qu'on le fasse prêtre. On aura la preuve d'abord de son amour pour les dieux, s'il inculque à tous ceux de sa maison le sentiment des devoirs religieux; ensuite de son amour pour les hommes, s'il met de bonne grâce le peu qu'il possède à la disposition des indigents, s'il le partage volontiers avec eux et s'il cherche à faire du bien au plus grand nombre possible. C'est le point en effet que nous devons considérer surtout, et c'est de ce côté qu'il faut chercher un remède à la situation. En effet, la négligence et l'incurie de nos prêtres à l'égard des pauvres a suggéré aux impies Galiléens la pensée de s'appliquer à ces œuvres de bienfaisance, et ils ont consolidé la pire des entreprises grâce aux dehors séduisants de leurs pratiques. Ainsi l'on voit des imposteurs attirer des enfants par l'appât d'un gâteau: après leur en avoir jeté deux ou trois fois, ils parviennent à s'en faire suivre; puis, quand ils les ont entraînés loin de leurs maisons, ils les embarquent sur un vaisseau, ils les vendent, et ils leur font expier un moment

1. Sur le droit de nomination conféré aux grands prêtres, voir ci-dessus, p. 153, n. 1.

2. Julien reproduit ici des expressions employées par Thucydide (discours de Périclès), II, 37, 1.

ἀλλὰ καὶ θεὰς ταῖς γυναῖξιν. Ὑπὲρ δὲ τῶν κυνηγεσίων τί  
δεῖ καὶ λέγειν, ὅσα ταῖς πόλεσιν εἴσω τῶν θεάτρων συντε-  
λείται, ὡς ἀφεκτέον τούτων ἐστὶν οὐχ ἱερεῦσι μόνον, ἀλλὰ  
καὶ παισὶν ἱερέων ;

5 Ἦν μὲν οὖν ἴσως πρὸ τούτων εἰρησθαι καλὸν ὅθεν καὶ  
ὅπως χρῆ τοὺς ἱερέας ἀποδεικνύειν· οὐδὲν δὲ ἄτοπον εἰς  
τοῦτό μοι τοὺς λόγους ληξαι. Ἐγὼ φημι τοὺς ἐν ταῖς πό-  
λεσι βελτίστους καὶ μάλιστα μὲν φιλοθεωτάτους, ἔπειτα 305  
φιλανθρωποτάτους, ἐὰν τε πένητες ᾧσιν, ἐὰν τε πλούσιοι·  
10 διάκρισις ἔστω πρὸς τοῦτο μηδ' ἠτισοῦν ἀφανοὺς καὶ ἐπι-  
φανοὺς· ὁ γὰρ διὰ πραότητα λεληθῶς οὐ διὰ τὴν τοῦ ἀξιώ-  
ματος ἀφάνειαν δίκαιός ἐστι κωλύεσθαι. Κἂν πένης οὖν ἦ  
τις, κἂν δημότης, ἔχων ἐν ἑαυτῷ δύο ταῦτα, τό τε φιλό-  
θεον καὶ τὸ φιλάνθρωπον, ἱερεὺς ἀποδεικνύσθω. Δεῖγμα δὲ  
15 τοῦ φιλοθέου μὲν, εἰ τοὺς οἰκείους ἅπαντας εἰς τὴν περὶ b  
τοὺς θεοὺς εὐσέβειαν εἰσαγάγοι, τοῦ φιλανθρώπου δέ, εἰ  
καὶ ἐξ ὀλίγων εὐκόλως κοινωνεῖ τοῖς δεομένοις καὶ μετα-  
δίδωσι προθύμως, εὖ ποιεῖν ἐπιχειρῶν ὅσους ἂν οἶός τε ἦ·  
προσεκτέον γὰρ μάλιστα τῷ μέρει τούτῳ, καὶ τὴν ἰατρείαν  
20 ἔνθεν ποιητέον. Ἐπειδὴ γάρ, οἶμαι, συνέβη τοὺς πένητας  
ἀμελεῖσθαι παρορωμένους ὑπὸ τῶν ἱερέων, οἱ δυσσεβεῖς  
Γαλιλαῖοι κατανοήσαντες ἐπέθεντο ταύτῃ τῇ φιλανθρωπία, c  
καὶ τὸ χεῖριστον τῶν ἔργων διὰ τοῦ δοκοῦντος τῶν ἐπιτη-  
δευμάτων ἐκράτυναν. Ὡσπερ οἱ τὰ παιδιά <διά> του  
25 πλακοῦντος ἔξαπατῶντες, τῷ καὶ δὶς καὶ τρίς προέσθαι  
πεῖθουσιν ἀκολουθεῖν ἑαυτοῖς, εἶθ', ὅταν ἀποστήσωσι πόρρω

11 sq. cf. Thucyd. II 37, 1. || 20 sq. cf. p. 144, 12 sq.

## V

2 an [χαί]? || 10 μηδέ τις οὖν cod., corr. Cobet || 18 ἦ Reiske: ἦν  
cod. || 20 ἔνθεν Wyttenbach: ὅθεν cod. ἐντεῦθεν Hertlein || 23 διὰ  
τοῦ δοκοῦντος: διὰ τοῦ <καλλίστου> δοκοῦντος Reiske διὰ τοῦ  
εὐδοκιμοῦντος (vel aliquid simile) Cobet || 24 Ὡσπερ <γάρ>? Hert-  
lein || <διά> του P. Thomas: τοῦ cod.

de douceur par toute une vie d'amertume. C'est de la même manière que les Galiléens commencent par ce qu'ils appellent agape, hospitalité et service des tables<sup>1</sup> (car chez eux le nom est aussi varié que l'œuvre elle-même), puis ils entraînent les hommes en masse vers l'athéisme, et ils ont fait.....

90 [ep. 79].

(Introduction, p. 105.)

#### A PHOTIN

*Julien, l'empereur qui trahit le Christ, écrit comme il suit contre Diodore à l'hérésiarque Photin :*

Toi du moins, Photin, tu sauves les apparences et tu restes bien près du salut, en te gardant avec raison d'introduire dans le ventre d'une mère celui que tu prends pour un dieu. Quant à Diodore, ce magicien du Nazaréen, en déguisant des absurdités sous les vives couleurs de son maquillage, il s'est révélé le sophiste subtil d'une religion rustique.

*Et un peu plus loin :*

Si nous obtenons l'assistance de tous les dieux et déesses, des Muses et de la Fortune, nous montrerons<sup>2</sup> ses faiblesses et combien il dénature les lois, les doctrines et les mystères des Hellènes ainsi que les dieux infernaux ; nous ferons voir que son nouveau dieu Galiléen, à qui ses fables prêtent l'éternité, se trouve en réalité, par l'ignominie de sa mort et de sa sépulture, exclu de la divinité que Diodore invente pour lui.

*Comme ont coutume de le faire ceux qui, convaincus d'erreur, feignent d'être confondus par l'art plutôt que par la vérité, il continue en disant :*

Au détriment de l'intérêt public, cet homme passa la mer,

1. Le diacre est appelé *mensarum minister* chez Jérôme, *Epist.* 146, PL 22, 1193. Cf. *Act. Apost.*, 6, 2 (διακονεῖν τραπέζαις).

2. Sans doute dans le traité *Contre les Galiléens* (cf. *ibid.* 262 c).

τῶν οἰκιῶν, ἐμβάλλοντες εἰς ναῦν ἀπέδοντο, καὶ γέγονεν εἰς ἅπαντα τὸν ἑξῆς βίον πικρὸν τὸ δόξαν πρὸς ὀλίγον γλυκύ, τὸν αὐτὸν καὶ αὐτοὶ τρόπον ἀρξάμενοι, διὰ τῆς λεγο- d  
 5 τραπεζῶν (ἔστι γὰρ ὡσπερ τὸ ἔργον, οὕτω δὲ καὶ τοῦνομα παρ' αὐτοῖς ἀγάπης καὶ ὑποδοχῆς καὶ διακονίας  
 6 πλείστους ἐνήγαγον εἰς τὴν ἀθεότητα καὶ πεποιήκασι.....

90 [ep. 79.].

Ad Photinum.

0110 *Iulianus etenim Christo perfidus imperator sic Photino haere-  
 siarchae adversus Diodorum scribit:*

Tu quidem, o Photine, verisimilis videris et proximus sal-  
 vari, bene faciens nequaquam in utero inducere quem credidisti  
 deum. Diodorus autem, Nazaraei magus, eius pigmentalibus  
 0115 manganis acuens inrationabilitatem, acutus apparuit sophista  
 religionis agrestis.

*Et post paululum :*

Quem, si nobis opitulati fuerint dii et deae omnes et  
 Musae et Fortuna, ostendemus infirmum et corruptorem  
 0220 legum et rationum et mysteriorum paganorum et deorum  
 infernorum et illum novum eius deum Galilaeum, quem  
 aeternum fabulose praedicat, indigna morte et sepultura  
 denudatum confictae a Diodoro deitatis.

*Sicut autem solent errantes convicti fingere quod arte magis  
 0225 quam veritate vincantur, sequitur dicens :*

Iste enim malo communis utilitatis Athenas navigans et

1 τῶν οἰκείων Cobet || 5 τοῦνομα Hertlein : ὄνομα cod. || 6 πλείστους Reiske : πιστοῦσ cod. || 7 verba καὶ πεποιήκασι epistulae ad The-  
 mistium attribuunt Petau et edd., male: cf. ELF, p. 127, 10 sq.

12 in marg.: ex litteris iuliani apostatae cod. || 12/13 salvare cod., corr. Neumann || 15 manganes cod., corr. Neumann || 18 quem si cod.: quod si Sirmond || 18/19 deae et musae omnes et cod., correxi; cf. p. 53, 15 et 137, 15 || 19 ostendimus cod., corr. Paris. 2184.

arriva à Athènes et y étudia la philosophie. Il eut l'impudence de s'initier à l'enseignement des Muses et d'employer les inventions des rhéteurs pour armer sa langue détestable contre les dieux du ciel<sup>1</sup>, lui qui ignore à un tel point les mystères des Hellènes et s'est pitoyablement imbu, comme on dit, d'erreurs répandues par des ignares dégénérés, par ses pêcheurs théologiens<sup>2</sup>. C'est pourquoi il y a longtemps déjà qu'il est puni par les dieux eux-mêmes. En effet, depuis nombre d'années, sa vie est en danger. Atteint de phtisie pulmonaire, il endure les derniers supplices. Tout son corps est épuisé. Ses joues sont affaissées, son corps est creusé de rides profondes, et il porte ainsi la marque, non point d'un régime philosophique, comme il veut le faire croire à ses dupes<sup>3</sup>, mais bien de la justice et des châtements envoyés par les dieux. Frappé comme il mérite de l'être, il aura jusqu'à ses derniers moments une vie pénible et amère, avec un visage défiguré par la pâleur.

---

 94

(*Introduction*, p. 106.)

## A UN INCONNU

A présent, les Scythes restent tranquilles, mais peut-être ne le resteront-ils pas.

---

 96 [ep. 3].

(*Introduction*, p. 111 ss.)

## JULIEN A LIBANIUS, SOPHISTE ET QUESTEUR

Puisque tu as oublié ta promesse (voici aujourd'hui le troi-

1. Cf. les extraits de Socrate, de Théodoret et de Zonaras reproduits p. 47.

2. Les apôtres du Christ.

3. Diodore de Tarse, qui dirigea à Antioche des confréries d'as-



philosophans impudenter musicarum participatus est ratio-  
 num et rhetoricis confictionibus odibilem armavit linguam  
 adversus caelestes deos, usque adeo ignorans paganorum mys-  
 teria omnemque miserabiliter imbibens, ut aiunt, degenerum  
 et inperitorum eius theologorum piscatorum errorem. Prop-  
 ter quod iam diu est quod ab ipsis punitur diis. Iam enim  
 per multos annos in periculum conversus et in corruptionem  
 thoracis incidens, ad summum pervenit supplicium. Omne  
 eius corpus consumptum est. Nam malae eius conciderunt,  
 rugae vero in altitudinem corporis descenderunt. Quod non  
 est philosophicae conversationis indicio, sicut videri vult ab se  
 deceptis, sed iustitiae pro certo deorumque poenae, qua percu-  
 titur competenti ratione, usque ad novissimum vitae suae finem  
 asperam et amaram vitam vivens et faciem pallore confectam.

## 94

## Ad ignotum.

Eunap., *Fragm.* 22, 1 (*Excerpta de sententiis*, p. 80 ed. Boissevain): Ὅτι τῷ Ἰουλιανῷ ἠκμαζεν ὁ πρὸς Πέρσας πόλεμος, τὰς τε Σκυθικὰς κινήσεις ὡσπερ ἐν κωφῷ κρυπτομένας ἔτι κύματι συνετίθει πόρρωθεν ἢ θεοκλυτῶν ἢ λογιζόμενος. Λέγει οὖν ἐπιστέλλων·

« Σκύθαι δὲ νῦν μὲν ἀτρεμοῦσιν, ἴσως δὲ οὐκ ἀτρεμήσουσιν. »

## 96 [ep. 3].

Ἰουλιανὸς Λιβανίῳ σοφιστῇ καὶ κοιαίστωρι. 374

Ἐπειδὴ τῆς ὑποσχέσεως ἐπελάθου (τρίτη γοῦν ἐστι

[25 sq.] ALM = c BNO = b Q C X

1 impudenter scripsi: imprudenter cod. || 1/2 rationem cod., correxi-  
 mus || 2 confictionibus cod., corr. Asmus || 3 caelestis cod. || 4 sq.  
 degenerum et: an degenerem? || 5 inperitorum ex inperatorum corr.  
 in ras. cod. || 9 consumptum cod. || 14 an faciem < habens >?

25 λιβανίῳ σοφιστῇ καὶ κοιαίστωρι (cf. p. 180, 2) X αὐτοκράτωρ  
 Ἰουλιανὸς λιβανίῳ A Ἰουλιανὸς λιβανίῳ MQ λιβανίῳ b om. LC

sième jour et le philosophe Priscus, au lieu d'arriver en personne, m'écrit une lettre comme s'il allait tarder encore<sup>1</sup>), je viens te rappeler ta dette en te demandant de l'acquitter. Tu le sais, le paiement te coûtera peu, et il me fera le plus grand plaisir du monde. Envoie donc ton discours et ton conseil sacré<sup>2</sup>, et promptement, par Hermès et les Muses ! Voici trois jours, sache-le, que tu me fais languir. Il n'en faut qu'un au désir, dit le poète de Sicile<sup>3</sup>, pour vieillir les amants. A ce compte, qui est très juste, tu as fait de moi trois fois un vieillard, ô généreux ami !

Je dicte cette lettre au milieu de mes occupations, car je ne puis écrire, ayant la main plus paresseuse encore que la langue<sup>4</sup>. Ma langue même, faute d'exercice, est devenue bien paresseuse et bredouilleuse. Porte-toi bien, frère très aimable et très chéri.

#### LIBANIUS A JULIEN EMPEREUR

Si ta langue « paresseuse »<sup>5</sup> s'exprime ainsi, de quoi seras-tu capable, quand tu l'auras aiguisée ? En réalité, l'éloquence, dans ta bouche, jaillit de sources trop abondantes pour qu'il faille en augmenter l'afflux<sup>6</sup>. La nôtre, au contraire, si nous

cètes, pratiquait de grandes austérités. Or, comme on l'a vu ci-dessus (p. 155 s.), Julien attribue l'ascétisme chrétien à des accès de folie provoqués par les mauvais démons.

1. Libanius avait donc annoncé à Julien qu'il lui ferait remettre par leur ami commun Priscus son discours pour Aristophane (*Orat.* XIV ; cf. p. 113).

2. C'est-à-dire aussi précieux que s'il était donné par les dieux eux-mêmes (cf. Xénophon, *Anabase*, V, 6, 4, etc.). Un proverbe disait que « le conseil est chose sacrée », pour rappeler qu'il doit être réfléchi et sincère (Diogénien, *Centur.* II, 92).

3. Théocrite, *Idylle* XII, 2.

4. Cf. Sophocle, *Philoctète*, 97.

5. Libanius reprend le mot dont Julien s'était servi à la fin de sa lettre (*ἀργότεραν*).

6. Cette phrase, si difficile à faire passer en français, semble inspirée par une réminiscence du *Timée* de Platon (75E) : « Le ruisseau de paroles qui coule de nos lèvres pour le service de la sagesse est le plus beau et le meilleur de tous les ruisseaux. »

σήμερον, καὶ ὁ φιλόσοφος Πρίσκοις αὐτὸς μὲν οὐχ ἦκεν, c  
 γράμματα δὲ ἀπέστειλεν ὡς ἔτι χρονίζων), ὑπομιμνήσκω  
 σε τὸ χρέος ἀπαιτῶν· ὄφλημα δὲ ἔστιν, ὡς οἴσθα, σοὶ μὲν  
 ἀποδοῦναι ῥάδιον, ἐμοὶ δὲ ἡδιστον πάνυ κομίσασθαι. Πέμπε  
 δὴ τὸν λόγον καὶ τὴν ἱεράν συμβουλήν, ἀλλὰ πρὸς Ἑρμοῦ  
 καὶ Μουσῶν ταχέως, ἐπεὶ καὶ τούτων με τῶν τριῶν ἡμε-  
 ρῶν ἴσθι συντρίψας, εἴπερ ἀληθῆ φησὶν ὁ Σικελιώτης ποιη-  
 τῆς, ἐν ἡματι φάσκων τοὺς ποθοῦντας γηράσκειν· εἰ δὴ d  
 ταῦτά ἐστιν ἀληθῆ, ὡσπερ οὖν ἔστι, τὸ γῆρας ἡμῖν ἐτρι-  
 010 πλασίασας, ὦ γενναῖε.

Ταῦτα μεταξὺ τοῦ πράττειν ὑπηγόρευσά σοι· γράφειν  
 γὰρ οὐχ οἴός τε ἦν, ἀργότεραν ἔχων τῆς γλώττης τὴν  
 χεῖρα· καίτοι μοι καὶ τὴν γλῶτταν εἶναι συμβέβηκεν ὑπὸ  
 τῆς ἀνασκησίας ἀργότεραν καὶ ἀδιάρθρωτον. Ἐρρωσό μοι,  
 015 ἀδελφὲ ποθεινότατε καὶ προσφιλέστατε.

Λιβάνιος Ἰουλιανῶ αὐτοκράτορι.

Εἰ ταῦτα γλώττης ἀργότερας, τίς ἂν εἴης αὐτὴν ἀκο-  
 νῶν; Ἄλλὰ σοῦ μὲν ἐν τῷ στόματι λόγων οἰκοῦσι πηγαὶ

5 τὸν λόγον scil. Liban. Orat. XIV || 7 sq. Theocrit. Idyll. XII 2  
 || 9 cf. Plat. Phaedr. 242 E || 12 sq. cf. Sophocl. Philoct. 97 ||  
 17 sq. cf. Libanii epist. ad Basilium apud Förster, Libanii op.  
 t. XI p. 583.

[1 — 15] ALM = c BNO = b Q C X  
 [16 sq.] AL = c Q Z BΔ = r Υ = Libanii epist. 760  
 ed. Förster.

2 χρονιῶν Cobet || 3 ὄφειλημα c || σοὶ: σὺ X || 4 ἡδιστον LMX ἰδιον  
 (sic) A || πάνυ: πάντων cCX || 5 δὴ: δὲ C || 8 δὴ: δὲ bQ || 9 ἀληθῶς  
 B om. NOQ || ὡσπερ οὖν ἔστι om. c || ἔστι: ἐστὶν ἀληθῆ X || 11 πράτ-  
 τειν: γράφειν C || 12 ἦν: ἡμην bQ || 14 ἀνασκησίας: ἀνάγκησ c || καὶ:  
 τε καὶ X.

16 λιβάνιος Ἰουλιανῶ AZ Ἰουλιανῶ λιβάνιος Δ λιβάνιος αὐτῶ (scil.  
 Ἰουλιανῶ) B Ἰουλιανῶ αὐτοκράτορι Υ λιβάνιος πρὸς ταῦτα (i. e. prae-  
 cedenti epistulae responsum) Q om. L || 17 αὐτὴν: ταύτην Q || 18 Ἄλλὰ  
 om. r || σοῦ: σοὶ LZΥ || μὲν: γὰρ r || τῷ στόματι: τῇ ψυχῇ r.

ne l'arrosions pas journellement, tarit et devient muette. Quant à mon discours, tu désires qu'il t'arrive seul, sans aucun défenseur (voilà pourquoi tu trouves le bon Priscus en retard). Eh bien, reçois-le quand même; ton jugement, quel qu'il soit, est sûr de nous satisfaire.

97 [ep. 74 et 14].

(*Introduction*, p. 111 ss.)

#### JULIEN A LIBANIUS

Tu as payé à Aristophane le juste prix de sa piété envers les dieux et de son dévouement pour toi. Ce qui était auparavant pour lui un sujet d'opprobre, tu l'as transformé et fait tourner à sa gloire, non seulement pour le présent, mais aussi pour le temps à venir. La délation de Paul<sup>1</sup> et la sentence d'un certain juge<sup>2</sup> ne sauraient être comparées aux discours que tu composes. Le succès passager de ces infamies parut odieux et il s'évanouit avec leurs auteurs. Tes discours, au contraire, sont aimés à présent par les vrais Hellènes et dans l'avenir, si mon jugement ne m'égare pas, ils continueront à plaire.

Tu voudras savoir ensuite si tu m'as persuadé, ou plutôt dissuadé<sup>3</sup> au sujet d'Aristophane. J'avoue que je renonce à le croire esclave des plaisirs et des richesses<sup>4</sup>. Quelle concession

1. Paul « la Chaîne » (voir ci-dessus p. 3 s.), espion et délateur dont Libanius (*Orat.* XIV, 54) mentionne l'intervention dans le procès intenté à Aristophane sous le règne de Constance, procès qui se rattache sans doute aux opérations de la haute cour de Scythopolis (*Ammien*, XIX, 12; cf. ci-dessus, p. 112).

2. Constance.

3. Libanius (*l. l.*, p. 89, 7 ss. éd. Förster) admet en effet que Julien devait avoir une mauvaise opinion d'Aristophane.

4. On reprochait à Aristophane de s'être enrichi scandaleusement en Égypte et d'avoir fréquenté une danseuse, griefs dont Libanius s'était attaché dans son plaidoyer à démontrer l'absurdité ou le ridicule (*l. l.*, §§ 52 ss. et 60 ss.; cf. l'introduction p. 112).

κρείττους ἢ δεῖσθαι ἐπιρροῆς· ἡμεῖς δὲ ἦν μὴ καθ' ἡμέραν ἀρδόμεθα, λείπεται σιγᾶν. Τὸν δὲ λόγον ζητεῖς μὲν ἔρημον βοηθοῦ λαβεῖν (καὶ διὰ τοῦτό σοι Πρίσκοις ὁ καλὸς μέλλει), δέχου δὲ ὅμως· πάντως γὰρ ὅ τι ἂν γνῶς στέρξομεν.

97 [ep. 74 et 14].

Ἰουλιανὸς Λιβανίῳ.

Αποδέδωκας Ἀριστοφάνει τὰς ἀμοιβὰς τῆς τε περὶ τοὺς θεοὺς εὐσεβείας καὶ τῆς περὶ σεαυτὸν προθυμίας, ἀμείψας αὐτῷ καὶ μεταθεὶς τὰ πρόσθεν ἐπονείδιστα πρὸς εὐκλειαν, οὐ τὴν νῦν μόνον, ἀλλὰ καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον, ὡς οὐχ ὁμοίον γε ἢ Παύλου συκοφαντία καὶ ἡ τοῦ δεῖνος κρίσις τοῖς ὑπὸ σοῦ γραφομένοις λόγοις· ἐκεῖνα μὲν γὰρ ἀνθοῦντά τε ἐμισεῖτο καὶ συναπέσθη τοῖς δράσασιν, οἱ δὲ σοὶ λόγοι καὶ νῦν ὑπὸ τῶν ἀληθῶς Ἑλλήνων ἀγαπῶνται, καὶ εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον, εἰ μὴ τι σφάλλομαι κρίσεως ὀρθῆς, ἀγαπήσονται.

Πεύση δὴ λοιπὸν εἰ πέπεικάς με, μᾶλλον δὲ μεταπέπεικας ὑπὲρ τοῦ Ἀριστοφάνους· μὴ νομίζειν αὐτὸν ἡδονῶν

\*7 Thomas Magister s. v. Ἀπόδοσις· Ἰουλιανὸς ἐν ἐπιστολῇ· ἀποδέδωκας Ἀριστοφάνει τὰς ἀμοιβὰς.

[1-4] AL = c Q Z BΔ = r Υ = Libanii epist. 760 ed. Förster — [6 sq.] FDQSHLA

1 ἡμῖν malit Wolf || 1/2 ἦν — ἀρδόμεθα: εἰ — ἀρδόμεθα QZ εἰ — ἀρδουόμεθα r || 1 ἡμέραν: ἐκάστην Z || 2 τὸ σιγᾶν Qr || Τὸν δὲ — 4 στέρξομεν om. r || 2 δὲ post λόγον transp. Υ om. Q || μὲν om. Q || 3 καὶ om. Z || 4 μέλλει cΥ: μέλει QZ || γὰρ: δὲ Q om. Υ || ἂν ὅ τι transp. Z.

6 Ἰουλιανὸς Λιβανίῳ FSL: Ἰουλιανοῦ τῷ ἐταίρῳ Λιβανίῳ D Ἰουλιανὸς τῷ ἐταίρῳ Λιβανίῳ in ras. Λ<sup>2</sup> Ἰουλιανὸς αὐτοκράτωρ Λιβανίῳ τῷ σοφιστῇ χαίρειν Q om. H || 7 ἀπέδωκας D || 9 αὐτὸν S || ἔμπροσθεν H || 10 οὐ: οὐτι H || 11 ἡ τοῦ δεῖνος κρίσις: a Constantio condemnatus fuerat Aristophanes; cf. Seeck BLZG p. 89 || 12 μὲν: τε L || 14 ὑπὸ: ἀπὸ H || ἀληθῶς, v supra σ scripto, QS om. H || ἔπειτα: ἅπαντα H || 15 τι: τε L || σφάλλομαι HL σφάλωμαι QS || ἀγαπήσονται FQS (sed θή supra ἡ scripserunt Q<sup>2</sup>S) ἀγαπηθήσονται DH et in ras. Λ<sup>2</sup> ἀγαπήσεται L || 16 πέπεικάς με: μὴ πέπεισμαι H; cf. Liban. Orat. XIV in fine: τί φῆς, ὦ βασιλεῦ; πείθομεν ἢ ληροῦμεν; || 17 τοῦ om. Q.

hésiterais-je à faire au plus philosophe et au plus véridique des rhéteurs ? Te voilà ainsi amené à me poser une nouvelle question : Pourquoi donc ne changeons-nous pas son infortune en un sort meilleur ? Pourquoi ne mettons-nous pas fin aux avanies que lui valent ses revers<sup>1</sup> ? Marchant à deux du même pas<sup>2</sup>, comme on dit, nous prendrons conseil l'un de l'autre. Tu as le droit non seulement de nous représenter la nécessité de secourir un homme qui a honoré les dieux sans fraude<sup>3</sup>, mais aussi d'en indiquer le moyen, bien que tu l'aies déjà, d'une certaine manière, donné à entendre<sup>4</sup>. Mais peut-être, en pareille affaire, vaut-il mieux ne point écrire et se concerter de vive voix<sup>5</sup>. Porte-toi bien, frère très aimable et très chéri.

J'ai lu hier avant de dîner presque tout ton discours ; et, après avoir dîné, avant d'aller me reposer, j'en ai terminé la lecture. Que tu es heureux de pouvoir parler, ou plutôt de pouvoir penser ainsi ! Quelle éloquence ! Quel esprit ! Quelle intelligence ! Quelle division ! Quels arguments ! Quel ordre<sup>6</sup> ! Quelles ressources ! Quelle élocution ! Quelle harmonie ! Quelle composition !

1. Sur ces avanies, voir Libanius, *Orat.* XIV, 4 ; 19-20 ; 21 (ἐξ αλεῖψαι δὲ τὴν ἀπ' αὐτῶν ἀτιμίαν ἔστι).

2. *Iliade*, K, 224, vers devenu proverbial ; cf. Platon, *Banquet*, 174 D ; Libanius, *Ep.* 1347 fin, etc.

3. Libanius en effet avait habilement fait valoir qu'Aristophane était un païen zélé (cf. l'extrait de son discours que nous avons reproduit ci-dessus p. 112 s.).

4. Libanius (*Orat.* XIV, 21-24 et 47-51) avait demandé pour Aristophane une fonction publique impliquant l'immunité des charges du décurionat.

5. D'après O. Seeck (BLZG, p. 90 et 225), Aristophane aurait été nommé par Julien proconsul d'Achaïe, mais cette opinion n'est pas soutenable (cf. p. 26, n. 2). Par contre, nous savons qu'après la mort de l'empereur qui l'avait réhabilité, il fut frappé d'une révocation (cf. Libanius, *Ep.* 1264, § 7), mais put demeurer dans sa ville natale, Corinthe (*Id.*, *Ep.* 1214).

6. Cf. une lettre de Marc-Aurèle à Fronton (II, 3, p. 28, 17 éd. Naber : ο ἐπιχειρήματα, ο τάξις) que Julien semble imiter ici. — Voir aussi un pastiche de ce post-scriptum chez Förster, *Libanii opera* t. XI, p. 593 (n° 19).

ἥττονα καὶ χρημάτων ὁμολογῶ. Τί δὲ οὐ μέλλω τῷ φιλοσο-  
 φωτάτῳ καὶ φιλαληθεστάτῳ <τῶν> ῥητόρων εἶκειν ;  
 Ἔπεται δὴ καὶ τὸ ἐπὶ τούτῳ παρὰ σοῦ προσανερωτᾶσθαι τί  
 οὖν οὐ μετατίθεμεν αὐτῷ τὰς συμφορὰς εἰς ἀμείνω τύχην  
 5 καὶ ἀφανίζομεν τὰ κατασχόντα διὰ τὰς δυσπραγίας ὀνειδίη·  
 σύν τε δὴ ἔρχομένῳ, φασίν, ἐγὼ καὶ σὺ βουλευσώμεθα.  
 Δίκαιος δὲ εἶ μὴ συμβουλεύειν μόνον ὃ τι χρή βοηθεῖν ἀνδρὶ  
 τοὺς θεοὺς ἀδόλως τετιμηκότι, ἀλλὰ καὶ ὃν χρή τρόπον·  
 καίτοι καὶ τοῦτο ἤνιξω τρόπον τινά. Βέλτιον δὲ ἴσως ὑπὲρ  
 10 τῶν τοιούτων οὐ γράφειν, ἀλλὰ διαλέγεσθαι πρὸς ἀλλή-  
 λους. Ἐρρωσό μοι, ἀδελφὲ ποθεινότατε καὶ προσφιλέστατε.

Ἄνεγνων δὲ χθὲς τὸν λόγον πρὸ ἀρίστου σχεδόν, ἀριστή- 382 d  
 σας δέ, πρὶν ἀναπαύσασθαι, τὸ λοιπὸν προσαπέδωκα τῇ  
 ἀναγνώσει. Μακάριος εἶ λέγειν οὕτω, μᾶλλον δὲ φρονεῖν  
 15 οὕτω δυνάμενος. Ὡς λόγος, ὡς φρένες, ὡς σύνεσις, ὡς διαί-  
 ρεσις, ὡς ἐπιχειρήματα, ὡς τάξις, ὡς ἀφορμαί, ὡς λέξις, ὡς  
 ἁρμονία, ὡς συνθήκη.

6 Homer. K 224. Cf. Plat. *Conviv.* 174 D || 14 sq. cf. M. Aurel.  
*Ep.* II 3, p. 28, 17 sq. ed. Naber.

[1—17]FDQSHLA—[12—17]T BΔ=r V AM=c NO=b

2 καὶ φιλαληθείας ῥήτορι D || φιλαληθεστάτῳ <τῶν> Hercher :  
 φιλαληθεῖ FQSL φιλαλήθει Λ φιλαλήθει H || 3 δὴ : δὲ FS om. QL ||  
 τὸ : τῷ in τὸ corr. Q τῷ DS || τούτοις Q || 4 οὐ SH : om. FDQLA  
 (sed οὐ supra scripto Q) || αὐτοῦ ex αὐτῷ corr. Q αὐτοῦ S || 6 ἐγὼ τε  
 καὶ H || σὺ βουλευσώμεθα DΛ συμβουλευσώμεθα H συμβουλευσώμεθα L  
 || 7 εἶ μὴ : εἰμί LΛ (in εἶ μὴ corr. Λ<sup>2</sup>) || 8 ἀδόλως L || 9 καίτοι  
 om. H || καὶ FH : om. cett. || τοῦτον DH || ἤνιξω : δείξω H || 10/11  
 πρὸς ἀλλήλους om. H || 11 ποθεινότατε καὶ προσφιλέστατε : τιμιότατε  
 H || 12—17 Haec cum praecedentibus sine distinctione coniungunt  
 recte FDQSLA, velut separatam epistulam (= ep. 14 Hertlein) prae-  
 bent falso cum variis titulis cett. : λιθανίῳ κοιαιστῳρι B Ἰουλιανὸς  
 (Ἰουλιανὸς om. T) λιθανίῳ σοφιστῆ καὶ κοιαιστῳρι TΔV[H] Ἰουλιανὸς  
 λιθανίῳ c τῷ αὐτῷ (scil. Λιθανίῳ) O om. N || 12 δὲ DQSLA : om. cett.  
 || σχεδόν πρὸ ἀρίστου transp. D || 13/14 τῇ ἀναγνώσει B τῆς ἀναγνώ-  
 σεως cett. || 14 μᾶλλον — 15 οὕτω om. c || 15 σύνθεσις b || 16 ἐπιχει-  
 ρήματα V διηγήματα c || ὡς τάξις Tb || ὡς λέξις TO.

## LIBANIUS A JULIEN EMPEREUR

Si j'ai payé à Aristophane le prix qui lui était dû, à ton tour tu as récompensé l'amour insigne et ardent que j'ai pour toi comme les dieux et les hommes le savent. Peu s'en faut qu'à présent je ne prenne mon essor, emporté par les ailes des espérances que ta lettre m'a inspirées en faisant tant d'honneur à mon discours. Et déjà, à mes yeux, tout paraît peu de chose : la richesse de Midas, la beauté de Nirée, l'agilité de Crison, la force de Polydamas, le glaive de Pélée ; même si j'avais goûté le nectar, je n'aurais pas, je pense, éprouvé plus de plaisir. Voici en effet que le roi cherché longtemps par Platon et découvert sur le tard<sup>1</sup> approuve mon avis, admire mon discours et, m'honorant par la promesse d'un don, m'honore davantage encore par son intention d'examiner avec moi ce qu'il faut donner. Comment celui qui observe le lever de la Chèvre céleste<sup>2</sup> n'obtiendrait-il pas tout ce qu'il souhaite, alors que moi, qui n'ai point pris ce soin, je me trouve comblé, et que même, si je demande quelque bien, j'ai un empereur prêt à me l'accorder, à l'exemple de cette déesse du ciel ?

Je vais donc placer ton épître à la suite de mon discours, pour montrer aux fils des Hellènes que je n'ai pas lancé mon trait en vain. Tandis qu'Aristophane se fera honneur de mes écrits, je me ferai honneur de ta lettre, ou plutôt, nous nous glorifierons tous deux et de ta lettre et de tes faveurs : il y a là en effet, pour tous deux, deux raisons d'être fier.

Mais je dois te conter aussi la frayeur d'Aristophane, pour que tu en ries. Quelqu'un donc de ceux qui ont accès auprès de toi le soir, étant arrivé à ta porte, fut empêché d'entrer parce que tu rédigeais un discours. Il vint nous le dire. Sur-le-champ, nous voilà pris de peur. Nous nous figurions que, engageant la lutte contre mon discours, tu allais faire succomber ton maître et causer à Aristophane la même déconvenue qu'à Nilus<sup>3</sup>. Nous courons donc trouver l'excellent Helpidius. Mais lui, apprenant ce qui nous avait effrayés, éclata de rire. Alors seulement nous respirâmes, et peu après nous recevions ta bonne lettre.

1. C'est-à-dire le roi-philosophe. Cf. Platon, *Rép.*, V, p. 473 C ss.

2. Ceux qui observaient les premiers le lever de cette constellation étaient sûrs de voir se réaliser tous leurs vœux (Suidas, s. v. Αἴξ).

3. Cf. p. 133 ss. la lettre écrite par Julien pour refuser à ce solliciteur la faveur qu'il avait demandée.



## Λιβάνιος Ἰουλιανῷ αὐτοκράτορι.

Ἐγὼ μὲν Ἀριστοφάνει τὰς ἀμοιβάς, σὺ δὲ ἀπέδωκας  
 ἐμοὶ τοῦ περὶ σὲ φίλτρου λαμπροῦ τε καὶ σφοδροῦ καὶ οὔτε  
 θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους λανθάνοντος, ὡς νῦν γε μικροῦ πέ-  
 35 τομαι πρὸς ὕψος ἄρθεις ὑπὸ τῆς ἐπιστολῆς, ἐλπίδας τε  
 ἐνεγκούσης καὶ τὸν λόγον μοι κοσμούσης· καὶ μικρά μοι  
 πάντα ἤδη φαίνεται, Μίδου πλοῦτος, κάλλος Νιρέως,  
 Κρίσωνος τάχος, Πολυδάμαντος ῥώμη, μάχαιρα Πηλέως.  
 40 Δοκῶ δ' ἂν μοι μηδ' ἂν τοῦ νέκταρος μετασχῶν ἡσθῆναι  
 μᾶλλον ἢ νῦν, ὅτε μοι βασιλεύς, ὃν πάλαι Πλάτων ζητῶν  
 ὀψέ ποθ' εὔρε, τὴν τε γνώμην ἐπήνεσε, τὸν τε λόγον ἐθαύ-  
 μασε, καὶ τιμῶν τῇ τοῦ δώσειν ὑποσχέσει, τῷ μετ' ἐμοῦ  
 σκοπεῖν ἐθέλειν δὲ δοῦναι δεῖ τιμᾶ μειζόνως. Οὐκ ἄρα ὁ τὴν  
 45 Αἴγα τὴν οὐρανίαν ἐπιτέλλουσιν παρατηρῶν παντὸς ἂν  
 τύχοι, ὅπου γε ἐμοὶ τοῦτο οὐ σπουδάσαντι τὰ μέγιστα γίνε-  
 ται, κἂν δεηθῶ του καλοῦ, βασιλεὺς ἔτοιμος εἰς τὴν χάριν,  
 θεὸν τὴν ἐν οὐρανῷ μιμούμενος;

Ἡ μὲν οὖν ἐπιστολή σου προσκείμεται τῷ λόγῳ, μηνύουσα  
 παισὶν Ἑλλήνων ὡς οὐ μάτην ἐξεπέμφθη τὸ βέλος· καὶ  
 50 φιλοτιμήσεται τοῖς μὲν ὑπ' ἐμοῦ γεγραμμένοις Ἀριστοφάνης,  
 τοῖς ὑπὸ σοῦ δὲ ἐπεσταλμένοις ἐγὼ, μᾶλλον δὲ ἀμφοτέροι  
 τοῖς τε ἐπεσταλμένοις τοῖς τε δοθησομένοις· σεμνότεροι  
 γὰρ ἀμφοτέροις ἀμφοτέροι.

Δεῖ δέ σε τὸν φόβον Ἀριστοφάνους μαθεῖν, ὅπως ἂν καὶ  
 55 γελάσῃς· τῶν τις εἰσιέναι παρὰ σὲ δειλῆς εἰωθῶτων ἤκων  
 ἐπὶ θύρας, εἶτα κωλυθείς, ὡς σοῦ τινα ποιούντος λόγον,  
 ἠγγεῖλεν ἡμῖν, καὶ φόβος εὐθύς μὴ παλαῖσαι προελόμενος  
 πρὸς τὸν λόγον, καταβάλης μὲν τὸν διδάσκαλον, Ἀριστο-  
 φάνει δὲ τὸ Νείλου περιστήσης κακόν. Δρόμος οὖν παρὰ  
 60 τὸν καλὸν Ἐλπίδιον· ὁ δὲ μαθὼν ἐφ' ᾧ δεδοίκαμεν, ἀνεκάγ-  
 χασεν· εἶθ' οὕτως ἀνεπνεύσαμεν καὶ μικρὸν ὕστερον δεχό-  
 μεθα τὴν καλὴν ἐπιστολήν.

2 sq. cf. p. 177, 7 sq. || 8 cf. E. Salzmänn, *Sprichwörter bei Liba-  
 nios* (Diss. Tubing., 1910) p. 16 et 30 || 10 sq. cf. Plat. *Resp.* V 473  
 C sq. || 14 sq. cf. Suidas s. v. Αἴξ οὐρανία etc. || 28 sq. cf. ep. 82,  
 p. 133 sq.

10 sq. : ad textum huius Libanii epistulae (758 ed. Förster) consti-  
 tuendum parvi sunt momenti nostri codices, quorum varias lectiones  
 iam pridem (*Recherches*, p. 128 sq.) publici iuris fecimus.

98 [ep. 27].

(Introduction, p. 114 ss.)

JULIEN A LIBANIUS, SOPHISTE ET QUESTEUR

J'allai jusqu'à Litarba<sup>1</sup> (c'est un bourg du territoire de Chalcis) et je rencontrai une route où se trouvaient des restes d'un camp d'hiver Antiochien<sup>2</sup>. Le chemin était pour ainsi dire moitié marais, moitié montagne, et rude partout<sup>3</sup>. Le marais était semé de pierres qui semblaient jetées en cet endroit intentionnellement, mais assemblées sans aucun art et contrairement à l'usage des autres cités, où, pour les chaussées de même que pour les bâtisses, sur un lit de terre amoncelée en guise de mortier, on serre les pierres les unes contre les autres comme dans un mur. Après avoir franchi péniblement ce passage, j'arrivai à ma première étape. Il était neuf heures environ<sup>4</sup>. Je reçus dans l'intérieur de la cour<sup>5</sup> la plus grande partie de votre sénat. Tu es sans doute informé de ce qui se dit de part et d'autre et tu l'apprendras de notre bouche aussi, s'il plaît aux dieux.

De Litarba, je me rendis à Bérée<sup>6</sup>, et Zeus montra que tout s'annonçait bien, sans laisser aucun doute sur le sens du présage. Je demurai à Bérée un jour; j'allai voir la citadelle et, suivant le rite royal, j'immolai à Zeus un taureau blanc. J'eus un bref entretien avec le sénat sur le culte des dieux. Tous applaudirent à mes paroles mais très peu se laissèrent persuader, et c'étaient justement ceux qui, déjà avant mes discours, semblaient penser sainement, mais qui

1. Aujourd'hui El-Térib. Chalcis occupait le site de Kennisrin.

2. F. Cumont situe les ruines de ce camp à Imma (Iéni-Shéir), c'est-à-dire à peu près à mi-chemin entre Antioche et Litarba.

3. En effet, après avoir traversé la plaine marécageuse d'Amyce, la voie romaine gravissait un col taillé dans le roc. Cf. p. 115 les doléances de Libanius, et F. Cumont, *Études syriennes* (Paris, 1917), p. 7.

4. C'est-à-dire, au mois de mars, entre deux et trois heures de l'après-midi.

5. De la station où Julien s'était installé. Cf. p. 115, 1 ss.

6. Alep.

98 [ep. 27].

Ἰουλιανὸς Λιβανίῳ σοφιστῆ καὶ κοιαίστωρι. 399 b

Μέχρι τῶν Λιτάρβων ἦλθον (ἔστι δὲ ἡ κώμη Χαλκίδος)  
καὶ ἐνέτυχον ὁδῷ λείψανα ἐχούση χειμαδίων Ἀντιοχικῶν  
5 ἦν δὲ αὐτῆς, οἶμαι, τὸ μὲν τέλμα τὸ δὲ ὄρος, τραχεῖα δὲ  
πᾶσα, καὶ ἐνέκειντο τῷ τέλματι λίθοι ὥσπερ ἐπίτηδες  
ἐρριμμένοις ἐοικότες, ὑπ' οὐδεμιᾶ τέχνη συγκείμενοι δν  
τρόπον εἰώθασιν ἐν ταῖς ἄλλαις πόλεσι τὰς λεωφόρους c  
οἶον ἐξοικοδομοῦντες ποιεῖν, ἀντὶ μὲν τῆς κονίας πολὺν  
οι 10 τὸν χοῦν ἐποικοδομοῦντες, πυκνοὺς δὲ ὥσπερ ἐν τοίχῳ  
τιθέντες τοὺς λίθους. Ἐπεὶ δὲ διαβάς μόλις ἦλθον εἰς  
τὸν πρῶτον σταθμόν, ἐννέα που σχεδὸν ἦσαν ὦραι, καὶ  
ἔδεξάμην εἴσω τῆς αὐλῆς τὸ πλεῖστον τῆς παρ' ὑμῖν βου-  
λῆς· ἃ δὲ διελέχθημεν πρὸς ἀλλήλους, ἴσως ἐπύθου· μάθοις  
δι 15 δ' ἂν καὶ ἡμῶν ἀκούσας, εἰ θεοὶ θέλοιν. d

Ἀπὸ τῶν Λιτάρβων εἰς τὴν Βέρροϊαν ἐπορευόμην, καὶ  
ὁ Ζεὺς αἴσια πάντα ἐσήμηνεν, ἐναργῆ δεῖξας τὴν διοση-  
μίαν. Ἐπιμείνας δὲ ἡμέραν ἐκεῖ, τὴν ἀκρόπολιν εἶδον, καὶ  
ἔθυσα τῷ Διὶ βασιλικῶς ταύρον λευκόν, διελέχθη δὲ ὀλίγα  
οι 20 τῆ βουλή περὶ θεοσεβείας. Ἀλλὰ τοὺς λόγους ἐπήνουν μὲν  
ἅπαντες, ἐπείσθησαν δὲ αὐτοῖς ὀλίγοι πάνυ, καὶ οὗτοι οἱ  
καὶ πρὸ τῶν ἐμῶν λόγων ἐδόκουν ἔχειν ὑγιῶς, εὐλαβοῦντο δὲ  
ὥσπερ παρρησίας ἀποτρίψασθαι τὴν αἰδῶ καὶ ἀποθέσθαι. 400

5 sq. cf. Liban. *Epist.* 807 § 1 || 13 sq. cf. Liban. *Orat.* XVI 1 et I 132 || 19 sq. cf. Theodoret. *Hist. eccl.* III 22, 2.

V[U] C

2/3 titulum et primam litteram (M), quae rubricari solent, om.  
C || 3 λιτάρκων C || [ἡ] Hertlein || 4 καὶ UC: ... V || λείψανον C  
|| 9 οἶον V: οἶ C || 13/14 τὸ πλεῖστον — βουλῆς om. C || 14 διελέ-  
χθημεν in διελέχθημεν corr. V, cf. infra v. 19 || 16 λιτάρκων C ||  
17/18 διοσημίαν, εἰ e correctione, C || 20 θεοσημείας C || 22 εὐλα-  
βοῦντο Cobet: ἐλάβοντο codd. || 23 ἀποτρίψασθαι in ἀποτρίψασθαι  
corr. C.

étaient, si j'ose dire, trop prudents pour user de leur franc parler en dépouillant et rejetant le respect humain. Ce qui prévaut chez les hommes, ô dieux ! c'est de rougir des belles qualités, du courage de l'âme et de la piété, pour faire comme un vaniteux étalage de ce qu'il y a de pire, le sacrilège et la mollesse de l'esprit et du corps<sup>1</sup>.

Ensuite, Batné<sup>2</sup> m'offrit un séjour auquel je n'ai rien vu d'égal chez vous, à l'exception de Daphné<sup>3</sup>, qui à présent ressemble à Batné. Car naguère, lorsque son temple et sa statue<sup>4</sup> subsistaient encore, je n'aurais pas craint de mettre Daphné au même rang que l'Ossa, le Pélion, les cimes de l'Olympe, ou Tempé de Thessalie. J'aurais même préféré à tout le reste Daphné, lieu consacré à Zeus Olympien et à Apollon Pythien. Mais tu as écrit sur Daphné un discours<sup>5</sup> tel que pas un autre « des mortels pareils à ceux d'aujourd'hui<sup>6</sup> » n'en pourrait produire, même au prix de bien des efforts ; quant aux anciens, très peu, je pense, y auraient réussi. A quoi bon me mettre maintenant à écrire sur ce sujet, après la lamentation si impressionnante que tu a composée ? Plût aux dieux que tu n'eusses point dû la faire entendre !

Quant à Batné, bien que son nom soit barbare, c'est une localité hellénique. D'abord, dans le pays d'alentour, les fumées de l'encens s'élevaient de tous côtés et partout nous voyions des victimes prêtes pour le sacrifice. Si réjouissant que fût pour moi ce spectacle, j'y crus trouver cependant un zèle trop chaud et étranger à la piété envers les dieux. Car

1. « On remarquera qu'en trouvant chrétiens les principaux habitants de Bérée, Julien leur adresse les mêmes reproches et leur impute les mêmes vices qu'aux habitants d'Antioche. Cette phrase de sa lettre semble, en deux mots, une réplique du *Misopogon* » (P. Allard, III, p. 193).

2. Tell-Batnân, à 45 kilomètres environ à l'Est de Bérée.

3. Faubourg d'Antioche, célèbre par ses temples, ses fontaines, ses cascades et ses bois.

4. Temple et statue d'Apollon, détruits dans un incendie (octobre 362), après la translation à Antioche des reliques de Babylas.

5. C'est, dans l'édition Förster, le discours LX de Libanius (« Lamentation sur le temple d'Apollon à Daphné »); cf. n. 4.

6. *Iliade*, A, 272.

Περίεστι γάρ, ὦ θεοί, τοῖς ἀνθρώποις ἐπὶ μὲν τοῖς καλοῖς ἐρυθριᾶν, ἀνδρεία ψυχῆς καὶ εὐσεβεία, καλλωπίζεσθαι δὲ ὡσπερ τοῖς χειρίστοις, ἱεροσυλία καὶ μαλακία γνώμης καὶ σώματος.

5 Ἐνθεν ὑποδέχονται με Βάτναι, χωρίον οἶον παρ' ὑμῖν οὐκ εἶδον ἔξω τῆς Δάφνης, ἣ νῦν ἔοικε ταῖς Βάτναις· ὡς τά γε πρὸ μικροῦ, σωζομένου τοῦ νεῶ καὶ τοῦ ἀγάλματος, b  
Ἄσση καὶ Πηλίω καὶ ταῖς Ὀλύμπου κορυφαῖς καὶ τοῖς Θετταλικοῖς Τέμπεσιν ἄγων ἐπίσης, ἣ καὶ προτιμῶν ἀπάν-  
οιο τῶν ὁμοῦ τὴν Δάφνην οὐκ αἰσχυνοίμην, ἱερὸν Διὸς Ὀλυμπίου καὶ Ἀπόλλωνος Πυθίου [τὸ] χωρίον. Ἄλλ' ἐπὶ μὲν τῇ Δάφνῃ γέγραπται σοι λόγος, ὁποῖον ἄλλος οὐδὲ εἷς τῶν οἷ νῦν βροτοὶ εἶσι καὶ μάλα ἐπιχειρήσας ἂν καμῆν ἐργάσαιτο, νομίζω δὲ καὶ τῶν ἔμπροσθεν οὐ πολλοὺς πάνυ. Τί  
615 οἷν ἐγὼ νῦν ἐπιχειρῶ περὶ αὐτῆς γράφειν, οὕτω λαμπρᾶς <σοι μονωδίας> ἐπ' αὐτῇ συγγεγραμμένης; ὡς μήποτε c  
ἄφελε τοιοῦτον.

Αἶ γε μὴν Βάτναι (βαρβαρικὸν ὄνομα τοῦτο) χωρίον ἐστὶν Ἑλληνικόν, πρῶτον μὲν ὅτι διὰ πάσης τῆς πέριξ χώρας  
οιο ἀτμοὶ λιβανωτοῦ πανταχόθεν ἀνῆσαν, ἱερεῖά τε ἐβλέπομεν εὐτρεπῆ πανταχοῦ. Τοῦτο μὲν οἷν εἰ καὶ λίαν εὐφρανέ με, θερμότερον ὁμῶς ἐδόκει καὶ τῆς εἰς τοὺς θεοὺς εὐσεβείας ἀλλότριον· ἐκτὸς πάτου γὰρ εἶναι χρῆ καὶ δρᾶσθαι καθ' d

9 cf. p. 52, 1 || 11 sq. cf. Liban. *Orat.* LX et XI 235 sq. || 12 sq. cf. Homer. A 272.

### V C

3 ὡσπερ defendit Heyler (« quasi gloriari »; cf. 327 C *ναρκῶσαν* ὡσπερ, etc.): ἐπὶ Hercher || 10 οὐκ <ἂν> Hertlein; οὐκ <ἂν> ἡσχυνόμην Hercher || 10/11 [ἱερὸν — χωρίον] Hertlein; τὸ uncis inclusimus: cf. Iulian. 150 C; de templo Iovis Olympii apud Daphnen cf. Liban. *Epist.* 843, 1179 § 3 sq., 1183, et *Orat.* XI 236 || 13 ἐπιχειρήσασιν V || ἂν καμῆν V: συγκαμῆν C; an καμῆν ἂν? || 15 νῦν ἐγὼ transp. C || 16 <σοι μονωδίας> P. Thomas <μελέτης> Reiske <βίβλου> vel <μονωδίας> Heyler || 18 βάτται C || 20 ἀνῆσαν scripsimus: ἦσαν codd. || 21 εὐπρεπῆ C || 22 τῆς om. V.

on doit éviter la foule et agir sans bruit, n'avoir en vue que l'acte même et bannir toute autre préoccupation, quand on va présenter aux dieux les victimes et les hommages qui leur sont dus. Mais sous peu sans doute nos soins remédieront à ces abus.

Batné offrit à mes yeux l'aspect d'une plaine touffue, avec des bosquets de jeunes cyprès, sans tronc décrépît ou pourri, mais tous dressant une cime verdoyante. La résidence impériale n'avait rien de somptueux ; elle était faite d'argile et de bois, sans la moindre décoration. Quant au jardin, plus modeste que celui d'Alcinoüs<sup>1</sup>, il fait songer à celui de Laërte<sup>2</sup>. On y trouve un tout petit bosquet rempli de cyprès et, le long de la clôture, beaucoup d'arbres de la même essence, plantés par rangées et bien alignés ; au milieu, des carrés où poussent des légumes et des arbres portant toutes sortes de fruits<sup>3</sup>. Qu'y ai-je donc fait ? Je sacrifiai le soir, puis de grand matin, comme j'ai l'habitude de le faire presque chaque jour<sup>4</sup>. Les présages étant propices, nous gagnâmes < Hiérapolis ><sup>5</sup>. Les citoyens se sont portés à notre rencontre, et je suis reçu chez un hôte que je viens de voir pour la première fois, mais que j'aimais depuis longtemps. La cause, j'en suis sûr, tu sais toi-même à quoi la rattacher, mais je me fais un plaisir de l'expliquer, même inutilement. Entendre parler de ces hommes ou en parler moi-même, c'est toujours pour moi du nectar. Le fils spirituel du très divin Jamblique, Sopatros<sup>6</sup>, fut le beau-père de mon hôte, et ne pas vouer une égale affection à tout ce qui touche à ces héros, ce serait, à mes yeux, la plus vile des injustices. A cette raison s'en ajoute une autre, plus

1. Voir l'*Odyssée*, η, 112 ss., et le *Misopogon*, 352 A.

2. *Odyssée*, ω, 245 ss.

3. On pourrait s'étonner de trouver la description d'un jardin dans une pareille lettre. Cf. p. 13, n. 2.

4. Julien pratique donc lui-même ce qu'il recommande aux autres, p. 170, 4 ss.

5. Cf. p. 183, n. 3.

6. Sur Sopatros d'Apamée, le successeur de Jamblique dans la direction de l'école néo-platonicienne, voir mon article de la *Revue des Études grecques*, XXXII, 1919, p. 30 ss.

ἡσυχίαν, ἐπ' αὐτὸ τοῦτο πορευομένων, οὐκ ἐπ' ἄλλο τι  
 βασταζόντων τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς ἱερεΐά τε καὶ ὄσια. Τοῦτο  
 μὲν οὖν ἴσως τεύξεται τῆς ἀρμοζούσης ἐπιμελείας αὐτίκα·  
 τὰς Βάτνας δὲ ἐώρων πεδίον λάσιον ἄλση κυπαρίττων ἔχον  
 5 νέων (καὶ ἦν ἐν ταύταις οὐδὲν γεράνδρου οὐδὲ σαπρόν,  
 ἀλλὰ ἐξίσης ἅπαντα θάλλοντα τῇ κόμῃ) καὶ τὰ βασίλεια  
 πολυτελῆ μὲν ἦκιστα (πηλοῦ γὰρ ἦν μόνον καὶ ξύλων, οὐδὲν 401  
 ποικίλον ἔχοντα), κῆπον δὲ τοῦ μὲν Ἀλκινόου καταδεέστε-  
 ρον, παραπλήσιον δὲ τῷ Λαέρτου, καὶ ἐν αὐτῷ μικρὸν  
 10 ἄλσος πάνυ, κυπαρίττων μεστόν, καὶ τῷ τριγχίῳ δὲ πολλὰ  
 τοιαῦτα παραπεφυτευμένα δένδρα στίχῳ καὶ ἐφεξῆς· εἶτα  
 τὸ μέσον πρασιαί, καὶ ἐν ταύταις λάχανα καὶ δένδρα παν-  
 τοίαν ὀπώραν φέροντα. Τί οὖν ἐνταῦθα; ἔθυσσα δείλης, εἴτ' b  
 ὄρθρου βαθέος, ὅπερ εἴωθα ποιεῖν ἐπιεικῶς ἐκάστης ἡμέ-  
 15 ρας. Ἐπεὶ δὲ ἦν καλὰ τὰ ἱερά, τῆς <Ἱερᾶς> πόλεως  
 εἰχόμεθα, καὶ ὑπαντῶσιν ἡμῖν οἱ πολῖται, καὶ ὑποδέχεταιί  
 με ξένος, ὀφθείς μὲν ἄρτι, φιλούμενος δὲ ὑπ' ἐμοῦ πάλαι·  
 τὴν δὲ αἰτίαν αὐτὸς μὲν εὖ οἶδ' ὅτι συνείρεις, ἐμοὶ δὲ ἡδὺ  
 καὶ ἄλλως φράσαι· τὸ γὰρ αἰεὶ περὶ αὐτῶν ἀκούειν καὶ  
 20 λέγειν ἐστὶ μοι νέκταρ. Ἰαμβλίχου τοῦ θειοτάτου τὸ  
 θρέμμα Σώπατρος ἐγένετο τούτου κηδεστής † ἐξ ὅσου †. c  
 Ἐμοὶ γὰρ τὸ μὴ πάντα ἐκείνων τῶν ἀνδρῶν ἀγαπᾶν, ἀδικημά-  
 των οὐδὲν οὕτω φαυλότατον εἶναι δοκεῖ. Πρόσεστι ταύτης

13 sq. cf. p. 170, 4 || 15 cf. 286 D.

V [desinit 11 τοιαῦτα] C

1 ἐπ' αὐτὸ τοῦτο « ad deos colendum » Reiske || οὐκ ἐπ' ἄλλο τι  
 « non ad ostentandum et iactandum imperatori suum studium deos  
 colendi » Reiske || 2 « ἱερεΐα victimas et ὄσια reliquas cerimo-  
 nias » Reiske || 4 an <κατὰ> τὰς Βάτνας δὲ? || 5 νέα C || γεράδρουον  
 C || 8 ἀλκίνου C || 10 μεστόν C: μέσων V || τριγχίῳ V: τριχίῳ C  
 θριγχίῳ Petau || 12 an <κατὰ> τὸ μέσον? || 13 δήλησ cod., corr.  
 Martinius || 15 <Ἱερᾶς> Reiske, cf. p. 183, 8 || πολέωσ, σ e  
 correctione, cod. || 21 post ἐξ ὅσου interpungit cod.; an Ἐξ ἴσου γὰρ  
 ἐμοί? || 23 οὐδὲν — φαυλότατον: οὐδενός ἦττον τῶν φαυλοτάτων  
 Reiske οὐ δήπου τῶν φαυλοτάτων P. Thomas.

importante. A diverses reprises, cet ami a reçu chez lui mon cousin et mon frère consanguin<sup>1</sup>, et pressé maintes fois par eux, naturellement, de renoncer à sa piété envers les dieux, il a su, chose difficile, se préserver de leur maladie.

Beaucoup de soldats vinrent me trouver<sup>2</sup>, . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

Voilà, ce que j'avais à t'écrire d'Hiérapolis à mon propre sujet<sup>3</sup>. Quant à la conduite des affaires militaires ou politiques, tu devrais être présent, je pense, pour l'observer par toi-même et t'en occuper. La matière serait trop vaste pour une lettre, fût-elle triple de celle-ci, sache-le bien, si l'on voulait y faire tout entrer en se piquant d'exactitude. Je vais cependant t'en donner un résumé rapide. J'ai envoyé des députés aux Sarrasins pour leur rappeler de venir, s'il leur plaît<sup>4</sup>. Première affaire. Autre chose : j'ai fait partir d'ici des gardes aussi vigilants que possible, afin d'empêcher que quelqu'un ne passe en secret chez l'ennemi pour lui rapporter que nous nous sommes mis en marche. Puis, j'ai jugé un procès militaire, je me plais à le croire, avec autant de douceur que d'équité<sup>5</sup>. J'ai préparé un grand nombre de chevaux et de mulets, après avoir opéré la concentration de l'armée. Nos bateaux de rivière

1. Constance et Gallus.

2. Dans le passage laissé ici en blanc par le copiste, figuraient sans doute des invectives contre les chrétiens, et les mots τὴν Γαλιλαίων du texte grec nous donnent l'idée de suppléer : « désirant abandonner la religion des Galiléens ». — Cf. p. 54 et 75, n. 2.

3. Hiérapolis-Bambyké (aujourd'hui Membidj), la ville sainte de la déesse syrienne Atargatis, où Julien arriva en effet le 5<sup>e</sup> jour de sa marche, c'est-à-dire vers le 10 mars 363.

4. Ammien (XXIII, 5, 1 ; cf. *ibid.*, 3, 8) parle de l'appel d'un contingent offert à Julien par les Sarrasins « avec un très grand empressement ».

5. « Je ne sais si ce serait ce que dit S. Chrysostome [*De S. Babyla c. Iulianum*, 23], qu'étant près de passer l'Euphrate, (Julien) fit une tentative sur son armée, pour corrompre ceux qui étaient encore chrétiens, que quelques-uns se laissèrent aller à ses flatteries, mais que les autres lui ayant résisté, il n'osa pas seulement les casser, de peur d'affaiblir ses troupes. » Tillemont, article XXI sur l'empereur Julien.



αἰτία μείζων· ὑποδεξάμενος γὰρ πολλάκις τὸν τε ἀνεψιὸν  
τὸν ἑμὸν καὶ τὸν ὁμοπάτριον ἀδελφόν, καὶ προτραπείς ὑπ'  
αὐτῶν, οἷα εἰκός, πολλάκις ἀποστήναι τῆς εἰς τοὺς  
θεοὺς εὐσεβείας, ὃ χαλεπὸν ἔστιν, οὐκ ἐλήφθη τῇ νόσῳ.

5 Πολλοὶ στρατιῶται προσήλθόν μοι τὴν Γαλιλαίων . . .  
. . . . .  
. . . . .

Ταῦτα εἶχον ἀπὸ τῆς Ἱερᾶς πόλεως σοι γράφειν ὑπὲρ  
τῶν ἑμαυτοῦ. Τὰς δὲ στρατιωτικὰς ἢ πολιτικὰς οἰκονομίας d

10 αὐτὸν ἐχρῆν, οἶμαι, παρόντα ἐφορᾶν καὶ ἐπιμελεῖσθαι· μεί-  
ζον γὰρ ἔστιν ἢ κατ' ἐπιστολήν, εὖ ἴσθι, καὶ τοσοῦτον ὅσον  
οὐ ῥάδιον οὐδὲ τριπλασίῳ τούτου περιλαβεῖν σκοποῦντι τὰκρι-  
βές· ἐπὶ κεφαλαίου δέ σοι καὶ ταῦτα φράσω δι' ὀλίγων.  
Πρὸς τοὺς Σαρακηνοὺς ἔπεμψα πρέσβεις, ὑπομιμνήσκων  
15 αὐτοὺς ἡκεῖν, εἰ βούλοιντο. Ἐν μὲν δὴ τοιοῦτον· ἕτερον δέ,  
λίαν ἐγρηγορότας ὡς ἐνεδέχετο τοὺς παραφυλάξοντας 402  
ἐξέπεμψα, μὴ τις ἐνθένδε πρὸς τοὺς πολεμίους ἀπέλθῃ  
λαθῶν, ἐσόμενος αὐτοῖς ὡς κεκινήμεθα μηνυτής. Ἐκεῖθεν  
ἔδίκασα δίκην στρατιωτικὴν, ὡς ἑμαυτὸν πείθω, πραότατα  
20 καὶ δικαιοτάτα. Ἴππους περιττοὺς καὶ ἡμιόνους παρε-  
σκεύασα, τὸ στρατόπεδον εἰς ταῦτ' συναγαγών. Ναῦς πλη-

10 cf. Xenoph. *Cyrop.* V 3, 59 || 14 sq. cf. Ammian. Marc. XXIII, 3, 8 et 5, 1 || 17 sq. cf. Liban. *Orat.* XVIII, 213 || 21 sq. cf. Liban. *ibid.* 214. Ammian. Marc. XXIII 3, 9. Zosim. III 12 sq.

## C

1/2 scil. Constantium et Gallum; cf. *Misop.* 340 A || 5 post Γαλιλαίων vacuum spatium versuum duorum et dimidii (= circa septuaginta litt.) cod. || 12 οὐδὲ Ald.: οὐ cod. || τριπλάσια cod., correximus; τριπλασίᾳ ταύτης Reiske || 12/13 τὰκριβές, κρ et β e correctione, cod. || 13 ἐπὶ κεφαλαίου: ἐπεὶ καὶ φαίην cod., corr. Friederich, qui δι' ὀλίγων ut glossam frustra delet; cf. 182 A || 14 ὑπομιμνήσκειν cod., corr. Ald. || 15 τοιοῦτο cod., corr. Hertlein || 17 ἐπέλθῃ cod., correximus; ἐξέλθῃ Ald. || 19 δίκην Martinius: νίκην cod. || πραότατα, πραο e correctione, cod. || 21 ναῦς cod.; cf. 279 D.

se remplissent de blé, ou plutôt de pains secs et de vinaigre<sup>1</sup>. Comment toutes ces opérations se sont faites et que de pourparlers chacune a demandés, tu te représentes combien il serait long de le décrire. Et puis, que de lettres, que de pièces j'ai signées, paperasses qui, me suivant comme mon ombre, circulent partout avec moi! A quoi bon se donner la peine d'en faire le compte maintenant<sup>2</sup>?

106 [ep. 36].

(Introduction, p. 117 s.)

LETTRE DE JULIEN L'APOSTAT A PORPHYRE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

Georges avait une très vaste et importante bibliothèque, où figuraient des philosophes de toute sorte et beaucoup de commentateurs<sup>3</sup>; on y trouvait surtout les livres des Galiléens, en grand nombre et de toute espèce. Fais donc des recherches pour rassembler toute cette bibliothèque, et prends des mesures pour me l'expédier à Antioche<sup>4</sup>. Sache que tu encourras personnellement une peine très grave, si tu ne mets pas tous tes soins à ces perquisitions, Quant à ceux qui pourraient de quelque manière être soupçonnés d'avoir dérobé de ces livres, recours à tous les moyens d'enquête, à tous les genres de serments, surtout mets leurs esclaves à la question, pour les engager et au besoin les contraindre à tout produire et à tout livrer.

1. On se servait, dans les armées, d'un pain mis deux fois au four pour qu'il pût se conserver plus longtemps, et d'une boisson faite d'un mélange de vinaigre et d'eau (Saglio-Pottier, I, 1170). — Sur tous ces préparatifs, cf. Zosime, III, 12 s.; Ammien, XXIII, 3, 8 s.; Libanius, *Orat.* XVIII, 213 s.

2. Le texte s'arrêtant brusquement, sans formule de politesse, ni souhaits, ni protestations d'amitié, on pourrait croire qu'il est incomplet. Cf. toutefois p. 23, 9 (11); 54, 22 (25) etc.

3. Cf. p. 185, n. 3.

4. Julien s'y trouvait déjà, sans doute, lorsqu'il écrivit cette lettre.

ροῦνται ποτάμια πυροῦ, μᾶλλον δὲ ἄρτων ξηρῶν καὶ ὄξους.  
 Καὶ τούτων ἕκαστον ὅπως ἐπράχθη καὶ τίνες ἐφ' ἑκάστῳ **b**  
 γέγονασι λόγοι, πόσου μήκους ἐστὶ συγγράφειν ἐννοεῖς.  
 Ἐπιστολαῖς δὲ ὄσαις ὑπέγραψα καὶ βίβλοις (ἐπόμενα ὡσπερ  
 5 σκιά μοι καὶ ταῦτα συμπερινοστεῖ πανταχοῦ) τί δεῖ νῦν  
 πράγματα ἔχειν ἀπαριθμούμενον ;

## 106 [ep. 36].

Ἐπιστολὴ Ἰουλιανοῦ τοῦ παραβάτου  
 πρὸς Πορφύριον καθολικόν.

411 c

Πολλή τις ἦν πάνυ καὶ μεγάλη βιβλιοθήκη Γεωργίου,  
 παντοδαπῶν μὲν φιλοσόφων, πολλῶν δὲ ὑπομνηματογράφων,  
 οὐκ ἐλάχιστα δὲ ἐν αὐτοῖς καὶ τὰ τῶν Γαλιλαίων πολλά  
 καὶ παντοδαπά βιβλία. Πᾶσαν οὖν ἀθρόως ταύτην τὴν βι- **d**  
 βλιοθήκην ἀναζητήσας φρόντισον εἰς Ἀντιόχειαν ἀποστει-  
 15 λαι, γινώσκων ὅτι μεγίστη μὲν αὐτὸς περιβληθήσῃ ζημία,  
 εἰ μὴ μετὰ πάσης ἐπιμελείας ἀνιχνεύσειας, καὶ τοὺς ὅπως  
 οὖν ὑπονοίας ἔχοντας ἀφηρησθαι τῶν βιβλίων πᾶσι μὲν  
 ἐλέγχους, παντοδαποῖς δὲ ὄρκους, πλείονι δὲ τῶν οἰκετῶν  
 βασάνῳ, πείθειν εἰ μὴ δύναιο, καταναγκάσειας ἕς μέσον  
 20 πάντα προκομίσαι.

[1—6] C — [8 sq.] Suidas s. v. Ἐπιστολή Q et O e Suida :  
 cf. *Recherches* p. 54.

3 συγγραφή cod., corr. Cobet || ἐννοεῖς Ald. : ἐννοεῖν cod. || 4 an  
 βιβλίους, scil. libellis ? cf. p. 194, 23 et 26 || ἐπόμενα < γὰρ > Reiske  
 || 5 σκιά Cobet : αἴσια cod.

8/9 ἐπιστολὴ Ἰουλιανοῦ — καθολικόν Suidas et, τοῦ παραβάτου om.,  
 Q : Ἰουλιανὸς αὐτοκράτωρ γεωργίῳ παρφυρίῳ χαίρειν O || 12/13 πολλά  
 καὶ παντοδαπά βιβλία ante οὐκ ἐλάχιστα transp. Horkel, [πολλά καὶ  
 παντοδαπά] Hercher || 14 ἀναζητήσαι Q || 15 μὲν Suidas et Q : καὶ  
 Suidae cod. B δὴ καὶ O || 17 an ὑπόνοιαν ? || ἀφαιρεῖσθαι Q ὑφηρησθαι  
 Ald. || an < τι > τῶν ? || 19 εἰ μὴ πείθειν transp. Q || εἰς O || 20 ἔρρωσο  
 post προκομίσαι add. O.

107 [ep. 9].

*(Introduction, p. 117 s.)*

## JULIEN A ECDICIUS, PRÉFET D'ÉGYPTE

Les uns aiment les chevaux, d'autres les oiseaux, d'autres les bêtes fauves<sup>1</sup>; moi, dès mon enfance, je me suis épris d'un désir passionné<sup>2</sup> de posséder des livres. Il serait donc étrange que je les voie avec indifférence accaparés par des hommes pour qui l'or ne suffit pas à assouvir un insatiable amour de la richesse, mais qui, sans scrupule, songent à nous les soustraire aussi. Rends-moi donc un service personnel, en retrouvant tous les livres de Georges. Il en avait beaucoup sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, et de plus beaucoup sur les doctrines des impies Galiléens<sup>3</sup>, ouvrages que je voudrais voir anéantis<sup>4</sup>; mais, de peur que d'autres plus utiles ne disparaissent avec eux, qu'on les recherche, eux tous aussi, avec grand soin. Prends pour guide dans tes perquisitions le scribe de Georges. S'il fait son enquête avec loyauté, il obtiendra, qu'il le sache, la liberté pour récompense; mais, s'il commet la moindre indécatesse dans cette affaire, il subira l'épreuve de la question<sup>5</sup>. Je connais, pour ma part, les livres de Georges, si pas tous, du moins en grande partie. Car

1. On trouve un développement tout pareil chez Énée de Gaza, dans une lettre (*Ep.* 1) qu'il envoie à un ami pour réclamer un livre qui lui appartenait.

2. Julien emploie la même expression au début de son discours « *Sur le roi Soleil* », p. 130 C et *Orat.* VIII, 251 D. — Il parle longuement de son « insatiable avidité » pour les livres dans l'éloge de l'impératrice Eusébie, qui lui avait fait présent de toute une bibliothèque (*Orat.* III, 123 D — 126 A).

3. Cette énumération — où il n'est pas question d'historiens — me confirme dans l'idée que les *ὑπομνηματογράφοι* de la lettre précédente [p. 184, 11 (13)] sont des philosophes commentateurs d'Aristote ou de Platon (Jamblique, Porphyre, etc.).

4. Cf. p. 168 s. sur le danger des mauvaises lectures.

5. Cf. p. 184, 18 (22) ss.

107 [ep. 9].

Ἰουλιανὸς Ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου. 377 d

Ἄλλοι μὲν ἵππων, ἄλλοι δὲ ὀρνέων, ἄλλοι δὲ θηρίων  
 ἐρώσιν· ἐμοὶ δὲ βιβλίων κτήσεως ἐκ παιδαρίου δεινὸς ἐντέ- 378  
 5 τηκε πόθος· ἄτοπον οὖν εἰ ταῦτα περιίδοιμι σφετερισ-  
 μένους ἀνθρώπους, οἷς οὐκ ἄρκεῖ τὸ χρυσίον μόνον ἀπο-  
 πλῆσαι τὸν πολὺν ἔρωτα τοῦ πλούτου, πρὸς δὲ καὶ ταῦτα  
 ὑφαιρεῖσθαι ῥαδίως διανοουμένους. Ταύτην οὖν ἰδιωτικὴν  
 μοι δὸς τὴν χάριν, ὅπως ἀνευρεθῆ πάντα τὰ Γεωργίου  
 βιβλία. Πολλὰ μὲν γὰρ ἦν φιλόσοφα παρ' αὐτῷ, πολλὰ δὲ b  
 ῥητορικά, πολλὰ δὲ ἦν καὶ τῆς τῶν δυσσεβῶν Γαλιλαίων  
 διδασκαλίας· ἃ βουλοίμην μὲν ἠφανίσθαι πάντη, τοῦ δὲ μὴ  
 σὺν τούτοις ὑφαιρεθῆναι τὰ χρησιμώτερα, ζητήσθω κα-  
 κείνα μετ' ἀκριβείας ἅπαντα. Ἡγεμῶν δὲ τῆς ζητήσεως  
 6 ἔστω σοι ταύτης ὁ νοτάριος Γεωργίου, ὃς μετὰ πίστεως  
 μὲν ἀνιχνεύσας αὐτὰ γέρωσ ἴστω τευξόμενος ἐλευθερίας·  
 εἰ δ' ἀμωσγέπως γένοιτο κακοῦργος περὶ τὸ πρᾶγμα, βασά- c  
 νων εἰς πείραν ἤξων. Ἐπίσταμαι δὲ ἐγὼ τὰ Γεωργίου βι-

3 sq. cf. Plat. *Lysis* 211 DE. Aen. *Gaz. Epist.* 1.

V[HU] LY[Y desinit 5 πόθος] = g NO = b

2 Ἰουλιανὸς τῷ αὐτῷ V τῷ αὐτῷ Y (in quibus codicibus VY haec  
 epistula aliam Ἐκδικίῳ κτλ. inscriptam [i. e. ep. 112, infra p. 192]  
 sequitur) Ἰουλιανὸς ἐκδικίῳ L ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ αἰγύπτου O ἐκ.....άρχῳ  
 αἰγύπτου.. N; ἐπάρχῳ scripsit Heyler; cf. infra p. 186 || 3 ἄλλοι μὲν  
 Hgb: ..... V ἄλλοι ἄλλων U || <ἄλλων> θηρίων Döhner, su-  
 perfluum || 4 κτήσεως Hgb: .... ψ V .... U || 5 περιίδοιμι HULb:  
 περι....μι V || 6 χρυσίον μόνον V: χρησίμον L χρυσίον b || 6/7  
 ἀναπλῆσαι b || 7 τὸν HLb: ... V om. U || 8 ὑποδιανοουμένους b δια-  
 νοοῦνται Eberhard || 8/9 μοι ἰδιωτικὴν transp. b || 9 τὴν χάριν δὸς  
 transp. L || τὴν om. b || ἀνευρεθῆ Hercher: ἀν εὐρεθείη codd. || 11  
 δυσσεβῶν om. Lb || 12 μὲν <ἄν> Eberhard || τοῦ Hertlein: τῷ  
 codd. || 13 ἀφαιρεθῆναι b || 13/14 καὶ ἐκεῖνα VL || 15 γεώργιος VL  
 || 16 μὲν om. Lb || γέρας b || 17 ἀμωσγέπως Hercher: ἄλλως πως  
 VL ἄλλως b || 18 ἤξει L || Ἐπίσταμαι — p. 186, 4 μέντοι om. b.

il m'en a communiqué quelques-uns lorsque j'étais en Cappadoce<sup>1</sup> pour que j'en eusse une copie, puis il les a repris.

108 [ep. 50].

(Introduction, p. 119 s.)

JULIEN A ECDICIUS, PRÉFET D'ÉGYPTE

« Tu me racontes mon propre songe<sup>2</sup> », dit le proverbe, et moi je vais apparemment te raconter ce que tu vois éveillé. Le Nil a rempli toute l'Égypte en montant, dit-on, de beaucoup de coudées. Si tu désires en apprendre le nombre, il était de trois fois cinq le vingt septembre<sup>3</sup>. C'est ce que m'annonce Théophile, le maître de camp<sup>4</sup>. Ainsi donc, si tu n'en as rien su, réjouis-toi de la nouvelle que nous t'envoyons<sup>5</sup>.

109 [ep. 56].

(Introduction, p. 120 s.)

JULIEN A ECDICIUS, PRÉFET D'ÉGYPTE

S'il est un objet digne de nos soins, c'est bien la musique sacrée. Choisis donc parmi le peuple d'Alexandrie cent jeunes garçons de bonne famille, et fais allouer à chacun, une fois par mois, deux artabes<sup>6</sup> de blé, et en outre de l'huile et

1. Interné dans le château de Macellum près de Césarée. Voir p. 117 s.

2. C'est-à-dire « ce que je connais mieux que personne ». Cf. Platon, *Rép.*, 563 D ; Suidas, s. v. Ταῦτόν πέπονθα, etc. « Julien joue avec esprit sur les mots grecs ὄναρ, « vision en songe », et ὕπαρ, « vision réelle », dont la consonance donne plus de relief et de malice à sa pensée » (Talbot).

3. C'est en effet vers le 20 septembre que les inondations commencent à atteindre leur plus grande hauteur.

4. *Praefectus castrorum* ? *tribunus* ? Cf. *Klio*, XVIII, p. 225.

5. Il s'agissait là, en effet, d'un événement de bon augure. Voir l'introduction, p. 119.

6. L'artabe d'Égypte mesurait environ 36 litres et demi.

βλία, καὶ εἰ μὴ πάντα, πολλὰ μέντοι μετέδωκε γάρ μοι  
περὶ τὴν Καππαδοκίαν ὄντι πρὸς μεταγραφὴν τινα, καὶ  
ταῦτα ἔλαβε πάλιν.

## 108 [ep. 50].

5 Ἰουλιανὸς Ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου. 432 b

Ἡ μὲν παροιμία φησὶν: «ἐμοὶ σὺ διηγεῖ τοῦμόν ὄναρ»,  
ἐγὼ δὲ ἔοικα σοὶ τὸ σὸν ὕπαρ ἀφηγεῖσθαι. Πολύς, φασίν,  
ὁ Νεῖλος ἄρθεις μετέωρος τοῖς πήχεσιν ἐπλήρωσε πᾶσαν  
τὴν Αἴγυπτον· εἰ δὲ καὶ τὸν ἀριθμὸν ἀκουσαι ποθεῖς, εἰς  
τὴν εἰκάδα τοῦ Σεπτεμβρίου τρὶς πέντε. Μηνύει δὲ ταῦτα  
Θεόφιλος ὁ στρατοπεδάρχης· εἰ τοίνυν ἠγνόησας αὐτό,  
παρ' ἡμῶν ἀκούων εὐφραίνου.

## 109 [ep. 56].

Ἰουλιανὸς Ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου. 442

Ἄξιόν ἐστιν, εἴπερ ἄλλου τινός, καὶ τῆς ἱερᾶς ἐπιμελη-  
θῆναι μουσικῆς. Ἐπιλεξάμενος οὖν ἑκατὸν ἐκ τοῦ δήμου  
τῶν Ἀλεξανδρέων εὖ γεγονότας μεираκίσκους, ἀρτάβας  
ἑκάστῳ τούτων κέλευσον δύο τοῦ μηνὸς χορηγεῖσθαι  
<σίτου>, ἔλαιόν τε ἐπ' αὐτῷ καὶ οἶνον [καὶ σῖτον]· ἐσθήτα

6 cf. Plat. *Resp.* 563 D. Suidas s. v. Ταυτόν πέπανθα.

\*1 μετέδωκε — 2 τινα *Lexic. Vindob.* s. v. Μεταδίδομι || 6 ἔμο  
— 7 ἀφηγεῖσθαι Suidas s. v. Ὑπαρ.

[1—3] V L NO = b — [5—12] T V — [14 sq.] E LY = g

1 καὶ εἰ: εἰ καὶ Cobet, recte? cf. 273 G || 2 περὶ τὴν: πρὸς *Lexic.*

5 Ἰουλιανὸς om. T || 6 σὺ διηγεῖ Cobet: σὺ διήγει V σὺ διηγοῦ T διη-  
γοῦ σὺ Suidas || 7 σοὶ om. Suidas || πολὺς codd., an πολλοῖς? || φασίν  
T: φησὶν V || 10 Σεπτεμβρίου codd. || 11 θεόφιλος V: θεόλοφος T.

14 Ἰουλιανὸς L: om. EY || ἐπάρχῳ αἰγύπτου Y: om. EL || 16 ἑκατὸν  
g: om. E || 18 τούτων L: om. EY || 18/19 σίτου ante κέλευσον sup-  
plet Hertlein, transposuimus || 19 τε E: δέ g || καὶ σῖτον καὶ οἶνον  
transp. E || [καὶ σῖτον] Hertlein.

du vin. Les vêtements leur seront fournis par les préposés au trésor<sup>1</sup>. Qu'on ne tienne compte, pour le moment, que de leur voix ; mais si quelques-uns parviennent à s'élever jusqu'au sommet de la science musicale elle-même<sup>2</sup>, qu'ils le sachent, très grandes sont les récompenses réservées à leurs efforts, et non pas seulement de notre part. En effet, déjà sans nous, ils gagneront de purifier leurs âmes par la divine musique, car on doit se fier aux théories si justes des anciens sur cette matière<sup>3</sup>. En ce qui concerne ces enfants, voilà tout ce que j'avais à dire. Quant aux élèves actuels du musicien Dioscore<sup>4</sup>, fais qu'ils s'attachent à leur art avec plus de zèle, sûrs de nous trouver prêts à les aider dans la réalisation de tous leurs désirs.

110 [ep. 26].

(Introduction, p. 122 s.)

#### JULIEN AUX ALEXANDRINS

Quand un homme a été banni par de très nombreux décrets et plusieurs empereurs<sup>5</sup>, il devrait attendre au moins une décision impériale avant de rentrer dans sa ville, au lieu de pousser l'audace et la démesure jusqu'à faire aux lois l'injure de les tenir pour inexistantes. En effet, ce que nous venons de permettre aux Galiléens exilés par le bienheureux Constance, ce n'est point de rentrer dans leurs églises, mais dans leurs patries<sup>6</sup>. J'apprends cependant que l'outrecuidant

1. L'expression grecque semble être une traduction de « *praepositi thesauri* » ou « *thesaurorum* ».

2. Cf. Julien, *Orat.* III, 111 C.

3. Ancienne doctrine pythagoricienne et platonicienne ; cf. par ex. Diels, *Vorsokrat.*, I<sup>3</sup>, p. 362, 26 ; Plutarque, *De musica*, 1146 CD ; Jamblique, *De Vita Pythagor.*, 110 ; A. Delatte, *Essai sur la politique pythagoricienne* (Liège, 1922), p. 88, 120, etc.

4. Je ne le trouve mentionné nulle part ailleurs.

5. Athanase avait été exilé une fois par Constantin et deux fois par Constance. Julien force le compte.

6. Voir Julien, ELF, n° 45 et ci-dessus l'*Ep.* 46.



δὲ παρέξουσιν οἱ τοῦ ταμείου προεστῶτες. Οὗτοι δὲ τέως  
 μὲν ἐκ φωνῆς καταλεγέσθωσαν· εἰ δὲ τινες δύναιντο καὶ  
 τῆς ἐπιστήμης αὐτῆς εἰς ἄκρον μετασχεῖν, ἴστωσαν ἀπο-  
 κείμενα πάνυ μεγάλα τοῦ πόνου τὰ ἔπαθλα καὶ παρ' ἡμῶν.  
 5 Ὅτι γὰρ καὶ πρὸ ἡμῶν αὐτοὶ τὰς ψυχὰς ὑπὸ τῆς θείας μου-  
 σικῆς καθαρθέντες ὀνήσονται, πιστευτέον τοῖς προαποφαι-  
 νομένοις ὀρθῶς ὑπὲρ τούτων. Ὑπὲρ μὲν οὖν τῶν παίδων c  
 τοσαυτὰ· τοὺς δὲ νῦν ἀκρωμένους τοῦ μουσικοῦ Διοσκόρου  
 ποιήσον ἀντιλαδέσθαι τῆς τέχνης προθυμότερον, ὡς ἡμῶν  
 10 ἑτοίμων ἐπὶ ὅπερ ἂν ἐθέλωσιν αὐτοῖς συνάρασθαι.

## 110 [ep. 26].

Ἰουλιανὸς Ἀλεξανδρεῦσι.

398 c

Ἐχρῆν τὸν ἐξελαθέντα βασιλικοῖς πολλοῖς πάνυ καὶ  
 πολλῶν αὐτοκρατόρων προστάγμασιν ἐν γοῦν ἐπίταγμα  
 5 περιμεῖναι βασιλικόν, εἴθ' οὕτως εἰς τὴν ἑαυτοῦ κατιέναι,  
 ἀλλὰ μὴ τόλμη μηδὲ ἀπονοία χρησάμενον ὥσπερ οὐκ οὖσιν d  
 ἐνυβρίζειν τοῖς νόμοις· ἐπεὶ τοι καὶ τὸ νῦν ἐφ' ἡμῶν τοῖς  
 Γαλιλαίοις τοῖς φυγαδευθεῖσιν ὑπὸ τοῦ μακαρίτου Κων-  
 σταντίου οὐ κάθοδον εἰς τὰς ἐκκλησίας αὐτῶν, ἀλλ' εἰς  
 10 τὰς πατρίδας συνεχωρήσαμεν. Ἀθανάσιον δὲ πυνθάνομαί  
 τὸν τολμηρότατον, ὑπὸ τοῦ συνήθους ἐπαρθέντα θράσους,

\*13 — p. 188, 7 Sozomen. V 15, 1 — 2.

[1 — 10] E LY = g — [12 sq.] HV<sup>2</sup> [V<sup>2</sup> desinit 21 ἐπαρθέντα] = v  
L NO = b

1 ταμείου EL: ταμείου Y || 1/2 τέως μὲν L: τέως E om. Y || 2 ἐκ  
 φωνῆς ex ἐκφωνεῖν corr. E ἐκφωνεῖς g || 3 αὐτῆς om. L || 4 παρ' ἡμῶν  
 Hertlein || 5 Ὅτι: ὅτε L || καὶ om. E || ὑπὸ g: ἀπό E || 6/7 προ-  
 αποφαινομένοις E: προφαινομένοις g || 7 ὀρθῶς post τούτων transp. g  
 || ὑπὲρ<sup>1</sup>: περὶ Y || οὖν om. L || 8 δὲ νῦν E: νῦν δὲ g || διοσκούρου g.

12 Ἰουλιανὸς ἀλεξανδρεῦσι L: Ἰουλιανοῦ ἀλεξανδρεῦσι διάταγμα H<sup>2</sup> om.  
 HV<sup>2</sup> || 13 ἐξελασθέντα b || βασιλικῶν πολλῶν L || 15 παραμεῖναι L  
 μεῖναι b || 16 ὥσπερ: ὡς V<sup>2</sup> || 17 ἐφ' ἡμῶν Reiske: ὑφ' ἡμῶν HLb ὑφ'  
 ὑμῶν V<sup>2</sup> || 17/18 τοῖς Γαλιλαίοις om. vL || 18/19 κωνσταντίνου V<sup>2</sup> || 19  
 αὐτῶν L: αὐτοῖς vb || ἀλλ' εἰς b: ἀλλὰ τὴν εἰς vL; cf. Sozomen. l. l.

Athanase, emporté par son audace accoutumée, a repris possession de ce qu'ils appellent le trône épiscopal, et que le peuple pieux d'Alexandrie n'en est pas médiocrement incommodé. C'est pourquoi nous lui signifions l'ordre de quitter la ville dès le jour où il recevra cette lettre de notre Clémence<sup>1</sup>, et sur-le-champ. S'il reste à l'intérieur de la ville, nous lui signifions la menace de peines beaucoup plus fortes et plus dures.

111 [ep. 51].

(Introduction, p. 123.)

#### JULIEN AUX ALEXANDRINS

Quand même votre fondateur serait un de ces hommes qui, violateurs de leur propre loi, ont subi un châtement mérité pour avoir adopté un genre de vie illicite et introduit une prédication et un enseignement subversifs<sup>2</sup>, même alors, vous auriez tort de nous réclamer Athanase. Mais ayant en réalité pour fondateur de votre cité Alexandre, pour dieu tutélaire le roi Sarapis<sup>3</sup> avec la jeune déesse qui siège à côté de lui, la reine de toute l'Égypte, Isis \*\*\* ne prenant point pour modèle la partie saine de la ville ; mais la partie corrompue ose parler au nom de la cité.

Par les dieux, j'ai grande honte, citoyens d'Alexandrie, qu'un seul d'entre vous consente à s'avouer Galiléen. Les pères des vrais Hébreux<sup>4</sup> furent jadis les esclaves des Égypt-

1. « Notre Clémence » est une expression courante dans les lois. — Nous savons (*Histor. Acephala*, 11 et 13 ; *Chronicon praeivium ad epist. festales Athanasii*, PG, 26, 1358 A ; cf. Julien, ELF, p. 168) que cet édit de Julien fut promulgué à Alexandrie et présenté à Athanase le 24 octobre 362.

2. Julien a en vue ici la prédication des apôtres et de saint Paul, qui ont aboli l'autorité de la loi judaïque et ont subi le martyre.

3. Cf. le début de l'*Ep.* 60, p. 69.

4. « Les vrais Hébreux » s'opposent ici aux chrétiens, qui ne sont, aux yeux de Julien, que des Juifs dégénérés. Cf. *C. Galil.*, 238 B ss., 305 E, etc.

ἀντιλαβέσθαι τοῦ λεγομένου παρ' αὐτοῖς ἐπισκοπῆς θρόνου,  
 τοῦτο δὲ εἶναι καὶ τῷ θεοσεβεῖ τῶν Ἀλεξανδρέων δήμῳ  
 οὐ μετρίως ἀηδές· ὅθεν αὐτῷ προαγορεύομεν ἀπιέναι τῆς 399  
 πόλεως ἕξ ἣς ἂν ἡμέρας <τὰ> τῆς ἡμετέρας ἡμερότητος  
 5 γράμματα δέξεται παραχρήμα· μένοντι δὲ αὐτῷ τῆς πόλεως  
 εἴσω μείζους πολὺ καὶ χαλεπωτέρας προαγορεύομεν τι-  
 μωρίας.

## 111 [ep. 51].

Ἰουλιανὸς Ἀλεξανδρεῶσιν.

432 c

Εἰ μὲν τις τῶν ἄλλων ἦν ὑμῶν οἰκιστῆς, οἷ τὸν ἑαυτῶν d  
 παραβάντες νόμον ἀπέτισαν ὁποίας ἦν εἰκὸς δίκας, ἐλόμε-  
 νοι μὲν ζῆν παρανόμως, εἰσαγαγόντες δὲ κήρυγμα καὶ  
 διδασκαλίαν νεαράν, λόγον εἶχεν οὐδ' ὡς Ἀθανάσιον ὑφ'  
 ὑμῶν ἐπιζητεῖσθαι· νῦν δὲ κτίστου μὲν ὄντος Ἀλεξάν-  
 10 δρου τῆς πόλεως, ὑπάρχοντος δὲ ὑμῖν πολιούχου θεοῦ τοῦ  
 βασιλέως Σαράπιδος ἅμα τῇ παρέδρῳ κόρη καὶ [τῇ] βασι- 433  
 λίσσῃ τῆς Αἰγύπτου πάσης Ἰσιδι\*\*\* τὴν ὑγιαίνουσαν οὐ  
 ζηλοῦντες πόλιν, ἀλλὰ τὸ νοσοῦν μέρος ἐπιφημίζειν ἑαυτῷ  
 τολμᾷ τὸ τῆς πόλεως ὄνομα.

15 20 Λίαν αἰσχύνομαι νῆ τοὺς θεοὺς, ἄνδρες Ἀλεξανδρεῖς,  
 εἴ τις ὅλως Ἀλεξανδρέων ὁμολογεῖ Γαλιλαῖος εἶναι. Τῶν

[1-7] H L NO = b — [9 sq.] T HU = v

1 παρ' αὐτῶν L || an <τῆς> ἐπισκοπῆς? cf. Sozomen. l. l.: ἀντελάβετο τοῦ θρόνου τῆς ἐπισκοπῆς || 3 οὐ L: om. cett. || ἀηδεῖς H || 3 et 6 προαγορεύομεν b; cf. Sozomen. l. l.: μένοντι δὲ ἐν ταύτῃ μεγίστας προηγόρευσε ζημίας || 4 τὰ supplevit H<sup>2</sup>.

9 titulum om. H || Ἰουλιανὸς om. T || 10 ἄλλων: an ἀθλίων? || ὑμῖν <ὁ> οἰκιστῆς? Hercher || 11 παραβάν... νόμον T || ἀπέτισαν T: ἀπέστησαν v || 11/12 διελόμενοι T || 12 εἰς.....γμα T || 13 <ἂν> εἶχεν Hertlein || 13/14 ὑφ' ὑμῶν Heyler: ὑφ' ἡμῶν v ὑφ' ὑμῶν.. T || 14 νῦν T: νυνὶ U os (sic) νυνὶ H || 15 ὑπ...χοντος δ. ....ολιούχου T || 16 [τῇ] seclusimus || βασιλίδι v || 17 Ἰσιδι H || lacunam significavit Petau || τὴν parum distincte T || 19 τὸ om. H || πό... ὄνομα T || 20 ἄνδρες: ἄνδρ.. T || 21 ὅλων H.

tiens, tandis que vous, aujourd'hui, citoyens d'Alexandrie, après avoir maîtrisé les Égyptiens (car le fondateur de votre cité a conquis l'Égypte), voici que, vous soumettant à des gens qui ont fait fi des croyances de leurs pères<sup>1</sup>, vous acceptez volontairement une servitude inconciliable avec vos antiques institutions. Vous perdez donc la mémoire de ce qu'était jadis votre prospérité, lorsque l'Égypte entière était en communication avec les dieux et que nous jouissions d'une abondance de biens ? Ceux qui viennent d'introduire chez vous cette nouvelle doctrine, quel avantage ont-ils procuré à votre cité, dites-le moi ? Vous avez eu pour fondateur un homme pieux, Alexandre de Macédoine ; auprès de lui, par Zeus, que sont ces gens-là ? que sont les Hébreux, qui cependant valaient beaucoup mieux qu'eux<sup>2</sup> ? A son tour, Ptolémée, le fils de Lagus, ne l'emporta-t-il pas sur les Juifs<sup>3</sup> ? Quant à Alexandre, s'il avait eu à se mesurer avec les Romains, il leur aurait bien tenu tête<sup>4</sup>. Et encore, lorsqu'après votre fondateur, les Ptolémées entourèrent votre cité naissante des soins qu'un père a pour sa propre fille, ils ne se sont pas inspirés des discours de Jésus pour l'agrandir, et ce n'est pas l'enseignement odieux des Galiléens qui leur a fait créer l'administration à laquelle elle doit son bonheur présent. En troisième lieu, quand nous, Romains, nous en sommes devenus les maîtres après avoir renversé le mauvais gouvernement des Ptolémées, Auguste s'arrêta dans votre ville et, s'adressant à vos concitoyens<sup>5</sup> : « Alexandrins, dit-il, je renonce à tout grief contre votre cité par respect pour le grand dieu Sarapis et aussi par égard pour le peuple lui-même et la grandeur de votre ville ; une troisième raison de ma bienveil-

1. C'est-à-dire aux chrétiens ; cf. p. 188, n. 2.

2. « Montrez-moi un général comme Alexandre... chez les Hébreux » (Julien, *C. Galil.*, 218 B).

3. Ptolémée I Soter, le fondateur de la dynastie des Lagides, s'empara en effet de la ville de Jérusalem.

4. Cf. Lucien, *Dialogues des morts*, 12, 6, et la réplique d'Alexandre à César dans les *Césars* de Julien, 324 BC.

5. Julien suit ici le récit de Plutarque, *Vie d'Antoine*, 80. Cf. *Caes.*, 326 B.

ὡς ἀληθῶς Ἑβραίων οἱ πατέρες Αἰγυπτίοις ἐδούλευον πά-  
 λαι, νυνὶ δὲ ὑμεῖς, ἄνδρες Ἀλεξανδρεῖς, Αἰγυπτίων κρα- b  
 τήσαντες (ἐκράτησε γὰρ ὁ κτίστης ὑμῶν τῆς Αἰγύπτου),  
 τοῖς κατωλιγωρηκόσι τῶν πατρῶων δογμάτων δουλείαν  
 5 ἐβελούσιον ἄντικρυς τῶν παλαιῶν θεσμῶν ὑφίστασθε, καὶ  
 οὐκ εἰσέρχεται μνήμη τῆς παλαιᾶς ὑμᾶς ἐκείνης εὐδαιμο-  
 νίας, ἣν ἵκα ἦν κοινωνία μὲν πρὸς θεοῦς Αἰγύπτῳ τῇ πάσῃ,  
 πολλῶν δὲ ἀπηλαύομεν ἀγαθῶν. Ἄλλ' οἱ νῦν εἰσαγαγόντες  
 ὑμῖν τὸ καινὸν τοῦτο κήρυγμα τίνος αἴτιοι γέγονασιν ἀγα- c  
 10 θοῦ τῇ πόλει, φράσατέ μοι. Κτίστης ὑμῖν ἦν ἀνὴρ θεοσεβῆς  
 Ἀλέξανδρος ὁ Μακεδών, οὗτι μὰ Δία κατὰ τινὰ τούτων  
 ὄν, οὐδὲ κατὰ πάντας Ἑβραίους, μακρῶ γεγονότας αὐτῶν  
 κρείττονας. Ἐκείνων μὲν οὖν καὶ ὁ τοῦ Λάγου Πτολεμαῖος  
 ἦν ἀμείνων, Ἀλέξανδρος δὲ καὶ Ῥωμαίοις ἐπὶ ἄμιλλαν ἰῶν  
 15 ἀγωνίαν <ἄν> παρεῖχε. Τί οὖν; μετὰ τὸν κτίστην οἱ  
 Πτολεμαῖοι, τὴν πόλιν ὑμῶν ὥσπερ γνησίαν θυγατέρα παι- d  
 δοτροφήσαντες, οὗτοι τοῖς Ἰησοῦ λόγοις ἠϋξήσαν αὐτήν,  
 οὐδὲ τῇ τῶν ἐχθίστων Γαλιλαίων διδασκαλίᾳ τὴν οἰκονο-  
 μίαν αὐτῇ ταύτην, ὑφ' ἧς νῦν ἐστὶν εὐδαίμων, ἐξειργά-  
 20 σαντο. Τρίτον, ἐπειδὴ Ῥωμαῖοι κύριοι γέγοναμεν αὐτῆς  
 ἀφελόμενοι τοὺς Πτολεμαίους οὐ καλῶς ἄρχοντας, ὁ Σε-  
 βαστὸς δὲ ἐπιδημήσας ὑμῶν τῇ πόλει καὶ πρὸς τοὺς ὑμε-  
 τέρους πολίτας διαλεχθεὶς· « Ἄνδρες », εἶπεν, « Ἀλεξαν- 434  
 25 δρεῖς, ἀφήμι τὴν πόλιν αἰτίας πάσης αἰδοῖ τοῦ μεγάλου  
 30 θεοῦ Σαράπιδος, αὐτοῦ τε ἕνεκα τοῦ δήμου καὶ τοῦ μεγέ-

21 sq. cf. Plutarch. *Antonius* c. 80; *Reg. et imp. apophth.* 207 B; *Praecepta ger. reip.* 814 D etc. Iulian. 326 B.

T HU = v

4 κατωλιγωρηκόσι H: καταλιγωρηκόσι TU || πατρῶων T: πατρίδων v  
 || 6/7 εὐδ...νίας T || 8 ἀπελαύομεν Petau || 9 τοῦτο τὸ καινὸν transp.  
 T || 10 φράσα .. μοι T || 12 ὄν: ὄν T || 14 καὶ: καὶν Hercher || ἐπὶ:  
 εἰς Hertlein || 15 ἀγωνίαν <ἄν> scripsimus: ἀγωνίαν T ἀγῶνα v  
 || 17 οὗτοι T: οὗτι v || 18 διδασκαλ.. τὴν T || 19 ὑφ' ἧς: ἀφ' ἧς T || 20  
 αὐτῆς evan. T || 22 δὴ scripsimus: δὲ codd. || 23 Ἄνδρες evan. T.

lance envers vous, c'est l'amitié que j'ai pour Arius<sup>1</sup>. » Cet Arius, un philosophe, était à la fois votre concitoyen et le confident de César Auguste.

Telles sont, pour le dire en peu de mots, les faveurs particulières que votre ville tient des dieux olympiens, et j'en passe un grand nombre, de peur d'être long. Quant à celles que, chaque jour, vous partagez, non pas avec quelques hommes, ni avec une seule race, ni avec une seule cité, mais que les dieux visibles répandent en même temps sur le monde entier, comment pouvez-vous les méconnaître ? Seuls, êtes-vous insensibles à la splendeur qui descend du Soleil ? Seuls, ignorez-vous qu'il produit l'été et l'hiver<sup>2</sup> ? Seuls, ne savez-vous point qu'il est le générateur de la vie et du mouvement dans l'univers entier ? Et la Lune, qui reçoit de lui et par lui le pouvoir de produire toute chose<sup>3</sup>, ne remarquez-vous pas les biens qu'elle prodigue à votre ville ? Et vous osez refuser votre adoration à tous ces dieux, tandis que ce Jésus, que ni vous ni vos pères n'avez vu, vous pensez que, nécessairement, il est le Dieu-Verbe<sup>4</sup> ? Celui, au contraire, que, depuis le commencement des âges, le genre humain tout entier aperçoit et contemple et vénère, et dont le culte fait notre bonheur, je veux dire le grand Hélios, l'image vivante, animée, intelligente, et bienfaisante du Père intelligible<sup>5</sup>. \*\*\* Si, quelque brèves que soient mes exhortations, vous voulez bien m'écouter, revenez à la vérité : vous ne per-

1. Arius Didyme d'Alexandrie, philosophe bien connu, qui fut le maître d'Auguste et l'ami de Mécène. Dans ses *Césars* (326 B), Julien fait dire à Auguste qu'il honorait Arius de son intimité et, chez Sénèque (*Consolation à Marcia*, 4), Arius se donne lui-même pour le « compagnon assidu » et le confident de ce prince.

2. Cf. p. 199, 2 s., etc.

3. Bien entendu, toute chose périssable, la lune présidant au devenir dans les régions sublunaires. Cf. Julien, p. 150 A, et les autres passages cités par G. Mau, *Die Religionsphilosophie Kaiser Julians*, Teubner, 1907, p. 105.

4. Cf. *C. Galil.*, 213 A s., 290 D E, 333 C D, etc.

5. C'est-à-dire du Souverain Bien ou du dieu suprême ; cf. *Orat.* IV, 132 C ss.

θους τῆς πόλεως· αἰτία δέ μοι τρίτη τῆς εἰς ὑμᾶς εὐνοίας ἐστὶ καὶ ὁ ἑταῖρος Ἄρειος ». Ἦν δὲ ὁ Ἄρειος οὗτος πολίτης μὲν ὑμέτερος, Καίσαρος δὲ τοῦ Σεβαστοῦ συμβιωτής, ἀνὴρ φιλόσοφος.

5 Τὰ μὲν οὖν ἰδίᾳ περὶ τὴν πόλιν ὑμῶν ὑπάρξαντα παρὰ ἡ  
 τῶν Ὀλυμπίων θεῶν, ὡς ἐν βραχεῖ φράσαι, τοιαῦτα, σιωπῶ  
 δὲ διὰ τὸ μῆκος τὰ πολλά· τὰ δὲ κοινῇ καθ' ἡμέραν οὐκ  
 ἀνθρώποις ὀλίγοις οὐδὲ ἐνὶ γένει οὐδὲ μιᾷ πόλει, παντὶ δὲ  
 10 ὁμοῦ τῷ κόσμῳ παρὰ τῶν ἐπιφανῶν θεῶν διδόμενα πῶς  
 ὑμεῖς οὐκ ἴστε; μόνοι τῆς ἐξ Ἡλίου κατιούσης αὐγῆς  
 ἀναισθήτως ἔχετε; μόνοι θέρος οὐκ ἴστε καὶ χειμῶνα παρ'  
 αὐτοῦ γινόμενον; μόνοι ζωογονούμενα καὶ κινούμενα παρ'  
 αὐτοῦ τὰ πάντα; τὴν δὲ ἐξ αὐτοῦ καὶ παρ' αὐτοῦ δημιουρ-  
 γὸν τῶν ὄλων Σελήνην οὖσαν οὐκ αἰσθάνεσθε πόσων ἀγαθῶν  
 15 αἰτία τῇ πόλει γίνεται; Καὶ τούτων μὲν τῶν θεῶν οὐδένα  
 προσκυνεῖν τολμάτε, ὃν δὲ οὔτε ὑμεῖς οὔτε οἱ πατέρες  
 ὑμῶν ἐωράκασιν Ἰησοῦν, οἷεσθε χρῆναι θεὸν λόγον ὑπάρ-  
 χειν; ὃν δὲ ἐξ αἰῶνος ἅπαν ὄρα τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος  
 καὶ βλέπει καὶ σέβεται καὶ σεβόμενον εὖ πράττει, τὸν μέ-  
 20 γαν Ἡλίον λέγω, τὸ ζῶν ἄγαλμα καὶ ἔμψυχον καὶ ἔννουν  
 καὶ ἀγαθοεργὸν τοῦ νοητοῦ πατρός\*\*\* εἴ τί μοι πείθεσθε  
 παραινοῦντι καὶ μικρά, ὑμᾶς αὐτοὺς ἐπαναγάγετε πρὸς

\*20 sq. cf. p. 162, 16 sq.; C. Galil. 65 B et Oral. IV 132 Csq.

T HU = v

2 ἐστὶ om. T || Ἦν δὲ ὁ Ἄρειος om. T || 3 σεβα ... συμβιωτής T  
 || 7 τὰ πολλά T: ταῦτα τὰ πολλά v || 9 παρὰ v: περὶ T || an ἐπιφανῶν?  
 cf. 138 D sq., etc. || δεδομένα TH δεδομένας U, corr. Horkel || 10  
 μόνοι H: μόνον, sed in margine γρ. μόνοι U μόνω T || αὐγῆς om. H  
 || 11 θέρουσ T || 12 κινούμενα T: ζυόμενα v; cf. Iulian. 151 C || 14  
 α' β'  
 σελήνην οὖσαν τῶν ὄλων (sic) T || 15 αἰτίαν H || 16 ὃν δὲ Petau:  
 τὸν δὲ v ὃ οὐδὲ T || 17 οἷεσθαι T || [λόγον] Cobet, sed cf. Iulian. C.  
 Galil. 333 CD || 19 σεύεται καὶ σεβόμενον εὖ πράττειν H || 20 ἔννουν v:  
 ἔμπνουν T; cf. Plat. Tim. 30 B || 21 lacunam suspicatus est Petau;  
 <οὐ νομίζετε θεὸν εἶναι> P. Thomas.

dre pas le bon chemin en me suivant. Comme vous, j'ai marché dans cette voie-là <sup>1</sup> jusqu'à l'âge de vingt ans, et voici qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci depuis douze années déjà.

Si vous écoutez l'ami qui vous parle, vous me réjouirez davantage ; si au contraire vous prétendez rester fidèles à la superstition et à la « catéchèse <sup>2</sup> » de ces fourbes, du moins demeurez unis entre vous <sup>3</sup> et ne regrettez point Athanase. Il n'a que trop de disciples capables de vous satisfaire lorsque vos oreilles ont la démangeaison d'entendre des paroles irréligieuses. Plût au ciel que la perversité de l'école impie d'Athanase fût toute concentrée en lui seul ! Mais vraiment il y a chez vous une foule de gens distingués qui ne vous laisseront point dans l'embarras. Choisissez au hasard dans la masse : pour tout ce qui touche à l'explication des Écritures, le premier venu vaudra bien celui que vous regrettez. Si c'est à cause des autres talents d'Athanase (il y a beau temps en effet que je le sais capable de tout) que vous soupirez après lui et que vous avez fait cette requête <sup>4</sup>, sachez que c'est pour cela même qu'il est expulsé de votre ville. On ne vaut rien pour conduire un peuple, quand on a l'esprit d'intrigue. Et si, au lieu d'un homme, il s'agit d'un misérable avorton comme lui <sup>5</sup>, qui croit se grandir en risquant sa tête, cette prétention est une source de désordre. C'est pourquoi, afin qu'il ne

1. Celle que suivent les chrétiens. — Julien fait donc remonter son apostasie jusqu'à l'année 351, c'est-à-dire jusqu'au moment où il fut initié par Maxime d'Éphèse à la théurgie néo-platonicienne. Cf. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 475 ; Koch, p. 361.

2. C'est avec mépris que, ici encore, Julien emploie l'expression dont les chrétiens se servaient.

3. Allusion aux dissensions intestines qui partageaient les chrétiens en partisans et en détracteurs d'Athanase et du symbole de Nicée. — D'après Ammien (XXII, 5, 4), cette recommandation n'aurait pas été fort sincère.

4. Les décurions d'Alexandrie avaient peut-être adressé à l'empereur une requête pour le prier de retirer l'édit précédent.

5. Tillemont (*Mémoires hist. ecclés.*, t. VIII, article 1) tire de là que « son corps était petit et n'avait rien qui marquât la grandeur et l'élévation de son âme ».



τὴν ἀλήθειαν· οὐχ ἁμαρτήσεσθε τῆς ὀρθῆς ὁδοῦ πειθόμενοι  
τῷ πορευθέντι κακείνην τὴν ὁδὸν ἄχρις ἐνιαυτῶν εἴκοσι,  
καὶ ταύτην ἰδοὺ σὺν θεοῖς πορευομένῳ δωδέκατον ἔτος.

435

Εἰ μὲν οὖν φίλοις ἡμῖν πείθεσθε, μειζρόνως εὐφρανεῖτε·  
5 τῇ δεισιδαιμονίᾳ δὲ καὶ κατηχήσει τῶν πανούργων ἀνθρώ-  
πων ἐμμένειν εἴπερ ἐθέλοιτε, τὰ πρὸς ἀλλήλους ὁμονοεῖτε  
καὶ τὸν Ἀθανάσιον μὴ ποθεῖτε. Πολλοὶ πάντως εἰσὶ τῶν  
αὐτοῦ μαθητῶν δυνάμενοι τὰς ἀκοὰς ὑμῶν κνησιώσας καὶ  
δεομένας ἀσεβῶν ῥημάτων ἱκανῶς παραμυθήσασθαι. Ὡφελε  
10 γὰρ Ἀθανασίῳ μόνῳ ἢ τοῦ δυσσεβοῦς αὐτοῦ διδασκαλείου b  
κατακεκλείσθαι μοχθηρία· νῦν δὲ ἔστι πλῆθος ὑμῖν οὐκ  
ἀγεννές, καὶ πρᾶγμά γε οὐδέν· ὃν γὰρ ἂν ἔλησθε τοῦ πλῆ-  
θους, ὅσα γε εἰς τὴν τῶν γραφῶν διδασκαλίαν ἤκει, χείρων  
οὐδέν ἔσται τοῦ παρ' ὑμῶν ποθουμένου. Εἰ δὲ τῆς ἄλλης  
15 ἐντρεχείας ἐρῶντες Ἀθανασίου (πανούργον γὰρ εἶναι τὸν  
ἄνδρα πάλαι πυνθάνομαι) ταύτας ἐποιήσασθε τὰς δεήσεις, c  
ἵστε διὰ τοῦτο αὐτὸν ἀπεληλαμένον τῆς πόλεως· ἀνεπι-  
τήδειος γὰρ φύσει προστατεύειν δήμου πολυπράγμων  
ἀνὴρ· εἰ δὲ μηδὲ ἀνὴρ, ἀλλ' ἀνθρωπίσκος εὐτελής, καθάπερ  
20 οὗτος ὁ μέγα οἰόμενος περὶ τῆς κεφαλῆς κινδυνεύειν, τοῦτο  
δὴ δίδωσιν ἀταξίας ἀρχήν. Ὅθεν οὖν, ἵνα μὴ γένηται τοιοῦτο

6 cf. p. 195, 8 || 8 cf. Suidas s. v. Κνησιῶντες τὰς ἀκοὰς.

T HU = v

1 τῆς T: παρὰ v γὰρ τῆς Reiske || 2 ἐνιαυτῶν T: ἐτῶν v || 3  
ἰδοὺ: ἤδη Hertlein || 4 φίλοις ἡμῖν πείθεσθε T: φίλον ὑμῖν πείθεσθαι  
v; cf. p. 190, 21 sq. || 7 ποθῆτε v || πάντως v: γὰρ T || 8 μὴ ante  
δυνάμενοι add. T || κνησιώσας Hercher; sed cf. 206 D et Suidas l.  
l. || 10 μόνον Sintenis; « an μόνῳ <γε>? » Hertlein || 11 ὑμῖν  
Hercher: ὑμῶν v ὑμ.. T || 12 γε T: τε v || ὃν γὰρ ἂν v: εἰ γὰρ T  
|| 13 χείρων T || 14 ἔστι codd., corr. Sintenis || τοῦ ποθουμένου παρ'  
ὑμῶν transp. T || 15 ὁρῶντες codd., corr. Petau || ἀθανάσιον T || 16  
πάλαι om. v || 16/17 ἐποιήσασθε τὰ . δε . . . ἵστε T || 17 αὐτὸν v: αὐτό  
T || 17/18 ἀνεπιτήδειον codd., corr. Hertlein || 18 προστατεύων codd.,  
corr. Reiske || 19 μηδὲ evan. T || εὐτελ.. καθάπερ T || 20 μέγας codd.,  
corr. Petau || 21 δὴ scripsimus: δὲ codd. || δίδωσιν v: δηλώσει T ||  
ἀταξ..... ὅθεν T || [οὖν] Petau || τοιοῦτο om. T.

se produise rien de pareil chez vous, après avoir ci-devant ordonné qu'il quitte la ville, aujourd'hui nous le chassons de toute l'Égypte.

Que ceci soit mis sous les yeux de nos concitoyens d'Alexandrie.

112 [ep. 6].

(Introduction, p. 123.)

JULIEN A ECDICIUS, PRÉFET D'ÉGYPTE

Si tu ne nous écris pas à propos des autres affaires<sup>1</sup>, du moins fallait-il le faire au sujet d'Athanase, l'ennemi des dieux, d'autant plus que tu connaissais depuis longtemps déjà nos prudentes décisions<sup>2</sup>. Je jure par le grand Sarapis que si, avant les calendes de décembre, Athanase, l'ennemi des dieux, n'est pas sorti de cette ville-là, ou plutôt de toute l'Égypte<sup>3</sup>, je frapperai d'une amende de cent livres d'or l'office qui est sous tes ordres<sup>4</sup>. Tu le sais, si je suis lent à condamner, je suis beaucoup plus lent encore à revenir sur une condamnation prononcée.

*Et de sa propre main* — Je suis outré d'un tel dédain. Non, par tous les dieux, tu ne peux rien faire que je voie, ou plutôt que j'apprenne avec plus de plaisir, que de chasser de tous les endroits de l'Égypte Athanase. L'infâme<sup>5</sup> ! Il a osé, sous mon règne, baptiser des femmes grecques de distinction. Qu'on l'expulse !

1. Voir les reproches ironiques contenus dans l'Ep. 108, p. 186.

2. Cf. Ep. 110 et 111.

3. Cf. ci-dessus, l. 2 s.

4. Le mot *τάξις* (*cohors*, *officium*) désigne ici les employés des bureaux qui dépendaient du préfet d'Égypte. Ils devaient le rappeler à l'observation des lois et corriger ses négligences, sous peine de grosses amendes qui frappaient tantôt l'office entier, tantôt les chefs. Cf. Saglio-Pottier, s. v. *Officium*, et s. v. *Multa*, p. 2017.

5. A quoi un copiste byzantin répond dans la marge de son manuscrit (cf. *Recherches*, p. 25, note 2) : « C'est un bienheureux, chien infâme, apostat trois fois maudit et trois fois misérable ! »

πρὸς ὑμᾶς μηθέν, ἀπελθεῖν αὐτῷ προηγορεύσαμεν τῆς πό- d  
λεως πάλαι, νυνὶ δὲ καὶ Αἰγύπτου πάσης.

Προτεθήτω τοῖς ἡμετέροις πολίταις Ἀλεξανδρεῦσιν.

## 112 [ep. 6].

5 Ἰουλιανὸς Ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου. 376

Εἰ καὶ τῶν ἄλλων ἔνεκα μὴ γράφεις ἡμῖν, ἀλλ' ὑπὲρ γε  
τοῦ τοῖς θεοῖς ἐχθροῦ ἐχρῆν σε γράφειν Ἀθανασίου, καὶ  
ταῦτα πρὸ πλείονος ἤδη χρόνου τὰ καλῶς ἡμῖν ἐγνωσμένα  
πεπυσμένον. Ὁμνυμι δὲ τὸν μέγαν Σάραπιν ὡς, εἰ μὴ πρὸ  
10 τῶν Δεκεμβρίων καλανδῶν ὁ θεοῖς ἐχθρὸς Ἀθανάσιος b  
ἐξέλθοι ἐκείνης, μᾶλλον δὲ καὶ πάσης τῆς Αἰγύπτου, τῇ  
ὑπακουούσῃ σοι τάξει προστιμήσαιμι χρυσοῦ λίτρας  
ἑκατόν· οἶσθα δὲ ὅπως εἰμὶ βραδύς μὲν εἰς τὸ καταγνῶναι,  
πολλῷ δὲ ἔτι βραδύτερος εἰς τὸ ἅπαξ καταγνοῦς ἀνεῖναι.

15 Καὶ τῇ αὐτοῦ χειρὶ — Πάνυ με λυπεῖ τὸ καταφρο-  
νεῖσθαι. Μὰ τοὺς θεοὺς πάντας οὐδὲν οὕτως ἂν ἴδοιμι,  
μᾶλλον δὲ ἀκούσαιμι ἠδέως παρὰ σοῦ πραχθέν, ὡς Ἀθανά-  
σιον ἐξεληλαμένον τῶν τῆς Αἰγύπτου τόπων, τὸν μιαρὸν, c  
δς ἐτόλμησεν Ἑλληνίδας ἐπ' ἐμοῦ γυναῖκας τῶν ἐπισήμων  
20 βαπτίσει. Διωκέσθω.

5 sq. cf. Socrat. III 13, 13.

\*11 τῇ — 13 ἑκατόν *Lexic. Vindob. s. v. Προστίμου.*

[1 — 3] T HU = v — [5 sq.] V LY = g NO = b

1 πρὸς: περὶ Hertlein || μηθέν Hertlein.

5 Ἰουλιανὸς τῷ αὐτῷ V (qui hanc epistulam post ep. 108 [supra  
p. 186] praebet) ἐκδικίῳ ἐπάρχῳ αἰγύπτου LN ἐκδικίῳ ὑπάρχῳ αἰγυπτίων  
O ἐκδικίῳ κατὰ τοῦ μεγάλου ἀθανασίου Y || 6 μὴ om. b || γε: τε V || 7  
τοῖς om. g || 10 δεκεβρίων g || θεοῖς N: θεοῖσιν cett.; an < τοῖς > θεοῖς?  
|| 11 ἐκείνης < τῆς πόλεως > Hertlein || 12 σοι om. b et *Lexic. Vind.*  
|| προστιμήσαιμι V get *Lexic. Vind.*: προτιμήσαιμι b προστιμήσομαι Sin-  
tenis || χρυσοῦ om. *Lexic. Vind.* || 13 πῶς b || 14 πολλῷ δὲ ἔτι βραδύτε-  
ρος: ταχὺς δὲ Y || 14 εἰς τὸ ἅπαξ — 15 χειρὶ: spatium vacuum octo litt.  
Y om. L, sed in margine scripsit L<sup>2</sup> || 15 γὰρ post Πάνυ add. Y || τὸ: τῷ  
b || 16 Μὰ om. b. || ἂν om. b || 17 ἠδέως — πραχθέν Hertlein: μηθενός  
— πραχθέντος codd. || 18 τὸν μιαρὸν om. L || 20 διωκεσθ. N διώκεσθαι O

114 [ep. 52].

(*Introduction*, p. 123 ss.)

JULIEN AUX BOSTRÉNIENS

Je m'imaginai que les chefs des Galiléens auraient plus de reconnaissance pour moi que pour celui qui m'a précédé dans le gouvernement de l'empire. Sous son règne, bon nombre d'entre eux ont été exilés, persécutés, emprisonnés. Parfois même on a égorgé en masse ceux qu'ils appellent hérétiques<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'à Samosate, à Cyzique, en Paphlagonie, en Bithynie, en Galatie et dans beaucoup d'autres contrées, des bourgades entières ont été pillées et anéanties<sup>2</sup>. Sous mon règne, c'est le contraire ; les proscrits ont été libérés et ceux dont les biens avaient été confisqués ont pu les recouvrer intégralement en vertu d'une de nos lois<sup>3</sup>. Malgré cela, ces frénétiques en sont venus à un tel excès de démence que, se voyant empêchés d'exercer leur tyrannie et de continuer leurs violences, tout d'abord entre eux, puis contre nous qui servons les dieux, ils s'exaspèrent ; ils remuent ciel et terre ; ils osent agiter les foules et les ameuter, sans respect pour les dieux, sans égard pour nos ordonnances, cependant si pleines d'humanité. En effet, nous ne tolérons pas qu'on les traîne de force aux autels<sup>4</sup>, et nous leur déclarons formellement que si, de son plein gré, l'un d'entre eux se décide à prendre part à nos lustrations et à nos libations, il doit tout d'abord recourir à des rites expiatoires et supplier les dieux apotropaïques<sup>5</sup> : tant nous sommes loin, j'en atteste Zeus, d'avoir

1. Cf. p. 194, 5 s. ; ci-dessus, p. 191, n. 3, etc.

2. Julien a en vue notamment, semble-t-il, les excès dont les Novatiens avaient été les victimes sous Constance (cf. Julien, ELF, n° 50). Ils étaient nombreux dans la Syrie, à Cyzique, en Bithynie et en Paphlagonie.

3. Voir la note 6 de la p. 187.

4. La même déclaration figure au début de la lettre aux habitants d'Édesse, ci-dessous, p. 196, 5 s.

5. C'est-à-dire ceux qui détournent les mauvaises influences.

114 [ep. 52].

Ἰουλιανὸς Βοστρηνοῖς.

435 d

Ἦμιην ἐγὼ τοὺς τῶν Γαλιλαίων προστάτας ἔξειν μοι  
 μείζονα χάριν ἢ τῷ φθάσαντι πρὸ ἐμοῦ τὴν ἀρχὴν ἐπιτρο- 436  
 5 πεῦσαι· συνέβη γὰρ ἐπὶ μὲν ἐκείνου τοὺς πολλοὺς αὐτῶν  
 καὶ φυγαδευθῆναι καὶ διωχθῆναι καὶ δεσμευθῆναι, πολλὰ  
 δὲ ἤδη καὶ σφαγῆναι πλήθη τῶν λεγομένων αἰρετικῶν, ὡς  
 ἐν Σαμοσάτοις καὶ Κυζίκῳ καὶ Παφλαγονίᾳ καὶ Βιθυνίᾳ  
 καὶ Γαλατίᾳ καὶ πολλοῖς ἄλλοις ἔθνεσιν ἄρδην ἀνατραπῆναι  
 10 πορθηθείσας κώμας, ἐπ' ἐμοῦ δὲ τοῦναντίον· οἷ τε γὰρ  
 ἔξορισθέντες ἀφείθησαν, καὶ οἱ δημευθέντες ἀπολαμβάνειν b  
 τὰ σφέτερα ἅπαντα νόμῳ παρ' ἡμῶν ἔλαχον. Οἱ δ' εἰς το-  
 σοῦτον λυσομανίας ἤκουσι καὶ ἀπονοίας, ὥστε, ὅτι μὴ  
 τυραννεῖν ἔξεστιν αὐτοῖς, μηδὲ ἅ ποτε ἔπραττον κατ' ἄλ-  
 15 λήλων, ἔπειτα καὶ ἡμᾶς τοὺς θεοσεβεῖς εἰργάζοντο, δια-  
 τιθέναι, παροξυνόμενοι πάντα κινουσι λίθον, καὶ συνταράτ-  
 τειν τολμῶσι τὰ πλήθη καὶ στασιάζειν, ἀσεβοῦντες μὲν  
 εἰς τοὺς θεούς, ἀπειθοῦντες δὲ τοῖς ἡμετέροις προστάγ-  
 μασι, καίπερ οὕτως οὔσι φιλανθρώποις. Οὐδένα γοῦν αὐτῶν c  
 20 ἄκοντα πρὸς βωμοὺς ἐῶμεν ἔλκεσθαι, διαρρήδην δὲ αὐτοῖς  
 προαγορεύομεν, εἴ τις ἐκὼν χερνίβων καὶ σπονδῶν ἡμῖν ἐθέλει  
 κοινωνεῖν, καθάρσια προσφέρεσθαι πρῶτον καὶ τοὺς ἀποτρο-  
 παίους ἱκετεύειν θεούς· οὕτω πόρρω τυγχάνομεν <νή>

10 sq. cf. p. 187, 17 sq., etc. || 16 cf. Zenob. *Centur.* V 63 || 19 sq.  
 cf. p. 196, 5 sq.

\*10 — 12 et 19 — p. 194, 4 Sozomen. V 5, 1.

U

6 an δημευθῆναι? cf. v. 11 || 7 ὡς cod. : ὥστε Hercher || 8 Κυζίκῳ  
 Petau : κηρύκῳ cod. ; cf. Socrat. III 11, 3 et Sozomen. V 5, 10 et 15,  
 10 = ELF p. 50, 9 sq. et 62, 4 sq. || 9 <ἐν> πολλοῖς Hertlein || 12  
 ἔλαβον cod., correximus || 14 κατ' Hertlein : μετ' cod. || 15/16 διατιθέναι  
 vix sanum || 21 προαγορεύομεν cod., corr. Heyler : cf. Sozomen. l. l. :  
 τοῖς δὲ δήμοις προηγόρευεν μηδένα ἀδικεῖν τῶν Χριστιανῶν ... μηδὲ ἄκοντας  
 πρὸς θυσίαν ἔλκειν || 23 <νή> Δία τοῦ τινα Hertlein : τοῦ διά τινα cod.

Zeus, d'avoir jamais eu la volonté ni la pensée d'admettre un seul de ces impies à nos saints sacrifices avant qu'il ait effacé les souillures de son âme par les prières aux dieux, et celles de son corps par les purifications usuelles<sup>1</sup>.

Les séditions des foules trompées par ceux qu'on appelle clercs proviennent manifestement de la répression de cette licence<sup>2</sup>. Loin de s'estimer heureux de l'impunité acquise à leurs méfaits passés, nos tyrans d'hier regrettent le temps de leur domination; irrités de ne plus pouvoir rendre la justice<sup>3</sup>, écrire des testaments<sup>4</sup>, s'appropriier l'héritage d'autrui, tirer tout à eux, ils font jouer tous les ressorts du désordre; ils versent du feu sur le feu, comme on dit<sup>5</sup>, et, en poussant les foules à la discorde, ils osent ajouter à leurs précédents méfaits des crimes plus grands encore. C'est pourquoi il m'a paru bon de faire savoir à tous les peuples<sup>6</sup> par le présent décret et de déclarer publiquement qu'il est interdit de s'unir aux clercs en révolte, de se laisser entraîner par eux à jeter des pierres<sup>7</sup> ou à désobéir aux magistrats. Qu'ils tiennent leurs réunions tant qu'il leur plaira; qu'ils fassent pour eux-mêmes les prières accoutumées; mais si le clergé, pour ses intérêts, leur prêche la rébellion, que l'accord cesse; autrement, ils seront punis.

J'ai eu l'idée d'adresser cette proclamation spéciale à la cité des Bostréniens, parce que son évêque Titus et ses clercs, dans des suppliques qu'ils m'ont remises, se sont faits les accusateurs des masses qu'ils ont avec eux: à les en croire, ils recommandent le calme à la foule qui, sans eux, serait prête

1. Donnant l'exemple, Julien lui-même, après son apostasie, recourut à des cérémonies expiatoires pour se débarrasser de « la souillure du baptême ». Cf. Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 101.

2. Celle des évêques et des clercs dont Julien va reparler.

3. Cf. *Constitut. Sirmond.*, 1; *Cod. Theodos.*, XVI, 2, 12; P. Battifol, *La Paix Constantinienne*, p. 348 s.; P. Allard, I, p. 120.

4. « Une loi de Constantin (*Cod. Theodos.*, XVI, 2, 4) permettait de donner aux églises par testament. Julien ayant abrogé cette loi, les ecclésiastiques ne pouvaient plus engager personne à disposer de ses biens en faveur de l'Église » (de la Bletterie).

5. Nous dirions: « de l'huile sur le feu ».

6. Cf. p. 69, n. 4.

7. Ou peut-être « à prendre les pierres des temples ».

Δία τοῦ τινὰ τῶν δυσσεβῶν ἐθελῆσαί ποτε ἢ διανοηθῆναι τῶν παρ' ἡμῖν εὐαγῶν μετασχεῖν θυσιῶν, πρὶν τὴν μὲν **d** ψυχὴν ταῖς λιτανείαις πρὸς τοὺς θεοὺς, τὸ δὲ σῶμα τοῖς νομίμοις καθαρσίοις καθήρασθαι.

5 Τὰ γοῦν πλήθη τὰ παρὰ τῶν λεγομένων κληρικῶν ἐξηπατημένα πρόδηλον ὅτι ταύτης ἀφαιρεθείσης στασιάζει τῆς ἀδείας· οἱ γὰρ εἰς τοῦτο τετυραννηκότες οὐκ ἀγαπῶ- **437** σιν ὅτι μὴ τίνουσι δίκην ὑπὲρ ὧν ἔπραξαν κακῶν, ποθοῦντες δὲ τὴν προτέραν δυναστείαν, ὅτι μὴ δικάζειν ἕξεστιν  
10 αὐτοῖς καὶ γράφειν διαθήκας καὶ ἀλλοτρίους σφετερίζεσθαι κλήρους καὶ τὰ πάντα ἑαυτοῖς προσνέμειν, πάντα κινουσίην ἀκοσμίας κάλων καί, τὸ λεγόμενον, πῦρ ἐπὶ πῦρ ὀχετεύουσι καὶ τοῖς προτέροις κακοῖς μείζονα ἐπιθεῖναι τολμῶσιν, εἰς διάστασιν ἄγοντες τὰ πλήθη. \*Ἐδοξεν οὖν μοι πᾶσι τοῖς **b**  
15 δήμοις προαγορευσαὶ διὰ τοῦδε τοῦ διατάγματος καὶ φανερόν καταστήσαι, μὴ συστασιάζειν τοῖς κληρικοῖς, μηδὲ ἀναπείθεσθαι παρ' αὐτῶν λίθους αἶρειν μήτε ἀπιστεῖν τοῖς ἄρχουσιν, ἀλλὰ συνιέναι μὲν ἕως ἂν ἐθέλωσιν, εὐχεσθαι δὲ ἅς νομίζουσιν εὐχὰς περὶ ἑαυτῶν· εἰ δὲ ἀναπείθοιεν ὑπὲρ  
20 ἑαυτῶν στασιάζειν, μηκέτι συνάδειν, ἵνα μὴ δίκην δῶσι.

Ταῦτα δὲ μοι παρέστη τῇ Βοστρηνῶν ἰδίᾳ προαγορευσαὶ **c** πόλει διὰ τὸν ἐπίσκοπον Τίτον καὶ τοὺς κληρικοὺς ἐξ ὧν ἐπέδοσαν βιβλίων τοῦ μετὰ σφῶν πλήθους κατηγορηκέναι, ὡς αὐτῶν μὲν παραινούντων τῷ πλήθει μὴ στα-  
25 σιάζειν, ὀρμωμένου δὲ τοῦ πλήθους πρὸς ἀταξίαν. \*Ἐν γοῦν τοῖς βιβλίοις καὶ αὐτὴν ἦν ἐτόλμησεν ἐγγράψαι τὴν φωνὴν

3 sq. cf. p. 170, 20 sq || 11 sq. cf. Zenob. Centur. V 62 || 12 cf. Plat. Leg. 666 A. Zenob. Centur. V 69 || 14 cf. ELF, p. 62, 3.

\*14 et 18 sq. Sozomen. V 15, 8 et 9 || 21 sq. *ibid.*, 11 sq.

## U

7 οἱ Petau: οὐ cod. || 8 κακῶν Hertlein: κακῶσ cod. || 11 τὰ Horkel: τὸ cod. || 15 et 21 προσαγορευσαὶ cod., corr. Heyler || 17 an < ἱερῶν > αἶρειν? cf. p. 87, 8 sq., 195, 12 et 197, 17 sq. || μήτε cod.: μηδὲ Hercher || 19 περὶ cod.: ὑπὲρ Hercher || 24 ὡς αὐτῶν Reiske: .....τῶν cod.

à commettre des excès. J'insère dans cet édit l'expression même que Titus ose faire figurer dans ses suppliques : « Quoique les chrétiens puissent mesurer leur nombre avec celui des Hellènes, nos exhortations les ont tous retenus de commettre le moindre excès ». Voilà en quels termes votre évêque parle de vous. Vous voyez que ce n'est pas à votre bon esprit qu'il attribue votre tranquillité. C'est malgré vous, dit-il, que vous êtes retenus par ses exhortations. Puisqu'il vous accuse ainsi, expulsez-le spontanément de votre ville. Maintenez la concorde entre vos foules<sup>1</sup>. Point d'opposition, point d'illégalité. Vous qui êtes dans l'erreur, respectez ceux qui, en toute droiture et justice, rendent aux dieux un culte conforme à nos traditions séculaires, et vous, serviteurs des dieux, gardez-vous d'endommager ou de piller les maisons de gens qui se fourvoient par ignorance plus que par conviction<sup>2</sup>. Pour persuader les hommes et les instruire, il faut recourir à la raison, et non aux coups, aux outrages, aux supplices corporels. Je ne puis trop le répéter : que ceux qui ont du zèle pour la vraie religion ne molestent, n'attaquent, ni n'insultent les foules des Galiléens. Il faut avoir plus de pitié que de haine pour ceux qui ont le malheur d'errer en si grave matière. Si la religion est en vérité le plus grand des biens, par contre l'impiété est le plus grand des maux. Il arrive à ceux qui se détournent des dieux pour s'adresser à des morts et à leurs reliques<sup>3</sup> de subir ce châtement \*\*\* Lorsque des gens sont atteints d'un mal, nous partageons leur peine, mais nous partageons leur joie quand les dieux les délivrent et les guérissent.

Donné le jour des calendes d'août<sup>4</sup>, à Antioche.

1. Celles des chrétiens et celles des païens. — La lettre III aux Alexandrins — ci-dessus p. 191, 6 (8) — renferme une recommandation analogue. Cf. p. 191, n. 3.

2. Voir les doléances du chrétien Orion reproduites ci-dessus — d'après Libanius — p. 124 s.

3. Celles des martyrs. — A la ligne suivante, où nous supposons qu'il y a une lacune, les copistes ont sauté sans doute des expressions déplaisantes pour les chrétiens. Cf. p. 155 s.

4. Le 1<sup>er</sup> août 362.



ὑπέταξά μου τῷδε τῷ διατάγματι· « καίτοι Χριστιανῶν **d**  
 ὄντων ἐφαμίλλων τῷ πλήθει τῶν Ἑλλήνων, κατεχομένων  
 δὲ τῇ ἡμετέρᾳ παραινέσει μηδένα μηδαμοῦ ἀτακτεῖν ». **d**  
 Ταῦτα γάρ ἐστιν ὑπὲρ ὑμῶν τοῦ ἐπισκόπου τὰ ῥήματα.  
 5 Ὅρατε ὅπως τὴν ὑμετέραν εὐταξίαν οὐκ ἀπὸ τῆς ὑμετέρας  
 εἶναί φησιν γνώμης, οἳ γε ἄκοντες, ὡς γε εἶπε, κατέχεσθε διὰ  
 τὰς αὐτοῦ παραινέσεις; Ὡς οὖν κατήγορον ὑμῶν ἐκόντες **438**  
 τῆς πόλεως διώξατε, τὰ πλήθη δὲ δμοноοεῖτε πρὸς ἀλλήλους.  
 Καὶ μηδεὶς ἐναντιούσθω μηδὲ ἀδικεῖτω, μήθ' οἱ πεπλανημένοι  
 10 τοῖς ὀρθῶς καὶ δικαίως τοὺς θεοὺς θεραπεύουσι κατὰ τὰ  
 ἐξ αἰῶνος ἡμῖν παραδεδομένα, μήθ' οἱ θεραπευταὶ τῶν θεῶν  
 λυμαίνεσθε ταῖς οἰκίαις ἢ διαρπάζετε τῶν ἀγνοίᾳ μᾶλλον  
 ἢ γνώμῃ πεπλανημένων. Λόγῳ δὲ πείθεσθαι χρή καὶ διδά- **b**  
 σκεσθαι τοὺς ἀνθρώπους, οὐ πληγαῖς οὐδὲ ὕβρεσιν οὐδὲ  
 15 αἰκισμῷ τοῦ σώματος. Αὖθις δὲ καὶ πολλάκις παραινῶ τοῖς  
 ἐπὶ τὴν ἀληθῆ θεοσέβειαν ὀρμωμένοις μηδὲν ἀδικεῖν τῶν  
 Γαλιλαίων τὰ πλήθη, μηδὲ ἐπιτίθεσθαι, μηδὲ ὑβρίζειν εἰς  
 αὐτούς. Ἐλεεῖν δὲ χρή μᾶλλον ἢ μισεῖν τοὺς ἐπὶ τοῖς μεγί-  
 στοις πράττοντας κακῶς· μέγιστον γὰρ τῶν καλῶν ὡς **c**  
 20 ἀληθῶς ἢ θεοσέβεια, καὶ τοῦναντίον τῶν κακῶν ἢ δυσ-  
 σέβεια. Συμβαίνει δὲ τοὺς ἀπὸ θεῶν ἐπὶ τοὺς νεκροὺς  
 καὶ τὰ λείψανα μετατετραμμένους ταύτην ἀποτίσαι τὴν  
 ζημίαν ὡς\*\*\* τοῖς μὲν ἐνεχομένοις τινὶ συναλοῦμεν, τοῖς  
 δὲ ἀπολυομένοις καὶ ἀφιεμένοις ὑπὸ τῶν θεῶν συνηδόμεθα.  
 25 Ἐδόθη τῇ τῶν καλανδῶν Αὐγούστ(ων) ἐν Ἀντιοχ(είᾳ).

8 cf. p. 191, 6.

\*6 sq. Sozomen. V 15, 12 || 13 sq. *ibid.* V 15, 8.

U

6 κατείχεσθε Reiske || 7 ἐκόντες: ἐλόντες Klimek || 13 γνώμησ cod.,  
 corr. Petau || 14 ἀνθρώπους cod., an ἀνοήτους? cf. p. 75, 23 sq.  
 || 15 δὲ Hercher: τε cod. || 18 ἐπὶ: « fort. ἐν ut 422 B [= p. 73, 10] »  
 Hertlein; sed cf. p. 73, 8, etc. || 21 τοὺς<sup>1</sup> Spanheim: ... cod. ||  
 22 ἀποτίσαι Hercher: ἀποτίναι cod. || 23 lacunam significavit Her-  
 tlein || ἐνεχομένοις < νόσω >? Hertlein.

115 [ep. 43].

(Introduction, p. 127 s.)

## JULIEN &lt; AUX ÉDESSÉNIENS &gt;

J'ai usé envers tous les Galiléens de douceur et d'humanité, de manière qu'aucun d'eux ne fût nullement violenté, ni traîné au temple, ni contraint par de mauvais traitements à quelque autre action contraire à sa volonté<sup>1</sup>. Cependant ceux de l'église arienne, enflés de leurs richesses, ont attaqué les Valentiniens<sup>2</sup> et commis dans Édesse des excès qui ne pourraient jamais se produire dans une ville bien policée. Or donc, puisque la plus admirable des lois leur enjoint de renoncer à ce qu'ils ont afin de parcourir plus aisément la route qui mène au royaume des cieux<sup>3</sup>, associant à cet égard nos efforts à ceux de leurs saints, nous ordonnons que tous les biens de l'église d'Édesse leur soient enlevés, l'argent pour être donné aux soldats, et les terres pour être réunies à notre domaine privé<sup>4</sup>. Ainsi, la pauvreté les rendra modestes et ils ne seront point exclus de ce royaume céleste qu'ils espèrent encore<sup>5</sup>. Aux habitants d'Édesse, nous enjoignons de s'abstenir de toute sédition et querelle, de peur qu'irritant notre Clé-

1. Julien se targue fréquemment de cette tolérance, qui est fort dédaigneuse d'ailleurs et qui s'exprime mainte fois en termes insultants. Cf. p. 75, 20 (23) ss.; 143, 21 (25) ss.; 193, 3 (4) ss.; 195, 9 (11) ss., etc. — P. 155 s., il déclare qu'il faut laisser aux mauvais démons le soin de châtier les chrétiens.

2. Les Valentiniens tiraient leur nom du gnostique Valentin, qui enseigna à Rome du temps d'Antonin le Pieux.

3. « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu » (Matthieu, 19, 24; cf. Julien, *C. Galil.*, p. 75 et 133, éd. Neumann).

4. C'est-à-dire au domaine de la couronne. Les *πριβάτα* (*aerarium privatum* ou *res privatae*) comprenaient les biens régis par le *comes rerum privatarum*, entre autres ceux des proscrits ou des condamnés.

5. Malgré les démentis donnés par l'histoire, d'après les polémistes païens, aux prédictions de Jésus (cf. par ex. Matthieu, 24, 14, et Porphyre chez Macarius Magnes, IV, 3).

115 [ep. 43].

Ἰουλιανὸς &lt;Ἐδεσσηνοῖς&gt;.

424 b

Ἐγὼ μὲν κέχρημαι τοῖς Γαλιλαίοις ἅπασιν οὕτω πράως c  
καὶ φιλανθρώπως, ὥστε μηδένα μηδαμοῦ βίαν ὑπομένειν  
5 μηδὲ εἰς ἱερὸν ἔλκεσθαι μηδὲ εἰς ἄλλο τι τοιοῦτον ἐπηρεά-  
ζεσθαι παρὰ τὴν οἰκείαν πρόθεσιν· οἱ δὲ τῆς Ἀρειανικῆς  
ἐκκλησίας, ὑπὸ τοῦ πλούτου τρυφῶντες, ἐπεχείρησαν τοῖς  
ἀπὸ τοῦ Οὐαλεντίνου, καὶ τετολμήκασι τοσαῦτα κατὰ τὴν  
Ἐδεσσαν, ὅσα οὐδέποτε ἐν εὐνομουμένη πόλει γένοιτο ἄν.  
10 Οὐκοῦν ἐπειδὴ αὐτοῖς ὑπὸ τοῦ θαυμασιωτάτου νόμου d  
προεῖρηται <τὰ ὑπάρχοντα προέσθαι> ἵν' εἰς τὴν βασι-  
λείαν τῶν οὐρανῶν εὐοδώτερον πορευθῶσι, πρὸς τοῦτο  
συναγωνιζόμενοι τοῖς ἁγίοις αὐτῶν, τὰ χρήματα τῆς  
Ἐδεσσηνῶν ἐκκλησίας ἅπαντα ἐκελεύσαμεν ἀναληφθῆναι  
15 δοθησόμενα τοῖς στρατιώταις, καὶ τὰ κτήματα τοῖς ἡμε-  
τέροις προστεθῆναι πριβάτοις, ἵνα πενόμενοι σωφρονῶσι  
καὶ μὴ στερηθῶσιν ἧς ἔτι ἐλπίζουσιν οὐρανίου βασιλείας.  
Τοῖς οἰκοῦσι δὲ τὴν Ἐδεσσαν προαγορεύομεν ἀπέχεσθαι 425  
πάσης στάσεως καὶ φιλονεικίας, ἵνα μὴ, τὴν ἡμετέραν φι-

11 sq. cf. Matth. 19, 23 sq.

H L C

2 Ἰουλιανός sic L τῷ αὐτῷ C (qui codex hanc epistolam post aliam  
[scil. ep. 194 = ELF p. 263 sq.] ἐκηθόλω inscriptam praebet, unde  
Ἐκηθόλω Ald. et Ἐκηθολίω Hertlein); titulum om. H; <Ἐδεσ-  
σηνοῖς> supplevimus || 3 κέχρημαι Hercher: κέκρικα codd.  
<χρησθαι> κέκρικα Reiske || 8/9 τοιαῦτα — οἷα Hertlein || 9 ἐν  
om. L || 10 αὐτοῖς Martinius: ἑαυτοῖς C καὶ αὐτοῖς HL || 11 <τὰ  
ὑπάρχοντα προέσθαι> P. Thomas; « post προεῖρηται videtur θλίβεσθαι  
vel στενοχωρεῖσθαι vel tale quid deesse » Reiske; <πένεσθαι>?  
Hertlein; cf. Matth. 19, 21, etc. et Iulian. C. Galil. p. 75, 3 et 133,  
1 sq. ed. Neumann || 12 τοῦτον C || 13 συναγωνιζόμενος L συναγωνίζο-  
μένοις C || ἁγίοις F. Cumont et H. Grégoire: ἀνθρώποις codd. ||  
14 ἔδεσσηνῶν L || 16 προδάτοις L || 17 ἧς: οἷς H || οὐρανῶν βασι-  
λείαν L || 18 προαγορεύομεν C.

mence contre vous-mêmes, vous n'avez à expier ces désordres publics par les peines du fer et du feu et de l'exil.

---

 134

(Introduction, p. 128 s.)

## AUX JUIFS

## SUR LA RECONSTRUCTION DU TEMPLE DE JÉRUSALEM

Je mets tout mon zèle à relever le temple du Dieu Très Haut<sup>1</sup>.

---

 136

(Introduction, p. 129 ss.)

## SUR LES TOMBEAUX ET LES FUNÉRAILLES

## 136 a

L'EMPEREUR JULIEN AUGUSTE AU PEUPLE. On a l'audace de s'attaquer aux tombeaux des défunts et aux tertres qui leur sont consacrés, quoique nos ancêtres aient toujours tenu pour un crime voisin du sacrilège d'en ôter une pierre, d'y remuer la terre et d'en arracher le gazon. Quelques-uns cependant en enlèvent même les ornements pour décorer leurs salles et leurs portiques. Voulant avant tout empêcher que de telles profanations ne portent atteinte à la sainteté des tombeaux, nous interdisons ces actes en les réprimant par une peine qui venge les dieux Mânes<sup>2</sup>.

En second lieu, nous avons appris que l'on transporte les cadavres des morts à travers des rassemblements compacts du peuple et quand la circulation est très intense, de façon que l'on souille les yeux des hommes<sup>3</sup> par un spectacle de

1. Sur cette dénomination, voir l'intéressant article de M. F. Cumont, Pauly-Wissowa, RE, IX, 444 ss.

2. « Par la peine du sacrilège » dit le code Justinien (IX, 19, 5) pour éviter d'employer une expression païenne. C'est pour le même motif peut-être qu'il omet l'alinéa suivant.

3. Cf. p. 199, 19 (21) ss.

ανθρωπίαν κινήσαντες καθ' ὑμῶν αὐτῶν, ὑπὲρ τῆς τῶν κοινῶν ἀταξίας δίκην τίσητε, ξίφει καὶ πυρὶ καὶ φυγῇ ζημιωθέντες.

## 134

5 Ad Iudaeos  
de reaedificando Hierosolymitano templo.

Lydus, *De mens.*, IV, p. 110, 4 ed. Wünsch: Καὶ Ἰουλιανὸς δὲ ὁ βασιλεύς, ὅτε πρὸς Πέρσας ἐστρατεύετο, γράφων Ἰουδαίοις οὕτω φησίν·

10 « Ἀνεγείρω γὰρ μετὰ πάσης προθυμίας τὸν ναὸν τοῦ Ὑψίστου θεοῦ. »

## 136

De sepulchris et funeribus.

a) *Cod. Theodos.*, IX, 17, 5 [v. 16-23 = *Cod. Iustin.*, IX, 15 19, 5; cf. *Basilic.*, LX, 23, 15] (363 Febr. 12):

IMP. IULIANUS A. AD POPULUM. Pergit audacia ad busta diem functorum et aggeres consecratos, cum et lapidem hinc movere et terram sollicitare et cespitem vellere proximum sacrilegio maiores semper habuerint. Sed et ornamenta qui-  
20 dam tricliniis aut porticibus auferunt de sepulchris. Quibus primis consulentes, ne in piaculum incidant contaminata religione bustorum, hoc fieri prohibemus poena Manium vindice cohibentes.

25 Secundum illud est quod efferri cognovimus cadavera mortuorum per confertam populi frequentiam et per maximam insistentium densitatem, quod quidem oculos hominum

[1—3] H L C

1 ὑμῶν αὐτῶν : ἡμῶν L || 2 ἀταξίᾳ HG : εὐταξίᾳ L || καὶ φυγῇ καὶ πυρὶ transp. C.

22/23 Manium vindice: sacrilegii *Iust.*

mauvais augure. Un jour commencé par des funérailles l'est-il sous de bons auspices? Et comment après cela oserait-on s'approcher des temples et des dieux? Pour ces motifs, considérant que la douleur, dans les obsèques, aime le secret et qu'il est indifférent aux défunts qu'on les transporte pendant la nuit ou pendant le jour, il convient de les soustraire à la vue du peuple tout entier; ainsi, la douleur accompagnera leurs convois, au lieu d'une pompe de deuil et d'une ostentation. DONNÉ LA VEILLE DES IDES DE FÉVRIER A ANTIOCHE, SOUS LE QUATRIÈME CONSULAT DE JULIEN AUGUSTE ET CELUI DE SALLUSTE<sup>1</sup>.

## 136 b

Il aurait fallu, en reprenant l'ancienne coutume que j'ai décidé de remettre en vigueur aujourd'hui par une loi, faire par nous-même les réflexions qui inspirèrent si bien nos législateurs de jadis. A leur avis, vu que la vie et la mort diffèrent du tout au tout, les actes relatifs à l'une et à l'autre doivent être accomplis séparément<sup>2</sup>. La mort, en effet, est un repos ininterrompu (et c'est là le sommeil d'airain chanté par les poètes<sup>3</sup>); la vie, au contraire, implique une alternative incessante de peines et de plaisirs, de situations tantôt moins bonnes, tantôt meilleures. Telle est la réflexion qui leur a fait fixer un temps spécial pour les rites à accomplir en l'honneur des défunts, et un autre pour les soins à donner aux affaires de la vie quotidienne. Et encore, ils considéraient que les dieux sont le principe et la fin de toute chose et ils pensèrent que, durant notre vie, nous sommes soumis aux dieux et que, quand nous partons d'ici-bas, c'est pour retourner auprès d'eux. Quant à dire si l'un et l'autre domaine appartiennent aux mêmes dieux, ou si certains d'entre eux prennent sous leur tutelle les vivants et d'autres

1. C'est-à-dire le 12 février 363.

2. Paraphrase du texte grec : « l'activité (ἐπιτηδεύματα) consacrée aux tâches (ἔργα) qu'imposent la vie et la mort, convient en partie au jour et en partie à la nuit » (cf. l. 22 ss.). Julien fait la même distinction entre les mots ἔργα et ἐπιτηδεύματα p. 173, 23 (27) s.

3. *Iliade*, Λ, 241.

infaustis incestat aspectibus. Qui enim dies est bene auspicatus a funere? Aut quomodo ad deos et templa venietur? Ideoque quoniam et dolor in exsequiis secretum amat et diem functis nihil interest utrum per noctes an per dies  
 5 efferantur, liberari convenit populi totius aspectus, ut dolor esse in funeribus, non pompa exsequiarum nec ostentatio videatur. DAT. PRID. ID. FEB. ANTIOCHIAE IULIANO A. IIII ET SALLUSTIO CONSS.

b [ep. 77].

10 Χρῆν μὲν οἴκοθεν διανοηθέντας δὲ δὴ νῦν ἔδοξε κρατῦναι τῷ νόμῳ, τὸ παλαιὸν ἔθος ἀναλαβεῖν, δὲ διανοοῦμενοι μὲν οἱ πάλαι καλῶς θέμενοι τοὺς νόμους, εἶναι πλείστον ὑπέλαβον ἐν μέσῳ ζωῆς τε καὶ θανάτου, ἰδίᾳ δὲ ἑκατέρῳ πρέπειν ἐνόμισαν τὰ ἐπιτηδεύματα τῶν ἔργων· εἶναι μὲν  
 15 γὰρ τὸν θάνατον ἡσυχίαν διηνεκῆ (καὶ τοῦτο ἄρα ἐστὶν ὁ χαλκοῦς ὕπνος ὁ ὑπὸ τῶν ποιητῶν ὑμνούμενος), ἀπεναντίας δὲ τὴν ζωὴν ἔχειν πολλὰ μὲν ἀλγεινὰ πολλὰ δὲ ἡδέα, καὶ τὸ πράττειν νῦν μὲν ἑτέρως, αὐθις δὲ ἄμεινον. Ὁ δὲ διανοηθέντες, ἔταξαν ἰδίᾳ μὲν ἀφοσιοῦσθαι τὰ πρὸς  
 20 τοὺς κατοικομένους, ἰδίᾳ δὲ τὰ πρὸς τὸν καθ' ἡμέραν οἰκονομεῖσθαι βίον. Ἔτι δὲ πάντων ὑπελάμβανον ἀρχὴν εἶναι καὶ τέλος τοὺς θεοὺς, ζῶντάς τε ἡμᾶς ἐνόμισαν ὑπὸ θεοῖς <εἶναι>, καὶ ἀπιόντας πάλιν πρὸς τοὺς θεοὺς πορεύεσθαι. Τὸ μὲν οὖν ὑπὲρ τούτων λέγειν εἴτε τοῖς αὐτοῖς ἀμφότερα  
 25 προσήκει θεοῖς, εἴτε ἕτεροι μὲν ἐπιτροπεύουσι τοὺς ζῶντας, ἕτεροι δὲ τοὺς τεθνεῶτας, οὐδ' ἄξιον ἴσως δημ-

16 Homer. A 241.

2 « expectes quomodo inde » Mommsen.

[10 sq.] P

10 nullum titulum praebet cod. || χρῆν μὲν cod. ἐχρῆν μὲν ἡμᾶς Lacapen. (cf. p. 131, adn. 3) || 12 μὲν post εἶναι transp. Eberhard || 13 δὲ Hertlein: τε cod. || 23 <εἶναι> Hertlein || τοὺς: ἄλλους? Hertlein, perperam || 26 οὐδ' Hertlein: οὐτ' cod.

les morts, ce serait peut-être divulguer plus qu'il ne convient. Le Soleil produit le jour et la nuit, l'hiver et l'été, suivant qu'il s'éloigne ou se rapproche de nous ; si, de même, le plus ancien des dieux<sup>1</sup>, celui en qui tout retourne et de qui tout émane, a imposé aux vivants leurs chefs et a désigné les maîtres des morts, nous devons de notre côté attribuer tour à tour à la vie et à la mort ce qui leur revient, et imiter ainsi dans notre conduite quotidienne l'organisation établie dans les êtres par les dieux.

Ainsi donc la mort est un repos, et le repos s'accommode de la nuit. Il sied donc, je pense, de s'occuper pendant la nuit des funérailles des défunts. Beaucoup de raisons s'opposent à ce qu'on fasse rien de tel pendant le jour. On circule alors dans la ville, chacun allant à ses affaires. Tout est plein de monde : les uns se rendent au tribunal, d'autres vont au marché ou bien en reviennent ; d'autres s'installent à leurs métiers ; d'autres encore visitent les temples pour raffermir le bon espoir qu'ils mettent dans les dieux. Et c'est alors que je ne sais quelles gens déposent un mort sur une civière et le poussent au beau milieu de tant d'hommes affairés. Il y a là un abus qu'il est absolument impossible de tolérer. Souvent ceux qui rencontrent le convoi sont remplis de malaise, soit qu'ils y voient un mauvais présage, soit qu'avant d'entrer dans les temples où ils se rendaient, la piété les oblige à faire des ablutions. Étant les auteurs de la vie, les dieux ont horreur de la corruption. C'est une impiété de s'approcher d'eux après avoir vu un tel spectacle<sup>2</sup>. Et je n'ai point encore dénoncé le mal le plus grave. Qu'est-ce donc ? C'est que les enceintes sacrées et les temples des dieux sont ouverts ; souvent, à l'intérieur, on sacrifie, on fait des libations, on prie, tandis que le cortège des funérailles passe avec un cadavre à côté du sanctuaire même et que les cris sinistres des lamen-

1. Cf. *Orat.* VII, 228 D, où Zeus appelle son fils Hélios (le soleil invisible, dont le soleil visible n'est que l'image) un dieu plus ancien que le ciel et la terre.

2. La vue d'un cadavre était interdite aux prêtres et elle viciait ou même empêchait certains actes des magistrats.



σιεύειν. **Εἰ** [μέν] γε μὴν καθάπερ ἡμέρας καὶ νυκτὸς αἴτιος Ἡλῖος <καὶ χειμῶνος> καὶ θέρους ἀπιῶν καὶ προσιῶν, οὕτω δὲ καὶ αὐτῶν τῶν θεῶν ὁ πρεσβύτατος, εἰς δὲ πάντα καὶ ἔξ οὗ πάντα, ζῶσί τε ἔταξεν ἄρχοντας καὶ τελευτήσα-  
 5 σιν ἀπεκλήρωσε κυρίους, ἑκατέρῳ τὰ πρόποντα χρῆ νέμειν ἐν μέρει, καὶ μιμῆσθαι διὰ τοῦ καθ' ἡμέραν βίου τὴν ἐν τοῖς οὖσι τῶν θεῶν διακόσμησιν.

Οὐκοῦν ἡσυχία μὲν ὁ θάνατός ἐστιν, ἡσυχία δὲ ἡ νύξ ἀρμόττει. Διόπερ οἶμαι πρέπειν ἐν αὐτῇ τὰ περὶ τὰς ταφὰς  
 10 πραγματεύεσθαι τῶν τελευτησάντων, ἐπεὶ τό γε ἐν ἡμέρᾳ πράττειν τι τοιοῦτο πολλῶν ἔνεκα παραιτητέον. Ἄλλος ἐπ' ἄλλῃ πράξει στρέφεται κατὰ τὴν πόλιν, καὶ μεστὰ πάντα ἐστὶ τῶν μὲν εἰς δικαστήρια πορευομένων, τῶν δὲ εἰς ἀγο-  
 15 ρὰν καὶ ἔξ ἀγορᾶς, τῶν δὲ ἐπὶ ταῖς τέχναις προσκαθημέ-  
 15 νων, τῶν δὲ ἐπὶ τὰ ἱερὰ φοιτῶντων, ὅπως τὰς ἀγαθὰς ἐλπίδας παρὰ τῶν θεῶν βεβαιώσονται. **Εἴτα** οὐκ οἶδα οἵτι-  
 νες ἀναθέντες ἐν κλίνῃ νεκρὸν διὰ μέσων ὠθοῦνται τῶν ταῦτα σπουδαζόντων, καὶ τὸ πρᾶγμα ἐστὶ πάντα τρόπον οὐκ ἀνεκτόν· ἀναπίμπλονται γὰρ οἱ προστυχόντες πολλάκις  
 20 ἀηδίας, οἱ μὲν οἰόμενοι πονηρὸν τὸ οἰώνισμα, τοῖς δὲ εἰς ἱερὰ βαδίζουσιν οὐ θέμις προσελθεῖν ἐστὶ πρὶν ἀπολούσα-  
 σθαι. Τοῖς γὰρ αἰτίοις τοῦ ζῆν θεοῖς καὶ μάλιστα πάντων ἄλλοτριώτατα πρὸς φθορὰν διακειμένοις οὐ θέμις προσελ-  
 θεῖν ἀπὸ τοιαύτης ὄψεως. Καὶ οὕτω τὰ μείζω κατηγορήκα  
 25 τοῦ γιγνομένου. Τίνα δὲ ταυτὰ ἐστίν; Ἱεροὶ περίβολοι καὶ θεῶν ναοὶ ἀνεώγασιν, καὶ πολλάκις θύει τις ἔνδον καὶ σπέν-  
 δει καὶ εὔχεται· οἱ δὲ παρέρχονται παρ' αὐτὸ τὸ ἱερὸν νεκρὸν κομίζοντες, καὶ ἡ τῶν ὄδυρμῶν φωνὴ καὶ δυσφημία

## P

1 [μέν] Hertlein || 2 <καὶ χειμῶνος> Hertlein; cf. p. 190, 11 sq. ||  
 5 an ἑκατέροις (scil. ἄρχουσι καὶ κυρίοις)? || 9 αὐταῖς cod., corr. Hertlein || 10 τετελευτησάντων cod., corr. Hertlein || 14 [ἐπὶ] Hertlein, coll. Iulian. 110 C et 124 A || 16 βεβαιώσονται Hertlein || 22 αἰτίαις cod., corr. Hertlein.

tations arrivent jusqu'aux autels. L'ignorez-vous? avant toute chose, de même que les œuvres du jour se distinguent de celles de la nuit, de même il est naturel \*\*\*<sup>1</sup> enlevé aux uns, soit attribué à l'autre. On ne peut admettre une règle qui défend la couleur blanche pour les vêtements de deuil, alors qu'on enterre les morts dans l'éclat du jour et de la lumière. Mieux vaudrait de manquer à cette règle, à condition qu'aucun dieu n'en fût offensé, mais l'usage que je blâme conduit inévitablement à commettre une impiété envers tous les dieux à la fois. On attribue ainsi aux Olympiens ce qui ne leur revient pas, et l'on dépossède indûment les Infernaux, que nous sommes prêts à appeler de tout autre nom qui soit agréable à ces gouverneurs et maîtres des âmes. Je sais que les hommes qui pratiquent la religion avec une exactitude scrupuleuse, exigent que les cérémonies réservées aux dieux d'en bas aient lieu la nuit, ou tout au moins après la dixième heure du jour<sup>2</sup>. Si c'est là le meilleur moment pour le culte des dieux souterrains, nous n'irons point, à coup sûr, en attribuer un autre au culte des morts.

Pour ceux qui obéissent sans contrainte, j'en ai dit assez. Après cette leçon, ils n'ont qu'à corriger leur faute. Quant à ceux qui ont besoin d'une menace et d'un châtement, qu'ils le sachent, ils encourront la peine la plus grave s'ils osent, avant la dixième heure du jour<sup>3</sup>, célébrer les obsèques d'un défunt et porter son corps à travers la ville. C'est après le coucher du soleil et avant son lever que la cérémonie doit avoir lieu : que la pureté du jour reste vouée aux œuvres pures et aux dieux olympiens.

1. Hertlein a reconstruit le sens comme il suit : « de même il est naturel que les funérailles soient enlevées au jour et attribuées à la nuit ». Mais il se peut que la phrase de Julien ait contenu mieux qu'une telle redite [cf. p. 198, 19 (22) ss.]. La suite des idées chez lui n'est pas toujours facile à reconstituer et le texte grec est peut-être ici fort mutilé.

2. Donc, au plus tôt, deux heures avant le coucher du soleil.

3. Julien applique ici la règle énoncée un peu plus haut (l. 14 ss.) pour le culte des dieux des enfers.

ἄχρι τῶν βωμῶν φέρεται. Οὐκ ἴστε ὅτι πρὸ πάντων τῶν  
 ἄλλων, ὡς τὰ τῆς ἡμέρας καὶ τὰ τῆς νυκτὸς ἔργα διήρηται,  
 οὕτως οὖν εἰκότως \*\*\* τοῖς μὲν ἀφηρέθη, τῇ δὲ ἀνακέοιτο.  
 Οὐ γὰρ δὴ τῆς ἐσθῆτος τὴν λευκὴν ἐπὶ τοῖς πένθεσιν ὀρ-  
 5 θῶς ἔχον ἐστὶ παραιτεῖσθαι, θάπτειν δὲ τοὺς τελευτήσαν-  
 τας ἐν ἡμέρᾳ καὶ φωτί. Βέλτιον <ἦν> ἐκεῖνο, εἴ γε εἰς  
 οὐδένα τῶν θεῶν ἐπλημμελεῖτο, τοῦτο δὲ οὐκ ἐκφεύγει τὸ  
 μὴ εἰς ἅπαντας τοὺς θεοὺς εἶναι δυσσέβεια· τοῖς τε γὰρ  
 Ὀλυμπίοις οὐ δέον αὐτὸ προσνέμουσι, καὶ τῶν Χθονίων, ἢ  
 10 ὀπωσοῦν ἄλλως οἱ τῶν ψυχῶν ἐπίτροποι καὶ κύριοι χαί-  
 ρουσιν ὀνομαζόμενοι, παρὰ τὸ δέον ἀλλοτριουσιν. Ἐγὼ δὲ  
 οἶδα καὶ τοὺς περιττοὺς καὶ ἀκριβεῖς τὰ θεία θεοῖς τοῖς  
 κάτω νύκτωρ ἢ πάντως μετὰ δεκάτην ἡμέρας ὥραν ἱερεῖα  
 δρᾶν ἀξιοῦντας. Εἰ δὲ τῆς ἐκείνων θεραπείας οὗτος ἀμείνων  
 15 ὁ καιρὸς, οὐδὲ τῇ θεραπείᾳ πάντως τῶν τεθνεώτων ἕτερον  
 ἀποδώσομεν.

Τοῖς μὲν οὖν ἔκοῦσι πειθομένοις ἐξαρκεῖ ταῦτα· ἃ γὰρ  
 ἡμάρτανον μαθόντες, μετατιθέσθων πρὸς τὸ βέλτιον. Εἰ δὲ  
 τις τοιοῦτός ἐστιν οἷος ἀπειλῆς καὶ ζημίας δεῖσθαι, ἴστω  
 20 τὴν μεγίστην ὑφέξων δίκην εἰ πρὸ δεκάτης ἡμερινῆς ὥρας  
 τολμήσει τε τῶν ἀπογινομένων τινὸς κηδεῦσαι σῶμα καὶ  
 διὰ τῆς πόλεως ἐνεγκεῖν· ἀλλὰ δύντος ἡλίου καὶ αὐτὸ πρὶν  
 ἀνίσχειν ταῦτα γινέσθω, ἢ δὲ ἡμέρα καθαρὰ καθαροῖς τοῖς  
 τε ἔργοις καὶ τοῖς Ὀλυμπίοις ἀνακείσθω θεοῖς.

## P

2 [ὡς] Hertlein || ἡμέρας Hertlein: ἡμετέρας cod. || 3 οὕτως Hert-  
 lein: οὕτως cod.; « corruptus locus fort. ita scribendus: οὕτως οὖν  
 εἰκότως τῆς μὲν (sc. τῆς ἡμέρας) τοῦτο (τὸ θάπτειν) ἀφηρέθη, τῇ δὲ (sc.  
 τῇ νυκτί) ἀν ἀνακέοιτο » Hertlein; lacunam maiorem ante τοῖς μὲν  
 statuendam esse censemus, collata lege codicis Theod.; de luctu  
 agebat Iulianus || 4 δὴ supra γὰρ script. cod. || 6 <ἦν> Hertlein  
 || 8 δυσσέβειαν Hertlein || 13 ἱερά Hertlein || 15 τὴν θεραπείαν — ἐτέ-  
 ραν cod., corr. Hertlein || 18 πρὸς: παρὰ, πρὸς supra scripto, cod. ||  
 22 αὐ Hertlein: οὐ cod. || 23/24 καθαροῖς τοῖς τε ἔργοις καὶ < τοῖς  
 λόγοις > τοῖς Ὀλυμπίοις Hertlein καθαροῖς τοῖς ἱεροῖς καὶ τοῖς Ὀλυμ-  
 πίοις Hercher; an καθαροῖς τε τοῖς ἔργοις καὶ τοῖς Ὀλυμπίοις?



## V. LETTRES DE DATE INDÉTERMINÉE

---

### INTRODUCTION

En cherchant le plan d'une édition où les lettres de Julien devaient être rangées selon l'ordre chronologique, nous avons eu la satisfaction de constater que toutes à peu près renferment des indications suffisantes pour que l'on puisse deviner vers quelle date elles ont été écrites. D'elles-mêmes, elles sont venues, pour ainsi dire, prendre place dans des groupements préétablis. Comme on va s'en rendre compte, les exceptions sont rares et insignifiantes.

*Fragment 155.* A plusieurs reprises, et notamment dans son traité contre les chrétiens, Julien tire argument de la diversité des mœurs des hommes pour attaquer le récit biblique de notre descendance commune d'Adam et d'Ève<sup>1</sup>. Le contraste signalé ici entre la manière de vivre des différents peuples se rattachait peut-être à une polémique analogue. Suidas<sup>2</sup> empruntant ce fragment à « une lettre », il ne peut être question de l'incorporer dans le vaste ouvrage *Contra Galilaeos*. Il faut se borner à constater le grand nombre des écrits où Julien s'occupa de réfuter la Bible.

1. Voir p. 159, n. 5.

2. S. v. Ἡρόδοτος.

*N° 156.* Julien avait été initié aux mystères d'Hélios-Mithra<sup>1</sup>, il composa sur la grandeur et la puissance du Roi-Soleil un discours qui est un hymne en même temps qu'une profession de foi et, à la fin des *Césars*, Hermès lui rappelle qu'il lui a fait connaître Mithra « son père »<sup>2</sup>. Souvent, le prince prend à témoin ce dieu Sauveur, dont l'œil voit tout<sup>3</sup>, mais nous ne possédons aucune lettre où, comme dit Eunape, il rattache sa lignée et sa royauté aux anneaux d'or d'« une chaîne héliaque »<sup>4</sup>. Il se peut que l'historien païen ne fasse que reproduire ici son auteur favori, Oribase, qui avait laissé des mémoires sur le règne de l'empereur dont il reçut les confidences. — D'après un texte dérivant sans doute de Philostorge, dans les lettres comme dans les discours de l'Apostat, on rencontrait fréquemment la formule du serment « Par Hélios<sup>5</sup> ». Cette formule ne figure pas une seule fois parmi les lettres conservées, mais on la retrouve ailleurs<sup>6</sup> et il est probable qu'elle était familière à Julien.

*Lettre 157.* « De grandes imperfections balançaient dans Julien ses éminentes qualités : il gâtait son caractère original en copiant d'autres grands hommes, et semblait n'avoir de naturel que sa perpétuelle imitation. Il s'était surtout donné pour modèles Alexandre et Marc-Aurèle ; sa mémoire envahissait ses actions ; il avait fait entrer son érudition dans sa vie. Lorsqu'il renvoya aux évêques le traité de Diodore de Tarse<sup>7</sup> en faveur du

1. Voir Libanius, *Orat.* XVIII, 127, et de plus les textes cités par F. Cumont, *Les mystères de Mithra*, 3<sup>e</sup> édition, Bruxelles, Lamertin, 1913, p. 212 s.

2. P. 336 C ; cf. l'*Orat.* IV et l'*Orat.* VII, 229 CD, 232 D, etc.

3. Cf. p. 18, n. 1 ; p. 20, n. 5 ; 53, 14 (17) ; 55, 6 (8), etc.

4. Eunape, *Fragm.* 24, à la suite de l'extrait reproduit sous le n° 156. — Comme on le sait, les doctrines astrologiques attribuaient l'or au soleil.

5. Μὰ τὸν Ἥλιον ; cf. Philostorge, appendice II, p. 165, 14 ss. de mon édition.

6. *Orat.* VII, 222 C (οὐ μὰ τὸν ἐμὸν δεσπότην Ἥλιον) ; cf. Philostorge, VII, 4<sup>b</sup>, p. 81, 26.

7. Ici Chateaubriand se trompe (*Études ou Discours historiques etc.*, éd. de Bruxelles, 1852, t. II, p. 117 s.) ; Sozomène ne mentionne pas

christianisme, avec ces trois mots : « J'ai lu, j'ai « compris, j'ai condamné », il rappelait mal le *veni, vidi, vici*, de César. » Chateaubriand aurait apprécié ce trait avec plus d'indulgence, s'il avait su que Julien s'adressait peut-être à des évêques d'une orthodoxie suspecte.

Diodore de Tarse dans le passage reproduit ci-dessous (V, 18, 7 = n° 157). Si l'on devait suppléer un nom dans la première partie de l'extrait, c'est celui des Apollinaire qui se présenterait à l'esprit. Il faut noter que la réponse des évêques, sinon toute l'histoire, paraît s'inspirer d'une réminiscence scripturaire (cf. *Actes des Apôtres*, 8, 30).

---

LETTRES  
DE DATE INDÉTERMINÉE

---

152 [ep. 22].

JULIEN A LÉONTIUS

Le conteur de Thurium a dit que les oreilles des hommes sont moins dignes de foi que leurs yeux<sup>1</sup>. A ton sujet, je suis, moi, de l'avis contraire : j'en crois plus mes oreilles que mes yeux. T'eussé-je vu dix fois, je ne me fierais pas à mes yeux autant que je me fie à présent à mes oreilles, une personne absolument incapable de mentir<sup>2</sup> m'ayant appris que tu es vraiment un homme, et que tu te dépasses toi-même quand il s'agit d'un exploit, comme dit Homère<sup>3</sup>, « des mains et des pieds ». C'est pourquoi, te permettant le port des armes, nous t'envoyons une armure complète — provisoirement celle dont se servent les fantassins — et nous t'inscrivons sur les rôles de notre garde du corps<sup>4</sup>.

1. Hérodote, I, 8 ; Julien reproduit cette phrase d'Hérodote dans d'autres passages encore (*Orat.* I, 37 C, et *Orat.* IV, 145 D) et, un peu plus loin, p. 206, 17 (18 s.), il se servira de la même périphrase qu'ici pour désigner l'historien.

2. Julien emploie souvent des expressions empruntées à Démosthène ; ici, cf. *Olynth.* II, 17.

3. *Odyssée*, θ, 148 (Laodamas à Ulysse qu'il défie) : « Il n'y a pas de plus grande gloire pour un homme que d'accomplir un exploit des pieds et des mains (c'est-à-dire aux concours athlétiques) ». Cf. Pindare, *Néméenne* X, 90.

4. C'est-à-dire des « *domestici* ».



EPISTULAE TEMPORIS INCERTI

152 [ep. 22].

Ἰουλιανὸς Λεοντίῳ.

Ὁ λογοποιὸς ὁ Θούριος ὄτα εἶπεν ἀνθρώποις ὀφθαλμῶν 389 b  
 5 ἀπιστότερα. Τούτῳ ἐπὶ σοὶ τὴν ἐναντίαν ἔχω γνώμην ἐγώ·  
 πιστότερα γάρ ἐστὶ μοι τὰ ὄτα τῶν ὀφθαλμῶν. Οὐ γάρ,  
 εἴπερ εἶδόν σε δεκάκις, οὕτως ἂν ἐπίστευσα τοῖς ὀφθαλ-  
 μοῖς ὡς νῦν ταῖς ἀκοαῖς πιστεύω ταῖς ἑμαυτοῦ, παρ'  
 ἀνδρὸς οὐδαμῶς οἴου τε ψεύδεσθαι δεδιδασκόμενος ὅτι, πάντα  
 10 ἀνὴρ ὢν, αὐτὸς ἑαυτοῦ κρείττων εἶ περὶ τὸ ῥέξαι, φησὶν  
 Ὅμηρος, χερσὶ τε καὶ ποσίν. Ἐπιτρέψαντες οὖν σοὶ τὴν  
 τῶν ὀπλῶν χρῆσιν, ἀπεστείλαμέν τε πανοπλίαν, ἣ τέως τοῖς  
 πεζοῖς ἀρμόττει [κουφοτέρα δέ ἐστὶν αὕτη τῆς τῶν ἵπ-  
 πέων], ἐγκατελέξαμεν δέ σε τῷ τῶν οἰκείων συντάγματι  
 15 [γίνονται δὲ ἀπὸ τῶν ὀπλοφορησάντων οὗτοι καὶ στρατευ-  
 σαμένων].

4 sq. Herodot. I, 8 ; cf. p. 206, 17 || 9 cf. Demosth. *Olynth.* II  
 17 || 10 sq. Homer. θ 148.

T HU = v L

3 titulum om. H || Ἰουλιανὸς om. T || 4 λογοποιός: λόγος ποιός v  
 || 5 Τούτῳ <δ'> ἐπὶ Sintenis || 6 μοι om. T || 7 εἴπερ TL: εἴ ... v ||  
 9 οἴου τε v: οὔτε L ποτε T || δεδιδασκόμενος L || 10 σεαυτοῦ Hercher ||  
 εἶ περὶ: εἶπε T || εἶ: εἶναι L || 11 καὶ ποσίν: ποσί τε L || 12 ἣ τέως:  
 ἥτις? Hertlein || 13/14 κουφοτέρα — ἵππέων et 15/16 γίνονται — στρα-  
 τευσαμένων tanquam glossas secluserit Wyttenbach || 14 δέ codd.: τέ  
 Reiske || 15 ὀπλοφορησάντων Martinius: ἀποφορησάντων v ἀποφλωρη-  
 σάντων L ἀποφλωρισάντων T.

153 [ep. 48].

A PLUTARQUE<sup>1</sup>

A tous égards, ma santé physique est assez bonne, et mon état moral n'est pas moins satisfaisant. Je crois qu'il n'y a pas de meilleur préambule pour une lettre envoyée par un ami à un ami. A quoi mène ce préambule? à une demande sans doute, et à quelle demande? à celle de lettres qui me paient de retour. Puissent-elles être conformes aux miennes pour le sens et ne nous apporter de ta part que d'heureuses nouvelles!

155

*(Introduction, p. 202.)*

A UN INCONNU

*A propos d'Hérodote, l'Apostat dit dans une lettre :*

Qui ne connaît le propos des Éthiopiens sur le plus nourrissant des aliments de chez nous? Après avoir touché à notre pain, ils exprimèrent leur étonnement de ce que nous vivions en mangeant du fumier, si l'on peut se fier au conteur de Thurium<sup>2</sup>: Il existe des peuples d'ichthyophages et de carnivores qui n'ont pas même rêvé qu'on pût se nourrir comme nous, à ce que rapportent les auteurs de descriptions du monde. Or, si l'on essayait d'imiter chez nous leur régime, on ne s'en trouverait pas mieux que de prendre de la ciguë, de l'aconit ou de l'ellébore.

1. Peut-être le néoplatonicien d'Athènes — fils de Nestorios — qui mourut fort âgé en 431/432. — Cf. E. von Borries (Pauly-Wissowa RE, X, 82, 58 ss.), qui conteste l'authenticité de cette lettre.

2. « Ils (les ichthyophages) dirent que les Perses se nourrissent de pain, et ils expliquèrent comment pousse le blé... A quoi l'Éthiopien répliqua qu'il ne s'étonnait point si les Perses vivent peu, attendu qu'ils se nourrissent de fumier » (Hérodote, III, 22).

153 [ep. 48].

Πλουτάρχῳ.

429

Πάντων μὲν ἔνεκά μοι τὸ σῶμα διάκειται μετρίως, οὐ  
 μὴν ἀλλὰ καὶ τὰ τῆς γνώμης ἔχει καλῶς. Οἶμαι δὲ ἐγὼ τού- **b**  
 5 του προοίμιον εἶναι μηδὲν κρεῖττον ἐπιστολῇ φίλῳ παρὰ  
 φίλου πεμπομένη. Τίνος οὖν ἐστὶ τὸ προοίμιον; αἰτήσεως,  
 οἶμαι. Τίς δὲ ἡ αἴτησις; ἐπιστολῶν ἀμοιβαίων, ἃς εἶη γε  
 κατὰ διάνοιαν ὁμολογήσαι ταῖς ἐμαῖς, αἴσια παρὰ σοῦ  
 πάντα πρὸς ἡμᾶς ἐξαγγελλούσας.

155

Ad ignotum.

Suidas, s. v. Ἡρόδοτος (894, 1 ed. Bernhardt): Περὶ  
 Ἡροδότου λέγει ὁ Παραβάτης ἐν ἐπιστολῇ.

Τίς οὖν ἀγνοεῖ τὸν Αἰθιοπῶν ὑπὲρ τοῦ παρ' ἡμῖν τροφι-  
 15 μωτάτου σιτίου λόγον; Ἀψάμενοι γὰρ τῆς μάζης, θαυμά-  
 ζειν ἔφασαν ὅπως κόπρια σιτούμενοι ζῶμεν, εἴ τῳ πιστὸς  
 ὁ Θούριος εἶναι λογοποιὸς δοκεῖ. Ἰχθυοφάγων δὲ καὶ σαρ-  
 κοφάγων ἀνθρώπων γένη μηδ' ὄναρ ἰδόντα τὴν παρ' ἡμῖν  
 20 δίαιταν οἱ τὴν οἰκουμένην περιηγούμενοι γῆν ἱστοροῦσιν.  
 ὦν εἴ τις παρ' ἡμῖν ζηλώσει τὴν δίαιταν ἐπιχειρήσει, οὐδὲν  
 ἄμεινον διακεῖσεται τῶν τὸ κόνειον προσενεγκαμένων ἢ  
 τὴν ἀκόνιτον ἢ τὴν ἐλλέβορον.

\*20 ὦν — 22 ἐλλέβορον Suidas s. v. Ζηλώσαι.

[2-9] C XY = d — [12-22] Suidae codd.: ABGHIMV

2 πλουτάρχῳ d: om. C; Ζήνωνι edd., perperam; cf. *Recherches*,  
 p. 113 || 3 μὲν om. Y || 7/8 καὶ supra γε κατὰ script. C || 9 πάντα d:  
 ταῦτα C || πρὸς iteravit C || ἐξαγγελλούσας (sic) C.

14 τὸν: τῶν GI; an τὸν τῶν? || 18 παρ' ἡμῖν GH: παρ' ἡμῶν  
 ABIM et, in ἡμῖν corr., V.

## 156

(Introduction, p. 203)

*Julien, dans ses lettres, appelle Hélios son père.*

## 157

A DES ÉVÊQUES

(Introduction, p. 203 s.)

*Pour se moquer (de la littérature chrétienne), l'empereur (Julien) écrivit aux évêques les plus distingués de son temps :*

*J'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné.*

*A quoi ils répondirent : « Tu as lu, mais tu n'as pas compris ; car, si tu avais compris, tu n'aurais pas condamné. » Il en est qui attribuent cette lettre à Basile, le chef des églises de la Cappadoce, et cela non sans vraisemblance<sup>1</sup>.*

1. Extrait de Sozomène, V, 18, 7. Le mot de Julien, puis la réplique figurent dans certains manuscrits, l'un à la fin de la lettre apocryphe de Julien à Basile, l'autre à la fin de la réponse dite de Basile à Julien (Migne, PG, t. XXXII, 344 C et 348 A ; cf. Isidore de Péluse, *Epist.*, I, 61). Par contre, dans le manuscrit A des lettres de Julien, les mots « j'ai compris, j'ai lu, j'ai condamné » sont reproduits dans cet ordre sous le titre : « A des évêques ».

## 156

Eunap., *Fragm.* 24 (*Excerpta de sententiis*, p. 82, 12 ed. Boissevain): "Ὅτι ὁ Ἰουλιανὸς ἐν ταῖς ἐπιστολαῖς ἴδιον <πατέρα> ἀνακαλεῖ τὸν Ἥλιον.

5

## 157

Ad episcopos.

Sozomen., V, 18, 7: Τάδε γὰρ ἐπιτωθάζων ὁ βασιλεὺς (scil. Ἰουλιανὸς) τοῖς τότε διαπρέπουσιν ἐπισκόποις ἐπέστειλεν· « ἀνέγνων, ἔγνων, κατέγνων· » τοὺς δὲ  
 10 πρὸς ταῦτα ἀντιγράψαι· « ἀνέγνως, ἀλλ' οὐκ ἔγνως· εἰ γὰρ ἔγνως, οὐκ ἂν κατέγνως ». Εἰσὶ δὲ οἱ Βασιλείῳ τῷ προστάντι τῶν ἐν Καππαδοκίᾳ ἐκκλησιῶν ταύτην τὴν ἐπιστολὴν ἀνατιθέασι, καὶ οὐκ ἀπεικός.

3 <πατέρα> Mai, quod cum Eunopii contextu apte cohaeret; cf. supra p. 203, adn. 2.

7 sq. cf. cod. A, f. 11<sup>v</sup> (*Recherches*, p. 47): πρὸς ἐπισκόπους· ἔγνων, ἀνέγνων, κατέγνων.



## VI. PIÈCES DE VERS ET FRAGMENTS

### INTRODUCTION

Nos 161 et 165. Après Marc-Aurèle, Julien fut le premier des maîtres de l'Empire dont le talent littéraire put inspirer de sincères admirations. Il écrivit beaucoup. Non seulement il se fit son propre historiographe et il soutint sa cause dans des manifestes qui produisirent grande impression<sup>1</sup>, mais de plus il s'essaya dans les genres les plus divers. Nous sommes loin de posséder ses œuvres au complet. Indépendamment du fameux ouvrage *Contre les Galiléens* dont la reconstitution fera partie d'un tome suivant, nous avons perdu, semble-t-il, un traité Περὶ τῶν τριῶν σχημάτων — c'est-à-dire sur les figures du syllogisme apparemment — qui fut composé sans doute en Gaule<sup>2</sup>, une étude d'art militaire dont nous ne connaissons que le titre (*Mechanica*)<sup>3</sup>, un livre sur l'origine des maux, enfin des *Saturnales* dont Suidas reproduit un bout de phrase seulement<sup>4</sup>;

1. Libanius, par exemple, utilise abondamment l'*Épître aux Athéniens* dans les tableaux du règne de Julien qu'il a composés. Sur l'opuscule relatif à la bataille de Strasbourg, cf. Julien, ELF, n° 160.

2. Cf. Suidas, s. v. Ἰουλιανός; Ammonius, *In Analytic. prior.* I, 1, 24<sup>b</sup>, 18 (= CAG, IV, 6, p. 31, 11 ss. éd. Wallies); C. Prantl, *Gesch. der Logik*, p. 639, n. 90; ci-dessus p. 19, 20 (24) ss., et Julien, ELF, n° 158.

3. Lydus, *De magistr.*, I, 47, et Theophylact. *Bulgar.*, *Epist.* 75, Migne, PG, t. CXXVI, 493 AB; Julien, ELF, n° 159.

4. Suidas, s. v. Ἰουλιανός et Ἐμπεδοκίμος; Julien, ELF, n° 161.

mais, tout mutilé qu'il est, ce fragment (n° 161) ne manque pas d'intérêt. Il nous montre un aspect de l'influence exercée par le mysticisme de Jamblique sur l'esprit de Julien. Nous y voyons que « l'illustre hiérophante » avait dépeint au prince<sup>1</sup> le passage merveilleux des âmes à travers les portes et le long des routes du ciel, sans doute aussi leur séjour dans la voie lactée et leur ascension vers les sphères des étoiles.

Après la traduction de cet extrait des *Saturnales*, on lira celle d'un autre fragment (n° 165) conservé chez Suidas également<sup>2</sup>, mais dont nous ignorons l'origine. Il est vrai, C. Neumann lui a trouvé fort ingénieusement une place dans une des polémiques du traité *Contre les Galiléens*<sup>3</sup>. Mais, au moment où se constituait la série d'extraits de Julien qui figure chez le lexicographe byzantin, cet ouvrage blasphématoire avait disparu depuis longtemps, et Suidas ne le mentionne ni dans la liste des œuvres de l'Apostat ni à aucun autre endroit de sa compilation.

Nos 166-169. Pédagogue incomparable, Mardonius avait appris à Julien à aimer la poésie d'Homère. Le prince en savait beaucoup de passages par cœur, et une copie de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* le suivait partout dans ses voyages<sup>4</sup>. Il connaissait fort bien aussi Hésiode, les tragiques et les lyriques, et il se plaisait à relire Bacchylide<sup>5</sup>. Toutefois les Muses ne l'inspiraient pas; l'honnête Ammien Marcellin semble le reconnaître: dans le passage où il parle des poésies de Julien, il est question de médiocrité<sup>6</sup>. Libanius est moins irrévérencieux. A propos d'une pièce de vers où le prince célébrait le philosophe Priscus, le rhéteur fait remarquer que, seul de tous les empereurs, il a été capable de glorifier de la sorte ses amis<sup>7</sup>. Comme on va le voir, les

1. Dans son *Περὶ καθόδου ψυχῆς* peut-être; cf. Lydus, *De mensibus*, IV, 148, p. 167, 23 ss. éd. Wünsch.

2. S. v. Ἀπόνοια.

3. Cf. *C. Galil.*, p. 137 et 238.

4. Voir p. 88, 4 ss.

5. Cf. Ammien, XXV, 4, 2.

6. XVI, 5, 7: *poeticam mediocriter* etc.; la suite du texte est malheureusement mutilée.

7. *Orat.* XII, 55; on trouvera le texte ci-dessus, p. 7



essais de versification que le temps nous a conservés sous le nom de Julien, ne seront jamais reproduits qu'à titre de curiosités. — Deux de ceux dont nous connaissons l'existence ont été composés en Gaule, et c'est précisément en décrivant les occupations du César chargé d'administrer ce pays qu'Ammien parle des délassements poétiques qu'il s'offrait<sup>1</sup>.

N<sup>o</sup> 170. Ces deux distiques, dont l'un figure déjà dans le *Second Alcibiade*, étaient sans doute de ces vers que Julien citait volontiers. On les aura mis un jour sous son nom comme s'ils étaient de lui, parce qu'on lisait chez quelque historien qu'il les répétait fréquemment, sans que rien, dans le contexte, indiquât que le prince n'en était pas l'auteur<sup>2</sup>.

N<sup>os</sup> 176-178. Il faut probablement attribuer une provenance analogue à ces trois mots historiques. C'est à tort que l'on a donné si longtemps les deux premiers pour des lettres de Julien. Le second est même devenu énigmatique, depuis qu'on l'a détaché du récit dont il faisait partie originairement. Celui qui les a introduits dans un recueil d'épîtres de Julien aurait pu facilement en ajouter d'autres, qui méritent tout autant d'être reproduits ici<sup>3</sup>. Ces anecdotes dépeignent Julien au vif, et je regrette de devoir y faire un choix :

Oribase disant à Julien que l'on ne doit pas laisser percer ses accès de colère jusque dans les yeux et dans la voix : « Puisque tu parles si bien, répondit-il, observe donc si tu auras à me faire le même reproche une fois de plus<sup>4</sup>. »

Lorsqu'il fut nommé César, on l'entendit répéter plusieurs

1. Cf. notre n<sup>o</sup> 168 et Libanius ainsi qu'Ammien, *ll. ll.*

2. On trouvera des exemples justifiant cette supposition dans Julien, ELF, p. 224, 26 ss. ; 225, 40 ss. ; 227, 8 ss. ; Julien aimait à s'exprimer en citant des vers connus. — Sur la valeur de la tradition qui attribue ces distiques à Julien, cf. F. Cumont, *Revue de Philologie*, XVI, 1892, p. 163 ss.

3. Voir la série des *apophthegmata* reproduits dans notre édition de Julien, ELF, n<sup>o</sup> 179.

4. Eunape, *Fragm.* 24 ; cf. Rostagni, p. 17, n. 2.

fois qu'il n'avait gagné à son avènement que de mourir moins tranquille<sup>1</sup>. Jeté au milieu des camps et obligé, pour s'exercer au pas de la pyrrhique, de marcher tout armé en cadence au son des flûtes, il lui arrivait souvent d'invoquer Platon et de dire avec le vieux proverbe : « C'est bâter un bœuf ; le fardeau ne convient point à mon dos<sup>2</sup>. »

Comme il avait fait introduire un jour des agents de la police dans son consistoire pour leur remettre une somme d'or, quelqu'un de leur bande, au lieu d'étendre, comme le veut l'usage, un pan de sa chlamyde, se servit du creux de ses deux mains ; et l'empereur de dire : « Ces gens savent comme on prend, non comme on reçoit<sup>3</sup>. »

On plaidait un jour devant lui contre Numérius, un ancien gouverneur accusé de concussion, mais le prévenu s'obstinait à nier, et les preuves manquaient contre lui. « Qui ne sera innocent, s'écria l'avocat, s'il suffit de nier ? » — « Qui sera innocent, repartit Julien, s'il suffit d'être accusé<sup>4</sup> ? »

Il assembla dans le palais les chefs des sectes chrétiennes dissidentes et, quand ils s'emportaient, il leur répétait : « Écoutez-moi ! les Alemans et les Francs m'ont bien écouté<sup>5</sup>. »

Un homme qui en voulait mortellement à un autre faisait grand bruit contre son ennemi d'un crime de lèse-majesté. Julien ne bougeant pas, il revenait tous les jours à la charge. Interrogé en fin de compte sur ce qu'était l'accusé : « Bourgeois, répondit-il, et fort riche. » Le prince sourit : « Et quelle preuve, dit-il, t'a donc convaincu ? » — « Il arrange en robe de pourpre un manteau de soie. » Julien, excédé, se tourna vers le comte des largesses et lui dit : « Fais donner à ce dangereux bavard des brodequins de pourpre pour qu'il les remette à celui qui, à l'en croire, s'est fait confectionner une chlamyde de cette couleur ; il verra ce que l'on gagne à porter cette vaine friperie, quand on ne dispose pas de très grandes forces<sup>6</sup>. »

1. Ammien, XV, 8, 20.

2. *Id.*, XVI, 5, 10 ; cf. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, V, 15, 3.

3. Ammien, XVI, 5, 11.

4. *Id.*, XVIII, 1, 4 ; Jean d'Antioche, *Fragm.* 178, 3, etc.

5. *Id.*, XXII, 5, 4.

6. *Id.*, XXII, 9, 10 s.

Un certain Thalassius lui était odieux comme complice des pièges tendus jadis à son frère Gallus. Thalassius avait un procès, et ses adversaires, pour profiter de sa défaveur, s'avisèrent d'attrouper la populace et de venir crier aux oreilles du prince : « Thalassius, cet ennemi de ta Piété, nous a violemment arraché notre bien. » — « Je reconnais, répondit l'empereur, que cet homme n'a que trop mérité mon ressentiment : il convient donc que vous suspendiez votre plainte, car l'ennemi principal doit obtenir satisfaction avant vous. » — Puis il fit savoir au juge qu'il avait pardonné<sup>1</sup>.

Des avocats l'applaudissant un jour à outrance comme si ses jugements étaient dictés par la raison pure : « Je serais très heureux et très fier de ces éloges, dit-il, s'ils venaient d'hommes que je saurais capables de vitupérer également mes mauvaises actions ou mes mauvaises paroles<sup>2</sup>. »

Une femme plaidant contre un officier du palais chassé de son emploi, le vit, contre son attente, se présenter en justice porteur de la ceinture qui était l'insigne de sa fonction ; elle s'en émut et s'en plaignit bruyamment. « Femme, dit Julien, continue à faire valoir tes griefs ; le défendeur n'a mis cette ceinture que pour se retrousser et marcher plus facilement dans la boue ; sa ceinture ne peut nuire à ta cause<sup>3</sup>. »

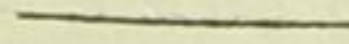
Un homme vint un jour se prosterner à ses pieds dans un temple, criant merci pour sauver sa vie. « C'est Théodote, lui dit-on, l'ancien gouverneur qui jadis réclamait à Constance en pleurant la tête de l'*ingrat rebelle Julien*. » — « Il y a longtemps, dit alors l'empereur, que ce propos m'est revenu de tous les côtés. Retourne en paix à ton foyer, Théodote, et compte sur la clémence du prince. Par prudence, il a décidé de diminuer le nombre de ses ennemis ; et par penchant, il veut augmenter celui de ses amis<sup>4</sup>. »

1. *Id.*, XXII, 9, 16 s.

2. *Id.*, XXII, 10, 4.

3. *Id.*, XXII, 10, 5 s.

4. *Id.*, XXII, 14, 4 s.



PIÈCES DE VERS ET FRAGMENTS

---

161

(Introduction, p. 209 s.).

*Au sujet d'Empédocle, l'Apostat s'exprime ainsi dans l'ouvrage intitulé « Saturnales » :*

Mais nous, nous fiant à Empédocle, à Pythagore, aux assertions qu'Héraclide Pontique leur a empruntées, et encore à ce que Jamblique, l'illustre hiérophante, nous a fait voir naguère<sup>1</sup>...

---

165

(Introduction, p. 210).

Ne pas prévoir dans les affaires ce qui se peut et ce qui ne se peut pas est le signe d'une sottise extrême.

1. Cf. Proclus, *In remp.*, II, 119, 18 ss. : « Il n'est pas impossible à l'âme humaine d'atteindre à une divine vérité sur ce qui se passe chez Hadès, et d'en faire part aux hommes. C'est ce que montre l'histoire d'Empédocle, rapportée par Héraclide Pontique. » Voir E. Rohde, *Psyche*, II<sup>6</sup>, p. 94, n. 1, et sur Pythagore, Macrobie, *In somn. Scip.*, I, 12, 3, etc.

POEMATIA ET FRAGMENTA

---

161

Suidas, s. v. Ἰουλιανὸς ὁ παραβάτης: Ὅτι περὶ τοῦ Ἐμπεδοτίμου λέγει ὁ Παραβάτης οὕτως ἐν τοῖς ἐπι-  
5 γραφομένοις Κρονίοις·

Ἡμεῖς δὲ Ἐμπεδοτίμῳ καὶ Πυθαγόρᾳ πιστεύοντες οἷς τε ἐκεῖθεν λαβὼν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικός ἔφη καὶ μικρῷ πρότερον καὶ ὁ κλεινὸς ἡμῖν ἔδειξε [καὶ] ἱεροφάντῳ Ἰάμβλιχος...

---

165

Suidas, s. v. Ἀπόνοια (636, 7 ed. Bernhardt): Καὶ ἀσ-  
θις Ἰουλιανός·

Τὸ μὴ προιδέσθαι τό τε δυνατὸν καὶ τὸ ἀδύνατον ἐν πράγμασι τῆς ἐσχάτης ἀπονοίας ἐστὶ σημεῖον.

---

## 166

(Introduction, p. 210 s.)

DE JULIEN CÉSAR L'APOSTAT  
SUR UN ORGUE<sup>1</sup>

Étrange est la nature des roseaux que je vois.  
Sans doute un autre sol, un champ d'airain peut-être,  
A fait naître et grandir ces chalumeaux sauvages.  
Ce n'est pas sous les vents aériens qu'ils vibrent ;  
D'une outre en cuir de bœuf<sup>2</sup> un souffle impétueux  
Sort et s'ouvre un chemin par dessous la racine  
Des roseaux bien creusés. Un virtuose illustre  
Se tient debout ; laissant courir ses doigts agiles,  
Il effleure les touches qui font parler les flûtes  
Et le jeu de leurs sauts délicats produit la mélodie<sup>3</sup>.

## 167

C'est la reine du feu, des vents aériens,  
De la terre et des mers que, de ses mains impies,  
< Un tyran > vint orner. Par contre, maintenant,  
Un empereur dévot, ami des immortels  
M'envoie au temple avec ce signe de victoire.

\*\*\*

Car sa foudre a brisé l'élan des vents hostiles.

1. D'après une scholie d'un de nos manuscrits, Julien aurait composé ces vers « au sortir de l'église des Saints-Apôtres (à Constantinople) dans une procession ».

2. Littéralement : « d'un ancre (en peau) de taureau ». — « Cette épigramme contient un renseignement nouveau pour nous : c'est que l'orgue pneumatique avait quelquefois, sinon toujours, un récipient d'air en cuir, comme l'utriculaire » (C.-E. Ruelle, chez Saglio-Pottier, III, p. 316).

3. Pour le sens de ces vers, cf. Nonnus, *Dionys.*, III, 236 ss., et R. Hildebrandt, *Philologus*, LXV, 1906, p. 459 ss.

4. La déesse Isis sans doute (cf. Apulée, *Metamorph.*, XI, 5), ou la Mère des dieux ; quant à la provenance du morceau, voir F. Cumont, *Revue de Philologie*, XVI, 1892, p. 165 s.

## 166

Ἰουλιανοῦ Καίσαρος τοῦ παραβάτου  
εἰς ὄργανον μουσικόν.

Ἄλλοιήν δρόω δονάκων φύσιν· ἧ που ἀπ' ἄλλης  
5 χαλκείης τάχα μᾶλλον ἀνεβλάστησαν ἀρούρης  
ἄγριοι· οὐδ' ἀνέμοισιν ὑπ' ἠερίοισι δονεῦνται,  
ἀλλ' ἀπὸ ταυρείης προθορῶν σπήλυγγος ἀήτης  
νέρθεν εὐτρήτων καλάμων ὑπὸ ρίζαν ὀδεύει.  
Καί τις ἀνὴρ ἀγέρωχος, ἔχων θοὰ δάκτυλα χειρῶν,  
10 ἴσταται ἀμφαφῶν κανόνας συμφράδμονας αὐλῶν,  
οἱ δ' ἀπαλὸν σκιρτεῦντες ἀποθλίβουσιν ἀοιδήν.

## 167

Τὴν πυρὸς ἠερίων τ' ἀνέμων γαίης τε καὶ ἄλμης  
κοίρανον οὐχ ὀσείαις παλάμαις κόσμησε <τύραννος>.  
15 Νῦν δέ με φῶς ὄσιος, βασιλεὺς φίλος ἀθανάτοισιν,  
ἔς νηὸν προέηκεν ἔχων νίκης τόδε σῆμα.

\*\*\*

ἀντιβίων ἀνέμων παλάμας τμήξασα κεραυνῶ.

[2-11] A = *Anthol. Palat.* IX 365; P = Paris. Suppl. gr. 690 f. 73<sup>v</sup>; V = Vatican. gr. 29, f. 484; W = Vindobon. philos. philol. 165, f. 88.

[13—18] H

2/3 sic A: τοῦ παραβάτου τοῦ Ἰουλιανοῦ εἰς τὰ ὄργανα P Ἰουλιανοῦ εἰς ὄργανα VW || post titulum ὁπόταν ἐξήρχετο ἀπὸ τῶν ἀγίων ἀποστόλων ἐν τῇ προελεύσει· στίχοι ἠρωικοὶ ἐξάρετοι add. P τοῦτο δὲ παρὰ πολλῶν ἐπαινεῖται τὸ ἐπίγραμμα add. A || 5 in A sch.<sup>B</sup> adscripsit haec: χαλκοῖ γὰρ εἰσιν· φύσας γὰρ ἔχουσι, δι' ὧν ὁ ἄνεμος ἀπηχεῖ; cf. *Optat. Porf., Paneg. Const.* XX b, v. 16: «aere cavo et tereti, calamis crescentibus aucta» || 6 ὑπ' ἠερίοισι scripsimus (cf. v. 13): ὑφ' ἡμετέροισι W ὑφημετέροισι AV ἐφ' ἡμετέροισι P || δονεῦνται AV || 7 ἀπὸ Reiske: ὑπὸ codd. || 9 χειρὸς V || 10 ἴστατο P || 11 σκιρτῶντες AV.

14 <τύραννος> supplevimus; scil. Licinius? cf. *Iulian.* 328 D sq. et 315 D || 16 σῆμα cod., qui dein nullam indicat lacunam; unus certe excidit, si non plures, versus.

## 168

DE JULIEN CÉSAR L'APOSTAT  
SUR LE VIN FAIT AVEC DE L'ORGE

Qui es-tu ? d'où viens-tu, ô toi Dionysos ?  
 Non, par le vrai Bacchus, je ne te connais pas ;  
 Je n'en sais qu'un, le fils de Zeus.  
 Il sent, lui, le nectar ; et toi, le bouc. Bien sûr,  
 Ce sont les Celtes qui, par manque de raisin,  
 T'ont fabriqué avec du grain.  
 C'est donc Démétrios, et non Dionysos  
 Que l'on doit te nommer, ou bien fils du froment,  
 Ou Bromos, mais non Bromios<sup>1</sup>.

## 169

DE JULIEN L'APOSTAT  
SUR LE VERS SUIVANT D'HOMÈRE  
FAIT DE SIX PIEDS DONT TROIS SONT DES DACTYLES

« Fille d'Icarios, la sage Pénélope<sup>2</sup> »  
 S'avance sur six pieds en n'ayant que trois doigts.

## 170

(*Introduction*, p. 211).

## DE JULIEN L'APOSTAT

Va où te veut mener le destin qui te mène !  
 Car à lui résister tu te nuis, et quand même  
 Qui mène tout, te mènera.

1. « Bromos », espèce d'avoine ; « Bromios », épithète de Bacchus ; les poètes appelaient quelquefois le vin Βρομίου πῶμα ; cf. Euripide, *Cyclope*, 123, etc.

2. Ce premier vers figure dans l'*Odyssée*, α 329 ; λ 446, etc. — Je reproduis la traduction de Talbot, qui fait observer le jeu de mots intraduisible du texte grec, où δάκτυλος signifie à la fois *doigt* et *dactyle*.



## 168

Ἰουλιανοῦ Καίσαρος τοῦ παραβάτου  
εἰς οἶνον ἀπὸ κριθῆς.

Τίς πόθεν εἶς, Διόνυσε; μὰ γὰρ τὸν ἀληθέα Βάκχον  
5 οὐ σ' ἐπιγιγνώσκω· τὸν Διὸς οἶδα μόνον.  
Κεῖνος νέκταρ ᾄδωδε, σὺ δὲ τράγου· ἦ ῥά [νύ] σε Κελτοὶ  
τῆ πενίη βοτρύων τεύξαν ἀπ' ἀσταχύων.  
Τῷ σε χρὴ καλέειν Δημήτριον, οὐ Διόνυσον,  
πυρογενῆ μᾶλλον καὶ βρόμον, οὐ Βρόμιον.

## 169

Ἰουλιανοῦ τοῦ παραβάτου  
εἰς τὸν παρόντα Ὀμηρικὸν στίχον (α 329, λ 446 etc.)  
ἕξ πόδας ἔχοντα, ὧν οἱ τρεῖς εἰσι δάκτυλοι.  
« Κούρη Ἰκαρίοιο περίφρων Πηνελόπεια »  
15 ἕξ ποσὶν ἐμβεβαυῖα τριδάκτυλος ἔξεφαάνθη.

## 170

Ἰουλιανοῦ τοῦ παραβάτου.

ὦς ἐθέλει τὸ φέρον σε φέρειν, φέρου· ἦν δ' ἀπειθήσης,  
καὶ σαυτὸν βλάψεις, καὶ τὸ φέρον σε φέρει.

[2—9] *Anthol. Palat.* IX 368 — [11—15] *Laurent.* 32, 16, f. 382<sup>v</sup>; *Paris. gr.* 1409, f. 140 — [17 sq.] *Baroccian.* 133, f. 161<sup>v</sup>.

2 καίσαρος C: βασιλέως A || 6 τράγον Reiske || νύ seclusit Plan., « ἦ νύ σε scribi poterat » Stadtmüller || 7 τῆ πενίη: ἠπανίη? Stadtmüller || 9 βρόμον: « τῆς λεπτιῆς κριθῆς σπέρμα » sch.<sup>b</sup> (ex Hesychio); cf. Stadtmüller.

18 cf. infra p. 217, 12 sq. *Sophocl. Oed. Col.* 1694. *Terent. Phorm.* 138 etc. || ἀπειθήσης cod.

## AUTRES VERS DU MÊME

Zeus souverain, avec ou sans notre prière,  
 Accorde nous les biens, mais éloigne les maux  
 Que nous te demandons<sup>1</sup>.

---

(Introduction, p. 211)

176 [ep. 64].

## JULIEN AU PEUPLE

QUI L'AVAIT ACCLAMÉ DANS LE TEMPLE DE LA FORTUNE

Si j'entre au théâtre à l'improviste, acclamez-moi ; mais si j'entre dans un temple, gardez le silence et réservez vos acclamations pour les dieux. Que dis-je ? les dieux n'ont pas besoin de vos acclamations.

177 [ep. 65].

## A UN PEINTRE

Si je ne l'avais pas<sup>2</sup> et si tu m'en avais fait présent, tu serais excusable. Si au contraire je l'avais, mais sans en user, c'est que je supportais les dieux, ou plutôt que j'étais supporté par eux. Pourquoi donc, camarade, me prêter une attitude qui m'est étrangère ? Peins-moi tel que tu m'as vu.

178

## AU TRIBUN EUTHYMÉLÈS

La guerre est un plaisir de roi.

1. « Cette prière du poète me paraît belle et sans danger » dit Socrate après avoir reproduit le distique (*Alcibiade II*, 143 A).

2. Manifestement, le complément du verbe était indiqué par le reste de l'histoire à laquelle ce mot est emprunté (cf. p. 211). Peut-être le peintre que Julien morigène ici l'avait-il représenté avec un symbole de la force. Si Julien ne recourait pas à la force, c'est qu'il acceptait le cours des choses (en d'autres termes supportait les dieux ; ou plutôt, c'est qu'il était porté (ou conduit) par les choses, c'est-à-dire par le destin cf. p. 216, 18 s.).

---

Ἄλλοι τοῦ αὐτοῦ.

Ζεῦ βασιλεῦ, τὰ μὲν ἐσθλά καὶ εὐχομένοις καὶ ἀνεύκτοις  
ἄμμι δίδου· τὰ δὲ λυγρὰ καὶ εὐχομένων ἀπερύκοις.

176 [ep. 64].

5 Ἰουλιανὸς πρὸς δῆμον εὐφημήσαντα ἐν τῷ Τυχαίῳ.

Εἰ μὲν εἰς τὸ θέατρον λαθὼν εἰσῆλθον, εὐφημεῖτε· εἰ δὲ  
εἰς τὰ ἱερά, τὴν ἡσυχίαν ἄγετε καὶ μετενέγκατε ὑμῶν τὰς  
εὐφημίας εἰς τοὺς θεούς· μᾶλλον δὲ οἱ θεοὶ τῶν εὐφη-  
μιῶν οὐ χρήζουσιν.

10 177 [ep. 65].

Πρὸς ζωγράφον.

Εἰ μὲν μὴ εἶχον καὶ ἐχαρίσω μοι, συγγνώμης ἦσθα  
ἄξιος· εἰ δὲ εἶχον μὲν, οὐκ ἐχρησάμην δέ, τοὺς θεοὺς  
ἔφερον, μᾶλλον δὲ ὑπὸ τῶν θεῶν ἐφερόμην. Σὺ μοι ἀλλό-  
15 τριον σχῆμα πῶς ἐδίδους, ἑταῖρε; οἷόν με εἶδες, τοιοῦτον  
καὶ γράψον.

178

Πρὸς τριβοθνον Εὐθυμέλην.

Ἡδονὴ βασιλεῖ πόλεμος.

6 sq. cf. *Misop.* 344B sq. et 362 AB.

[1—3] Baroccian. 133, f. 161<sup>v</sup> — [5-9] ALM = c Φ  
[11-16] ALM — [18-19] A

2 Ζεῦ Ps. Plat. *Alcibiad.* II, 143 A et *Anthol. Palat.* X, 108: θεῖ cod.  
|| 5 Ἰουλιανὸς (ἰουλιανὸς om. A) πρὸς — τυχαίῳ AM: om. L τῷ δήμῳ  
εὐφημήσαντι Φ || 7 μετενέγκατε Φ || 7/8 τὰς εὐφημίας ὑμῶν transp. Φ ||  
11 πρὸς ζωγράφον A: ζωγράφῳ M om. L || 15 ἐδίδους LM || με εἶδες A:  
μετ' εἶδες L μεταῖδες M || 18 Εὐθυμέλην scripsimus: εὐθυμελ(ησ) cod.



## VII. LETTRES D'AUTHENTICITÉ DOUTEUSE

---

### INTRODUCTION

*Lettre 198.* Cette lettre n'est pas adressée aux Argiens, comme l'indique la tradition manuscrite, mais bien à un fonctionnaire qui avait à intervenir dans une contestation entre les deux cités de Corinthe et d'Argos<sup>1</sup>. Relevée de ses ruines par Jules César, Corinthe passa au rang de colonie romaine (*Laus Iulia Colonia Corinthus*) et le proconsul d'Achaïe y établit sa résidence. Par contre, un bon nombre de villes avoisinantes — Mégare et Sicyone entre autres — restèrent des cités tributaires et sujettes. Elles furent même obligées de payer à Corinthe une contribution pour les jeux et les fêtes qu'elle donnait. Plus tard, Corinthe voulut imposer aux Argiens la même taxe et le proconsul d'Achaïe l'approuva. La décision ne fut point frappée d'appel et elle eut force de loi pendant plus de six ans<sup>2</sup>. Après quoi, le proconsul ayant été remplacé, les Argiens demandèrent la revision du procès. Ils confièrent leur requête à deux philosophes, Diogène et Lamprias, et notre n° 198 est une lettre de recommandation destinée à introduire ces délégués auprès du nouveau proconsul, en qui les Argiens avaient mis leur confiance.

Quoi qu'on en ait dit<sup>3</sup>, il reste permis de douter que ce

1. Cf. p. 226, 5 et 19 (20); 227, 21 (25) s.

2. Cf. p. 223, 14.

3. Voir notamment R. Asmus, *Philologus*, LXXII, 1913, p. 115 ss., et Wilmer Cave Wright, *The works of the emperor Julian*, Londres,

morceau soit l'œuvre de Julien. Sa présence dans une tradition manuscrite où se sont glissées tant de pièces apocryphes, est loin de constituer une preuve décisive, et, dans le style de la lettre, on ne reconnaît ni la vie ni l'élégance qui caractérisent la manière de l'empereur. Au contraire, l'auteur aligne ses arguments avec une pauvreté d'imagination, une impersonnalité, une sécheresse, une lourdeur et une médiocrité d'expression qui ne se retrouvent nulle part dans les écrits du prince. De plus — pour ne rien dire du passage où les prérogatives d'Argos sont mentionnées comme une innovation récente<sup>1</sup> — il faut noter que, dans son discours XIV, où il invoque l'amitié témoignée par Julien à la cité de Corinthe, Libanius<sup>2</sup> ne semble pas avoir connaissance d'une intervention — et presque d'un acte d'hostilité — de l'empereur contre cette ville au cours d'un différend qu'elle aurait eu avec Argos.

Brnuo Keil a prétendu démontrer que la lettre 198, loin de dater du temps de Julien, serait d'une époque beaucoup plus ancienne, et sans doute du premier siècle de notre ère<sup>3</sup>. Ceux qui liront sa dissertation érudite y trouveront, sinon des arguments irréfutables, à tout le moins un commentaire fort instructif du document dont il s'agit de déterminer l'origine. Un texte nouveau est venu d'ailleurs compliquer le problème ; dans sa lettre 30 à Théodore — une des lettres découvertes à Chalcé par Papadopoulos-Kérameus — Julien parle d'un outrage que le gouverneur de la Grèce avait fait à son correspondant en même temps qu'à lui, et il mentionne un peu plus loin une intervention secourable de Théodore en faveur d'une ville où ce personnage avait peut-être séjourné<sup>4</sup>. Comme il n'est pas impossible que Théodore ait demeuré à Argos, et que, d'autre part, le seul manuscrit qui

t. III, 1923, p. xxii s. Les anciens exposés — comme celui de G.-F. Herzberg (*Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, t. III, p. 271 s. de la traduction française) — ne comptent plus guère depuis la publication de la lettre 30 à Théodore. Cf. p. 220 s.

1. Cf. p. 225 n. 2, et 224, n. 1.

2. *Orat.* XIV, 29 s. ; cf. p. 51, n° 20.

3. *Nachrichten von der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Klasse*, 1913, p. 1-41.

4. Voir p. 56, 12 (15) ss., avec la note 4.

nous ait conservé le plaidoyer pour les Argiens le reproduit immédiatement avant une autre lettre de Julien à Théodore (n° 89), ces indices ont fait supposer à M. Paul Maas que Théodore serait précisément l'auteur du plaidoyer<sup>1</sup>. C'est là, je le reconnais, une thèse assez séduisante à première vue ; du moins, nous y avons nous-mêmes songé. On fera bien sans doute de la retenir avec celle de B. Keil, en attendant que la solution définitive vienne s'imposer à la suite de quelque nouvelle constatation.

*Lettres 199-201.* Ces trois lettres sont d'une élégance étudiée et l'on comprend qu'elles aient figuré dans des recueils de modèles de style. On aurait pu les reproduire telles quelles n'importe quand et n'importe où, l'une (n° 199) pour engager un père à oublier les fautes de son fils, la seconde (n° 200) pour ramener un condisciple à la vertu, et la dernière (n° 201) pour consoler un veuf inconsolable. Nous n'avons aucun moyen d'identifier leurs destinataires avec des personnages connus. Leur authenticité même est mal assurée<sup>2</sup>, car elle n'a pour elle que le témoignage d'une tradition manuscrite devenue suspecte, à force de s'être montrée accueillante pour des apocryphes de tout genre. Le texte ne renferme d'ailleurs aucun trait où l'on puisse reconnaître une allusion à quelque détail de la vie de Julien. — L'adresse de la lettre de condoléances (n° 201) nous a fait songer au père du second des Jamblique, un certain Himérius qui épousa la sœur de Sopatros d'Apamée. Ce personnage en effet s'intéressait à la philosophie ; Libanius vante la vertu dont il donna des preuves dans l'exercice de hautes fonctions<sup>3</sup>, et Julien aurait pu dire de lui qu'il était « capable de conseiller les autres » et qu'il était « partisan de la véritable éducation ». Seulement, il était mort en 357. Par conséquent, si cette lettre était bien l'œuvre de Julien, elle se distinguerait des autres par une exceptionnelle ancienneté.

1. *Byzantinische Zeitschrift*, XXII, 1913, p. 534 s. — E. von Borries (Pauly-Wissowa RE, X, 82, 49 ss.) se refuse également à croire que le morceau puisse être de Julien. — Cf. p. 220, n. 1.

2. E. von Borries (Pauly-Wissowa RE, X, 83, 8 ss. et 15) n'hésite pas à considérer la lettre 199 comme inauthentique.

3. Cf. Libanius, *Epist.* 571, 573 ss., et 593 ; Julien, ELF, p. 274.

LETTRES  
D'AUTHENTICITÉ DOUTEUSE

---

198 [ep. 35].

(*Introduction*, p. 219 ss.)

< POUR LES ARGIEUS >

En faveur de la cité des Argiens, celui qui voudrait la glorifier pourrait citer bien des faits, anciens et nouveaux. Dans la guerre contre Troie, c'est à elle qu'appartient la plus grande part d'action, comme ce fut le cas plus tard, dans la guerre médique<sup>1</sup>, pour les Athéniens et les acédémoniens. Bien que ces deux exploits semblent l'œuvre commune de la Grèce, il est juste que les chefs, après avoir été les premiers à la peine et aux soucis, le soient aussi à l'honneur.

Mais ces faits semblent être d'une antiquité bien lointaine. Depuis lors, le retour des Héraclides, l'honneur d'avoir formé le lot réservé à leur aîné<sup>2</sup>, l'envoi d'une colonie chez les Macédoniens<sup>3</sup>, le maintien, malgré le voisinage si proche des

1. « Médique » est rétabli par conjecture, le mot grec étant entièrement effacé dans le manuscrit.

2. D'après la tradition la plus répandue, lorsque les Héraclides eurent à se partager le Péloponèse, ils décidèrent de tirer au sort : Téménos obtint Argos ; Proclès et Eurysthène, fils d'Aristodème, eurent Lacédémone, et Cresphonte, la Messénie.

3. « On dit que la Macédoine fut occupée par les descendants d'Héraclès, les fils de Téménus, qui, au moment de se partager l'Argolide, leur héritage, se brouillèrent entre eux et mirent fin à leurs disputes et rivalités en allant établir une colonie. S'étant ensuite



EPISTULAE DUBIAE

198 [ep. 35].

[Ἰουλιανὸς Ἀργείοις]

407 b

Ἐπεὶ τῆς Ἀργείων πόλεως πολλὰ μὲν ἂν τις εἰπεῖν  
 5 ἔχοι, σεμνύνειν αὐτὴν ἐθέλων, παλαιὰ καὶ νέα πράγματα.  
 Τοῦ τε γὰρ Τρωικοῦ, καθάπερ ὕστερον Ἀθηναίοις καὶ c  
 Λακεδαιμονίοις τοῦ Μηδικοῦ, προσήκει τὸ πλεόν ἐκείνοις  
 ἔργου. Δοκεῖ μὲν γὰρ ἄμφω κοινῇ πραχθῆναι παρὰ τῆς  
 Ἑλλάδος· ἄξιον δὲ ὥσπερ τῶν ἔργων καὶ τῆς φροντίδος,  
 οὕτως καὶ τῶν ἐπαίνων τοὺς ἡγεμόνας τὸ πλεόν μετέχειν.  
 Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ἀρχαίᾳ πῶς εἶναι δοκεῖ· τὰ δὲ ἐπὶ τούτοις,  
 ἢ τε Ἡρακλειδῶν κάθοδος καὶ ὡς τῷ πρεσβυτάτῳ γέρας  
 ἐξηρέθη, ἢ τε εἰς Μακεδόνας ἐκεῖθεν ἀποικία καὶ τὸ d  
 Λακεδαιμονίοις οὕτω πλησίον παροικοῦντας ἀδούλωτον  
 15 ἀεὶ καὶ ἐλεύθερον φυλάξαι τὴν πόλιν οὐ μικρὰς οὐδὲ τῆς

V [U Ald.]

3 sic cod.: Ἀνεπίγραφος ὑπὲρ Ἀργείων Ald.; titulum uncis inclu-  
 simus: cf. p. 226, 5 sq. et 19; 227, 21 sq.; supra p. 219 || 5/6 πρά-  
 γματα· τοῦ Ald.: .....α τοῦ V .... τοῦ U || 7 τοῦ Μηδικοῦ Dübner  
 et P. Thomas: τοῦ..... VU τοῦτο Ald. || 9 Ἑλλάδος· ἄξιον Ald.: .....ί-  
 ξιον V ..... U || 10 τοὺς ἡγεμόνας τὸ πλεόν Ald.: τοὺς ἡγεμο....ὸ πλεόν  
 V τοὺς ἡγεμόνας .. πλεόν U || 12 ἢ τε V<sup>d</sup>:.. V ... U ἢ Ald.; an ἢ  
 τῶν P || 13 ἐκεῖθεν Ald.:....θεν V ἦλθεν U || 15 καὶ ἐλεύθερον φυλάξαι  
 Ald.: ....λεύθ (ut vid.).... (ἐλευθέραν V<sup>d</sup>) φυλάξαι V ..... U.

Lacédémoniens, d'une liberté et d'une indépendance ininterrompue, attestent un courage dont la grandeur n'est pas ordinaire. C'est encore à cette cité que revient le mérite des hauts faits des Macédoniens contre les Perses, car elle fut la patrie des aïeux de Philippe et d'Alexandre, ces deux héros. Plus tard, elle obéit aux Romains en alliée plutôt qu'en pays conquis et elle jouit, me semble-t-il, comme les autres cités, de la liberté et de tous les droits que leurs maîtres ont toujours accordés aux villes de la Grèce.

Mais aujourd'hui que la cité souveraine<sup>1</sup> a adjoint Argos à Corinthe<sup>2</sup> (ce sont les termes les moins blessants que je puisse employer), les Corinthiens, avec une audace criminelle, contraignent Argos à leur payer tribut. Ils ont introduit cette innovation il y a, dit-on, sept ans, sans prendre en considération l'immunité reconnue aux Delphiens et aux Éléens pour la célébration de leurs jeux sacrés. Les plus importants et les plus brillants des jeux de la Grèce sont, comme on le sait, au nombre de quatre. Les Éléens organisent les jeux olympiques, les Delphiens les jeux pythiques, les Corinthiens ceux de l'Isthme et les Argiens la fête de Némée. Comment admettre que ceux-là conservent une immunité accordée jadis, et que les Argiens, qui, pour les mêmes dépenses, avaient été affranchis de toutes les charges, qui même, peut-être, dès le principe, n'y avaient point été soumis, perdent

emparés de la Macédoine, et fondant une dynastie prospère, ils eurent une lignée de rois, dont le pouvoir se transmet par l'hérédité. Les louer tous ne serait ni sincère ni, à mon sens, facile. Mais, entre les meilleurs, qui ont laissé de superbes monuments du caractère hellénique, Philippe et son fils surpassèrent par leur valeur tous les anciens rois de la Macédoine et de la Thrace. » (Julien, *Orat.* III, 106 C-107 A). Cette histoire figure déjà chez Hérodote (VIII, 137 ss.), et elle était bien connue.

1. Rome. On trouve la même expression employée pour désigner cette ville chez Julien, *Oratio* IV, 131 D.

2. En élevant Corinthe au rang de colonie et en y établissant la résidence du proconsul de l'Achaïe, les Romains lui donnèrent une sorte de prééminence sur les autres villes de la Grèce. Cf. p. 225, 10 (13) ss., et B. Keil, *l. l.* (ci-dessous p. 220, n. 3) p. 3 ss.

τυχούσης ἀνδρείας ἦν. Ἐπὶ δὲ καὶ τὰ τοσαῦτα περὶ τοὺς Πέρσας ὑπὸ τῶν Μακεδόνων γενόμενα ταύτη προσήκειν τῇ πόλει δικαίως ἂν τις ὑπολάβοι· Φιλίππου τε γὰρ καὶ Ἀλεξάνδρου τῶν πάνυ τῶν προγόνων πατρίς ἦν αὕτη.

5 Ῥωμαίοις δὲ ὕστερον οὐχ ἄλοισα μᾶλλον ἢ κατὰ ξυμμα- 408  
χίαν ὑπήκουσε, ἤπερ, οἶμαι, μετεῖχε καὶ αὕτη καθάπερ αἱ λοιπαὶ τῆς ἐλευθερίας καὶ τῶν ἄλλων δικαίων, ὅποσα νέμονται ταῖς περὶ τὴν Ἑλλάδα πόλεσιν οἱ κρατοῦντες αἰεὶ.

10 Κορίνθιοι δὲ νῦν αὕτην προσγενομένην αὐτοῖς (οὕτω γὰρ εἰπεῖν εὐπρεπέστερον) ἀπὸ τῆς βασιλευούσης πό-  
λεως, εἰς κακίαν ἐπαρθέντες, συντελεῖν αὐτοῖς ἀναγκά-  
ζουσι, καὶ ταύτης ἤρξαν, ὡς φασί, τῆς καινοτομίας b  
ἕβδομος οὗτος ἐνιαυτός, οὔτε τὴν Δελφῶν οὔτε τὴν Ἡλείων  
15 ἀτέλειαν, ἧς ἠξιώθησαν ἐπὶ τῷ διατιθέναι τοὺς παρὰ σφί-  
σιν ἱεροὺς ἀγῶνας, αἰδεσθέντες. Τεττάρων γὰρ ὄντων, ὡς  
ἴσμεν, τῶν μεγίστων καὶ λαμπροτάτων ἀγῶνων περὶ τὴν  
Ἑλλάδα, Ἡλεῖοι μὲν Ὀλύμπια, Δελφοὶ δὲ Πύθια, καὶ τὰ  
ἐν Ἴσθμῷ Κορίνθιοι, Ἀργεῖοι δὲ τὴν τῶν Νεμέων συγκρο-  
20 τοῦσι πανήγυριν. Πῶς οὖν εὐλογον ἐκείνοις μὲν ὑπάρχειν c  
τὴν ἀτέλειαν τὴν πάλαι δοθείσαν, τοὺς δὲ ἐπὶ τοῖς ὁμοίοις  
δαπανήμασιν ἀφεθέντας πάλαι, τυχὸν δὲ οὐδὲ τὴν ἀρχὴν  
ὑπαχθέντας, νῦν ἀφηρησθαι τὴν προνομίαν ἧς ἠξιώθησαν ;  
Πρὸς δὲ τούτοις Ἡλεῖοι μὲν καὶ Δελφοὶ διὰ τῆς πολυθρυλ-  
λήτου πενταετηρίδος ἅπαξ ἐπιτελεῖν εἰώθασιν, διττὰ δ'

V [V<sup>a</sup> U Ald.]

1 τὰ τοσαῦτα Hertlein: τὰ ...αῦτα VU τὰ τοιαῦτα Ald. || 3 δικαίως U Ald.: ...αίως V || 4 πατρίς Ald.: ..... VU || 6 ἤπερ scripsimus: .περ V ὡσπερ U καὶ ὡσπερ Ald. ὅθενπερ Keil || 7 ὅποσα Dübner: ..σα V ..όσα V<sup>a</sup> .... U ὅσα Ald. || 10 αὕτην Ald.: ..... V ..τὴν V<sup>a</sup>U || 11 ἀπὸ: ὑπὸ Hertlein || 12 εἰς κακίαν Ald.: .....κίαν VU εἰς ἀδικίαν P. Thomas || αὐτοῖς Hertlein: αὐτοῖς Spanheim αὐτοῦς cod. || 13 καινοτομίας Ald.: ...νοτομίας VU || 15 ἀτέλειαν Petau: .τέλειαν V ...τέλειαν U συντέλειαν Ald. || 18 ἐλλάδα U Ald.: ἐλλάδ . V || 19 νεμέων Ald.: νεμίων cod.; an Νεμείων? sed cf. p. 224, 1.

maintenant le privilège dont on les avait jugés dignes? Il y a plus : les Éléens et les Delphiens, au cours des fameuses périodes quadriennales, ne sont jamais mis à contribution qu'une seule fois, tandis que les jeux néméens doivent se célébrer deux fois chez les Argiens, comme les isthmiques chez les Corinthiens. Enfin, chez les Argiens, durant cette même période, deux autres jeux de ce genre se donnent par surcroît<sup>1</sup>, si bien que, en quatre ans, ils en ont quatre en tout.

De quel droit les uns sont-ils quittes après s'être acquittés d'une seule charge, lorsque les Argiens se voient imposer par Corinthe un tribut qui s'ajoute aux quatre dépenses locales, et cela pour une fête qui n'a rien d'hellénique ni d'ancien? Ce n'est pas, en effet, pour subventionner des concours gymniques ou musicaux que les Corinthiens ont besoin de tant d'argent; mais, afin de donner souvent dans leurs théâtres le spectacle de chasses, ils achètent des ours et des panthères, frais considérables qu'ils supportent à juste titre eux-mêmes, vu leur richesse, d'autant plus que beaucoup de cités y contribuent avec eux pour acheter leur plaisir au prix de cette dépense<sup>2</sup>.

Que les Argiens, qui disposent de bien moindres ressources, soient assujétis à une vraie servitude en faveur de spectacles étrangers et donnés hors de chez eux, n'est-ce pas là un traitement injuste, illégal, indigne de la puissance et de la réputation antiques de leur cité? De plus, ils sont les proches voisins des Corinthiens, qui devraient les aimer par-

1. Une inscription du II/III<sup>e</sup> siècle de notre ère (CIG, IV, 590) trouvée à Argos, atteste qu'un agonothète s'y est distingué, en une seule pentaétéride, successivement aux jeux dits Ἡραῖα, Νέμεια, Σεβαστεῖα, Νέμεια et Ἀντινόεια; Boeckh, qui croyait à l'authenticité de notre n<sup>o</sup> 198, a supposé que, du temps de Julien, les Ἀντινόεια étaient abolis, tandis que B. Keil invoque ce document épigraphique à l'appui de sa thèse (*Nachrichten Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Klasse*, 1913, p. 16).

2. Le texte grec de ce passage est peu satisfaisant. J'adopte une reconstitution fort plausible que mon ami M. L. Parmentier m'a suggérée.

ἔστι Νέμεα παρὰ τοῖς Ἀργείοις, καθάπερ Ἴσθμια παρὰ  
 Κορινθίοις. Ἐν μέντοι τούτῳ τῷ χρόνῳ καὶ δύο πρόκεινται  
 παρὰ τοῖς Ἀργείοις ἀγῶνες ἕτεροι τοιοῖδε, ὥστε εἶναι d  
 τέσσαρας πάντας ἐνιαυτοῖς τέσσαρσι. Πῶς οὖν εἰκὸς ἐκεί-  
 5 νους μὲν ἀπράγμονας εἶναι λειτουργοῦντας ἅπαξ, τούτους  
 δὲ ὑπάγεσθαι καὶ πρὸς ἑτέρων συντέλειαν ἐπὶ τετραπλα-  
 σίοις τοῖς οἴκοι λειτουργήμασιν, ἄλλως τε οὐδὲ πρὸς Ἑλλη-  
 κινήν οὐδὲ παλαιάν πανήγυριν; Οὐ γὰρ ἐς χορηγίαν ἀγῶνων  
 γυμνικῶν ἢ μουσικῶν οἱ Κορίνθιοι τῶν πολλῶν δέονται  
 10 χρημάτων, ἐπὶ δὲ τὰ κυνηγέσια τὰ πολλάκις ἐν τοῖς θεάτροις 409  
 ἐπιτελούμενα ἄρκτους καὶ παρδάλεις ὠνοῦνται· οἵπερ αὐτοὶ  
 μὲν εἰκότως φέρουσι διὰ τὸν πλοῦτον τῶν ἀναλωμάτων τὸ  
 μέγεθος, ἄλλως τε καὶ πολλῶν πόλεων, ὡς εἰκός, αὐτοῖς εἰς  
 τοῦτο συναιρομένων, <αἶ> ὠνοῦνται τὴν τέρψιν τοῦ δαπα-  
 15 νήματος. Ἀργεῖοι δέ, χρημάτων τε ἔχοντες ἐνδεέστερον καὶ  
 ξενικῇ θεᾷ καὶ παρ' ἄλλοις ἐπιδουλεύειν ἀναγκαζόμενοι, πῶς  
 οὐκ ἄδικα μὲν καὶ παράνομα, τῆς δὲ περὶ τὴν πόλιν ἀρχαίας b  
 δυνάμεώς τε καὶ δόξης ἀνάξια πείσονται, ὄντες γ' αὐτοῖς  
 καὶ ἀστυγείτονες, οὓς προσήκον ἦν ἀγαπᾶσθαι μᾶλλον,  
 20 εἴπερ ὀρθῶς εἶχε τὸ « οὐδ' ἂν βοῦς ἀπόλοιτο, εἰ μὴ διὰ  
 κακίαν γειτόνων »; Ἀργεῖοι δὲ εἰκόσιν οὐχ ὑπὲρ ἑνὸς

V [U Ald.]

2 προσκείνται Keil || 3 τοιοῖδε Hertlein: οἶδε cod. || 4 <τούς>  
 πάντας <ἐν> ἐνιαυτοῖς Hertlein || τέσσαρσι U Ald.: τέσσ... V || 6  
 δὲ Ald.: δ. V .. U || 7 λειτουργήμασιν U Ald.: λειτου...μασιν V || τε  
 <καὶ> Reiske || 8 χορηγίαν Dübner: χορηγ... (sine accentu, in  
 fine versus) V χορ... U χορήγησιν Ald. || 10 κυνηγέσια Ald.: κ...γέσια  
 V ..... γέσια (ἐπὶ δὲ τὰ om.) U || ἐν τοῖς Petau: ἐνίοισ cod. || 11  
 ὠνοῦνται Ald.: ὠνου... V; παρδάλεις ὠνοῦνται om. U || οἵπερ Keil:  
 ἅπερ cod. ἀτάρ Reiske || 12 <καὶ> τῶν Ald. || 13 ἄλλως Ald.:  
 ..λως VU || 14 <αἶ> Parmentier || 14/15 τοῦ δαπανήματος Naber:  
 τοῦ ... νήματος U το...νήματος V τοῦ φρονήματος Ald.; [ὠνοῦνται —  
 φρονήματος] Horkel; <ῶν> ὠνοῦνται Reiske || 17 πόλιν U Ald.:  
 πό... V || 18 γ' Reiske: γὰρ cod. || 19 ἀστυγείτονες Hertlein: ἀ...  
 γείτονες V ..... γείτονες U αὐτοὶ γείτονες Ald.; cf. p. 225, 16 || 20  
 ἔχει Hertlein || βοῦς Martinius: β... VU βίος Ald.

ticulièrement, s'il faut s'en rapporter à l'adage : « On ne perdrait même pas un bœuf sans la méchanceté de ses voisins<sup>1</sup> ». Et ce n'est pas apparemment à propos d'un simple bouvillon que les Argiens se donnent la peine de formuler une accusation contre les Corinthiens ; il s'agit de nombreuses et fortes dépenses qu'on exige d'eux injustement.

Du reste, on pourrait bien demander encore aux Corinthiens s'il ne leur paraît pas préférable de suivre les lois de la Grèce ancienne, plutôt que celles qu'ils semblent avoir reçues récemment de la cité souveraine<sup>2</sup>. En effet, s'ils aiment la majesté des antiques coutumes, les Argiens ne doivent pas être tributaires de Corinthe plus que les Corinthiens d'Argos. Mais si, se fondant sur la situation faite maintenant à la ville depuis qu'elle a reçu une colonie romaine<sup>3</sup>, ils croient pouvoir réclamer des avantages, nous les prions modestement de n'être pas plus prétentieux que leurs pères, de ne pas abolir les usages que la sagesse de leurs ancêtres avait maintenus dans les villes de la Grèce, et de ne pas introduire des innovations nuisibles et ruineuses pour une cité voisine ; car — pour tout dire — la décision qu'ils invoquent est trop récente, et ils ne peuvent considérer l'inaction du défenseur chargé de représenter en justice les intérêts d'Argos comme une bonne aubaine pour leur avidité. En effet, si ce personnage avait interjeté appel et porté la cause hors de la Grèce, les Corinthiens auraient eu moins d'influence, et le bon droit, examiné de près, aurait été mis parfaitement en lumière par ces avocats nombreux et courageux<sup>4</sup> qui, bien

1. Paraphrase d'un vers d'Hésiode (*Œuvres et jours*, v. 348) : « Pas même un bœuf ne périra, si l'on n'a pas un mauvais voisin. » Ce vers était devenu proverbial ; cf., entre autres, Élien, *Variae Historiae*, IX, 28.

2. C'est-à-dire de Rome (cf. p. 223, note 1). Ce passage est des plus embarrassants pour ceux qui attribuent le plaidoyer soit à Julien lui-même, soit à l'un de ses contemporains.

3. Voir p. 219.

4. Certains traducteurs pensent qu'il s'agit ici déjà de l'ambassade conduite par Diogène et Lamprias et dont il va être question p. 226, 7 ss.

πολυπραγμονούμενοι βοιδίου ταῦτα τοὺς Κορινθίους αἰτιάσθαι, ἀλλ' ὑπὲρ πολλῶν καὶ μεγάλων ἀναλωμάτων, οἷς οὐδὲ δικαίως εἰσὶν ὑπεύθυνοι.

Καίτοι πρὸς τοὺς Κορινθίους εἰκότως ἂν τις καὶ τοῦτο  
 5 προσθεῖη, πότερον αὐτοῖς δοκεῖ καλῶς ἔχειν τοῖς τῆς παλαιᾶς Ἑλλάδος ἔπεσθαι νομίμοις, ἢ μᾶλλον οἷς ἔναγχος  
 δοκοῦσι παρὰ τῆς βασιλευούσης προσειληφέναι πόλεως. Εἰ μὲν γὰρ τὴν τῶν παλαιῶν νομίμων ἀγαπῶσι σεμνότητα, οὐκ Ἄργείοις μᾶλλον εἰς Κόρινθον ἢ Κορινθίοις  
 10 εἰς Ἄργος συντελεῖν προσήκει· εἰ δὲ τοῖς νῦν ὑπάρξασιν τῇ πόλει, ἐπειδὴ τὴν Ῥωμαϊκὴν ἀποικίαν ἐδέξαντο, ἰσχυρίζόμενοι πλέον ἔχειν ἀξιοῦσι, παραιτησόμεθα μετρίως  
 αὐτοὺς μὴ τῶν πατέρων φρονεῖν μείζονα, μηδὲ ὅσα καλῶς ἐκεῖνοι κρίναντες ταῖς περὶ τὴν Ἑλλάδα διεφύλαξαν πό-  
 15 λεσιν ἔθιμα, ταῦτα καταλύειν καὶ καινοτομεῖν ἐπὶ βλάβῃ καὶ λύμῃ τῶν ἀστυγειτόνων, ἄλλως τε καὶ νεωτέρα χρωμένους τῇ ψήφῳ, καὶ τὴν ἀπραγμοσύνην <τοῦ λαχόντος> ὑπὲρ τῆς Ἀργείων πόλεως τὴν δίκην εἰσελθεῖν ἔρμαιον ἔχοντας τῆς πλεονεξίας. Ἡ γὰρ ἂν, <εἰ> ἐφῆκεν ἔξω τῆς  
 20 Ἑλλάδος ἀπάγων τὴν δίκην, οἱ Κορίνθιοι ἔλαττόν τε ἰσχύειν ἔμελλον καὶ τὸ δίκαιον ἐξεταζόμενον καλῶς φαίνεσθαι παρὰ τῶν πολλῶν καὶ γενναίων τούτων συνηγόντων, ὑφ' ὧν

V [U Ald.]

1 πολυπραγμονούμενοι U Ald.: π...πραγμονούμενοι V || 2 καὶ U Ald.: κα... V || 5/6 παλαιᾶς Ald.: παλα... V παλαι... U || 6 οἷς Ald.: ἦς, quod in οἷς corr. manus recentior, V ἦς et in marg. εἷς U || 7 βασιλευούσης Ald.: βασιλευου... V βασιλ... U || 8/9 σεμνότητα Ald.: σεμνότη... V σεμνό... U || 9 οὐκ Martinius: ... VU om. Ald. || 11 τῇ πόλει Hertlein: τὴν πόλιν cod. <εἰς> τὴν πόλιν Reiske <περὶ> τὴν πόλιν Keil; ὑπάρξασι τὴν πόλιν conicit P. Maas || 13 μετρίων Gobet || 14 κρίναντες U Ald.: κρίν...τες V || 17 <τοῦ λαχόντος> Petau; cf. infra p. 227, 5 sq.; contra Keil l. l. p. 10 adn. 3 || 19 ἔχοντας Ald.: ἔχοντες U et, ut vid., V || <εἰ> supplevimus; ἢ in εἰ correxerat Petau et, ἂν delete, Hertlein || 22 παρὰ, ut vid., V: πρὸς Ald. ... U.

certainement, en faisant valoir le prestige de la cité, auraient fait honte au juge de rendre une sentence pareille.

Quant aux droits de la ville d'Argos, pourvu que tu consentes à écouter ses orateurs et qu'ils soient autorisés à plaider sa cause, tu les connaîtras intégralement, et l'arrêt que te suggéreront leurs discours sera bien rendu. Pour montrer la confiance due à ceux qui te présentent en mon nom cette requête, je dois ajouter quelques mots à leur sujet. Diogène et Lamprias, pour la philosophie, ne le cèdent à nul homme de notre temps<sup>1</sup> ; quant à la politique, ils en ont fui les honneurs et les profits. Cependant, toujours empressés à consacrer leurs forces à la défense de leur patrie, dès qu'elle se trouve en grande détresse, ils deviennent orateurs, hommes politiques, ambassadeurs ; ils dépensent leur fortune sans compter ; ils font par leurs actes l'apologie de la philosophie outragée ; ils démontrent l'erreur de l'opinion qui représente ses adeptes comme des gens inutiles aux cités<sup>2</sup>. C'est pourquoi leur patrie les emploie en cette occasion, et ils essaient de lui prêter une aide légitime par notre intermédiaire, comme nous le faisons à notre tour en recourant à toi. Le seul espoir de salut qui reste à des opprimés, c'est de rencontrer un juge qui ait la volonté et la capacité de prononcer équitablement. Si l'une de ces conditions fait défaut, soit que

1. Il est question chez Libanius (*Orat.* XIV, 7 et 32) d'un philosophe nommé Diogène, frère d'Hiérius et oncle d'Aristophane de Corinthe (un contemporain de Julien dont nous avons parlé ci-dessus p. 111 ss.). Mais rien n'indique que ce Diogène était d'Argos, ni que nous pouvons l'identifier avec le destinataire de la lettre 200, qui va être reproduite ci-dessous p. 228. — Quant à Lamprias, nous voyons ici qu'il était d'Argos, lui aussi, mais c'est tout ce que nous pouvons découvrir à son sujet.

2. Cf. Platon, *Gorgias*, 484 D (discours de Calliclès) : « (Les philosophes) n'ont aucune expérience des lois de leur cité, ni des discours dont il faut se servir pour traiter avec les hommes dans les rapports soit particuliers, soit publics. » — *République*, 487 CD : « En fait, on voit tous ceux qui, s'adonnant à la philosophie, ne s'y appliquent pas uniquement dans leur jeunesse pour leur éducation, mais en poursuivent l'étude dans un âge plus avancé... devenir inutiles à leurs cités ». Cf. encore *ibid.*, 489 B, etc.



εἰκός ἐστι τὸν δικαστήν, προτιθεμένου καὶ τοῦ κατὰ τὴν πόλιν ἀξιώματος, δυσωπούμενον ταύτην τὴν ψήφον ἐξευγκεῖν.

Ἄλλὰ τὰ μὲν ὑπὲρ τῆς πόλεως δίκαια καὶ τῶν ῥητόρων,  
 5 εἰ μόνον ἀκούειν ἐθέλοις καὶ λέγειν αὐτοῖς ἐπιτραπίη τὴν **b**  
 δίκην, ἐξ ὑπαρχῆς πεύση, καὶ τὸ παραστάν ἐκ τῶν λεγο-  
 μένων ὀρθῶς κριθήσεται. Ὅτι δὲ χρῆ καὶ τοῖς τὴν πρεσβείαν  
 ταύτην προσάγουσι δι' ἡμῶν πεισθῆναι, μικρὰ προσθεῖναι  
 χρῆ περὶ αὐτῶν. Διογένης μὲν τοι καὶ Λαμπρίας φιλοσο-  
 10 φοῦσι μὲν, εἴπερ τις ἄλλος τῶν καθ' ἡμᾶς, τῆς πολιτείας  
 δὲ τὰ μὲν ἔντιμα καὶ κερδαλέα διαπεφεύγασι· τῇ πατρίδι  
 δὲ ἐπαρκεῖν αἰεὶ κατὰ δύναμιν προθυμούμενοι, ὅταν ἡ πόλις  
 ἐν χρεΐα μεγάλη γένηται, τότε ῥητορεύουσι καὶ πολιτεύον- **c**  
 ται καὶ πρεσβεύουσι καὶ δαπανῶσιν ἐκ τῶν ὑπαρχόντων  
 15 προθύμως, ἔργοις ἀπολογούμενοι τὰ φιλοσοφίας ὄνειδη καὶ  
 τὸ δοκεῖν ἀχρήστους εἶναι ταῖς πόλεσι τοὺς μετιόντας  
 αὐτὴν ψεῦδος ἐλέγχοντες· χρῆται γὰρ αὐτοῖς ἢ τε πατρίς  
 εἰς ταῦτα καὶ πειρῶνται βοηθεῖν αὐτῇ δικαίως δι' ἡμῶν,  
 ἡμεῖς δὲ αὖθις διὰ σοῦ. Τοῦτο γὰρ καὶ μόνον λείπεται τοῖς  
 20 ἀδικουμένοις εἰς τὸ σωθῆναι, τὸ τυχεῖν δικαστοῦ κρίνειν  
 τε ἐθέλοντος καὶ δυναμένου καλῶς· ὅ τι γὰρ ἂν ἀπῆ τού- **d**

V [U Ald.]

1 προστιθεμένου Petau προτιθέμενον Ald. || τοῦ Petau: ... VU περὶ τοῦ Ald. || 2 ταύτη Reiske || 4 ὑπὲρ τῆς πόλεως Ald.: ὑπὲρ ... ὄλεως V ὑπὲρ πόλεως U || 6 ἐξ Hercher: .. (cum margine abscissum) V om. U Ald. || 7 τὴν πρεσβείαν Hercher: ..... βει... V ..... U πρεσβείαν Ald. || 9 μὲν τοι Ald. U: ...τοι V || 11 τὰ μὲν ἔντιμα Hertlein: ..... μα V τὰ μὲν ἔννομα Ald. .... U || 12 προθυμούμενοι Ald.: ... θυμούμενοι VU || 14 καὶ<sup>1</sup> U Ald.: ... V || 15 ἀπολογούμενοι Ald.: ἀπο.....μενοι VU || 17 αὐτὴν scripsimus: φιλοσοφίαν Ald. .... (spatium angustius quam ut verbum φιλοσοφίαν capiat) V .... U || 18 αὐτῇ Hertlein: ..... VU αἰτία Ald. || δικαίως cod.: τὸ δίκαιον Hertlein || 20 ἀδικουμένοις U Ald.: ἀδι...μένοις (ut vid.) V || 21 τε Ald.: δὲ in τε a manu secunda corr. cod. || ὅ τι: ... VU ὀπότερον Ald.; « fort. ὅ τι, nam ὀπότερον non capit spatium duarum triumve literarum relictum » Hertlein.

le juge se laisse tromper soit qu'il trahisse le bon droit, c'en est fait nécessairement de toute justice.

Comme nous avons aujourd'hui des juges<sup>1</sup> selon nos vœux, mais qu'on nous refuse la parole pour défaut d'appel<sup>2</sup>, les Argiens demandent d'abord que cette interdiction soit levée et que l'inertie de celui qui plaidait alors pour leur ville et avait mission de conduire le procès, ne devienne pas pour elle, dans les siècles à venir, la cause d'un dommage considérable.

Il ne faut point regarder comme absurde de revenir sur le jugement qui a été rendu. Il peut convenir à des particuliers de sacrifier une petite part de leurs avantages et de leurs intérêts afin d'acheter ainsi leur tranquillité future. Pour eux, la vie est courte et il est doux de jouir en repos de ses rapides instants, tandis qu'il est affreux de mourir dans les embarras d'un procès devant les tribunaux et de transmettre à ses enfants un litige demeuré sans solution. Il vaut mieux, sans doute, s'assurer d'une manière ou de l'autre la moitié, que de périr en combattant pour le tout<sup>3</sup>. Mais les villes sont immortelles et, si elles n'obtiennent pas une décision équitable pour mettre fin à leur querelle, inévitablement, la discorde s'éternise entre elles et leur haine ne fait que se fortifier et se développer avec le temps.

J'ai dit, pour parler comme les rhéteurs, tout ce que j'avais à dire. A toi d'aviser à ce qu'il faut faire<sup>4</sup>.

1. Sur l'emploi du pluriel dans ce passage, cf. l'ingénieuse dissertation de B. Keil, *Nachrichten Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Klasse*, 1913, p. 21 s.

2. Cf. p. 225, 19 (23) ss.

3. Ce passage fait songer à un vers d'Hésiode (*Œuvres et Jours*, v. 40) devenu proverbial (cf. Gregor. Cyprius, *Cod. Leid. Centur.* II, 89; Macarius, *Centur.* VI, 53, etc.): « Les insensés ! Ils ne savent pas combien la moitié vaut plus que le tout ».

4. Cette formule est d'un usage courant à la fin des discours et des plaidoyers (cf. par exemple Démosthène, *Olynth.* III, 36, etc.) et elle se retrouve jusque chez Euripide, *Oreste*, 1203; *Phéniciennes*, 1012, et, comme M. Paul Maas le fait observer, chez Ménandre, *Epitrep.*, v. 75 et 135.

των, ἔξαπατηθέντος ἢ καταπροδόντος αὐτοῦ τὸ δίκαιον οἴχεσθαι πάντως ἀνάγκη.

Ἄλλ' ἐπειδὴ νῦν ἡμῖν τὰ μὲν τῶν δικαστῶν ὑπάρχει κατ' εὐχάς, λέγειν δὲ οὐκ ἔνι μὴ τότε ἐφέντας, ἀξιοῦσι τοῦτο  
5 πρῶτον αὐτοῖς ἀνεθῆναι, καὶ μὴ τὴν ἀπραγμοσύνην τοῦ τότε συνειπόντος τῇ πόλει καὶ τὴν δίκην ἐπιτροπεύσαντος αἰτίαν αὐτῇ γενέσθαι εἰς τὸν ἔπειτα αἰῶνα βλάβης τοσαύτης.

Ἄτοπον δὲ οὐ χρή νομίζειν τὸ τὴν δίκην αὔθις ἀνάδικον 411  
10 ποιεῖν. Τοῖς μὲν γὰρ ἰδιώταις συμφέρει τὸ κρεῖττον καὶ λυσιτελέστερον ὀλίγον παριδεῖν, τὴν εἰς τὸν ἔπειτα χρόνον ἀσφάλειαν ὠνουμένοις. ὄντος γὰρ αὐτοῖς ὀλίγου βίου, ἡδὺ μὲν καὶ τὸ ἐπ' ὀλίγον ἡσυχίας ἀπολαῦσαι, φοβερόν δὲ καὶ τὸ πρὸ τῶν δικαστηρίων ἀπολέσθαι κρινόμενον καὶ παισὶ  
15 παραπέμψαι τὴν δίκην ἀτελή· ὥστε κινδυνεύειν κρεῖσσον ἢ εἶναι τὸ καὶ ὀπωσοῦν προσλαβεῖν ἡμισυ ἢ περὶ τοῦ παντὸς ἀγωνιζόμενον ἀποθανεῖν. Τὰς πόλεις δέ, ἀθανάτους οὔσας, εἰ μὴ τις δικαίως κρίνας τῆς πρὸς ἀλλήλας φιλονεικίας ἀπαλλάξει, ἀθάνατον ἔχειν τὴν δύσνοιαν πάντως ἀναγ-  
20 καῖον, καὶ τὸ μῖσος ἰσχυρόν τῷ χρόνῳ κρατυνόμενον.

Εἴρηται, φασὶν οἱ ῥήτορες, ὃ γ' ἐμὸς λόγος· κρίνοις αὐτὸς τὰ δέοντα.

V [V<sup>4</sup>U Ald.]

2 πάντως Ald. : ...τοις V ... U || 4 οὐκ Ald. : ..x V ..... U || 5 τοῦ Hertlein : ..ῶ V ... U αὐτοῦ Ald. || 7 εἰς U Ald. : ..σ V || 10 ἰδιώ-  
ταις συμφέρει (συμφέρει Hercher) τὸ κρεῖττον Ald. : ἰδί:τα..... V ἰδι..... U || 11/12 χρόνον ἀσφάλειαν Ald. : χρόνον ..... U χρόν..... V || 13 τὸ μετ' ὀλίγον (ἐπ' ὀλίγον Hercher) ἡσυχίας ἀπολαῦσαι Ald. : τ...ὀλίγον ησ.....λαῦσαι V τὸ ..ὀλίγον ..... λαῦσαι U || 14 πρὸ : πρὸς Reiske || παισὶ Dübner : .... VU ..σι V<sup>d</sup> om. Ald. ; < τοῖς > παισὶ malit Hercher || 15 κινδυνεύει Hercher || 20 post μῖσος margo abscissus, sed aliquid deesse non videtur in V; lacunam non indicat U; μῖσος < δέ > Ald. μῖσος < ἐς > Keil || an ἰσχυροῦν? || 21 post κρίνοις margo abscissus, sed aliquid deesse non videtur in V; lacunam non indicat U; κρίνοις < δ' > Ald. κρίνοις < δ' ἄν > Petau.

199 [ep. 70].

(*Introduction*, p. 221)

JULIEN A DIOGÈNE <sup>1</sup>

Diogène, ton fils, que j'ai vu après ton départ, m'a dit que tu étais irrité contre lui autant qu'un père peut se fâcher contre son enfant, et il m'a demandé d'intervenir auprès de toi pour obtenir une réconciliation. Si sa faute est légère et de celles que l'on peut tolérer, cède à la nature, reconnais que tu es père, ramène ton cœur vers ton fils ; mais, dans le cas où l'offense serait trop grave pour te permettre de pardonner, c'est à toi qu'appartient le droit de juger s'il faut supporter généreusement l'affront et vaincre la volonté de ton fils par un esprit supérieur, ou bien s'il faut confier à un temps plus long le soin de l'amender par l'épreuve que sa faute mérite.

200 [ep. 33].

(*Introduction*, p. 221)

JULIEN A DOSITHÉE

J'ai failli me mettre à pleurer (et pourtant il faudrait applaudir) après avoir prononcé ton nom, car je me rappelais notre père <sup>2</sup>, cet homme généreux et admirable en tout. Si tu marches sur ses traces, non seulement tu feras ton propre bonheur, mais, comme lui, tu seras l'honneur de l'humanité. Par contre, si tu faiblis, tu m'affligeras et tu t'adresseras des reproches quand ils ne serviront plus à rien.

1. On s'est figuré — fort à la légère — que le destinataire de cette lettre n'est autre que le philosophe Diogène d'Argos mentionné avec Lamprias dans le morceau précédent ; cf. p. 226, n. 1.

2. Si la lettre était de Julien, on devrait entendre par là un maître commun. Certains, il est vrai, — au moyen d'une correction aisée du texte grec — proposent de lire : « votre père. »

199 [ep. 70].

Ἰουλιανὸς Διογένει.

Διογένης ὁ σὸς υἱός, ὄφθεις μοι μετὰ τὴν ἔξοδον τὴν σὴν  
καὶ φήσας ὠργίσθαι σέ τι πρὸς αὐτόν, οἷον ἂν πατήρ πρὸς  
5 παῖδα χαλεπήνειεν, ἔδεήθη μέσον με τῶν πρὸς αὐτόν κατ-  
αλλαγῶν παρὰ σοὶ γενέσθαι. Εἰ μὲν οὖν μέτρια καὶ οἷα  
δύνασθαι φέρειν ἤμαρτεν, εἶξον τῇ φύσει καί, τὸ πατήρ  
εἶναι γνούς, ἐπάνελθε πρὸς τὸν παῖδα τῇ γνώμῃ· εἰ δέ τι  
10 ἂν εἴης δικαιότερος κριτής, εἴτε δεῖ καὶ τοῦτο γενναίως  
ἐνεγκόντα νικῆσαι τοῦ παιδὸς τὴν βουλήν γνώμῃ κρείττονι,  
εἴτε καὶ πλείονος χρόνου σωφρονισμῶ τὴν ἐπὶ τῷ πται-  
σθέντι βάσανον πιστεῦσαι.

200 [ep. 33].

15 Ἰουλιανὸς Δοσιθέω.

404 d

Μικροῦ με ἐπῆλθε δακρῦσαι, καίτοι γε ἔχρην εὐφημεῖν  
τοῦνομα τὸ σὸν φθεγξάμενον· ἀνεμνήσθην γὰρ τοῦ γενναίου 405  
καὶ πάντα θαυμασίου πατρὸς ἡμῶν, ὃν εἰ μὲν ζηλώσειας,  
αὐτὸς τε εὐδαίμων ἔσῃ καὶ τῷ βίῳ δώσεις, ὥσπερ ἐκεῖνος,  
20 ἐφ' ὅτῳ φιλοτιμήσεται· ῥαθυμήσας δέ, λυπήσεις μὲν ἐμέ,  
σαυτῷ δέ ὅτε μηδὲν ὄφελος μέμψη.

[2-13] LY = g Z — [15 sq.] V[U] BΔ = r Z

2 Ἰουλιανὸς Διογένει L: διογένει Z διογένει περὶ τοῦ ἑαυτοῦ παιδός Y  
|| 3 Διογένης Fabricius: διόγενες g et, post μοι transp., Z || ὁ om.  
rubricator in Z || υἱός om. L || 9 δὴ g: μὴ Z || 10 εἴτε: εἰ δέ Z || δεῖ  
Z: δὴ g || 12 καὶ om. Z.

15 Ἰουλιανὸς Δοσιθέω V: Δοσιθέω r om. Z || 16 με rZ: μοι V || ἐπῆλθε  
Z || γε om. Z || εὐφημεῖν B: ἐφημῖν Δ ἐφ' ἡμῖν V om. Z || 18 τοῦ ante  
πατρός add. Z || ἡμῶν Reiske, qui epistolam a Iuliano revera scriptam  
esse credebat || 20 φιλοτιμήσεται ΔU: ..λοτιμήσεται V φιλοτιμήσῃ Z  
φιλοτιμεῖται B || μὲν om. VB || 21 σαυτὸν Z || ὅτε rZ: ὅτι V; cf.  
Reiske: « cum poenitentia nil amplius proderit » || μέμψη UΔZ:  
έμψη V μέμψη B.

201 [ep. 37].

*(Introduction, p. 221)*

## A HIMÉRIUS, PRÉFET D'ÉGYPTE

Je n'ai pu lire sans pleurer la lettre que tu as écrite après la mort de ta compagne pour me faire part de l'excès de ton malheur. C'est déjà une infortune douloureuse en elle-même de voir une femme jeune, vertueuse, la joie de son époux<sup>1</sup>, et de plus la mère d'enfants adorables, enlevée avant l'heure<sup>2</sup>, tel un flambeau brillant de clarté dont la flamme serait brusquement éteinte<sup>3</sup> ! Mais c'est à mon sens un trait plus affligeant encore que ce malheur soit tombé justement sur toi. Certes, l'homme du monde qui méritait le moins de connaître la souffrance, c'est notre bon Himérius, si distingué par son éloquence, et de tous mes amis le plus cher à mon cœur.

Si je devais écrire en pareille circonstance à tout autre qu'à lui, j'aurais sûrement besoin de longs discours pour démontrer que c'est là un accident tout humain, que la résignation est une nécessité, qu'il n'y a rien à gagner à se laisser aller à sa douleur. Bref, toutes les réflexions qui me paraîtraient convenir pour calmer pareille souffrance, je les emploierais comme avec quelqu'un qui les ignore. Mais je rougirais d'adresser à un homme capable de conseiller les autres des leçons de sagesse bonnes pour qui ne sait pas se conduire. Souffre donc que je laisse de côté tout le reste, pour te citer un conte, ou plutôt l'histoire vraie d'un sage,

1. L'expression grecque (*θυμύρης*) semble provenir d'une reminiscence d'Homère (*Iliade*, I, 336 ; *Odyssée*,  $\psi$ , 232).

2. On trouvera un développement analogue dans une des lettres de condoléances de Basile de Césarée (*Epist.* 5, Migne, PG, XXXII, 237 C), qui sont comme la contre-partie chrétienne des consolations païennes que nous traduisons.

3. Cf. p. 14, 19 (22) s.

## 201

Ἰμερίῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου.

412 a

Οὐκ ἄδακρυτί σου τὴν ἐπιστολὴν ἀνέγνων, ἦν ἐπὶ τῷ  
 τῆς συνοικουσίης θανάτῳ πεποίησαι, τοῦ πάθους τὴν ὑπερ-  
 5 βολὴν ἀναγγείλας. Πρὸς γὰρ τῷ καὶ καθ' ἑαυτὸ λύπης τὸ  
 συμβάν ἄξιον εἶναι, γυναῖκα νέαν καὶ σώφρονα καὶ θυμῆρη  
 τῷ γήμαντι, πρὸς δὲ καὶ παίδων ἱερῶν μητέρα, πρὸ ὥρας b  
 ἀναρπασθῆναι, καθάπερ δαδα λαμπρῶς ἠμμένην, εἴτα ἐν  
 ὀλίγῳ καταβαλοῦσαν τὴν φλόγα, ἔτι καὶ τὸ τοῦ πάθους  
 10 ἴδιον εἰς σὲ τείνειν οὐχ ἡτιόν μοι δοκεῖ λυπηρὸν εἶναι.  
 Ἦκιστα γὰρ δὴ πάντων ἄξιός ἦν ὁ καλὸς ἡμῖν Ἰμέριος  
 ἀλγεινοῦ τινος εἰς πείραν ἔλθειν, ἀνὴρ καὶ λόγῳ χρηστὸς  
 καὶ ἡμῖν εἰς τὰ μάλιστα τῶν φίλων ὁ ποθεινότατος.

Οὐ μὴν ἀλλ' εἰ μὲν ἕτερος ἦν, ᾧ γράφειν περὶ τούτων c  
 15 ἔχρην, πάντως ἂν ἔδει μοι πλειόνων εἰς τοῦτο τῶν λόγων,  
 τό τε συμβάν ὡς ἀνθρώπινον καὶ τὸ φέρειν ὡς ἀναγκαῖον  
 καὶ τὸ μηδὲν ἐκ τοῦ μᾶλλον ἀλγεῖν ἔχειν πλεον εὐρεῖν, καὶ  
 πάντα ὅσα <ἂν> ἐδόκει πρὸς τὴν τοῦ πάθους παραμυθίαν  
 ἀρμόττειν ὡς ἀγνοοῦντα διδάσκοντι· ἐπεὶ δὲ αἰσχρὸν ἡγοῦ-  
 20 μαι πρὸς ἄνδρα τοὺς ἄλλους νουθετεῖν εἰδότα ποιεῖσθαι  
 λόγους, οἷς χρή τοὺς <μὴ> εἰδότας σωφρονεῖν [καὶ] παι- d

BΔ = r LY = g C

2 Ἰμερίῳ ἐπάρχῳ αἰγύπτου Y: Ἰμερίῳ (ἡμερίῳ B) ἐπάρχῳ αἰγύπτου  
 ἐπὶ τῇ γυναικί r Ἰουλιανὸς Ἰμερίῳ L τατιανῶ a rubricatore erasum  
 et ἀμερίῳ eiusdem manu C || 5 ἀναγγείλας ΔL: ἀπαγγείλας Y ἀγγείλας  
 BC || 5 Πρὸς — 6 εἶναι om. Y || 5 τῷ καὶ: τὸ L || ἑαυτὸν L || 6  
 θυμῆρη g C; cf. infra v. 16 || καὶ σώφρονα: ἀπαβάλλων σώφρονά τε  
 Y || 7 ἱερῶν: νεαρῶν Friederich, sed cf. ELF p. 245, 22 etc. || 8 ἀναρ-  
 πασθεῖσαν Y || λαμπρῶς L om. C || 9 ἔτι — 10 εἶναι om. Y ||  
 9 τὸ om. L || 10 ἴδιον rL: om. C || τείνειν Hertlein: τείνον codd. ||  
 11 γὰρ om. g || ἡμῶν codd., corr. Hertlein || Ἰμέριος ἡμῶν transp.  
 Y || ἀμέριος C || 14 περὶ r: ὑπὲρ g ἐπὶ C || 15 τούτων g || [τῶν] Ald.  
 || 17 [εὐρεῖν] Hercher; sed cf. p. 231, 2 || 18 ὅσα <ἂν> P. Thomas  
 || 19 αἰσχρὸν Hertlein: αἰσχρὸν codd. || 21 <μὴ> Ald. || [καὶ] Reiske.

histoire qui peut-être ne t'est pas étrangère, mais que bien des gens sans doute ne connaissent pas. Uses-en comme d'un remède souverain : il suffira pour te délivrer de ton mal comme le fit, croit-on, la coupe offerte à Télémaque par la Laconienne en pareille occurrence<sup>1</sup>. On raconte<sup>2</sup> que Démocrite d'Abdère, ne trouvant rien à dire pour réussir à consoler Darius qui pleurait la mort d'une belle épouse, lui promit de ramener la disparue à la lumière, pourvu qu'il voulût bien se charger de lui fournir tout ce qui serait indispensable. Darius l'engageant à ne rien épargner de ce qu'il lui fallait pour tenir sa promesse, Démocrite, après un moment de silence, déclara qu'il disposait de tout le nécessaire pour remplir sa tâche, hormis une chose qui lui manquait encore ; qu'il ne savait comment se la procurer, mais que le roi de toute l'Asie, Darius, la trouverait sans doute aisément. Le prince lui demanda quelle était cette chose si considérable qu'un roi seul pouvait arriver à la découvrir. « Inscris sur la tombe de ta femme, répliqua Démocrite, les noms de trois personnes qui n'ont jamais eu de deuil, et aussitôt elle revivra, docile à la loi de ce rite. » Darius, embarrassé, ne put trouver personne à qui il ne fût pas arrivé de souffrir de quelque malheur. Alors, se mettant à rire suivant son habitude, Démocrite lui dit : « Pourquoi, ô le plus absurde des hommes, te désoles-tu sans retenue, comme si tu étais seul aux prises avec une si cruelle infortune<sup>3</sup>, toi qui ne

1. *Odyssée*, δ, 220 ss. : « Hélène mit dans le vin une drogue qui dissipait le chagrin (νηπενθές), calmait la colère et faisait oublier tous les maux ; celui qui en avait absorbé n'aurait pas laissé couler, dans toute la journée, une seule larme sur ses joues, quand même sa mère ou son père serait mort, ou qu'on eût tué devant lui son frère ou son fils. » Les allusions au « népenthès » foisonnent dans la littérature grecque.

2. Il est impossible de découvrir à qui notre épistolographe emprunte cette histoire, qu'il est seul à rapporter ainsi. Dans sa *Vie de Démonax*, ch. 25, Lucien en donne une version beaucoup plus courte, où il n'est question ni de Démocrite ni de Darius.

3. Cf. Basile dans une lettre de condoléances (*Epist.* 301, Migne, PG, XXXII, 1048 C) : « Nous ne sommes ni les premiers ni les seuls à souffrir » etc.



δεύειν, φέρε σοι τὰ ἄλλα παρῆς ἀνδρὸς εἶπω σοφοῦ μῦθον,  
 εἴτε δὴ λόγον ἀληθῆ, σοὶ μὲν ἴσως οὐ ξένον, τοῖς πλείοσι δέ,  
 ὡς εἰκός, ἄγνωστον, ᾧ δὴ καὶ μόνῳ χρησάμενος ὡσπερ φαρ-  
 μάκῳ νηπενθεὶ λύσιν ἂν εὖροις τοῦ πάθους οὐκ ἐλάττω τῆς  
 5 κύλικος ἦν ἡ Λάκαινα τῷ Τηλεμάχῳ πρὸς τὸ ἴσον τῆς χρείας  
 ὀρέξαι πιστεύεται. Φασὶ γὰρ Δημόκριτον τὸν Ἀβδηρίτην, 413  
 ἐπειδὴ Δαρείῳ γυναικὸς καλῆς ἀλγοῦντι θάνατον οὐκ εἶχεν  
 ὅ τι ἂν εἰπὼν εἰς παραμυθίαν ἀρκέσειεν, ὑποσχέσθαι οἱ  
 τὴν ἀπελθοῦσαν εἰς φῶς ἀνάξειν, ἣν ἐβελήσῃ τῶν εἰς τὴν  
 10 χρείαν ἠκόντων ὑποστήναι τὴν χορηγίαν. Κελεύσαντος δὲ  
 ἐκείνου μὴ φείσασθαι μηδενὸς ὅ τι ἂν ἐξῆ λαβόντα τὴν  
 ὑπόσχεσιν ἐμπεδῶσαι, μικρὸν ἐπισχόντα χρόνον εἶπεῖν ὅτι b  
 τὰ μὲν ἄλλα αὐτῷ πρὸς τὴν τοῦ ἔργου πρᾶξιν συμπορι-  
 σθείη, μόνου δὲ ἑνὸς προσδέοιτο, ὃ δὴ αὐτὸν μὲν οὐκ ἔχειν  
 15 ὅπως ἂν λάβοι, Δαρεῖον δὲ ὡς βασιλέα τῆς ὅλης Ἀσίας  
 οὐ χαλεπὸν ἂν ἴσως εὖρειν. Ἐρομένου δὲ ἐκείνου τί ἂν εἴη  
 τοσοῦτον ὃ μόνῳ βασιλεῖ γνωσθῆναι συγχωρεῖται, ὑπολα-  
 βόντα φῆσαι τὸν Δημόκριτον, εἰ τριῶν ἀπενθήτων ὀνόματα  
 τῷ τάφῳ τῆς γυναικὸς ἐπιγράψειεν, εὐθὺς αὐτὴν ἀναβιώ-  
 20 σεσθαι τῷ τῆς τελετῆς νόμῳ δυσωπουμένην. Ἀπορήσαντος c  
 δὲ ἐπὶ πολὺ τοῦ Δαρείου καὶ μηδένα ἄνδρα δυνηθέντος  
 εὖρειν ὅτῳ μὴ καὶ παθεῖν λυπηρὸν τι συνηνέχθη, γελά-  
 σαντα συνήθως τὸν Δημόκριτον εἶπεῖν· « τί οὖν, ᾧ πάν-  
 των ἀτοπώτατε, θρηνεῖς ἀνέδην ὡς μόνος ἀλγεινῷ το-

BΔ = r LY [Y desinit 4 πάθους] = g C

1 τὰλλα g || <εἴτ'> εἶπω Hertlein || σοφιστοῦ g || 3 ὡσπερ: καθά-  
 περ g || 4 οὐκ—p. 231, 2 εὖρειν om. Y || 6 ὀρέξασθαι C || ἀβδηρίτην  
 codd., corr. Martinius || 11 μηδενὸς om. C || ὅ τι <δ'> ἂν Martinius  
 || 15 λάβῃ r || ὅλης τῆς transp. Martinius || 16 χαλεπῶς C || 18 φῆσαι  
 rL: φασὶ C || 19/20 ἀναβιώσασθαι L || 20 τελετῆς r: τελευτῆς LC ||  
 δυσωπουμένης C || 20/21 ἐπὶ πολὺ δ' ἀπορήσαντος transp. L || 21 ἐπὶ  
 πολὺ om. C; cf. Lucian. l. l.: ἐπὶ πολὺ δὲ ἐκείνου ἐνδοιάσαντος καὶ  
 ἀποροῦντος || μὴδὲ ἓνα Δ || ἄνδρα codd.: ἄρα Hercher || 22 τι  
 om. L || 23 τί οὖν r: ὅτι C om. L || 24 ἀναίδην C et, in ἀνέδην  
 corr., L.

sais pas découvrir, dans les générations passées, un seul individu qui n'ait eu sa part d'affliction ? »

Il fallait cette leçon à Darius, homme barbare et inculte, jouet du plaisir aussi bien que de la douleur. Mais toi, un Hellène, un partisan fervent de la véritable éducation, tu devrais trouver en toi-même le remède. Quelle honte ce serait d'ailleurs pour la raison de se montrer plus impuissante que le temps<sup>1</sup> !

1. « Si Julien avait lu les auteurs latins, ... je dirais qu'il a copié cet endroit de la lettre de Servius Sulpicius à Cicéron [*Epist. ad famil.*, IV, 5, 6 : Il n'y a pas de douleur que le temps ne diminue et n'adoucisse à la longue ; mais pour toi, ce serait une honte d'attendre ta guérison du temps, au lieu d'en hâter l'arrivée par ta raison] » (de la Bletterie).

σούτῳ συμπλακείς, ὃ μηδὲ ἓνα τῶν πρόποτε γεγονότων  
ἄμοιρον οἰκείου πάθους ἔχων εὐρεῖν; »

Ἄλλὰ ταῦτα μὲν ἀκούειν ἔδειτο Δαρεῖος, ἀνὴρ βάρβαρος d  
καὶ ἀπαίδευτος, ἔκδοτος ἡδονῇ καὶ πάθει· σὲ δέ, ἄνδρα  
5 Ἑλληνα καὶ παιδείαν ἀληθῆ πρεσβεύοντα, καὶ παρὰ σαυ-  
τοῦ τὸ ἄκος ἔχειν ἐχρήν, ἐπεὶ καὶ ἄλλως αἰσχύνη τῷ  
λογισμῷ γένοιτ' ἂν, εἰ μὴ ταῦτόν σθένοι τῷ χρόνῳ.

---

BΔ=r LY=g C V[incipit 1 τῶν πρόποτε]

1 ὁ Ald: ὡς codd. || 3/4 ἔδει Δαρεῖον, ἄνδρα βάρβαρον καὶ ἀπαίδευ-  
τον, ἔκδοτον Hercher || 6 ἄκος Hercher: εἰκός codd. || ἔχειν ἐχρήν  
rg: ἔχειν ἄρχειν C ἄρχον ἔχειν V || 6/7 τῷ λογισμῷ Hercher: τοῦ  
λογισμοῦ codd. || 7 σθένοι τῷ Cobet: γένοιτο rgV γένοιτ' ἂν τῷ C  
δύναιτο τῷ Ald.

---



## VIII. L'AUTEUR DES LETTRES A JAMBLIQUE

---

On a dit de Julien qu'il était « un sophiste couronné » et le mot a fait fortune. Il ne manquerait pas d'une certaine justesse si Julien avait réellement écrit les lettres à Jamblique, mais il n'en est rien. Que l'auteur de la *Mort des dieux* ait fait conférer le jeune prince à Éphèse avec le vieux thaumaturge « maigre et ridé qui aimait le soleil comme un lézard » ; que Chateaubriand, sur la foi d'une des épîtres apocryphes<sup>1</sup>, soupçonne, comme il dit, la pudicité du prince et lui suppose des enfants naturels, c'était excusable chez eux. Mais depuis la démonstration que M. Cumont, reprenant et rectifiant les conclusions de ses devanciers, a publiée en 1889 déjà<sup>2</sup>, il n'est plus permis d'attribuer à Julien les élucubrations insipides d'un sophiste qui se distingue par des défauts que ce prince détestait particulièrement. Julien ne fut pas et il ne voulut pas être un rhéteur. Toujours il se dit et il se crut un philosophe. Grégoire de Nazianze, qui était mieux à même que nous de découvrir ses travers, le traita, non de rhéteur, mais de philosophe couronné, et le patriarche Photius s'exprimait encore de même cinq siècles après lui<sup>3</sup>.

L'accord s'est établi depuis longtemps déjà sur l'inauthenticité des lettres à Jamblique et à Sarapion<sup>4</sup>, mais — pour des

1. Voir Julien, ELF, n° 182 (67 Hertlein), p. 240, 5 s.

2. *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, III<sup>e</sup> fascicule)*, Gand, 1889.

3. *Epist.* 207 ; cf. Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 91 ; V, 21, etc.

4. Voir Julien, ELF, p. 228 ss.

raisons que l'on verra bientôt<sup>1</sup> — il a été plus lent à se faire au sujet d'un second groupe de lettres qui nous semblent avoir la même provenance : la lettre à Sopatros tout d'abord, puis celles à Hécébole, à Georges, aux philosophes Euclide, Eugène et Helpidius, enfin à Grégoire et à Lucien le sophiste<sup>2</sup>. Quant aux deux lettres à Maxime, elles ont encore des défenseurs de marque<sup>3</sup>. D'autre part, on s'obstine à contester la thèse de M. Cumont là où elle cesse d'être purement négative : je veux dire que l'on hésite à attribuer avec lui l'ensemble de cette correspondance apocryphe à un seul et même auteur, un sophiste contemporain de Jamblique<sup>4</sup>. C'est pourquoi, sans reproduire son argumentation, je voudrais la renforcer à certains égards. Il suffit en effet de rendre à ces lettres leur ordre chronologique — qu'un passage de l'une d'entre elles permet de rétablir<sup>5</sup> — pour montrer qu'elles font corps en se complétant mutuellement. En même temps, on verra se dresser, pour ainsi dire, en face de Julien, un personnage que je dois laisser anonyme<sup>6</sup>, mais dont le caractère, les préoccupations et le style s'accusent nettement dans des lettres qui ont circulé si longtemps sous un nom usurpé.

1. P. 241.

2. C'est-à-dire les nos 182 et 188-197 = *Ep.* 8, 15, 16, 18, 19, 28, 32, 54, 57, 67 et 73 de l'édition Hertlein (Cf. J. Geffcken, *Kaiser Julianus*, p. 145, et E. von Borries, *Pauly-Wissowa*, RE, X, 80 ss, qui résume l'histoire de la polémique). — M<sup>me</sup> Wilmer Cave Wright (dans sa traduction des œuvres de Julien, t. III, Londres, Loeb, 1923) n'ose pas rejeter ces morceaux de la série des lettres authentiques, par un excès de circonspection. Elle continue aussi à exclure des apocryphes la lettre à Sopatros (n° 182), mais elle ignorait encore le texte exact de l'épître à Libanius où ce personnage est nommé, et qui a si fort embrouillé la question. Voir ci-dessous p. 240, n. 2. — Sur les destinataires de ces lettres, cf. Julien, ELF, p. 256 ss.

3. M<sup>me</sup> Wilmer Cave Wright et E. von Borries, *ll. ll.* Par contre, J. Geffcken est d'accord avec nous (*l. l.*).

4. Voir notamment J. Geffcken (*l. l.*).

5. Voir ci-dessous p. 238, n. 1.

6. M. Cumont avait d'abord supposé que ce sophiste n'était autre que Julien de Césarée (Suidas, s. v., et Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 482 s.), et que l'homonymie aurait été cause de la confusion. Mais, outre que l'auteur des lettres à Jamblique considère la Syrie comme sa patrie (Julien, ELF, p. 243, 2), il mentionne quelque part (*ibid.*, p. 244, 20) un certain Julien sans indiquer qu'il porte le même nom que lui.

L'auteur des lettres à Jamblique fut un de ces rhéteurs païens qui contribuèrent à la renaissance de la sophistique au début du siècle de Constantin. Il devait être un personnage assez en vue. On quémandait l'honneur d'être de ses correspondants. L'empereur lui-même s'intéressait à ses déclamations, et il menait assez grand train pour avoir dans sa maison un précepteur chargé de faire l'éducation de ses enfants<sup>1</sup>. Il habita d'abord à Damas, sa patrie peut-être, et c'est là qu'il commença des travaux littéraires dont une amplification verbale sur les vertus des figues sèches et sur la précellence du nombre cent nous offre une des premières productions<sup>2</sup>. Puis il se rendit à Apamée, où il fut l'élève du « divin » Jamblique<sup>3</sup>. Il subit la séduction de ce charmeur et il lui voua une amitié passionnée que le maître récompensa par de nombreux témoignages d'estime. Plus tard, il prit le chemin de l'Occident. Il séjournait dans la Pannonie Supérieure lorsque, soudain, il s'y trouva dans la détresse. Il eut à pâtir des troubles causés par une guerre, notamment des rigueurs d'un siège, des misères et des épouvantes d'une « fuite », d'hivers excessifs, de maladies graves, de contrariétés de toute sorte, jusqu'à ce que, enfin, il réussit à passer le détroit de Chalcédoine pour se fixer à Nicomédie, à une époque où, semble-t-il, cette ville servait encore de résidence à la cour<sup>4</sup>. Le fils de Sopatros d'Apamée étant, vers ce temps-là déjà, un de ses correspondants<sup>5</sup>, il paraît difficile de faire remonter ces épisodes de sa vie au delà de l'an 320 environ. Peut-être l'invasion des Sarmates qui précéda de près la bataille d'Andrinople (323), fut-elle en partie la cause des mésaventures dont notre sophiste se plaint<sup>6</sup>.

1. Cf. *Ep.* 184 (40 H.), 417 C et *Ep.* 182 (67 H.).

2. *Ep.* 180 (24 H.).

3. C'est à Apamée de Syrie qu'avant la mort de Plotin déjà, son disciple Amélius avait transporté son école (Porphyre, *Vie de Plotin*, 2); cf. mon article de la *Revue des Études grecques* (*Jamblique et son école*), t. XXXII, 1919, p. 31 s.

4. *Ep.* 181 (61 H.), et 184 (40 H.), 417 A.

5. Cf. *Ep.* 184 (40 H.), 418 A. Sopatros le père fut exécuté par ordre de Constantin vers 330-336 et son fils homonyme mourut vers l'an 365 (Seeck, *BLZG*, p. 279).

6. Cf. E. Cumont, *l. l.*, p. 24.

*Lettre 181.*  
(61 H.)

Parvenu à Nicomédie, il tint à se rappeler au souvenir de ses amis d'Apamée, et c'est à Jamblique qu'il écrivit en premier lieu, adressant à ce « bien commun des Hellènes », à ce « grand ornement du monde », l'annonce de son arrivée et ses salutations en guise d'hommage pieux ; toute sa lettre, pleine des protestations d'une affection débordante, nous donne une idée de l'outrance verbale qui était de mode dans ces milieux exaltés. Aux yeux de son correspondant, Jamblique a les attributs et l'auréole d'un dieu sauveur des âmes ; il est bienfaisant comme les rayons du soleil ou comme une journée radieuse au plus beau mois du printemps. L'auteur de la lettre finit par solliciter humblement une réponse. Si Jamblique daigne lui adresser quelques mots, son élève croira entendre « la voix de Mercure, dieu de l'éloquence » ; il sentira « la main d'Esculape » se poser sur lui. — Cette première épître à Jamblique fut confiée à un certain Julien, garde du corps de l'empereur : natif d'Apamée, ce messenger retournait dans sa patrie et il prétendait connaître fort bien le divin maître à qui la lettre devait être remise<sup>1</sup>.

*Lettre 182.*  
(67 H.)

Il ne semble pas que Jamblique ait trouvé rien à reprendre à la vénération sentimentale dont il était l'objet, et il accorda la faveur qu'on lui demandait. Il répondit à son disciple qu'il était enchanté de le savoir de retour à Nicomédie. Pour notre sophiste, cette réponse de Jamblique fut comme « un message d'Apollon, comme un heureux présage et un commencement de bon espoir<sup>2</sup> ». Il s'empressa de remercier son maître et, pour expédier sa réponse, il se servit des bons offices d'un courrier récemment arrivé d'Apamée et obligé d'y rentrer en hâte. Peu après, le précepteur de ses enfants, un certain Antiochos, retournant chez lui, le sophiste profita de l'occasion pour remercier Jamblique une seconde fois. A cette missive, il joignit un billet plein de compliments pour Sopatros le père, son ancien condisciple<sup>3</sup>. De ces trois épîtres, la lettre à Sopatros est la seule qui nous ait été conservée (n° 182).

1. Cf. *Ep.* 184 (40 H.), 417 AB.

2. Cf. *ibid.*, 417 B.

3. Cf. *ibid.*, 417 C ss., et *Ep.* 182 (67 H.), Julien, ELF, p. 240, 5 ss.



*Lettre 183.*  
(60 H.)

Constatant sans doute que le moment était venu de renouer des relations avec la cour, Jamblique envoya alors en députation à Nicomédie ce même Sopatros, un des plus brillants de ses élèves<sup>1</sup>. Il lui remit naturellement une lettre pour son ami le sophiste et, dans cette lettre, il exprimait la crainte de voir son lointain correspondant finir par l'oublier<sup>2</sup>. Nous possédons la réponse du sophiste à ce message. Cette fois, pour exprimer la chaleur de son amitié, c'est de Sapho qu'il s'inspire : « Tu es venu et tu m'as affolé ! » La lettre qu'il a reçue lui a donné l'impression qu'il se retrouvait pendant quelques instants auprès de son maître adoré. Non, jamais il ne reniera son amour, jamais il ne laissera sa pensée s'éloigner de lui ! Il était malade depuis trois jours et il brûlait de fièvre ; soudain, on lui annonce qu'un homme est à sa porte avec une lettre de Jamblique. Aussitôt, écrit-il<sup>3</sup>, il ne se possède plus, il s'élançe, il oublie sa fièvre ; ou plutôt, effet merveilleux du message, sa fièvre a disparu. Il décachète le pli ; il le lit ; il le relit et le relit encore ; il le porte à ses lèvres<sup>4</sup>, il embrasse Sopatros, le cher messenger à qui il doit tout son bonheur. — Cette lettre passionnée fut expédiée sur-le-champ et notre auteur eut la délicate attention d'envoyer en même temps un mot au « divin Sopatros », le fils homonyme de l'envoyé de Jamblique, afin de lui dire combien son père avait été le bienvenu. Dans ce billet — qui ne nous a pas été conservé — l'épistolographe se donnait l'air de triompher parce qu'il possédait, dans la personne de Sopatros, « une sorte d'otage », destiné à remplacer auprès de lui Jamblique et ses amis<sup>5</sup>.

*Lettre 184.*  
(40 H.)

Après cela, il écrivit encore une fois ou deux à Jamblique, mais sans obtenir de réponse. Puis il reçut une lettre où le maître se plaignait de manquer de ses nouvelles. C'est alors

1. Sur le rôle joué par ce Sopatros auprès de Constantin, cf. Eunape, *Vit. Sophist.*, p. 462, 2 ss. éd. Didot.

2. Cf. *Ep.* 183 (60 H.), 446 C ss.

3. *L. l.*, 447 A ss., et *Ep.* 184 (40 H.), 417 D.

4. Cf. ci-dessus, p. 56, n. 2.

5. Cf. *Ep.* 184 (40 H.), 418 A.

que le sophiste lui adressa, en guise d'apologie, une longue épître (n° 184) où il énumère tous les messages qu'il a déjà envoyés à Apamée depuis son retour de Pannonie<sup>1</sup>. C'est grâce à cette énumération que nous avons pu reconstituer l'ordre chronologique des épîtres précédentes.

*Lettre 185.*  
(53 H.)

Jamblique finit par trouver longue l'absence de ses deux admirateurs. Il leur écrivit pour se plaindre du vide qu'il sentait autour de lui depuis qu'ils « avaient transporté avec eux tout l'Orient dans la Thrace ». Il souhaitait ou bien de les voir revenir en Syrie sans tarder, ou bien de partir à son tour d'Apamée pour aller les rejoindre. Toutefois, il reconnaissait lui-même les difficultés et les inconvénients pratiques d'un tel départ<sup>2</sup>. En réponse à ces amabilités, le sophiste envoya à Jamblique la lettre 185, écrite pendant le courant d'un hiver que lui et son compagnon Sopatros passèrent dans les campagnes, ou plutôt « dans les silos », comme il dit, du centre de la Thrace<sup>3</sup>.

*Lettre 186.*  
(41 H.)

Un peu plus tard, Jamblique fit à son élève l'honneur de lui envoyer une de ses œuvres. Il nous est malheureusement impossible de deviner laquelle. Ravi, le sophiste s'empressa de remercier son maître et, à son tour, il lui adressa un discours qu'à la demande de l'empereur, il avait composé récemment pour célébrer « le pont fameux qu'on avait jeté sur le détroit<sup>4</sup> ». Nous possédons la lettre (n° 186) qui accompagnait l'envoi.

*Lettre 187.*  
(34 H.)

A cet hommage d'auteur, Jamblique répondit par une lettre élogieuse : Le discours qu'il avait reçu était divin, et son auteur méritait de prendre place à la suite de Pindare,

1. *Ibid.*, 417 A-418 A.

2. *Ep.* 185 (53 H.), 439 A et D.

3. Cf. Démosthène, *Orat.* VIII, 45. — Il n'est question ni de cette lettre ni de la suivante dans l'*Ep.* 184, p. 417 A-418 A ; l'une et l'autre sont donc vraisemblablement postérieures à cette dernière.

4. Cf. Julien, *ELF*, p. 250, 6 s., et 252, 1 ss. Comme M<sup>me</sup> W. C. Wright (*l. l.*, p. 238, n. 2), je crois qu'il s'agit d'une déclamation (μελέτη) sur le passage de l'Hellespont par Xerxès.

de Démodocus et d'Orphée<sup>1</sup>, parmi les chantres illustres des plus nobles exploits. Notre lettre 187 exprime avec effusion la gratitude du disciple que le maître avait félicité en termes si grandiloquents.

De l'une à l'autre des lettres que nous venons de résumer, on peut remarquer que le ton s'élève; le lyrisme s'accroît et le style devient de plus en plus poétique et fleuri. Comparée aux autres, la première lettre (n° 181) de la série est assez simple. L'emphase augmente dans les deux suivantes, et toutes trois sont à leur tour dépassées par les dernières. Le début de l'épître 185 est fait d'une exclamation (« O Zeus ») dont on ne trouverait guère d'exemple parmi les seize cents lettres de Libanius, et que Julien s'excuse d'employer une fois, dans un passage où il affecte d'écrire avec « le lyrisme des rhéteurs<sup>2</sup> ». L'épître 186 va plus loin encore. L'auteur y répand à profusion les ornements de la prose d'art, avec toute cette recherche de symétrie et de cadence dont Grégoire de Nazianze n'admet l'emploi dans une lettre que lorsqu'on veut plaisanter<sup>3</sup>. Le sophiste n'est que la corde d'une lyre que le plectre de son maître fait résonner; il n'est que la voix d'un choriste obéissant à l'appel du rythme et se joignant à l'ensemble des exécutants<sup>4</sup>. Ainsi, la lettre 186 est une de celles où s'affirme le mieux la prédilection de notre auteur pour la musique et sa prétention d'assimiler le talent de l'écrivain à l'habileté technique d'un virtuose<sup>5</sup>. Quant à la dernière (n° 187), elle se termine par des souhaits de longue vie qui peuvent servir à la dater: Puisse Jamblique, pour le bonheur de l'univers, atteindre à la dernière limite de la vieillesse!

Après avoir parcouru le résumé de ces lettres, on voudra bien reconnaître qu'il faut rejeter le témoignage des manuscrits, quelque imposant qu'en soit le nombre, et refuser d'attribuer cette correspondance à Julien comme ils le font unanimement. L'empereur Julien n'était pas né lorsque

1. Cf. *Ep.* 187, 405 CD.

2. Ci-dessus, *Ep.* 33, p. 60 s.

3. *Ep.* 51, Migne, PG, XXXVII, 108 A.

4. *Ep.* 186 (41 H.), 421 B.

5. Cf. E. Norden, *Antike Kunstprosa*, Teubner, p. 429 s., etc.

Jamblique mourut<sup>1</sup>; il n'eut aucune attache particulière avec la ville d'Apamée et il ne passa jamais par Damas; jamais non plus il ne rencontra Sopatros, le disciple de Jamblique qui fut tué par ordre de Constantin<sup>2</sup>; il n'eut pas d'enfant en âge d'avoir un précepteur. Après avoir constaté combien ces lettres se font suite et même se confirment l'une l'autre une fois qu'elles sont présentées suivant leur ordre chronologique, on ne voudra plus y voir non plus des documents fabriqués après la mort de Julien<sup>3</sup>. Où le faussaire aurait-il trouvé l'idée de tout un cadre historique et géographique qui est si compliqué et si étranger à la vie du prince: un séjour à Damas et à Apamée, puis les pérégrinations d'un fugitif entraîné dans une débâcle depuis la haute Pannonie jusqu'au Bosphore, ensuite l'arrivée de Sopatros et un hiver passé avec cet ami dans les campagnes de la Thrace; d'autre part, cette Thrace, la patrie de Julien, donnée pour un pays barbare; Constantinople, la seconde Rome, passée sous silence, tandis que la Syrie apparaît comme le centre de l'hellénisme; et encore l'envoi à Jamblique d'un discours dont il n'y a aucune trace dans l'œuvre de Julien? Toutes ces particularités peuvent s'expliquer chez un disciple du maître qui dirigea l'école néo-platonicienne d'Apamée; mais elles seraient peu faites

1. Zeller déjà a réfuté ceux qui voulaient voir dans le destinataire de ces lettres le neveu homonyme du grand Jamblique; cf. F. Cumont, *l. l.*, p. 3 ss. — Quant au passage où l'on a cru que Julien mentionnait l'oncle et le neveu, le sens en est tout autre qu'on ne le pensait: cf. ci-dessus, p. 19, n. 1.

2. Ici aussi, une fausse lecture d'un passage de Julien — *Ep.* 98, p. 182, 21 (25 s.) — a longtemps égaré l'opinion en faisant croire que le prince avait rencontré un certain Sopatros à Hiérapolis en 363. Il suffit de se reporter à la tradition manuscrite pour constater l'erreur, comme E. von Borries entre autres l'a fait (*Pauly-Wissowa RE*, X, 81, 47 ss.; il ne se trompe qu'en disant que j'introduis le mot ἐγένετο, alors qu'il nous est donné par le manuscrit).

3. C'est l'hypothèse de J. Geffcken (*Kaiser Julianus*, p. 145) qui, reprenant la thèse mentionnée ci-dessus n. 1, considère que les lettres sont adressées censément à Jamblique II, et qu'elles ont été rédigées, soit par ce personnage lui-même, désireux de se faire valoir, soit par un autre qui, après la mort de Julien, voulait mettre en relief les personnalités de son entourage, afin de rehausser ainsi le prestige de l'empereur lui-même. La vérité est plus simple que cet échafaudage de conjectures.

pour accréditer des apocryphes destinés à figurer parmi les ouvrages de l'empereur ; jamais on n'aurait vu un faussaire aussi ignorant ou aussi malavisé.

Une dizaine de lettres que M. Cumont revendique pour notre sophiste anonyme (*n<sup>os</sup> 188-197*) sont tellement vides de sens que l'on n'y découvre pas la moindre allusion aux faits et gestes de leur auteur ; leur inauthenticité, parce qu'elle n'a pu être démontrée au moyen d'arguments empruntés à l'histoire ou à la chronologie, a paru d'abord quelque peu contestable. Pourtant, le style y est absolument pareil à celui des lettres à Jamblique, à Sopatros et à Sarapion, et c'est la parfaite homogénéité de ce style — si personnel dans ce qu'il a de particulièrement alambiqué — qui a fini par ébranler l'opinion traditionnelle et a empêché jusqu'ici toute contradiction sérieuse. On trouvera au bas des pages de notre édition<sup>1</sup> la longue série des ressemblances d'expressions, de tournures, de phrases, d'idées ou de composition qui nous ont paru les plus significatives. Je n'invoquerai ici, à titre d'exemple, que le cas de la lettre 194 (19 H.) à Hécébole. Longue de deux pages, cette missive se résume en deux lignes : « Mes lettres ont moins de prix que les tiennes ; tu perds donc au change ; écris-moi néanmoins ». Pour agrémenter un thème aussi ressassé, le sophiste s'avise de comparer ses lettres à de l'argent et celles de son correspondant à de l'or, puis, mis en veine par une si brillante trouvaille, il cite Pindare, Homère, Sapho avec l'histoire de Diomède et de Glaukos et il s'évertue à prouver que la supériorité de l'or sur l'argent n'est qu'une chimère. Relisons l'épître 180 (= 24 H.) à Sarapion : nous y trouverons sur les mérites de la figue un étalage d'érudition tout aussi charlatanesque. Si l'on veut d'autres exemples encore, que l'on compare le début de la lettre 195 (à Helpidius) avec celui de la lettre 182 (à Sopatros) ; ou bien encore les premiers mots de la lettre 188 (à Georges) et le commencement de la lettre 183 (à Jamblique), et l'on verra notre auteur se répéter avec une pitoyable stérilité d'imagination. Ailleurs il y a mieux : c'est une même phrase qui reparaît sans variante dans deux épîtres<sup>2</sup>.

1. Julien, ELF, p. 256-266 ; cf. F. Cumont, *l. l.*, p. 13 ss., où figurent des relevés plus détaillés et plus complets.

2. Cf. ci-dessous, p. 246, n. 3.

Les exemples invoqués pour établir que ces lettres 188-197 sont toutes du même auteur que les épîtres à Sarapion, à Sopatros et à Jamblique (n<sup>os</sup> 180-187), tirent leur force probante du peu d'étendue des textes qui ont suffi pour les fournir : ils ne comptent qu'une trentaine de pages environ. Il n'est pas inutile de noter que, dans ces deux séries d'épîtres, en partie fort courtes, on rencontre mainte fois les mêmes mots avec les mêmes sens caractéristiques<sup>1</sup> ; que les expressions poétiques figurent de part et d'autre dans les mêmes proportions, ainsi que les noms des poètes cités<sup>2</sup> ; que l'on y découvre, d'un bout à l'autre, certaines manies bien individuelles, alors que rien de pareil ne nous frappe chez les autres écrivains contemporains<sup>3</sup>.

En réalité, toutes ces lettres sont l'œuvre d'un seul et même épistolographe qui crut faire œuvre d'artiste et qui vécut sous Constantin. Certes, comme Julien, ce sophiste admire Jamblique et il est imbu de toutes les croyances d'un néoplatonisme décadent : l'amour de l'hellénisme et le culte de ses dieux sauveurs, Hermès, Esculape et Hélios, lui fournissent les seules idées sérieuses dont on trouve la trace dans son intarissable verbiage. Pour le reste, entre Julien et lui, on n'aperçoit que des contrastes : mentalité, prétentions, tout diffère entre eux, et le style surtout. Si, au lieu de dresser des statistiques portant sur l'emploi des prépositions, des adverbes et des moindres particules, W. Schwartz<sup>4</sup> avait observé le caractère des lettres ainsi que les préjugés et l'idéal esthétique qui s'y révèlent, il aurait sans doute remarqué

1. Entre autres le verbe *μνηστεύω* ; cf. ci-dessous, p. 248, n. 3.

2. Pindare et Sapho y sont nommés ou cités chacun quatre fois, c'est-à-dire beaucoup plus fréquemment que chez Julien ; cf. Julien, ELF, *Index nominum*, s. v.

3. Par exemple l'emploi d'expressions pléonastiques du genre de *οἷον ἐὶ δίκην ep. 180, 393 C ; ep. 183, 447 B ; ep. 189, 440 D ; ep. 194, 387 C ; ὡσπερ δίκην ep. 187, 406 C ; ὡσπερ νόμῳ ep. 180, 392 D ; οἷον ἀντὶ ep. 184, 417 A* ; le sophiste affectionnait singulièrement les verbes composés de *ἀντι-* (*ἀνθαρωόζω, ἀνταδικέω, ἀντιδίδωμι, ἀντιδωρέσμαι*, etc., etc.). Cf. les tableaux laborieusement dressés par Schwartz (v. ci-dessous la note 4), sans qu'il ait su voir comment il fallait les interpréter.

4. *De Vita et scriptis Iuliani imp.*. Diss., Bonn, 1888, p. 22 ss. ; cf. *Philologus*, LI, 1892, p. 628 ss.

l'unité de ce style précieux et presque ridicule et il aurait conclu comme nous. Même dans ses lettres, Julien a la pensée pleine de Platon; l'auteur des épîtres à Jamblique mentionne Platon à peine une fois. Il ne songe qu'à se montrer artiste en beau langage, tandis que Julien prétend avoir dans sa correspondance la brièveté d'un homme d'action. Le prince se moque quelque part des rhéteurs de bas étage qui, n'ayant rien à dire, font intervenir à tout propos Délos, Lété, le chant des cygnes et leur écho dans les bois, les prairies couvertes de rosée, le parfum des fleurs et le printemps<sup>1</sup>; bref, il ridiculise justement ceux qui ont les travers de notre sophiste anonyme et il admire la forme élégante et claire de son ami Libanius. L'autre, au contraire, tout capable qu'il est de tourner à l'occasion des billets pleins de grâce, tombe trop souvent dans le pathos des asianistes. Pour lui, comme pour Himérius et les sophistes de son école, un écrivain est un « mélode », un discours est un chant. Nous trouvons d'un côté, sous l'exubérance et le maniérisme de la forme, une complète indigence d'idées, d'incessantes répétitions de tournures et de formules, une accumulation fastidieuse de flatteries et de lieux communs<sup>2</sup>; par contre, on ne lit pas une seule épître de Julien où il ne parle de quelque affaire sérieuse, où il ne nous donne des détails sur ce qu'il veut et ce qu'il fait. Son style, malgré ses réminiscences littéraires, est relativement simple; il abuse peut-être des citations, mais il n'a pas de ces comparaisons mythologiques insipides que l'épistolographe se plaît à multiplier et à développer en longues périodes. Que l'on parcoure par exemple la série des billets d'invitation que le prince envoya à ses partisans après la mort de Constance pour les engager à venir le rejoindre à la cour (n<sup>os</sup> 29 et 31 ss.), et l'on remarquera la précision des instructions ou des raisons qu'il donne sans que jamais son amabilité dégénère en phraséologie.

Un critique fort judicieux d'ordinaire a prétendu jadis que Julien savait, à l'occasion, s'exprimer avec la verve

1. Cf. ci-dessus p. 3 et *Orat.* VII, 236 AB.

2. En 1704 déjà, Henri Dodwell faisait observer ce contraste (*Exercitationes duae*, Londres, p. 187). Il fut moins heureux dans ses dissertations sur les lettres de Phalaris.

« extravagante » qui nous paraît caractériser notre sophiste, et il invoquait à titre d'exemple le texte d'une des lettres authentiques<sup>1</sup>. Mais on n'avait pas reconnu alors que ce morceau n'est qu'un post-scriptum où le prince s'amuse à imiter un billet de Marc-Aurèle à Fronton. Il suffit de rattacher ce post-scriptum à la lettre (n° 97) qu'il terminait<sup>2</sup>, pour voir que l'exemple ne compte pas, ou plutôt que l'argument se retourne contre les conclusions qu'il devrait appuyer. Entre le texte complet de cette lettre de Julien et les épîtres du sophiste anonyme, on remarque une fois de plus le contraste que nous venons de noter.

Les lettres que nous attribuons au correspondant de Jamblique ont dû, si nous ne nous trompons, former d'abord une série continue dans la collection d'épîtres de Julien où elle se sont introduites. Nos manuscrits sont trop récents et ils dérivent de trop d'éditions diverses, abrégées puis entremêlées, pour avoir pu conserver cette disposition primitive. Ils semblent pourtant en présenter aujourd'hui encore certaines traces<sup>3</sup>.

1. Le n° 14 de l'éd. Hertlein = notre n° 97, p. 178, 12 (14 ss.); cf. Wilmer Cave Wright (*The emperor Julian's relation to the new Sophistic etc.*, Londres, 1896, p. 100, n. 1) qui, à présent, admet dans sa traduction des œuvres de Julien (*l. l.*, t. III, p. 185, n. 2) que le prince puisse avoir lu la lettre de Marc-Aurèle à Fronton citée ci-dessus p. 178, n. 6.

2. Cf. p. 178.

3. Le groupe si important VTB par exemple permet de reconstituer la série : 187 (34 H.) à Jamblique, 188 (8 H.) à Georges, puis 190 (15 H.) et 191 (16 H.) à Maxime, 193 (18 H.) à Eugène, 194 (19 H.) à Hécébole, enfin (d'après B seul) trois lettres à Jamblique : 181 (61 H.), 183 (60 H.) et 186 (41 H.). — La nombreuse famille de manuscrits désignée par le sigle f réunit de même 187 (34 H.) et 188 (8 H.), ainsi que les deux lettres à Maxime ; on n'y trouve d'ailleurs aucune lettre authentique. — Et encore les manuscrits AΠNOQRE semblent dériver d'une série initiale 186 (41 H.), 193 (18 H.), 191 (16 H.), 196 (28 H.) et 195 (57 H.) ; le précieux *Parisinus* E réunit 186 (41 H.), 185 (53 H.), 184 (40 H.), puis 191 (16 H.), 189 (54 H.), 193 (18 H.), enfin 195 (57 H.), 196 (28 H.), 190 (15 H.) et 187 (34 H.) ; de même Q (f. 221 ss.) : 181 (61 H.), 193 (18 H.), 191 (16 H.), ... 195 (57 H.) et 190 (15 H.) ; enfin L : 186 (41 H.), 192 (73 H.), ... 184 (40 H.), 182 (67 H.), ... 181 (61 H.), 185 (53 H.), ... 193 (18 H.), ... 191 (16 H.), 187 (34 H.), ...



*Lettres 190-191.* Nous possédons une lettre authentique de Julien à Maxime d'Éphèse (n° 26) : il suffit de la rapprocher des épîtres 190 et 191<sup>1</sup> pour constater qu'elle est d'un autre homme. D'un côté, ce sont des nouvelles précises, des récits d'incidents et d'impressions de voyage (désenchantements, impatiences, craintes et joies), des appels aux dieux, des promesses ou des demandes qui se succèdent sans laisser au lecteur le temps de respirer ; de l'autre c'est l'oiseux et pédant bavardage dont le correspondant de Jamblique est coutumier, avec quelques-uns des thèmes qui ont le don d'inspirer sa verve. Il est vrai, la légende du Rhin — un lieu commun<sup>2</sup> — citée pareillement dans une de ces lettres à Maxime (n° 191) et dans un discours de Julien, a si vivement impressionné certains critiques qu'ils ont cru devoir respecter malgré tout l'attribution traditionnelle de ces deux lettres (190-191) à Julien, comme si la légende avait été découverte par le jeune César au cours de ses guerres germaniques. Par égard pour les doutes qui pourraient subsister chez certains lecteurs, j'ai traduit ici ces

*Lettres 195-197.* deux morceaux. J'y joins les lettres 195-197. Leur brièveté en effet pourrait inspirer des défiances à l'égard de tout jugement porté sur leur authenticité. Ceux qui se demanderaient s'il est possible de reconnaître un style et un homme en si peu de lignes, trouveront la réponse à leur scrupule dans les notes placées sous le texte. On lira donc dans ce volume, après toutes les lettres qui peuvent contribuer à faire connaître Julien, quelques-unes de celles qui l'ont fait méconnaître.

197 (32 H.), 196 (28 H.), 188 (8 H.), etc. — C'est en nous basant sur l'ordre suivi chez ces divers représentants de la tradition manuscrite que nous avons constitué la série de nos numéros 188-197 (cf. *Recherches*, p. 148, table I).

1. Le destinataire de ces lettres — appelé dans les manuscrits tantôt « Maxime le philosophe », tantôt Maxime tout court — est-il réellement Maxime d'Éphèse ? Nous avons montré (Julien, ELF, p. 258 s.) qu'il pouvait être tout aussi bien Maxime de Byzance, rhéteur ou philosophe qui fut le père d'un certain Euclide, apparemment lui aussi l'un des correspondants du sophiste anonyme (cf. *ibid.*, p. 261).

2. Cf. ci-dessous, p. 247, n. 3 et 4.

## LETTRES INAUTHENTIQUES

---

190 [ep. 15].

(Introduction, p. 245).

JULIEN A MAXIME, PHILOSOPHE

Alexandre de Macédoine couchait, dit-on, avec les poèmes d'Homère sous son chevet<sup>1</sup>, afin d'avoir près de lui, la nuit comme le jour, ses préceptes guerriers. De même, tes lettres sont pour nous comme des remèdes « péoniens<sup>2</sup> » ; nous dormons auprès d'elles, et nous ne cessons de les relire comme si elles étaient encore de fraîche date et venaient d'arriver en nos mains. Si donc tu veux, par un commerce de lettres, nous procurer une image de ta présence, écris et ne cesse pas un instant de le faire<sup>3</sup>, ou plutôt viens, s'il plaît aux dieux, et songe que, durant ton absence, nous ne croyons vivre que lorsqu'il nous est donné d'avoir sous les yeux quelqu'un de tes écrits<sup>4</sup>.

1. « Estimant et nommant l'*Illiade* provision de voyage pour la vertu guerrière, ... il la gardait toujours avec son poignard sous son chevet » (Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 8, 2).

2. C'est-à-dire « salutaires » ; Péon, chez Homère, est le médecin qui guérit les blessures des dieux.

3. On retrouve la même tirade intégralement dans une des lettres du correspondant de Jamblique (à Hécébole, n° 194 = 19 H., 387 D), et partiellement dans une autre (à Jamblique, n° 184 = 40 H., 419 D); cf. Julien, ELF, p. 265, 9 et 248, 9.

4. Cf. la lettre 187 (34 H.) à Jamblique, p. 405 B; Julien, ELF, p. 253, 13 ss.

EPISTULAE SPURIAE

190 [ep. 15].

Ἰουλιανὸς Μαξιμῷ φιλοσόφῳ.

383

Ἀλέξανδρον μὲν τὸν Μακεδόνα τοῖς Ὀμήρου ποιήμασιν  
 5 ἐφυπνώττειν λόγος, ἵνα δὴ καὶ νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν αὐ-  
 τοῦ τοῖς πολεμικοῖς ὁμιλῇ συνθήμασιν· ἡμεῖς δέ σου ταῖς  
 ἐπιστολαῖς ὥσπερ παιωνίοις τισὶ φαρμάκοις συγκαθεύδο-  
 μεν, καὶ οὐ διαλείπομεν ἐντυγχάνοντες ἀεὶ καθάπερ νεα- b  
 ραῖς ἔτι καὶ πρῶτον εἰς χεῖρας ἠκούσας. Εἴπερ οὖν ἐθέ-  
 10 λεις ἡμῖν εἰκόνα τῆς σῆς παρουσίας τὴν ἐν τοῖς γράμμασιν  
 ὁμιλίαν προξενεῖν, γράφε καὶ μὴ λῆγε συνεχῶς τοῦτο πράτ-  
 των· μᾶλλον δὲ ἦκε σὺν θεοῖς, ἐνθυμούμενος ὡς ἡμῖν γ'  
 ἕως ἂν ἀπῆς οὐδὲ ὅτι ζῶμεν εἰπεῖν ἔστιν, ἢ ὅτε μόνον τοῖς  
 παρὰ σοῦ γραφομένοις ἐντυχεῖν ἔξεστιν.

\*7 παιωνίοις τισὶ φαρμάκοις Suidas s. v. Παιώνιον.

T BΔ' = r V LY [Y incipit 9 Εἴπερ] = g E ΓΘJK = f  
 Q NO = b

3 Ἰουλιανὸς om. TYEΘKQb || Μαξιμῷ: ἰαμβλίχῳ L || φιλοσόφῳ  
 om. rg || 5 νύκτωρ Qb: νύκτα cett. || 6 ὁμιλεῖ TK ὁμιλοῖη Hercher;  
 an ὁμιλοῖ? || 7 παιωνίοις Suidas: πα...οῖς T παιονίοις L παιωνεῖοις  
 cett. || 9 πρῶτον εἰς: πρὸς L || 10 ἡμῖν om. Q || 11 προξενεῖν ὁμιλίαν  
 transp. Ef || γράφων ἢ ante πράττων add. Q || 12 δὲ ἦκε: δ' αἰεὶ b ||  
 ἐν οὗ ante ἐνθυμούμενος add. b || 12/13 γ' ἕως ἂν Vf: ἕως γ' ἂν r ἕως  
 ἂν Tg γε ἂν Q γ' ἕως Eb || 13 ἢ ὅτε μόνον (evan. in T) codd.: εἰ μὴ  
 ὅσον Hercher || 14 ἐντυχεῖν ἔξεστιν: ἐντυγχάνομεν Q om. b.

191 [de. 16].

(Introduction, p. 245.).

JULIEN A MAXIME, PHILOSOPHE

La légende veut que l'aigle, pour éprouver la légitimité de sa nichée, emporte vers l'éther ses petits encore sans plumes et les approche des rayons du soleil, dans la pensée que le témoignage du dieu lui fait connaître les vrais enfants dont il est le père, et les bâtards dont il doit se séparer<sup>1</sup>. Nous autres, c'est à toi que nous soumettons nos discours<sup>2</sup> comme à Hermès le dieu de l'éloquence. S'ils supportent le rayon de ton regard, à toi de juger s'ils peuvent prendre leur vol vers les autres hommes ; sinon, jette-les n'importe où<sup>3</sup> comme étrangers aux Muses, ou bien noie-les dans un fleuve comme des bâtards. Le Rhin, certes, ne fait point tort aux Celtes lorsqu'il entraîne au fond de ses tourbillons leurs enfants illégitimes, comme le vengeur qui convient à l'adultère ; par contre, s'il en est où il reconnaît une naissance pure, il les fait surnager sur ses flots et les remet dans les mains de leur mère tremblante comme un témoignage irrécusable<sup>4</sup> d'un hymen chaste et sans reproche auquel il accorde, dans le salut de l'enfant, sa digne récompense.

1. On trouve une allusion à la même croyance dans une des lettres à Jamblique (184 = 40 H.), p. 418 D ; cf. Élien, *Nat. animal.*, II, 26 et IX, 3, etc.

2. Les premiers discours de Julien datant de l'époque où il était César, il est difficile de croire qu'il aurait pu écrire cette lettre avant de partir pour l'Occident.

3. « Rejette-les au loin », dit Grégoire de Nazianze dans des vers (*Carm.* II, 2, 4, v. 142 s. = Migne PG, XXXVII, 1516) où la légende de l'aigle et celle du Rhin figurent côte à côte comme dans notre épître et CAG, xviii, pars 1, p. 125, 23 ss.

4. On retrouve chez Julien (*Orat.* II, 81 D) la même expression qu'ici (ἀδέξατος). Il ne s'agit là, sans doute, que d'un lieu commun ; cf. Wright, p. 211 ; *Anthol. Palat.*, IX, 125 ; Nonnus, *Dionys.*, 23, 94 ss. ; CAG, xviii, 1, p. 125, 30 ss., etc.

191 [ep. 16].

Ἰουλιανὸς Μαξίμῳ φιλοσόφῳ.

383 c

Ὁ μὲν μῦθος ποιεῖ τὸν αἰτόν, ἐπειδὴν τὰ γνήσια τῶν  
 κυημάτων βασανίζῃ, φέρειν ἄπτιλα πρὸς τὸν αἰθέρα καὶ  
 5 ταῖς Ἡλίου προσάγειν ἀκτίσιν, ὥσπερ ὑπὸ μάρτυρι τῷ θεῷ  
 πατέρα τε ἀληθοῦς νεοττοῦ γινόμενον καὶ νόθου γονῆς  
 ἀλλοτριούμενον· ἡμεῖς δέ σοι καθάπερ Ἑρμῆ λογίῳ τοὺς  
 ἡμετέρους λόγους ἐγχειρίζομεν. Κἂν μὲν ὑπομείνωσι τὴν d  
 σὴν ἀκτίνα, ἐπὶ σοὶ τὸ κρίναι περὶ αὐτῶν εἰ καὶ πρὸς  
 10 τοὺς ἄλλους εἰσὶ πτήσιμοι· εἰ δὲ μή, ῥίψον εἰκὴ καθάπερ  
 Μουσῶν ἀλλοτρίους, ἢ ποταμῷ κλύσον ὡς νόθους. Πάντως  
 οὐδὲ ὁ Ῥήνος ἀδικεῖ τοὺς Κελτούς, δς τὰ μὲν νόθα τῶν  
 βρεφῶν ὑποβρύχια ταῖς δίναις πέμπει, καθάπερ ἀκολάστου  
 λέχους τιμωρὸς πρέπων· ὅσα δ' ἂν ἐπιγνῶ καθαροῦ σπέρ-  
 15 ματος, ὑπεράνω τοῦ ὕδατος αἰωρεῖ καὶ τῇ μητρὶ τρεμούση  
 πάλιν εἰς χεῖρας δίδωσιν, ὥσπερ ἀδέκαστόν τινα μαρτυ- 384  
 ρίαν αὐτῇ καθαρῶν καὶ ἀμέμπτων γάμων τὴν τοῦ παιδὸς  
 σωτηρίαν ἀντιδωρούμενος.

\*13 καθάπερ — 14 πρέπων *Lexic. Vindob. s. v. Πρέπων.*

T BΔ=r V LY=g ΓΘJK=f A E Q R NO=b

2 Ἰουλιανὸς μαξίμῳ φιλοσόφῳ L: μαξίμῳ φιλοσόφῳ YAQRb μαξίμῳ E  
 τῷ αὐτῷ (scil. Μαξίμῳ φιλοσόφῳ) TVf τῷ αὐτῷ (scil. Μαξίμῳ) r || 4  
 αἰθέρα: ἀἴρα (sic) E ἀέρα AQRb || 5 ἀκτίσι προσάγει ὡς ὑπὸ R || 6 ἀληθινοῦ  
 R ἀληθῶς Q || νεοττοῦ om. Q || 8 λόγους om. Δ || ἐγχειρίζομεν λόγους  
 transp. B || 8 Κἂν μὲν — 11 νόθους om. Y || 8 μὲν: μή L || 8/9 τὴν σὴν  
 ἀκτίνα AQRb et B (qui γρ. τὴν ἀκοὴν τὴν σὴν in marg. manu prima,  
 ut vid., scripsit): τὴν ἀκτίνα E τὴν ἀκοὴν τὴν σὴν TΔVlf || 9 σοὶ τὸ:  
 τοσοῦτον R || πρὸς: κατὰ R || 10 εἰσὶ: εἰσὶ που T || εἰκὴ T et, εἰ et ἢ  
 e corr. prima manu facta, Γ; ἐκεῖ cett. || 13 ὑποβρύχια ταῖς δίναις  
 πέμπει TrVgf et, πέμπει om., A: ταῖς δίναις ὑποβρύχια ποιεῖ EQRb ||  
 14 λέχους: βρέφους Q || γνῶ R || 16 ὥσπερ: ὡς R || 18 δωρούμενος  
 QR.

195 [ep. 57].

*(Introduction, p. 245.)*

## JULIEN A HELPIDIUS, PHILOSOPHE

Une lettre, si courte qu'elle soit<sup>1</sup>, peut faire grand plaisir, lorsqu'on mesure la bienveillance de celui qui l'écrit non pas à la petitesse de son épître, mais bien à la grandeur de son âme. Si donc tu trouves un peu brèves les salutations que je t'adresse maintenant, ne juge pas d'après cela l'affection qui s'y exprime, mais, connaissant l'étendue de mon amitié pour toi, pardonne à la concision de ma lettre, et n'hésite pas à me répondre en aussi peu de mots. Tout don venant de toi, si petit qu'il soit, maintient en nous le discernement du bien tout entier.

196 [ep. 28].

*(Introduction, p. 245.)*JULIEN A GRÉGOIRE, GOUVERNEUR<sup>2</sup>

Rien qu'un petit billet de ta main suffit pour me procurer<sup>3</sup> l'occasion d'un grand plaisir. Aussi, en échange de la vive joie que m'a causée ta missive, je t'envoie à mon tour la pareille, estimant que, entre camarades, ce n'est pas par la longueur des épîtres, mais bien par la grandeur du dévouement que doivent se payer les retours d'amitié.

1. Cf. le début de la lettre à Sopatros (n° 182; Julien ELF, p. 240).

2. Comme nous ne savons rien de ce Grégoire, la traduction du titre (ἡγεμόν) est incertaine.

3. Sur le sens du verbe μνηστεύω dans les lettres du correspondant de Jamblique (*Ep.* 180 = 24 H., 390 C : ἀρχοῦσαν ἡδονὴν μνηστεύων; *Ep.* 186 = 41 H., 421 A), cf. P. Thomas, *Revue belge de philologie et d'histoire*, I, 1922, p. 25.

## 195 [ep. 57].

Ἰουλιανὸς Ἐλπιδίῳ φιλοσόφῳ.

Ἔστι καὶ μικροῦ γράμματος ἡδονὴ μείζων, ὅταν ἢ τοῦ 442 d  
γράφοντος εὖνοια μὴ τῆ τῆς ἐπιστολῆς μικρότητι μᾶλλον  
5 ἢ τῷ τῆς ψυχῆς μεγέθει μετρήται· εἰ δὲ δὴ καὶ νῦν ἐν  
βραχεῖ τὰ τῆς προσρήσεως ὑφ' ἡμῶν γένηται, μηδ' οὕτω  
τὸν ἐπ' αὐτοῖς πόθον τεκμηριώσῃ, ἀλλ' εἰδὼς ἐφ' ὅσον ὁ  
παρ' ἡμῶν ἔρωσ ἐπὶ σοὶ τέταται, τῆ μὲν τοῦ γράμματος  
βραχύτητι συγγνώμην νέμε, τοῖς ἴσοις δὲ ἡμᾶς ἀμείβεσθαι 443  
10 μὴ κατόκνει. Πᾶν γὰρ ὅ τι ἂν διδῶς, κἂν μικρὸν ᾦ, παντὸς  
ἀγαθοῦ γνῶρισμα παρ' ἡμῖν σώζει.

## 196 [ep. 28].

Ἰουλιανὸς Γρηγορίῳ ἡγεμόνι.

Ἐμοὶ καὶ γράμμα παρὰ σοῦ μικρὸν ἀρκεῖ μεγάλης ἡδο- 402 c  
15 νῆς πρόφασιν μνηστεύσαι. Καὶ τοίνυν, οἷς ἔγραψας ἄγαν  
ἡσθεῖς, ἀντιδίδωμι καὶ αὐτὸς τὴν ἴσην, οὐ τῷ τῶν ἐπιστο-  
λῶν μήκει μᾶλλον ἢ τῷ τῆς εὐνοίας μεγέθει τὰς τῶν ἐταί-  
ρων φιλίας ἐκτίνεσθαι δεῖν κρίνων.

[2-11] LY = g E Q R

[13 sq.] BΔ = r V C L R E

2 Ἰουλιανὸς L: om. cett. || ἐλπιδίῳ φιλοσόφῳ EQR: ἀρποκρατίωνι L  
τῷ αὐτῷ Y (ubi hae litterae epistulam 183 [ELF p. 240 sq.] Iambli-  
cho missam sequuntur) || 4 σμικρότητι Q σμικρότιτι E || 5 μετρήται Y:  
μετρεῖται LQR στερῆται E || 5/6 ὑφ' ἡμῶν τὰ τῆς προσρήσεως ἐν βραχεῖ  
(ἐν βραχεῖ: ἐν αὐτῇ L) transp. g || ἐν βραχεῖ: βραχέα E || 6 γενήσεται  
L γεγένηται Hertlein || μηδ': μὴ EQ || 8 παρ' ἡμῖν g || ὡς καὶ ante  
ἐπὶ add. R || τέταται: τέτευχται Q || 9 ἴσοις: σοῖς R || 10 ἂν: αἰὲ R ||  
11 παρ' ἡμῶν R.

13 titulum om. CR || Ἰουλιανὸς om. rE || Γρηγορίῳ ἡγεμόνι:  
λούπῳ (sed praecedentem ep. [scil. ep. 197; cf. infra adn. ad  
p. 249, 2] Ἰουλιανὸς γρηγορίῳ inscribit) L || 14 δῶμα περὶ σοῦ C || 15  
Καὶ om. rL || ἄγαν om. C || 17 μᾶλλον ἢ: ἀλλὰ R || 17/18 ἐτέρων BC ||  
18 φιλίας om. L || ἐκτίνεσθαι codd., corr. Heyler.

197 [ep. 32].

JULIEN A LUCIEN, SOPHISTE

Et j'écris et je prétends être payé de retour<sup>1</sup>. Si je te fais tort en t'envoyant continuellement des lettres, fais-moi tort de ton côté, je t'en prie, en me traitant de même.

1. Cf. l'Ep. 181 à Jamblique, 449 D ; Julien, ELF, p. 239, 10 s.

---



## 197 [ep. 32].

Ἰουλιανὸς Λουκιανῷ σοφιστῇ.

Καὶ γράφω καὶ ἀντιτυχεῖν ἀξιῶ τῶν ἴσων. Εἰ δὲ ἀδικῶ 404 d  
 συνεχῶς ἐπιστέλλων, ἀνταδικηθῆναι δέομαι τὰ ὅμοια  
 5 παθῶν.

---

BΔ = r V L

2 Ἰουλιανὸς λουκιανῷ σοφιστῇ V: Ἰουλιανὸς γρηγορίῳ (cf. adn. ad p. 248, 13) L δοσιθέῳ e titulo sequentis ep. (scil. ep. 200; cf. p. 228) huc illatum, sed a rubricatore expunctum Δ om. B || 3 prius καὶ habent rL cum margine abscissum est, ut vid., in V || 4/5 τῶν ὁμοίων παθῶν V.

---

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES DESTINATAIRES DES LETTRES

---

- Aèce, 39, 65.  
 Alexandrins, 40-44, 67, 69,  
     121 ss., 187, 188 ss.  
 Alypius, 5 s., 15 s., 128.  
 [Argiens], 219 ss., 222.  
 Aristoxène, 79, 84.  
 Arsace, grand prêtre de Galatie,  
     98 s., 144.  
 Atarbius, 94 s., 143.
- Basile, 37, 59.  
 Bostréniens, 124 ss., 193.  
 Byzacéniens, 40, 66.
- Callixéna, prêtresse, 82 s., 90.  
 Carie (gouverneur de la), 101 s.,  
     130, 149 ss.  
 Celse d'Antioche, 30, 108.  
 Chrysanthe, 30, 32 s.  
 Constance II, 8 ss., 23 ss., 28, 30,  
     34 s., 39, 42, 61, 64 s., 67 ss.,  
     85, 107, 112, 124, 129, 183  
     n. 1, etc.  
 Corinthiens, 51.  
 Cyllénus, 29.  
 Cyzique (cité de), 124.
- Denys, v. Nilus.  
 Diogène, 228.  
 Donatistes, 128.  
 Dosithée, 228.
- Ecdicius, préfet d'Égypte, 117 ss.,  
     121, 123, 185, 186, 192.  
 Édesséniens, 127 s., 196.  
 Elpidius, v. Helpidius.  
 Euclide, philosophe, 234.  
 Eugène, philosophe, 234.  
 Eumène, condisciple de Julien,  
     5, 14.  
 Eustathe, 37 s., 61 ss.  
 Eustochius, 39, 65.  
 Euthère, grand chambellan, 9,  
     34 s., 55.  
 Euthymélès, tribun, 217.  
 Évagrius, 2, 12, 54.
- Gallus, 1.  
 Georges, 234.  
 Grégoire, gouverneur, 234, 248.
- Hécébole, 234.  
 Helpidius, philosophe, 234, 248.  
 Hermogène, ex-préfet d'Égypte,  
     37, 60.  
 Himérius, rhéteur, 30.  
 Himérius, préfet d'Égypte, 229.
- Jamblique, 19, 129, 182, 210,  
     214, 233 ss.  
 Juifs, 128 s., 197.  
 Julien, oncle de l'empereur, 33 s.,  
     55, 81 s., 87, 109.

- Lacédémoniens, 28.  
 Léontius, garde du corps, 205.  
 Libanius, 1, 2 ss., 11, 29, 93 s.,  
 106-117, 124 s., 175-184.  
 Lucien, sophiste, 234, 249.
- Maxime d'Ephèse, 31 ss., 35, 52,  
 100, 102, 107, 109, 112, 130,  
 148, 152 n. 2, 166 n. 1, 245.  
 Maxime, philosophe, 234, 245,  
 246, 247.  
 Maximin (inconnu), 10, 26.  
 Médecins publics, 49, 76 s.  
 Mélitta, femme de Chrysanthe,  
 33.
- Nilus-Denys, 92 ss., 133 n. 1,  
 136, 179.  
 Nisibéniens, 95, 127.  
 Novatiens, 128, 193 n. 2.
- Oribase, 8, 20, 41.
- Pharianus, condisciple de Julien,  
 5, 14.
- Philippe de Cappadoce, 38 s.,  
 63.  
 Photin, évêque de Sirmium, 105,  
 174  
 Plutarque, 206.  
 Porphyre, directeur général des  
 finances, 118, 184.  
 Priscus, 6 s., 18 ss., 30, 33,  
 110, 112 s., 176.  
 Professeurs, 44 ss., 72 ss.  
 Prohaerésius, 36 s., 45, 58.
- Sarapion, 232.  
 Sarrasins, 183.  
 Sénat de Rome, 28.  
 Sopatros d'Apamée, 182, 234,  
 235 ss.
- Thémistius, 1, 35.  
 Théodora, prêtresse, 99 s., 147.  
 Théodore, grand prêtre, 35 s.,  
 56, 99, 102 ss., 151.  
 Thraces, 48 s., 76.
- Zénon l'archiâtre, 41, 66.

# CONCORDANCES

---

## A. LETTRES.

MERTLEIN	HERCHER	HEYLER	BIDEZ-CUMONT
—	—	—	—
1		1	206
2	1	2	31
3	2	3	96
4	3	4	78
5	4	5	85
6	5	6	112
7	6	7	83
8	7	8	188
9	8	9	107
10	9	10	60
11	10	11	54
12	11	12	32
13	12	13	28
14	13	14	97
15	14	15	190
16	15	16	191
17	16	17	14
18	17	18	193
19	18	19	194
20	19	20	41
21	20	21	81
22	21	22	152
23	22	23	33
24	23	24	180
25	24	25	204
25 b	63	64	75 b

CONCORDANCES

253

HERTLEIN	HERCHER	HEYLER	BIDEZ-CUMONT
—	—	—	—
26	25	26	110
27	26	27	98
28	27	28	196
29	28	29	9
30	29	30	10
31	30	31	46
32	31	32	197
33	32	33	200
34	33	34	187
35	34	35	198
36	35	36	106
37	36	37	201
38	37	38	26
39	38	39	35
40	39	40	184
41	40	41	186
42	41	42	61 c
43	42	43	115
44	43	44	11
45	44	45	58
46	45	46	4
47	46	47	73
48	47	48	153
49	48	49	84 a
50	49	50	108
51	50	51	111
52	51	52	114
53	52	53	185
54	53	54	189
55	54	55	8
56	55	56	109
57	56	57	195
58	57	58	59
59	58	59	82
60	59	60	183
61	60	61	181
62	61	62	88
63	62	63	89 a
64	64	65	176

HERTLEIN	HERCHER	HEYLER	BIDEZ-CUMONT
—	—	—	—
65	65	66	177
66	66	67	202
67	67	68	182
68	68	69	40
69	69	70	29
70	70	72	199
71	71	73	13
72	72	74	36
73	73	75	192
74	74	76	97
75	75	77	205
76	76	83	34
77			136 b
78			79
79	78		90

## PAPADOPOULOS

## BIDEZ-CUMONT

PAPADOPOULOS	BIDEZ-CUMONT
—	—
1*	80
2*	86
3*	30
4*	12
5*	19
6*	87

## B. FRAGMENTS.

1	Hertlein.	= n° 30, p. 57, 8 ss.
2	—	= n° 155, p. 206.
3	—	= n° 30, p. 56, 12 ss.
4	—	= n° 25 b, p. 51 s.
5	—	= n° 20, p. 51.
6	—	= n° 161, p. 214.
7	—	= n° 25 a, p. 30, 1 ss.
8	—	= n° 61 d, p. 47, 16 ss.
9	—	= n° 61 d, p. 47, 21 ss.
10	—	= n° 165 a, p. 214.

## C. PAGES DE L'ÉD. SPANHEIM.

288 a-c	—	p. 155 s.	389 b-c	—	p. 205
289 a-d	—	p. 156 s.	389 d-390 b	—	p. 60 s.
290 a-d	—	p. 157 s.	398 a-b	—	p. 77
291 a-d	—	p. 158 s.	398 c-399 a	—	p. 187 s.
292 a-d	—	p. 159 s.	399 b-402 b	—	p. 180 ss.
293 a-d	—	p. 160 s.	402 c	—	p. 248
294 a-d	—	p. 161 s.	402 d-403 c	—	p. 15 s.
295 a-d	—	p. 162 s.	403 c-404 b	—	p. 16 s.
296 a-d	—	p. 163 s.	404 b-c	—	p. 65 s.
297 a-d	—	p. 164 s.	404 d	—	p. 249
298 a-d	—	p. 165 s.	404 d-405 a	—	p. 228
299 a-d	—	p. 166 s.	407 b-411 b	—	p. 222 ss.
300 a-d	—	p. 167 s.	411 c-d	—	p. 184
301 a-d	—	p. 168 s.	412 a-413 d	—	p. 229 s.
302 a-d	—	p. 169 s.	414 a-415 d	—	p. 52 ss.
303 a-d	—	p. 170 s.	415 d-416 b	—	p. 62
304 a-d	—	p. 172 s.	422 a-424 b	—	p. 73 ss.
305 a-d	—	p. 173 s.	424 b-425 a	—	p. 196 s.
373 d-374 b	—	p. 58 s.	425 b-d	—	p. 18
374 b-d	—	p. 175 s.	426 a-c	—	p. 66 s.
375 a-c	—	p. 84 s.	426 d-428 b	—	p. 12 ss.
375 d	—	p. 147	428 c-429 a	—	p. 76
376 a-c	—	p. 192	429 a-b	—	p. 206
376 c-d	—	p. 143 s.	429 c-432 a	—	p. 144 ss.
377 d-378 c	—	p. 185 s.	432 b-c	—	p. 186
378 c-380 d	—	p. 69 ss.	432 c-435 d	—	p. 188 ss.
380 d-381 a	—	p. 66	435 d-438 c	—	p. 193 ss.
381 a-382 a	—	p. 59 s.	441 a-d	—	p. 14 s.
382 a-c	—	p. 55	442 a-c	—	p. 186 s.
382 d	—	p. 178	442 d-443 a	—	p. 248
383 a-384 a	—	p. 246 s.	443 a-c	—	p. 67 s.
384 a-386 a	—	p. 20 ss.	443 c-446 b	—	p. 133 ss.
387 d-388 b	—	p. 65	450 b-451 d	—	p. 149 ss.
388 c-389 a	—	p. 90 s.	452 a-454 b	—	p. 151 ss.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pag.
PRÉFACE. . . . .	I ss.
ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES NOTES. . . . .	XIX ss.
SIGLES DES MANUSCRITS. . . . .	XXIII s.

### I. JULIEN EN GAULE.

Introduction. . . . .	I ss.
-----------------------	-------

#### LETTRES ÉCRITES EN GAULE.

4 A Évagrius, rhéteur. . . . .	12 ss.
8 A Eumène et Pharianus. . . . .	14 s.
9 et 10 A Alypius, frère de Césaire. . . . .	15 ss.
11, 12 et 13 A Priscus.. . . .	18 ss.
14 A Oribase. . . . .	20 ss.
17 <sup>b</sup> A Constance. . . . .	23 ss.
19 A Maximin. . . . .	26

---

### II. JULIEN EN ILLYRIE ET A CONSTANTINOPLE.

Introduction. . . . .	28 ss.
-----------------------	--------

#### LETTRES ÉCRITES EN ILLYRIE OU A CONSTANTINOPLE.

20 Aux Corinthiens. . . . .	51
25 <sup>b</sup> A un inconnu. . . . .	51 s.
26 A Maxime, philosophe. . . . .	52 ss.
28 A Julien, son oncle. . . . .	55
29 A Euthère. . . . .	55
30 A Théodore. . . . .	56 ss.
31 A Prohaerésius, sophiste. . . . .	58 s.
32 A Basile. . . . .	59 s.
33 A Hermogène, ex-préfet d'Égypte. . . . .	60 s.
34 et 35 A Eustathe, philosophe. . . . .	61 s.
36 Réponse d'Eustathe. . . . .	63
40 A Philippe.. . . .	63 s.
41 A Eustochius. . . . .	65



TABLE DES MATIÈRES

257

46 A Aèce.. . . . .	65 s.
54 Aux Byzacéniens.. . . . .	66
58 A Zénon, médecin en chef.. . . . .	66 s.
59 et 60 Aux Alexandrins.. . . . .	67 ss.
61 Sur les professeurs.. . . . .	72 ss.
73 Aux Thraces.. . . . .	76
75 Sur les médecins.. . . . .	76 s.

III. JULIEN EN ASIE MINEURE.

Introduction.. . . . .	79 ss.
------------------------	--------

LETTRES ÉCRITES PENDANT LA MARCHÉ DE JULIEN  
A TRAVERS L'ASIE MINEURE.

78 A Aristoxène, philosophe.. . . . .	84 s.
79 A un inconnu.. . . . .	85 ss.
80 A Julien son oncle.. . . . .	87 ss.
81 A Callixéna, prêtresse de la mère des dieux.. . . . .	90 s.

IV. JULIEN A ANTIOCHE.

Introduction.. . . . .	92 ss.
------------------------	--------

LETTRES ÉCRITES APRÈS L'ARRIVÉE DE JULIEN  
A ANTIOCHE.

82 Contre Nilus.. . . . .	133 ss.
83 A Atarbius.. . . . .	143 s.
84 A Arsace, grand prêtre de la Galatie.. . . . .	144 ss.
85 et 86 A Théodora.. . . . .	147 ss.
87 A un prêtre.. . . . .	149
88 Au gouverneur de la Carie.. . . . .	149 ss.
89 A Théodore grand prêtre.. . . . .	151 ss.
90 A Photin.. . . . .	174 s.
94 A un inconnu.. . . . .	175
96 et 97 A Libanius avec les réponses de Libanius à Julien.. . . . .	175 ss.
98 A Libanius.. . . . .	180 ss.
106 A Porphyre, directeur général des finances.. . . . .	184
107, 108 et 109 A Ecdicius, préfet d'Égypte.. . . . .	185 ss.
110 et 111 Aux Alexandrins.. . . . .	187 ss.
112 A Ecdicius, préfet d'Égypte.. . . . .	192
114 Aux Bostréniens.. . . . .	193 ss.
115 Aux Édesséniens.. . . . .	196 s.
134 Aux Juifs.. . . . .	197
136 Sur les tombeaux et les funérailles.. . . . .	197 ss.

UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
LEIPZIG

## V. LETTRES DE DATE INDÉTERMINÉE.

Introduction. . . . .	202 ss.
152 A Léontius. . . . .	205
153 A Plutarque. . . . .	206
155 A un inconnu. . . . .	206
156 A des inconnus. . . . .	207
157 A des évêques. . . . .	207

## VI. PIÈCES DE VERS ET FRAGMENTS.

Introduction. . . . .	209 ss.
161 et 165 Fragments. . . . .	214
166 Sur un orgue. . . . .	215
167 Dédicace (?). . . . .	215
168 Sur le vin fait avec de l'orge. . . . .	216
169 Sur un vers d'Homère. . . . .	216
170 Deux distiques. . . . .	216 s.
176 Au peuple qui l'avait acclamé. . . . .	217
177 A un peintre. . . . .	217
178 Au tribun Euthymélès. . . . .	217

## VII. LETTRE D'AUTHENTICITÉ DOUTEUSE.

Introduction. . . . .	219 ss.
198 Pour les Argiens. . . . .	222 ss.
199 A Diogène. . . . .	228
200 A Dosithée. . . . .	228
201 A Himérius, préfet d'Égypte. . . . .	229 ss.

VIII. L'AUTEUR DES LETTRES A JAMBLIQUE. . . . .	233 ss.
Lettres 181-187. . . . .	236 ss.
Lettres 190-191. . . . .	245
Lettres 195-197. . . . .	245
190 et 191 A Maxime, philosophe. . . . .	246 s.
195 A Helpidius, philosophe. . . . .	248
196 A Grégoire, gouverneur. . . . .	248
197 A Lucien, sophiste. . . . .	249
Index des destinataires des lettres. . . . .	250 s.
Concordances. . . . .	252 ss.

# SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES-LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL, PARIS

R. C. 17.053.

AVRIL 1924.

## VIENNENT DE PARAÎTRE

### COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE

Sous le patronage de l'Association Guillaume BUDÉ  
Couronnée par l'Académie Française.

#### SOPHOCLE

##### Tome II — Les Trachiniennes. — Philoctète. Œdipe à Colone. — Les Limiers.

Texte établi et traduit par Paul MASQUERAY, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, Correspondant de l'Institut. . . . .	20	40 fr.
Traduction seule. . . . .	10	21
Texte seul. . . . .	11	23

#### PLOTIN

##### Tome I — Ennéades.

Texte établi et traduit par Émile BRÉHIER, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris. . . . .	15	31
Traduction seule. . . . .	7	15
Texte seul. . . . .	8	17

#### PHÈDRE

##### Fables.

Texte établi et traduit par Alice BRENOT, Docteur ès Lettres. Texte et traduction. . . . .	12	25
Traduction seule. . . . .	6	13
Texte seul. . . . .	7	15

### COLLECTION DE COMMENTAIRES D'AUTEURS ANCIENS

#### THÉOPHRASTE

##### Caractères.

commentaire exégétique et critique par M. O. NAVARRE. . . . .	20
---	----

### COLLECTION DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

#### L'ADOLESCENCE DE RABELAIS EN POITOU

par M. Jean PLATTARD. . . . .	10	22
-------------------------------	----	----

#### LE DRAME DE MASSINGER

par M. CHELLI (préface de M. E. Legouis). . . . .	25
---	----

#### ADAM MICKIEWICZ

##### Correspondance (1820-1855)

publié par Ladislas Mickiewicz. . . . .	12
---	----

# OUVRAGES DEJA PUBLIÉS

## 1<sup>o</sup> COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE

- Pindare, 4 vol., par M. A. Puech.  
Eschyle, tome I, par M. P. Mazon.  
Sophocle, tome I, par M. P. Masqueray.  
Euripide, tome III, par MM. H. Grégoire et L. Parmentier.  
Aristophane, tome I, par MM. V. Coulon et H. Van Daele.  
Antiphon, par M. L. Gernet.  
Isée, par M. P. Roussel.  
Platon, tome I, par M. A. Croiset.  
Platon, tomes II et III, par M. A. Croiset.  
Platon, tome VIII 1-2, par M. A. Diès.  
Aristote, *Constitution d'Athènes*, par M. B. Haussoullier et G. Mathieu.  
Théophraste, *Caractères*, par M. O. Navarre.  
Callimaque, par M. E. Cahen.
- Lucrèce, 2 vol., par M. A. Ernout.  
Catulle, par M. G. Lafaye.  
Cicéron, *Discours*, tomes I, II, III, par M. H. de la Ville de Mirmont.  
Cicéron, *L'Orateur*, par M. H. Bornecque.
- Cicéron, *De l'orateur*, tome I, par M. E. Courbaud.  
Cicéron, *Brutus*, par M. J. Martha.  
Cornélius Népos, par M<sup>lle</sup> A. M. Guillemin.  
Le Poème de l'Etna, par M. J. Vessereau.  
Ovide, *L'Art d'aimer*, par M. H. Bornecque.  
Tibulle, par M. Ponchont.  
Phèdre, par M<sup>lle</sup> A. Brenot.  
Sénèque, *de la Clémence*, par M. F. Préchac.  
Sénèque, *Dialogues*, tome I et II, par M. A. Bourgery.  
Sénèque, *Dialogues*, tome III, par M. R. Waltz.  
Pétrone, par M. A. Ernout.  
Tacite, *Histoires*, 2 vol., par M. H. Goelzer.  
Tacite, *Opera minora*, par MM. H. Goelzer, H. Bornecque, G. Rabaud.  
Tacite, *Annales*, tome I, par M. H. Goelzer.  
Perse, par M. A. Cartault.  
Juvénal, par MM. P. de Labriolle et F. Villeneuve.

## 2<sup>o</sup> COLLECTION D'ETUDES ANCIENNES

- Histoire de la littérature latine chrétienne (2<sup>e</sup> édition), par M. P. de Labriolle.  
Règles pour éditions critiques, par M. L. Havet.
- Sénèque prosateur, par M. A. Bourgery.

## 3<sup>o</sup> COLLECTION DE TEXTES ET DOCUMENTS

- Iuliani imperatoris Epistulae, Leges, Poematia, Fragmenta varia, coll. rec. I. Bidez et Fr. Cumont.
- De Re Metrica tractatus graeci inediti, cong. rec. W. J. W. Koster.

## 4<sup>o</sup> COLLECTION DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

- Sir Roger de Coverley et autres Essais littéraires, par Sir J. G. Frazer.  
Sur les traces de Pausanias, par Sir J. G. Frazer.  
Les Mémoires de Jean-Chrysostome Pasek, par P. Cazin.
- Adam Mickiewicz et le Romantisme, par S. Szpotanski.  
Guillaume Budé et les Origines de l'humanisme en France, par J. Plattard.





